Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/leroyaumeducambo01louv

LE ROYAUME DU CAMBODGE

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

LE ROYAUME

DU

CAMBODGE

PAR

J. MOURA

ANCIEN OFFICIER DE MARINE,
ANCIEN REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AU CAMBODGE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
COMMANDEUR DE PLUSIEURS ORDRES ÉTRANGERS
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE INDO-CHINOISE
ET DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE DE LISBONNE ET DE BORDEAUX

TOME PREMIER

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.
28, RUE BONAPARTE, 28

1883

LIBRARY
JUN 11 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

DS
557
C2L68
t.1

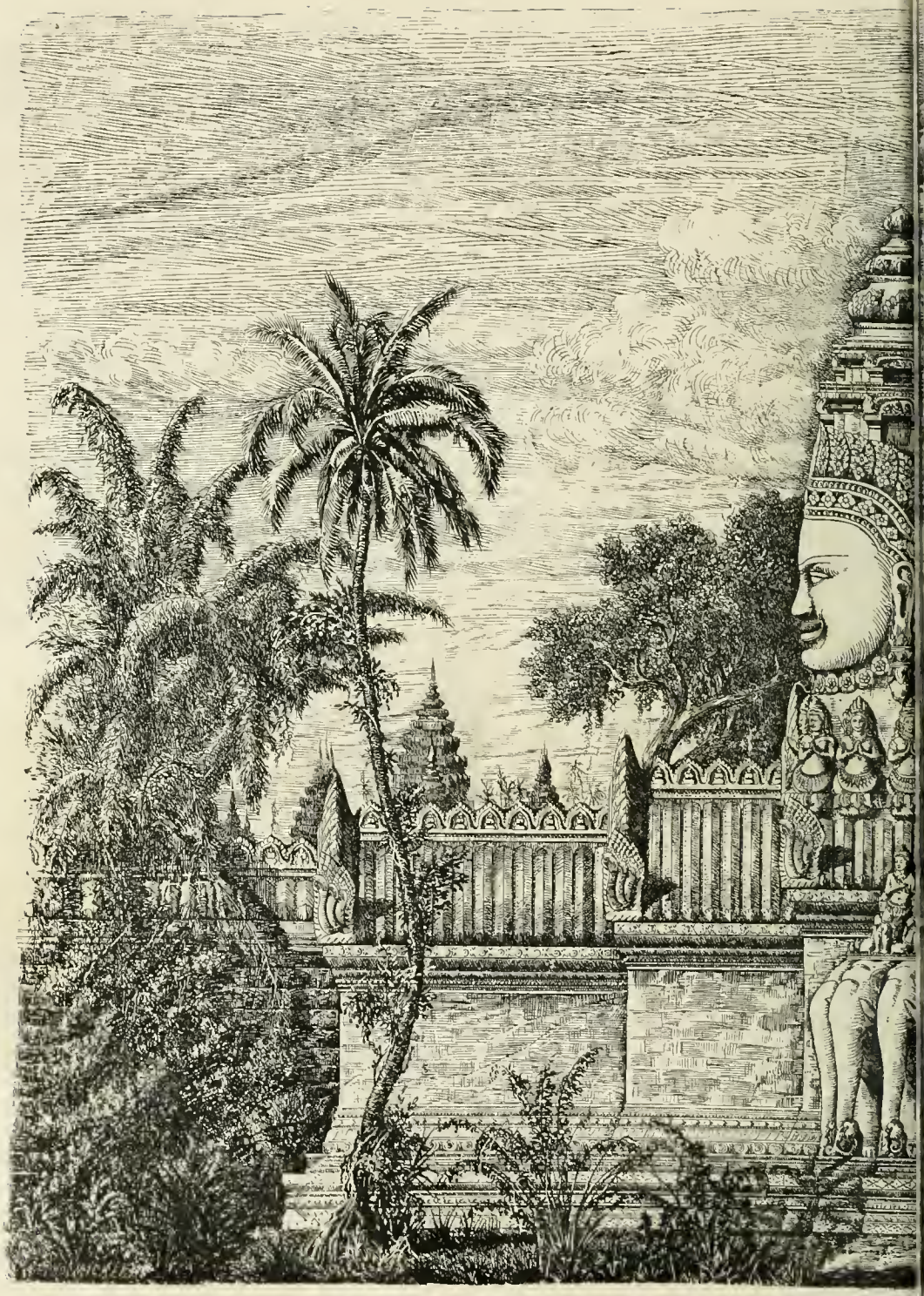

PORTE D'EN
Dess

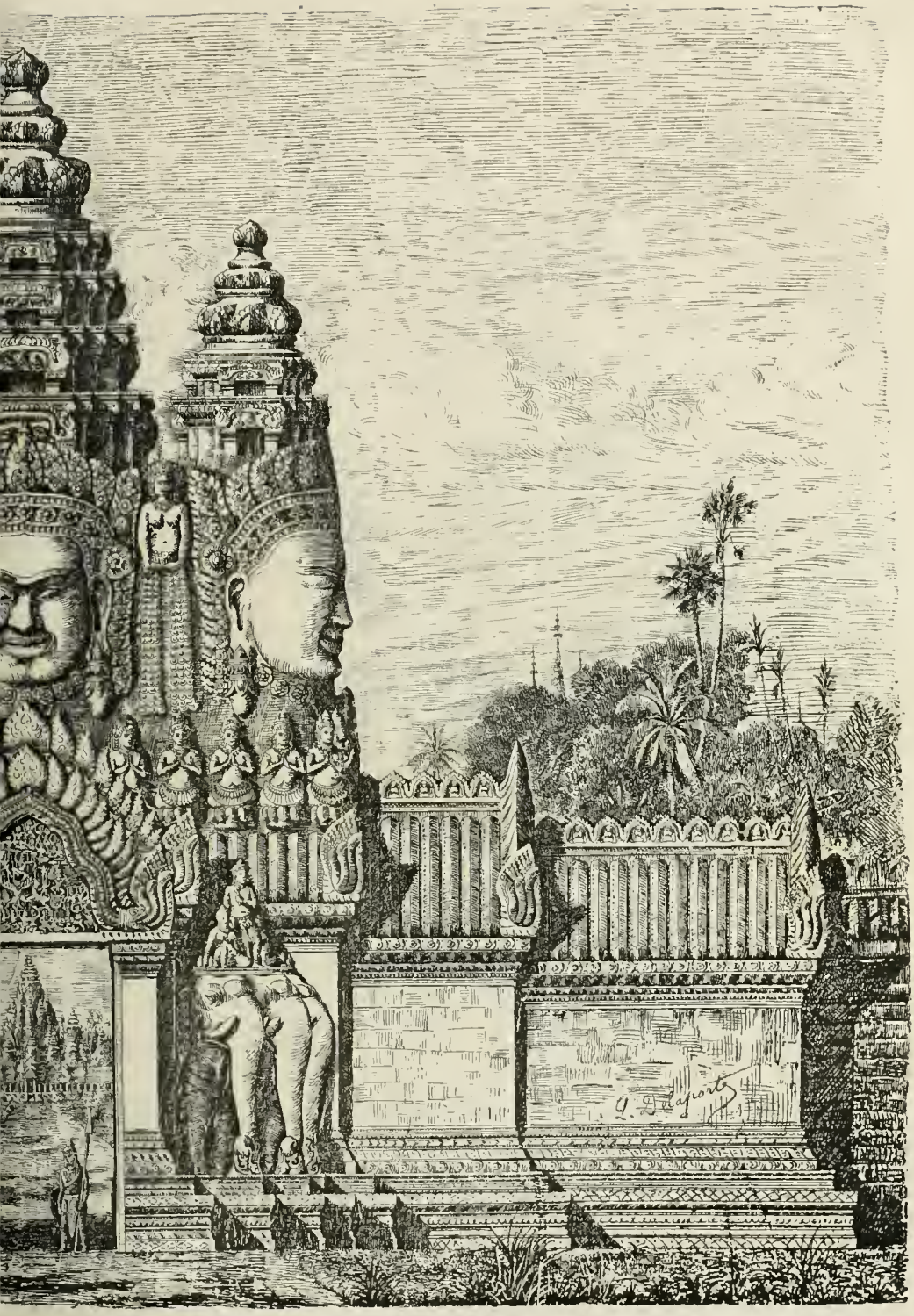

GCOR-THOM.

ORTE.

PRÉFACE

Vers la fin du mois d'août 1858 un petit corps expéditionnaire français, sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly, s'emparait du port de Tourane, point de l'empire d'Annam situé au fond de la baie du même nom. C'est là le premier pas fait par la France dans la voie qui l'a conduite à la possession d'une de ses plus belles colonies.

Au mois de février 1859, l'amiral commandant en chef s'emparait de Saïgon. En mai 1860, les forces françaises évacuaient Tourane et étaient toutes réunies à Saïgon, capitale d'une belle et riche contrée formée par le delta d'un grand fleuve, le Më-kong.

Ce n'est pas ici le cas de raconter, ni les préliminaires des hostilités entre la France alliée à l'Espagne d'un côté et l'empire annamite de l'autre, ni l'histoire de la longue, pénible et glorieuse campagne qui nous a assuré la possession définitive de la basse Cochinchine.

Était-il avantageux, pour la France, de créer dans ces lointains parages une nouvelle colonie? Cette question semble aujourd'hui résolue par l'affirmative; mais le temps n'est pas encore bien loin où l'opinion contraire avait d'assez nombreux partisans. Nous ne possédions encore, en vertu d'un traité, que trois des six provinces qui composent la basse Cochinchine, que la question du rachat de notre conquête, à prix d'argent, par le gouvernement annamite, fut très sérieusement discutée.

Une nation qui veut avoir une industrie puissante et prospère doit

chercher à se créer des relations commerciales pour écouler ses produits, les échanger contre ceux qui lui manquent, faire venir les matières premières dont elle a besoin. Ce principe, appuyé d'exemples qu'on n'aurait pas à aller chercher bien loin, n'est plus mis en discussion. D'ailleurs, il est tout naturel que l'homme placé par la création sur des points bien divers du globe, ait une tendance à échanger l'excédent des produits du point où il est né contre les produits différents des autres contrées.

En étudiant l'histoire de notre pays, il semble que, par moments, ce principe ait été sinon complètement oublié par la France, mais au moins laissé tellement de côté, qu'on pourrait croire à un oubli complet. A d'autres époques, au contraire, il y a eu de considérables mouvements d'expansion au dehors. C'est à ces époques que se placent les créations de magnifiques colonies que les malheurs de guerres désastreuses nous ont fait perdre, mais qui, même à l'heure qu'il est, témoignent de la valeur de l'esprit français dans cet ordre d'activité.

Nous sommes évidemment dans un de ces moments où la France sent et comprend bien toute l'importance qu'il y a, pour développer sa richesse nationale et son influence, à augmenter ses relations commerciales. Les efforts tentés pour pénétrer au centre du continent africain et se mettre en rapports avec des peuples inconnus jusqu'à ce jour, en sont la preuve.

Une très grande partie de l'Asie a été, longtemps, systématiquement fermée pour tous les peuples de civilisation européenne. Si des efforts incessants et énergiques ont déjà fait tomber bien des barrières ; si, par exemple, les empires chinois et japonais, si longtemps isolés, vivant repliés sur eux-mêmes, sont maintenant entrés dans une voie plus libérale et consentent à avoir des relations suivies avec tous les autres peuples, il reste encore bien des parties de ce vaste continent, si peuplé, qui sont à peu près inconnues. Quelques rares explorateurs, des missionnaires surtout, sont parvenus à y pénétrer et ont rapporté quelques renseignements. C'est tout ce qu'on en connaît.

En nous installant à Saïgon ; en faisant française la basse Cochinchine, c'est une porte que nous ouvrions largement vers ces contrées presqu'encore inconnues. Il ne faut pas s'y tromper, si, après les guerres

heureuses qui nous ont assuré la possession de cette colonie, nous avions traité avec l'empire annamite, pour lui retrocéder notre conquête à prix d'argent, la porte n'aurait été qu'entr'ouverte pendant un temps très court ; elle aurait été bien vite refermée complètement, quelles qu'aient pu être les clauses libérales contenues dans le traité.

Le gouvernement annamite avait, et a très probablement encore pour principe de fermer sa frontière à toutes relations avec les nations, je ne dis pas européennes, mais ayant grandi, se développant et vivant sous l'influence de la civilisation européenne.

Vers la fin du dernier siècle, un des ancêtres de l'empereur annamite actuel, chassé du trône, parvint à reconquérir le pouvoir et à renverser l'usurpateur grâce au concours de quelques Français venus de l'Inde, à la tête desquels se trouvait un missionnaire, Monseigneur Pigneau de Béhaines, évêque d'Adran. Pendant tout le règne de ce souverain, ces Français l'aidèrent à rétablir l'ordre et la prospérité dans ses États. Quand il mourut, en 1820, une de ses dernières recommandations à son fils et successeur fut : « Mon fils, aime les Français, sois-leur reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour nous, mais ne leur permets jamais de mettre le pied dans ton empire. » Ces paroles résument la politique extérieure du gouvernement de l'Annam.

Si nous avions rétrocédé la basse Cochinchine, même en conservant la possession de Saïgon avec une très petite bande de terrain autour de la ville, même avec un traité déclarant libres de toute entrave nos relations avec tout l'empire, ces relations auraient été complètement nulles. Très ostensiblement cette liberté aurait été proclamée, mais très sûrement aussi des instructions secrètes auraient défendu à tous d'avoir des relations avec nous. Saïgon, port français isolé, complètement fermé du côté de la terre, n'aurait été qu'une lourde charge inutile pour la France. Il est certain que le gouvernement de Hué, s'il ne les avait pas soutenus et encouragés secrètement, n'aurait fait aucun effort pour empêcher les pirates et les bandits de former une ceinture dangereuse autour de la ville, de piller les quelques malheureux qui auraient tenté de pénétrer dans Saïgon. Aurions-nous eu au moins la tranquille possession de ce poste inutile? On peut répondre, non. Toute tentative, faite sûrement avec le consentement du gouvernement annamite, pour nous chasser

par la force, aurait été désavouée officiellement en cas d'échec, approuvée, soutenue en cas de réussite.

Avec un territoire assez vaste, avec une population indigène vivant sous la protection directe de la France, en dehors de la domination de la cour de Hué, la situation est toute autre.

La Cochinchine française est un pays riche et fertile. Le peuple annamite est facile à conduire. Il est laborieux et attaché au sol qu'il cultive. Il est intelligent et l'instruction est assez développée. Il ne dédaigne pas la fortune et cherche à s'enrichir par le travail. Avant la conquête française, il avait peu de débouchés pour les produits du sol; depuis, au contraire, il les écoule facilement, aussi ces produits ont considérablement augmenté et ils se vendent facilement, bien que les prix s'élèvent de plus en plus.

Avec un gouvernement sage et modéré, avec une justice équitablement rendue à tous et une police ferme, énergique et active contre les pirates et les bandits, qui sont surtout des Chinois, on devait faire des Annamites vivant sur le territoire français une population dévouée aux idées de civilisation que nous lui apportions.

Ce résultat obtenu, ce qu'on peut appeler le rôle principal de l'Annamite commence alors. En relations forcées avec ses voisins, il doit naturellement combattre l'absurde pensée d'isolement entretenue par les gouvernements. C'est lui qui peut faire comprendre aux peuples les avantages de relations commerciales et suivies avec toutes les nations, le développement de richesses que ces relations peuvent procurer. Jusqu'à ce jour les gouvernements nous ont appelés barbares; la population annamite peut dire ce que sont ces barbares qui rendent la justice égale pour tous, petits et grands, qui protègent le faible, qui assurent la sécurité et encouragent le travail.

Cette propagande de peuple à peuple doit faire, pour le développement du commerce, pour étendre notre influence, pour ouvrir à tous l'accès dans des parties encore fermées du continent asiatique, plus que la guerre la plus heureuse.

Le sol de la basse Cochinchine est formé presqu'entièrement par le limon que le Mê-kong a déposé à son embouchure. L'Annamite vivant sur les bords du fleuve, ses relations les plus fréquentes et les plus sui-

vies sont naturellement avec ceux qui vivent au bord du même fleuve en dehors de sa frontière. C'est donc de ce côté que devait commencer et a commencé la propagande dont je viens de parler.

En amont, et confinant immédiatement à nos possessions, on trouve le royaume du Cambodge, autrefois riche et puissant empire sous le nom d'empire des Khmers, aujourd'hui bien déchu de son ancienne splendeur.

Les Khmers, placés entre les Siamois et les Annamites, ont été bien souvent en guerre avec eux. Les chances de ces gueres ont pu être et ont été sans doute bien diverses. Au moment où pour la première fois la France entrait en lutte avec l'empire annamite, les Cambodgiens essayaient de disputer à leurs deux voisins ce qui leur reste de territoire, leur vie comme peuple. Par le fait de notre apparition, la cour de Hué, obligée de faire face à des difficultés très sérieuses, était contrainte de laisser le Cambodge aux prises avec Siam seulement.

Le gouvernement cambodgien, informé, sans doute par la propagande de peuple à peuple, de ce qu'était la France, des idées de civilisation et d'équité qu'elle représentait, songea à se jeter dans nos bras, pour éviter son absorption par Siam, absorption vers laquelle il se sentait rapidement entraîné.

La France accueillit ses ouvertures. L'affaire était délicate. Il fallait pour la mener à bonnes fins beaucoup de fermeté et de prudence pour éviter une guerre avec Siam. La situation était alors la suivante : Le roi actuel du Cambodge, Norodon, n'avait pas encore été couronné ; le gouvernement siamois réclamait le droit d'envoyer un représentant pour présider la cérémonie. L'héritier présomptif de la couronne était gardé à la cour de Siam, où il devait résider jusqu'à son avènement au trône. En résumé, l'empereur siamois affirmait sa suzeraineté sur le Cambodge.

L'amiral de Lagrandière, qui était alors gouverneur de la Cochinchine, aidé par M. le capitaine de frégate de Lagrée, envoyé en mission auprès du roi Norodon, conduisit toute cette affaire avec une prudence et une sagacité qu'on ne saurait trop louer. Depuis lors le royaume du Cambodge est placé sous le protectorat de la France et complètement indépendant de son puissant voisin l'empire de Siam.

Au Cambodge, comme en Cochinchine, tout le monde peut circuler librement, et, en observant les lois du pays, ce qui ne doit certainement pas paraître exagéré, faire des échanges, acheter, vendre, se livrer en toute sécurité au commerce. La voie naturelle par laquelle se font les échanges, c'est le grand fleuve, le Mê-kong. Le véritable centre de ce commerce, c'est Saïgon. Les Cambodgiens y ont gagné, comme les Annamites, de voir leur fortune augmenter chaque jour.

Depuis l'établissement du protectorat français, un représentant de ce gouvernement réside à Phnom-penh, capitale du royaume, accrédité comme tel auprès du roi. L'auteur du beau livre qu'on va lire, mon excellent ami M. Moura, a rempli pendant longtemps ces importantes fonctions. Il s'est toujours inspiré, dans sa conduite, de ce principe que le plus grand service qu'il pouvait rendre à son pays, c'était de maintenir fermement le droit et l'équité pour tous, pour les Cambodgiens comme pour les Français, pour tous les étrangers venant au Cambodge. En peu de temps, il sut conquérir une grande influence sur le roi et son gouvernement, et inspirer la confiance à tous ceux qui l'approchaient. Jamais cette influence n'a été employée que pour le droit et la justice. On peut certainement affirmer qu'à ce point de vue seul, il a rendu un grand service à la France.

Dès son arrivée à Phnom-penh, M. Moura s'est occupé de l'étude du pays dans lequel il devait résider pendant un temps assez long. Ce pays était peu connu, on pourrait dire inconnu : l'étudier dans tous ses détails, c'était véritablement faire un voyage de découvertes. La tâche était énorme ; elle a été accomplie jusqu'au bout. Tout a été vu, observé, étudié et fouillé, le sol et ses produits, l'agriculture, l'industrie, les habitants, leurs mœurs et coutumes, leur caractère, leur religion, le gouvernement, la langue, la littérature, etc... Il ne s'est pas contenté d'étudier le Cambodge et son peuple dans son état actuel, il a voulu remonter aux temps anciens et connaître l'histoire du peuple khmer. Il a consulté les annales écrites, écouté les traditions orales et étudié les monuments anciens qui sont de véritables annales écrites avec la pierre. On rencontre au Cambodge un assez grand nombre de monuments mal entretenus ou, pour mieux dire, pas entretenus du tout. Quelques-uns sont fort remarquables comme dimensions, architecture et sculpture. Ce sont bien là

de véritables pages de son histoire écrite par le peuple khmer, qui témoignent hautement de sa grandeur et de sa prospérité passées.

Rentré en France, M. Moura a réuni toutes ses notes, tous les dessins qu'il avait faits ou fait faire sous sa direction, et en a composé le livre auquel il a donné pour titre : *Le royaume du Cambodge*. C'est bien là, en effet, le seul titre qu'on pouvait donner à un pareil livre.

C'est le premier ouvrage sérieux qui paraît sur un peuple dont hier nous ne connaissions que le nom. Sera-ce le dernier? L'auteur ne le pense sûrement pas. Le peuple khmer n'est pas l'autochtone du pays. Il y est venu en conquérant. D'où vient-il? (Il me souvient qu'assistant à une représentation de gala à la cour de Phnom-penh, je demandais si les costumes des acteurs, quelques-uns fort brillants, étaient faits dans le pays. On me répondit qu'on les faisait venir de Perse). Faire une histoire complète de ce peuple est un travail qui peut certainement tenter bien des historiens. Pour les archéologues, les monuments khmers offrent un très puissant intérêt. Le livre de M. Moura servira de guide sûr à ceux qui voudraient se livrer à des études approfondies de ces questions. Les savants naturalistes trouveront dans ce livre, pour étudier à fond l'histoire naturelle de ces belles contrées, de très précieux renseignements.

Mais ce qui est bien certain, c'est que tous ceux qui s'occupent du développement commercial, industriel et agricole de ces lointaines régions, tous ceux qui veulent aller chercher fortune en Cochinchine doivent lire ce livre, dont la connaissance peut leur éviter bien des mécomptes, bien des faux pas.

Si on continue à remonter le Më-kong, quand on arrive à la frontière du Cambodge, on trouve des contrées connues jusqu'à ce jour sous le nom de Laos. Là encore c'est presque l'inconnu. Quelques hardis voyageurs les ont parcourues (la France n'oubliera certainement pas le nom du capitaine de frégate de Lagrée, chef de la mission française, qui a remonté tout le cours du Më-kong jusqu'à la frontière du Thibet, et est mort en arrivant au terme du voyage); les renseignements qu'ils nous ont apportés, quoique fort remarquables, sont bien incomplets. Notre influence doit s'étendre chez ces peuples. C'est la conséquence forcée de la création de notre belle colonie, aux bouches mêmes du fleuve. Mais

pour qu'elle s'établisse bien dans les conditions les plus avantageuses pour la France et pour les Laotiens, il faut compter sur la propagande active de peuple à peuple qui nous a si bien servi avec le Cambodge. Espérons que nous rencontrerons un homme qui sera pour le Laos ce qu'a été M. Moura pour le Cambodge, qui, après de longues, patientes et sérieuses études, publiera un livre comme celui qu'on va lire, lequel fera plus pour le développement de notre puissance dans l'Indo-Chine qu'une campagne guerrière, si glorieuse qu'elle puisse être.

Général Bovet.

Vichnou sur le Naga. Entablement d'Angcor-vat. Dessin de M. Oriol.

LE ROYAUME DU CAMBODGE

CHAPITRE PREMIER

Position géographique. — Superficie. — Population. — Montagnes. — Ports. — Lacs, fleuves, rivières et arroyos. — Productions forestières. — Agriculture et horticulture. — Industrie. — Commerce. — Saisons. — Climat. — Maladies, médecine et pharmacie. — Aperçu sur la faune du sud de l'Indo-Chine. — La pêche et la chasse. — Prise d'un éléphant blanc et réception solennelle qu'on lui fait à Phnom-Penh.

I

De l'ancien et puissant empire Khmer (Cambodge), il ne reste aujourd'hui qu'un petit État compris entre les 11° et 13° degrés de latitude nord, et les 101° et 104° degrés de longitude est par rapport au méridien de Paris.

Le Cambodge est borné au nord par les provinces, en ce moment siamoises, de Battambang et d'Angcor. Au sud, le royaume s'appuie, dans toute sa longueur, sur la Cochinchine française. La frontière, qui est indiquée par des poteaux dans les endroits où les repères naturels faisaient défaut, passe au nord des arrondissements français de Tayninh,

Cholon, Tan-an, Chaudoc et Hatien. A l'est, le Cambodge est flanqué de tribus sauvages indépendantes ou tributaires; et, enfin, ce royaume est borné à l'ouest par le golfe de Siam.

L'ancien royaume Khmer, au temps de son plus grand éclat, s'étendait du 9e degré de latitude nord jusqu'au 15e, c'est-à-dire depuis la mer de Chine jusqu'au petit État de Korat inclusivement. La Cochinchine française tout entière était cambodgienne alors. L'influence politique et la domination des Khmers s'exerçait sur plusieurs États du Laos, voire même jusqu'au Siam.

Placé entre deux gouvernements remuants et spoliateurs, celui de Siam et celui de la Cochinchine, le Cambodge a été rogné successivement au nord par les Siamois et au sud par les Annamites. Il a fallu néanmoins aux conquérants trois siècles de luttes pour réduire le Cambodge à la dimension exiguë que nous lui voyons aujourd'hui. Il est certain que sans l'intervention de la France dans la politique de ces contrées, cet intéressant petit État n'existerait plus à cette heure.

C'est avec intention que nous avons compris dans les possessions cambodgiennes les toutes petites provinces de Tonly-Repou, de Saac, de Stung-por, de Molu-prey, situées au sud de Phnom-Dangrec [1], bien que ces provinces soient occupées et gouvernées depuis longtemps par les Siamois. Cette occupation n'étant qu'une violation manifeste des droits du Cambodge, l'heure de la revendication viendra sûrement tôt ou tard et ces territoires feront retour aux véritables propriétaires. En attendant, il ne nous convient pas de reconnaître, à aucun degré, un fait accompli mi-partie par l'intimidation, mi-partie par la séduction de gouverneurs cambodgiens infidèles, qui ont cédé, sans ordres et malgré la volonté de leur souverain, des provinces dont on leur avait simplement confié l'administration.

Ainsi que nous avons pu le remarquer dans l'énumération de ses frontières, le Cambodge ne touche à la mer que du côté de l'ouest, et n'a, sur cette côte, que le port de Kompot, situé sur la petite rivière de Stung-prey-Sroc, à trois milles de son embouchure dans le golfe de Siam.

Kompot est par 10° 35′ de latitude nord et par 101° 55′ de longitude orientale. La rivière est inaccessible aux navires; elle est obstruée à

[1] Voir la carte à la fin du premier volume. — Observer qu'en cambodgien la lettre *u* se prononce toujours *ou*.

l'embouchure par une barre de sable vaseux, sur laquelle il y a à peine 1^{m},80 d'eau à marée haute. La population de Kompot est d'environ 3,000 âmes.

Les bâtiments qui ont un chargement à prendre ou à déposer dans ce port mouillent à trois ou quatre milles au large, dans une immense rade très peu sûre, fermée à peine du côté du large par l'île française de Phu-Quoc, privée, elle aussi, d'un mouillage profond et abrité.

Au nord, à trois ou quatre milles de Phu-Quoc, dans le nord-ouest de *l'île à l'eau*, on trouve, dans une grande baie, un refuge contre la mousson de nord-est. Ainsi que le nom de l'île l'indique, il y a là des aiguades abondantes. Ce mouillage est trop éloigné du port, et les navires qui veulent avoir des relations avec la terre, sont bien forcés d'aller jeter l'ancre en pleine rade foraine, à trois ou quatre milles au sud de l'entrée de la rivière. Les communications s'établissent alors avec des canots ou des jonques de mer ; mais il est prudent d'activer le plus possible le chargement ou le déchargement, afin de s'éloigner aussitôt de ce poste dangereux.

Aujourd'hui, les produits du Cambodge suivent le cours naturel du fleuve jusqu'à Saïgon, chef-lieu de notre colonie de Cochinchine, où ils sont embarqués et exportés. Le poivre même, qui est exclusivement cultivé dans la province de Kompot, est dirigé sur Saïgon en barques qui gagnent péniblement notre port de Hatien par mer et continuent ensuite sûrement leur route à travers les fleuves et arroyos [1] de la Cochinchine jusqu'au chef-lieu.

Le Cambodge ne possède qu'un lac méritant bien ce nom par l'étendue et la profondeur de ses eaux ; c'est le lac Touly-Sap (fleuve d'eau douce), très connu des voyageurs et des archéologues, car c'est la route qui conduit directement aux ruines d'Angcor.

L'étendue du lac, dans la direction du nord-ouest, est de soixante-dix milles ; sa plus grande largeur est de dix-huit milles. Il a la forme de la section longitudinale d'une gourde ; la petite surface est désignée sous le nom de Petit-Lac et l'autre est plus particulièrement connue sous le nom de Grand-Lac.

L'entrée du lac, c'est-à-dire l'embouchure du bras du Mëcong qui y conduit, porte le nom de Véal-phoc (plaine de boue), parce que, aux

[1] Mot espagnol qui signifie *canal naturel*.

basses eaux, cette partie est à peu près découverte et remplie d'une vase plus ou moins liquide à travers laquelle on pratique de larges sillons pour le passage des barques.

Au point le plus élevé de l'inondation, il y a 10 mètres d'eau dans les deux lacs; la plus faible profondeur à l'époque opposée est de 1 mètre, c'est le moment de la pêche. Le fond est uniforme et vaseux; il n'y a ni roches, ni bancs, ni dangers d'aucune espèce pour la navigation. Les bords sont inhabités, plats et boisés. Tous les ans, à la crue du Mëcong, le Tonly-Sap se remplit et déborde dans les forêts voisines jusqu'au bouquet des arbres, dont les tiges se couvrent d'une couche épaisse et dure de petits coquillages qui paraissent au retrait des eaux. L'étendue du lac débordé est immense et les barques peuvent naviguer sans crainte dans les plaines couvertes lorsqu'elles ont avantage à le faire pour raccourcir leur route.

Les affluents de Tonly-Sap sont nombreux, mais peu importants; ils sont à peine navigables pour les grandes barques et ils n'amènent dans le grand lac qu'une quantité d'eau relativement faible. La principale source d'alimentation est le grand fleuve Mëcong, qui se dégorge dans ce vaste réservoir par une artère appelée Bras du lac. Le fleuve et le lac étant ainsi en communication, le niveau dans celui-ci suit la loi qui règle mathématiquement, pour ainsi dire, l'inondation de l'autre.

On compte dans le royaume une foule d'autres petits lacs très poissonneux et dont le plus important est celui de Mot-Casa, à quelques milles de Phnom-Penh, sur la rive gauche du Mëcong. C'est un apanage de la Reine-Mère qui en afferme la pêche environ dix-sept cents francs par an.

Le royaume du Cambodge est arrosé par un seul fleuve, le Mëcong, vulgairement appelé Cambodge, qui le traverse du nord au sud. Il prend sa source au centre de l'Asie dans les immenses bassins du Thibet, se fraye un passage à travers l'Himalaya, vers le 27° degré de latitude nord, et, à partir de ce point, la direction générale de son cours est le sud-sud-est.

Le Mëcong coule enserré entre de hautes montagnes qui se détachent de l'Himalaya, accompagnent le fleuve jusqu'à la frontière cambodgienne, s'infléchissent ensuite et vont se perdre une branche dans l'Annam et l'autre dans le royaume de Siam.

Ces hautes montagnes donnent au Mëcong des affluents nombreux, qui l'alimentent constamment et qui contribuent à en faire un des plus importants cours d'eau du monde au point de vue de l'étendue et du débit.

Malheureusement, le Mëcong est innavigable, d'une manière continue, au-dessus du royaume du Cambodge : il coule tantôt sur des plateaux dégagés, où il s'épanouit à l'aise, forme de larges bassins profonds sans courant et dans lesquels la navigation est facile et sans dangers ; tantôt, au contraire, il roule en torrent sur des plans inclinés et rocheux, à travers lesquels il est même très difficile de faire passer une pirogue vide.

A Khong, à vingt-cinq ou trente milles de la province cambodgienne de Sombor, le fleuve est absolument obstrué par des îles et une ligne de rochers découpés presque à pic, qui contiennent les eaux dans un bassin élevé de plus de 20 mètres. Le grand fleuve coule là en cascades puissantes et infranchissables, dont la hauteur de chute diminue par l'effet de l'inondation, mais pas assez cependant pour égaliser les niveaux et permettre aux navires de franchir même alors ce malencontreux passage. A certaines époques de l'année, il est possible, paraît-il, de passer à Khong avec de longues pirogues façonnées exprès et débarrassées de leur chargement pour la circonstance.

A Sombor, le lit du fleuve est parsemé de roches pointues, isolées et cachées pour la plupart. Le courant, à cet endroit, est très fort et on peut dire que c'est là la limite extrême assignée par la nature à la navigation des navires et des barques de charge.

A partir de Sombor, on ne rencontre plus d'obstacles sérieux jusqu'à la mer et il est possible, suivant le moment de la crue, de remonter le fleuve jusqu'aux premiers rapides avec des navires du plus fort échantillon.

Vers le haut de son cours, le Mëcong arrose des pays tributaires de la Birmanie et de la Chine. Il visite ensuite le Laos inférieur, composé de petits royaumes tous tributaires de Siam, traverse, plus au sud, le Cambodge et parcourt enfin dans toute sa longueur la Cochinchine française. De Sombor, le fleuve descend tout d'une pièce à Phnom-Penh. A partir de là, il se divise en deux branches principales descendant vers la mer, qui se subdivisent elles-mêmes lorsqu'elles traversent l'immense plaine alluviale qui constitue la plus grande et la plus riche contrée de la Cochinchine française.

C'est de Phnom-Penh que part le bras du fleuve qui fournit au Tonly-Sap son immense volume d'eau. Au lieu de descendre vers le sud, comme les deux autres grandes artères, le *bras du lac* remonte au nord-ouest l'espace de soixante-dix milles et déverse ses eaux dans le grand bassin du Tonly-Sap.

Le lac n'a qu'un mètre d'eau à la saison sèche, voire même moins à l'entrée, c'est-à-dire à l'embouchure du bras du lac. Celui-ci est profond de 6 mètres au minimum et de 17 au plus. A tout moment de l'année, on peut donc aller à l'embouchure du lac avec des barques chargées et même avec de petits navires.

Le Mëcong se jette dans la mer de Chine par une foule d'embouchures. Parmi celles-ci, le Cua-tieu, qui est la continuation directe du grand fleuve, est le seul bras qui soit suffisamment profond pour permettre aux navires de 15 pieds de tirant d'eau d'entrer en rivière à la haute mer. C'est aussi l'entrée la plus aisée, celle que l'on peut le mieux trouver en venant du large par des relèvements du phare du cap Saint-Jacques et en s'aidant d'autres repères, tels que les grands pieux des pêcheries placés à poste fixe et qui déterminent bien l'accore des bancs. Le Cua-tieu passe à Mitho, centre commercial très important de la Cochinchine française. Mitho est bâti aussi sur le bord de l'arroyo, dit *de la poste*, qui met le Mëcong en communication avec les fleuves de l'est, qui sont plus directement en relation avec Saïgon. L'amiral Duperré a fait creuser au sud de l'arroyo de la poste un canal facile qui établit les mêmes communications.

L'inondation du Mëcong est périodique. Tous les ans, au début de la saison des pluies, vers le mois d'avril, époque aussi du commencement de la fonte des neiges dans le Laos supérieur, le fleuve grossit graduellement et cette augmentation quotidienne dans le niveau des eaux se continue jusqu'à la fin de la saison des pluies, en septembre. Le fleuve, à ce moment, a atteint son niveau maximum et sa crue à Phnom-Penh est de 11 à 12 mètres. Au Laos, le dénivellement atteint 17 mètres ; au-dessous de Phnom-Penh, au contraire, la crue diminue à mesure que l'on s'approche de la mer.

Un phénomène digne de remarque se produit à Phnom-Penh. Pendans les mois de mars et d'avril, les eaux dans le fleuve sont partout stationnaires et soumises à l'influence des marées qui se prolongent alors jusqu'aux rapides, d'un côté, et, de l'autre, jusqu'à l'extrémité du lac. A Phnom-Penh, la hauteur du flot est de $0^m,40$ à $0^m,50$ centimètres ; elle n'est que de $0^m,10$ à $0^m,15$ à Sombor et au fond du lac. Dès que les pluies commencent et que le fleuve gonfle, les marées ne se font plus sentir, le courant, dans les deux bras qui vont à la mer, s'accélère de jour en jour ; dans le bras du lac, le courant prend aussi de la vitesse, mais il suit une direction opposée à celle qu'il a dans le grand fleuve,

c'est-à-dire qu'il remonte vers le nord-ouest, dans la direction des sources du Mëcong, pour aller se perdre dans le lac. Le courant vers le Tonly-Sap dure tout le temps que le fleuve monte, environ cinq mois. Dès que le niveau baisse, le courant renverse et toute cette masse d'eau revient à la mer en établissant dans le bras du lac des courants qui varient d'intensité suivant les abaissements qui ont lieu dans la grande branche du fleuve à Phnom-Penh. Le lac, les plaines voisines, les nombreux arroyos, qui s'alimentent des eaux du Tonly-Sap, mettent quatre mois à se vider.

C'est vers la fin de septembre que l'inondation atteint son point le plus haut ; le pays presque entier reste couvert pendant dix ou quinze jours. Les eaux chargées du fleuve laissent, en se retirant, des dépôts qui rendent le sol d'une fertilité extraordinaire.

Le Mëcong est le seul cours d'eau important qui arrose le Cambodge. La petite rivière qui passe à Kompot, et se jette à quelques milles plus bas dans le golfe de Siam, n'a pas d'importance ; elle n'a qu'un parcours de trente à quarante milles. C'est dans la vallée qu'elle arrose que se font les cultures de poivre.

Le Cambodge est loin d'être aussi bien partagé que la Cochinchine relativement aux voies navigables de toute espèce reliées merveilleusement entre elles par des artères larges et profondes, qui permettent de passer de l'un à l'autre fleuve, de l'une à l'autre rivière, canal ou arroyo, sans perte de temps et en suivant presque toujours la ligne droite. Sous ce rapport, la Cochinchine française est le pays le mieux doué du monde et c'est là, nous l'espérons du moins, un des élémens importants de sa prospérité assurée dans l'avenir.

Le Cambodge est un pays élevé, assez éloigné de la mer pour n'être pas soumis à l'influence des marées. Les petits cours d'eau du pays ne vivent que des excédents du fleuve majestueux qui l'arrose du nord au sud, et ne sont le plus souvent navigables qu'à partir du moment où le Mëcong a atteint la mi-hauteur de son niveau maximum. Ces arroyos assèchent, ou à peu près, trois ou quatre mois de l'année, au moment de la plus grande maigreur du Mëcong. A ce moment, on y prend d'énormes quantités d'excellents poissons ; et le gouvernement, qui donne ces pêches en fermage, en retire de bons revenus.

La superficie du Cambodge est de 3,500 lieues kilométriques carrées environ. Cette superficie peut être divisée en quatre catégories ou espèces de sol :

1° Les montagnes et les collines, qui sont boisées ordinairement, ou qui renferment des mines de fer et des carrières de grès, de calcaires... mais qui ne sont pas habitées à cause de leur réputation d'insalubrité et du reproche qu'on leur fait, dans le pays, de donner asile aux diables et aux esprits malfaisants.

2° Les plateaux élevés, composés d'immenses plaines couvertes de grandes herbes et de quelques arbres. Là se trouvent quelquefois de petits villages misérables, dont les habitants cultivent du riz sec et quelques arbres fruitiers.

3° Les terrains de hauteur moyenne, couverts par l'inondation annuelle du Mëcong, c'est-à-dire les bords du fleuve et des autres cours d'eau, ainsi que les îles. Ce sont les endroits les plus fertiles, les plus cultivés et les plus habités.

4° Les terrains détrempés et marécageux, dont on ne tire pas grand parti et qui renferment pourtant des plantes utiles et riches. On n'en extrait que la fleur du lotus, qui est, comme on sait, une fleur sacrée servant à orner l'autel du Bouddha. On fait avec l'amande de cette plante une espèce de nougat très apprécié des indigènes et même des Européens qui n'ont pas connu celui de Montélimart.

Les forêts les plus importantes du royaume sont situées sur des terrains envahis par l'inondation, circonstance qui en favorise extrêmement l'exploitation.

Nous ne pouvons donner que d'une manière approximative le chiffre de la population du Cambodge. On n'en a jamais fait le recensement général et le gouvernement se contente de faire faire tous les trois ans, par des mandarins spéciaux, le relevé des hommes de quinze à soixante-dix ans, afin de pouvoir établir un tableau de classement par âge de la population mâle du royaume, et de fixer pour chacun l'étendue du service qu'il doit à l'État.

Dans chaque village, les hommes sont classés en plusieurs catégories : ceux de dix-huit à cinquante ans, qui sont les citoyens actifs, que l'on peut lever pour la guerre, les travaux publics, etc. ; ceux de quinze à dix-huit ans et, enfin, ceux de cinquante à soixante-dix ans forment d'autres catégories.

Les jeunes gens de quinze à dix-huit ans ne sont inscrits que pour mémoire et afin de faciliter le travail des recensements ultérieurs; on ne les oblige à aucun service, tandis que les hommes de cinquante à soixante-dix ans peuvent être employés dans leurs provinces à des tra-

vaux sur place, peu pénibles et au profit toujours de l'État. On leur fait fabriquer des barques, couper du bois, des bambous, des pailles pour servir à couvrir les maisons des serviteurs du roi, les magasins... Au delà de soixante dix ans, on n'est plus inscrit.

Dès que la liste nominative des inscrits d'un village est dressée, et pendant que les hommes sont assemblés, l'envoyé du roi invite chacun

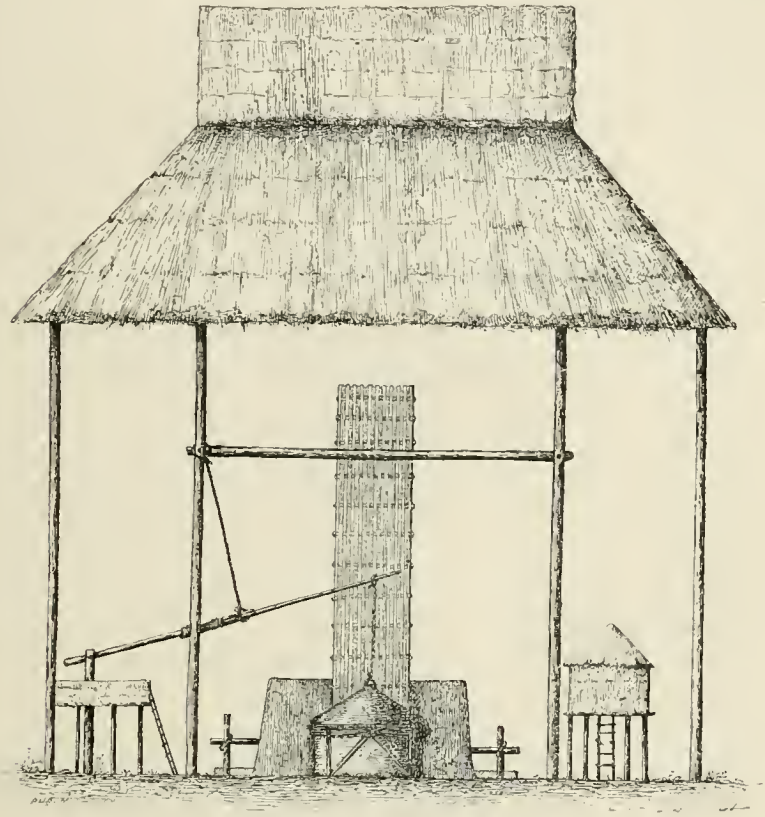

Haut-fourneau des sauvages Cuois.

d'eux à désigner lui-même un mandarin résidant à Phnom-Penh, sous les ordres duquel il se trouvera placé pour tout ce qui regarde le service de l'État. Chaque individu se place ainsi sous l'autorité d'un des mandarins forcés, par la nature de leurs fonctions, de résider près du roi. Les corvéables ont, dans l'exercice de ce droit, carte blanche pour choisir qui bon leur semble. Leur préférence peut porter sur un mandarin démissionnaire, voire même destitué, mais ils se placent généralement sous la tutelle d'un mandarin en activité, parce qu'ils peuvent, à l'occasion, en tirer plus de services. On désigne l'individu, ou la collection des

individus qui se sont ainsi mis sous la tutelle d'un mandarin, sous le nom de Comlang (force).

Ces différentes options sont inscrites avec soin sur des registres spéciaux déposés dans le palais du roi. Les mandarins de la capitale envoient, le recensement une fois fini, leurs secrétaires pour relever sur ces registres les noms des corvéables qui ont bien voulu se mettre sous leur autorité. Le nom de la femme est toujours joint à celui du mari; c'est une mesure indispensable, qui sert à distinguer des individus du même village portant le même nom. A partir de ce moment, il s'établit entre les mandarins et les Comlangs des rapports, non seulement de service, mais aussi de politesse et quelquefois d'amitié. Les Cambodgiens se rendent de temps à autre à Phnom-Penh pour les voir; ils leur apportent quelques cadeaux, ce qui est une façon convenable de se présenter au Cambodge, et ils mettent en jeu l'influence ou l'autorité de leur patron lorsqu'ils ont des affaires à démêler.

Le nombre de jours de corvée pour chaque inscrit de dix-huit à cinquante ans est de quatre-vingt-dix dans l'année. Ces corvées peuvent être rachetées en entier moyennant vingt ligatures, environ dix-huit francs. Afin d'atténuer, le plus possible, le tort que pourrait porter à la production en général une loi aussi exigeante, le gouvernement ne réclame les corvées que dans les moments où il n'y a pas grand chose à faire aux champs.

Le quart des journées dues, ou le quart de la somme résultant du rachat, revient aux mandarins qui servent d'intermédiaire, pour ce service, entre le gouvernement et la population. Ils emploient les hommes de corvée qui leur reviennent comme ils l'entendent et pour leur compte particulier.

Les levées pour les travaux publics sont réglementées quant au temps de présence sur les travaux; mais pour la guerre aucune limite de temps n'est fixée et le gouvernement garde les soldats sous les drapeaux autant de temps que les besoins du service l'exigent.

Les esclaves de toutes les races sont compris dans la catégorie des hommes qui ne peuvent pas être appelés pour la guerre ou les travaux publics; le maître est forcé de payer à l'État le quart de ce qui est exigé pour les citoyens libres, c'est-à-dire quatre ligatures.

Les infirmes de dix-huit à cinquante ans payent trois ligatures : ceux qui ont dépassé cinquante ans n'ont pas de cote personnelle à payer.

Les Chinois et les Annamites sont soumis à une législation spéciale;

ils payent une cote personnelle en proportion de leur fortune et dont le chiffre est fixé par les mandarins chargés du recensement.

Malgré l'imperfection de la manière d'opérer des indigènes, malgré les omissions et les causes d'erreurs qui peuvent se glisser dans nos propres calculs, nous pensons pouvoir donner assez approximativement le chiffre de la population du royaume, en nous basant sur le rapport qu'il a été possible d'établir entre la population inscrite et celle qui ne l'est pas. Ce rapport est de un inscrit pour six habitants.

Inscrits de toutes races.	126,177
Non inscrits, femmes, enfants	757,062
Bonzes; mandarins, leurs familles et leurs serviteurs; serviteurs du roi et des princes; ouvriers d'état; garde royale et marins; comédiens royaux; sauvages tributaires; prisonniers	57,715
Évaluation de la population flottante. . . .	5,000
TOTAL GÉNÉRAL de la population du Cambodge.	945,954

Le pays le plus montagneux du Cambodge est celui qui est situé au nord et au nord-ouest. Ce sont les derniers contreforts de l'Himalaya, qui, arrivés là, se déploient en patte d'oie vers l'est et vers l'ouest, limitant le petit royaume actuel des Khmers, autrefois si puissant et si étendu, et semblant lui interdire dans l'avenir tout espoir d'extension du côté du nord et du nord-ouest, où il aurait précisément des droits de propriété à faire valoir.

Les provinces côtières du golfe de Siam sont également montagneuses, ainsi que quelques autres petites provinces septentrionales. Le reste du royaume se compose d'une plaine alluviale plate comme un plan et qui se transforme en une sorte de mer tous les ans, à la fin de septembre, c'est-à-dire au moment du plus haut niveau du Mëcong.

Nous ne mentionnerons ici que les montagnes remarquables pour leur grande hauteur, ou par leurs riches productions, ou, enfin, par les souvenirs historiques qu'elles rappellent.

La province de Compong-Soai est bornée au nord par la chaîne de Phnom-Dangrec (la montagne ressemblant à un levier), qui part du méridien du 100e degré est, se dirige directement à l'est en suivant le parallèle du 14e degré nord et va finir au Mëcong, un peu au-dessous des

grandes chutes de Khong. Cette montagne est très boisée et contient de bonnes essences de bois.

Trente milles environ au sud de Phnom-Dangrec, s'élèvent les Phnom-dèc (montagnes de fer), très-riches en minerai, dont l'exploitation est facilitée par un arroyo flottable huit mois de l'année et aboutissant au grand lac.

La province de Pursat, ou Purtisat [1], à l'ouest du grand lac, limitrophe de la province aujourd'hui siamoise de Battambang, est très montagneuse ; elle est aussi très peu peuplée en raison de son étendue. Une des causes de l'éloignement de la population, en dehors de la question politique qui est la principale, pourrait bien être l'espèce de prévention que les Cambodgiens nourrissent à l'égard du climat des montagnes.

Le grand massif de Pursat, appelé Phnom-Krevanh (montagne du Cardamome), se compose d'un groupe de huit montagnes d'inégales hauteurs. La plus élevée, dont le sommet n'est pas à moins de 1,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, est très boisée et fort riche en cardamome.

La plus haute des montagnes de la province de Thpong, à l'ouest de Pursat, est Phnom-Khnang-Crepu (montagne au dos de caïman) ; elle produit de beaux bois d'une exploitation à peu près impossible. Deux sources très considérables que l'on voit sourdre à mi-hauteur de la montagne, projettent au dehors des masses d'eau qui forment des chutes très élevées, et donnent naissance à des torrents qui réunissent leurs eaux à un autre torrent, descendant d'une montagne voisine, pour alimenter un arroyo dont le lit est obstrué par des rochers qui rendent le cours d'eau innavigable. Cette rivière porte le nom de Stung-Thpong et elle va se perdre dans le golfe de Siam après avoir traversé une partie du territoire siamois.

Nous devons signaler à cet endroit l'existence du *dom-rong* (arbre à gomme-gutte), dont les dimensions maximum sont 1 mètre de diamètre sur 8 à 9 mètres de hauteur. La récolte de la gomme-gutte se fait pendant la saison sèche, d'octobre en avril. Pour l'extraire, les Cambodgiens font une entaille d'un centimètre de profondeur dans l'écorce de l'arbre et dans toute la longueur de la tige, en dirigeant le couteau suivant une ligne spirale, aboutissant, dans le bas, à un bambou creux et dont l'office est de recevoir le suc laiteux qui suit la saignée pratiquée

[1] Corruption du mot pâli Buddhisatva (futur Buddha).

dans l'écorce. L'écoulement dure au plus trois jours, après lesquels on emporte le bambou rempli de gomme-gutte à l'état presque liquide. Au bout de trois mois, la substance étant suffisamment solidifiée, on rompt le bambou et l'on a un beau bâton de gomme-gutte. On ne saigne les arbres qu'une seule fois dans l'année. Chaque homme de corvée doit dix livres de gomme-gutte, par an, au gouvernement, moyennant quoi il est affranchi de tous autres impôts.

Dans la province de Crang, sur la rive occidentale du lac, s'étend une longue montagne isolée et éloignée des pays habités. On y trouverait de beaux bois à exploiter, mais les chemins manquent complètement pour les transports. Les éléphants sauvages, les buffles, les khtyms (sortes de bisons), les tigres, sont, avec une foule d'autres animaux sauvages, les seuls êtres animés qui peuplent cette contrée.

La province de Compong-Som, sur le golfe de Siam, est couverte de montagnes. La principale, Phnom-chom-rou-sre-dong, est le repaire de tous les animaux sauvages. C'est là que les Cambodgiens vont chasser et prendre les taureaux sauvages, afin de les faire servir d'étalons pour la race domestique, qui est petite et qui gagne dans ce croisement deux qualités précieuses pour les bêtes de trait et de course: la taille et la vigueur de jarret.

C'est dans la province maritime de Kompot que se trouve la belle montagne de Phnom-popoc-vil (montagne autour de laquelle les nuages tournent). Sa hauteur, mesurée exactement par les navigateurs, est de 1,100 mètres. Deux sources très considérables jaillissant du haut, forment deux torrents que l'industrie utilisera plus tard pour établir des machines hydrauliques destinées à débiter les bois de diverses essences qui couvrent cette haute montagne.

Phnom-Sa (la montagne blanche), désignée sur les cartes marines sous le nom de *Cone Bombi,* est à cinq ou six milles au nord de Kompot et il a 85 mètres de hauteur. Les navires qui vont chercher un mouillage à l'entrée de la petite rivière de Kompot, courent sur l'alignement formé par Phnom-Sa et un petit morne, visible de loin, qui est à l'entrée de la rivière. Si l'on suit bien cet alignement, on pare tous les dangers. On exploite à Phnom-Sa des calcaires dont on tire une chaux grasse supérieure.

Phnom-Sruoch (la montagne pointue), située dans la province de ce nom, est très boisée, d'un accès difficile et produit un cardamome sauvage d'une faible valeur commerciale.

Phnom-Prea (la montagne de Dieu) est un monticule situé dans la province de Somrong-tong; il est remarquable à cause d'une cavité énorme, sorte de grotte sacrée, naturellement nivelée dans le bas, arrondie à la voûte et dans laquelle un millier de personnes pourraient aisément se placer.

La colline de Preà-Reach-Chéa-trop (du gouvernement), connue sous le nom de colline de Oudong, l'ancienne capitale, porte quelques mausolées en briques renfermant les urnes cinéraires de plusieurs princes et rois du Cambodge. Sur le haut s'élève une pagode de construction moderne et déjà délabrée, abritant une immense idole du Bouddha en maçonnerie. On trouve là quelques spécimens de l'art et du culte ancien et notamment un bœuf en pierre de grandeur presque naturelle, recevant encore de nos jours les hommages des habitants de la contrée, qui entretiennent constamment son râtelier d'herbe fraîche.

Phnom-Tra-Tung, dans la province de Prey-Crabas, est remarquable par une grande grotte demi-sphérique formée par la nature dans l'intérieur, et par une autre grotte plus petite située à l'extrémité de la montagne. Ces deux excavations sont remplies de chauves-souris dont la fiente amoncelée sur le sol répand une forte odeur ambrée repoussante. On la recueille et on en fait du salpêtre. On voit là des stalactites curieuses, allongées, transparentes, attachées au plafond et tombant comme des colonnes jusqu'au sol, ou figurant des draperies capricieusement dessinées et découpées à jour. Lorsqu'on parcourt la grotte avec des torches allumées, ces concrétions calcaires présentent l'aspect le plus curieux et le plus bizarre. On accède à ces cavernes par des sentiers très escarpés.

On trouve là aussi, en très grande abondance, des pierres calcaires dont on extrait une chaux estimée. La colline est couverte d'abeilles qui font leur habitation dans le creux des rochers; il est quelquefois difficile d'arriver à ces rayons ou gâteaux et les habitants les atteignent à l'aide de longs bambous.

Phnom-Caulang, dans la même province, est très riche en calcaires. Cette colline est située sur le bord d'un petit arroyo sinueux, mais flottable, qui porte le nom de la montagne et qui se jette non loin de là dans le canal de Hatien. Ces calcaires sont exploités et fournissent une chaux grasse qu'on exporte dans la Cochinchine française. Il y a dans les environs une foule d'autres soulèvements calcaires moins importants que ceux dont nous venons de parler et qui sont peu ou point exploités.

Phnom-Bathéai, dans la province du Chung-prey, renferme de belles carrières de grès que les Cambodgiens exploitent pour fournir des matériaux à la construction des pagodes, pour faire des meules à aiguiser... On trouve sur place des chars à bon compte pour le transport des pierres au bord du fleuve, où on les embarque pour les transporter où besoin est.

A six milles au nord de ce point se trouve la belle colline de Phnom-chung-prey. Celle-ci produit des bois estimés, qui ne sont guère exploités faute de voies de communication. Cependant, les indigènes font là de grandes pirogues en chhu-téal qu'ils taillent dans un seul tronc d'arbre.

Dans la province de Chung-Badeng, limitrophe de notre arrondissement français de Tayninh, se trouve une colline connue sous le nom de Phnom-chung-Badeng, sur laquelle s'est déroulé, en 1853, un drame épouvantable. Un bonze annamite s'était retiré dans une caverne située sur le flanc oriental de cette montagne. Cet ermite résolut un jour de s'offrir en sacrifice à Dieu [1]. Il éleva, dans ce but, un immense bûcher et il convia à la cérémonie les mandarins cambodgiens et le peuple des environs. Lorsqu'il eut une assistance suffisamment nombreuse, ce forcené alla s'agenouiller au-dessus de ce bûcher, joignit les mains et se mit en prières; ensuite, se relevant d'un air décidé, il ordonna à ses deux jeunes disciples de mettre le feu au bois, ce qu'ils firent aussitôt. Un témoin de cette scène horrible nous a raconté qu'il ne venait du côté du bûcher en feu ni un cri, ni une plainte et qu'on entendait seulement la voix calme du religieux récitant des prières, jusqu'au moment où, enveloppé par la fumée et par les flammes, il fut complètement asphyxié.

Pendant le temps du sacrifice, les serviteurs du bonze faisaient de la musique autour de son bûcher.

II

Les forêts du Cambodge sont riches en bois de différentes essences très propres à la construction et à l'ébénisterie. Nous ne citerons ici que les principaux et l'usage que les indigènes en font.

Le *Dom Kaki*. (*Hopea-spuria*.) Famille des Diptérocarpées. Densité 0,888. Il en existe cinq espèces; nous ne décrirons que l'*hopea odorata*,

[1] Nous disons Dieu pour parler le langage ordinaire. Comme il s'agit ici du Bouddha, il serait plus exact de le désigner ainsi : le sage, l'éclairé, celui qui possède l'intelligence suprême.

qui est le plus commun et le plus estimé. Il se conserve bien dans l'eau et est très propre aux constructions navales; il est inattaquable aux tarets et c'est, enfin, un gros arbre de magnifique venue.

Le *Dom-chor-chong*. (*Vateria*.) Même famille. Gros arbre élevé, jamais droit, les fibres s'entrecroisent, peu répandu, bois jaunâtre, produit une sorte de gomme résineuse qui se concrète en un bloc assez volumineux. Une partie de cette gomme se détache d'elle-même et tombe par terre; elle est d'une qualité supérieure et de couleur rouge.

Le *Dom-Khlong*. (*Diptérocarpus-cordatus*.) Même famille. Bois rougeâtre, doux à travailler, sert surtout à faire des pirogues; il est d'une durée moyenne et on le débite souvent en planches pour divers usages.

Le *Dom-Phchoc*. (*Vatica*.) Même famille. Densité 1,030. Bois dur, à fibres serrées et à grains fins; il sert à faire des charpentes de maisons; sa couleur est jaune; il est très estimé et est assez commun dans la province de Somrong-tong. On extrait de cet arbre beaucoup de résine et son bois sert aussi à faire des caisses et des roues de char.

Le *Dom-Phdiec*. (*Anisoptera-sepulchrorum*.) Même famille. Densité. 0,622. Bel arbre, droit, fort en diamètre et très commun. Son bois est jaune paille, tendre, non foudrier, étant sec, facile à travailler, se conserve peu à l'humidité, excellent pour les charpentes des toits.

Le *Dom-papel* (*Hopea-odorata*). Même famille. Densité 0,721. Essence très répandue, moyenne durée, assez tendre, facile à travailler, propre aux constructions navales, inattaquable aux insectes et aux tarets d'eau. Ce bois ressemble au frêne; on en fait surtout des bordages de barques.

Le *Dom-teal*. (*Dipterocarpus-alatus*.) Même famille. Cet arbre est très répandu; il produit une oléo-résine, appelée Chor-tuc, à l'aide de laquelle on fait un mastic excellent pour le calfatage des barques. On en tire vingt litres d'essence par an. C'est un bois de haute futaie, mais il est propre aussi à une foule d'autres usages; il est bon marché, ne dure pas beaucoup et est cependant susceptible de se conserver dans les endroits secs, aérés et habités.

Le *Dom-trach*. Même famille. Ressemble au précédent, est très commun dans les forêts du Cambodge, donne un bois rougeâtre employé à faire des roues de chars et des charpentes; il se conserve davantage que le Téal et est propre aux constructions navales. On extrait du Trach une essence qu'on emploie dans la confection des mastics pour les barques.

Pirogue de courses. Photographie de M. Gzell.

Le *Dom-tralac*. (*Vatica*.) Même famille. Densité 1,185. Essence commune. Il n'est pas rare sur les bords du grand fleuve, où on en trouve de trois ou quatre espèces. Le grain est fin et serré, le bois blanc tirant sur le jaune, se conserve dans l'eau et peut être employé à construire des barques ou à faire des colonnes de soutien de toitures. Il est surtout d'une exploitation facile sur les bords de l'arroyo de Peam-Chilang.

Le *Dom-calanh*. (*Dialium-ovoideum*.) Famille des légumineuses. Densité 0,991. Le bois est dur, jaunâtre, incorruptible dans l'eau, magnifique une fois poli et huilé.

Le *Dom-cranhung*. (*Dalbergia*.) Même famille. Densité 1,045. Deux espèces. Arbre d'assez faible dimension, rare; son bois dure très longtemps, il est dur à travailler et d'une couleur rouge veinée de noir. On en rencontre dont le bois est veiné de vert et qui sont plus recherchés encore. C'est le plus beau bois d'ébénisterie du pays : poli, il fait un grand effet et a quelque analogie de couleur avec le palissandre.

Le *Dom-kaka*. (*Sindora-Sumatrana*.) Même famille. Densité 1,111. Arbre de fortes dimensions, assez commun dans le pays, donnant un bois dur, brun avec des reflets rougeâtres, très beau une fois poli, sert à faire des meubles et des bordages de barque.

Le *Dom-khnong*. (*Pterocarpus-indicus*.) Même famille. Densité 0,740. Fort diamètre, mais peu élevé. Le bois est rose, de couleur uniforme, odoriférant, à grains serrés, résistant et même cassant; on en fait des meubles, des membrures de barque, des roues de char. Poli, ce bois est superbe.

Le *Dom-socram*. (*Xylia-dolabriformis*.) Même famille. Densité 1,056. Gros arbre, commun au Cambodge, donnant un bois de couleur rouge, dur, à grains serrés et ayant la propriété de résister à l'humidité. Ce bois est propre à l'ébénisterie et au charronnage.

Le *Dom-haysan*. (*Diospyros*.) Famille des Ébénacées. L'arbre est de petite dimension ; le bois est dur et cependant flexible ; il est aussi lourd, foncier, noir et sert surtout à faire des chevilles pour les barques. Ce bois est pailleté de jaune et est très précieux pour l'ébénisterie.

Le *Dom-khmau*. (*Ebenoxylum-verum*.) Même famille. Densité 1,310. C'est l'ébène ordinaire; il est rare au Cambodge et toujours de faibles dimensions ; il a, en outre, énormément d'aubier.

Le *Dom-tayung*. (*Diospyros*.) Même famille. Assez gros, mais ayant beaucoup d'aubier. Le bois est noir veiné de blanc et est moins beau que

le précédent ; il est aussi moins dur et on s'en sert pour faire des meubles et des leviers de balances.

Le *Dom-Maysac*. (*Tectonia-grandis*.) Famille des Verbenacées. Densité 0,607. C'est le *tech*, le bois qui convient le mieux à la construction des navires. Malheureusement, cet arbre n'atteint pas au Cambodge les proportions considérables qu'il a au Siam, dans le haut du Mënam, d'où il a été importé. On trouve plusieurs de ces sujets dans les forêts de Lovec.

Le *Dom-tasec*. (*Vitex*.) Même famille. Densité 0,905. On en compte sept ou huit espèces toutes très communes. Le bois n'est pas très dur ; il a la couleur et à peu près les propriétés du chêne.

Le *Dom-Bosneac*. (*Mesua-ferrea*.) Famille des Guttifères. Densité 1,051. Cet arbre est de moyenne dimension, mais il est très élevé. Le bois est rouge brun, assez facile à travailler quoique dur, fait bon usage à l'humidité et dans l'eau. Il convient de travailler ce bois dès qu'il vient d'être abattu, car il devient, en vieillissant, tellement dur qu'il émousse les outils.

Le *Dom-rong*. (*Garcinia*.) Même famille. C'est l'arbre à gomme-gutte dont nous avons déjà parlé.

Le *Dom-prus*. (*Garcinia*.) Même famille. Densité 0,945. Petit ; le bois est blanc, assez doux, à grain égal, flexible ; il sert à faire des arcs, des arbalètes, des pilons pour mortier, des leviers pour porter des poids sur l'épaule.

Le *Dom-khtung*. (*Calophyllum-inophyllum*.) Même famille. Densité 0,795. Cet arbre abonde dans les terrains bas. Le bois est rosé, à grains très fins et à fibres serrées ; il donne des courbes pour les petites barques. Entre le bois et l'écorce exsude une résine (tamahaca) employée en médecine. Les fruits fournissent une huile employée dans l'ébénisterie et l'éclairage.

Le *Dom-ambeng-thnge*. Famille des Cupulifères. Il y en a de plusieurs espèces ou variétés. Le bois se rapproche du chêne pour la contexture et les qualités.

Le *Dom-crul*. (*Melanorrhea-glabra*.) Famille des Anacardiacées. Densité 0,975. C'est l'arbre qui produit la résine appelée Mereac, qui mélangée avec une autre résine connue sous le nom de Chor-tuc, et passée dans un crible à mailles serrées, donne une sorte de peinture noire, reluisante et assez semblable à la laque. Le bois est rouge, rappelant le palissandre et le cranhung, et, quoique cassant, il est très propre à l'ébénisterie. Il ne se conserve pas à l'humidité.

Le *Dom-chombac.* (*Buchanania.*) Même famille. Gros arbre bordant les fleuves et les ruisseaux ; le bois est dur, à pores serrés ; il est difficile à travailler et pourrit vite dans l'eau. Cet arbre donne un fruit mangeable, dont le noyau contient une sorte de cire végétale.

Le *Dom-chhem-chha.* (*Engelhardtia.*) Famille des Santalacées, voisine des Lauracées. Arbre assez rare. Le bois est très léger et tendre, odoriférant, jaune tirant sur le rouge. On en fait des tables, des cloisons, des meubles et toutes choses, enfin, qui ne doivent pas être exposées à l'humidité.

Le *Dom-crasna.* (*Aquilaria-agallorha.*) Famille des Aquilarinées, voisine des Thymélacées. Fort, élevé, à tige droite, les branches de cet arbre sont horizontales et placées comme celles du cotonnier (Bombax) ; il donne un bois odoriférant que l'on brûle pour désinfecter les appartements. On ne tire aucun autre parti de cette essence.

Le *Dom-chlic.* (*Terminalive.*) Famille des Combretacées. Fort, très élevé et droit. La couleur du bois est le rose clair ; il est employé pour les charpentes des maisons ; il flotte lorsqu'il est sec, dure peu de temps et se corrompt vite dans l'eau.

Le *Dom-sangke.* (*Combretum-lacriferum.*) Même famille. Essence inexploitée. C'est sur cet arbre que le *Cocus-lacca* se fixe pour déposer ses œufs. Les branches sont coupées deux fois par an après l'enlèvement de la laque ; elles repoussent très vite.

Le *Dom-cor.* (*Eriodendron-anfractuosum.*) Famille des Malvacées. Vulgairement appelé cotonnier. Très bel arbre, reconnaissable à ses branches alternes horizontales ; il est très commun au Cambodge et fournit les gousses desquelles les indigènes retirent la ouate dont ils garnissent leurs matelas et oreillers.

Le *Dom-condol.* (*Careya-arborea.*) Famille des Myrtacées. Gros arbre de moyenne hauteur. Le bois est rose clair ; l'écorce sert à faire des tapis, ou paillets, que l'on applique sur le dos des éléphans avant de mettre la cage ou palanquin. Il donne un fruit recherché par les sangliers et les cerfs.

Le *Dom khdol.* (*Carreya-elliptica.*) Même famille. Gros et élevé ; le bois est jaune et assez dur ; on en fait des charpentes et des cercueils.

Le *Dom-reang-phnom.* (*Barringhtonia.*) Même famille. Très gros arbre, commun dans les forêts des plateaux et sur les montagnes des provinces occidentales. Le feuillage est semblable à celui du manguier.

Le bois est blanc veiné de jaune ; il est très dur et peut être introduit dans les charpentes des maisons. Cette essence fournit une petite quantité de résine.

Le *Dom-reang*. (*Barringhtonia*.) Même famille. Il est assez semblable au précédent, mais il pousse dans les terrains humides. De moyenne grosseur, le bois est rose clair et peu estimé. Les feuilles tendres de cet arbre sont mangées avec le poisson salé. Lorsqu'il est petit, on le dépouille de l'écorce que l'on tortille pour en faire des estropes d'aviron.

Le *Dom-chrey*. (*Nauclea-cadumba*.) Famille des Rubiacées. Cet arbre est recherché par l'insecte qui donne la laque. Les feuilles, la fleur et le fruit ressemblent aux produits similaires de l'arbre sacré (Banian). Jeune, il grimpe comme une liane après un des arbres de la forêt ; mais il se développe ensuite extraordinairement, tue son tuteur et se maintient debout par la grosseur et la force de sa tige. Les arbres de cette essence, lorsqu'ils poussent près l'un de l'autre, se soudent au moindre contact.

Le *Dom-tatrau*. (*Nauclea-speciosa*.) Même famille. Densité 1,110. Taille moyenne et très droit, bois dur, jaune foncé, se travaillant assez bien et est de très longue durée. C'est un arbre sacré dont le bois n'est employé que pour faire des idoles, des charpentes de temple et quelquefois des cercueils.

Le *Dom-khnor-prey*. (*Nauclea-orientalis*.) Même famille. C'est le Jacquier sauvage. L'arbre est beau, le bois est jaune, dur, assez facile à travailler et flotte étant sec ; il entre dans la construction des barques et des maisons.

Le *Dom-chec-tum*. (*Gardenia-grandiflora*.) Même famille. L'écorce sert à faire des baguettes odoriférantes que l'on brûle dans les pagodes.

Le *Dom-khvau*. (*Bignonia*.) Famille des Bignoniacées. Gros arbre, haut ; le bois est jaune et sert à faire des portes et des fenêtres ; il est susceptible de prendre un beau poli et il ressemble alors à l'ivoire ; il dure assez longtemps à l'abri de la pluie et du soleil.

Le *Dom-entranel*. (*Lagerstrœmia*.) Famille des Lythrariées. Il y en a de plusieurs espèces dans les forêts du Cambodge. Ils sont gros généralement. Le bois de celui-ci a de l'analogie avec le frêne ; il est flexible et sert à faire des avirons, des bordages de barque et des charpentes. La feuille et la fleur de cet arbre sont couleur de pourpre.

Le *Dom-khleng-cong*. (*Stripchnos-nua-vomica*.) Famille des Loganiacées. Le bois, l'aubier, l'écorce, la feuille et le fruit de cet arbre contiennent un poison violent dont on se sert pour empoisonner les animaux.

Le *Dom-sral*. (*Pinus-minkusii*.) Famille des Conifères. Ce pin atteint souvent des dimensions considérables ; on le trouve en très grande abondance dans les forêts de Compong-Soai. Peu utilisé par les Cambodgiens, il serait très propre pourtant pour la construction de leurs maisons et surtout comme bois de mature. On en extrait une résine blanchâtre et odorante peu abondante, employée simplement pour frotter les cordes des instruments de musique.

Le *Dom-thloc*. (*Parinarium*.) Famille des Rosacées. Gros arbre, donnant un bois médiocre, doux à travailler et susceptible d'une faible durée, même dans les endroits abrités. L'arbre porte un fruit à noyau, dont l'amande est bonne à manger et dont on extrait une huile employée à vernir le bois; on en enduit aussi les parasols en papier, afin de les rendre imperméables.

Le *Dom-pu*. (*Ficus-religiosa*.) Famille des Morées. C'est le Banian, l'arbre sacré des Bouddhistes; il pousse spontanément partout et il y a des mandarins spécialement chargés d'empêcher qu'on les coupe et même qu'on les élague. Il en existe au Cambodge de plusieurs espèces, qui tous atteignent des proportions considérables ; leur tronc cependant est peu élevé, mais leur ramure est colossale. Le bois est très médiocre et ne pourrait être utilisé à rien.

Dom-day-khla. (*Wrightia*.) Famille des Apocynées. Tout petit arbre droit donnant un bois brillant couleur d'ivoire, facile à travailler et à tourner. Les Cambodgiens en font des boîtes et des cachets ou sceaux.

Le *Dom-neang-paec*. (*Cyanodaphne-cuneata*.) Famille des Lauracées. Plusieurs espèces, généralement petits mais droits. Le bois est facile à travailler; il dure longtemps, sa couleur est le jaune clair; il est léger et l'on en fait surtout des meubles.

Le *Dom-beloi*. (*Tétranthera*.) Même famille. Gros arbre droit donnant un bois jaune, léger, à fibres longues et droites, à grain fin et égal, propre à faire des charpentes non exposées à l'humidité.

Le *Dom-sdey*. (*Kuramia*.) Famille des Célastracées. Assez commun; ressemble au Cranhung, mais il est moins estimé. On fait avec les petites branches des charrues, des herses, des pioches et d'autres instruments

d'agriculture. On en fait aussi des ancres pour barques de rivière, des membrures et des bordages.

Le *Dom-soai-prey*. (*Mangifera-indica*.) Famille des Anacardiées. C'est le manguier sauvage ; il est de moyenne grosseur et le bois ne sert guère qu'à faire des avirons. Le fruit est plus petit que celui de l'espèce cultivée ; il est aussi plus acide et plus filandreux.

Le *Dom-peong*. (*Sterculia-fœtida*.) Famille des Sterculiacées. Bel arbre croissant disséminé dans les forêts, où il est très répandu. Bois blanc veiné de rose, léger, analogue au sapin, mais plus corruptible; il est assez flexible et l'on en fait quelquefois des mâts de barques.

Le *Dom-trameng*. (*Carallia-brachiata*.) Famille des Rhyzophorées. Bois jaunâtre, faible densité, facile à travailler; on le débite en planches et en madriers pour les charpentes.

Le *Dom-sralau*. Gros arbre, commun au Cambodge; le bois est jaune blanc, de moyenne durée, flexible, sert à faire de bons avirons. Le tronc du sralau porte de saillantes nervures et c'est dans le tronc de cet arbre que les indigènes débitent des roues de charrette pleines et d'une seule pièce.

Le *Dom-suuol*. Petit arbre, branchu, sur lequel la femelle du Cocus-lacca dépose ses œufs; il n'a pas d'autre utilité.

Le *Dom-creban*. Très gros, très commun et très répandu, donnant un bois fort médiocre et point utilisé. Cet arbre produit un fruit rempli de graines dont on extrait de l'huile d'éclairage.

Le *Dom-somrong*. Gros arbre de mauvaise essence et à tige tordue; il porte un fruit immangeable, mais dont on extrait de l'huile. On retire aussi de cet arbre une gomme très employée dans la médecine.

Le *Dom-slap-traon*. Sorte de latanier, à tige petite par rapport à la hauteur, droit et à nœuds comme l'aréquier. Le bois est très dur et a la réputation de durer longtemps; on le débite en lattes pour les toits des pagodes et des maisons des riches. Cet arbre n'a de branches qu'à son extrémité et est coiffé absolument comme l'aréquier.

Le *Dom-angcol*. Moyenne dimension; le bois est léger et malgré cela assez dur; il est de couleur jaune, ne se conserve pas à l'humidité et est bien placé dans les charpentes des maisons.

Le *Dom-anchanh-phnom*. Gros arbre, mais bas et très courbé. Bois rose et léger excellent pour faire des courbes de barques.

Le *Dom-bang-cou*. Ressemble au cerisier; il convient pour le tour et la menuiserie. Cet arbre donne un fruit mangeable.

Le *Dom-bangro* est énorme, peu élevé pour sa grosseur et point droit;

le bois est dur et sert à faire des dents pour les meules à décortiquer le paddy. L'arbre donne un fruit bon à manger.

Le *Dom-chan* est de moyenne dimension et à tige droite. Le bois est blanc, lourd et sert à faire des manches d'outils. Il y a une autre variété appelée Dom-pen qui est de dimension moindre que le précédent. Ils donnent l'un et l'autre un fruit sauvage assez bon.

Le *Dom-neang-nuon* est moyennement gros et haut; son bois est rouge, odorant et superbe pour l'ébénisterie.

Le *Dom-ouloc* donne un bois assez semblable au peuplier; on en fait des baguettes pour moulures d'ornement.

Le *Dom-phcol* est gros et haut; son bois est dur, rougeâtre et à fibres extrêmement serrées, résiste à l'humidité, à l'air, au soleil et est propre à une foule d'usages. Il donne, en outre, un fruit agréable au goût.

Le *Dom-sdau* est de moyenne dimension. L'écorce de cet arbre est très rugueuse et remarquable par les découpures profondes qu'elle porte dans le sens de la hauteur. On fait avec son bois de belles colonnes de maisons et les Cambodgiens mangent ses feuilles en salade mélangées avec des tranches de concombre.

Le *Dom-roluos* (*Carreya-arborea*) fournit un bois très léger que l'on emploie pour faire les bouées pour les filets.

Le *Dom-socrach* donne un bois lourd et très utilisable ; ses feuilles ont la propriété de provoquer des démangeaisons quand on les touche.

Avant de passer à l'agriculture, nous allons dire en quelques mots ce que sont les pâturages au Cambodge.

Pendant la saison des pluies, les pâturages sont extrêmement abondants au Cambodge.

Durant la saison sèche, il y a encore de l'herbe fine et fraîche autour des marais, des flaques d'eau et sous les arbres des forêts. Les animaux broutent, faute de mieux, l'herbe des clairières, qui est rôtie par le soleil, mais qui ne meurt cependant pas, grâce à la rosée qui est très abondante alors.

Les indigènes ne font pas de prairies artificielles ; ils ne font pas non plus faner l'herbe afin de la réserver pour la saison sèche ; ils ne s'occupent enfin aucunement de l'élève du bétail. Cette indifférence des Cambodgiens pour cette industrie est fâcheuse, car la Cochinchine française tire de là les bestiaux destinés au labour des rizières, surtout les bœufs pour la boucherie et que déjà le dépeuplement peut être constaté par la hausse énorme des prix.

L'industrie européenne interviendra bientôt, sans doute, pour remédier à cet état de choses ; et ceux qui entreprendront ces sortes d'affaires avec des capitaux suffisants et une certaine aptitude, rendront un service public en même temps qu'ils feront honorablement leur fortune.

Les cultivateurs cambodgiens ne font aucun usage du fumier pourtant si essentiel au développement de la richesse agricole de tout pays. Sur les bords du Mëcong, où les terres sont tous les ans fertilisées par les dépôts du fleuve au moment de l'inondation, les amendements sont moins nécessaires, mais sur les points élevés du territoire il n'en est pas de même, et il est bien étonnant que les habitants de ces contrées n'aient pas encore songé à produire des engrais qui ne leur coûteraient qu'un peu de peine, car ils ont des animaux en très grand nombre, bœufs, buffles et chevaux, et partout de la paille, sans compter celle du riz qui surtout constituerait une excellente litière et qu'ils brûlent sans en tirer aucun parti.

La culture par le défrichement et l'incendie des forêts adoptée par les habitants demi-sauvages de l'intérieur est encore bien plus barbare et plus regrettable. Ces pauvres gens se font une idée exagérée des propriétés fertilisantes des cendres, qui appartiennent, comme on sait, aux amendements utilisés seulement pour introduire dans la terre les éléments minéraux qui quelquefois lui manquent et qui sont nécessaires à la vie de certaines plantes. Mais cela ne rend pas inutiles les engrais que les cultivateurs chinois établis au Cambodge savent seuls produire et utiliser.

Nous allons énumérer les productions agricoles du pays, sans nous étendre sur les procédés de culture employés pour les faire venir.

Céréales. — Le riz étant l'aliment principal des indigènes, c'est la culture de cette denrée qui s'est le plus développée dans le pays.

Dans les terrains inondés, on attend que les eaux du fleuve se retirent pour retourner les terres avec un charrue bien primitive, se composant d'un soc à petit versoir taillé dans un même morceau de bois dur et recouvert à l'extrémité d'une chemise en fer pointue pour empêcher l'usure du bois. A ce soc, on adapte obliquement une longue pièce de bois terminée par une traverse sur laquelle on attèle deux buffles.

Cet appareil ne permet pas d'attaquer le sol assez profondément pour en extirper les racines des roseaux et des grandes herbes, qui poussent si vite dans les pays chauds et humides et de disposer, enfin, pour la

plante à cultiver une couche de terre arable suffisamment épaisse pour que ses racines puissent y vivre et s'y étendre sans obstacles. Pour obvier autant que possible aux inconvénients résultant de la repousse des roseaux et des grandes herbes, on s'arrange de manière à laisser le riz le moins possible en pleine terre et, à cet effet, on le sème deux mois avant la fin de l'inondation dans des planches convenablement disposées auprès des habitations, où on le soigne de manière à ce qu'il atteigne, dans ce laps de temps, la hauteur et la vigueur voulue pour être repiqué au retrait des eaux, au commencement d'octobre.

Outre l'avantage dont nous venons de parler, on gagne aussi un temps précieux, car la saison des pluies finissant avec la crue du fleuve, la plante n'a plus alors à compter que sur l'humidité propre du sol qui est considérable, mais qui ne peut pas avoir une grande durée dans une contrée ou l'évaporation est très active. Ces riz repiqués au commencement d'octobre sont mûrs et coupés en février. Ce sont les plus beaux du pays et ceux qui possèdent le plus de propriétés nutritives.

Dans les terres élevées au-dessus des crues du fleuve, le riz est plus hâtif; on le sème à la volée, comme le blé chez nous, au commencement de la saison des pluies, c'est-à-dire en mai, après avoir un peu retourné les terres déjà détrempées, et on fait cette moisson en novembre. On maintient et on règle la hauteur des eaux pluviales dans ces rizières à l'aide de toutes petites digues fermées en carré, et donnant aux champs de riz l'aspect de vastes damiers.

Lorsque certaines parties des terrains cultivés sont trop perméables, on les alimente avec les excédents de ceux qui le sont moins, au moyen de caniveaux pratiqués dans les endiguements, ou à l'aide d'un appareil d'irrigation suspendu et à bascule analogue à celui connu dans l'Inde sous le nom de *Etan*.

Ces rizières des endroits élevés ne possèdent généralement qu'un sol sablonneux peu riche et sont médiocres.

Les habitants des forêts procèdent autrement : ils abattent tous les arbres dans une certaine étendue du bois ; ils les laissent sécher un peu et les brûlent sur place; ils étendent les cendres uniformément sur le sol afin de l'amender un peu, et au début de la saison pluvieuse, ils font des trous régulièrement espacés dans le sol, avec un morceau de bois pointu, et dans lesquels ils laissent tomber quelques grains de paddy qu'ils recouvrent d'un peu de cendres.

Enfin, la nature pourvoit seule à la nourriture de cette population

nonchalante en produisant spontanément des riz sauvages aux bords des lacs et dans les plaines inondées. Ce riz est de mauvaise qualité, mais beaucoup de Cambodgiens s'en contentent et rendent grâces aux esprits protecteurs qui veulent bien les nourrir sans travailler.

On cultive plusieurs espèces de maïs au Cambodge; on les sème dans les terrains d'alluvion et c'est, comme le riz, une denrée alimentaire que les Cambodgiens mangent bouillie. On en donne cependant à certains animaux.

Plantes textiles. — Le coton est la plus importante des cultures du Cambodge. L'espèce cultivée dans le pays est herbacée; on la renouvelle chaque année.

Avant de semer, on fait tremper la graine pendant vingt-quatre heures dans du fumier délayé avec de l'eau et une petite quantité de chaux. On sème ces graines dans des terres nouvellement abandonnées par les eaux du fleuve et labourées suivant des billons espacés de 1 mètre. Les trous dans lesquels on dépose les graines sont eux-mêmes écartés de $0^{m},70$. On met trois ou quatre graines dans chacun de ces trous et elles germent huit ou dix jours après. On arrache plus tard les plants les moins vigoureux, de manière à n'en laisser qu'un à chaque trou.

Le coton cultivé au Cambodge est abâtardi de nos jours et il convient de le renouveler. Des essais faits avec des graines étrangères ont donné pour résultat un rendement supérieur, des fibres plus allongées et des graines n'adhérant que très peu à la soie et se détachant aisément.

Les autres plantes textiles cultivées sont : l'ortie de Chine (thmey), qui atteint la hauteur d'un homme et pousse de grandes racines qui vont chercher l'humidité très avant dans le sol. A la base, la tige a la grosseur du doigt; on la coupe tous les ans et elle repousse l'année suivante de la racine qu'on laisse en terre. L'ortie de Chine est traitée dans le pays à peu près comme le chanvre chez nous, et on en fait des filets de pêche et des cordages.

Des expériences comparatives faites dans le port de Rochefort ont donné les résultats suivants :

Un fil de carret fait avec de l'ortie de Chine, ou China-Grass, a supporté un poids de 1,580 kilog.

Un autre fil de carret de même dimension que le précédent fait avec notre chanvre a supporté un poids de 1,900 kilog.

Le mûrier cultivé au Cambodge est l'espèce connue sous le nom de

Murier-Nain (*Morus-Indicas*). Dans les terrains irrigués, on a cinq feuillaisons par an.

Enfin, il y a encore, en fait de plantes textiles, le Chachau, le Thathuong, le Kheng-por (plante sauvage) et le coco dont la coque est filandreuse et sert à faire des cordages.

Plantes oléagineuses. — Parmi celles qui sont cultivées, nous citerons le sésame dont on offre aussi les graines aux dieux, aux princes et aux rois ; l'arachide dont le rendement, au Cambodge, est le 40 % des noix décortiquées ; le cocotier. — En parlant des arbres forestiers, nous avons signalé ceux qui produisaient des fruits dont on extrayait une certaine quantité d'huile.

Plantes tinctoriales. — Le *Trom* (*Indigotier*) que l'on plante dans les dépôts vaseux des berges du Mëcong, après le retrait des eaux et sans autrement préparer la terre. La première récolte a lieu en avril ; on a de nouvelles coupes à peu près chaque mois jusqu'au commencement de l'inondation suivante. Les plants ne durent qu'un an et doivent être renouvelés chaque année.

L'indigotier pousse aussi spontanément dans les forêts du pays, mais en petite quantité ; la plante sauvage est plus forte que celle qui est cultivée, les feuilles sont aussi plus grandes et l'indigo obtenu au moyen de cette plante est plus estimé que l'autre.

Le *Chompu*. (*Bixa-orellana*.) C'est le Rocouyer que l'on plante en haie autour des habitations, mais qui pousse aussi à l'état sauvage dans les forêts. C'est un arbre de la famille des Liliacées ; la graine des fruits qu'il produit donne une substance tinctoriale rouge.

Le *Sbeng* (*Cæsalpinia-sapan*.) C'est un arbrisseau commun dans le pays ; on en fait aussi des haies. Le bois de la tige, et surtout celui des racines, donne la matière au moyen de laquelle on obtient une belle couleur rouge.

La *Rong* (*Gomme-gutte*), est exploitée dans les forêts des provinces de Thpong, Pursat et Stung-trang ; elle donne une belle couleur jaune employée par les dessinateurs sur bois et sur papier.

La *Leac* (*Gomme-laque*), provient des pays habités par des peuplades sauvages, à l'est du Mëcong. On en tire une matière colorante rouge cochenille qui sert pour teindre les étoffes. On sait que cette substance résineuse exsude de certains arbres forestiers à la suite des piqûres

d'un insecte du genre Coccus. Au moment de la ponte, les femelles s'établissent en grand nombre sur les jeunes branches, se serrent les unes contre les autres et leurs piqûres déterminent la sortie de la résine. Cette résine se colore au contact des insectes et les soude en une croûte rugueuse et inégale qui constitue la laque brute. Selon qu'elle a été plus ou moins décolorée, on désigne la laque sous les noms de *laque brune*, de *laque rouge* et de *laque blonde*.

Le *Khlem-khle* est le cœur d'une liane de la famille des Artocarpées, qui donne une belle couleur jaune.

Le *Khlem-khnor*, ou cœur du Jacquier, sert également à teindre en jaune.

Le *Sambac-prahut*. C'est un Naucléa, dont l'écorce donne une couleur jaune.

La *Sme*, ou écorce du palétuvier, donne une couleur brune marron employée à teindre les filets de pêche. On s'en sert aussi pour teindre en noir les étoffes, mais on la combine alors avec l'indigo.

La *Phca-dacam* est la fleur d'un arbuste cultivé dont on extrait une couleur jaune foncé.

Le *Maclua* est un gros arbre forestier qui donne des fruits oblongs et à noyau comme les olives, dont on extrait une couleur noire des plus assurées.

Le *Romiet* est un arbuste de la famille des Iris dont la racine donne une belle couleur jaune. A défaut de safran, on râpe cette racine pour jaunir les sauces; réduite en farine, elle est employée comme fard. C'est la plante connue en Europe sous le nom de Curcuma.

Le *Mareac* est une sorte de vernis ou peinture noire provenant du Crul, un arbre forestier dont nous avons parlé déjà.

La *Sloc-phlong*, ou feuille du Phlong qui donne une couleur jaune.

Plantes saccharifères. — La plus importante, c'est la canne à sucre. Il y en a de quatre espèces; trois sont cultivées pour être mangées à la main et l'autre, la Ampou-Kdam, qui est la plus commune, sert à faire du sucre. La canne à sucre se reproduit de boutures de $0^{m},30$ coupées aux extrémités supérieures des cannes et plantées en terre humide, si possible, après un bon labour. On a une récolte par an. Les cannes sont coupées au ras du sol; elles repoussent du pied et une plantation en terres riches et humides peut durer cinq ans.

Le *Dom thnot* (*Borassus-flabelliformis*) est un palmier à sucre très

élevé et d'une magnifique venue. La récolte se fait à la floraison et dure deux ou trois mois. Ce palmier donne d'énormes paquets de fleurs à corolles très fortes et très allongées, formant des sortes de tubes remplis de suc que l'on recueille pour le boire ou pour en faire du sucre, et, dans ce dernier cas, on soumet la liqueur à l'ébullition pour faire évaporer l'eau. Ce sucre est noir, commun et bon marché.

Plantes tuberculeuses et féculentes. — Elles sont très nombreuses mais nous ne citerons ici que les principales: la patate douce, l'igname, le manioc, l'arow-root, le sagou. la domlong-dong, qui est une patate très grosse, presque sphérique et peu sucrée, la domlong-trau, patate allongée et assez grosse, le domlong-ba, tubercule très allongé, que l'on mange bouilli et saupoudré de sucre...

Plantes coloniales. — Le poivre est cultivé sur la côte du golfe de Siam par des Chinois originaires, pour la plupart, de l'île d'Haïnam. On multiplie cette plante au moyen de boutures coupées sur des poivriers encore jeunes, que l'on plante en pépinière et que l'on soigne pendant deux ou trois mois avant de les transplanter en pleine terre. On repique ces plants dans la poivrière au nombre de quatre ou cinq pour un seul tuteur, après avoir convenablement remué et fumé le sol. Les tuteurs sont espacés entre eux d'au moins 2 mètres.

Après la transplantation, il faut arroser, si c'est nécessaire, enlever les mauvaises herbes et tenir les pieds garnis de terre, s'ils venaient à être déchaussés par les orages. A la quatrième année de leur âge, les poivriers commencent à produire ; ils sont en plein rapport à six ou sept ans et dégénèrent rapidement vers l'âge de vingt-cinq à trente ans.

L'engrais employé pour ce genre de culture est fait avec des crevettes ou du poisson que l'on fait préalablement pourrir dans des fosses. On fume les terres en juin et juillet, au moment des plus fortes pluies. La récolte a lieu en février et mars. Un pied donne moyennement un kilogramme de poivre chaque année et l'on estime qu'il faut un cultivateur pour mille pieds.

Le *Bétel* est une sorte de liane de la famille des poivres, dont la feuille concourt avec la noix d'arèque et la chaux à former la chique que mâchent sans discontinuer les Indo-Chinois.

On propage la culture de cette plante au moyen de marcottes obtenues par le couchage, et l'on choisit pour cela les meilleures terres dans

lesquelles on introduit une grande quantité d'engrais provenant de cendres et de matières fécales de vers à soie mélangées. Il est nécessaire d'irriguer, ou d'arroser abondamment à la main.

Comme le poivre, le bétel monte le long de solides tuteurs et produit des feuilles utilisables au bout d'un an, lesquelles repoussent mensuellement et sans interruption pendant cinq ou six ans. Après ce temps, il est indispensable de renouveler la plantation.

L'*Aréquier* est un palmier de très belle venue qui produit des régimes de noix d'arec entrant dans la composition des chiques dites *de bétel*.

Le bétel et l'aréquier poussent à l'état sauvage au Cambodge, mais ne donnent que des produits inférieurs aux espèces cultivées.

Le *Café* est d'importation récente ; néanmoins, on tente quelques essais de culture en grand du caféier dans notre colonie de Cochinchine. Cette culture aurait plus de chances de réussir dans ce pays (au Cambodge), où nous avons vu plusieurs sujets de trois ou quatre mètres de taille se portant fort bien. Vers le mois d'août, des fleurs blanches naissent à la base de la tige des feuilles ; elles se fanent bientôt et sont remplacées par des fruits assez semblables aux petites cerises renfermant chacun deux fèves de café accolées suivant leur face plate et enveloppées dans la même pellicule.

On sème le caféier en pépinière et on repique lorsque les plants ont atteint 0^{m},70 de haut; on les dispose en quinconces à 2 mètres d'intervalle dans les endroits un peu boisés pour abriter les jeunes sujets et les fleurs sous les ombrages des gros arbres.

Vers sa deuxième ou troisième année, il faut étêter l'arbre à trois mètres au-dessus du sol. Cette opération a pour but d'obliger la sève à refluer vers le tronc ; et les branches latérales s'étendent alors considérablement, et tout bas, comme pour rendre plus aisée la cueillette. Au bout de la quatrième année, le caféier n'a besoin d'aucuns soins ; il produit déjà depuis deux ans et vit plus d'un demi-siècle.

Le *Tabac* est cultivé dans les terres argileuses des bords du fleuve. Afin de gagner du temps, on le sème d'abord en planches élevées de main d'homme au-dessus de l'inondation et un mois avant le retrait des eaux.

Le fumier employé est le résidu d'indigo préalablement pourri dans une fosse et répandu sur les planches.

Dès que les eaux se sont retirées, on met les plants en terre ; il convient de fumer le champ alors avec des résidus d'arachides ou de pois-

sons pourris. Cette fumure est renouvelée deux et même trois fois. Il est nécessaire d'écheniller tous les jours et d'arroser vers la fin de la saison sèche.

Ce tabac contient une proportion trop faible de potasse, ce qui explique son incombustibilité. Il est, au contraire, chargé de nicotine, ce qui est un autre défaut qu'il serait possible d'atténuer par la prématuration, c'est-à-dire en cueillant les feuilles avant la maturité

Le *Gingembre* existe en Indo-Chine, mais il y est assez peu cultivé.

La *Cannelle* du Cambodge est la sous-écorce d'un arbuste, nommé dans le pays Sombor-loveng, dont l'odeur et la saveur se rapprochent de la cannelle. On trouve cet arbuste dans la province de Kompot.

Le Cardamome pousse à l'état sauvage sur les montagnes boisées de Pursat et l'on ne fait que le débarrasser des plantes parasites qui poussent à côté de lui, et qui pourraient faire obstacle à son développement. C'est une plante médicinale très riche. La première qualité ne vaut pas moins de 780 francs les 68 kilog. au Cambodge même.

Arbres fruitiers. — Parmi les espèces cultivées, il faut citer : le manguier, le mangoustanier, le durio, le carambolier, le jacquier, le pommier cannellier, le corrossolier, le tamarinier, le goyavier, l'oranger, le pamplemoussier, le citronnier, le papayer, le bananier, l'anana, le palmier à éventail, le jamboisier, le cocotier, le grenadier, le jujubier, l'arbre à pain.

Les espèces sauvages sont innombrables et quelques-unes donnent des fruits assez succulents.

Légumes. — Les Cambodgiens ne sont pas jardiniers; ce sont les Chinois qui font venir les légumes que l'on trouve sur les marchés et qu'ils cultivent à peu près comme en Europe, en se servant comme engrais de l'urine putréfiée et des poissons pourris mélangés avec une certaine quantité d'eau. Les principaux légumes cultivés sont : les choux et choux-raves, les navets, les patates douces, les potirons, les aubergines, les ignames, les tomates, les ails, oignons et échalottes, le persil, différentes sortes de piments, le céleri, la chicorée, la laitue, le pourpier et le cresson, la pastèque, la menthe...

On trouve dans les bois des tomates et des piments sauvages, ainsi que plusieurs variétés de champignons.

Quant aux plantes médicinales utilisées par les médecins cambod-

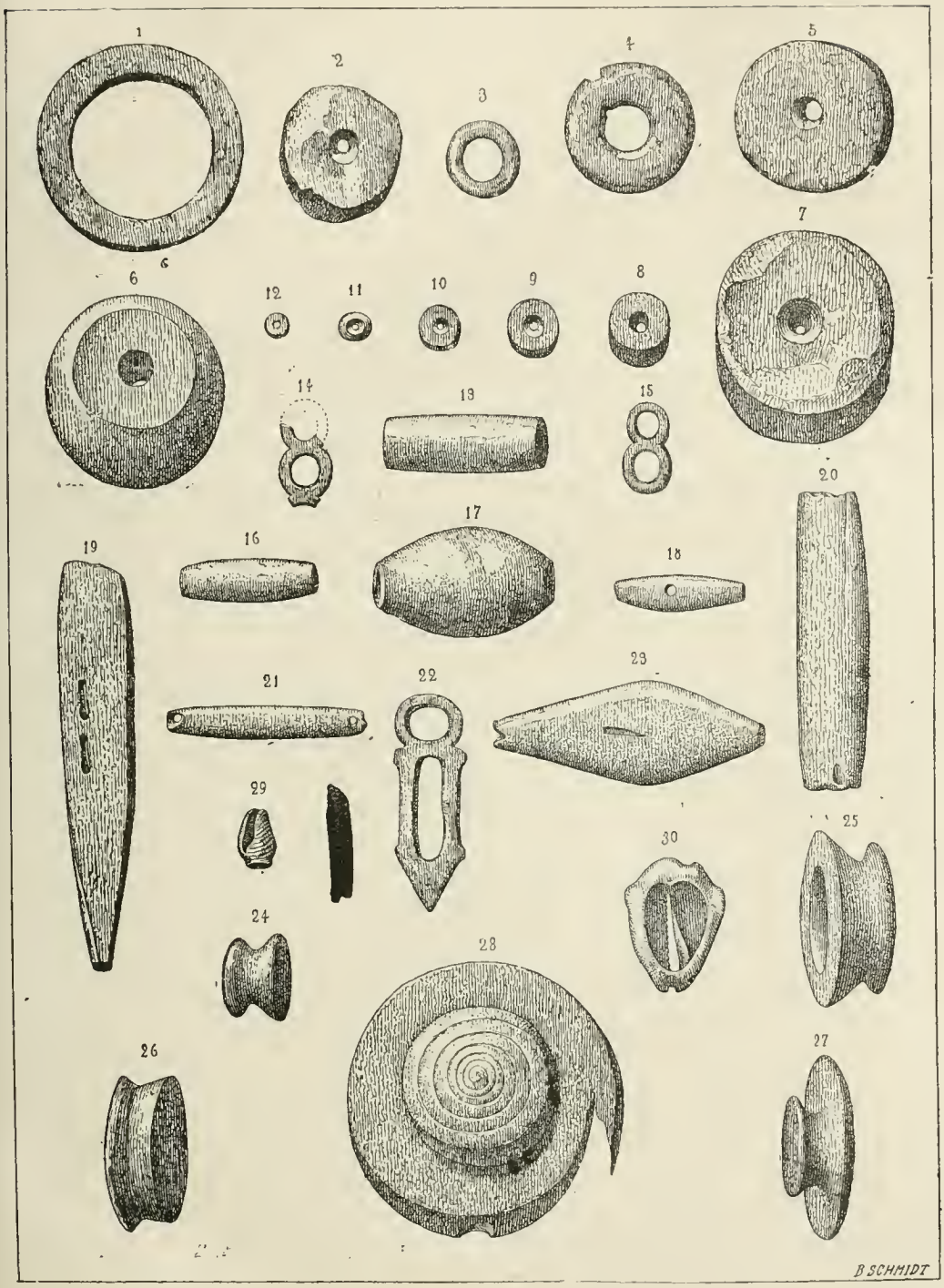
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
B SCHMIDT

giens, elles sont très considérables et nous pourrions en citer un certain nombre; mais comme nous n'en connaissons que les noms indigènes, cette nomenclature ne pourrait avoir aucun intérêt.

Palmiers. — En dehors du cocotier, de l'aréquier, du palmier à sucre, dont nous avons déjà parlé, nous avons à signaler plusieurs autres plantes de la même famille, telles que : *les Bambous* de cinq ou six espèces cultivées ou sauvages, *les Rotins* de huit espèces, de différentes grosseurs et propriétés.

Fleurs et arbustes d'agrément. — La passion des fleurs et un goût assez prononcé pour la peinture et la sculpture est tout ce qui reste aux Cambodgiens du riche héritage de leurs ancêtres. Les forêts et les étangs leur fournissent en abondance des fleurs charmantes qu'ils n'ont qu'à aller cueillir ; mais ils ne se contentent pas, à cet égard, des largesses de la nature et ils se donnent la peine, eux d'ordinaire si paresseux, de cultiver les fleurs qui leur plaisent le plus dans des vases ou dans de tout petits jardins autour de leur habitation.

Nous allons indiquer les principales fleurs que nous avons nous-même remarquées :

Le *Meas-dey* (*gardenia*). Famille des Rubiacées. C'est un arbuste qui donne des fleurs doubles répandant une odeur analogue à celle des fleurs d'oranger. Ces fleurs sont blanches, étaminées, d'un brun sale. Les feuilles ressemblent à celles du fusain.

Le *Dac-khem-craham* (*ixora-javanica*). Même famille. Arbuste donnant des fleurs de couleur rouge-cinabre, sans odeur. Ses feuilles sont obovales accuminées.

Le *Dac-khem-craham-slet* (*ixora-amabilis*). Même famille. Arbuste donnant des fleurs roses. Les feuilles sont plus larges que celles de l'arbuste précédent ; elles affectent la forme d'un cœur et sont cordées.

La *Sralet* (*pergularia-odoratissima*). Famille des Asclépiadacées. C'est la liane vulgairement appelée « liane du Cambodge, » qui donne une fleur verte répandant, le soir surtout, une odeur très prononcée et qui se propage au loin.

Le *Jisun*, famille des Rosacées, est un arbrisseau fournissant une rose assez semblable à la rose de Bengale, mais plus petite, rouge cramoisi, les sépales dépassant les pétales.

Le *Nuon-srey-lea* (*tabernae-montana coronaria*). Famille des Apocy-

nacées. C'est un arbuste à fleurs blanches très odorantes. Les feuilles sont ovales, accuminées, simples.

Il existe une autre variété de cet arbuste qui donne des fleurs doubles.

Le *Champey*, même famille, est l'arbre communément désigné sous le nom de *frangipanier* et qui produit des grappes de fleurs d'un rouge éclatant.

Le *Sophi* (*garcinia*). Famille des Clusiacées. C'est un arbrisseau donnant de petites fleurs sphériques jaunâtres et odorantes dont les dames font des colliers et des bracelets.

Le *Romduol* (*anona*). Famille des Anonacées. Arbre à fleurs blanches jaunâtres ; les feuilles sont ovales, accuminées et alternes deux à deux ou distiques.

Le *Kdang-ngeur* (*anona odoratissima*). Même famille. Arbre assez élevé, dont les fleurs sont d'un vert sale et jaunâtre, peu agréable à l'œil, mais desquelles on retire le suave parfum connu dans la parfumerie sous le nom de « Ylang-ylang. »

Le *Jihup*. Même famille. Arbuste à fleurs blanches et à feuilles gaufrées.

Le *Montha*, même famille, est un arbuste donnant une superbe fleur jaune brun. Les pouces nouvelles sont couvertes de poils blonds.

Le *Kavan*, même famille, est un arbuste à feuilles ovales et à fleurs blanches jaunâtres et très odorantes.

Le *Melis-ruot* (*jasminium-sambac*). Famille des Jasminacées. Cet arbuste donne des fleurs bien doubles, d'un blanc éclatant et très odorantes. On fait avec la fleur des eaux de senteur, des guirlandes, des couronnes et des bracelets pour les dames.

L'*Anchean* (*clitoria-ternatea*). Famille des Papilionacées. C'est une liane dont les feuilles sont à sept folioles. Il y en a quatre variétés que l'on distingue par les couleurs blanche, bleue, rose et violette de la fleur. Les quatre sont susceptibles d'être simples ou doubles.

Le *Chbar* (*hibiscus-rosasinensis*). Famille des Malvacées. Arbuste à fleurs simples ou doubles, sans odeur. Les feuilles sont découpées, endentées, ovales et accuminées.

Le *Chuc-lat* (*hibiscus-mutabilis*). Même famille. C'est l'arbuste vulgairement appelé « passe-rose. »

Le *Chompa* (*michelia-champaca*). Famille des Magnoliacées. Arbuste de belle dimension ; les branches et les pétioles des feuilles sont cou-

vertes de poils bruns. Le champaca donne une superbe fleur jaune allongée, ayant beaucoup de parfum et que les poètes indous mirent au premier rang des fleurs ornant les jardins de Cuvera, le dieu des richesses

Le *Melis-Yuon* (*clerodendron-infortunatum*). Famille des Verbénacées. Cet arbuste donne une fleur corymbe couleur lie de vin et très odorante. Les feuilles sont larges, légèrement cordées et ondulées sur les bords.

Le *Keu* (*murraya-exotica*). Famille des Aurantiacées. Arbuste buissonneux fournissant des petites fleurs blanches très odorantes, réunies cinq ou six ensemble et répandant une odeur analogue à celle des fleurs d'oranger.

Le *Pech-chongva*. Même famille. Arbuste à petites fleurs blanches et odorantes. Les feuilles servent, comme l'indigo, à teindre en bleu.

La *Phca-reac* est une fleur dont les Cambodgiens ont fait l'emblème de la fidélité. Les mandarins en tiennent dans les mains lorsqu'ils reçoivent l'investiture.

Le *Sralau* est un gros arbre des forêts, qui, cultivé en jardin, devient un arbrisseau ravissant et donne une fleur rose très jolie.

Le *Phca-chuc* est le nénuphar-lotus, la plante la plus recherchée et la plus cultivée. C'est l'espèce qui donne une grande et magnifique fleur rose, aux étamines couleur d'or, et laissant échapper un parfum d'une extrême douceur. On l'offre au Roi, au Buddha, aux Neac-ta...'

On reproduit la plante en mettant les graines dans des boules de terre molle qu'on jette dans les étangs. Quelques temps après, on voit de petites feuilles qui grossissent rapidement et s'étalent à plat sur la surface de l'eau.

Les Cambodgiens ont appris des Chinois, croyons-nous, l'art de réduire, par la culture, les plus gros et les plus beaux arbres du pays, à la proportion de petits arbustes.

Ils sèment, à cet effet, la graine de l'arbre qu'ils se proposent de faire venir dans un vase assez petit, de telle sorte que les racines n'ayant ni l'aliment, ni la place nécessaire pour se développer, la plante est forcée de végéter et de s'atrophier.

La taille arrive ensuite pour arrêter la pousse en hauteur de la tige et pour empêcher que les branches ne se multiplient et ne s'étendent trop. On parvient ainsi à faire prendre à l'ensemble une foule de formes bizarres et souvent gracieuses. Il arrive fréquemment qu'il se forme

au bas du tronc, et au ras du vase, un bourrelet de bois énorme, noueux et tourmenté de mille manières indistinctes, tandis que, au-dessus, les branches chargées de feuillages figurent une barque, un quadrupède, un poisson, un personnage quelconque et souvent des pas de vis, un outil, une arme, un instrument de musique... Les étrangers s'arrêtent devant ces productions originales dont quelques-unes ont nécessité plus d'un demi siècle de soins quotidiens pour parvenir à la forme exacte, parfaite, de l'objet que l'on avait en vue de figurer.

III

La plus répandue et la plus importante des industries du Cambodge est, sans contredit, celle de la soie.

La seule espèce de vers à soie élevés dans le sud de l'Indo-Chine est la race dite *polyvoltine*, à laquelle on peut seulement reprocher de fournir des cocons petits, peu fournis et, par suite, d'un dévidage difficile.

Au Cambodge, en particulier, où l'on a des feuilles toute l'année, la race polyvoltine présente de grands avantages par sa rapide reproduction, car soixante jours suffisent à l'évolution complète du sujet.

La maladie qui tue les vers à soie dans presque tous les pays n'a pas encore paru en Indo-Chine.

Les Cambodgiens étouffent mal les cocons, aussi ils en perdent beaucoup qui ont été percés par la chrysalide encore vivante après la sortie du four. Il faut de douze à quatorze kilogrammes de ces cocons pour produire un kilogramme de soie filée.

Ainsi que nous l'avons dit, les cocons cambodgiens sont petits, maigres, très fins de fil et ne peuvent, comme les nôtres par exemple, êtres dévidés à quatre ou cinq brins. Pour donner au fil de soie une force suffisante, il faut les réunir par dix ou douze, ce qui augmente les difficultés et, par suite, le prix du filage. Il faudrait aussi filer avec une eau plus chaude, atteignant la température d'environ 75 degrés.

Le moulin à filer est bien primitif et aurait besoin d'être perfectionné. Il vaudrait cependant mieux lui substituer le moulin français à main d'un prix peu élevé.

Mais si le dévidage et le moulinage laissent à désirer, le tissage n'est pas parfait non plus. Le métier à tisser dont se servent les Cambodgiens

n'est remarquable que par sa grande ancienneté, ce qui est une preuve que les Khmers surent de bonne heure fabriquer les étoffes, qui, avant les perfectionnements apportés en Europe aux appareils de fabrication, pouvaient supporter la comparaison avec les plus beaux tissus du monde. On trouve encore de nos jours quelques-uns de ces métiers dont certaines pièces sont ornées de belles sculptures autrefois dorées, preuve irrécusable que cette industrie devait être fort en honneur il y a quelques centaines d'années. Aujourd'hui encore, une jeune fille aurait peine à se placer avantageusement si elle ne prouvait point son habileté à confectionner les étoffes en usage dans le pays.

La pièce d'étoffe la plus difficile à confectionner est, sans contredit, le pagne ou langouti de gala des Cambodgiens, qui est à dessins et à fleurs de couleurs voyantes et variées se détachant d'un fond de teinte uniforme et plus sombre. Ce sont les femmes, et seulement les plus adroites parmi les tisseuses, qui sont capables de ce tour de force de patience et d'adresse. Nous allons essayer de faire comprendre le procédé employé.

Le pagne est d'abord dessiné en entier et colorié sur du papier, et plus généralement sur une table de la grandeur exacte du vêtement. On couvre toute la surface de fils de soie placés à se toucher et d'abord en travers par rapport à la longueur de l'étoffe ; ensuite, on divise ces fils, à l'œil et sans les déplacer, par groupes de soixante chacun, et l'on marque sur chacun des groupes l'étendue exacte des couleurs correspondantes sur la planche, ou sur un ancien pagne bien tendu en dessous et qu'il s'agit simplement de copier. Cela fait, on réunit les fils par groupes de soixante environ que l'on enroule de petites bandelettes de feuilles de bananier sèches, de manière à couvrir séparément chacune des couleurs dont se compose le dessin. On assujettit ces petites chemises sur les écheveaux au moyen de fins amarrages. On fait un signe sur chacune de ces enveloppes pour indiquer la couleur dont les fils qu'elle comprend devront être teints.

L'opération est ainsi provisoirement finie pour les fils de travers. On agit de même pour ceux de la trame que l'on étend en longueur sur la table. Enfin, on remet tous ces écheveaux ainsi recouverts à leur véritable place sur le dessin, ou on les reprend pour les teindre séparément.

Pour cela, on commence à préparer le bain pour la couleur rouge ; on découvre sur les écheveaux les parties qui doivent être teintes en cette

couleur et on les plonge dans le bain; enfin, on les fait sécher et on les étale de nouveau à leur place sur la table, après avoir recouvert avec des bandelettes les parties déjà teintes; ensuite, on passe aux autres couleurs en procédant toujours comme il vient d'être dit.

Pour obtenir le violet, on trempe les parties teintes d'abord en rouge dans un bain d'indigo ; — les fils teints en jaune, et passés dans un nouveau bain d'indigo, prennent une nuance verte très éclatante.

Les fils ainsi préparés, il ne reste qu'à tisser absolument comme si l'on n'avait affaire qu'à la même couleur.

Lorsque les différentes opérations que nous venons de décrire assez mal ont été bien faites, les dessins reproduits sur l'étoffe sont absolument conformes au modèle et leurs contours sont souvent d'une netteté étonnante. Mais c'est d'un peu loin qu'il faut admirer ces belles étoffes chatoyantes pour ne pas voir leurs imperfections.

Le tissage est la moindre besogne dans la confection d'un pagne de cette nature; ce sont les travaux préliminaires qui prennent le plus de temps et exigent le plus de soins et d'habileté; aussi fait-on payer fort cher ceux qui sont bien réussis et c'est justice.

Les Cambodgiens fabriquent aussi de belles pièces de soie de $0^{m},90$ de largeur. Cette soie est souple, brillante, assez égale et surtout très résistante. Le lavage est impuissant à ôter à ces étoffes le brillant qui les distingue et qui est dû surtout, pensons-nous, à l'usage toujours suivi de dévider les cocons frais et étouffés depuis deux ou trois jours seulement.

Le même métier sert à tisser des étoffes de coton grossières. On fait de belles nattes en joncs avec un métier plus simple et encore plus primitif que le précédent.

Nous avons indiqué ailleurs les ressources du pays en matières colorantes ; nous nous bornerons à fournir ici quelques renseignements sur les procédés mis en usage par les indigènes pour teindre leurs étoffes.

Pour teindre en rouge, on lave d'abord la pièce à teindre ; ensuite, on la plonge dans l'infusion chaude et alunée d'un simplocos, appelé par les Annamites la-dung, où elle prend à la fois une coloration jaune et le mordant nécessaire pour fixer la couleur. Elle est ensuite passée dans le bain de gomme-laque, où elle acquiert sa couleur rouge. On la fait sécher, puis on répète une seconde fois la même série d'opérations. Les étoffes teintes ainsi conservent longtemps leur couleur, tandis que lorsqu'on les trempe dans une dissolution de sapan, coupé par l'alun, la

couleur est peut-être plus belle, mais elle dure moins de temps que la première teinture.

Pour teindre en jaune, on coupe à petits morceaux des bûches du jacquier, ou l'écorce du sambac-prahut, ou bien encore la racine du curcuma; on met ces coupures à la trempe dans l'eau pendant vingt-quatre heures, et on les fait ensuite bouillir en mettant une certaine quantité d'alun dans l'eau au moment de l'ébullition. Enfin, on trempe l'étoffe à teindre dans ce bain chaud, on la fait sécher et on répète trois fois l'opération.

La gomme-gutte est aussi employée pour teindre les étoffes en jaune; il suffit alors de les plonger dans une infusion chaude et alunée de feuilles de la-dung pour leur donner le mordant voulu, et de les tremper ensuite deux fois dans un bain de gomme-gutte.

Les Cambodgiens ont des moulins bien primitifs pour presser les arrachides, dont le rendement en huile est de moins de 30 0/0 sur les noix brutes. Les mêmes compresseurs servent pour le sésame.

On extrait l'huile des graines du ricin et des amandes du coco en les faisant boullir assez longtemps. Pour la recueillir, on arrête l'ébullition, on laisse refroidir et on ramasse la matière grasse congelée à la surface de l'eau.

Les cannes à sucres sont broyées dans un pressoir; on soumet le suc qui en résulte à l'ébullition et on laisse l'évaporation se faire jusqu'au moment où le vesou atteint une consistance siropeuse suffisante pour se solidifier par le refroidissement. Ce sucre est d'ordinaire plein d'impuretés. Quand le vesou est assez concentré, on le verse dans des pots en terre et on le livre ainsi au commerce.

On fait au Cambodge de l'eau-de-vie en distillant le riz. Cette industrie n'est pas libre; elle constitue un monopole que l'État concède à des fermiers.

Il y a quelques corderies dans la province de Compong-Siem, sur les bords du Mëcong; on y fait des cordes avec les plantes textiles que nous connaissons déjà.

La Cochinchine française possède des usines à vapeur pour décortiquer et blanchir le riz. Rien de semblable n'existe au Cambodge encore, où chaque famille égrène, décortique et blanchit le riz nécessaire à sa consommation.

Le paddy est généralement égréné sur une aire que l'on fait piétiner par des buffles.

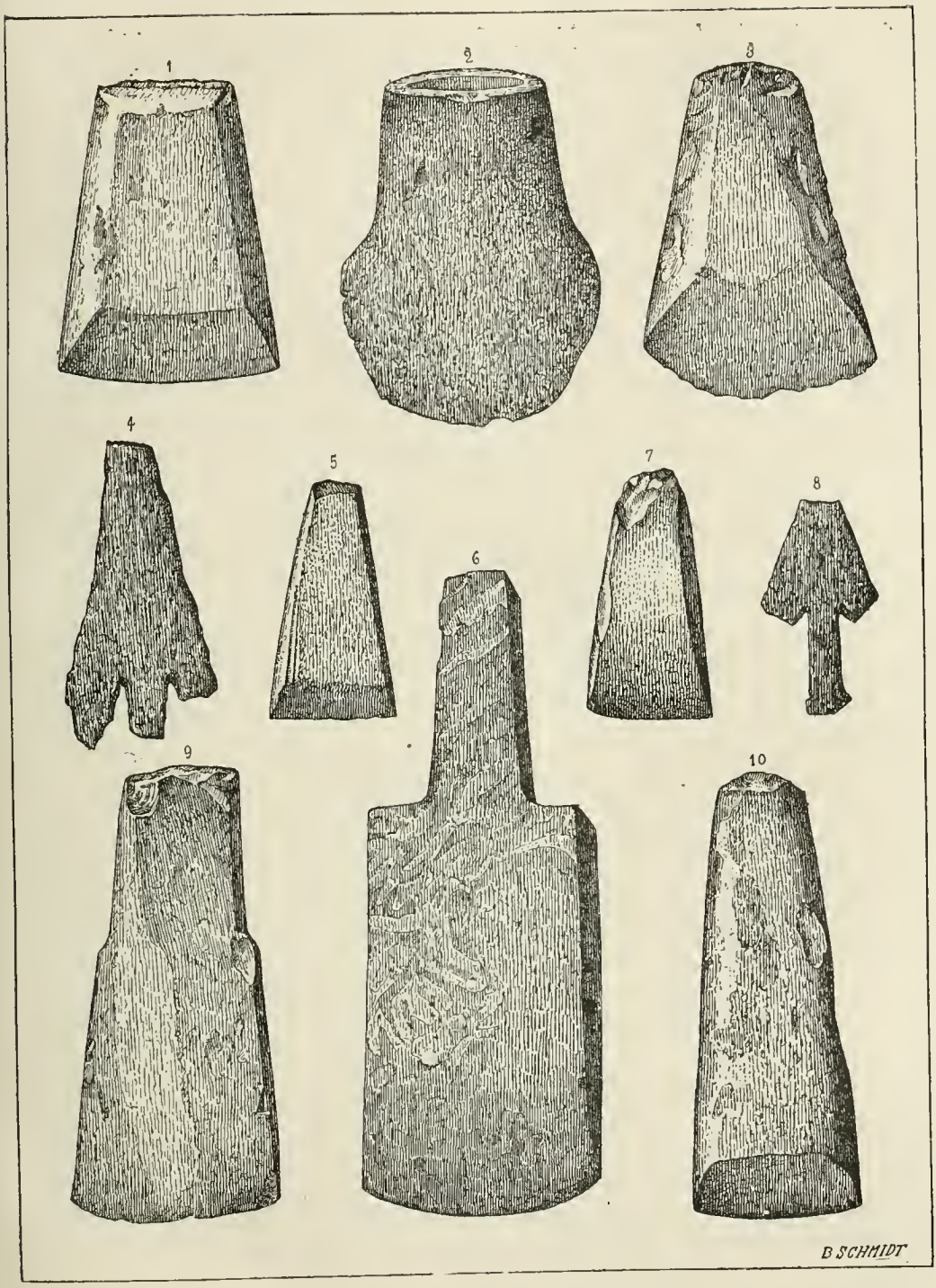
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
B SCHMIDT

Le décorticage se fait à l'aide d'un moulin à main, se composant d'une meule inférieure fixe de 0m 45 de diamètre, et d'une meule supérieure de même dimension, qui est mise en mouvement à l'aide d'un grand levier ou bielle, agissant à l'extrémité d'une manivelle en bois, fixée invariablement à la meule supérieure. Une installation très simple permet de régler l'écartement entre les deux meules. Ces meules sont en osiers tressés solidement. Les surfaces de contact portent des petites lames de bois dur rapprochées, placées suivant des rayons et maintenues par une terre préparée et aussi dure que le ciment une fois sèche. L'extrémité extérieure de ces lames de bois vient effleurer la surface interne des meules et y dessine des rainures convergeant, ainsi que nous l'avons dit, vers le centre, mais dont les directions sont pourtant un peu contrariées, de sorte que les grains de paddy, qui sont introduits par le centre percé de la meule supérieure, surmontée d'un grand panier conique, sont bientôt fortement saisis et roulés vers la circonférence par où ils s'échappent.

Cet appareil est bien imparfait ; il brise presque toujours les grains de riz et ne les débarrasse pas toujours, à la première fois, de la balle. On passe le riz dans un crible en bambou pour l'isoler des balles vides ; on le vanne ensuite en le versant d'une certaine hauteur sur une natte.

On blanchit le riz en le battant dans un mortier au moyen d'un pilon à main, ou à bascule et à pédale.

L'*égreneuse* à coton des Cambodgiens se compose de deux petits cylindres montés à coussinets, l'un au-dessous de l'autre, sur une charpente. Leur écartement peut être aisément réglé. Le cylindre inférieur est mû dans un sens par une manivelle et le mouvement est transmis en sens inverse à l'autre au moyen d'un pas de vis.

La *carde* est simplement un arc à l'aide duquel on bat le coton par petites parties.

Le *sciage* du bois est l'industrie qui s'est le moins développée au Cambodge, ou les indigènes fendent encore leur bois avec des coins et le façonnent ensuite à la hache. Les usines de Compong-Soai fournissent pourtant des fers de scie excellents que, seuls, les Annamites et les Chinois établis au Cambodge savent utiliser.

Depuis plusieurs années, une maison française a établi à Phnom-Penh une scierie à vapeur qui fonctionne, croyons-nous, dans de bonnes conditions.

Les principales briqueteries sont dans les environs de la capitale; elles sont dirigées par des Chinois et des Malais. On y fait des briques et des tuiles d'assez bonne qualité, mais qui sont en général mal cuites.

La seule fabrique de poteries que nous connaissons est celle de Compong-Chnang, à l'entré du grand lac. On y fabrique à très bon compte des marmites, dés fourneaux portatifs, des jarres, des vases à fleurs.

Les fours pour la cuisson des pierres calcaires sont à peu près construits comme les nôtres. Quelquefois ces fours sont taillés dans des tumulus formés par d'innombrables termites qui établissent là leur nid. On sait que ces insectes, appelés communément *fourmis blanches*, s'assemblent en bandes et font sur le sol d'énormes nids en terres levées et de forme exactement conique. Cette matière est très homogène et d'une dureté telle qu'on peut la tailler sans la désagréger. On perce un trou cylindrique dans l'axe du cône, de un mètre environ de diamètre, et c'est là la cheminée du four. Un homme s'introduit par cet orifice et creuse dans la masse une cavité ayant la forme un peu conique, mais se rapprochant beaucoup de la demi sphère creuse. La hauteur de la voûte est de trois mètres à peu près.

Ensuite, on pratique à la base du cône, et au ras du sol, la bouche du four et l'on creuse l'âtre en dedans de manière à laisser des bords assez épais pour que le système ne s'effondre pas. La hauteur de la voûte au-dessus de l'âtre est de $1^m 50$ environ.

Entre cette chambre inférieure, que nous appellerons le fourneau, et le compartiment supérieur qui doit recevoir le calcaire, on réserve une épaisseur de terre d'environ $0^m 50$. Les deux cavités sont mises en communication par cinq trous carrés pratiqués verticalement dans cette cloison et ayant $0^m 20$ de côté.

Avant d'allumer le feu dans un four à chaux, il convient de sacrifier un animal quelconque, une poule ordinairement, à Visvacarma, l'architecte du ciel.

Dans les *montagnes de fer* de la province de Compong-soai, on trouve deux espèces de minerai de fer. Les sauvages Cuois, qui les exploitent, les désignent sous les noms de *pierre lourde* et de *pierre légère*.

La première donne plus de fer que l'autre, mais il est moins estimé ; il est mou et impropre à la fabrication des armes et des outils. L'autre

espèce est de qualité supérieure. Traité par la méthode directe, au charbon de bois, dans un simple fourneau ouvert par le haut, il donne un espèce d'acier naturel, ou de fonte, ayant les propriétés de l'acier de cémentation et est employé par les indigènes à fabriquer des armes, des haches, des couteaux, des instruments d'agriculture, des briquets à feu, et surtout des fers de scie excellents.

Ce minerai est un oxydule de fer très riche. Si l'on recherchait sa teneur, au point de vue théorique, on trouverait près de 70 0/0 ; mais pratiquement, c'est tout au plus s'il peut donner 65 à 66 0/0 de fer.

La contrée où se trouvent ces usines est aussi boisée que possible et le bois ne manque pas pour la fabrication.

Lorsqu'ils ont extrait une certaine quantité de minerai, les Cuois le jettent dans un grand feu de bois dans le but de détacher la terre contenue et rendre la pierre plus friable ; ils broient ensuite le minerai à petits morceaux moyennement gros comme une noix. Parallèlement à cette préparation, ils font du charbon de bois qu'ils brisent en charbonnille. Tout est prêt alors pour la fusion du minerai.

L'appareil employé pour la fusion est assurément des plus simples ; il laisse perdre une très grande partie de la chaleur développée et donne, comme rendement, à peu près la moitié de ce qu'on obtient en Europe avec les hauts-fourneaux perfectionnés [1]. Cet appareil se compose d'un fourneau en terre glaise de forme parallélipipédique, ouvert par le haut. Il est percé au bas des grandes faces latérales d'une série de trous situés sur la même ligne horizontale, et dans lesquels on passe des bouts de bambous creux disposés semblablement aux tuyaux de l'instrument de musique connu en France sous le nom de flûte de *pan*. Ces tuyaux correspondent, un pour un, avec ceux d'une trompe ou machine soufflante placée de chaque côté des grandes faces et se composant d'un cylindre creux en terre glaise, coiffé d'un cône en cuir faisant office de piston, ou de soufflet, et que l'on aplatit au moyen de trois hommes qui sautent dessus quand on veut refouler l'air, et qui se relève par l'effet de la détente d'un levier en bois flexible relié avec le sommet du cône au moyen d'une corde. Ces trois hommes se tiennent debout sur une petite estrade en bois élevée à côté du soufflet ; ils sautent sur le cône, ou reviennent sur l'estrade, suivant qu'il s'agit de refouler l'air ou de l'aspirer.

[1] Voir page 9.

Lorsque le piston descend, c'est-à-dire lorsque le cône est aplati, l'air est refoulé par les trous du bas du cylindre et passe dans les buses ou tuyères du fourneau. Ces tuyaux, ainsi que nous venons de le voir, se correspondent, mais ils ne se touchent pas ; ils sont même distants les uns des autres de plusieurs centimètres. Le fond du fourneau, situé en contre-bas de la ligne des trous, est destiné à recevoir le fer en fusion.

On remarque au bas de chacune des petites faces latérales un trou que l'on bouche ou que l'on dégage au moyen d'une longue tape en bois. C'est par ces trous, que l'on débouche opportunément, que s'en va, disent les Khmers, le *ach-dec* (l'ordure du fer), c'est-à-dire le mâchefer, les scories..... De chaque côté du fourneau s'élèvent, en s'évasant vers le haut, deux grands écrans en lattes de bambous tressées, uniquement destinés à protéger de la chaleur ardente du foyer les manœuvres qui agissent sur les pistons des machines soufflantes.

Le fourneau est placé sous un grand hangar. Le directeur de l'usine y a son logement. On peut voir là aussi un petit autel sur lequel trône l'idole de Visvacarma, l'architecte divin, et, enfin, un grand pieu solidement enfoncé dans le sol, dont le bout supérieur est taillé en forme de faisceau de flammes. Les hommages rendus à cette sorte d'attribut rappellent le culte du feu dont on retrouve les traces partout en Indo-Chine.

Peu de Cnois sont assez riches pour avoir, en propre, une usine de ce genre ; ils s'associent par village, ou par plusieurs villages, afin d'avoir une bonne installation qui coûte peu à chacun et qui suffit aux besoins.

Les trous, ou voies d'air, pratiqués sur les grandes faces latérales, sont assez élevés, par rapport au fond du fourneau, pour n'être pas obstrués par des parties de la matière en fusion ; il arrive cependant qu'on retire de là des rondins de fer auxquels la superstition des sauvages attribue des propriétés extraordinaires. Les Cnois coupent ces lingots ; ils en font des amulettes qu'ils portent au cou, aux poignets, et ils se figurent être dès lors préservés des blessures des armes à feu surtout.

Les expériences faites à Saïgon sur les fers de Compong-soai ont donné les résultats suivants : doublé plusieurs fois sur lui-même et soudé, il a bien supporté l'action du feu et a donné des soudures parfaites. En l'étirant, on a constaté qu'il était doux et très malléable. La cassure est nette, à grains serrés et fins. Soumis à la forge, au chauffage

du charbon de bois, on a obtenu, au bout de quelques minutes seulement, un acier ordinaire fin. Cette facilité d'absorption a été attribuée à la pureté du fer. Ces minerais sont exempts d'arsenic et de phosphore, ce qui en augmente la valeur.

Les forges dont les Cambodgiens se servent pour forger leurs armes et leurs outils n'ont rien de remarquable. Le soufflet seul est assez ingénieux pour être décrit : il se compose d'un cylindre creux, taillé dans un tronc d'arbre et alésé à l'intérieur de manière à présenter une surface lisse et cylindrique. Les extrémités de ce cylindre sont fermées par deux couvercles percés chacun d'un trou muni d'une soupape pour l'aspiration de l'air. A l'intérieur de ce cylindre va et vient un piston en bois, garni de chiffons et dont la tige passe à frottement dans un presse-étoupes installé au centre du couvercle supérieur. L'extrémité de cette tige porte une poignée sur laquelle un manœuvre agit pour produire l'air nécessaire à l'allumage et à l'alimentation continue du foyer.

Les Khmers chauffent leur fer au charbon de bois ; ils obtiennent ainsi un fer carburé susceptible de trempe et assez bon pour faire des armes et des outils.

Nous avons vu des forges portatives très simples, très légères et bien conçues.

Les Cambodgiens ne fondent guère que des idoles avec des procédés dont nous aurons à parler plus tard.

Le gouvernement fait fabriquer pour son compte du salpêtre avec le guano d'innombrables chauves-souris établies dans les tours, les galeries obscures des monuments anciens et les cavernes des montagnes calcaires.

On mélange ce guano avec des cendres, dans la proportion de quatre de cendre pour un de guano. On met le tout dans un grand bassin dont le fond est percé en passoire, et on lave en versant par-dessus de l'eau froide que l'on recueille dans des vases glissés en dessous. On fait plusieurs lavages de ce genre, et l'eau qui en résulte est mise dans des chaudières et soumise à l'ébullition pendant douze heures pour la première eau, pendant quelques heures de plus pour la deuxième, et ainsi de suite pour les autres.

On verse cette eau dans des vases à bords peu élevés, afin d'avoir une grande surface sur une faible profondeur, disposition qui favorise l'évaporation et, par suite, la cristallisation. Vingt-quatre heures après, on retire les grumeaux de salpêtre accumulés dans le fond ; on les expose

six à huit heures au soleil pour les faire sécher, on les réduit alors facilement en poudre et l'opération est ainsi terminée. Le rapport moyen du salpêtre obtenu par rapport au guano est un de salpêtre pour dix de guano.

L'art de construire des barques est assez peu développé au Cambodge. On peut classer ainsi les différentes embarcations dont se servent les Cambodgiens : les barques de luxe; les pirogues de course et les jonques de charge.

Les barques de luxe sont très longues, très fines de formes et elles sont couvertes par une bonne toiture qui règne d'un bout à l'autre abritant à la fois les passagers et les nageurs. Au centre, est un rouffle divisé en un ou deux compartiments, ou chambres, très confortables. Ces barques portent à l'avant un œil dessiné et peint de chaque bord, ainsi qu'une foule d'ornements dorés à l'avant et à l'arrière, figurant des dragons, des poissons ou des monstres mythologiques. Mais c'est surtout le rouffle que l'on embellit de préférence et où l'on prodigue la peinture et l'or.

Les pirogues de course ont généralement vingt mètres de long et sont tirées d'un seul tronc d'arbre ; elles sont nagées à la pagaie et comportent de trente à quarante hommes d'équipage. Ces pirogues sont peintes extérieurement au *mareac* et ont une sorte de ceinture d'ornements dorés. A l'avant et à l'arrière, on figure des singes, images, sans doute, de Hanuman, le fils du vent ; ou bien des dragons, des anges ailés[1]...

Les jonques de charge sont surmontées d'un grand toit imperméable, qui va de l'avant à l'arrière, et les côtés sont préservés par des volants que l'on met en place lorsqu'on veut garantir le chargement.

On nage à bord de ces barques avec de longs avirons de galère et en se tenant sur la toiture. A contre courant, l'on est forcé de traîner ces barques à la cordelle le long des berges.

On trouve dans les maisons des Cambodgiens un peu aisés des bois de lit, des bancs, des coffres, des boîtes en beau bois, dont l'assemblage n'est pas irréprochable, mais dont certaines parties sont sculptées avec goût et d'autres tournées.

Mais les Khmers ne sont pas aussi versés que leurs voisins les Annamites dans l'art difficile de l'incrustation ; ils ne savent pas, comme ces derniers, incruster la nacre dans le bois dur et produire des dessins ravissants rehaussés par les mille reflets habilement combinés de la nacre.

[1] Voir page 17.

Les Cambodgiens savent cependant incruster le talc, la nacre et même l'ivoire, sur une sorte de mastic dont on recouvre préalablement le meuble ou l'objet que l'on veut orner ainsi. Ce mastic appelé khnoc, se compose de marcac et de cendres de paille de chaume passées au tamis, le tout bien battu avec une bagnette en bois d'abord et, ensuite, au marteau lorsque la matière a pris une certaine consistance. On applique ce mastic sur le bois avec une palette et la règle est de lui donner une épaisseur double de celle de la matière à incruster. Ce mastic est appliqué par fraction plus ou moins grande de la surface à couvrir, suivant que l'incrusteur est plus ou moins habile ; on ne mastique, en un mot, que les parties que l'on peut couvrir de nacre ou de talc en un jour, de telle sorte que le mastic n'ait pas le temps de sécher et puisse se laisser pénétrer par les petites découpures de la matière à incruster, que l'on enfonce alors par la seule pression des doigts.

Les sujets à figurer au moyen du *talc* sont d'abord dessinés au crayon sur une feuille de papier, et couverts ensuite de découpures de talc de diverses couleurs. On prend ces petites feuilles de *talc* une à une sur le dessin au moyen d'un poinçon garni à la pointe d'un peu de cire et on les porte à leur place sur le meuble en pressant dessus pour les enfoncer.

S'il s'agit d'incruster de la nacre ou de l'ivoire, on place simplement sur le mastic frais les découpures, de manière à les faire adhérer, et une fois le dessin achevé, on passe sur toute la surface, en appuyant un peu, du mastic frais, qui pénètre dans les creux et les surfaces non couvertes par les matières incrustées. On ponce ensuite pour unir les surfaces et mettre à nu la nacre ou l'ivoire.

La damasquinerie est aujourd'hui inconnue au Cambodge, mais nous pouvons affirmer que les anciens Khmers ont excellé dans cet art, et nous en avons pour preuve les magnifiques sujets brahmaniques et mythologiques incrustés avec finesse, en fils d'or, sur la lame de l'épée antique des rois du pays.

Les travaux d'orfèvrerie et de bijouterie exécutés par les ouvriers khmers, avec un outillage bien incomplet et bien primitif, dénotent beaucoup de patience et une certaine habileté manuelle ; mais il ne faut y rechercher aucun art : les modèles sont toujours les mêmes et il est impossible de les décider à varier leur mode d'ornementation et le ton général de leurs dessins.

En fait d'objets d'orfèvrerie fabriqués dans le pays, et surtout dans les ateliers du roi, on remarque des vases, des coupes, des plateaux, des

1. 4

gargoulettes, des fourreaux et des poignées de sabre, des boîtes à tabac, à cigares et à bétel, des flacons de toute espèce...

Les bijoux sont encore plus variés. Ce sont des colliers, des bracelets, chevillets, bagues, boucles d'oreilles, épingles à cheveux, plaques de ceinturon, reliquaires, amulettes de toute espèce, boutons d'habits.

Les bijoux sont presque toujours en or. Les boîtes, vases... sont en feuilles d'or, d'argent, de vermeil et de cuivre, embouties et ensuite repoussées. Les ciseleurs sont rares, mais il y a beaucoup d'ouvriers sachant repousser les métaux; ils les emboutissent de manière à leur faire figurer diverses formes, des fruits, par exemple, des animaux pris dans la nature ou dans le domaine mythologique. Ces objets sont confectionnés en deux parties s'emboîtant plus ou moins bien et constituant des boîtes à parfums, à tabac fin pour cigarettes...

Pour refouler le métal, on suit au repoussoir les lignes d'un dessin tracé au crayon sur du papier collé sur la surface extérieure des boîtes. Avant de commencer ce travail de patience et de grands soins, on remplit les parties concaves intérieures d'un mastic composé d'une partie de résine, d'une partie de brique bien cuite pilée très fin, une très petite quantité d'huile de poisson et un peu de cire. C'est sur ce mastic, comme sur un coussin, que sont refoulées les parties du métal qui doivent se trouver en creux. Ce mastic est retiré en soumettant l'objet fabriqué à la chaleur.

Les Khmers donnent à l'or de leurs bijoux une couleur rougeâtre à l'aide du procédé suivant : s'il s'agit, par exemple, d'une boîte à gants de grandeur moyenne, ils décapent d'abord en mettant l'objet dans un vase plein d'eau saturée d'alun que l'on fait bouillir assez longtemps. La boîte est mise ensuite dans un autre vase ; on la couvre d'eau pure et l'on chauffe à l'air libre. Au moment de l'ébullition, on jette dans le liquide 111 grammes de salpêtre, 55 grammes d'alun et 148 grammes de sel. Un instant après, on verse dans le vase un peu de soufre ; on laisse bouillir encore un peu et l'on retire la boîte. Si l'or n'a pas encore pris la teinte rougeâtre voulue, on replonge la boîte dans l'eau bouillante, on y jette une nouvelle pincée de soufre.. et ainsi de suite jusqu'à ce que la coloration soit satisfaisante. Il n'y a plus alors qu'à laver à l'eau froide.

Si la même boîte était en argent, pour lui donner une belle couleur mate qui dure très longtemps, on saupoudre d'abord intérieurement et extérieurement, on place l'objet au-dessus d'un feu de forge et l'on

chauffe jusqu'à ce que le métal prenne une couleur rose. Dès que ce résultat est obtenu, on laisse refroidir. Ensuite, on dépose la boîte au fond d'un vase, on la couvre d'eau dans laquelle on verse 370 grammes d'alun, et l'on fait bouillir à l'air libre pendant environ une demi-heure. L'opération est finie ainsi et il ne reste qu'à laver à l'eau froide.

Ces ouvriers bijoutiers savent dorer l'argent et le cuivre, mais ils n'ont jamais pu parvenir à argenter le cuivre convenablement.

Parmi les autres industries, les plus importantes sont : la fabrication de l'eau-de-vie par la distillation du riz, diverses pâtisseries, des salines peu importantes sur la côte du golfe de Siam, la confection de peignes et éventails avec l'écaille de la tortue *Caret*...

La principale place de commerce est, sans contredit, Phnom-Penh, la capitale, si merveilleusement située pour attirer sur son marché tous les produits du pays Les autres marchés renfermant des produits spéciaux, sont : Compot pour le poivre ; Banam pour les céréales ; Compong-Luong pour le cardamome et la gomme-gutte de la province de Thpong ; Compong-Chnang pour les poteries et la vente du sel au moment de la pêche dans le grand lac ; l'île de Chnoc-tru, à l'entrée du lac, pour l'achat du poisson salé et la vente d'étoffes, de sel, d'arec, d'opium, d'eau-de-vie et de riz pour la consommation des pêcheurs ; Pursat pour le meilleur cardamome ; l'île de Ca-Sutin, sur le Mécong, pour le coton ; enfin Cratié, qui est un lieu de transit entre le *Cambodge* et le *Laos*.

Parmi les produits du Cambodge exportés en Cochinchine française, nous citerons : le coton, dont l'exportation a été en 1876 de 3,800,000 kilogrammes à l'état brut et de 110,000 kilogrammes égrené, le poivre, le sésame, les cocons, les soies grèges et tissées, l'indigo, le cardamome, la gomme-gutte, le sucre brut, les huiles de poisson et végétales, les résines, la cire d'abeilles et la cire végétale extraite par l'ébullition des amandes du chombac, les rotins et les joncs, les bois de construction et de teinture, la laque, la cannelle, le curcuma, les poteries, les torches, les nattes fines, les matelas en compartiments superposables comme les chassis d'un écran, les viandes desséchées de cerf, de buffle et d'éléphant, les peaux et cornes d'animaux domestiques et sauvages, l'ivoire, les écailles de tortue, les plumes d'oiseaux, le fer, les bœufs de boucherie, les buffles et quelques chevaux, le poisson frais et salé du grand lac.

Quelques-uns de ces produits sont expédiés en Europe, ainsi : le poivre, les peaux et les cornes. Certains autres suivront bientôt, sans doute, la même voie, surtout les cocons bien séchés et pressés, la soie grège mieux dévidée qu'elle ne l'est aujourd'hui, le coton mieux égrené et pressé, l'ortie de Chine, le tabac, le sucre, les écailles de tortue caret, la gomme-gutte, la cire, la résine, les bois de construction et d'ébénisterie.

Les articles d'importation de provenance européenne, sont : le fer forgé, les canons, les petites armes à feu et la poudre, le plomb, le fil de fer et de cuivre, le ferblanc, le zinc, les articles de quincaillerie, de mercerie, de parfumerie, de carrosserie et bourrelerie, d'horlogerie, le drap noir, la cotonnade, les pagnes confectionnés sur le modèle de ceux des indigènes, des eaux-de-vie, des parapluies et parasols, des savons...

La Cochinchine française fournit au Cambodge : le riz qui lui manque pour la consommation de ses habitants (il en vient aussi de Battambang), du sel, de la chaux à bétel et à bâtir, des noix d'arec fraîches et séchées, des huiles de coco, du nuoc-mam (eau de poisson salé), des fruits de toute espèce, des nattes à voiles, des cordages en noix de coco, du chanvre d'ortie de Chine, des sacs en paille et des nattes communes, des pailles pour les toitures des maisons.

Viennent de Chine, les articles suivants : le salpêtre, l'alun, l'or en feuilles, en fil et en barres, certains fruits frais, des fruits confits et des confitures, de la cannelle, des soieries, le papier, les clous, les couleurs préparées, les plateaux en cuivre, du camphre, des coffres et des malles en bois laqué et en cuir vernis, des ails confits, des bâtons odoriférants, des drogues de pharmacie.

Sincapoore envoie des bois débités et surtout des planches. Enfin, on tire de l'Inde l'opium, le thé et les plus belles étoffes de soie.

IV

Les Cambodgiens ne distinguent que deux saisons d'égale durée à peu près ; la saison des pluies qui commence en avril et finit en octobre, et la saison sèche qui suit et finit en mai. Ces saisons correspondent aux moussons qui soufflent constamment dans la mer de Chine et qui se

partagent l'année en deux. La mousson du nord-est détermine la saison sèche, tandis que la mousson de sud-ouest est pluvieuse, au moins dans la Cochinchine française et le Cambodge.

Dans ces pays-là, où la température est toujours élevée, la végétation ne subit l'influence que de la pluie et de la sécheresse. Les plantes et les arbres à racines assez profondes pour s'imprégner de l'humidité qui est dans le sol, prospèrent toute l'année et fleurissent à des époques déterminées indépendantes des pluies. Les autres plantes végètent ou meurent durant la saison sèche, et ce n'est qu'à l'aide d'un arrosage abondant que l'on parvient à sauver celles auxquelles on tient le plus. Vers les mois d'août et de septembre, les pluies sont tellement fortes qu'elles deviennent alors un inconvénient pour certaines plantes qu'il faut garantir au moyen de toitures légères en paillottes.

La rosée a beaucoup d'influence sur la végétation pendant la saison sèche; les nuits calmes, sereines et relativement fraîches de cette époque de l'année, favorisent la formation de la rosée et c'est elle qui entretient la vie des plantes et surtout des fourrages, qui mourraient sans cet arrosage quotidien, naturel et bienfaisant.

Le climat du Cambodge est chaud. La température moyenne est de 28 degrés centigrades; en novembre et décembre, elle s'abaisse jusqu'à 18 degrés; les soirées et les matinées sont alors agréables. La température maximum est de 36 degrés.

Comme tous les climats chauds, le Cambodge n'est pas très sain pour les Européens; il est loin néanmoins d'être aussi dangereux que dans certains pays intertropicaux où l'Européen est constamment exposé à contracter des maladies terribles. Lorqu'on n'est pas astreint à faire des travaux pénibles et surtout des courses au soleil, que l'on peut, en outre, se loger, se vêtir et se nourrir convenablement, le séjour dans cette contrée est presque sans danger, pourvu qu'on ne le prolonge pas au delà d'une période continue de trois ans. Ce délai passé, il convient d'aller reprendre des forces en Europe, d'y séjourner au moins un an, c'est-à-dire les quatre saisons, pour retourner ensuite dans ce pays si les besoins du service ou des affaires l'exigent.

La saison sèche est assez saine; l'air est sec alors et la température des nuits supportable. Pendant les brises rafraîchissantes de nord-est, le thermomètre atteint son minimum de 18 degrés. On peut dormir sans être incommodé par la transpiration et par la présence des moustiques, qui sont plus rares dans cette saison. Il faut seulement faire attention

au soleil dans le jour, car il est alors très ardent et nullement voilé par les nuages qui sont très intenses dans l'autre saison.

La splendeur des clairs de lune est incomparable pendant la saison sèche ; les Cambodgiens en profitent pour s'amuser alors les nuits entières, mais il ne faut pas avoir affaire à eux le lendemain, qu'ils passent à dormir profondément.

La saison pluvieuse est moins salubre ; l'humidité est considérable et atteint tous les objets. La chaleur est aussi très forte, et ce n'est qu'après les grains, les orages, les fortes pluies, que la température, un peu rafraîchie, devient supportable. Avant les orages, au contraire, l'état électrique de l'atmosphère agit si fortement sur l'organisation que l'on trouve alors la chaleur accablante, bien que le thermomètre ne s'élève pas au-dessus de 30° centigrades.

La cause principale des maladies chez les indigènes est, en grande partie, dans la légèreté ou l'insuffisance des vêtements. On pourrait en dire autant des Européens imprudents qui ne prennent aucune précaution contre l'humidité et la fraîcheur des nuits. C'est cette humidité et les variations brusques de la température qui déterminent les maladies de ventre et les bronchites aiguës souvent très dangereuses.

Les brouillards sont rares, mais ils sont quelquefois très intenses.

Les épidémies sont peu fréquentes dans le sud de l'Indo-Chine ; aucun cas de peste ou de fièvre jaune n'a été observé depuis notre occupation, c'est-à-dire depuis 1860. Le choléra asiatique qui fit des ravages à cette époque parmi la population européenne et indigène surtout, a presque disparu depuis quelques années.

La variole, qui est une maladie endémique dans cette contrée, n'atteint guère que la population indigène, et plus particulièrement les enfants. La vaccine, que nous avons introduite dans le pays, a déjà produit d'heureux résultats.

Les fièvres intermittentes d'origine marécageuse appauvrissent le sang des Européens qui séjournent trop longtemps dans le pays, et les conduisent à l'anémie et quelquefois même à la mort. Une autre cause d'affaiblissement est le climat toujours trop chaud pour les étrangers. Cependant, les fièvres de l'Indo-Chine n'ont pas la gravité de celles, par exemple, du Sénégal, du Gabon, voire même de Maurice et de la Réunion.

La dyssenterie est la maladie endémique la plus connue dans la Cochinchine française et dans quelques contrées du Cambodge. On a

pu constater aussi quelques cas assez rares de coliques sèches, et des cas plus fréquents d'hépatites se terminant par des abcès au foie.

La diarrhée chronique est, en Cochinchine française surtout, le plus souvent le début ou la suite de la dyssenterie. On meurt souvent en Europe des suites de la diarrhée contractée dans ce pays-là.

Les convalescents de fièvres se rétablissent habituellement en prenant la mer pour rentrer dans des pays tempérés.

Les moments de transition d'une mousson à l'autre sont des époques pendant lesquelles on se porte le plus mal. Il faut prendre des précautions spéciales à ces moments-là. Ces époques correspondent aux mois de mai et d'octobre. Une sécheresse exceptionnelle pendant la période des pluies, et les orages pendant la saison sèche, sont les occasions de nombreuses maladies, ou produisent tout au moins un malaise général.

Les moyens de préservation les plus indispensables consistent à éviter les insolations et les excès alcooliques. Dans les épidémies de variole et de choléra, il faut s'isoler de la première en ne communiquant avec aucun varioleux et éviter surtout le soleil quand règne la seconde.

Les indigènes sont au moins autant que les Européens atteints de ces diverses affections et nous allons dire quelques mots des moyens employés par leurs médecins pour les combattre. Pour faire connaître les traitements médicaux appliqués aux diverses maladies qui affligent les Khmers, nous pensons que nous ne saurions mieux faire que de donner une analyse sommaire de quelques extraits de leurs livres de médecine, car les traités sur la science de guérir les maladies qui désolent l'espèce humaine ne manquent pas au Cambodge et l'on serait, comme on va voir, plus fondé a en contester la qualité que la quantité.

Les accouchements sont faits uniquement par les sages-femmes et jamais les médecins n'interviennent. L'accouchement est presque toujours laissé aux seuls efforts de la nature. Dans les cas difficiles, l'accoucheuse agit par des manœuvres externes et jamais elles ne pratiquent le toucher vaginal ou rectal. Cependant, dans le cas de *présentation du siège* on refoule l'enfant dans l'utérus au moyen d'une boule de coton que l'on maintient dans le vagin; et, par des manœuvres extérieures sur l'abdomen, on cherche à opérer la version. On peut aussi, dans ce cas, dégager les pieds s'ils sont déjà avancés dans le détroit inférieur et terminer l'accouchement par des tractions sur les pieds.

Si l'enfant présente à la fois un bras et un pied, on le refoule au moyen de la boule de coton et l'on s'efforce, par des manœuvres abdominales externes, de maintenir les membres déjà présentés et d'opérer la version. Les accoucheuses indigènes sont d'accord pour reconnaître que ces cas sont très difficiles et très dangereux pour la mère et pour l'enfant.

Si l'enfant est mort dans le sein de la mère, on presse sur le ventre de celle-ci jusqu'à ce que le fœtus sorte. Si son issue est reconnue impossible, on coupe successivement les membres avec un couteau et l'on retire l'enfant par morceaux.

Généralement l'accouchement se fait d'une manière naturelle. Le bassin de la femme cambodgienne est, du reste, assez développé, et il y en a trop peu de difformes, pour que les cas où l'on est forcé d'employer le couteau soient fréquents.

En aucun cas, on ne coupe le cordon avant l'issue du placenta. Dès que la femme est délivrée, on presse sur l'abdomen dans tous les sens pour faire sortir le sang qui pourrait séjourner dans l'utérus; on la lave à l'eau chaude et on lui applique sur le ventre une pierre ovale et chauffée. La malade ne doit toucher à rien de froid, et toute nourriture, ou boissons absorbées par elle doivent être chaudes. Elle est ensuite placée sur un lit sous lequel on entretient constamment du feu pendant neuf jours au moins et trente jours au plus.

L'expérience semble avoir établi dans ce pays-là que les femmes en couches bien enfermées et soumises à une température constante et élevée échappaient aux péritonites.

Les femmes cambodgiennes prétendent connaître et savoir traiter la fièvre de lait.

Lorsque la délivrance est difficile, il faut faire prendre à la malade une potion préparée avec des racines d'une malvacée (Sida-Scoparia), du Phlong rouge, du Slap-tea (Ilex-aquifolium) de la famille des Ilicinées. Ces substances, prises par portions égales, sont pilées ensemble dans un mortier avec addition d'alcool aussi pur que possible.

Avant d'administrer la potion, il est nécessaire de rendre hommage à Dhamwantari, le dieu de la médecine, en brûlant à son intention des baguettes odoriférantes et en offrant des feuilles de bétel, des noix d'arec et, enfin, des chiques masticatoires d'arec toutes prêtes. Il va sans dire que les sages-femmes récitent des mamtrams pour la circonstance et que la guérison est autant attribuée à l'effet de ces prières mystiques qu'à l'influence du médicament.

Les potions avortives sont connues des médecins, mais elles sont bien peu employées.

Les mères allaitent leurs enfants jusqu'à l'âge de trois et même de

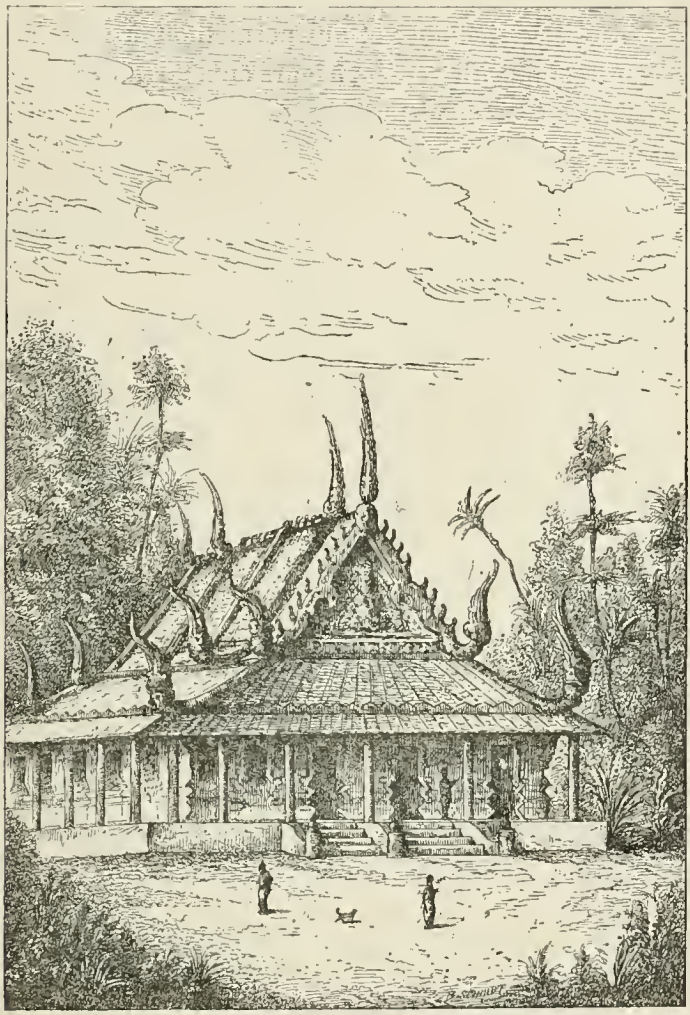

Pagode cambodgienne. Dessin de M. Maréchal.

quatre ans quelquefois ; mais on les bourre de bonne heure de riz cuit, de bananes et de gâteaux.

Lorsqu'une femme a fait une fausse couche, on appelle vite un magi-

cien, qui met le fœtus dans un pot en terre qu'il tient dans la main gauche, tandis que la droite est armée d'un sabre. Ensuite, le magicien se rend sur le bord du cours d'eau le plus voisin, prononce des imprécations contre l'avorton, rompt le vase d'un coup de sabre et se retire aussitôt abandonnant le tout au courant.

Il y a des sorciers qui gardent en secret ces fœtus, qui sont censés contenir des esprits diaboliques et qui permettent à leurs possesseurs de faire arriver le mal qu'ils veulent à leurs ennemis.

Certains médecins cambodgiens passent pour connaître le moyen de faire cesser la stérilité.

Le traité sur la variole dit que si la maladie débute à l'ombilic, on la désigne sous le nom de Socong-Sremot. Prendre une partie de soufre, une partie de fiel du serpent boa, une fleur du Khlen-chan-craham, une fleur du Cuhea, mêler ces substances, exprimer et donner cette mixture en potion. Cette médication a pour effet de s'opposer à la marche de la maladie. Le malade doit être surveillé attentivement. Une amélioration sensible se manifeste bientôt après l'usage de cette potion.

Si la variole commence à se montrer à la tête, on la nomme Hemarat-meali. Prenez des racines de Cabal-pram-bey une partie, des rhizomes de Prea-angcal une partie, des yeux de plumes de paon une partie, du papier sur lequel a été appliqué un cachet (ne prendre que l'empreinte du sceau), mêlez, faites torréfier, écraser et réduire en poudre fine, ajoutez de l'eau. En potion et frictions du haut en bas sur le corps. Un mieux sensible suit l'application de ce médicament.

Suivent une foule de prescriptions du calibre des précédentes et variant suivant que la variole se manifeste d'abord sur telle ou telle partie du corps, suivant que les débuts sont oui ou non accompagnés de fièvre et de douleurs et les différentes formes que peuvent présenter les boutons de l'exanthème.

Pour guérir la constipation, prendre l'écorce de citronnier, des fruits de borassus coupés en morceaux, faire sécher, réduire en poudre fine, ajouter du miel d'abeilles et avaler en pilules.

On calme les coliques en buvant un bol d'eau tiède dans laquelle on a mis une petite quantité de camphre.

Dans le cas de coliques et tenesme, prendre d'abord du poivre, de l'oignon, piler ensemble, ajouter de l'alcool et prendre en potion. On fait aussi quelquefois des brûlures à la peau du ventre pour faire disparaître les coliques.

Pour la diarrhée, mettre des racines de candal-bat et du tabac chinois haché menu dans trois mesures d'eau et réduire au tiers du volume par l'ébullition. Potion.

S'il s'agit de la dyssenterie, il faut couper l'écorce du pon sur l'arbre même et à une hauteur supérieure à la hauteur du nombril de la personne malade. Faire bouillir dans trois mesures d'eau et réduire à une par l'ébullition. Potion. Après cette potion, faire griller du riz, le piler, ajouter de l'eau. A prendre dans la journée en tisane.

Dans les fièvres éruptives, rougeole, scarlatine... si l'affection débute un samedi, prendre des feuilles de bananier qui commencent à sécher, se procurer de l'eau qui ait servi à désaltérer un coq de combat, égaliser les doses. Potion.

Si c'est un lundi..... suivent une foule d'autres recettes pour guérir la fièvre, la rage, les maladies d'yeux, les piqûres de serpent, les abcès, les douleurs, le hoquet, les dartres, l'oppression, l'asthme, l'hydropisie, les bronchites, la lèpre, l'obésité...

Lorsqu'on a ordonné un purgatif trop énergique, on remédie à la superpurgation en donnant à boire au malade le suc d'une canne à sucre torréfiée ; ou bien encore, on lui fait avaler une bouillie de riz, à laquelle on ajoute de la cire d'abeilles. Quelquefois, on prescrit un bain.

Au Cambodge, on attribue au bois d'aigle des propriétés médicinales extraordinaires. On frotte avec ce bois les parties malades ; et dans les maladies internes, il suffit de frotter le bois contre les parois du bol qui contient la mixture à prendre pour augmenter la puissance du médicament.

Les médecins connaissent, paraît-il, des potions somnifères, très sûres et dont les voleurs se servent pour endormir les gens qu'ils veulent dévaliser.

Nous n'avons jamais vu au Cambodge les médecins pratiquer la chirurgie ; ils sont, au contraire, les seuls citoyens qui soient un peu versés dans la chimie et la pharmacologie ; ils connaissent les simples, leurs qualités, et leur science ne va guère au delà. A cet égard, les médecins-pharmaciens chinois, établis dans ce royaume, leur sont bien supérieurs et le peuple s'adresse de préférence à eux très souvent.

Les cadeaux faits aux médecins, après guérison, se composent généralement de cinq coudées de cotonnade blanche et d'une pièce d'argent cambodgienne de la valeur de quatre francs.

Quelquefois, c'est cinq coudées de cotonnade, quatre francs, du bétel,

de la noix d'arec, quatre poignées de riz cuit, une bougie obligatoirement offerte sur une tranche de tronc de bananier.

V

En donnant ici un aperçu sur la faune du sud de l'Indo-Chine, nous n'avons pas la prétention d'écrire une page d'histoire naturelle et nous nous contenterons d'indiquer simplement les animaux utiles et nuisibles qui vivent sur le sol ou dans les eaux des lacs et des fleuves de cette contrée.

Disons d'abord quelques mots sur ce pays au point de vue de la faune générale.

L'extrémité méridionale de la grande presqu'île embrasse les embouchures du Mëcong et du Don-Naï. La plus grande partie est basse et de formation récente, résultat d'alluvions apportés chaque année par les débordements périodiques du Mëcong. Près de la mer, le pays est coupé dans tous les sens par des arroyos séparés par des mangliers ou palétuviers, et par des plaines marécageuses couvertes d'eau saumâtre à la pleine mer dans la mousson de nord-est, et pleines d'eau pluviales pendant la mousson opposée.

Un peu plus haut, le pays est très propre à la culture du riz et à d'autres plantes d'un usage économique ou domestique.

Les bords des cours d'eau sont assez peuplés, mais dans l'intérieur du pays apparaissent d'immenses plaines désertes et couvertes de hautes herbes.

La constitution du sol fait de ce pays une région essentiellement propre à la nature vivante sauvage, qui trouve partout la sécurité, malgré le voisinage de l'homme.

Du côté de l'Empire d'Annam et du Cambodge, le pays est plus élevé et même montagneux : il y a des forêts qui offrent aux animaux un abri sûr et, sur beaucoup de points, des fourrés impénétrables à l'homme. Dans beaucoup d'endroits, les dépressions du sol forment d'immenses lacs et des étangs, ou bien des marais couverts de graminées gigantesques.

Ces marais, et les profondes forêts qui les entourent, offrent aux animaux de haute taille, éléphants, rhinocéros, buffles, bisons et bœufs sauvages, les éléments d'une existence facile, non tourmentée et on les

y rencontre en troupeaux nombreux. On est tout étonné d'y voir de grands échassiers qui y vont cacher leurs amours et assurer l'existence de leur progéniture.

Les clairières qui parsèment les forêts sont souvent sèches et couvertes d'herbe fine et, enfin, de grêles arbustes qui donnent aux différentes espèces de cerfs les conditions d'alimentation qu'ils recherchent.

La flore forestière, excessivement variée, offre aux quadrumanes une alimentation abondante, qui explique l'immense développement de leurs bandes, dont la quiétude n'est guère troublée que par la poursuite que leur font les grands reptiles que l'ombre de ces forêts couvre. Des félins d'un grand nombre d'espèces y abondent et trouvent partout une proie facile. Le petit ours à miel recherche, sans bruit, sous leurs couverts les essaims d'abeilles. Les oiseaux forestiers y pullulent et sont remarquables par leur voix et la vivacité de leur plumage. Les légumineuses, les ficus et une foule d'autres arbres y attirent toutes les espèces d'oiseaux qui s'y multiplient en toute liberté. Des pigeons de plusieurs variétés y forment des agglomérations importantes. Un grand nombre de gallinacées, tels que paons, faisans, coqs et poules sauvages, habitent les clairières et les hautes futaies qui les bordent.

Les insectivores apportent dans ces solitudes l'agrément de leur chant et trouvent facilement leur nourriture en se jetant sur les innombrables tribus d'insectes qui attaquent les arbres morts, ou sur le point de finir leur existence.

Des pics de toutes tailles frappent les troncs d'arbres morts, et le silence des forêts est parfois troublé par la résonnance toute particulière de leurs coups de bec cadencés, aussi bien que par leur cri strident.

Partout apparaissent des fourmis gigantesques ; quelques-unes élèvent sur leurs galeries souterraines d'énormes monticules d'une terre compacte qui se couvrent quelquefois de végétation.

Les géants des forêts disparaissent enlacés par d'énormes lianes, dont les ramifications constituent des antres profonds et sombres où se dissimulent, pendant le jour, toute une série de rongeurs et d'édentés pour lesquels la nuit est la condition d'existence active.

D'énormes chauves-souris vivent pleines d'activité dans le demi-jour de ces ombrages ; d'autres, de plus petit volume, passent des ombres épaisses dans le réseau des branches.

Lorsqu'on pénètre le jour dans ces forêts la tranquillité semble être complète ; on les dirait dépeuplées et pourtant nulle part on ne peut

mieux se rendre compte combien toute la nature vivante est en chasse perpétuelle. Le soir, dès le coucher du soleil, tout s'anime et ce sont, de tous côtés, des cris inarticulés jusques-là et saisissants : ici, les arbres craquent sous la pression irrésistible des bandes d'éléphants ; là, c'est un sourd grondement qui semble être souterrain, qui annonce le passage de troupeaux de bœufs et de buffles sauvages ; des cris aigus s'élèvent alors de tous côtés poussés par de petits animaux que ce fracas inquiète ; les cerfs brament et l'on distingue, enfin, au milieu de ce concert de bruits divers et discordants, le petit jappement des tigres en chasse.

Au point du jour, des paons font retentir les forêts de leurs cris prolongés et les chants des coqs sauvages, résonnant de tous côtés, font croire à la présence de l'homme, qui fuit ces régions malsaines où il ne peut mener qu'une vie besoigneuse, maladive et inquiète. On y rencontre pourtant des peuplades demi-sauvages, ou sauvages tout à fait, et qui n'en sont pas les habitants les moins intéressants.

Dans les montagnes, on voit des antres profonds servant de refuge aux animaux de chasse nocturne qui fuient la lumière du jour. Ces cavernes seraient des lieux bien riches d'observation s'il n'était presque impossible de s'y maintenir à cause d'une forte odeur ambrée qui s'exhale des excréments des chauves-souris qui habitent par milliers ces réduits obscurs.

La région forestière est donc entièrement sauvage ; elle est assez voisine de la région basse pour en expliquer l'animation par la nature vivante et surtout par les oiseaux. Les marais sont le domaine des reptiles de toute espèce et le siège d'une incessante génération d'insectes qui y attirent des oiseaux insectivores et une foule d'espèces d'échassiers qui étonnent parfois par leurs grandes proportions.

Nul pays n'est plus riche au point de vue de la faune que le sud de l'Indo-Chine, qui se distingue entre toutes parmi les régions intertropicales par les éléments d'entretien qu'elle fournit à tous les ordres de l'histoire naturelle : de l'eau partout, un soleil ardent, un sol riche. Voilà assurément des conditions merveilleuses pour que la génération soit toujours en activité.

La plupart des poissons qui pullulent dans les fleuves et les rivières de ce pays jouissent de la faculté de pouvoir vivre assez longtemps en dehors d'elles pourqu'ils puissent, dès qu'il a plu, en sortir et gagner en rampant les bas-fonds où les eaux des pluies leur apportent une riche pitance qu'elles ont prise à la surface du sol environnant. Il en est qui

marchent effectivement en s'aidant de leurs nageoires pectorales. Ces petits animaux sont curieux : ils ont de grands yeux saillants et brillants qui leur donnent un aspect particulier de vivacité ; ils courent sur les vases comme des lézards et ils doivent pouvoir vivre assez longtemps en dehors de l'eau, car on les voit traverser de larges rivières la tête entièrement émergée [1].

Passons maintenant en revue les animaux domestiques et sauvages, et commençons par l'éléphant, le plus gros et le plus intéressant de tous.

L'éléphant existe au Cambodge, dans le Laos et à Siam, à l'état domestique et à l'état sauvage. On en compte deux espèces : les tomrey-phluc (éléphants à ivoire) et les tomrey-sda, qui n'ont jamais de défenses. Les premiers sont les plus grands, les plus recherchés et les plus chers ; ils servent de monture aux grands seigneurs, tandis que les seconds, qui sont les plus forts, les plus doux et les plus aisés à dresser, sont plus spécialement employés aux transports.

Dans un pays privé de bonnes routes et de ponts comme le Cambodge, l'éléphant est d'une grande ressource pour les voyageurs et les commerçants ; deux ou trois personnes, sans compter le cornac qui est à califourchon sur le cou, peuvent se placer dans le palanquin d'un éléphant et avoir avec eux deux ou trois jours de vivres.

Un éléphant moyennement chargé peut faire de huit à dix lieues kilométriques par jour, moitié le matin et moitié le soir, pourvu que, à chaque station, il ait de l'herbe à manger et de l'eau à boire et pour se baigner.

L'éléphant se reproduit fort bien en captivité et il n'est pas de cornac, ou gardien, qui ne les ait surpris plus d'une fois se préoccupant de la reproduction de leur race On a constaté que pour que l'accouplement ait lieu, il faut que le mâle et la femelle à la fois soient en rut. Les mâles qui se trouvent en cet état deviennent furieux et très dangereux s'ils n'ont pas à leur portée une femelle se trouvant dans les mêmes dispositions. On les entrave alors si l'on a pu s'en apercevoir à temps ; et si l'on a négligé cette précaution, la bête cherche à fuir vers les forêts et devient absolument intraitable. Lorsqu'un éléphant en rut est parvenu à s'échap-

[1] Les considérations qui précèdent sur la *faune générale* de l'Indo-Chine sont extraites presque littéralement d'une note que nous devons à l'obligeance de M. Germain, médecin-vétérinaire de l'armée, qui a été longtemps détaché en Cochinchine, où il a su, tout en remplissant, comme il le devait, ses devoirs militaires, se livrer à des travaux scientifiques remarquables.

per, des hommes le suivent partout en battant avec force le tam-tam derrière lui, ce qui est un avertissement connu de se garer sur le passage. Le rut dure sept à huit jours aux mâles comme aux femelles s'il leur a été possible de s'accoupler; dans le cas contraire, il peut durer un ou deux mois.

Les éléphants s'accouplent à la manière des autres gros quadrupèdes, buffles, bœufs, chevaux. Ceux qui ne sont pas employés à des travaux pénibles deviennent en chaleur une ou deux fois dans l'année ; s'ils fatiguent journellement, ils peuvent passer plusieurs années sans entrer dans cet état. La durée de la gestation est de douze mois et il ne naît jamais qu'un seul petit qui tète pendant deux ou trois années. La durée maximum de l'existence d'un éléphant ne dépasse pas cent ans.

La nourriture ordinaire de ces énormes pachydermes se compose d'herbes sauvages, de feuilles d'arbres, de bambous, de joncs... mais ce qu'ils aiment par-dessus tout ce sont les cannes à sucre ; aussi, on entend souvent les moralistes indigènes prétendre, que « laisser une fille seule à côté d'un garçon, c'est faire garder une plantation de cannes à sucre par un éléphant. »

Les cornacs un tant soit peu intelligents font de leurs élèves à peu près ce qu'il veulent : nous avons vu des éléphants saluer, se prosterner au commandement du cornac ; d'autres qui se couchaient et se relevaient sur un simple signe, ou qui avançaient et reculaient, s'inclinaient pour éviter un obstacle placé au-dessus d'eux, ou bien qui, au commandement, brisaient des barrières, débarrassaient la route d'un obstacle quelconque, ramassaient avec leur trompe un objet quelquefois très petit... Tous, en tout cas .sont dressés à lever et plier la patte droite de l'avant de manière à former une sorte de degré d'escalier commode pour s'élever à hauteur du palanquin s'appuyant sur l'échine.

On dit les éléphants très reconnaissants à l'égard des cornacs qui les traitent bien, et il n'est pas rare de les voir secourir ceux-ci lorsqu'ils sont exposés à un danger quelconque sous leurs yeux. Mais il est arrivé aussi que des conducteurs ont payé de leur vie un acte de brutalité exercé sur leur monture.

Les cornacs sont presque tous quelque peu vétérinaires ; ils connaissent et ils emploient des simples efficaces peut-être pour certaines affections, mais ils s'en servent en toute occasion en les assaisonnant de quelques formules de prières inventées sous l'influence de la plus grossière superstition.

Un éléphant auquel il n'a poussé qu'une défense est un animal prédestiné à porter bonheur à l'officier qui le monte à la guerre. Une trompe de belle longueur qui touche à terre quand la tête de la bête est dans une position naturelle, est un indice de race pure. Une bosse sur le dos, un dos très voûté, sont des marques de beauté et les indices de belles qualités intellectuelles.

Un bonze en chaire.

A l'état sauvage, l'éléphant est un animal dévastateur et les cultivateurs le redoutent beaucoup; ils vont par bandes nombreuses, et si l'on en rencontre parfois d'isolés, ce sont d'énormes mâles, puissants et pouvant se passer de toute protection. Les mères n'abandonnent jamais leurs petits et sont très redoutables pour les voyageurs qui passent à leur portée et surtout pour les chasseurs en quête d'éléphants jeunes.

Les éléphants se tiennent généralement dans les vastes clairières marécageuses où poussent de grandes herbes, des joncs et des bambous

épineux et loin de tout chemin fréquenté. Ils n'attaquent pas l'homme, à moins qu'ils ne soient chassés ou que l'on passe trop près d'eux.

La trompe et les pattes d'un éléphant sauvage passent pour être des morceaux délicats.

Le rhinocéros n'existe aujourd'hui au Cambodge qu'à l'état sauvage. Autrefois, s'il faut en croire la tradition, on en élevait dans les environs de la capitale pour les combats qui s'engageaient, à certaines fêtes de l'année, devant le palais du roi.

Le rhinocéros vit dans les endroits marécageux, boisés, et, comme l'éléphant, il mange les grandes herbes et les feuilles de bambous sauvages. Sa corne est un talisman précieux, et on en râpe un peu dans les médicaments pour leur donner des propriétés curatives qu'ils ne sauraient avoir sans cela.

La peau du rhinocéros grillée et ensuite bouillie longtemps avec des épices est un mets assez recherché.

Il y a au Cambodge plusieurs variétés de porcs; l'espèce la plus commune est celle connue en France sous le nom de *porc du Tong-King*. Ces animaux ont les pattes relativement courtes, le corps énorme et le ventre traînant à terre. On les nourrit avec le résidu du riz pilé, des troncs de bananier hachés et certaines plantes très communes aux bords des étangs. Leur chair est excellente et saine: on en fait une grande consommation dans toute l'Indo-Chine.

Le sanglier, chruc-prey (cochon des forêts), est très commun; il dévaste les plantations de patates et de maïs; il est bien plus petit qu'en Europe et moins dangereux pour les chasseurs.

Les chevaux du Cambodge sont petits, comparés à ceux que produisent les autres contrées de l'Indo-Chine. Leur taille varie entre $1^{m},20$ et $1^{m},25$. Ils ne peuvent que très rarement être attelés seuls et encore moins être affectés au service de la selle. Néanmoins, ces chevaux sont bons, ardents, forts pour leur taille, vigoureux s'ils sont bien nourris et bien entretenus. La tête des chevaux cambodgiens est souvent trop forte; elle est soutenue par une encolure relativement grêle, chargée de crins épais et forts. Leur croupe est généralement avalée, inclinée et étroite, ce qui contribue à rapprocher les membres postérieurs les uns des autres, et surtout les jarrets qui se touchent quelquefois. Il arrive aussi que les jarrets sont coudés, ce qui engage les membres postérieurs sous le corps et nuit aux aplombs.

Les Cambodgiens ne ferrent ni les chevaux, ni les bœufs, ni les buffles.

Le buffle existe au Cambodge à l'état domestique et à l'état sauvage. Les cultivateurs se livrent à l'élève de ces animaux si utiles à l'agriculture et qu'ils trouvent à vendre un bon prix aux Annamites de la Cochinchine.

Le buffle est ombrageux et facile à s'émouvoir à la vue de toute personne, ou objet, qu'il n'a pas l'habitude de voir. Le buffle sauvage est extrêmement dangereux.

Le bœuf domestique, de l'espèce dite à *bosse*, est petit, bien proportionné et fournit, une fois gras, une excellente viande de boucherie. Les bœufs de trait, qui appartiennent à la même espèce améliorée, sont plus grands de taille, bien conformés et parfaitement appropriés aux exigences du pays et du climat; ils sont rapides et pleins de feu.

Les éleveurs pratiquent la castration sur les mâles avant le dixième mois, excepté sur ceux destinés à faire des taureaux. Ces animaux, même ceux qui n'ont pas été châtrés, sont d'ordinaire très doux et faciles à conduire.

Le bœuf sauvage le plus commun est de couleur grise; il est très haut de taille et il a ses cornes régulièrement contournées en arrière. On prend au piège les petits de cette espèce pour opérer plus tard des croisements avec la race domestique. Ces croisements fournissent des bœufs coureurs superbes, vigoureux, infatigables.

Un autre bœuf sauvage, appelé dans le pays ansong, a les cornes recourbées en avant; il n'est guère plus gros que le bœuf domestique et a, comme ce dernier, le poil rougeâtre.

Il existe, en outre, une autre espèce de bœuf sauvage, le khting, qui est le plus fort et le plus intraitable de tous. Son poil est noir et luisant. Il existe deux variétés de khtings : le khting-cha, qui a les cornes plusieurs fois contournées sur elles-mêmes, et le khting-pos (khting des serpents), dont les cornes sont très fortes, extrêmement pointues et courbées en avant comme celles du buffle. Il est ainsi nommé parce que, disent les indigènes, il mange, à l'occasion, des serpents.

La corne du khting, portée en amulette, préserve de la morsure des serpents. Les habitants des forêts ont une crainte superstitieuse de ce bel animal; ils vantent son courage, son adresse, et ils le supposent invulnérable.

On compte plusieurs espèces de cerfs : le *pros*, qui atteint la grosseur d'un âne ordinaire; l'*élan*, très remarquable par ses beaux bois; l'*axis* et quelques autres espèces de taille moins élevée; enfin, le chlu, sorte de petit cervulus d'une finesse et d'une agilité extrêmes.

Il y a aussi plusieurs espèces de tigres : le tigre royal (*felis tigris*), dont la peau est rayée de longues bandes noires et jaunes et qui atteint jusqu'à deux mètres de longueur ; le tigre étoilé, qui est plus petit et dont la peau jaunâtre est marquée de taches noires ; enfin, le chat-tigre (*catus-felis*), qui est très commun.

Les panthères sont plus rares et n'atteignent pas une grande taille.

Les chats domestiques n'offrent rien de particulier que la forme de leur queue, qui est naturellement tordue et ramenée en paquet sur l'arrière-train.

Les chiens ont la tête du renard et le poil presque toujours rougeâtre.

Le chachac est une sorte de chacal assez commun dans les forêts.

Les singes sont nombreux et d'espèces variées. Le plus gros et le plus beau est le gibbon, dont le poil long et noir est bien remarquable.

Des écureuils de plusieurs espèces pullulent dans les plantations de cocotiers, recherchant les cocos qu'ils percent pour en boire le lait. Il y a une variété blanche qui fait moins de dégâts que les autres.

Le pangolin (*manis-laticanda*), se nourrit d'insectes et surtout de termites, et, pour cette raison, il conviendrait d'en favoriser la reproduction.

Le hérisson est assez commun, mais il n'offre rien de particulier au Cambodge.

Les loutres s'établissent dans les anfractuosités des berges des cours d'eau et se jettent sur les poissons qui s'approchent du rivage. Il est extrêmement facile de les plier à la domesticité.

Il y a plusieurs sortes de rats noirs et de souris, ainsi que de rats musqués et des rats-taupes.

La roussette, ou grosse chauve-souris frugivore, abonde au Cambodge. Les Khmers, et surtout les Chinois, en estiment fort la chair. On compte six autres espèces de chauves-souris insectivores.

Voilà pour les mammifères, et nous ne pensons pas en avoir oublié d'importants. Passons aux oiseaux et commençons par les rapaces, dont quelques-uns sont diurnes et les autres nocturnes.

Il y a plusieurs espèces d'aigles-pêcheurs (pygargue) ; la plus commune est l'haliastus-ponticerianus, qui a la tête blanche et les ailes rousses.

L'haliastus-ycthyastus est plus grand; il a la tête grise, la poitrine brune et les ailes brun foncé.

Plusieurs espèces d'aigles. Le plus commun est l'aquila-pennata, qui a la poitrine et le ventre blancs et la nervure médiane formée de plumes brunes. — L'aquila-malayana est noirâtre; il est grand voleur de poussins, de cannetons et de tous petits cochons...

On compte plusieurs espèces de vautours. Le faucon du pays a l'œil rouge et le plumage grisâtre.

Parmi les rapaces nocturnes, nous citerons: le ketupa-ceylonensis, un hibou qui détruit les rats et les couleuvres; le ketupa-javanensis forme une autre variété; le chat-huant et enfin deux espèces de chouettes, le stryx-javanica et le stryx-candida. dont le chant a la propriété de beaucoup effrayer les Cambodgiens.

Deux espèces de perruches extrêmement jolies de formes et de plumage, la conurus-malaccensis, qui a le bec rouge, et la palœornis-melanorynchus, qui a le bec noir.

Deux espèces de calaos : la grande espèce, à gros bec noir et rose, communément appelée calao-bicorne et la petite espèce buceros-malabaricus.

Nous ne connaissons, au Cambodge, qu'une seule espèce de coq-de-pagode.

Les espèces de martins-pêcheurs, ou alcyons, sont nombreuses ; ils ont tous la tête forte et le bec très long, mais ils diffèrent énormément par le plumage. Le plus commun est grisâtre. Une autre espèce (coracias-affinis), connue sous le nom de rollier, a le plumage bleu, à reflets métalliques d'une grande richesse ; sa peau est exportée en Chine où elle sert à garnir les vêtements de l'empereur et des princes.

La veuve (copsichus-saularis) est remarquable par sa belle couleur noire et par le prolongement extraordinaire de deux pennes de sa queue. Son chant est peu étendu, mais il est très mélodieux.

Deux espèces de loriots : l'oriolus-indicus et l'oriolus-nelanocephalus.

Plusieurs espèces de merles, dont il nous est bien difficile de donner ici leurs dénominations spécifiques. Il y en a un qui est plus particulièrement intéressant ; il a sa robe noire, le bec jaune et les oreilles d'un beau jaune d'or brillant ; il apprend facilement à parler et il se fait comprendre bien plus distinctement que le perroquet.

Le corbeau (corvus-sinensis) est très commun.

Deux espèces de pigeons : le ramier (carpophaga-œnea) et l'osmoreron-vernans, qui est vert et jaune et qui de loin ressemble à un

perroquet. Les turturs, ou tourterelles, sont représentées par plusieurs espèces ; il est impossible de les manger tellement leur chair est coriace.

Les gallinacées présentent des espèces très variées, dont les principales sont : la caille, la perdrix, le coq et la poule à l'état domestique et à l'état sauvage, le paon, le faisan de l'espèce polyplectron-germani, la dinde et la pintade récemment importées en Cochinchine.

La famille des échassiers compte aussi bien des espèces :

Le vanneau (hoplopternus-bilobus) ; le pluvier ; la bécassine ; le râle de la grande espèce (hypothœnidia-torquata) et la petite espèce (hypothœnidia-euryzoma) ; la poule sultane ; la poule d'eau ; la grande grue antigone grise cendrée à collier rouge ; la cigogne noire à tête blanche ; le héron, l'aigrette et le butor, appartenant tous au genre Ardea ; le petit héron crabier ; enfin, l'ibis-melanocephalus, qui est un bel oiseau blanc se nourrissant d'écrevisses, de poissons, de sauterelles et de grenouilles.

La classe des passereaux contient une foule d'espèces, parmi lesquelles les colibris se distinguent par leur grâce et l'éclat de coloris.

Les palmipèdes sont aussi très nombreux. Voici les principaux : le plongeon au cou gris velouté, ayant son bec très pointu ; deux espèces de cormorans ; la sarcelle ; le grèbe ; les pélicans de deux ou trois espèces ; l'oie et le canard domestique ; une espèce de petit canard sauvage grisâtre dont la chair est excellente ; le marabou, ou argala, qui a la tête chauve, une grande taille et qui se nourrit de serpents, de grenouilles et de poissons.

Parmi les insectivores, citons : l'engoulevent, l'hirondelle dont le nid est comestible et une espèce de pie (picus-sundaïcus).

REPTILES

Chéloniens. — Le sujet le plus intéressant de cet ordre de reptiles est la chelonia-imbricata, connue sous le nom de *tortue-caret*, dont la carapace est formée de belles écailles imbriquées comme les tuiles d'un toit. On pêche ces tortues autour des îlots du golfe de Siam et on les porte à Kompot où l'on travaille les écailles pour en faire des boîtes, des écrans, des peignes, des éventails... Les nuances de ces écailles sont le blond, le brun et le noir, toutes transparentes. On soude les écailles entre elles par la chaleur et sans agent intermédiaire ; ensuite, on les ramollit à l'eau bouillante pour leur donner la forme que l'on veut.

Il y a une autre tortue marine à écailles; c'est la chelonia-virgata.

Parmi les tortues d'eau douce nous citerons celle connue des Cambodgiens sous le nom de tasay, dont les œufs sont si estimés que les rois et les princes se les sont réservés pour eux seuls et, sans doute aussi, pour l'usage du nombreux personnel féminin de leurs palais. Un certain nombre d'esclaves d'État sont affectés uniquement à leur recherche et le code édicte des peines sévères contre les habitants qui cherchent à se les approprier.

Il y a une foule d'autres espèces de tortues qui vivent de poissons et de fruits sauvages qui tombent dans les rivières. On les pêche à la ligne en ayant soin d'amorcer l'hameçon avec du poisson ou avec les fruits que ces animaux préfèrent.

Les tortues des champs sont très petites par rapport aux précédentes; leur chair est généralement saine et délicate.

Sauriens. — Deux espèces de jeckos : l'hémidactibus, ou grand jecko, qui se nourrit de rats, de cancrelats, d'insectes de toute espèce, et le margouillat, qui est tout petit, très familier, qui débarrasse les maisons des moustiques et autres insectes insupportables.

Le caméléon (*calotos-versicolor*) est une sorte de lézard dont la tête est triangulaire, les yeux saillants et la peau granulée. Sous l'impression de la colère ou de l'amour, cet animal enfle son corps qui change alors de couleur et qui de gris verdâtre qu'il est ordinairement, passe au jaune, au vert franc, au violet, au rose et au rouge.

Il existe un petit lézard, appelé chéas dans le pays, qui se tient dans la terre et que les Khmers recherchent pour le manger. Aucun de ces lézards n'est venimeux.

Le caïman, ou crocodile, dont le corps est long de plusieurs mètres chez les adultes, est assez répandu dans les eaux douces de l'Indo-Chine; ses dents rapprochées et disposées sur deux lignes parallèles sont très pointues. Le crocodile n'a ni ouïe, ni oreilles; il a quatre pieds, comme les quadrupèdes, qui lui servent à voyager à terre, assez loin des rivières et des étangs, pour aller chercher sa pitance. Cet animal est féroce et très dangereux pour les hommes et les bêtes qui tombent à l'eau ou qui se baignent. Les Indo-Chinois trouvent la chair du crocodile excellente, aussi ils cherchent à s'emparer des jeunes sujets pour les élever dans des parcs disposés à cet effet sur les bords des rivières et afin de les vendre plus tard sur les marchés lorsqu'ils sont gros et gras. Le crocodile se nourrit de poissons et de matières animales de toute

espèce. La femelle pond dans le sable des grands bancs découverts du Mécong, laissant au soleil brûlant de ces latitudes le soin de faire éclore ses œufs. Dès que les petits sont nés, ils plongent dans le fleuve.

Ophidiens. — La famille des serpents est malheureusement bien nombreuse en Indo-Chine. Le plus gros de tous est le *Boa constricteur*, devin ou empereur ; il atteint quatre ou cinq mètres de long quelquefois, mais il n'est pas venimeux et les indigènes, qui aiment beaucoup sa chair, s'emparent des plus jeunes sans aucune appréhension. Les plus gros de ces reptiles avalent des singes et des chevreuils entiers, ainsi que tous les petits animaux qui se laissent surprendre par eux.

Il y a une foule d'espèces de couleuvres dont les principales sont : La xenopettis-unicolor; la cylindrophis-rufa; la coriphodon-korros ; la dendrophis-picta ; la compsosomia-radiatuno ; l'eurostus-plumbeum ; l'homalopsis-buccatus ; la chrysopelea-ornata ; la bungarus-fasciatus ; la bungarus-semifasciatus.

Les serpents venimeux ne manquent pas non plus ; parmi ceux-ci, nous remarquons : Le naya, ou naya-tripudiam, connu plus particulièrement sous le nom de *serpent à lunettes ;* le calophis-masculiceps ; le plecturus-fischeri ; le hydrophis-lyndsayi ; l'hydrophis-atriceps ; l'hydrophis-elliotii ; l'enhydra-bengalensis ; le bothrops-viridis ; le bothrops-graminens ; le collosoma-rhodostana...

Batraciens. — Les grenouilles sont très variées. La plus remarquable est celle que l'on connaît sous le nom de *grenouille-bœuf*, à cause de son coassement qui est aussi fort, et ressemble comme ton au mugissement du taureau. Cette grenouille est pourtant toute petite ; au moment des orages, elle s'enfle de manière à acquérir un volume trois fois supérieur à sa grosseur ordinaire et c'est alors qu'elle pousse ces cris prodigieux.

Le kanchanh-chec est une autre espèce de grenouille chanteuse, dont les doigts sont munis à leur extrémité de ventouses hémisphériques.

Les crapauds rendent de bons services à l'agriculture, et surtout aux jardins potagers, en dévorant les insectes nuisibles.

Poissons. — La faune des eaux douces de l'Indo-Chine serait du plus haut intérêt scientifique, non seulement par le nombre des espèces nouvelles qu'elle contient, mais surtout pour les déductions spéciales auxquelles elle peut donner lieu.

Nous ne sommes pas en mesure de fournir la nomenclature de toutes ces espèces, et nous nous bornerons à donner ici la liste de quelques

poissons provenant du grand lac Tonli-Sap, qui ont été déterminés au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Nous devons cette note à l'obligeance de M. le docteur Sauvage, naturaliste du Muséum.

Silures : clarias macrocephalus; micronema blekeri; belodontichtys macrochir; callichrons bimaculatus; hemiarius stornii; hemipimelodus borneensis; pseudopangasius polyuranodon; wallago russulii; pangasius larnandi; pangasius pleurotenia; pangasius macronema; helicophagus hypophtalmus; hemihagrus nemurus; arius cochinchinensis.

Cyprins : puntius proctozysron; puntius laoensis; siaya syaya; amblypharynchichtys truncatus; balantiocheilus melanopterus; rohita pectoralis; rohita sima.

Ophicephalidœ: ophicephalus striatus.

Labyrinthici : anabas scandens; trichopus siamensis; trichopus trichopterus; trichopus parvipinnis.

Voici, pour finir, quelques autres poissons remarquables du Cambodge : le psot, un des plus gros poissons du Mécong, est une sorte de marsouin dont on extrait beaucoup d'huile; le chlam, petit requin d'eau douce; le thka, scie ou espadon, qui est un poisson de mer, mais qui existe aussi dans le Tonly-Sap; le pabel, ou raie (c'est le raia sinensis); le kranh est un poisson qui se traîne souvent à terre; le krepot (tetraodon albopunctatus) est un petit poisson à mâchoires taillantes, qui est très dangereux pour les baigneurs; il mord et enlève le morceau comme un emporte-pièce. Les riverains du Mécong sont couverts de cicatrices dues à la morsure de ce poisson. Enfin, le krem, qui est un tout petit poisson de combat, intrépide et facile à exciter. Mis dans un même récipient, ces poissons se battent entre eux jusqu'à la mort. Notons qu'ils changent de couleur en entrant en colère.

INSECTES

Mille-pieds, Arachnides et Phytereides. — Il existe au Cambodge des mille-pieds de différentes grosseurs et la plupart très venimeux.

Le khia-tomrey (scorpion éléphant) est un grand scorpion noir qui se tient dans les champs.

Les khtuoi est un petit scorpion qui habite les maisons

Une énorme araignée dont on mange les œufs et quelquefois la bête elle-même.

Différentes autres espèces d'araignées et notamment le teliphone à

queue, qui est une araignée absolument noire exhalant une odeur désagréable.

Plusieurs espèces de mygales, dont une de grande taille à morsure dangereuse.

Enfin, un scolopendre gigantea.

Névroptères. — Le kantom merui est un libellule ; le aumal est une grosse espèce de guêpe ; le chke nheang est une autre espèce de guèpe.

Hyménoptères. — On compte en Indo-Chine une foule d'espèces de fourmis. La plus connue, et celle que l'on redoute le plus, est le termite, ou fourmi blanche, qui vit en sociétés innombrables. Le corps de ces insectes est diaphane et très mou; mais son museau est armé de mandibules puissantes à l'aide desquelles ils percent rapidement les bois d'essences molles, les livres, les étoffes...

Les abeilles sont plus petites que celles d'Europe; elles établissent leurs rayons dans des troncs d'arbre creux. — Il y a une fourmi rouge énorme qui est considérée par les indigènes comme utile à la conservation des orangers, parce que, sans doute, elle se nourrit d'insectes nuisibles à cette plante.

Coléoptères. — Sans entreprendre une étude approfondie des coléoptères découverts jusqu'à ce jour dans le sud de l'Indo-Chine, nous nous étendrons cependant un peu plus longuement sur cet ordre si important, car c'est assurément celui qui renferme le plus de sujets curieux et intéressants.

Disons d'abord que c'est principalement sous la forme de larves que les coléoptères font le plus de tort à l'agriculture et à l'industrie. Le temps que les larves des coléoptères mettent à croître depuis leur sortie de l'œuf jusqu'à leur transformation en nymphe est plus ou moins long suivant le genre de leur nourriture. On a remarqué que celles qui se nourrissent de feuilles atteignent toute leur taille au bout d'un mois ou six semaines, tandis que celles qui vivent de racines, ou dans l'intérieur du tronc des arbres, n'y arrivent qu'au bout d'un ou deux ans. Une haute température est favorable à leur croissance. Ces nymphes sont privées de mouvement et ne prennent aucune nourriture chez la plupart des insectes : c'est un moment de torpeur et d'engourdissement pendant lequel il se passe des phénomènes physiologiques très remarquables, et qui sert de passage de l'état de larve à celui d'insecte parfait.

Certains coéloptères sont aquatiques et vivent dans les eaux dor-

mantes; les autres, en bien plus grand nombre, sont terrestres et ont des habitudes très variées. Les uns sont diurnes et les autres nocturnes. Il est à remarquer qu'on ne trouve aucun insecte venimeux parmi les coléoptères, pas un n'est armé d'aiguillons pour blesser, comme on le voit chez beaucoup d'hyménoptères.

Les carabiques, la première des grandes familles de coléoptères, se partagent en deux grandes tribus : la tribu des cicindeletes et celle des carabiques proprement dits. Cette famille, composée en grande partie de carnassiers, qui ne se nourrissent que d'insectes vivants, possède en Indo-Chine des sujets remarquables et des genres qui sont propres au pays.

Dans les cicindelettes, nous trouvons les genres collyris, tricondyla et thérates, dont toutes les espèces appartiennent à la faune de l'Asie orientale et de la Malaisie. Les espèces propres au Cambodge sont dans les collyris : ainsi, la collyris imprestfrons, la c. fasciata, la c. mouhotia, trouvée par Mouhot dans le Laos.

Dans les tricondylas, la tricondyla gibba.

Dans les thérates, la thérate schaumi.

Dans le genre cicindele proprement dit, l'Indo-Chine a quelques espèces remarquables, telles que la cicindela duponté, qui est une belle variété de la cicindela aurulenta que l'on trouve en Chine et dans l'Inde anglaise ; la cicindela lineifrons et cicindela flavonicata, toutes deux propres au Cambodge.

Parmi les carabiques innombrables qui peuplent partout la surface de la terre, l'Indo-Chine, et les îles qui en sont voisines, possèdent certainement les espèces les plus curieuses que l'on connaisse. Parmi ceux-ci, il faut citer le genre Mormolyce, dont trois espèces seulement ont été découvertes jusqu'à ce jour : la mormolyce castelnandi, originaire des Malouines; la mormolyce phyllodes, de Java, et la mormolyce hagenbachi, de Sumatra. Ces insectes, les plus extraordinaires de leur ordre, tant par leur taille que par la structure des élytres qui sont très élargies, aplanies et réticulées, ressemblent à de larges feuilles sèches aussi bien par la couleur que par la forme.

L'autre genre de carabique, qui ne possède qu'une espèce, comme la mouhotia gloriosa, est bien remarquable par sa taille et surtout par sa beauté. Ce bel insecte ne s'écarte pourtant pas, par la forme, de beaucoup d'autres espèces de genres très voisins. Il a été découvert par le naturaliste Mouhot dans le Laos. Deux fois plus grand par la taille que

toutes les espèces connues de carabiques, dans les mêmes genres, la mouhotia se distingue par ses larges bandes d'or rouge et de feu qui entourent ses élytres et son corselet, tous deux d'un beau noir d'ébène.

La famille la plus importante parmi les autres carnassiers, faisant suite aux carabiques, est la famille des hydrocanthares, divisés en dytiscides, hydrophilides et gyrinides. Ces insectes, comme leur nom l'indique, vivent dans l'eau, surtout dans les eaux douces et tranquilles. Ils nagent avec autant de vitesse que de facilité et volent très bien au besoin. C'est ordinairement à l'approche de la nuit qu'ils sortent de l'eau pour se transporter, à l'aide de leurs ailes, d'un marais ou d'un étang à un autre.

Les principales espèces de dytiscides propres à l'Indo-Chine sont : le cybister duoanceli ; le cybister bengalensis, que l'on trouve aussi dans l'Inde anglaise ; le trogus tripuvetatus, qui est une espèce très répandue dans le pays.

Je passe sous silence beaucoup de petites familles peu intéressantes pour les personnes qui ne s'occupent pas spécialement d'entomologie. Ces familles ne renferment que de petites espèces peu marquantes et peu variées de formes, et j'arrive à la belle famille des lucanides, appelés vulgairement cerfs-volants. Les mâles offrent des développements de cornes de toute beauté. Les espèces propres à l'Indo-Chine sont : le prosopocœlus approximatus, l'odontolabis mouhoti, trouvé par Mouhot dans le Cambodge, l'odontolabis cuvera, l'heterocthes brachypterus, l'ægus chelifer et le figulus cambodgiensis.

Quelques mots maintenant sur la famille des scarabéides. Les scarabéides ont tous, comme les lucanides, avec lesquels ils forment la grande famille des *lamellicornes*, des antennes terminées en massue feuilletée et plicatile dans la plupart, composée dans les autres d'articles emboités, soit en forme de cône renversé, soit presque globuleux. Ils se divisent en grandes sections, et la première que l'on trouve est celle des coprophages. Ainsi que l'indique leur nom, ces insectes se nourrissent de matières excrémentielles et on les trouve principalement dans la bouse des animaux herbivores. C'est également dans ces excréments qu'ils déposent leurs œufs. L'insecte roule ses œufs dans une boule de bouse jusqu'à ce que celle-ci ait acquis une certaine consistance, alors il la pousse jusqu'au trou qu'il a creusé avec ses pattes antérieures ; elle sert à la fois d'habitation et de nourriture aux larves qui naissent des œufs qu'elle renferme.

Le genre heliocopris, remarquable par ses insectes de grande taille, est représenté en Asie orientale par quelques sujets très intéressants. L'espèce la plus répandue est l'heliocopris bucephalus; les autres sont l'heliocopris midos, variété de celui qu'on trouve en Cafrerie, en Égypte, en Arabie... et l'heliocopris-mac-leagi, espèce très rare et propre aux Indes-Orientales.

Le genre catharsius, très répandu en Afrique, a quelques belles espèces en Indo-Chine : ce sont les catharsius molossus, que l'on retrouve en Chine et dans l'Indoustan, le catharsius sabaeus et le catharsius capucinus.

Le genre copris a une espèce propre à l'Indo-Chine, c'est le copris diadema.

Le genre onthophagus, très nombreux en espèces remarquables par leurs armures et leurs grandes cornes, quoique de petite taille relativement, possède en Indo-Chine de belles petites espèces, ainsi : l'onthophagus sagittorius, l'onthophagus seniculus, l'onthophagus angulatus, l'onthophagus bifasciatus, l'onthophagus dama, l'onthophagus quadricornis...

Les genres aphodius et oniticellus ont quelques espèces propres à la faune asiatique, mais elles n'offrent rien de bien remarquable.

L'autre section des scarabéides, possèdant des sujets en Asie orientale, est la section des melolonthides. Ces insectes, dont le hanneton de France est un type connu de tout le monde, se multiplient en Indo-Chine d'une manière funeste pour les jardins. Les larves vivent en terre et y passent plusieurs années avant de se transformer; elles sont redoutées pour les dégâts qu'elles causent aux plantes, qu'elles coupent par la racine avec leurs fortes mandibules.

Le premier beau genre de melolonthides, propre à l'Asie orientale, est le genre lepidiota, dont les espèces bimaculata, stigma, crenulata, mansueta et pruinosa, sont les plus remarquables.

Le genre cyphochilus possède le cyphochilus tricolor. Le genre leucopholis possède les espèces cretacea et nummicudens, qui sont également propres à l'Indo-Chine.

Dans le genre lachnosterna, renfermant surtout des espèces américaines, on peut citer pourtant de belles espèces asiatiques parmi lesquelles on remarque les lachnosterna impressa, longipennis et serrata.

Le genre melolontha proprement dit a quelques espèces asiatiques, dont la principale est la serrulata.

Arrive maintenant le beau genre euchirus, dont on ne connaît actuellement que cinq espèces. On n'en a pas encore trouvé en Indo-Chine, mais il est à peu près certain, d'après le cercle habité par les espèces connues (Turquie-d'Asie, Chine, les Philippines), que l'Indo-Chine doit avoir également son euchirus.

La section suivante comprend les rutelides, ou scarabéides, dont les élytres offrent généralement un reflet métallique. Le genre anomala a quelques espèces de Cochinchine : l'anomala-cupripes en est la plus remarquable, avec une nouvelle espèce très voisine de la veridis de Chine, mais différente cependant. Cette espèce, qui n'est pas encore décrite, est d'un beau vert olive à l'éclat métallique.

Le genre mimela possède aussi quelques sujets propres à l'Indo-Chine, tels sont : le mimela chrysoprasa et le mimela princeps.

Dans les papilia, les espèces connues de l'Indo-Chine sont propres à toute l'Asie orientale et se retrouvent dans l'Indoustan et dans quelques îles de la Sonde.

La section des dynastides comprend tous les scarabéides xylophiles, qui vivent dans le tan et dans les bois morts. Presque tous sont très gros et offrent chez les mâles des armatures remarquables comme grandeur et comme variété de structure. Le oryctes rhinocéros, que l'on retrouve dans l'Indoustan, est le plus répandu et le plus vulgaire des dynastides.

Le genre trichogomphus offre deux belles espèces de l'Indo-Chine : le trichogomphus bronchus et le trichogomphus martabani.

Le stypotrupes ayax est une jolie petite espèce aussi très répandue en Indo-Chine.

Le chalcosoma atlas est, sans contredit, le plus beau dynastide que l'on trouve en Asie orientale, et chaque localité a sa variété qui lui est propre; celle de l'Indo-Chine a des cornes moins élargies et moins arrondies.

L'acidosoma siamensis n'a encore été trouvée qu'en Indo-Chine.

La dernière section des scarabéides est celle des cetonides. Ce groupe renferme une quantité de beaux et jolis insectes vivant tous sur les fleurs et les plantes et présentant, pour la plupart, les couleurs les plus vives et les plus variées.

La coryphocera lacta est la plus répandue de l'Inde et sa variété ratidissima est propre à l'Indo-Chine.

Les coryphocera malayana, nutrata et nigrotestacéa viennent du Cambodge.

Le genre clinteria renferme quelques sujets de l'Inde et la clinteria malayensis se trouve en Indo-Chine.

Le beau genre lomaptera nous donne les lomaptera agni, cambodiensis, pulla, comme appartenant au Cambodge.

Dans le genre macronota, qui ne le cède en rien comme beauté au genre lomaptera, je trouve, comme venant du Cambodge, les macronata-aunac-antemata, corticalis, mouhoti et variegata.

Le genre glycyphana possède les glycyphana-aspera, cineta, modesta, penanga et raya.

Dans le genre cetonia proprement dit, il y a encore quelques espèces de l'Inde et la cetonia crossipes est la plus connue de l'Indo-Chine.

Toutes ces belles cétoines, appartenant au groupe que je viens d'indiquer, ont presque toutes été découvertes et décrites par le célèbre voyageur naturaliste Wallon lorsqu'il fit son voyage dans l'Indo-Chine et surtout dans le Cambodge.

J'ai fini de parler de la famille des scarabéides et je vais maintenant dire quelques mots des buprestides, c'est-à-dire des coléoptères de la famille des sternoxes, remarquables, pour la plupart, par l'éclat de leur couleur métallique. C'est, sans contredit, l'Inde qui fournit les plus beaux buprestides connus et je vais parcourir rapidement les beaux genres, en ne citant que les espèces propres à l'Indo-Chine.

Le genre sternocera nous donne de belles espèces acquisignata; tous sont d'un vert émeraude à l'éclat métallique, ou couleur d'azur se détachant sur un fond d'or.

Le genre catoxantha possède une belle variété de catox bicolor; cette variété, d'un beau violet foncé, est remarquable par l'uniformité de sa couleur.

Le catox purpurea est aussi une espèce très belle, au corselet d'un rouge feu très éclatant et aux élytres d'un beau violet.

Le catox mouhotii vient du Laos et se rapproche du bicolor comme couleur et comme taches.

Le beau genre chrysochroa renferme les plus beaux sujets de la famille des buprestides et l'Indo-Chine en possède de remarquables parmi lesquels je citerai le rugicollis, le murszechii. le saundertii et le similis.

Dans le genre iridotœnia, je trouve les iridotœnia sumptuosa, igniceps, mirabilis et obscura.

Le genre psiloptera, qui est surtout abondant en Amérique et en

Afrique, possède quelques belles espèces en Indo-Chine; ce sont les psiloptera affinis et viridicuprea.

Le cardiaspis mouhotii vient du Laos.

Dans le genre beliomota, il y a de belles espèces à citer. Ce sont : les beliomota gigantea, prasina et fallaciosa.

Un joli genre, dont les espèces sont de petite taille, est le genre chrysobothris. Les espèces propres à l'Indo-Chine sont : les chrysob. longula, cyanesiens, discedens et insolata. Les genres qui suivent ne renferment plus que de petites espèces peu intéressantes.

La famille des elaterides, comme grande famille, vient après celle des buprestides. Les elaterides qui ont pour type le genre elater de Lismé (taupin en français), volent bien, mais avec beaucoup moins de facilité que les buprestides ; ils marchent difficilement et ne se retournent qu'avec peine lorsque par hasard ils sont renversés sur le dos. L'Indo-Chine a quelques espèces remarquables : je citerai d'abord, dans le genre agrypnus, l'agrypnus malayensis qui est très répandu et qui, lorsqu'il est bien frais, est d'un beau gris foncé et le agrypnus gilous.

Le genre alaus renferme de très belles espèces, parmi lesquelles je trouve les alaus anguis et lophura.

Dans le genre campsosternus, genre qui renferme des espèces toutes à éclats métalliques, je trouve comme belles espèces de ce pays, les camps. duponti, leachi et malaisiamus.

Le genre sphenomerus possède deux espèces du Cambodge : le brunneus et le mouhoti.

Je passe sous silence quelques petites familles peu intéressantes, et je dirai seulement quelques mots de la famille des tenebrionides, qui offre peu de sujets marquants et dignes d'être cités. Ces insectes vivent principalement sur les sables et dans les endroits arides.

L'ethas carinatus est une petite bête assez intéressante et très répandue en Indo-Chine.

Le pseudoblaps javana y est aussi très abondant. Il y a plusieurs hopatrum parmi lesquels je citerai : le elongatum, l'oblongum, le strigatum et le vagum.

Le byrsax cœnosus, espèce assez curieuse, appartient à l'Indo-Chine.

Le tribolium ferrugineum, que l'on trouve en Europe, y est également abondant.

Le genre uloma nous donne les espèces latipes et striata. Vient ensuite

le genre cossyphus parmi lequel je trouve le cossyphus depressus et edwardsi.

Le genre nyctobates, un des beaux genres de cette famille peu riche en belles espèces, possède en Indo-Chine quelques espèces qui ne sont pas encore décrites.

Le platycrepis opacas est aussi une espèce assez répandue. La famille des cantharides, quoique n'offrant pas d'espèces bien remarquables,

Trois Bakus ou Brahmes.

est surtout curieuse par la propriété vésicante de la plupart des sujets, aussi s'en sert-on au Cambodge en pharmacie.

Le genre mylabris possède en Indo-Chine les espèces alternata, balteata, macilenta, orientalis, ragali, rutilipubes et trigonalis.

Dans le genre cantharis proprement dit, il y a quelques espèces parmi lesquelles je puis citer flavipennis, picta et tenuicollis.

Je passe à la famille des curculionides, famille considérable et renfermant une foule de beaux sujets tant par la forme que par la variété des couleurs et des dessins. Les curculionides, ou charançons, se

distinguent des autres coléoptères tetrameres par leur tête plus ou moins prolongée en une sorte de bec ou museau-trompe. Tous ces insectes se nourrissent de végétaux auxquels plusieurs sont très nuisibles, surtout à l'état de larves.

Le premier genre intéressant, dont beaucoup d'espèces font partie de la faune asiatique, est le genre hypomeces. Les deux espèces rusticus et squamosus viennent de l'Indo-Chine et la dernière est remarquable par sa belle teinte verdâtre pailletée d'or.

Le genre episomus, composé d'espèces qui peuplent les Indes et les îles, a des sujets qui se retrouvent en Indo-Chine; ce sont les nubeculosus, stellio et arrogans.

Dans les cleonus et ses subdivisions, nous trouvons les neocleonus hypocrita et bimaculatus, ainsi que le xanthochelus faunus.

Le genre lixus, très répandu en Europe, en Afrique et en Asie, possède comme espèces de l'Indo-Chine les lixus vetula et truncatulus.

Dans le genre apoderus, composé d'espèces remarquables par leur forme élégante et bizarre à la fois, je puis citer comme venant de l'Indo-Chine les apoderus bistrimaculatus, echinatus, flavotuberosus longicollis, notatus et scutellaris.

Dans les alcides, je trouve les alcides auritus, abundans, discedens, magicus et saunderti.

Le desmidophorus morosus est une belle petite espèce que l'on trouve dans le Cambodge.

Comme autres genres spéciaux au Cambodge, je citerai : le talantlia phalangium, l'agametis deleta, l'odoacis grallarius et le chyrosetes pectorosus.

Un des beaux genres de curculionides est le genre cyrtotrachelus, qui possède le cyrtot-rufus venant du Cambodge.

Le genre protocerius, qui ne le cède en rien au précédent, renferme la belle espèce colossus, qui se retrouve aussi dans les îles de la Sonde.

Les rhynchophocus, qui sont aussi abondants en Asie orientale et en Indo-Chine, possèdent les rhynchop. ferruginens et serrirostris.

Dans le genre sphenophorus il y a de petites espèces du Cambodge, telles sont : les glabricollis et striatus.

L'oxyrrhynchus lateratis est une belle espèce de l'Indo-Chine.

La famille des brenthides est une famille peu nombreuse, mais elle est fort intéressante en ce que les brenthides font le passage entre la famille des curculionides et celle des longicornes.

Le cerobates sexuliatos est une jolie petite espèce du Cambodge.

La famille des anthothribides, qui précède celle des longicornes, possède quelques beaux groupes asiatiques. Dans le Cambodge on remarque : le mecocerus allectus, le cedus tuberculatus et le xylinades nodicornis qui se retrouve à Sumatra.

J'aborde maintenant la famille des longicornes. Ce sont les plus grands et les plus gracieux des coléoptères. Leurs couleurs sont variées et quelquefois très vives. Ces insectes se divisent en trois grandes tribus : les prioniens, les cerambycins et les lamiaires.

Les prioniens sont pour la plupart crépusculaires ou nocturnes ; ils perforent les racines des vieux arbres.

Les cerambycins sont généralement de grande taille, à formes élancées, à très longues antennes et à pattes proportionnées pour la longueur aux dimensions du corps, d'où résulte dans la structure de ces insectes une harmonie de proportions qui plaît à l'œil, indépendamment des couleurs vives et brillantes dont la plupart sont ornés. A l'état de larves, ces insectes font beaucoup de tort à certains arbres.

Les lamiaires varient infiniment pour la taille. Leurs couleurs vives sont très tranchées.

Citons maintenant les belles espèces qui, dans ces trois tribus, peuplent l'Indo-Chine. Dans les prioniens, nous avons : les cyrtognathus indicus et weltreri, les plus remarquables du genre ; l'acanthophorus serraticornis, qui est une des espèces les plus grandes et les plus belles de l'Inde.

Il y a deux espèces nouvelles du genre prionomma qui ne sont pas encore décrites.

Le genre aegosoma possède les espèces ornaticolle et sulcipenne.

Dans les cerambycins, les plus remarquables sont : le neocerambyx argentatus, qui est une espèce très belle et très répandue ; elle est remarquable par ses élytres moirées, brunes et nacrées. Les phocederus obesus et corpulentus sont aussi très abondants dans le pays. Le rhytidodera grandis est un superbe insecte du Laos. — Le stromatium orientale est propre au Cambodge et au Siam.

Le genre pachyteria a quelques belles espèces, telles que la fasciata et la voluptuosa.

Le genre polyzonus possède quelques espèces du Cambodge : le bipustulatus, le polyzonoides et le venereus.

Dans le genre clytus, il y a des espèces intéressantes de l'Indo-Chine,

parmi lesquelles il faut citer : les clytus agnatus, alboscutellatus, annularis, annulatus, aper, balgi, donei, malculicollis, moestus, nigerrimus, quadripes, siamensis, testaceus et vicinus. Beaucoup de ces espèces se retrouvent dans l'Indoustan.

L'eurycephalus maxillosus est un bel insecte d'un rouge carmin très éclatant, qui se retrouve dans les îles Philippines et aux Molnques et qui varie comme taches noires sur le corselet et à l'extrémité des élytres selon la localité qu'il habite. Celui de la Cochinchine n'a pas de taches noires sur le corselet.

Parmi les lamiaires, il y a quelques espèces dans le Cambodge, parmi lesquelles on remarque : les leprodera cordifera et equestris.

Le genre monohammus possède comme espèces remarquables de l'Indo-Chine les monoh. adamitus, defector, conspersus, griscipennis, nicoleti, rotator, subluscus et tarsalis.

Les aristobia sont très remarquables par les petites touffes de poils noirs qu'elles ont aux antennes.

Les cœlosterna sont aussi de jolies espèces, dont les principales sont les maculosa et la scabrata.

Le cratobragus cinnabarinus est une belle espèce du Cambodge.

Le genre ereis, dont on ne connaît que trois espèces, en possède deux qui sont propres au Cambodge : ce sont les ereis annulicornis et ventralis.

Le beau genre batocera, qui renferme de grandes et belles espèces, toutes très fortes et aux antennes robustes, a quelques sujets remarquables en Indo-Chine, parmi lesquels nous remarquons : les batoc albofasciata, helena et rubus.

La threnetica lacrymans est une belle espèce du Laos ; elle a des élytres d'un beau noir d'ébène, ornées de grandes et belles taches blanches.

Les himantocera, autres jolies espèces à petites touffes de poils aux antennes, sont assez répandues en Indo-Chine ; les plus remarquables sont les himantocera arenosa et olivieri.

Dans les agelasta, genre assez nombreux et assez répandu en Indo-Chine, je trouve comme appartenant au Cambodge les agelasta catenata et mouhoti.

L'helixoea rupta et l'anamera alboguttota sont deux espèces propres au Cambodge et au Laos.

Les coptops offrent aussi d'assez jolies espèces, telles que la petechialis, la vomicosa et la castelnaudi.

La belle calothyrza margaritifera est un splendide longicorne aux élytres blanches et marron, offrant des dessins du plus bel effet.

La xylorrhiza venosa est une espèce très répandue dans toute l'Inde est très remarquable par sa ressemblance avec un morceau de bois veiné, mort et desséché.

L'olenecamptus fabricii, très élégante comme forme, se trouve dans le royaume de Siam.

Je passe sous silence une quantité de petits genres et dirai seulement quelques mots du genre glenea, qui est très nombreux et très répandu dans l'Inde et les îles de l'archipel Indien. En Indo-Chine, on trouve le glenea alysson, anona, argus, cancellata, coris, discoidalis, janthe, irène, mouhoti, nigromaculata, palliata, sulphurea, vesta et voluptuosa.

La dernière famille des coléoptères, dont je vais dire quelques mots, est la famille des chrysomelides.

Les chrysomelides vivent en agrégation et demeurent, dans le jour, en repos fixés aux feuilles, aux tiges des plantes qu'elles préfèrent, et elles ne s'agitent que la nuit pour prendre leur nourriture. Leur démarche est lente et mal assurée ; quand on les saisit, un grand nombre de ces insectes rendent par la bouche une liqueur roussâtre abondante.

Les genres sont nombreux dans cette famille et les espèces bien abondantes. Je me bornerai à citer les principaux genres en indiquant les espèces les plus saillantes.

Le genre sagra, le plus beau de la famille, possède de superbes espèces de l'Indo-Chine ; elles ont des effets métalliques de toute beauté. Les espèces les plus intéressantes sont les sagra mutabilis, longicollis, mouhoti et peteli. Il y en a une très jolie espèce d'un beau bleu qui n'est pas encore décrite.

Le genre crioceris nous donne les crioceris dehaani et impressa. La Clytra palliata est une grande et belle espèce de ce genre.

Les adorium ont comme espèces remarquables et abondantes les sublomisphericum et bipumtatum.

L'agetocera ethitei est un insecte très remarquable par ses antennes de forme extraordinaire.

Le genre basiprionata renferme quelques sujets intéressants parmi lesquels on distingue les basiprionata westermani et octomaculata.

Les cassides sont très abondantes dans l'Indo-Chine et les principales espèces sont : les deloyala militaris, similata, multnotata et les cassida chlatrata et cruenta.

Orthoptères. — Le grillon, vulgairement appelé en France *cri-cri*, est commun en Indo-Chine, ainsi que le grillon-taupe, ou courtillère, qui sont l'un et l'autre des fléaux pour les jardins.

La sauterelle est relativement rare au Cambodge, mais il en arrive parfois des bandes innombrables du Laos.

Il y a au Cambodge plusieurs espèces de blattes et nous avons remarqué celle qui est connue des marins sous le nom de cancrelat, qui est une bête dégoûtante et fatale pour les livres et pour les habits.

Hémiptères. — La cigale existe au Cambodge, où elle est connue sous le nom de rey.

Le belostona indicum existe aussi dans le pays ; c'est le plus grand des hemiptères et les Indo-Chinois le mangent frit dans la graisse.

La famille des pucerons est représentée au Cambodge par un grand nombre d'espèces, mais nous ne sommes pas en mesure d'en donner la nomenclature.

Lépidoptères. — Le plus connu et le plus utile des lépidoptères est le bombyx à soie, ou ver à soie, le seul que les indigènes connaissent et élèvent avec assez de soin.

Nous devons à l'obligeance de M. Germain la liste suivante de lépidoptères, recueillis par lui en Cochinchine et ensuite déterminés au laboratoire d'entomologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris :

Papilio memnom, P. pammon, P. epius.

Pieris descombesi, P. nerrissa, P. paulina, P. judith, P. albina.

Eronia valeria.

Thestias pirene.

Callidryas hilaria, C. pyrantha.

Terias hecabe, T. radamanthus, T. burmesteri, T. douei, T. godartii, T. swainsonii.

Danaïs reichei, D. graminica, D. hegesippus, D. plexippus, D. chrysippus.

Messaras phalanta.

Junonia iphita, J. lemonia, J. œnone, J. hierta, J. orythia, J. asteria.

Minetra gambrisius.

Limenitis lencothoe, L. procris.

Diadema liria, D. alcithoe, D. assimilis.

Adolias adonia, A. lubentina, A. acanthéa.

Amathusia phidippus.

Cyllo banksia.

Debis europa.
Satyrus hesione, S. baldus.
Theela anysia, T. erylus.
Lycena rosimon.
Chœrocampa teseus.
Agannaïs strigata.

Diptères. — Les mouches sont peut-être plus rares en Indo-Chine qu'en Europe, mais les moucherons et surtout les moustiques y pullulent comme dans tous les pays chauds et humides.

Aptères. — Les mites sont représentées par des espèces nombreuses.

La tique existe en Indo-Chine où elle s'attache, à l'aide de son suçoir, sur tous les animaux et surtout sur les chiens.

Les puces et les pous ne manquent pas non plus.

La punaise des lits est assez rare ; mais la punaise des bois, qui répand également une odeur fétide et nauséabonde, est assez commune. A certains moments de l'année les villages sont envahis par ces insectes, qui se précipitent la nuit sur les lumières, qu'ils finissent par éteindre. La punaise des bois a des ailes et des élytres ; elle est beaucoup plus grosse que la punaise ordinaire et nous pensons qu'elle appartient à l'ordre des coléoptères.

Crustacés. — On trouve dans le sud de l'Indo-Chine plusieurs espèces de chevrettes : une grande, qui est excellente, et plusieurs autres de moindre grandeur, également comestibles. Il en existe une espèce de très petite dimension qui entre dans la fabrication de la saumure de poisson appelée par les Annamites nuoc-mam.

Il y a plusieurs espèces de crabes, tous très bons à manger. L'un de ces animaux est terrestre et les Cambodgiens le désignent sous le nom de kdam-thma (le crabe des pierres). Ce dernier est tout petit.

Mollusques. — L'Indo-Chine est riche en coquilles marines et terrestres, et nous regrettons de ne pouvoir donner à leur égard une note de quelque intérêt.

Parmi les coquilles d'eau douce dont les Cambodgiens fabriquent leur chaux, il y en a d'univalves et de bivalves. Les univalves rentrent dans le genre palunida et les bivalves dans les genres mulette (unio) et corbicula.

Nous avons recueilli nous-même au fond du lac Touly-Sap plusieurs coquillages qui ne sont pas encore déterminés.

Dans les environs du cap Saint-Jacques, on trouve de toutes petites huîtres assez bonnes. Enfin, sur les côtes de l'Indo-Chine, au nord du cap Saint-Jacques, on pêche deux espèces de coquilles univalves très remarquables par la beauté et le brillant de leur nacre.

Les coquilles terrestres ne manquent pas non plus; elles sont plus particulièrement recherchées par les collectionneurs et les savants.

Annélides. — On a trouvé dans les marais et certains cours d'eau du Cambodge deux ou trois espèces de sangsues que les Cambodgiens ne distinguent pas et qu'ils désignent sous le nom de *chlung*. Ils appellent cependant quelquefois la plus grosse espèce chlung-crebey (la sangsue buffle). Il y a une espèce de sangsue de terre que les habitants connaissent sous le nom de *téek*.

VI

Les poissons entrent pour une grande part dans l'alimentation des Indo-Chinois, qui ont inventé une foule de systèmes plus ou moins ingénieux pour s'en emparer. La nature a d'ailleurs tellement peuplé les fleuves, les rivières et les lacs de cette contrée que l'on peut les considérer comme des réservoirs poissonneux inépuisables.

Les engins de pêche des indigènes sont d'une grande simplicité pour la plupart. Dans les rizières, ils font de véritables tendues de petites lignes fichées sur le talus, et cette pêche est presque toujours productive. Ils y tendent de petites nasses fort originales, faites d'un seul morceau de gros bambous immergé par une extrémité à laquelle est adapté un petit entonnoir en brindille, qui permet au poisson, tenté par le rayon de lumière qui arrive dans le tube, de s'introduire en dedans.

Ils se servent dans les mares peu profondes, et aussi dans les rizières, d'un panier évasé, largement ouvert en bas et dont l'ouverture supérieure permet juste l'introduction du bras. Ils le poussent à plat dans l'eau, presque au fond; et quand ils rencontrent un poisson, celui-ci se fait prendre en essayant de fuir par en haut.

Ils barrent le lit des petits cours d'eau, qui se vident et assèchent à marée basse, à l'aide de claies en bambous posées en travers à marée haute. Tout le poisson qui a pénétré en dedans pendant le flot reste à sec sur la vase molle qui constitue le fond de ces rivières et il n'y a plus qu'à aller le prendre à la main en se traînant sur la boue jusqu'au ventre.

On établit des pêcheries fort bien entendues qui barrent les petites rivières par deux rampes se réunissant en biseau et à la jonction desquelles se trouve un grand panier cylindrique vertical. On se sert surtout de ces barrages pour la pêche aux crevettes d'eau douce. Les crevettes suivent le cours de l'eau et s'accumulent dans le panier dont l'ouverture est oblique du côté du courant. Les pêcheurs les recueillent successivement avec un petit panier.

Il existe aussi des pêcheries mobiles formées de grandes barques, ou de grands radeaux de bambous, sur lesquels est monté un appareil à balancier portant un très grand filet carré, qui s'immerge par l'effort d'un seul homme pesant de tout son poids sur le bras de levier portant le filet et que l'on relève par la manœuvre inverse.

On se sert aussi de l'épervier et d'un grand filet traîné au large, espèce de trémail où le poisson s'engage. On prend avec ce dernier filet, outre le poisson, des crabes et des mollusques affublés d'un casque assez volumineux dont la coquille sert à plomber les filets.

Enfin, on pêche en Indo-Chine à la ligne à canne et à la ligne de fond, au harpon, avec des nasses de toutes formes et dimensions. Mais la grande pêche se fait avec le filet connu en France sous le nom de *senne*.

Nous terminerons cette note par quelques renseignements sur la pêche dans le grand lac du Cambodge, car c'est là une industrie déjà très importante et qui est, en outre, susceptible de prendre plus d'extension et de devenir une source de beaux revenus pour les particuliers et aussi pour l'État.

Le poisson pêché dans le Tomly-Sap (lac d'eau douce), qui est salé et séché sur place, est très connu sur les marchés de la Chine, de l'Annam et de Siam, où il est vendu avec avantage sur les produits similaires provenant des fleuves de ces différents pays.

Les indigènes qui se livrent à cette pêche sont les Khmers, les Malais, quelques Chinois et un très grand nombres d'Annamites du Cambodge et de la Cochinchine française. Le nombre d'individus qui s'établissent sur les bords de ce lac pour toute la durée de la saison de la pêche ne s'élève pas à moins de douze à quatorze mille, femmes et enfants compris.

Tous les ans, vers le milieu du mois de novembre, les pêcheurs se rendent de tous les points des pays voisins dans les forêts qui bordent le Tonly-Sap, pour y couper les bois et les bambous nécessaires à leur

installation. Ils apportent, toutes préparées, les pailles destinées à couvrir les maisons provisoires ou qui doivent entrer dans l'établissement des cloisons. Les pêcheurs vont ensuite en barques sur le lieu où ils ont l'intention de s'établir pour la durée de la pêche. Là, afin de gagner du temps, et bien que les eaux soient encore hautes et qu'il y ait quatre ou cinq mètres de fond sur des points qui découvriront presque aux basses eaux, ils enfoncent à coups de masse de grands pieux placés suivant des espacements réguliers et réglés. Ils affleurent tous ces supports à même hauteur; ils les relient par des traverses sur lesquelles on établit un plancher, mais plus généralement un clayonnage en coupures de bambous, sur lequel la maison d'habitation et les magasins sont élevés. Ces maisons et ces magasins sont faits avec des matériaux légers et peu coûteux: il y entre des bambous, des petits rondins de bois, des nattes communes et, enfin, des feuilles de palmier faufilées entre elles, que l'on superpose comme des lames d'ardoise et qui constituent une bonne toiture dans les pays chauds. Tout cela est lié solidement au moyen de rotins que l'on apporte tout fendus et prêts à être utilisés.

Les séchoirs sont établis en avant et de plein pied avec la maison, de manière à pouvoir aisément passer de l'un à l'autre. Ces installations se composent de plates-formes horizontales faites avec des coupures de bambous tressées en claies et supportées par des pieux.

En avant, plus au large, et dans un endroit où les barques peuvent toujours accoster, s'élèvent de grandes palissades solides sur lesquelles on suspend les filets pour les faire sécher après chaque journée de pêche.

Chaque chef de pêcherie a sa maison pour sa famille et son personnel, ses magasins, son séchoir et son porte-filet, établis de la même manière à très peu près sur tous les points du lac. Dans le même endroit, les maisons sont d'ordinaire sur une même ligne, les séchoirs suivant une autre ligne parallèle à la première et, enfin, les porte-filets, qui sont plus avancés et qui s'étendent fort loin à droite et à gauche du village, constituent une troisième ligne parallèle aux autres. Ces divers établissements de pêche ne se touchent point; et à moins qu'ils ne soient associés, les pêcheurs laissent entre leurs demeures un intervalle suffisant pour que la circulation des barques et la surveillance soient possibles.

Nulle part les pêcheurs sont isolés. L'agglomération leur procure des

avantages depuis longtemps reconnus : réunis, ils sont à l'abri des coups de main des flibustiers, qui vont chaque année dans le lac chercher fortune ailleurs que dans l'industrie honnête, mais pénible de la pêche ; ensuite, dans les moments où le poisson abonde et où il est nécessaire de mettre en œuvre, et avec ordre, un grand nombre de filets à la fois, ils sont à portée d'agir en commun et de partager proportionnellement à l'apport de chacun et suivant des règles traditionnelles et spéciales au Tonly-Sap. Ce système d'association entre pêcheurs est très pratiqué ; il donne de bons résultats et presque jamais il n'entraîne des contestations et des conflits.

La formation des villages sur des points déterminés, les mêmes chaque année pour les mêmes habitants, provient aussi de ce que le poisson, le noir surtout qui est le plus estimé, abonde plus dans certains endroits que dans d'autres. Ainsi, par exemple, les embouchures des affluents de ce vaste bassin sont réputées pour donner asile aux meilleures espèces.

Les villages s'établissent le plus près possible de terre ; mais presque partout on est forcé de s'éloigner plus ou moins du rivage, afin que les barques des commerçants, qui ont bien près d'un mètre de tirant d'eau, puissent accoster et faire leur chargement de poisson salé.

Les filets en usage pour cette grande pêche sont confectionnés en fils bien tordus d'ortie de Chine ; ils sont faits sur le patron de nos sennes, mais ils ont des proportions beaucoup plus considérables et se composent de plusieurs pièces que l'on distingue par l'ouverture variable des mailles. Ces divers fragments d'un même réseau sont disposés de telle sorte que l'on peut aisément et rapidement les réunir bout à bout au moyen de simples amarrages. Une *senne* ordinaire est formée d'abord d'un bout de filet placé au centre et appelé par les Khmers méa (l'oncle). C'est la partie la plus résistante ; celle qui sert à envelopper et à contenir tous les poissons ramassés à chaque opération. Sa longueur est de douze mètres et la grandeur de sa maille de quarante-cinq millimètres. De chaque côté du méa sont quarante autres fractions de l'engin ayant des mailles de soixante millimètres ; enfin, au bout de celles-ci, viennent s'ajouter, de chaque côté, deux fragments de soixante-quinze centimètres de grandeur de maille.

La longueur totale d'un filet ordinaire est de huit cents brasses, ou seize cents mètres. Lorsque dans certains cas donnés il devient nécessaire d'allonger encore ce filet, ce n'est pas seulement aux extrémités

que l'on fixe des bouts à grandes mailles, mais on en intercale aussi au centre, et dans les parties intermédiaires, ayant les mailles d'une dimension correspondante à la position qu'on veut leur faire occuper. Il n'est pas rare de voir des appareils de pêche ainsi conditionnés mesurer plus de deux mille mètres.

La largeur, ou hauteur de ces filets est de 1m80. Ces sennes sont terminées à chaque bout par un fort bâton portant une patte d'oie en filin, sur laquelle est frappée une aussière servant à haler les extrémités du filet et à les ramener vers le rivage, ou vers un réduit établi en plein lac et dont j'aurai à parler plus tard.

Les filets sont chargés à leur partie inférieure de diverses manières : avec des pierres ou briques cuites ficelées sur la bordure du fond qui est le plus souvent plombée. Les Cambodgiens, eux, donnent à ce filin de bordure inférieure un fort diamètre, de manière à le faire agir par son propre poids. La partie supérieure est allégée au moyen de flotteurs en bois fixés solidement sur la ralingue.

On peut pêcher dans tous les endroits où le fond est moindre ou égal à la hauteur du filet, qui est, ainsi que nous l'avons dit, de 1m80. Or, comme la plus grande sonde du lac est de un mètre pendant les cinq sixièmes de la durée de la saison de la pêche, il en résulte que cet appareil, tel qu'il est, convient très bien pour la localité. Néanmoins, certains pêcheurs commencent à travailler avant la baisse complète des eaux et ils continuent lorsque l'inondation est commencée et que la crue, ajoutée au niveau normal du lac, ne dépasse pas le double de la hauteur des *sennes*, c'est-à-dire 3m60. Dans ces conditions, on superpose deux filets semblables que l'on réunit au moyen de solides amarrages. Si l'on n'a pas deux sennes à sa disposition, et que l'on ne puisse trouver un associé, on double en hauteur l'unique engin que l'on a, mais l'on perd alors nécessairement la moitié de la longueur, ce qui est fâcheux.

Quelquefois on pêche par de plus grands fonds dans les eaux calmes, comme dans le lac lorsqu'il ne vente pas, en triplant la hauteur des filets, mais alors les difficultés sont considérables et le rapport assez minime.

Généralement, les espèces de poissons pêchées dans le Tonly-Sap vivent agglomérées et voyagent en troupes considérables. De près, il est facile de reconnaître la présence de ces bandes par l'innombrable quantité de bulles d'air, produites par la chaleur corporelle des poissons qui développe une certaine quantité de vapeur d'eau, et qui viennent crever successivement à la surface, ou s'y maintenir quelquefois assez long-

temps à l'état hémisphérique. Ces poissons se meuvent et jouent avec une extrême lenteur; ils ne sautent guère au-dessus de l'eau, comme certaines espèces, à moins qu'ils ne soient traqués et serrés dans un étroit espace, auquel cas ils cherchent à s'échapper et ils y parviennent quelquefois.

Lorsqu'un banc de ces animaux est signalé par les pirogues légères envoyées en observation, les pêcheurs se rendent aussitôt sur les lieux avec leurs filets embarqués et lovés de manière à pouvoir être vite développés au moment voulu. Chaque *senne* est, à cet effet, divisée en deux parties égales, chacune placée dans un bateau spécial, où sont embarqués les plus vigoureux et les plus agiles matelots de l'entreprise. Trois, quatre ou cinq autres barques, le plus possible, accompagnent les deux premières; celles-ci sont destinées à recevoir le résultat de la pêche et sont armées par des hommes qui prêtent la main à tendre et à fermer ensuite le filet.

Il faut en moyenne de vingt-cinq à trente hommes pour que l'opération puisse être menée convenablement.

Lorsqu'un banc de poissons a été découvert, la règle veut que ce soit celui qui l'a signalé d'abord qui ait la priorité pour le premier coup de filet. Les camarades, s'il s'en trouve dans les environs, ne tendent les leurs que lorsqu'ils s'aperçoivent que celui-ci est fermé.

Voici, enfin, comment on manœuvre ces énormes engins : Si l'on est à portée d'un rivage à pente douce, et que l'on n'ait point de courant, on porte le filet sur un point choisi de la rive et l'on fixe là une de ses extrémités à un fort pieu solidement enfoncé et qu'un homme maintient d'ailleurs en place pendant la durée de l'opération; ensuite, on *marie* les deux moitiés de l'engin entre elles, et alors les deux barques qui les portent s'éloignent du rivage en décrivant une grande courbe et en jetant à l'eau à mesure des plis du filet. Lorsque l'une des barques est débarrassée de sa moitié, elle s'écarte afin de laisser l'autre plus libre de sa manœuvre et alors le trajet à parcourir est bien vite franchi. Lorsque la courbe est à moitié décrite, et au moment où le porte-filet commence à revenir insensiblement vers le point de départ, toujours en arrondissant, un signal est donné par le patron à l'aide d'un pavillon, et les autres barques, restées jusque-là immobiles, partent d'une grande distance en aval du point fixe et se dirigent de front du côté où le filet est encore ouvert. Les hommes fouettent l'eau avec leurs avirons et, s'aidant de la voix, d'instruments de cuivre, de tambours, ils font un

grand vacarme dans le but d'effrayer les poissons et de les pousser dans le réduit prêt à être fermé. Lorsqu'on peut avoir pied, on débarque les équipages qui s'éparpillent comme des tirailleurs, ou plutôt des rabatteurs faisant le plus de bruit possible en marchant du côté des pêcheurs. Lorsque le filet est fermé, il n'y a plus qu'à haler sur les deux extrémités et tous s'y emploient de manière à ramener le plus vite à terre ce qui a été ramassé.

Lorsqu'on est dans un endroit où il faut compter avec le courant, sur le Mëcong, par exemple, on procède de la même manière, mais il est indispensable de planter le point fixe de l'une des extrémités du filet de manière à avoir le courant favorable pour le développer. L'opération ne pourrait jamais réussir si les barques portant la *senne* avaient à refouler un courant, quelque faible qu'il fût.

En plein lac, cette pêche est un peu moins facile, mais on est parvenu à vaincre ingénieusement les difficultés. Là, les pêcheurs embarquent une sorte de treillage portatif, pouvant se réduire en un grand rouleau, composé de lattes de bambous assemblées entre elles solidement, dont la longueur est d'environ 16 mètres et la hauteur 2^{m} 50. On forme avec ce treillis placé verticalement dans l'eau, et consolidé au moyen de pieux sur les points faibles, une sorte de petit parc ayant la forme rectangulaire avec une porte ouverte en entonnoir sur un des petits côtés.

Ce parc peut être établi rapidement, au point voulu, juste au moment où le filet est bien développé. Voici comment on s'y prend pour ramener le poisson dans ce réduit : les deux porte-filets partent seuls, l'un vers la droite et l'autre vers la gauche de l'installation dont nous venons de parler; et pour ne pas effrayer le poisson qui se trouve dans les environs, ils décrivent chacun une immense courbe pour venir se réunir vis-à-vis et *au vent* de la bouche du parc.

Arrivées là, les barques se mettent bord à bord; un homme de chacune d'elles s'occupe de marier les deux moitiés de filet entre elles. Cela fait, on jette à l'eau le centre, l'*oncle*, et chacune des barques, manœuvrant pour embrasser le plus d'espace possible, l'une d'un côté et l'autre de l'autre, tout en se débarrassant, à la demande, de leur chargement, viennent se joindre, ou plutôt se rapprochent le plus possible de l'installation à poste fixe. Ce filet, une fois développé, prend la forme d'une immense courbe presque fermée.

Comme toujours, lorsque le filet est aux deux tiers fermé, des

hommes marchant dans l'eau, et faisant grand bruit, rejettent le poisson vers l'ouverture et s'efforcent de faire obstacle à la fuite de ceux qui sont compris dans l'espace embrassé.

Ici, les hommes se rangent, en nombre égal, à droite et à gauche du réduit; et prenant les aussières frappées sur les extrémités du filet, ils les engagent dans des sortes de conduits formés par des pieux solidement enfoncés de chaque côté de la porte d'entrée du parc. Le reste de l'opération est facile à saisir; on hale avec force sur les aussières de manière à réduire d'instant à instant l'espace embrassé par la *Senne* et à coller finalement le centre du méa sur la bouche de l'entonnoir, où on l'assujettit au moyen de forts amarrages. Le poisson est alors tout accumulé dans le parc. Pour l'en sortir, on accoste d'abord une barque sur chacune des deux grandes faces du parc, et l'on descend dans celui-ci au moyen d'échelles qui s'appliquent dans le fond et sur les bords des barques. C'est alors à la main que les poissons sont saisis et lancés par-dessus les barrières dans les barques. Les pêcheurs du Tonly-Sap sont tellement exercés à reconnaître les bonnes espèces, celles du moins qui sont propres à la salaison, qu'ils ne s'y trompent guère au toucher. Les autres poissons sont remis en liberté.

Immédiatement après chaque pêche on décapite les poissons pris et on jette le plus généralement les têtes à l'eau, au lieu de les réserver pour les faire bouillir et en extraire l'huile qu'elles contiennent, opération qui peut se faire à peu de frais puisque le bois ne coûte rien et qu'il n'y a qu'à le couper.

Rendus au village, les poissons sont ouverts longitudinalement, vidés et lavés avec soin; on les saupoudre de sel sur tout le corps et on les arrime dans un coin du magasin, les uns sur les autres, jusqu'à ce que tous ceux qui ont été pris dans la journée soient également nettoyés et salés. Ensuite, on les expose tous au soleil, tantôt sur le ventre et tantôt sur le dos; on laisse les petits quatre jours sur les séchoirs et les plus gros de six à sept jours. La pêche ayant lieu pendant la saison sèche, les grains de pluie sont excessivement rares et l'on n'a aucune inquiétude de ce côté. Dès que les poissons sont secs, on les rentre ou on les vend quelquefois aussitôt aux commerçants.

L'espèce la plus abondante, appelée trey-prâ, n'est pas traitée de la même manière : on les décapite tout d'abord comme les autres, mais avant de les vider on les dépose, tels quels, dans un parc noyé où on les laisse jusqu'au moment où ils reparaissent flottant à la surface, ce qui

prend environ vingt heures. Alors seulement on les vide, on les sale et enfin on les soumet à la même préparation que les autres.

Pendant tout le temps que les poissons restent exposés au soleil, une femme armée d'une brosse les frotte de temps à autre pour faire tomber les petits vers qu'y déposent, au dire des pêcheurs, de grosses mouches noires très communes dans le lac à cette époque.

Le plus gros poisson, trey-réach (le poisson royal), est le seul qui ne soit pas salé entier : on le coupe en tranches que l'on expose au soleil une fois salées un peu plus légèrement que les autres espèces.

Le sel le plus estimé pour la salaison du poisson est celui qui provient de la Cochinchine française. Il est vendu dans le lac à raison de quatre ligatures (3 fr. 20) les 68 kilogrammes.

On sale vingt espèces de poissons dans le Tonly-Sap. Certains de ces poissons donnent, en outre, de l'huile extraite des têtes et de la colle provenant des vessies natatoires, qui sont ensuite préparées pour être mangées. Il est de règle que le produit de l'huile est pour le maître et celui qui résulte de la vente des vessies pour les ouvriers de l'exploitation.

Il est incontestable que l'industrie de la pêche soit une des plus productives, lorsqu'on l'entreprend avec les ressources voulues et avec un personnel d'honnêtes ouvriers disposés à travailler et à ne point s'esquiver, une fois sur les lieux, avec tout ce qu'ils peuvent emporter d'argent et d'objets à leur patron [1].

VII

Les Cambodgiens sont passionnés pour la chasse ; outre l'agrément qu'ils y trouvent, ils en retirent des bénéfices qui sont quelquefois considérables lorsqu'ils s'emparent ou qu'ils tuent les grosses bêtes de la forêt.

Le goût de la chasse était bien répandu et très en honneur parmi les anciens Khmers, et l'on en a pour preuve les beaux bas-reliefs de certains de leurs anciens monuments et surtout ceux de la grande terrasse précédant le palais des rois d'Angcor-thom, qui reproduisent presque tous des fêtes champêtres et des parties de chasse.

[1] Pour plus de renseignements, voir notre rapport sur la pêche du Tonly-Sap dans la collection, 1878, de la *Revue maritime et coloniale*.

Orchestre de femmes Cambodgiennes. Pho. de M. Gzell.

Bien que très pénible, et même dangereuse, la chasse à l'éléphant sauvage, lorsqu'on se propose de le prendre vivant, est celle qui tente le plus les chasseurs cambodgiens. Nous donnerons bientôt le détail d'une chasse de ce genre à propos d'un éléphant blanc offert au roi Norodon.

Lorsqu'on n'a pas en vue de prendre ces animaux vivants, on les tire au défaut de l'épaule avec des fusils de gros calibre fortement chargés. Quelquefois, on glisse dans le canon une flèche préalablement empoisonnée. D'ordinaire, on ne fait que les blesser et on les suit à distance sans trop s'approcher, car ces animaux sont très dangereux alors, et il faut être toujours prêt à monter lestement sur un arbre en cas d'un retour offensif de la bête.

On chasse l'éléphant pour l'ivoire, qui devrait légalement revenir au roi, mais que les chasseurs gardent, s'ils le peuvent, pour leur propre compte, ainsi que le produit de la vente des viandes qu'ils fument et des os, dont certains, les tibias surtout qui sont très fins de grain, servent à fabriquer des boîtes à gants et autres objets.

La manière de chasser le rhinocéros est très hardie. Ils se réunissent quatre ou cinq chasseurs exercés et armés simplement de longs bambous pointus et durcis au feu. Ils se rendent sur le lieu où un rhinocéros a été signalé et dès qu'ils aperçoivent la bête, ils se dirigent droit sur elle. De son côté, le rhinocéros s'avance vers les chasseurs lorsqu'ils sont à petite distance de son repaire ; et au moment où il ouvre sa large gueule pour les dévorer, ceux-ci lui enfoncent profondément dans la gorge les bambous effilés dont ils sont armés. Cela fait, les chasseurs s'esquivent promptement, et tâchent de se réfugier sur les premiers arbres qui se trouvent sur leur route. Le blessé ne tarde pas à tomber ; il se débat dans des mouvements convulsifs atroces, vomit le sang à pleine bouche et au moment où il paraît épuisé par la souffrance et la perte de son sang, les chasseurs sont là pour l'achever.

La chasse au buffle sauvage n'est pas sans danger. Les Khmers prétendent que cet animal a beaucoup de flair et qu'il faut se garder, lorsqu'on le chasse, de se placer *au vent* de lui. En se mettant sous le vent, et en avançant lentement, caché par les grandes herbes sauvages des plaines qu'ils habitent, on peut réussir à approcher suffisamment des flaques d'eau où ils se tiennent, pour les pouvoir tirer à bonne distance au fusil ou à l'arbalète. Si l'animal que l'on a tiré est isolé et qu'il soit blessé mortellement, la victoire est complète ; mais si la blessure n'est

que légère, il faut être prêt à renouveler le coup de feu ou faire un acte de contrition. Si les buffles sont nombreux, il est plus prudent de ne pas les attaquer, à moins que l'on ne soit monté sur un éléphant bien dressé pour cette chasse, et encore il n'est pas rare qu'une lutte acharnée, terrible, s'engage entre les éléphants et les bêtes blessées.

Les bufflesses allaitant des petits sont extrêmement redoutables, et les éléphants eux-mêmes en ont très peur. Dès qu'un buffle est blessé et qu'il tombe, l'éléphant du chasseur s'approche, lui met le pied droit de devant sur le ventre et en fait sortir tripes et boyaux.

La chasse la plus périlleuse, paraît-il, est celle du khting, espèce de bœuf sauvage, grand de taille, ayant le poil noir et luisant. Cet animal vit dans les vastes plaines qui avoisinent les forêts; il est extrêmement difficile à approcher, et, dès qu'on est aperçu, il faut se mettre en défense, car il est à peu près certain que l'on sera attaqué par l'animal. Les chasseurs de khtings ne s'aventurent guère que dans les endroits boisés et où se trouvent des arbres assez forts pour servir de refuge au besoin. C'est là un animal bien extraordinaire : il ressemble au bœuf, mais il n'a pas, comme le bœuf du pays, une bosse très prononcée sur le dos et il a le poil et la haute taille du buffle. On les chasse le plus souvent par fanfaronnade, car il est bien impossible de les dompter, et l'on ne profite guère que de leur chair qui est médiocre et des cornes qui sont bien plus belles et plus estimées que celles des autres bœufs, sans compter les propriétés extraordinaires que la superstition des Khmers leur attribue.

On chasse l'Ansong, une autre espèce de bœuf sauvage, au fusil, et on ne cherche pas à le prendre vivant, car, bien qu'il soit moins dangereux que le précédent, il est comme lui rebelle à toute espèce de dressage et ne tarde pas à mourir en captivité.

Il y a un autre bœuf sauvage à poils grisâtres, grand, élancé, fin de jambes et admirablement coiffé, que les Khmers recherchent pour opérer des croisements avec l'espèce domestique. Voici comment on parvient à les prendre vivants : les chasseurs chargent à cheval les troupeaux de bœufs sauvages lorsqu'ils les rencontrent dans les plaines; et lorsqu'ils sont parvenus à approcher de très près les jeunes, qui sont toujours un peu en arrière de la bande, ceux-ci se retournent, font tête et ferment à ce moment les yeux, au dire des Cambodgiens. C'est alors que les chasseurs descendent lestement de cheval et se précipitent aux pieds de devant des jeunes bêtes qu'ils renversent sur le dos en un tour de main. On leur lie de suite les pattes et on leur passe des cordes aux naseaux qui servent à

les conduire au logis, mais ce n'est pas une mince besogne que celle-là lorsque les prisonniers sont d'un certain âge.

Bien peu de Cambodgiens osent chasser le tigre au fusil; on lui tend généralement des pièges où il va se prendre sans la moindre défiance. Le piège à tigres est un réduit à trappe, à deux compartiments, dans l'un desquels on met un animal vivant. L'endroit où le tigre se trouve pris est tellement étroit que le prisonnier ne peut faire aucun usage de ses pattes pour détruire la palissade de forts pieux qui l'entoure. Ces prises se font surtout la nuit; le lendemain matin, les Khmers arrivent pour tuer à coups de lance ou de fusil leur prisonnier.

Les Annamites ont des pièges analogues à ceux qu'on tend aux loups en France, qui leur servent à prendre les gros rats et quelques autres animaux. Ils ont aussi pour les petits rongeurs un piège assez ingénieux : c'est un gros tube de bambou dans le fond duquel on introduit un appât et qui porte à l'entrée un anneau comme certaines de nos souricières. L'animal s'y prend par le cou.

Pour aborder un tigre acculé, les Annamites s'avancent vers lui portant à la main gauche une claie de bambou destinée à leur servir de bouclier et leur permettre de le frapper à coups de lance. Lorsqu'ils sont plusieurs réunis et exercés à cette chasse, ils attaquent le tigre sans grande appréhension et le tuent une fois sur deux. Ils déploient dans ces occasions un véritable courage, beaucoup de sang-froid et d'adresse.

Les Khmers prennent les cerfs et les sangliers dans de grands filets en ortie de Chine, ou en peau de buffle, qu'ils tendent sur les lisières des forêts et où ces animaux vont se prendre le soir lorsqu'ils rentrent dans leur solitude. Ces filets embrassent de grands espaces et quelquefois on y pousse les animaux par des battues bruyantes. Il n'est pas rare que des tigres, des chats-tigres et des panthères succombent dans ces sortes de chasses.

Mais il est un mammifère qu'aucun Cambodgien n'oserait chasser, c'est le singe. Nous avons connu un intrépide chasseur, un Cambodgien de sac et de corde et d'origine sauvage, mais qui n'aurait pas tiré sur un singe pour tout l'or du monde. Nous étions un jour tous les deux en présence d'un énorme gibbon, qui se tenait assis tranquillement sur une branche et semblait nous braver. « Tirez, dis-je à mon compagnon, que redoutez-vous ?... » « Le fusil m'éclaterait sûrement dans les mains si je vous écoutais, répondit-il. » Comme je me disposais à mettre en joue, mon

homme tourna brusquement le dos et s'éloigna à grands pas du lieu de la scène.

Ce respect superstitieux que les Khmers ont pour le singe doit être un reste des anciennes croyances brahmaniques, car le singe était une incarnation de Vichnou et qu'aussi les singes prirent parti pour les dieux, c'est-à-dire pour les chefs de la religion brahmanique, contre les infidèles de Ceylan.

Les Annamites prennent les oiseaux d'eau, les bécassines, les pluviers, les sarcelles... avec des filets qu'ils traînent la nuit sur les marais en portant des torches allumées.

Ils tendent pour les gallinacées un piège semblable à celui qui sert à prendre les perdrix en Europe ; ils prennent ainsi les faisans, les coqs et les poules sauvages.

Pour d'autres oiseaux, on a des cages à trappes multiples très ingénieuses. Enfin, les Khmers élèvent des tourterelles, des merles parleurs auquels ils enseignent le chant des autres animaux, afin de les faire servir comme appaux.

On a prétendu à tort que les Bouddhistes de l'Indo-Chine considéraient les éléphants blancs comme autant d'incarnation du Bouddha ; d'autres ont affirmé que ces peuples avaient pour ces animaux une sorte de culte. La vérité est qu'au Cambodge, de même qu'au Siam, je pense, l'éléphant blanc est, de tradition, un gage de prospérité pour un royaume, de même que tous les autres animaux blancs, dans les espèces où cette couleur est rare, sont des porte-bonheur pour les familles qui les possèdent. Ces croyances sont entretenues par le souvenir d'une anecdote racontée souvent par les bonzes et contenue dans le Moha-Cheat, le livre traitant de la dernière génération, qui est vénérée comme canonique et que l'on appelle la grande génération. Voici sommairement cette célèbre légende :

Un roi de l'Inde avait dans son palais un éléphant blanc d'un grand mérite et qui avait le pouvoir d'influer sur les saisons, le temps, les moissons... Grâce aux facultés surnaturelles du gigantesque animal, le royaume n'eut jamais à souffrir de la rigueur du climat et la félicité publique y était parfaite.

Le souverain d'un état limitrophe, écœuré de la misère de son peuple, des fléaux qui accablaient son pays et dont le plus terrible était une persistante sécheresse qui tuait ou arrêtait toute végétation, imagina un stratagème qui lui réussit et qui le mit en possession de l'éléphant blanc

de son voisin. Aussitôt, la prospérité revint dans ce malheureux royaume, tandis que la misère se faisait sentir dans l'autre ..

Les Cambodgiens connaissent tous les détails de cette histoire ; ils y ajoutent une foi qui ne pourrait être détruite par aucun raisonnement. C'est là, et là seulement qu'il faut placer l'espèce de déférence que les Khmers témoignent à l'éléphant blanc, et la joie qu'ils manifestent à la nouvelle d'une prise de ce genre. L'arrivée d'un animal aussi précieux dans la capitale donne lieu à des fêtes officielles d'un grand éclat.

Autrefois, le roi du Cambodge étant tributaire à la fois de Siam et de l'Annam, ne pouvait prétendre avoir dans ses écuries un éléphant blanc. Les traités qui liaient les tributaires aux suzerains stipulaient expressément que les éléphants blancs pris dans les forêts d'un état tributaire devaient être envoyés en hommage au prince de la suzeraineté duquel le pays relevait. Aujourd'hui, la situation politique étant changée et notablement améliorée au Cambodge, le roi Norodon peut conserver, et faire élever dans son palais, un jeune éléphant femelle, à taches blanches, qui a été pris dans son royaume dans les circonstances suivantes :

Un Cambodgien nommé Ma-Mey, gardien d'éléphants et chasseur depuis son enfance, âgé de cinquante-neuf ans, mais actif encore et d'apparence énergique, chassait l'éléphant, avec sept autres de ses camarades, dans la province de Somrong-tong, au pied de la montagne de Phnom-Pis. Ce Ma-Mey avait une bonne réputation de chasseur établie sur le nombre d'éléphants sauvages qu'il avait pris ou tués dans sa vie et dont le nombre s'élève, dit-on, à soixante.

Dans la circonstance qui nous occupe, il dirigeait la chasse comme le plus ancien et le plus expérimenté des chasseurs présents. Ils étaient en tout huit, montés deux à deux sur quatre éléphants privés et dressés pour la chasse de leurs semblables des forêts. Pour toute arme, chacun des chasseurs avait un couteau passé dans une gaine à la ceinture, et, en fait d'engins de chasse, simplement un tortis en lanières de cuir de buffle de cinq à six centimètres de diamètre et de vingt-cinq brasses environ de longueur. Il y avait une glène de cordage de ce genre suspendue au cou de chacune des montures et disposée de manière à pouvoir être dégagée rapidement au moment voulu.

Les provisions de bouches se composaient seulement d'un peu de riz cuit.

La plaine que Ma-Mey et ses compagnons exploraient était couverte

de grandes herbes sauvages; elle était à peu près dépourvue d'arbres et point marécageuse. La chasse se faisait en plein jour, sous un soleil brûlant... Bientôt, les chasseurs aperçurent sur une ondulation du sol une quinzaine d'éléphants sauvages, broutant paisiblement les bambous et les herbes de l'endroit. Suivant leur coutume, les chasseurs les chargèrent avec vigueur et la bande ennemie prit aussitôt la fuite. On les poursuivit l'intervalle de quatre ou cinq cents mètres. Au bout de cette course, très rapide des deux côtés, un jeune éléphant sauvage, sans doute fatigué et ne pouvant plus suivre sa mère, s'arrêta et, apercevant parmi les éléphans privés une femelle, il vint de confiance se coller fortement à elle comme pour lui demander protection. La grosse femelle était justement la bête sur laquelle Ma-Mey était monté. Le vieux chasseur ne perdit ni la tête, ni son temps; il se laissa tomber à terre et passa rapidement la corde en cuir, disposée en nœud coulant, à la patte droite de l'arrière de la captive, qui se mit alors à fuir de toutes les forces qu'elle avait repris dans cet instant de repos. Ma-Mey suivait en courant accroché à l'autre bout de la corde, qu'il parvint heureusement à tourner autour d'un arbre et c'est ainsi qu'il arrêta sa jeune bête. Il s'assit, lui, ému et harassé au pied de l'arbre, et sans crainte, dit-il, car le pauvre animal songeait bien davantage à fuir qu'à l'attaquer. C'est là qu'il put contempler de près, et à son aise, le bel éléphant qu'il venait d'entraver. Son cœur se serra lorsqu'il le vit moucheté de blanc sur les diverses parties du corps où il faut que les taches soient placées pour constituer ce que l'on est convenu d'appeler un éléphant blanc.

Les compagnons de Ma-Mey arrivèrent avec leurs montures; ils s'empressèrent de mettre la jeune prisonnière entre leurs deux plus gros éléphants et passèrent une forte corde en cuir au cou des trois animaux, de manière à les lier indissolublement entre eux, tout en leur laissant la liberté de se mouvoir. Ils conduisirent ainsi leur prise sous un fort arbre de la plaine et ils la laissèrent là provisoirement attachée par le cou. Eux s'établirent tout près de là pour manger leur riz et prendre un repos indispensable et bien conquis. Ils dormirent profondément et à la belle étoile, bien entendu, la nuit suivante. Le lendemain matin, ils retrouvèrent la jeune captive embarrassée dans sa corde et collée contre le tronc de l'arbre, souffrant de ses liens et faisant des efforts pour se dégager. Nos braves s'empressèrent de l'aider à se désentortiller; et, afin d'éviter le retour du même inconvénient, ils fixèrent le bout de la corde à une forte branche horizontale et à un point assez éloigné du

tronc, disposition ingénieuse qui permit à l'animal de se mouvoir dans un espace assez vaste sans rencontrer d'obstacles. On le laissa dans cet état trois jours, au bout desquels ils donnèrent un peu de mou à la corde ; trois jours après ils augmentèrent encore la longueur du licou, et chaque jour on approvisionnait d'eau et de bonne nourriture cette écurie en pleine forêt.

Le huitième jour, l'éléphant fut accouplé au plus robuste des animaux domestiques et conduit ainsi au village, où on le fit s'engager entre six ou huit gros pieux, solidement enfoncés dans le sol, et entre lesquels il se trouva pris comme entre les mâchoires d'un étau. Cette précaution avait pour but de maintenir la bête sauvage en respect pendant qu'on lui attachait les pattes deux à deux au moyen de forts liens en rotins tressés en forme de 8. Ces sortes d'entraves sont employées aussi pour les éléphants domestiques que l'on ne veut pas s'astreindre à garder assidûment, ou pour ceux qui sont en chaleur, ou bien encore pour les mères qui ont de jeunes petits et qui deviennent alors ombrageuses, agressives. L'éléphant ainsi entravé, peut encore circuler et pourvoir à sa nourriture ; il marche en sautillant et avance sans pouvoir faire néanmoins beaucoup de chemin.

Tous les jours, un cornac, monté sur un gros éléphant, allait à la recherche de l'intéressante bête ; il l'approchait de manière à pouvoir relier les deux animaux par le cou. Cela fait, il débarrassait le sauvage de ses liens aux pattes et le conduisait dans un arroyo où il le lavait bien, et où il le laissait se baigner à l'aise en compagnie de son mentor, qui se prêtait fort intelligemment à toutes ces manœuvres. Après le bain, on le reconduisait à son petit réduit, entre les pieux ; on lui passait les liens aux pattes et on le laissait là

Cette première partie de l'élevage dura trois mois. Au bout de ce temps, on ne fut plus forcé d'employer les moyens de rigueur pour le conduire à la rivière ; on lui prodigua encore pendant cinq mois des soins spéciaux, après lesquels son éducation fut considérée comme étant assez avancée pour qu'un cornac osât se risquer à le monter.

Le Roi ayant été informé de cette prise précieuse, envoya un mandarin compétent pour l'examiner. Ce fonctionnaire rapporta à Phnom-Penh quatre poils arrachés sur les taches blanches et dont la couleur satisfit les plus sévères appréciateurs.

Ordre fut donné d'amener cet éléphant à la capitale ; on le parqua en dehors de la ville sous un hangar provisoire, élevé sur le bord d'un large

fossé à moitié plein d'eau. C'est là que nous l'avons vu pour la première fois : c'était un animal de cinq ou six ans, petit et lié par le cou à un colosse domestique armé, lui, de fort beaux ivoires. Les taches n'étaient pas absolument blanches ; elles étaient couleur de chair et étaient placées ainsi qu'il suit : une large tache embrassant tout le front, une sur chaque tempe et sur les oreilles ; le poitrail et les fesses étaient mouchetés de la même teinte, ainsi que la trompe et la queue ; enfin, les poils longs qui dépassaient les oreilles étaient rigoureusement blancs. Partout ailleurs, la couleur ne différait point de celle des éléphants ordinaires.

A l'entrée du hangar flottaient deux flammes de guerre aux couleurs cambodgiennes. Un petit chef et vingt hommes, parmi lesquels était Ma-Mey, composaient la garde du *seigneur Eléphant blanc*, en attendant qu'on lui fit faire son entrée triomphale à Phnom-Penh.

Enfin, les devins officiellement assemblés fixèrent la date de la cérémonie au 20 juillet ; mais un grave accident de voiture arrivé au Roi quelques jours auparavant, fit ajourner la fête, sans respect pour la décision des faiseurs de présages.

Ces quelques jours de répit permirent aux charpentiers d'enjoliver la demeure de l'hôte illustre qui devait venir. Dans la case en bois et en paillottes qu'on lui destinait, on établit un solide plancher, sorte de basse estrade s'appuyant contre de forts pieux enfoncés verticalement dans le sol, reliés entre eux et avec l'estrade par des traverses. Cette sorte de cloison verticale servait de point d'appui à l'éléphant blanc lorsqu'il voulait se reposer. Le terrain près de là était disposé en talus, afin que l'animal pût s'y coucher et se relever plus facilement. Les matériaux de construction de cette immense case étaient recouverts d'une couche épaisse de peinture préparée à l'ocre rouge. Sur l'un des côtés régnait un long lit de camp pour les gardiens.

Une avenue de trente ou quarante mètres de long, bordée de palissades de bambous tressés en losanges et recouverts de feuillages frais, conduisait à cette superbe écurie. On avait élevé à l'entrée, et de chaque côté de ce chemin, une haute estrade d'où les Bakus (Brahmes) devaient laisser tomber l'eau lustrale sur le corps du pachyderme au moment de son passage, afin de le purifier des souillures de la forêt. Des lampions étaient répandus un peu partout pour l'illumination de la nuit, et l'on voyait aussi en place les diverses pièces d'un feu d'artifice.

Pendant ce temps, la reine-mère impatiente de voir guérir son fils,

et redoutant les conséquences fâcheuses que le retard apporté à la réception de l'éléphant blanc pouvait entraîner pour le pays et même pour le roi, essaya de tous les remèdes et de tous les sorciers. Voyant que rien n'y faisait, elle eut recours aux prières de cinq cents bonzes qu'elle réunit dans ce but, dans le palais de Phnom-Penh. Ces talapoins se livrèrent trois jours durant à toutes les invocations, mais la guérison n'en alla ni plus, ni moins vite, parce que, paraît-il, Norodon n'accorda pas la confiance voulue à ce genre de traitement.

Quelques jours après pourtant, le roi s'étant un peu remis de ses contusions, la cérémonie fut décidée et fixée au 16 octobre. Aux préparatifs faits, il était aisé de voir que l'on voulait donner de l'éclat à cette fête, et qu'il y aurait des sujets de distraction et de réjouissances pour tous. Sur la grande place, en avant du palais, on avait disposé des baraquements pour les acteurs, les saltimbanques, les bouffons, les teneurs de jeux, les acrobates... et, enfin, la grande salle de danse du palais était mise en état, ce qui indiquait que les bayadères de la cour viendraient exécuter leurs ballets remarquables.

Enfin, le 16 octobre, vers midi, les ordonnateurs de la fête sortirent de la ville pour aller présider à la toilette du héros du moment et à l'organisation de l'escorte qui devait suivre à travers les rues et jusqu'à l'écurie. Vers les quatre heures, l'éléphant fit son entrée le dos et le front couverts d'étoffes de soie brochées d'or. Il était accouplé à un énorme mâle vêtu, lui aussi, de beaux habits et ayant ses longs ivoires ornés de distance en distance de jolis anneaux en or ciselé. De chaque côté étaient placés sur une file plusieurs grands éléphants caparaçonnés, montés simplement par leur cornac en grande livrée rouge. Ces géants marchaient entre deux haies de Cambodgiens portant des bannières, des guidons, des parasols en soie à sept étages, des sortes de talapoins emmanchés au bout de longs bâtons...

Le grand mandarin Presor-Sorivong, chargé des services de la guerre, porté pour l'instant sur un palanquin de gala et entouré d'une suite nombreuse à pied, tenait la tête du cortège, qui n'avançait que lentement et gravement, au pas réglé par une musique de l'ancien temps, composée d'une flûte et d'une douzaine de tambourins.

Le cortège, après avoir parcouru l'artère principale de la ville, bien dégagée et balayée par extraordinaire ce jour-là, se rendit directement à l'écurie. Là attendaient, rangés de chaque côté de la route, la musique européenne des tagals de Manille, la police et la cavalerie Cambod-

giennes, qui rendirent, les uns avec leurs armes et les autres avec les sons harmonieux de leurs cuivres, les honneurs à l'hôte précieux dont on venait de doter le Cambodge.

Et Ma-Mey, le véritable héros de cette solennité, le chasseur intrépide qui avait eu la bonne fortune de mettre la main sur une bête si bien traitée, que devenait-il au milieu de l'appareil déployé de la force armée, des musiques et des jeux publics ?.. Il passait inaperçu à la foule, à pied, le plus près possible de son éléphant, le fer du cornac à la main, le torse nu et en pagne simplement, l'œil vif toujours et assuré bien qu'un peu humecté par les larmes du bonheur. En attendant les compliments et l'étrenne du roi, le brave chasseur jouissait par tous les pores de son triomphe et le Buddha seul sait la quantité de camarades qui le regardèrent ce jour-là avec envie.

Lorsque le cortège arriva sous l'arc de triomphe élevé au bout de l'avenue précédant l'écurie, il y eut une pose et les Bakus firent pleuvoir sur l'éléphant l'eau de la purification. Après quoi, la jeune bête assez étonnée, et même effrayée, de tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre, fut conduite à son logement. On la dégagea des liens qui l'unissaient à son gros compagnon de route, et on l'attacha par le cou et une des pattes de l'arrière aux forts pieux verticaux dont nous avons déjà parlé. Dans cette position, elle ne pouvait ni se sauver, ni commettre aucun désordre, et déjà on tâchait de l'amadouer en lui donnant à manger des douceurs.

Pendant la durée de la procession, du baptême et le temps que l'on mit à installer la bête dans son nouveau local, les jeux et les réjouissances allaient leur train au dehors ; le sol de la place était surchargé de monde et l'on se pressait surtout autour de la demeure du nouvel habitant.

Enfin, le roi, qui n'avait pas paru jusque là, sortit de son palais sur un riche palanquin, précédé par des licteurs et suivi par les serviteurs d'usage. Il fut salué sur la place par les dignitaires du royaume, réunis en groupe et accroupis, à la vue du roi, près de la porte extérieure du palais. Le peuple se prosterna spontanément, ainsi que c'est l'usage en présence du souverain. Le but de la promenade étant de visiter l'éléphant blanc, Sa Majesté se dirigea directement vers l'écurie, examina la bête attentivement, donna quelques ordres, fit des recommandations, mais ne lui rendit aucun hommage, au moins ostensible, de déférence ou de respect et rentra ensuite dans son palais. Après lui, la reine-mère, entourée de sa cour de femmes, rendit visite, de son côté, au bienheureux animal. On comprend que cette fois la station fut plus longue, la curio-

sité plus excitée et l'examen plus minutieux. Nous pouvons affirmer, pour revenir sur un sujet déjà débattu, que ni la reine-mère, ni les dames qui l'accompagnaient, ni les mandarins, ni le peuple ne rendirent au colosse ces devoirs ridicules dont certains voyageurs ont parlé.

On put voir les jours suivants passer et repasser l'éléphant blanc, que l'on conduisait ou que l'on ramenait du bain, accouplé à un compagnon plus gros, plus vieux et mieux dressé que lui. Les deux bêtes étaient couvertes de leurs habits de gala, mais l'escorte était alors réduite à deux guidons, une douzaine de gardes armés de bâtons et vêtus de rouge; et quant à la musique, c'était toujours un fifre et des tambourins. Pour le laver dans le fleuve, on le débarrassait de ses riches draperies, et, pendant qu'on le frottait, deux ou trois cornacs tâchaient de le distraire en lui donnant à manger des cannes à sucre.

Enfin, dans la nuit du troisième jour de fêtes, le roi donna un nom à l'éléphant blanc dans une cérémonie spéciale.

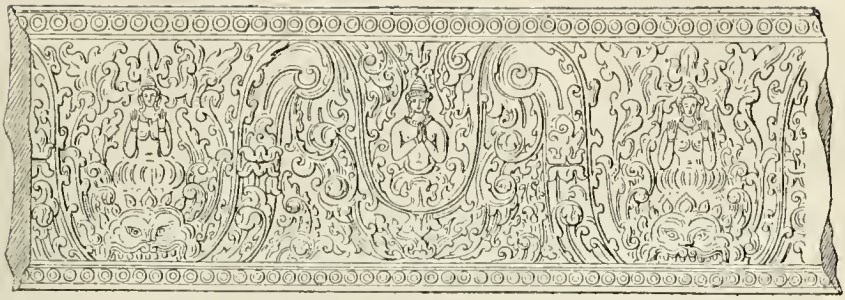

CHAPITRE II

Minéraux, métaux et aperçu géologique du sol. — Hydrologie. — L'âge de la pierre polie et du bronze au Cambodge.

I

Les seuls minéraux contenus dans le sol du Cambodge, ceux du moins qui sont connus et exploités à l'heure présente, sont :

La *pierre à feu*, qui est assez commune dans les provinces de Compong-Soai et de Pursat.

Une pierre ferrugineuse, désignée par les Européens sous le nom de *pierre de Bienhoa,* mélange d'hydrate de fer, de silice et d'argile, très propre aux travaux de maçonnerie et aux empierrements.

Le *grès* est très commun dans le pays; il est le plus souvent gris de teinte uniforme; mais on en trouve de rougeâtre, ou veiné de rose et, enfin, quelquefois il se présente sous une couleur presque blanche.

Les *pierres granites*, très communes aussi ; on les trouve détachées en éclats au pied des montagnes et des collines, dans des endroits souvent accessibles aux grandes barques au moment de l'inondation, ce qui fait qu'on peut les avoir à très bon compte.

La *pierre à chaux* dont nous avons déjà signalé la présence dans les provinces du sud-ouest. Il existe aussi des coquilles calcaires, dites boucardites, sur les bords de l'arroyo de Somrong-Sen, pas bien loin de l'entrée du grand lac.

La *craie blanche* et *craie verte* ou *chlorithée*. La blanche est molle et bien friable étant sèche ; l'autre est plus dure et les Khmers en font des crayons à ardoises.

L'*ardoise*, ou roche schisteuse, est très commune dans le lit même de l'arrayo de Campi (province de Somboc) ; on les exploite aux eaux tout à fait basses, de février en juin, et l'on en fait des planchettes pour écrire. Pour en réduire l'épaisseur et unir leur surface, on les frotte sur des plateaux de grès en interposant du sable mouillé afin d'augmenter le mordant.

Les *sables* de rivière siliceux, très propres à la fabrication du mortier, abondent dans le Mécong et surtout aux quatre bras de Phnom-Penh.

Le *salpêtre* que l'on retire des ruines et cavernes du pays.

Enfin la *houille*. De ce qu'on a prétendu, sans études préalables toutefois, que le Cambodge ne renferme pas de bassin houiller proprement dit, il ne faudrait pas en conclure que le sol ne contient aucuns combustibles minéraux. Tout porte à croire, au contraire, que, suivant la loi générale, les terrains tertiaires doivent contenir des couches de lignite dont l'exploitation permettrait d'utiliser les minerais de fer qui sont dans le pays.

Le seul métal exploité est le fer. Nous avons déjà dit qu'on en trouve en très grande abondance dans la province de Compong-Soai. L'habitude bien ancienne au Cambodge de faire usage de vases, de boîtes et d'objets de toute espèce en or, en argent et en cuivre, a fait supposer que l'on trouvait ces métaux précieux à profusion dans le pays. Il n'en est rien pourtant et, à l'heure présente, il n'y a pas que nous sachions dans le royaume aucune exploitation de ce genre

Dans certains affluents du Mécong, dans le Laos, on trouve l'or dans les sables quartzeux désagrégés. Le cuivre est très commun dans le petit état de Bassac.

On trouverait sûrement de l'étain au Cambodge en lavant les sables du Mécong et surtout ceux du Tonly-Sap à l'embouchure de ses affluents.

Le sud de l'Indo-Chine est très peu connu au point de vue *géologique* ; et il n'est guère possible, dans l'état actuel des connaissances que l'on a sur la matière, de traiter cette question d'une manière complète pour ce pays.

Dans l'étude que nous allons entreprendre, nous nous occuperons spécialement de la Cochinchine française et du Cambodge pour ce qui

regarde les détails, sans pour cela négliger de citer quelques points importants des contrées voisines et qui pourraient se rattacher aux formations du Cambodge.

Non seulement une esquisse géologique du sud de l'Indo-Chine est difficile à faire à cause de la pénurie des renseignements, mais à raison surtout de l'excessive rareté des fossiles, ce qui ne permet pas d'établir les divisions du terrain d'une manière précise; car, en effet, ce qui a été trouvé jusqu'à ce jour en fait de fossiles était indéterminable ou insuffisant pour caractériser un terrain.

Il a fallu procéder par comparaison, en se basant sur la nature minéralogique des pierres. Or, on sait qu'un terrain appartenant à une époque géologique donnée, peut être représenté par des roches différentes dans des points différents; tandis que l'analogie des fossiles identifie leurs époques de formation. Par contre, on sait que deux terrains, bien que d'un âge différent, peuvent présenter des roches minéralogiquement identiques.

La minéralogie de la Chine, bien que peu connue encore, a pu servir de terme de comparaison. On rencontre en Chine, au-dessus des terrains cristallins (granit, syenites, gneiss), des couches puissantes de calcaires dans lesquelles on a trouvé quelques fossiles caractéristiques qui ont été reconnus par les géologues anglais pour appartenir à la partie supérieure du terrain devonien. Au-dessus de ces calcaires, sont des grès contenant des couches de houille, constituant la formation à laquelle les Anglais donnent la dénomination de Chinese-Coal-Measures. Ces calcaires et ces grès ne se présentent pas partout en couches horizontales; ils ont été relevés en beaucoup de points suivant des positions même très inclinées par des éruptions porphyres.

En dehors des terrains d'alluvion, qui continuent à se former de nos jours, on n'a pas reconnu en Chine d'autres formations sédimentaires. Or, sauf les fossiles, les mêmes couches ont été retrouvées au Cambodge; et M. le docteur Joubert, géologue faisant partie de la Commission d'exploration du Mécong, a cru devoir assimiler les calcaires du Cambodge aux calcaires de Chine. Voici quelques-uns des arguments les plus décisifs en faveur de cette assimilation : dans les calcaires de Chine, on trouve, comme fossiles, outre des coquilles de mollusques très caractéristiques du devonien supérieur, on trouve, dis-je, des encrines. Ces fossiles, appartenant à la classe des rayonnés, sont composés d'un grand nombre de pièces articulées pouvant se séparer avec la plus grande

facilité. Il en résulte qu'on ne les rencontre que rarement entiers; mais on trouve les diverses pièces dont ils se composent disséminées dans la pierre et se détachant sur le fond plus ou moins sombre en mouchetures blanches spathiques. Or, ces mouchetures, qui ne sont autres que des débris d'encrines, ont été rencontrées également dans les calcaires du Cambodge. Cela ne prouve rien, mais donne lieu à une présomption. Pour fortifier cet argument, je dirai que la mission d'exploration du Mécong a remonté le fleuve jusqu'aux provinces méridionales de la Chine; qu'elle a traversé tout le Yun-An et est descendue ensuite jusqu'à Shangaï, par le Yang-tsé-Kiang, retrouvant toujours sur son chemin ces calcaires à points spathiques.

De plus, dans le petit État de Bassac, où l'on rencontre des mines de cuivre et où les couches de grès sont très visibles, la mission d'exploration a remarqué des petits lits de charbon, ayant au plus $0^{m}03$ d'épaisseur, qui peuvent être regardés comme représentant la houille des Chinois. Ces grès seraient donc les représentants de la série rapportée en Chine au *trias*. Hâtons-nous de dire qu'il ne faut accepter cela que sous toutes réserves, de telles preuves n'étant pas suffisantes.

Ces préliminaires posés, disons quelques mots des terrains ci-dessus cités; ensuite, nous entrerons dans quelques détails sur les terrains d'alluvion si développés dans le sud de l'Indo-Chine.

Terrains cristallins. — Le bassin du Mécong est limité à l'est par une grande chaîne ininterrompue et granitique courant à très peu près du sud au nord. Une chaîne de même composition sépare à l'ouest ce bassin de celui du fleuve Mënam, qui traverse le royaume de Siam. En certains points, on rencontre aussi de la syénite, par exemple à Pulo-Condor et dans les montagnes de l'est.

Les roches porphyriques ne sont pas rares en Cochinchine; elles se sont fait jour à plusieurs époques à travers les terrains cristallins et les terrains de sédiment, le plus souvent sous forme de filons. Ces roches paraissent très développées aux environs de Bassac; aussi, dans les alluvions formés par les cours d'eau venant de ce côté, M. Ratte, ingénieur civil, a rencontré beaucoup de galets composés de cette roche. Cet honorable ingénieur a trouvé aussi dans la même région des porphyres en place, mais ils étaient dans un état de décomposition extrême.

Les gneiss, roches cristallines sédimentaires, apparaissent dans quelques endroits au-dessus des granits, surtout à Tourane.

Dévonien. — La présence du silurien sous le dévonien est douteuse

dans le Cambodge; mais ce qui est certain, c'est qu'entre les terrains cristallins, ou les terrains de gneiss et les calcaires que l'on a à tort ou à

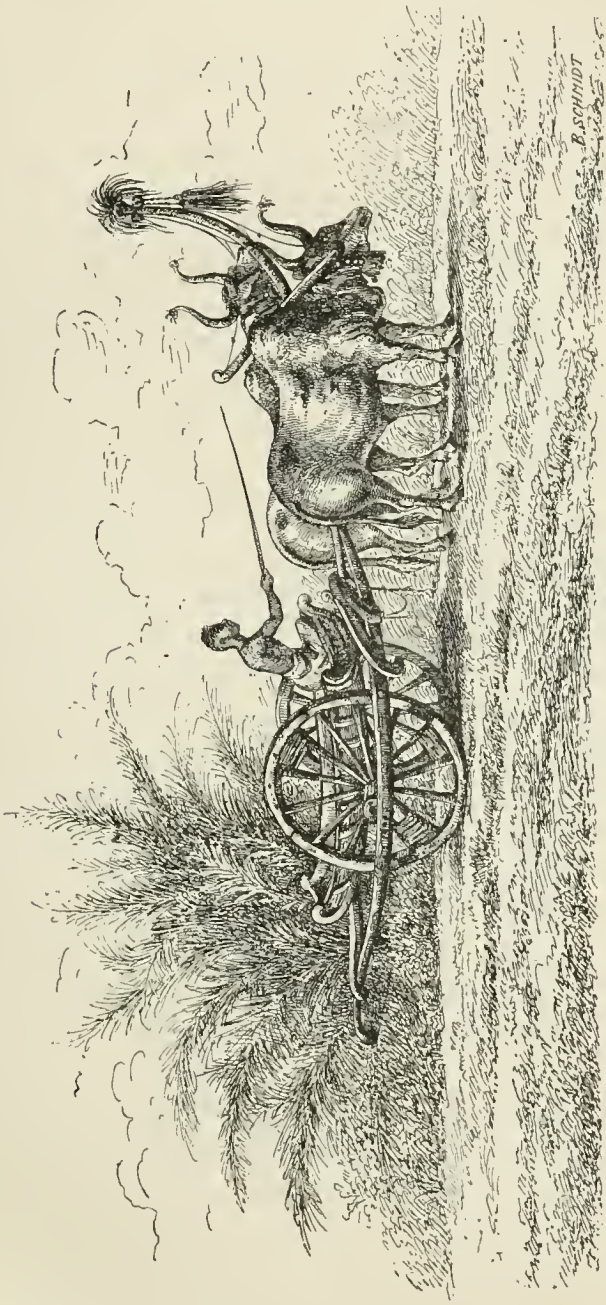

Char à bœufs. Dessin de M. Maréchal.

raison rapportés au Dévonien, on a trouvé, par exemple à l'île Kong, sur le Mëcong, des roches schisteuses. Les calcaires viennent ensuite. En

plusieurs points, ces calcaires sont creusés de grottes élevées et profondes, dont les parois intérieures sont garnies de stalactites et de stalagmites d'un effet pittoresque.

Trias. — Au-dessus des calcaires dont nous venons de parler, se trouvent des grès que l'on a peut-être rapportés aux *trias*, et qu'il serait plus prudent, en l'état de nos connaissances sur l'Indo-Chine, de laisser indéterminés quant à leur âge. Cette roche se rencontre partout au Cambodge; elle est rangée suivant un certain nombre de couches différentes comme composition, comme couleur, comme grain.

Les grès présentent de nombreuses variétés au Cambodge. Les anciens Khmers les utilisèrent dans leurs colossales constructions. La plupart de ces grès, que l'on voit encore en place, ou renversés sur le sol, sont à grains fins micacés, d'une dureté parfois médiocre, à teintes variables, le plus souvent gris, violacés, verdâtres et rosés.

La formation triasique est terminée, à sa partie supérieure, par des grès à gros grains de quartz avec lits de poudingues à galets quartzeux. Ces grès à ciment argileux, ou kaoliniques, et à gros grains quartzeux, se désagrègent facilement lorsque les eaux et les influences atmosphériques ayant entraîné le ciment argileux et fissuré la pierre, celle-ci se trouve composée simplement d'éléments sans consistance. Cette action érosive et désagrégeante des eaux a donné naissance à des sites ardus et sauvages très pittoresques. Avant d'arriver au chaînon de Phnom-Culen, par exemple, on traverse une clairière ne présentant, sur un sol rocailleux et brûlé par le soleil, qu'une végétation rabougrie, des joncagnées et des roséras dans des petites flaques remplies de mousse et quelques rares arbustes implantant leurs racines dans les anfractuosités de ces roches. Au milieu de ce peu de verdure, se dressent, comme des squelettes, des blocs de grès aux formes rudes et anguleuses ; ici, lavés par les eaux, là, noircis par des mousses ou des lichens décomposés présentant des strates bien tranchées, soit qu'elles diffèrent de teintes, soit que des lits de galets siliceux forment des plans de séparation, ou que par suite des différences de consistance des lits successifs, la pierre présente des parties rentrantes et des arêtes vives.

Ce qui surtout ajoute au pittoresque de ces roches, c'est qu'elles présentent des lits minces à ciment ferrugineux, et que ces lits très durs, résistant aux actions désagrégeantes, ressortent en arêtes vives qui se détachent de la masse par leur couleur plus foncée. Tantôt ces blocs sont en place et forment des pitons de quinze à vingt mètres d'élévation;

tantôt ils ont été détachés de leur base et paraissent avoir été transportés à une certaine distance, soit qu'ils aient roulé sur le flanc de la montagne, soit qu'ils aient cheminé lentement sur ses flancs par suite de la destruction lente de la base arénacée qui les rattachait au sol fixe. Les artistes khmers ont quelquefois profité de la présence de ces blocs à la partie supérieure des montagnes pour les façonner en grandes idoles dans l'attitude du repos.

Les *grès métaxites* contiennent des petits grains de fer oxidulé. Sur beaucoup de points, il n'y a rien au-dessus de ces grès à gros grains; mais sur d'autres, on voit des poudingues dont le ciment est identique au grès dont nous venons de parler. Ils contiennent d'assez grandes quantités de fer à l'état de ciment, ou en petits noyaux péroxydés du centre à la circonférence, ou même passant à une terre ocreuse. C'est, selon toute apparence, la partie supérieure de la formation triasique en basse Cochinchine et dans le Cambodge.

Alluvions. — Examinons maintenant la vaste formation alluviale qui couvre toute la Cochinchine française et une grande partie du Cambodge. En Cochinchine, les sondages, poussés jusqu'à douze mètres, ont montré que le sous-sol, de bas en haut, était ainsi constitué : 1° par des argiles; 2° par des sables plus ou moins argileux; 3° par des alternances de sables et de ces conglomérats ferrugineux, auxquels les Européens donnent le nom de pierre de Bienhoa.

A une époque plus ou moins reculée, la mer allait jusque dans le Cambodge battre le pied des montagnes, ou des falaises, appartenant aux formations que nous avons reconnues et formait un vaste golfe limité de chaque côté par les axes granitiques qui séparent les bassins hydrographiques du Mëcong et du Mënam; et, enfin, le bassin du Mëcong de l'Empire d'Annam.

Toute la masse de sédiments qui a disparu des points élevés est venue combler le fond de cette dépression. Ces sédiments se sont déposés sous forme d'argiles provenant de la décomposition du feldspath des roches cristallines, ou l'entraînement, partie sous forme solide, partie à l'état de dissolution, de puissants gisements de fer oxydulé dont il ne reste aujourd'hui que des traces.

Nous allons entrer dans quelques détails sur le mode de dépôt de ces alluvions, qui continuent à se former et à empiéter sur la mer. Les éléments les plus fins, les argiles délayées, sont les matières qui restent le plus longtemps en suspension dans l'eau des fleuves, des torrents, et

vont par conséquent se déposer le plus loin des côtes et combler les dépressions existantes au fond des golfes ou des mers. Dans ces régions profondes, où les courants sont presque nuls, les dépôts se font par couches sensiblement horizontales. Puis, au fur et à mesure que l'on avance vers les côtes, on rencontre des éléments plus gros, des sables sans cesse en butte au mouvement des courants qui règnent le long des côtes, ou au flux et reflux, formant dans leurs dépôts des couches inclinées, quelquefois alternes ; enfin, des galets et des roches plus ou moins remaniées.

Conglomérats ferrugineux et minerai de fer. — Les conglomérats qui couvrent la Basse-Cochinchine et le Cambodge proviennent, sans doute, de l'entraînement des minerais de fer existants dans les montagnes. Ces minerais de fer sont probablement les mêmes que ceux que l'on trouve encore en si grande abondance dans la province de Compong-Soai. Ils doivent appartenir à des gîtes éruptifs, à des filons ; ce sont, en effet, des fers oxydulés en masses et ces minerais se rencontrent communément dans de tels gîtes.

On conçoit que des minerais très riches, comme les fers oxydulés, aient dû fournir un élément à de vastes dépôts d'alluvions ferrugino-argileux peu riches. Ces alluvions qui ont, sous forme de conglomérats, donné naissance à ce qu'on appelle la pierre de Bienhoa, ne sont, en effet, pas riches. Le plus souvent, on les trouve sous forme de masses celluleuses analogues à la meulière et remplissant les conditions de bonnes pierres de fondation. Dans ce cas, cette pierre celluleuse renferme des fragments plus ou moins gros de roches diverses et surtout de quartz, des fragments de péroxyde de fer de plus en plus hydratés du centre à la circonférence et d'un ciment argilo-ferrugineux.

Il y a une autre variété de forme et de composition qui paraît beaucoup plus riche que la première Elle se compose de petits grains de fer hydroxydé, ayant en moyenne la grosseur du plomb de chasse n° 0. Ces grains sont plus ou moins cimentés et on les trouve même quelquefois à l'état de sable. Les Cambodgiens donnent à cette roche le nom de thma-bay-criem (pierre comme du riz très sec). L'origine de ce minerai est, selon toute probabilité, la même que celle du conglomérat ferrugineux, c'est-à-dire que ces grains ont dû être arrachés aux filons de fer oxydulé, puis roulés et péroxydés par l'action des flots et des agents atmosphériques. Mais beaucoup de ces minerais ont, en France, par exemple, et aussi dans d'autres contrées, une origine hydrothermale, et c'est là surtout l'origine des minerais en grains.

Tourbières et Salines. — Nous citons seulement pour mémoire, comme appartenant au terrain moderne, les tourbières et les salines que l'on rencontre dans le royaume de Siam et dans le Cambodge. Mgr Pallegoix rapporte que dans les tourbières d'Ajuthia des fouilles ont donné lieu à la découverte de divers objets de l'industrie humaine, preuve de l'empiétement sur le domaine de la mer. Pendant que la mer s'éloigne peu à peu, par suite de l'élargissement des rivages, ce mouvement ne se fait pas sans qu'il reste en arrière des lagunes qui continuent à communiquer avec la mer par les terrains perméables sous-jacents, qui se trouvent aux hautes eaux remplies d'une eau salée dont le niveau suit les fluctuations de la mer. Dans ces conditions, l'évaporation augmente constamment le degré de salure de cette eau et donne ainsi lieu à la formation des salines. Les salines que l'on rencontre dans les alluvions voisins de la mer, dans l'arrondissement français de Bahria et aux embouchures du Mëcong, appartiennent à cette formation. Mais il y a aussi dans l'intérieur des exploitations de sel qui appartiennent à des formations très anciennes. Là, le sel se trouve en grandes masses et souvent à de grandes profondeurs.

Nous regrettons que cette esquisse géologique ne présente pas un intérêt pratique immédiat; cela tient à ce que la partie vraiment intéressante de l'Indo-Chine, au point de vue minéralogique et métallurgique, est la plus éloignée de la mer, vers le nord, dans le Laos et les provinces méridionales de la Chine.

Pour compléter notre aperçu, nous allons donner une nomenclature des roches que l'on rencontre dans le sud de l'Indo-Chine.

INDEX LITHOLOGIQUE.

ROCHES FELDSPATHIQUES.

Granits. — Le granit forme l'ossature principale des chaînes qui limitent à l'est et à l'ouest le bassin du Mëcong, et se terminent d'un côté au cap Saint-Jacques et à l'île de Pulo-Condor, après avoir projeté des ramifications jusqu'à Tayninh; de l'autre à Hatien, après avoir donné naissance aux massifs de Pursat et de Battambang.

La chaîne de montagnes qui descend de la haute Cochinchine et

vient aboutir à la mer proche de Bahria et au cap Saint-Jacques est composée de granit contenant d'ordinaire les éléments suivants : quartz hyolin, feldspath jaune et rose, mica noir ou vert. Ce dernier type est très net.

Sur le massif de *Nui-Bahria* on trouve un granit d'un grain assez gros; il contient les éléments suivants: quartz hyolin, feldspath blanc ou jaune, mica noir. Au pied de ce massif, sur un sol sablonneux, s'étendent les salines dites de Choben.

A l'ouest, le massif de *Nui-Nua* est composé de granits contenant les éléments suivants : quartz hyolin, feldspath blanc ou jaune, mica verdâtre.

Le massif du cap Saint-Jacques est composé de granits présentant le type du granit à élément feldspathique dominant. Ce massif n'a pas la netteté de composition uniforme des précédents.

Le sol qui s'étend au pied de ces montagnes est généralement sablonneux; il est un peu argileux dans le nord-ouest du massif de Nui-Binh. La montagne de Tayninh, orientée à peu près nord et sud, avec inclinaison dans le nord-ouest, renferme diverses espèces de roches granitiques.

La montagne de *Nui-Sam,* à quelques kilomètres à l'ouest de Chaudoc, est granitique. Celle de *Nui-Ba*, au sud du canal de Hatien, est généralement granitique.

Pegmatite. — La pegmatite forme des filons, ou de grands amas stratiformes dans les granites. Cette roche a été remarquée par M. le docteur Joubert entre Vieng-chan et Luong-prabang (Laos). Elle existe probablement dans la chaîne qui passe à Compong-chhnang (Cambodge).

A l'exposition permanente des produits des colonies, à Paris, il y a un échantillon de pegmatite indiqué comme provenant du cap Saint-Jacques. C'est cette roche qui, par sa décomposition, donne le meilleur kaolin.

Gneiss ou granit schisteux. — Le gneiss constitue, comme on sait, la couche la plus profonde et la plus épaisse de l'écorce solidifiée du globe. Les rapides du Song-long, au-dessus de Bienhoa, sont formés de bancs de schiste noir. Ces bancs sont orientés nord et sud sensiblement, tandis que la direction du torrent, à cet endroit, est est et ouest, perpendiculaire à la direction des couches. Si l'on rapproche cette direction nord et sud des couches schisteuses du lit du Song-long de

la direction nord-sud des massifs de Chontoy et Langat, on est en droit de conclure qu'il existe entre ces deux phénomènes le rapport de cause à effet. Le soulèvement qui a produit les massifs sus indiqués a dû produire ce redressement des couches de schistes. On trouve des schistes gris ou rouges sur les montagnes qui bordent le golfe de Siam, entre Hatien et le cap Bayot.

Porphyre quartzifère. — Cette roche se rencontre depuis l'île de Kong jusque près de Attopeu (Laos) et sur les bords du Mëcong entre Vieng-chan et Luong-prabang.

En haut de la rivière de Oudong (Cambodge), et à l'île de Pulo-Condor, on rencontre des porphyres quartzifères avec veines de quartz blanc, des porphyres rubanés et, enfin, des porphyres passant à l'eurite.

Un porphyre quartzifère à pâte jaune clair existe dans le massif de Pursat. Les porphyres quartzifères se sont épanchés postérieurement au dépôt des grès qu'ils ont bouleversés en même temps que les calcaires sous-jacents. Il se peut bien qu'il y ait eu au cap Hon-Chong une éruption porphyrique, car on trouve là des traces d'éruption de porphyre rouge quartzifère; on trouve aussi dans ces environs une roche ferrugineuse noirâtre à moitié fondue. Sur le massif de Binh-tri apparaît sur quelques points le porphyre avec une roche ferrugineuse noire qui doit en dépendre.

La petite chaîne de Langat, à trois kilomètres environ au nord-est de Bienhoa, est sensiblement orientée nord et sud; elle contient une roche que l'on extrait pour les constructions, et qui paraît être une sorte de granit porphyrique. Il y a même des échantillons de roches absolument vertes, compactes, très dures, contenant quelques petits fragments de pyrite.

De l'autre côté du fleuve, en face de Bienhoa, on trouve la petite chaîne de Nui-Chontoy, composée des mêmes roches que la chaîne de Longat; et, comme celle-ci, Nui-Chontoy est orientée nord et sud. Ces deux montagnes appartiennent à un même soulèvement dont l'axe est nord et sud.

On trouve sur les montagnes du cap Bayot, au sud de Hatien, des sortes de porphyres rouges quartzifères.

Porphyres non quartzifères. — Cette roche se rencontre au nord de Bassac entre l'île de Kong et Attopeu (Laos.)

On trouve du porphyre feldspathique dans le ruisseau qui passe près

du village de Kuao sur la route de Prea-Can à Méaléa, dans la province de Stung (Cambodge). L'échantillon que M. Ratte a trouvé de ce porphyre était très décomposé; il se pourrait que ce fut un conglomérat, mais le doute, ou l'erreur, n'aurait pas grande importance, car les conglomérats porphyriques se rencontrent généralement dans le voisinage des terrains de porphyres.

Pétrosilex ou Eurite. — C'est du feldspath compacte contenu en amas stratiformes dans les gneiss et les talcschistes. On le trouve dans les montagnes qui s'étendent au sud-ouest du grand lac du Cambodge.

Argilophyre. — On en trouve dans le lit du Mëcong près de Xien-Kong (Laos) et sur les collines de l'île française de Pulo-Condor.

Euritine. — Roche composée, formée d'un limon feldspathique très atténué. Le docteur Joubert dit que cette roche se divise en parallélipipèdes; qu'elle est en relation avec les talcchistes et qu'elle est plus récente que ceux-ci. Entre Vieng-chan et Luong-prabang, on trouve de nombreuses couches d'euritine.

Trachyte. — Cette roche éruptive a souvent pour annexes les obsidiennes et les ponces. Or, on a trouvé dans la montagne de Slatiao, près de Chaudoc, des ponces et des tufs ponceux; il doit y avoir aussi des trachytes.

Phonolithe. — Cette pierre sonore et éruptive accompagne souvent les trachytes.

Obsidienne. — Verre volcanique; on en trouve sur la rive gauche du Mëcong, au-dessus de l'embouchure du Se-Don (Laos).

Ponce et tufs ponceux. — On les rencontre, ainsi que nous l'avons vu, dans la montagne de Slatiao, près Chaudoc.

Labradorite. — On trouve cette roche près du village de Penom (Laos), roulée dans le fleuve. On sait que le minéral appelé labrador, qui constitue cette roche, est employé pour faire de petits objets d'ornementation. Son éclat est chatoyant comme celui de la nacre.

ROCHES PYROXÉNIQUES.

Dolérite, *Mimosite*, *Basalte.* — Ces trois roches sont d'origine volcanique. La première est en général la plus récente; le basalte est abondant dans les terrains tertiaires.

Il y a au Laos, entre Bassac et Savaran, une région volcanique très étendue. M. le docteur Joubert a observé des colonnes basaltiques au-dessus de la cataracte du Se-Don, et des roches volcaniques, des laves près de Luong-prabang et à Xien-Kong.

Mouhot cite une montagne volcanique à Petchaboury, sur le golfe de Siam.

L'exposition permanente des produits des colonies, au Palais de l'Industrie, possède un échantillon de lave celluleuse provenant du cap Saint-Jacques.

Il y a des basaltes décomposés (Wackes) dans la montagne de Slatiao, près de Chaudoc.

Les statuettes brahmaniques que l'on voit à l'exposition des produits des colonies, et qui viennent de l'Inde, sont en mimosite; tandis que les statues du Buddha, que l'on trouve dans les anciens temples khmers, sont en grès feldspathique, rarement en grès quartzeux.

M. le docteur Joubert cite un filon de mimosite à Muong-lim.

On a trouvé à Pulo-Condor des granits et des roches basaltiques avec dépôts argileux et des sables.

Mélaphyre ou Ophite. — C'est une roche d'épanchement à la manière des porphyres; on la trouve dans le lit du Mëcong, à Craché (Cambodge).

ROCHES AMPHIBOLIQUES

Syénite. — Cette roche fait partie des terrains granitiques où elle forme des filons et des enclaves. On en a trouvé au cap Saint-Jacques, et il doit en exister dans les montagnes situées au sud-ouest du grand lac du Cambodge.

Diporite et porphyre dioritique. — Trouvées également au cap Saint-Jacques.

ROCHES MICACÉES.

Micaschiste. — Dans l'ordre de superposition des terrains cette roche vient au-dessus des gneiss. L'exposition des produits des colonies possède des échantillons roulés sans indication de localité, mais provenant probablement de la Cochinchine.

ROCHES SILICATÉES MAGNÉSIENNES.

Serpentine. — On rencontre cette roche en couches, amas ou dyke dans les gneiss micaschistes, talcschistes. Sur la montagne de Tam-Van, au nord du canal de Hatien, on trouve une roche qui se rapporte d'une roche serpentineuse. Dans le massif compris entre Hatien et le cap Bayot, sur le golfe de Siam, on rencontre des roches serpentineuses vertes aux filets ferrugineux. Cette roche est caractérisée par un éclat gras, cireux et elle est d'une assez faible dureté pour se prêter à la taille; elle sert à faire des objets d'ornementation.

En Toscane et en Sardaigne, cette roche accompagne les minerais de cuivre. Il en est de même en Cochinchine, car si l'on en croit les Annamites, la montagne de Nui-Dong (montagne de cuivre), située à l'endroit où l'on a trouvé les roches serpentineuses, renferme de riches minerais de cuivre.

Talcschistes. — Le talc, qui constitue en grande partie cette roche, est un minéral onctueux. La craie de Briançon est une variété de talc, la stéatite.

Il y a des stéaschistes roses dans la partie occidentale des montagnes de Compong-chhnang (Cambodge).

ROCHES CHLORITIQUES.

Ces roches accompagnent souvent les minerais de fer oxydulé. Le fer oxydulé se trouve en grandes masses formant des collines dans la province de Compong-Soai, où il est exploité par les sauvages Cuois.

ROCHES PHYLLADIENNES ET ARGILEUSES.

Phyllades. — La variété la plus commune est l'ardoise. A l'île Khong, sur le Mëcong, se trouve, au-dessus du calcaire, des phyllades analogues aux schistes siluriens. On en trouve aussi près de Bienhoa (Cochinchine française), dans le lit et formant les rapides de la rivière qui passe par ce point.

Le docteur Joubert a trouvé des phyllades calcarifères entre Vieng-chan et Luong-prabang. Il a rencontré aussi des phyllades tégulaires dans le lit du Mëcong et de ses affluents près de Muong-lim.

On a trouvé dans les montagnes de Pursat des échantillons de phyllades satinés jaune et rose.

Dans le nord de la province de Thpong, et dans le lit de la rivière qui descend des montagnes de Khnang-Crepu (Cambodge), se trouvent des schistes gris foncé, divisés en parallélipipèdes, comme il s'en trouve dans les collines au sud-ouest du Creuzot (Saône-et-Loire).

Kaolin. — C'est un silicate d'alumine hydraté provenant de la décomposition des roches feldspathiques et principalement de la pigmatite du porphyre, du granit. Impur, il constitue les différents argiles. Il s'en trouve un dépôt considérable entre le Mëcong et le bras du fleuve qui va au grand lac du Cambodge.

On rencontre beaucoup de porphyres, plus ou moins décomposés, dans l'île de Pulo-Condor et dans les montagnes qui s'étendent au sud-ouest du grand lac. Peut-être y trouverait-on aussi des kaolins.

A Compong-Chhnang les terres employées à la fabrication de la poterie sont des kaolins impurs.

On rencontre encore du kaolin à trente-cinq milles au-dessus de Cratié.

Argile plastique. — C'est un kaolin impur et de couleur foncée, généralement brunâtre, grisâtre, rougeâtre. Le sous-sol imperméable des endroits marécageux est formé d'argile. C'est là que les eaux forcément stagnantes, chargées de matières en décomposition, donnent naissance à ces fièvres paludéennes si redoutables.

A Phnom-Penh, un sondage de deux ou trois mètres a donné d'abord du sable, puis de l'argile assez grasse.

La vase que la sonde ramène du fond des lacs et des rivières du Cambodge est généralement assez grasse.

Lithomarge. — Cette roche, appelée aussi moelle de pierre, est une argile dure. Chimiquement, c'est un silicate d'alumine hydraté. Celle que l'on trouve au Cambodge appartient à une espèce voisine des lithomarges. L'analyse quantitative déterminerait sa place dans la série. Cette roche se rencontre en filons, ou gîtes de contact, accompagnant quelquefois des minerais; souvent on la trouve au contact des porphyres et des serpentines.

Une variété des lithomarges, agréablement veinée de violet et de verdâtre, quelquefois très transparente, se trouve dans les montagnes de Pursat. Les Cambodgiens l'appellent *thma-keu* (pierre de verre) et ils en font des objets d'ornementations travaillés surtout au tour.

Limon. — Les inondations déposent tous les ans un humus fertile sur les terrains envahis par les eaux. C'est une argile mêlée de sable très fin et de matières organiques.

ROCHES SILICEUSES.

Quartz massif. — Le quartz forme des filons dans les granits, les gneiss, les micaschistes. Il y a des filons de quartz dans les montagnes de Chandoc.

On sait que le quartz est la gangue la plus ordinaire de l'or. Les montagnes de la province de Battambang, qui renferment des mines d'or, sont sans doute traversées par des filons de quartz aurifère.

Au sud de l'ancienne ville d'Angcor, et au pied de la colline de Phnom-Baken affleure un filon de quartz. A l'est, et à quelques centaines de mètres seulement de la colline de Thap-dong, connue sous le nom de bonnet à poil, se trouve la colline de Nui-Sa-Ki, de 150 mètres environ de hauteur. La roche qui la compose est une roche siliceuse dure, contenant de l'oxyde de fer cristallisé, noir, en petites giodes ou en petites croûtes superficielles.

Il y a aussi des grès siliceux très durs sur la montagne de Binh-tri, au sud de Hatien.

Quartzite. — Roche très dure formée de quartz en grains intimement liés par un ciment siliceux ; elle forme souvent des couches au milieu des micaschistes. M. le docteur Joubert pense que les quartzites de Oudong et de Phnom-Penh formant des pitons, doivent être inférieurs aux calcaires.

Calcédoine. — C'est un mélange de quartz compacte et de quartz cristallin. Une des principales variétés est l'agate. On trouve généralement les calcédoines dans les roches éruptives appelées spilites. A l'ouest de Preacan se trouvent des blocs de spilite qui contiennent de la calcédoine. Ces spilites, hors place, pourraient venir des montagnes situées au nord de cet endroit et que les Cambodgiens appellent Phnom-Salao.

Silex. — Quartz amorphe et impur souvent coloré par l'oxyde de fer. On trouve sur les marchés du sud de l'Indo-Chine du silex noir dont la surface est couverte d'un enduit blanc, semblable à notre silex de la craie. Cette matière paraît être importée. Mais on trouve aussi des silex

particuliers au Cambodge et que les Khmers désignent sous le nom de thma-dec-phlung (pierre à fer et à feu). Nous avons dit qu'on en trouvait dans les provinces septentrionales de Compong-Soai et de Pursat.

Jaspe. — Quartz argileux coloré par une matière ocreuse (oxyde de fer hydraté), ou par différents oxydes métalliques, ou bien encore au contact des serpentines, des mélaphyres, des basaltes. On en trouve des échantillons dans les montagnes de Pursat.

Il y a des variétés où les couleurs alternent deux à deux par bandes parallèles du plus charmant effet. Les jaspes forment ordinairement de petits amas peu importants auprès des roches éruptives, ou sont disséminés dans des schistes métamorphiques.

Grès. — Le mot grès est un terme générique désignant des roches composées de sable dont les grains sont reliés par un ciment. La nature des grains et la composition du ciment établissent les différentes espèces.

Les grès que l'on trouve au Cambodge sont des grès anciens, sans fossiles, conséquemment d'une détermination douteuse quant à leur âge.

Au nord-ouest de Bienhoa, dans la montagne de Cai-Cong ou Nui-binh-do, dirigée approximativement nord et sud, on trouve des grès à grains plus ou moins fins présentant quelquefois un aspect vitreux fondu. Il est fort curieux de voir à peu près la même composition de roches là et à une centaine de lieues vers le sud-ouest, à l'île de Phu-Quoc. Je crois que l'on aurait chance de trouver quelques traces de stratifications dans la chaîne de Binh-do.

On trouve des grès plus ou moins durs sur les montagnes qui avoisinent le cap Bayot, ainsi que des roches argilo-siliceuses.

Grès quartzeux. — Il est fourni de grains à quartz agglutinés par un ciment siliceux. Un banc de grès calcarifère lustré, à cassure conchoïdale, se trouve dans les assises inférieures qui constituent la montagne de Phnom-Culen (province d'Angcor). Ce grès n'est pas bien dur, mais il est très homogène et d'un beau grain.

Grès psammite. — Sable siliceux avec ciment siliceux et mica plus ou moins mélangé de feldspath de structure schisteuse; il forme des couches intercalées entre les bancs d'arkose.

D'après M. le docteur Joubert, dans la plaine qui s'étend entre le Mëcong, le Se-mun et Houten, les psammites reposent immédiatement sur des argiles solifères. Tous les ans, pendant la saison sèche, le sol se recouvre d'efflorescences salines que l'on recueille avec soin; puis

viennent les pluies qui enlèvent l'excès de sel qui nuirait à la culture du riz.

Au Cambodge, plusieurs couches de psammite schisteux alternent avec le grès, par exemple à Phnom-Culen et au nord de Preacan.

Grès feldspathique ou arkose. — Ce grès contient du quartz, et ces roches, qui constituent la plus grande partie de la formation des grès du Cambodge, ont fourni les matériaux d'appareil employés dans l'ancienne architecture des Khmers.

Les couches inférieures de cette grande formation se voient, d'après M. Joubert, à Bassac et à Muong-lim. Les couches supérieures, séparées de celles-ci par des psammites, sont celles qui constituent la plupart des petits mornes isolés que l'on rencontre dans l'intérieur du Cambodge, tels que Phnom-sontuc, Phnom-Crom, Phnom-Boc...

Ces arkoses sont à grains très fins, assez tendres pour se laisser tailler facilement; elles sont de teintes diverses. Mouhot dit que dans la construction du monument de Phnom-Vat, à trois milles de Korat, il entre des grès rougeâtres et gris, de grain grossier.

Au Cambodge, il y des grès à grains très fins, dont les plans de stratification sont très apparents. Ceux de Phnom-Batheay un peu au-dessus de Oudong, sont dans ce cas.

Les grès des monuments de Preacan sont gris-clair, très finement mouchetés de noir et de rouge. Ceux de Méaléa sont verdâtres ou grisâtres.

Ces arkoses ne constituent pas à elles seules les parties supérieures des terrains de grès; elles sont surmontées par des grès grossiers et des poudingues. Les grès grossiers sont à gros grains quartzeux roses; tantôt ils sont à ciment argileux et alors ils se désagrègent facilement et sont d'un mauvais emploi dans la construction; tantôt, au contraire, ils sont très solides, surtout lorsque leur ciment est siliceux ou ferrugineux, comme à Phnom-Boc. Les grandes idoles du Buddha que l'on remarque sur le sommet de Phnom-Culen et sur Phnom-sontuc sont taillés dans ce grès grossier.

Les sables quartzeux que l'on rencontre au Cambodge sur de grandes surfaces proviennent de la désagrégation de cette roche.

Granit recomposé. — L'arkose contenant du feldspath et du quartz, s'il vient à s'y joindre du mica, forme un véritable granit recomposé. Il peut alors s'y ajouter d'autres matières comme des débris de phyllades (Preacan, province de Stung).

Poudingue. — Les poudingues sont formés de fragments de roches roulées, réunis par un ciment. Ils se trouvent, au Cambodge et au Laos, dans la partie supérieure de la formation des grès. Ces poudingues contiennent souvent des fragments de roches éruptives, porphyres... et de nombreux galets de quartz, de quartzites, reliés par un ciment arénacé. Ce ciment acquiert une grande dureté lorsqu'il est formé par l'oxyde de fer. (Phnom-Boc et Phnom-Bakeng.)

Des lits de poudingues se voient dans la partie supérieure des grès de la montagne de Phnom-Culen. Au nord de Preacan, dans la petite montagne appelée Phnom-Pen, la formation des grès paraît se terminer par des poudingues à petits galets calcaires.

M. le docteur Joubert a signalé des poudingues calcaires analogues entre Somboc et Stung-treng (Cambodge), ainsi que aux rapides du Sé-Mun, et, enfin, entre Lakon et Houten (Laos).

Granwake. — C'est un grès schisteux, polygénique, à grains très fins, dont le ciment paraît être argilo-schisteux. On le trouve dans les terrains anciens et on en a signalé dans la baie de Tourane.

ROCHES ALCALINES.

Sel gemme et sel marin. — Nous avons vu comment le sel gemme se trouvait aux environs de Bassac au contact des psammites. A Oubon, on le trouve dans les mêmes conditions. Lorsque les couches qui le renferment sont situées à de grandes profondeurs, on l'extrait au moyen de puits.

Sur le littoral du Cambodge et de la Cochinchine françaises, le sel marin s'extrait des salines.

ROCHES ALCALINO-TERREUSES.

Calcaire. — Sous forme de roches compactes, ou marbres, le calcaire est très répandu dans toute l'Indo-Chine. Il est exploité sur plusieurs points du Cambodge pour la fabrication de la chaux.

On trouve des traces de calcaire parmi les roches des montagnes et collines de la Cochinchine et du Cambodge ; mais on n'en rencontre dans des conditions d'exploitation favorables que dans les gisements suivants : Dans la montagne du *bonnet à poil*, près Hatien, entièrement

formée d'un calcaire noir, compacte, avec veinules de chaux carbonatée blanche, spathique. Au pied de cette colline, on trouve des schistes noirs qui la séparent de la petite montagne qui est contiguë. Cette dernière colline, qui est couverte de végétation, semble être composée de roches argilo-siliceuses jaunâtres et dures.

La montagne de Da-Dong (Cochinchine française) présente dans sa partie supérieure de grandes faces de roches à pic. Cette roche se compose de calcaire gris, compacte ; de calcaire gris cristallisé à très petits cristaux se rapprochant du calcaire dolomitique; et, enfin, de calcaire noir contenant des veinules de fer carbonaté.

Il y a un autre gisement de calcaire dans la montagne de Binh-tri, au sud de Hatien, sur les bords de la mer, entre le cap Bayot, le cap Table et le cap Hon-chong. Ce calcaire est de couleur gris pâle.

Dans les montagnes qui forment le cap Hon-chong, on trouve des roches formées d'un calcaire gris-bleu, à cassure esquilleuse, qu'il ne faut pas confondre avec des roches gris-bleu siliceuses.

Les monticules de Bo-tai et celui de Lo-cot sont formés de calcaire gris poli. On rencontre là aussi de jolis cristaux de chaux carbonatée spathique.

En résumé, tout le massif montagneux de Binh-tri semble avoir comme roche dominante des calcaires compactes gris-bleu à cassure esquilleuse.

Nous pourrions, et nous avons déjà cité plusieurs autres points autour du port de Kompot (Cambodge) où le calcaire ne manque point et où il est d'ailleurs exploité pour la fabrication de la chaux nécessaire aux besoins du pays. Le gisement le plus puissant de cette contrée, et le plus économiquement exploitable, est celui de Phnom-caulang, offrant un calcaire à stratification nette.

Coquillages. — De puissants dépôts de coquilles fluviales et lacustres existent sur plusieurs points du Cambodge, et notamment, ainsi que nous l'avons dit, à Somrong-sen ; elles appartiennent aux genres suivants : paludine, une espèce ; corbicule, une espèce ; unio, deux espèces.

Calcite, Arragonite. — Ces deux termes correspondent aux deux formes minérales du carbonate de chaux ; la première désigne le carbonate de chaux rhomboédrique ; la seconde le carbonate de chaux prismatique. Les stalactites des grottes appartiennent à l'arragonite.

Marnes. — Les argiles sont généralement plus ou moins calcaires, mais les vraies marnes semblent inconnues au Cambodge ; elles appar-

tiennent à des terrains relativement récents qui ne paraissent pas y avoir été reconnus encore.

Gypse. — C'est un sulfate de chaux hydraté. Cette roche est signalée dans les montagnes de Battambang sous la forme de gypse saccharoïde.

Les échantillons de gypse soyeux que l'on a rapportés du Cambodge, paraissent venir de Chine. Il serait important de vérifier s'il y a réellement des gypses dans la province de Battambang.

ROCHES ALUMINEUSES (sans silice).

Alunite. — C'est un sulfate d'alumine de potasse résultant le plus souvent de l'altération des roches trachytiques par des émanations sulfureuses. Par calcination et lavage, l'alunite donne de l'alun soluble.

Il y a, sans doute, de l'alun ferrugineux tout formé dans les collines qui sont au nord de Chaudoc, dans le Cambodge; car, à l'époque des pluies et la crue du fleuve, les eaux des petits cours d'eau qui viennent de ce côté sont très chargées de sulfate d'alumine et de fer.

ROCHES MÉTALLIQUES.

Le Yun-nan, contrée de la Chine méridionale que longe le Mécong, renferme presque tous les métaux. Les minerais de cuivre y sont abondants; puis viennent les minerais d'argent et d'or, de plomb argentifère, d'étain, de zinc, de mercure. — Il y a des mines d'or, d'argent, d'étain, de zinc, au Tong-Kin; des mines de cuivre et d'argent dans l'Annam; des mines de cuivre et de plomb argentifère dans le Laos ; enfin, des mines d'or dans la province de Battambang et dans les montagnes de Attopeu.

Galène. — C'est un sulfure de plomb et le minerai de plomb le plus commun. Il contient souvent de l'argent. On en trouve dans le Laos, en face de Bassac, au-dessus de Attopeu, à Nua, à l'extrémité des montagnes de Lakon, aux environs de Xing-hong et de Muong-you.

Blende. — C'est un sulfure de zinc, mais ce n'est pas le minerai de zinc le plus généralement traité. Le zinc s'extrait ordinairement de la calamine, mélange de carbonate et de silicate de zinc. Il y a des mines de zinc dans l'Annam et le Tong-Kin. En Chine, dans le Sé-Tchouen, les blendes sont souvent argentifères.

Pyrite, marcassite.—Bisulfure de fer l'un cubique, l'autre prismatique. Ce dernier se décompose à l'air et donne lieu à la formation du sulfate

de fer. Quand ils sont assez abondants, ces minerais sont utilisés pour la fabrication de l'acide sulfurique et des sulfates.

Phillipsite. — C'est un minerai de cuivre panaché, violacé, gorge de pigeon.

Chalkopyrite. — Pyrite cuivreux, jaune de laiton. Ces deux derniers minerais sont des sulfures contenant du fer. Ce sont les plus communs. D'après les descriptions chinoises, on les trouve au Yun-nan.

Cuivre natif. — Le cuivre existe aussi à l'état natif dans les mines du Yun-nan.

Cuivres gris. — Les cuivres gris sont des minerais dont la coloration générale est gris ou noir. Ils comprennent plusieurs espèces contenant, outre le soufre, de l'antimoine, de l'arsenic ou ces deux métalloïdes réunis. L'un de ces minerais, le panabose, contient souvent un peu d'argent. C'est probablement ce minerai qui est extrait aux environs de Muong-You, localité où l'on exploite des mines de cuivre argentifère.

Carbonates de cuivre. — Le carbonate bleu constitue l'azurite; le carbonate vert la malachite. A Bassac, suivant M. Joubert, on exploite ces deux variétés au milieu des grès. Observons que les mines, aujourd'hui épuisées, de Chessy, près Lyon, se trouvaient dans ce cas.

On aurait des chances de trouver des minerais de cuivre dans Nui-Dong (montagne de cuivre) entre le cap Bayot et la pointe Hon-Chong, car la tradition en Cochinchine rapporte que lors de sa retraite sur Phu-Quoc, le roi Gialong s'arrêta dans cet endroit pour y faire frapper des monnaies de cuivre avec du métal trouvé sur place.

Magnétite. — Ce minerai se trouve généralement en gîtes éruptifs et en relation avec des roches amphiboliques ou chloritiques. Dans la province de Campong-Soai, il constitue un massif montagneux dont les Cuois exploitent la surface pour la fabrication du fer. Le minerai, très pur, très compact, contient environ 58 0/0 de fer et 16 0/0 de silice, condition favorable au traitement direct par la méthode catalane, ou toute méthode analogue.

Le fer oxydulé se rencontre souvent en grains dans les roches éruptives dont la désagrégation donne lieu à la formation de sables de fer oxydulé. Il contient souvent du titane.

Au Cambodge, certains grès grossiers contiennent des grains de fer oxydulé, par exemple à Phnom-Sontuc. Des échantillons de grès provenant de l'île de Phu-Quoc contiennent aussi du fer oxydulé attirable à l'aimant.

Fer oligiste. — C'est le sesquioxyde de fer anhydre, à poussière ou hématite. Il se trouve souvent en gîtes éruptifs à gangue de quartz.

Limonite. — C'est le sesquioxyde de fer hydraté à poussière brune.

Sidérose, ou fer carbonaté. — D'après M. Joubert, il y aurait du fer carbonaté dans la province de Compong-Soai.

Conglomérats ferrugineux. — Nous ne parlons pas de cette roche comme minerai de fer, bien qu'elle ait été traitée comme telle par les indigènes en Cochinchine et au Cambodge ; mais c'est surtout comme pierre de construction qu'elle présente de l'importance par la profusion avec laquelle elle est répandue dans le bassin inférieur du Mécong.

Cette pierre a été employée comme macadam à Saïgon; mais elle n'est guère propre à ce dernier usage, car elle est friable, argilo-siliceuse, donnant, selon le temps, une boue ou une poussière ocreuse de l'effet le plus salissant.

COMBUSTIBLES.

Anthracite, houille. — A Ho-Boung, non loin de la frontière méridionale de la Chine, point où nous avons signalé des exploitations de sel gemme, les eaux mères sont concentrées dans des bassins sur des foyers chauffés à l'anthracite. Le Yun-nan, si riche en minerais de toutes sortes, renferme aussi d'importantes mines de houille.

Le Se-Tchouen est un vaste bassin houiller qui s'étend sur les bords du Yang-tsé-Kiang.

Peut-être des recherches feraient-elles trouver de la houille exploitable dans le Laos, où des affleurements ont été déjà signalés.

Lignites. — Beaucoup de gîtes de combustibles minéraux sont de véritables lignites, par exemple celui de l'île Phu-Quoc.

Tourbe. — D'après Mgr Pallegoix, il y a des tourbières dans le bassin inférieur du Mënam et M. Joubert en signale dans les vallées basses du Sé-Tchouen, en Chine.

Ambre. — Résine fossile très répandue en Indo-Chine et venant probablement de la Chine. C'est une résine végétale provenant des arbres qui ont formé les lignites ; elle se trouve conséquemment dans les mêmes gisements que ces combustibles. On en rencontre dans le Kuag-tong et dans le Sé-Tchouen, en Chine.

II

L'eau du Mécong, à Phnom-Penh, est louche et légèrement jaunâtre, d'un goût fade et d'une température variant peu avec celle de l'atmosphère qui s'y élève souvent jusqu'à 35° et 36° à l'ombre [1].

Son degré hydrotimétrique ne dépasse pas 5,5, et elle laisse un résidu par litre de 101 milligrammes, dans lequel la matière organique figure pour 22 milligrammes. Fort peu aérée, et presque dépourvue de gaz acide carbonique, on ne trouve d'appréciable, dans le résidu, que les phosphates et la soude; les autres substances minérales ci-dessous énumérées ne s'y trouvent qu'à l'état de traces :

Chlore	0 gr. 016
Carbonates, sulfates, azotates, phosphates, chaux, soude, potasse, magnésie, fer, alumine et silice	0 063
Matières organiques de nature végétale, donnant naissance à du sulfure d'hydrogène pouvant se doser jusqu'à 0 gr. 008 par litre	0 022
TOTAL	0 gr. 101

L'eau puisée dans le Mécong [2], à un mille marin de la ville environ, présente la même composition, sauf les matières organiques qui fournissent à peine du sulfure d'hydrogène et surtout les phosphates qu'on ne découvre qu'à l'état de traces infinitésimales.

Cette eau est supérieure à celle du grand lac Tonli-Sap, qui doit, sans doute, les phosphates qu'elle contient aux détritus considérables des poissons qu'on y pêche et qu'on y sale au moins quatre mois de l'année. Il est donc prudent, pendant tout le temps que dure la pêche, d'aller prendre l'eau potable dans la grande branche du Mécong, au dessus des quatre bras.

Les matières organiques qui sont la principale cause de la mauvaise

[1] Nous devons cette note sur l'hydrologie de Phnom-Penh, à l'obligeance et à l'amitié de M. Lapeyrère, pharmacien de 1re classe de la marine.

[2] L'eau dont il s'agit ici avait été puisée dans le Mécong, au dessus des quatre bras de Phnom-Penh, tandis que la première, dont nous avons donné l'analyse, provenait du bras qui va au lac et avait été puisée au débarcadère de l'hôtel du Protectorat.

qualité des eaux qui nous occupent, paraissent, au microscope, toutes du règne végétal et sous l'aspect de filaments blanchâtres, identiques à ceux que nous avons trouvés près de l'embouchure du Mécong, à Travinh.

Ces filaments sont des conferves sulfuraires unies ou cloisonnées et remplies de granulations jaunâtres qui se répandent dans l'eau par la fermentation, gonflent considérablement, se gélatinisent et rendent l'eau blanchâtre, visqueuse et repoussante à l'odorat comme au goût.

La composition des eaux de pluie diffère peu de celle du fleuve, en raison des subtances organiques qu'elles empruntent en tombant, soit aux surfaces des toits, soit à l'atmosphère même.

Quant aux eaux des puits, elles sont plus claires et plus limpides que l'eau du fleuve, mais elles en diffèrent tellement peu au point de vue chimique que nous croyons plutôt à des fissures souterraines produisant les sources dans toute la Basse-Cochinchine et une partie du Cambodge, qu'à une filtration régulière des eaux de pluie à travers les couches du sol. La limpidité de ces eaux ne serait donc due qu'au repos, une fois arrivées sur la couche imperméable souterraine.

De ces faits nous pourrions conclure, en présence des conditions exigées par les chimistes et les physiologistes pour une eau potable, que celles du Cambodge, à Phnom-Penh, ne le sont pas.

Mais comme elles sont les seules à alimenter la ville et ses environs, il convient de les améliorer par deux opérations indispensables : l'alunage, à la méthode de tous les Indo-Chinois d'ailleurs, et la filtration, mettant de côté l'ébullition de l'eau, proposée par certaines personnes, comme étant un contre sens en matière d'hygiène.

La filtration *seule*, opérée de nos jours avec les appareils *Marcaire* et *Bourgoise*, ne répondrait pas à une épuration suffisante ; et cela pour deux motifs : le premier, parce que ces sortes de filtres deviennent très difficiles à nettoyer dès qu'ils sont obstrués par les matières étrangères, ce qui fait qu'on ne procède pas à ce nettoyage toutes les fois qu'il est nécessaire ; le second, parce que les matières organiques de toute eau bourbeuse ne sont pas enlevées par la filtration.

Wurtz et Armand Gautier l'affirment dans leurs travaux et l'on a trouvé, en effet, dans les eaux filtrées de la Cochinchine et du Cambodge la même quantité de matières organiques que dans celles qui ne l'étaient pas.

Il est donc nécessaire de joindre l'alunage à la filtration qui, elle, n'a

pour but que d'enlever à l'eau les matières visibles à l'œil nu qu'elle tient en suspension.

En effet, l'alunage enlève les matières organiques et argileuses autant qu'il est possible de le faire, sans pour cela ajouter à l'eau un médicament pouvant devenir nuisible par un usage prolongé, en raison de la petite quantité d'alun qui reste dissoute.

On a constaté qu'une eau alunée à 10 ou 15 centig. d'alun par litre d'eau, ne contenait, après le dépôt formé, que trois ou cinq milligrammes d'alun.

L'opinion de M. Garnault, pharmacien de 1re classe de la marine, est la même : « Nous avons reconnu, dit-il, en dosant l'acide sulfurique avant et après que l'eau alunée contenait à peine trois milligrammes d'alun par litre. Ce serait donc au plus douze milligrammes d'alunq u'une personne absorberait par jour. Nous ne pensons pas qu'une si faible dose puisse avoir la moindre influence sur l'économie. »

« Quant aux effets de l'alun sur l'eau trouble, ajoute M. Garnault, nous les avons directement constatés dans plusieurs expériences et nous pouvons affirmer qu'ils sont réels. Il paraît se former entre l'alumine et les matières organiques des composés insolubles, ou sortes de laques qui se précipitent et entraînent les matières en suspension. »

Ainsi, pour rendre potables les eaux boueuses du Cambodge, comme du reste les eaux pluviales ou de puits, il y a deux opérations consécutives à faire :

1° L'alunage à la méthode des Indo-Chinois ;

2° La filtration avec un appareil d'un nettoyage facile.

III

C'est à Somrong-Sen, sur les bords du Stung-Chinit, un des affluents du bras du lac Touli-Sap, que se trouve le gisement de coquilles dont nous avons déjà parlé. C'est de ce gisement qu'ont été retirés les objets préhistoriques que nous avons nous-mêmes recueillis sur place, que nous avons ensuite offerts au musée de Toulouse et qui ont, enfin, constitué les éléments d'un travail fort intéressant sur *l'âge de la pierre polie et du bronze* au Cambodge, dû à la plume exercée de M. le docteur Noulet, le vénérable et savant directeur de ce musée [1].

[1] *L'âge de la pierre polie et du bronze au Cambodge*, d'après les découvertes de M. Moura, par le docteur Noulet. (*Toulouse, Édouard Privat, imprimeur-libraire.*)

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'une analyse de l'étude de M. Noulet, à laquelle nous joignons les dessins des principaux objets rapportés par nous du Cambodge.

Les crues excessives du fleuve et des rivières du Cambodge et leurs débordements périodiques, suffisent à expliquer la formation des lits alternatifs de vase et de coquilles du dépôt de Somrong-Sen. Il est de même aisé de comprendre l'énorme quantité de coquilles qui a pu y être accumulée par la suite des temps, en se rappelant avec quelle étonnante rapidité se multiplient, même dans nos eaux douces d'Europe, moins favorisées par le climat, les mollusques congénères de ceux de l'Indo-Chine.

Ces mêmes inondations, annuellement répétées, font comprendre, sans que nous ayons besoin d'insister, le transport dans les dépôts qui leur sont dus des objets portant des marques non équivoques du travail de l'homme, épaves qu'en sortant de leur lit, les cours d'eau ont rencontré sur leur passage à travers des lieux habités, le plus souvent établis sur leurs rives et qu'ils ont pu déplacer jusqu'à des distances considérables. Ces objets de l'industrie humaine sont extrêmement rares à Somrong-Sen, et ceux dont le musée de Toulouse a hérité ont été réunis un à un par les fabricants de chaux, qui les conservaient comme des reliques dans leur habitation depuis bien des années.

Ces objets consistent en : 1° Objets de pierre ; 2° Objets en coquilles marines ; 3° objets en cuivre et en bronze ; 4° Poteries.

I. — OBJETS EN PIERRE.

Nous en formons deux séries : ceux qui ont été utilisés comme outils et ceux qui furent portés comme parure ou amulettes.

Les outils comprennent les *Celts* (de Celtis, ciseaux) dont les formes variées rappellent, jusqu'à un certain point, celles des fers de nos haches, hachettes, erminettes, gouges et ciseaux de menuisiers. Au Cambodge, comme partout ailleurs, on a employé dans leur fabrication des roches compactes et résistantes. Là aussi ces pierres portent, ainsi qu'en Europe, le nom vulgaire de *pierres de foudre*.

Tous les celts provenant du gisement de Somrong-Sen que nous connaissons ont été polis ; nous aurons plus tard à déduire de cette particularité l'âge relatif à attribuer à l'époque ou ils furent façonnés et utilisés.

Occupons-nous d'abord de leur mode de fabrication et des formes particulières qu'ils affectent.

Le mode de préparation suivi dans la confection de ces instruments était simple : un fragment de roche choisi recevait, à l'aide de cassures successives obtenues par éclats, la forme définitive qu'on voulait lui donner. Celle-ci arrêtée, on procédait au polissage de l'outil, que certains, grâce à la dureté de la roche qui a été employée, conservent encore. Il arrivait parfois que des éclats trop épais laissaient à la surface des pièces, ainsi travaillées, des dépressions irrégulières que le polissage ne faisait pas disparaître et que l'on admettait néanmoins, malgré ces imperfections, comme instruments définitifs.

Haches, *erminettes*, *gouges* et *ciseaux*. — Nous rattachons à ces dénominations les celts cambodgiens qui rappellent le mieux nos celts indigènes, spécialement désignés par nos antiquaires sous le nom de *haches celtiques*. Ceux du Cambodge, triangulaires, quadrangulaires, ovales allongés, plus ou moins épais, sont d'ordinaire à deux faces peu convexes ou même planes, et à deux côtés droits ou arrondis. Ils présentent deux extrémités, l'une la *base*, habituellement élargie, porte le tranchant qui est droit ou courbe ; l'autre extrémité, le *sommet*, est plus ou moins atténué. Le tranchant a été obtenu tantôt aux dépens d'une seule face, c'est le cas le plus fréquent, ou tantôt aux dépens des deux à la fois. Cette dernière disposition dans le tranchant, ainsi que la courbure qu'offrent, dans le sens de leur longueur, certains de ces outils, nous les fait comparer à des lames d'erminettes, lorsqu'ils sont larges, et à des lames de ciseaux de menuisier, lorsqu'ils sont longs et étroits. Enfin, quelques-uns ont le tranchant concave et creusé en forme de fer de gouge. Ces divers types affectent des dimensions variables, ainsi que l'on pourra en juger par les figures de nos planches, sans qu'il soit nécessaires d'en donner les mesures détaillées, que l'on trouverait d'ailleurs, si c'était nécessaire, dans l'ouvrage de M. le docteur Noulet.

Le gisement de Somrong-Sen nous a révélé un type spécial, sur lequel nous attirons l'attention des archéologues. Il consiste en une tête de hache rectangulaire à tranchant droit ou légèrement courbe. Cette portion du corps de l'instrument fait suite à une soie quadrangulaire qui va en s'atténuant vers sa terminaison. Cet appendice lui donne l'aspect d'un outil à large lame et à manche taillé dans la pierre même, disposition qui permettrait de s'en servir en le fixant directement dans

la main ou emmanché. M. Ratte a cité un instrument de ce genre de l'Indo-Chine en roche feldspathique, probablement, dit-il, en euritine.

Arrivons à la description des celts cambodgiens, en commençant par ceux qui se rapprochent le plus des types européens. Ils appartiennent tous à des roches à base de feldspath compacte diversement colorées (petrosilex et euritines.)

Le premier, représenté *pl.* II, *fig.* 3, est de couleur noirâtre, taillé en coin rapidement atténué. Plus épais proportionnellement que ses congénères, c'est celui qui, par sa forme générale, rappelle le mieux certaines haches polies du midi de la France.

Le deuxième en pierre noirâtre, *pl.* I, *fig.* 1[1], est ovale allongé, relativement mince, un peu recourbé dans le sens de sa longueur qui est de 0,115 millimètres. Le tranchant très peu convexe a été obtenu particulièrement aux dépens de la face concave. Les côtés sont minces et à angles mousses ; le sommet, insensiblement atténué, est inégalement arrondi. Les deux faces, la concave surtout, offrent de nombreuses et irrégulières dépressions que le polissage n'a pu atteindre.

Le troisième celt, *pl.* I, *fig.* 3[2], en pierre noirâtre, est très voisin des précédents par sa forme, quoique un peu plus épais et sans courbure. Le tranchant est légèrement convexe et le sommet est aussi plus largement arrondi.

Le quatrième, *pl.* II, *fig.* 10, en pierre d'un brun grisâtre, est étroit et très allongé, avec une légère courbure dans le sens de la longueur. La face convexe est unie et polie, tandis que la face opposée offre la trace de nombreux éclats dus à la première préparation de cette pièce.

La même forme représentée se trouve dans la collection par un celt en pierre brune ; il est exactement poli sur ses faces et sur ses côtés.

Le cinquième, *pl.* II, *fig.* 1, est de forme quadrilatère à faces planes et à côtés largement arrondis. Le tranchant taillé au dépens de l'une des deux faces présente deux plans successifs. Il est en pierre noirâtre, à texture porphyroïde, jaspée de petits points bruns. Il est poli, mais on distingue sur ses deux faces des stries excessivement fines.

Les sixième et septième celts sont les plus petits de tous ; ils ont la forme de coins à faces planes et à côtés droits. Celui qui est dessiné,

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

pl. II, *fig.* 7, est d'un brun noirâtre; le second, que représente la *pl.* II, *fig.* 5, est d'un gris ferrugineux.

Le huitième celt, *pl.* I, *fig.* 5[1], est d'un gris terreux; il est décomposé à sa surface et présente une forme insolite qui tranche à côté des celts qui viennent d'être décrits; c'est une sorte de coin, légèrement courbe dans le sens de sa longueur, dont les deux faces sont fort inégales, les côtés étant taillés en biseau aux dépens de la face concave qui seule a aussi fourni le tranchant. On dirait une ébauche, quoique les deux faces, surtout la plus grande qui est convexe, aient conservé des traces évidentes de polissage; les côtés sont bruts et obtenus par éclats.

Je place à la suite de cette forme, sur laquelle j'aurai plus loin à revenir, un neuvième celt, *pl.* II, *fig.* 3[2], d'une fabrication tout aussi négligée que celle du précédent. Il est en roche de couleur gris-roussâtre, très légèrement courbe. Le tranchant a subi une sorte de retaille par petits éclats dans toute sa largeur; le sommet, irrégulièrement quadrangulaire, est grossièrement atténué, inclinant ainsi vers les celts munis d'une soie.

Un dixième celt, qui n'est pas figuré, en pierre grise et à grain très fin, est épais relativement à ses autres dimensions; son tranchant est presque droit. Ce qui le distingue surtout, c'est que ses deux faces polies ont été très à peu près également entamées pour produire le taillant, qui est, par cela même, à double inclinaison, à la façon de celui de nos haches en pierre polie indigènes. Par ce côté, il se rapproche aussi des celts munis d'une soie, dont il va être question.

Celts munis d'une soie. — Les instruments qui appartiennent à cette forme, qui semble particulière à l'Indo-Chine, sont au nombre de quatre. Ils ont été façonnés ainsi que les précédents, en roches feldspathiques très compactes, plus ou moins foncées en couleur et parfois rubanées. Ils offrent ce caractère commun que le tranchant en ʌ renversé a été obtenu en usant parallèlement les deux faces opposées ainsi qu'il vient d'être dit, tandis que les formes précédemment décrites, moins la dernière, ont leur taillant disposé comme celui des ciseaux de menuisier, ce qui devait amener une notable différence dans le mode d'emmanchement pour chaque sorte de ces outils, dont les uns

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

purent être employés comme les haches et les autres comme les erminettes et les ciseaux actuels.

Le premier, *pl.* II, *fig.* 6 et 7[1], est en pierre noirâtre. Le corps de l'outil est quadrilatère; le tranchant est très légèrement courbe; la soie est quadrangulaire et va en s'atténuant légèrement vers le sommet.

Le deuxième, *pl.* II, *fig.* 2[2], a été taillé dans une pierre noirâtre et suivant la même forme que le précédent dont il ne diffère que par ses proportions très petites.

Le troisième, *pl.* II, *fig.* 6, est un très grand exemplaire en roche brune et rubanée; le corps de l'instrument est de forme quadrilatère allongé; le tranchant est légèrement convexe. Ce bel outil, d'une excellente conservation, a gardé tout son poli.

Le quatrième, *pl.* II, *fig.* 9, se présente avec cette modification que la soie n'est distincte du corps que par un ressaut des deux côtés; il est en pierre brune, rubanée.

Celts à tranchant creusé en forme de fer de gouge. — Le premier de ces instruments, *pl.* III, *fig.* 1 et 2[3], est en pétrosilex d'un gris verdâtre clair et d'un grain très fin; il est légèrement ovalaire; l'une des faces est plane, et c'est celle-là dont la base est creusée en gouge; l'autre face est assez fortement convexe de haut en bas et se continue avec les côtés largement arrondis; le tranchant a ses deux angles émoussés.

L'exemplaire représenté *pl.* III, *fig.* 4 et 5[4], est en pierre brune; il est ovale allongé, comme tronqué à sa base, l'une des faces est convexe dans la direction de sa longueur et aussi en travers, de manière à englober les deux côtés de l'outil; l'autre face est très légèrement courbe dans le sens de sa longueur et porte, à sa base, le tranchant en gouge à angles arrrondis. Cette face présente un grand nombre de dépressions qui n'ont pu être atteintes par le polissage.

Celts à tranchant en forme de lame de ciseau. — J'applique plus particulièrement cette désignation à des outils à quatre pans, constitués par deux faces plus grandes et par deux côtés droits à angles émoussés. L'une des faces est concave et l'autre convexe dans le sens de leur longueur; c'est la face concave qui a été usée pour former

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

le taillant. Nous possédons un modèle complet de cette forme, *pl.* III, *fig.* 3[1]. Le taillant est convexe. L'outil est en pierre brune.

Objets en pierre employés comme parure ou amulettes. — Nous distribuons dans quatre catégories les objets de ce genre : 1° Anneaux variant de forme et de dimension; 2° Perles variées, traversées par un ou plusieurs trous de suspension; 3° Pendeloques diverses; 4° Ornements d'oreilles.

Parmi les *anneaux de bras*, signalons d'abord les deux plus grands, en pierre feldspathique schïstoïde noire, polie, qui sont les plus intéressants. Ils consistent en disques plats, mais dont l'épaisseur va en s'atténuant du bord interne, qui correspond au trou central, au bord externe. Celui-ci est aigu sans être tranchant. Le plus grand est figuré *pl.* IV, *fig.* 1[2]. Le second, qui n'est pas dessiné ici, reproduit exactement la forme du précédent, et il n'en diffère que par ses dimensions moindres.

La planche IV[3] donne quatre modèles d'anneaux de bras, taillés dans la même pierre, mais assez variés de forme.

Viennent ensuite un groupe de petits anneaux assez semblables entre eux, taillés dans une roche blanche, uniforme ou veinée, compacte translucide, happant fortement à la langue, ayant l'aspect de l'albâtre.

Cette substance (sorte d'argile compacte et solide) est facile à tailler. Les Khmers la convertissent en petits ustensiles. On la trouve dans la chaîne de Pursat. M. Ratte à prétendu que c'était une variété de lithomarge. La plupart des anneaux, et autres objets de même nature qui ont été retirés du dépôt coquillier de Somrong-Sen, ont pris dans ce gisement une couleur bistrée plus ou moins foncée, qui les pénètre même assez profondément et que nous attribuons à l'oxyde ou à l'hydrate de fer.

Quant aux anneaux en question, au nombre de six, ils sont plats, peu épais, à bords droits ou courbes. L'un d'eux est représenté *pl.* I, *fig.* 1. Le sixième, *pl.* I, *fig.* 4, est également plat, mais avec le trou central relativement plus petit, et conséquemment l'anneau acquiert une largeur plus grande. Cette forme établit, en quelque sorte, le

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

passage entre les anneaux et les perles aplaties dont je vais m'occuper.

C'est encore à la classe des anneaux que je rapporterai la pièce qui a été représentée *pl.* I, *fig.* 3.

Perles. — Nous adoptons cette dénomination employée par les archéologues pour désigner une série de petites pièces de formes variées, destinées à entrer dans la confection des mêmes objets de toilette que les anneaux dont il vient d'être parlé.

Distinguons d'abord les grandes perles circulaires d'épaisseur variable, ayant la forme de pesons de fuseau. Elles sont figurées *pl.* I, *fig.* 6 et 7. Les plus épaisses ont leur trou de suspension obtenu au moyen de deux perforations coniques, partant des deux faces et se rencontrant par leurs sommets.

Viennent ensuite les *perles moyennes*, qui ont la forme des précédentes, *pl.* I, *fig.* 2. Enfin, les petites perles, représentées dans la collection par un grand nombre d'exemplaires, différant entre elles par leur taille et par leur épaisseur : leurs bords sont tantôt droits et tantôt courbes. Il y en a de blanches, mais sensiblement altérées, et, plus rarement, de blanches translucides, *pl.* I, *fig.* 8, 9 et 10.

Les *très petites perles* sont plus ou moins minces, et on peut en voir la forme *pl.* I, *fig.* 11 et 12.

Il existe des perles longues, cylindriques et perforées dans toute leur longueur. Ce type, *pl.* I, *fig.* 13, est représenté par une trentaine d'exemplaires. Deux de ces perles offrent les particularités suivantes : l'une porte un trou conique sur un point de sa circonférence, vers le milieu de sa longueur, venant aboutir à la perforation centrale. Une autre, celle dont le diamètre transversal est le plus considérable, est ouverte dans toute sa longueur. Il en est une, de même forme, qui n'est pas perforée dans le sens de la longueur et qui est disposée de telle sorte que le trou de suspension, partant du bord de l'une des extrémités, traverse obliquement le cylindre.

Certaines de ces perles sont taillées en barillet. La plus grande, *pl.* I, *fig*, 17, a été assez grossièrement taillée. La figure 16 de la même planche représente une perle dans cette forme, mais peu rentlée ; elle est d'un fini et d'un poli irréprochables. Celle représentée, fig. 18, est légèrement aplatie et de couleur bistrée. Percée de part en part dans toute sa longueur, elle porte, en outre, un trou conique sur une de ses faces aboutissant à la perforation centrale.

Nous désignons sous le nom de *Pendeloques* des pièces différemment

taillées, destinées aux mêmes usages que les précédentes, et, conséquemment, pouvant entrer, étant entremêlées avec celles-ci, dans l'arrangement de certaines parures.

L'une, *pl.* I, *fig.* 22, se compose d'une bélière ou anneau de suspension et d'une sorte de cadre allongé terminé en pointe. — Je citerai, comme se rapprochant, quoique de loin, de cette forme qui ne manque pas d'élégance, deux doubles anneaux. La pièce qui est représentée, *pl.* I, *fig.* 15, est composée de deux anneaux ronds d'inégale grandeur. La seconde, *pl.* I, *fig.* 14, nous a été remise incomplète ; la portion restée entière est surmontée d'un petit ornement bilobé.

La quatrième pendeloque, *pl.* I, *fig.* 23, de forme losangique, a l'une des faces légèrement concave et l'autre légèrement convexe ; celle-ci porte vers son milieu une petite ouverture oblongue communiquant avec le canal qui traverse longitudinalement cet objet. Cette ouverture avait eu pour but de rendre plus facile la perforation de cette plaque, qui n'a qu'une faible épaisseur.

La pendeloque suivante offre ce même mode de perforation, présentant deux ouvertures au lieu d'une. Celle-ci, *pl.* I, *fig.* 19, oblongue et atténuée à l'une de ses extrémités, a ses deux faces planes limitées par des bords droits.

Les deux dernières pendeloques sont allongées, plates, à faces légèrement courbes et à bords arrondis. Elles portent un trou de suspension à chacun de leurs bouts. Dans la plus grande, *pl.* I, *fig.* 20, ces trous ont été pratiqués obliquement, en intéressant seulement tantôt l'une et tantôt l'autre des deux faces, près de leur extrémité tronquée. Dans la moins grande, *pl.* I, *fig.* 21, les deux trous de suspension traversent directement de part en part les extrémités de cette pièce.

Nous pensons que les cinq objets de parure, en pierre de Pursat, représentés *pl.* I, *fig.* 24, 25, 26, et 27, sont des ornements d'oreilles, que les Khmers portent aujourd'hui en bambou, en ébène, en ivoire, mais très approximativement façonnés de la même manière. Les plus soignés de ces bijoux peuvent être assimilés à un double bouton dont les deux disques sont plus ou moins inégaux entre eux.

Une autre forme est celle que donne la figure 25 ; la pièce est largement ouverte et évidée de part en part.

Un troisième modèle, qui n'a pas été figuré, est grossièrement taillé en forme de poulie.

Enfin, la collection renferme encore six objets en pierre, n'ayant

aucun rapport entre eux et dont il serait difficile de préjuger l'usage que l'on a pu en faire. Ce sont :

1° Un ustensile, *pl.* II, *fig.* 4[1], fusiforme, en pierre de Pursat; de ses deux moitiés, progressivement atténuées, l'une est lisse et a dû se terminer en pointe aiguë ; l'autre est couverte de stries peu profondes obliques et irrégulières, ce qui lui donne l'apparence d'une de ces petites limes appelées *queues de rat.* Je me demande si on doit voir dans cet objet un bout de flèche ou de dard, dont la portion striée pouvait servir à l'assujettir dans la pièce qui l'aurait reçue ?

2° Une rondelle en pierre de Pursat très peu altérée.

3° Une plaque mince et triangulaire, allongée, ayant son extrémité tronquée.

4° Un prisme à quatre faces et à sommet tronqué; il est en pétrosilex de couleur brune, *pl.* VIII, *fig.* 4[2].

5° Une pièce plus importante, piriforme, soigneusement taillée et polie, *pl.* III, *fig.* 7, est perforée au sommet jusqu'à une profondeur de 0^{m} 01 centimètre, et à cette perforaison viennent aboutir deux trous coniques parallèlement pratiqués sur les côtés. Cet élégant objet est en pierre noirâtre, à base de feldspath.

6° Un tube ou manchon cylindrique, *pl.* III, *fig.* 8, en pierre de Pursat, d'un blanc jaunâtre, ayant une fausse apparence avec l'ivoire, à cause du guillochis particulier qu'il porte. Les deux entrées de cet objet, dont nous ignorons la destination, sont obliquement taillées de dedans en dehors.

II. — OBJETS EN COQUILLES MARINES.

Il a été déjà établi que le gisement de Somrong-Sen se composait de lits alternativement stratifiés de coquilles ayant vécu dans les eaux douces de la contrée et de dépôts terreux. Mais un petit nombre de coquilles marines, converties en objets portant des preuves manifestes du travail de l'homme, en ont été aussi retirées ; celles-ci sont conséquemment étrangères à la localité qui les a fournies. Elles appartiennent aux trois genres cône, colombelle et porcelaine et à des espèces des mers asiatiques.

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

La pièce représentée, *pl.* I, *fig.* 28, provient de la base d'un grand cône (Cône tigre, *Conus mille punctatus* Lam.) scié en travers. Il ne reste plus que ce qui avait constitué la spire de la coquille, dont la longueur intégrale avait pu atteindre 0, 10 à 0, 12 centimètres. Cette portion a été modifiée de façon que les deux derniers tours ont été convertis en une sorte de disque épais portant au centre, en saillie circulaire, ce qui reste des sept premiers tours. Le revers de cet objet offre la coupe intérieure de la base du cône, avec les tours de spire, en lame mince et saillante.

Ne doit-on pas voir dans ce singulier bijou un ornement d'oreille, qui aurait pu être fixé à l'aide du bouton en saillie, dont le pourtour est légèrement creusé en gouttière circulaire ? Ainsi placé, l'élégant enroulement intérieur de la spire aurait été mis en évidence.

Dans un dessin de M. le lieutenant de vaisseau Delaporte, représentant deux des femmes du roi de Muong-You (Laos,) l'une d'elles porte à une oreille un ornement qui rappelle les enroulements de la spire de la base du cône du coquillage de Somrong-Sen.

Les trois exemplaires modifiés du genre *colombelle*, que nous avons à faire connaître, reviennent à la *colombelle commune* (*columbella mercatoria*, Lam.) petite coquille de 0^{m}, 020 millimètres de long dans son intégrité, caractérisée par les sillons marqués qui la coupent en travers. Nos exemplaires ont été intentionnellement tronqués, de manière que le sommet en ayant été détaché, le dernier tour seul est resté, ainsi disposé en une sorte de perle pouvant être traversée par un fil de suspension, *pl.* I, *fig.* 29.

Enfin, nous avons aussi quelques *porcelaines cauris* (*cipræa moneta*) également travaillées. Les cauris sont des coquilles blanches et polies, communes dans les collections, à spire non apparente, à bords épais et noduleux. La modification subie par les cauris tirés de Somrong-Sen consiste en ce que la saillie que la coquille porte sur la face opposée à l'ouverture a été enlevée ; dès lors, chacune est devenue une sorte d'anneau irrégulier, *pl.* I, *fig.* 30.

De nos jours encore, au Laos, les cauris percés et enfilés sur des cordons servent de monnaie, ou entrent dans la confection des colliers, des bracelets et des ceintures.

III. — OBJETS EN CUIVRE ET EN BRONZE.

Les objets qui vont nous occuper, au nombre de seize, sont recouverts d'une couche, plus ou moins épaisse, d'oxyde ou de carbonate vert: ils comprennent deux grands anneaux à large marge, un anneau à rebord, une hache à douille, deux pointes de flèche, un hameçon, sept fragments d'anneaux et deux petites plaques courbes.

Les deux grands anneaux largement marginés, *pl.* VI, *fig.* 1 et 2[1], sont en cuivre rouge, et, bien qu'ils aient la forme de raccords de tuyaux de pompe, avec oreillettes, nous pensons qu'ils ont été fondus en une seule pièce.

L'anneau en bronze, représenté *pl.* III, *fig.* 6, devait être un bracelet. Il contient seulement 4,2 0/0 d'étain.

La hache en bronze et à douille, *pl.* II, *fig.* 2, va en s'atténuant graduellement et en s'épanouissant en lame ovalaire; le bord, maintenant quelque peu érodé, a dû être tranchant. Chacune des faces présente un trou traversant les parois de la douille. La contenance d'étain est 4,8 0/0.

Des deux pointes de flèche à soie et en bronze, la plus grande, *pl.* II, *fig.* 4, profondément ailée dans son intégrité, a été fort altérée par son long séjour dans le dépôt qui nous l'a conservée. La pointe manque, la soie est tronquée : il ne reste qu'un aileron, 3,2 0/0 d'étain. La moins grande n'a perdu que sa pointe : elle est mince et les ailerons étaient à peine indiqués, *pl.* II, *fig.* 8. Elle contient 4,8 0/0 d'étain.

L'hameçon en bronze, ainsi que la *pl.* III, *fig.* 1 le représente, est épais, à courbure portant un crochet, mais sans déviation. 4 0/0 d'étain.

Les deux plaques sont de forme carrée, allongée, en bronze et à bords un peu inégaux; l'une d'elles est traversée dans son milieu par deux petits trous, *pl.* VI, *fig.* 8.

Enfin, sept fragments d'anneaux en bronze, à surface externe convexe, qui peuvent avoir fait partie d'anneaux assez grands, *pl.* VI, *fig.* 9[2].

IV. — POTERIES.

Les six pièces de poteries que nous avons à apprécier ont toutes été montées à la main, sans le secours du tour, et selon les procédés suivis

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

encore de nos jours au Cambodge. L'objet en terre cuite, représentant la forme d'un champignon, *pl.* III, *fig.* 9, est une sorte de mandrin ayant servi à donner la forme concave aux marmites et aux vases creux. Cet outil se retrouve dans les briqueteries modernes, mais il est aujourd'hui en fer. Il pouvait être emmanché à l'aide de la cavité perpendiculaire qu'il porte à son sommet.

Considérées dans leur ensemble, ces poteries présentent des formes assez variées pour nous faire une idée suffisante de l'état peu avancé de la céramique dans les temps reculés où on les employait ; deux portent des ornements très archaïques, gravés à la pointe.

La plus grande de ces pièces, qui est aussi celle dont le galbe est le plus agréable à l'œil, *pl.* VII, *fig.* 1[1], est une urne en terre noire.

Un vase de bonne cuisson, et de forme assez singulière, a été représenté, *pl.* III, *fig.* 2. Sa base arrondie atteint une ligne saillante formant la panse qui se trouve délimitée par une ligne de gravures en zigzag. De là, le vase va en diminuant jusqu'à son ouverture dont le bord est peu régulier, quoique bien conservé.

Deux pots, ayant sans doute servi aux préparations culinaires, sont à fond convexe et arrondi. L'un et l'autre avaient leurs bords surmontés d'un appendice plat et dressé, dont la base seule est conservée. Cet appendice était percé d'un trou dans le modèle *pl.* VII, *fig.* 4[2]. Le second vase est représenté, *pl.* III, *fig.* 11.

Un vase surbaissé, sorte de grande soucoupe en terre commune, de couleur rouge vif à parois très épaisses et grossièrement modelées *pl.* III, *fig.* 10.

Je désignerai sous la dénomination de coupe un vase malheureusement incomplet par le pied, *pl.* III, *fig.* 5. Il a la forme d'un cône renversé; il porte entre deux lignes parallèles, au trait, une ligne brisée en zigzag, et au-dessus des chevrons alternativement entaillés obliquement, depuis le milieu de sa hauteur jusqu'à son bord.

Parmi les nombreux objets qui viennent d'être signalés à l'attention du lecteur, certains se rattachent, par leur forme générale, à des types européens bien connus; tels sont les celts ordinaires en pierre polie et ceux dont le tranchant est creusé en fer de gouge.

Remarquons qu'aucun des objets en pierre trouvés à Somrong-Sen

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

ne peut être confondu avec ceux que l'on s'accorde à attribuer à ces premiers temps de toute civilisation, où les hommes ne connaissant pas encore l'usage des métaux, n'employèrent, dans la confection de leurs armes et de leurs outils, que la pierre simplement éclatée, ainsi amenée à des formes intentionnelles que l'on a rencontrées en tant de lieux divers ; c'est la période que les archéologues nomment indifféremment *âge de la pierre taillée ou de la pierre éclatée et âge paléolithique*.

Tout au contraire, les instruments, armes et ornements en pierre que nous avons à apprécier rentrent, sans qu'il puisse s'élever le moindre doute à cet égard, dans cette autre catégorie d'objets caractérisant une période plus récente dans les temps préhistoriques, celle que l'on désigne sous les dénominations *d'âge de la pierre polie et d'âge néolithique*.

Durant celle-ci, les hommes n'avaient pas encore utilisé les métaux, mais la pierre avait subi dans la taille un degré marqué de perfectionnement : le polissage. En même temps, des formes nouvelles, appropriées à de nouveaux besoins, apparaissaient et étaient substituées aux premières. D'autres traits séparent ces deux périodes : chacun des groupes d'objets qui leur appartient a son horizon distinct dans les couches géologiques qui nous les ont conservés et qui constituent les assises les plus récentes et les plus superficielles de l'écorce terrestre. Par suite, chacun de ces groupes se trouve accompagné d'une forme spéciale.

On admet aussi qu'à l'âge *néolithique* succéda cette autre période, qui dure encore, pendant laquelle les métaux furent substitués à la pierre. Cette phase aurait eu pour point de départ l'emploi du cuivre d'abord, ensuite celui du bronze et enfin celui du fer. De là, les dénominations *d'âge du bronze et du fer*, acceptées pour désigner ces transformations si importantes successivement introduites dans l'industrie humaine.

Néanmoins, il faut tempérer ce que peut avoir de trop absolu la classification des âges préhistoriques que nous suivons, en admettant, avec d'excellents esprits, que le progrès se produisit lentement, graduellement, à l'aide de périodes de transitions ; que l'on se servit longtemps encore de la pierre dans la confection des armes, des outils, voire même des parures, après que l'on eut employé le cuivre et le bronze, et qu'il en fut de même lorsque l'on passa de l'emploi du bronze à celui du fer. C'est ainsi que dans maintes régions de l'Europe, on a, bien des fois, constaté

l'usage simultané qui avait été faite de la pierre polie, du cuivre et surtout du bronze durant une même période.

Un fait identique a dû se passer au Cambodge, et c'est ce mélange de produits d'une industrie qui périssait et d'une autre qui commençait, constaté dans les couches coquillières de Somrong-Sen, qui nous a permis de formuler cette conclusion : que l'Indo-Chine était en possession, non seulement du cuivre, mais aussi du bronze, tandis que l'habitude de convertir la pierre en objets de travail et d'ornement se continuait.

Les trouvailles de Somrong-Sen autorisent des rapprochements non moins intéressants, quand on vient à comparer individuellement un assez grand nombre des objets qu'elles ont fourni à des objets retirés des innombrables stations répandues en Europe. Voici ceux que les termes de comparaison, dont nous avons pu disposer, nous ont permis d'établir sûrement, en mettant surtout à profit les riches collections préhistoriques du musée d'histoire naturelle de Toulouse.

Les celts nous occuperont les premiers. Les formes affectées pour les celts Cambodgiens permettent, ainsi que nous l'avons déjà établi, de les séparer en deux groupes : l'un comprenant ceux qui portent une sorte de soie et qui, jusqu'à présent, semblent particuliers à l'Asie méridionale, et l'autre ceux qui, dépourvus de cet appendice, se rattachent à des types européens. Parmi ces derniers, les celts que nous nommons habituellement *haches polies*, coins à base tranchante, s'y trouvent représentés, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur ceux dont les figures de grandeur naturelle occupent notre première planche.

Cette ressemblance est surtout frappante quand on vient à comparer le celt du Cambodge, *pl.* I, *fig.* 5[1], à la forme insolite, ainsi que nous l'avons fait remarquer, avec certains spécimens de Toulouse ou de localités voisines. Ceux-ci, en pétrosilex, paraissent eux-mêmes inachevés ; une seule des deux faces, à cause de cela fort inégales, a fourni les bords éclatés.

Une ressemblance dans les formes, qui arrive aussi parfois jusqu'à l'identité presque complète, est celle que présentent les celts du Cambodge à tranchant concave avec les celts en pierre polie de la Scandinavie, qu'à la suite des archéologues danois et suédois, on a pris l'habitude d'appeler gouges ; *pl.* III, *fig.* 1, 2, 4 et 5[2]. Il en est de même des

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

celts étroits et allongés, hachettes et ciseaux, *pl.* II, *fig.* 5 et 7, et *pl.* III, *fig.* 3[1].

Venons-en aux objets en pierre ayant été employés comme parure et amulettes : parmi les pièces façonnées en anneaux, j'ai cité en première ligne les deux plus grands, de couleur noire, *pl.* IV, *fig.* 1[2]; ces disques-anneaux sont de tout point semblables, par leur forme générale et par leurs fortes dimensions, à plusieurs anneaux découverts en France dans un assez grand nombre de localités.

Je prendrai pour principal terme de comparaison celui qu'a décrit et fait figurer M. le docteur Marchant, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Dijon. Il avait été trouvé en creusant un puits, au village de Ruffey-les-Echirey, à trois kilomètres de cette ville, « ce disque ou anneau aplati, dit M. Marchant, et dont l'épaisseur va en diminuant du centre à la circonférence, de façon à présenter un bord tranchant, est en pierre de couleur verdâtre (serpentine). Il est parfaitement poli sur toute sa surface. »

D'après cette description et la représentation de l'objet lui-même qui l'accompagne, on ne peut mettre en doute la similitude complète qui existe entre cet anneau et notre grand spécimen. En réalité, ils ne diffèrent l'un de l'autre que par la nature de la pierre et par quelques millimètres en plus que présente le diamètre absolu du disque de la Côte-d'Or, ainsi que par un peu moins d'épaisseur de son bord interne. Il en est de même des autres anneaux circulaires, taillés dans cette même forme, qu'a cités M. Marchant. Ils ne diffèrent entre eux et avec les nôtres que par des proportions insignifiantes.

M. Marchant pense qu'il faut voir dans ces disques des ornements fixés par un lien au cou et tombant sur la poitrine. D'autres archéologues ont vu là des bracelets. Ceux du Cambodge ont dû être portés en bracelets.

Les petits anneaux de Somrong-Sen, ainsi que les perles et pendeloques, ont servi à constituer des objets de parure : colliers, bracelets et ceintures, coutume qui s'est perpétuée dans certaines contrées du Cambodge, où ces divers ornements, tout en conservant approximativement les anciennes formes, sont tirés d'autres matières que la pierre.

Nous avons constaté dans le gisement de Somrong-Sen la présence de

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.
[2] *Ibid.*

deux coquilles modifiées par le travail de l'homme et amenées à une forme qui permettait de les disposer aussi en chapelets. L'une d'elles, la *Colombelle commune* des mers asiatiques, trouve son représentant, réduit de même en anneau, dans les mobiliers funéraires des dolmens du midi de la France; c'est la *Colombelle étoilée* de la Méditerranée, qui est à peu près de la taille de la première et n'en est distincte que par sa surface lisse, dépourvue des sillons profonds qui traversent sa congénère.

Continuant cette étude comparative, nous avons à formuler, à l'occasion des pièces de bronze qui nous sont venues du Cambodge, les mêmes observations que nous ont suggérées les objets ouvrés en pierre qui les accompagnaient, à savoir que à côté des grands disques de formes embarrassantes, *pl.* VI, *fig.* 1 et 2[1], que nos gisements d'Europe ne nous ont pas encore fait connaître, d'autres objets viennent se rattacher à des types qui en ont été retirés. Telles sont deux pointes de flèches à soie et à ailerons, *pl.* II, *fig.* 4 et 8, et l'hameçon, *pl.* III, *fig.* 1, que nos sculptures de l'âge de la pierre polie et du bronze ont si souvent fournis.

Les poteries de Somrong-Sen n'ont d'autre rapport avec celles de nos stations préhistoriques européennes, si variables suivant les âges qu'elles servent à caractériser et aussi suivant les régions où elles ont été découvertes, qu'en ce qui concerne leur mode de fabrication, les unes et les autres ayant été montées sans l'aide du tour du potier. On se fera une idée exacte du galbe de ces ustensiles, en consultant les figures qui les représentent dans nos planches.

Notons en finissant que plusieurs de nos stations de l'*âge de la pierre polie* (cavernes et dolmens), ont fourni des morceaux bruts de quartz hyalin et de quartz améthyste, et que nous en avons trouvé de semblables mêlés aux autres produits des fouilles pratiquées à Somrong-Sen.

De tels rapprochements sont faits pour inspirer de sérieuses méditations, et l'on se demande s'il faut assigner un point de départ unique à des industries similaires répandues en tant de contrées, souvent séparées par d'immenses espaces, ou bien s'il ne faut pas y trouver plutôt la preuve que le génie naturel de l'homme, si admirablement servi par son intelligence, l'a conduite, en tous lieux, à de semblables résultats, lorsque les circonstances l'ont permis.

[1] Voir l'ouvrage de M. Noulet.

Ainsi, après l'usage de la pierre, si libéralement répandue dans la nature, serait venu celui des métaux; ce progrès ayant dû s'accomplir plus ou moins rapidement, selon une foule de circonstances locales, telles que l'abondance ou la rareté des substances métalliques utilisées, leur facile ou difficile extraction ou réduction.

Sous tous ces rapports, l'Indo-Chine fut un pays favorisé; les hommes de l'âge de la pierre polie et du bronze, tels que les objets venus de Somrong-Sen nous les font entrevoir, trouvèrent chez eux-mêmes les roches dures et compactes qui convenaient à leurs premières industries, et, lorsque la connaissance du cuivre et de l'étain leur fut dévoilée, ils purent s'approvisionner de ces métaux soit sur place, soit en les recevant du Laos, ou en les faisant venir des gisements voisins, encore aujourd'hui les plus riches du monde et d'une facile exploitation. Tels sont ceux de la presqu'île de Malacca et les îles de la Malaisie, surtout celle de Banca.

Mais quelle fut la fin, au Cambodge, de cette phase des temps préhistoriques pendant laquelle l'usage de la pierre polie se maintenait encore à côté de celui du bronze ? Se produisit-elle à la suite de l'introduction de cette civilisation avancée de l'Inde transgangétique qui, en important les grands cultes indous dans la presqu'île voisine, y éleva ces admirables monuments dont les ruines gigantesques, aujourd'hui perdues dans des solitudes, attestent si hautement le développement social et artistique du peuple envahisseur et civilisateur à la fois, qui, succombant à son tour, laissa les aborigènes dans cet état de demi-barbarie contre lequel vient d'entrer en lutte la civilisation moderne ? Nous avons encore à l'apprendre.

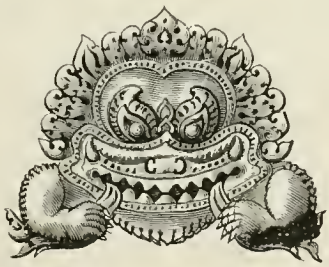

Rahou,
le nœud ascendant personnifié,
ou la tête du dragon.

Bayadères célestes. Entablement d'une porte d'Angcor-vat. M. Oriol.

CHAPITRE III

Religions et superstitions. — Coupe des cheveux. — Fête sur l'eau. — Les bonzes, les pagodes et les bonzeries. — Les Horas. — Les Achards. — Les Bakus ou Brahmes.

I

La religion des Cambodgiens est le buddhisme. Mais la doctrine de Sakya-Muni a été bien dénaturée par les théologiens indigènes, qui se livrent eux-mêmes à une foule de superstitions défendues par le maître, et qui ont laissé s'introduire parmi le peuple des croyances grossières empruntées généralement au culte brahmanique abâtardi.

Les deux religions que nous venons de nommer ont été, depuis des siècles, tellement mêlées, tellement confondues au Cambodge, qu'on ne saurait assurer quelle est celle des deux qui prime l'autre.

Le buddhisme est cependant la religion officielle et celle surtout des hommes instruits. C'est le seul culte qui ait des temples convenables et un clergé.

Quant au peuple, il s'adresse, lui, indistinctement à toutes les divinités de tous les panthéons, et leur élève des autels modestes en feuillage dans les bois, dans les villages et très près des pagodes quelquefois, sur les bords des fleuves et les pointes des îles...

Nous allons essayer de donner une idée des croyances religieuses du peuple khmer.

Nous voudrions pouvoir placer un dieu, un vrai dieu en tête du système que nous allons décrire ; mais nous n'en trouvons pas ici.

L'adoration se porte d'abord, et surtout, sur le Buddha actuel Prea-sac-mannac-cudom (Sakya-Muni). Lorsque celui-là aura disparu et aura fait place au cinquième Buddha-Prea-Mittay (Mittreya), ce sera celui-ci qui aura tout l'encens.

Mais si ce Buddha [1], qui reçoit tant d'hommages, n'est pas un dieu, qu'est-ce donc ? C'est simplement un homme ne différant pas d'origine avec ses semblables [2], ayant, comme eux, suivi la loi immuable de la transmigration, qui est passé successivement par les conditions de l'homme et de l'animal, mais qui, par ses mérites et ses vertus de toutes sortes, a été admis dans une des sphères célestes, d'où il est sorti pour reprendre la forme humaine et reparaître sur cette terre, pour le bien du genre humain, revêtu de l'intelligence suprême, c'est-à-dire de la faculté de connaître au physique et au moral tout ce qui constitue l'univers [3].

La règle veut que dans cette dernière vie le Buddha soit soumis à toutes les vicissitudes humaines; qu'il souffre ce que les autres hommes souffrent; qu'il meure à son heure, après quoi, il passe dans le Nippéan (Nirvana).

Les Khmers ne se font aucune idée d'un Être unique, suprême, tout-puissant, créateur de toutes choses, infini, sans commencement et sans fin, présidant au mouvement et au gouvernement des mondes; c'est-à-dire un Dieu tel qu'il est défini dans les doctrines religieuses les plus remarquables et les plus répandues. Mais ils ne repoussent pas non plus une idée de ce genre, qu'on ne leur a jamais proposée; ils sont moins hostiles qu'ignorants et par suite point athées, comme on l'a prétendu.

Le Buddha actuel, loin d'être considéré par les Khmers comme un Dieu, n'est même pas à leurs yeux un type accompli et parfait; car l'autre, le libérateur par excellence, le messie attendu, le Buddha Mittreya, enfin, aura bien plus de mérites et partant plus de pouvoir. Sous son règne spirituel, les hommes seront tous heureux, beaux, bons et vertueux. Les rivières ne déborderont que le temps et la quantité nécessaires à la fertilisation; leurs eaux ne s'abaisseront jamais pour

[1] Les Khmers l'appellent Prea-Put. — Prea, qu'on prononce *pra*, vient du sanscrit *pora*, qui veut dire grand. *Put* se prononce *pout* et n'est que le mot sanscrit défiguré *Bouth*, dont on a fait Bouddha, ou mieux Buddha, et qui signifie connaître, savoir, science...

[2] Être né parmi les hommes sur la terre est une condition indispensable pour devenir un Buddha. Les Cambodgiens assignent la même origine à toutes les divinités qu'ils adorent.

[3] J'observe que je ne reproduis, dans tout ce qui va suivre, que la manière de voir des Cambodgiens de nos jours.

gêner la circulation des barques, et un corbeau, posé sur la berge, pourra, en allongeant son cou un peu, se désaltérer. Afin de rendre la navigation facile et peu pénible, le courant dans le lit des fleuves et des rivières, montera d'un côté et descendra de l'autre. Les nuits seront égayées par de perpétuels clairs de lune. Enfin, pour mettre le comble au bonheur public, des arbres appelés Calboprue pousseront spontanément et fourniront aux habitants tout ce qu'ils pourront désirer : vivres, vêtements, objets d'agréments, de parure, d'utilité... La vie, dans des conditions aussi agréables, sera allongée et le bonheur sera parfait sur cette terre.

Ainsi donc, point de Dieu et point de créateur suprême reconnu. On part de l'hypothèse que la matière, dans toutes ces modifications, a de tout temps existé, ainsi que les plantes et les êtres animés, et que tout cela obéit à la grande loi de la mutabilité.

Le vent, la terre, l'eau et le feu, sont les quatre éléments éternels, les quatre causes efficientes de la création.

Le vent, l'eau et le feu, après avoir contribué à la création des mondes, en deviennent les agents destructeurs, pour participer de nouveau à leur reconstitution, et ainsi de suite jusqu'à l'infini.

Le système de Cosmogonie des buddhistes a été déduit de celui des Brahmes, moins pourtant la partie essentielle relative à la cause originelle de la création, sujet sur lequel le Buddha semble n'avoir jamais médité. Ce réformateur religieux prend l'homme et le monde tels qu'il les trouve lorsqu'il apparaît lui-même sur cette terre, et il suppose que leur existence est la suite d'une série de modifications et d'existences antérieures dont il ne s'est pas fatigué à remonter le courant pour arriver à la source.

Les vices et les démérites des hommes et des animaux occasionnent la destruction des mondes. Leurs vertus et leurs mérites déterminent leur reconstitution.

La destruction d'un monde est annoncée cent mille ans à l'avance par un ange député à cet effet.

Si la destruction doit se faire par le feu, au moment indiqué, et sur divers points de l'horizon, sept soleils apparaissent intenses et brûlants ; les êtres animés, ne pouvant supporter une température aussi élevée, meurent les premiers ; les eaux des mers, des lacs, des fleuves, sont vaporisées ; la végétation est arrêtée, puis détruite ; la terre se dessèche à la surface et prend feu. Les hommes ayant été avertis longtemps à l'avance,

se sont attachés à accumuler des mérites, et leurs âmes, au moment du cataclysme, ont émigré dans les mondes non embrasés.

Les sphères célestes elles-mêmes, jusqu'à celle connue sous le nom de Paretta-Phéa exclusivement, prennent feu enfin. Cet immense embrasement dure cent mille ans; après ce temps, il ne reste plus même des cendres : tout a été dispersé, anéanti.

La reconstitution s'opère de la manière suivante : dans l'immense vide laissé par les mondes détruits, des nuages épais, chargés de matières organiques et terreuses, s'amoncèlent continuellement; ces nuages, comprimés par des vents violents, finissent par s'agréger et former des corps compactes, dont les surfaces se solidifient peu à peu et les mondes se reforment ainsi en commençant par les plus élevés.

De même que pour la destruction, la reconstitution dure cent mille ans. La végétation commence par les plantes marines et se continue par celles qui sont utiles aux hommes. A ce moment, le monde est visité par des *Proms*, habitants des sphères célestes supérieures, où ils ont usé leurs mérites et qui vont reprendre naissance dans le monde nouveau.

Les sphères célestes reconstituées sont repeuplées uniquement par des anges ayant conservé toutes leurs prérogatives.

Nous avons consulté plusieurs bonzes compétents au sujet du repeuplement du monde que nous habitons. Certains d'entre eux prétendent qu'un seul Prom[1] se rendit dans ce monde nouvellement formé, et que d'un peu de terre il façonna les premiers hommes et les premières femmes. Les animaux grands et petits naquirent d'un germe déposé dans les eaux.

Les Cambodgiens entendent par l'ange Prom un saint de leurs paradis; ils ne se doutent point que leur ange n'est autre que le dieu Brahma, le premier personnage de la Trimourti brahmanique.

Ceci posé, il n'est pas possible de méconnaître l'emprunt fait à la cosmogonie des brahmes par les buddhistes de l'Indo-Chine, car on sait que la mythologie indoue fait de Brahma un dieu créateur, qui naquit lui-même d'un germe déposé dans les ondes de la mer primitivement créée par l'être suprême *Brâhm* ou *Brâhme*, qu'il ne faut pas confondre avec Brahma, une de ses manifestations divines. Ensuite, Brahma créa le ciel, la terre, une multitude de dieux, les hommes, et enfin les animaux[2].

[1] Prom ou Brom, que les Khmers prononcent Proum, c'est Brahma.

[2] L'histoire de la création du monde est approximativement la même chez tous les peuples.

Les buddhistes khmers ont admis Brahma dans leur panthéon, sans se douter que c'est au nom de ce dieu, et des autres principales divinités du brahmanisme, que leurs coreligionnaires de l'Inde, peut-être bien aussi leurs ancêtres, ont été persécutés durant des siècles.

La destruction par l'eau n'est pas autre chose qu'une sorte de déluge produit par des pluies continues et diluviennes qui anéantissent les hommes, les animaux, les plantes et qui, à la longue, dissolvent les mondes eux-mêmes. Ce déluge détruit le monde terrestre et les sphères célestes jusqu'au Paretta-Phéa inclusivement.

La destruction par le vent s'opère, comme pour les cas précédents, de bas en haut et sous l'effort de brises qui fraîchissent graduellement jusqu'à prendre l'intensité et la violence de tourmentes que nous ne connaissons pas, nous, qui tuent tout à la surface des mondes, déracinent les arbres, désagrègent la matière et en dispersent les molécules, de manière à faire le vide à la place. Tous les mondes sont détruits ainsi jusqu'à la sphère céleste dite Uchappheac-la exclusivement.

Que la destruction ait eu lieu par le feu, par l'eau ou par le vent, la reconstitution s'opère toujours de la même manière, dans le même ordre et dans le même temps.

Les mondes sont détruits huit fois de suite par le feu, et à la neuvième fois, ils le sont par l'eau. La destruction recommence par le feu huit fois de suite, pour être reprise encore une fois par l'eau et ainsi de suite jusqu'au huitième déluge. La destruction suivante s'opère par le vent. Après quoi, l'anéantissement recommence par le feu huit fois de suite et se continue, ainsi que nous venons de l'indiquer et perpétuellement.

Les brahmes ont été les premiers à croire à la transmigration des âmes, transmigration produite par la loi dite du mérite et du démérite. Les buddhistes ont adopté cette doctrine, en lui faisant subir des modifications.

Ainsi, les brahmes supposent que pour des actes criminels provenant principalement du corps, l'homme passe, après la mort, à l'état

Nous trouvons dans la *Genèse* de Moïse, chap. Ier, § 3 : « La terre en sortant du néant était informe et toute nue, sans arbres, sans fruits et sans aucun ornement; les ténèbres couvraient la face de l'abîme d'eau où la terre était comme absorbée; et *l'esprit de Dieu était porté sur les eaux*, les disposant à produire les créatures qu'il en voulait former. »

Genèse, chap. II, § 7 : « Dieu forma lui-même le corps de l'homme *des limons de la terre*, et il répandit sur son visage un souffle de vie... »

de créature privée de mouvement, et l'on entend par là les végétaux. Pour des fautes commises par paroles, il revêt la forme d'un oiseau ou d'une bête fauve. Pour des fautes mentales spécialement, il renaît dans la condition humaine la plus vile.

Le brahmanisme admet donc toutes les transformations depuis les dieux, les saints des différents degrés des cieux, les créatures les plus honorées sur la terre, jusqu'à l'insecte le plus infime et même les végétaux.

Les buddhistes khmers croient que l'âme de l'homme ne passe que dans le corps des êtres animés dont la grosseur est égale ou supérieure à celle d'un moineau. Lorsque l'âme de l'homme revêt exceptionnellement une enveloppe plus petite, et qu'elle passe dans le corps inférieur en grosseur à un moineau, ce ne peut être que pour des crimes horribles commis pendant la dernière existence. Mais les Cambodgiens n'admettent pas que l'âme humaine puisse passer dans une matière quelconque privée de mouvement et de vie.

Nous avons dit que la transmigration des âmes était soumise à la loi dite du mérite et du démérite. A la mort de l'individu, la balance de ses défauts et de ses qualités, de ses vertus et de ses vices, de ses bonnes et de ses mauvaises actions, s'établit; l'âme, devenant alors juge impartiale d'elle-même, estime quelle est la condition qui lui revient d'après cette comparaison et revêt une enveloppe conforme au résultat obtenu : elle prend une nouvelle vie dans une condition meilleure, ou passe dans une des sphères célestes, si la somme des mérites l'emporte sur celle des démérites ; si le contraire a lieu, l'âme passe par une condition plus misérable, ou même par le corps des animaux jusqu'aux plus immondes, ou, enfin, descend dans les régions infernales.

Les transformations se succèdent indéfiniment, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des bonnes actions, c'est-à-dire des mérites, auquel cas on arrive au bout des transmigrations, à la délivrance finale, au Nippéan (Nirvana).

On acquiert des mérites en pratiquant fidèlement la doctrine du Buddha et en observant ses commandements. Les Cambodgiens estiment que l'aumône faite aux religieux, et l'argent donné en vue de l'édification d'une pagode, sont des moyens assurés d'acquérir de grands mérites.

Ceux qui finissent leur séjour dans les cieux, au-dessus du paradis

terrestre Tray-trong (mont Méru), après avoir « usé » leurs mérites, reprennent naissance sur cette terre dans diverses conditions humaines.

Les damnés, qui ont expié leurs fautes par plusieurs milliers d'années de souffrances terribles, sortent des enfers pour passer dans la région des monstres; et s'ils arrivent jusque sur cette terre, ce n'est que pour y mener au moins une première vie misérable.

Il y a trois sortes de paradis : celui des laïques, celui des bonzes et, enfin, celui des ascètes, auquel peuvent aspirer les âmes des religieux qui ont mérité cette faveur par leur conduite dans les cieux qui leur sont spécialement réservés. Ces trois paradis, ou mondes célestes, sont étagés les uns au-dessus des autres, les plus élevés étant les plus délicieux.

Chacun d'eux se divise en plusieurs catégories en rapport avec les différents degrés de pureté, ou de sainteté des élus.

Mais, quoiqu'en disent les Khmers, ces sphères célestes ne sont pas à proprement parler des paradis, puisqu'on en revient, ou qu'on peut en revenir après avoir usé ses mérites, pour reprendre une existence nouvelle sur cette terre. Ce ne sont pas non plus des purgatoires, puisqu'on n'y souffre point. Nous les appellerons des *paradis transitoires* et nous verrons plus tard que le Nirvana est le seul et le vrai paradis des buddhistes du sud de l'Indo-Chine.

Le paradis des laïques se compose de six régions ou sphères célestes que nous allons énumérer : La première, appelée Chatoc-moha-réachéacal, est située à mi-côte du mont Méru, la montagne sacrée ; la deuxième, Tray-trong (Tripichtapa des Brahmes), est sur le sommet même du Méru, et c'est Indra qui en est le souverain maître ; la troisième, Yen-Méa, est la sphère céleste située immédiatement au-dessus de Méru et est habitée par des anges ; la quatrième, Niméan-nac-rot-dey, est au-dessus de la précédente ; la cinquième, Dosset, est le plus célèbre des paradis, parce que c'est de là que sortit Sakya-Muni pour revêtir l'intelligence suprême. Ce ciel est commun aux buddhistes et aux brahmes; ceux-ci l'appellent Touchita. Enfin, la sixième sphère céleste réservée aux laïques est le Parac-nimit-tacvosacvodey, la demeure de Méaréa (Màra), le dieu de l'amour, du péché et de la mort.

Il y a dix sortes de paradis transitoires destinés à recevoir les âmes des religieux qui ont suivi régulièrement la règle, ou la loi du Buddha sur cette terre. Quelques-uns d'entre eux se subdivisent eux-mêmes

en classes ou degrés : Le premier se divise en trois, savoir : le Proma-parec-sach-chéa, le Proma-pacro-hecta, le Moha-proméa.

Le deuxième se divise également en trois : savoir le Paretta-phéa, l'Appama-naphéa, l'Aphos-sara.

Le troisième se divise encore en trois, savoir : le Pacrettac-sophéa, l'Appaemanac-sophéa, le Sopheac-kon-hac-ca.

Le quatrième, nommé Uchappheac-la.

Le cinquième, Asanhi-satta. C'est par celui-ci que passent les ascètes qui n'ont pas eu sur cette terre une conduite absolument irréprochable pour mériter de s'élever directement jusqu'aux cieux qui leur sont réservés.

Le sixième, Avicha; le septième, Actappa; le huitième, Sotthos-sa; le neuvième, Sotthos-srey; le dixième, Accac-nitha.

Enfin, quatre paradis transitoires sont réservés aux ascètes; ce sont les plus élevés et ils ne sont ouverts qu'aux âmes les plus pures, qui y demeurent au minimum soixante-quatre âges du monde, ou soixante-quatre destructions successives avant d'avoir usé totalement leurs mérites et de revenir sur cette terre pour y reprendre une nouvelle existence. Le premier se nomme Akasa-nanh-cha-yeactanac ; le second, Vinhen-nanh-cha-yeactanac ; le troisième, kenh-Achanhéa-yeactanac; le quatrième, Neveac-sanha-nea-sanha-yeactanac.

On ne sort de ce dernier que pour entrer dans le Nirvana. Les Buddhas seuls n'eurent pas besoin, suivant les Khmers, de passer successivement par tous ces lieux d'expiation, et c'est là une grâce qui leur fut absolument particulière.

Arrivons au Nirvana, qui est, comment qu'on l'envisage, le paradis le plus conforme aux aspirations des Cambodgiens.

En effet, si le Nirvana est un lieu de délices, débarrassé de soucis et de travaux pénibles, un état calme, enfin, où la personnalité subsiste avec toutes les jouissances désirables obtenues sans fatigues d'aucune sorte, c'est à coup sûr un séjour imaginé par un homme habile en vue des tendances des indolents Cambodgiens.

Et si c'est, comme le prétendent la plupart des savants, la fin des transmigrations, l'annihilation complète des éléments matériels de l'existence et de toutes les facultés; si c'est, enfin, le repos éternel et absolu, cette manière d'envisager les fins dernières est encore davantage du goût des Cambodgiens, qui ne se donnent pas grand mouvement sur cette terre, et dont l'imagination doit s'arrêter de préférence sur un état

de choses arrangé de telle manière qu'il n'y ait plus finalement à se remuer du tout.

La définition du Nirvana a soulevé bien des polémiques. C'est d'ailleurs un des points les plus obscurs de la métaphysique du buddhisme. Nous n'avons pas la prétention d'agiter et surtout d'éclairer cet important sujet; notre rôle se borne à dire simplement ce que pense du Nirvana le peuple dont nous nous occupons.

Et d'abord, remarquons que les Khmers ont traduit le mot Nippéan, qui n'est qu'une corruption du mot Nirvana, par cette

Chams. Phot. de M. Gzell.

expression cambodgienne Rolot-théat, signifiant *corps éteint et en cendres*. Faut-il reconnaître là l'anéantissement complet, déduit par les nihilistes de l'étymologie du mot Nirvana? Ou bien, doit-on ne voir dans cette cendre que l'image de la destruction définitive de l'enveloppe d'une âme placée désormais en dehors de la loi de transmigration, et admettre pour celle-ci des destinées conformes à l'hypothèse que nous avons faite en premier lieu d'un Nirvana à peu près analogue au paradis des catholiques?

Au lieu de batailler sur ce sujet délicat, il nous paraît plus raisonnable d'interroger les Cambodgiens eux-mêmes et de reproduire fidèlement les réponses qui nous auront été faites.

L'opinion du chef du clergé au Cambodge est que le Nirvana est la fin des transmigrations et le salut éternel. L'âme revêt une enveloppe céleste qu'elle garde perpétuellement, et, sous cette forme, elle jouit d'un calme et d'une satisfaction indéfinissables qui ne ressemblent en rien aux joies de ce monde, accompagnées presque toujours de déceptions. Dans ce paradis, il n'y a que des anges qui obtiennent tout ce qu'ils désirent et qui en jouissent, non pas sensuellement comme de simples mortels, mais idéalement et à la manière des dieux.

L'opinion du Préa-Soccon, sorte de vicaire-général du premier, diffère totalement de celle de son chef. Il prétend, lui, qu'il y a trois dégrés dans le Nirvana. Le premier, appelé Keleo-Nippéan (cessation des douleurs), est un état dont peuvent jouir sur cette terre même ceux qui, comme lui, pratiquent l'extase, considérée par les bud-dhistes comme l'image du néant. — Le second, Khanthac-Nippéan (extinction de la vie), est déjà l'insensibilité, mais pas encore le Nirvana. — Le troisième, Théat-toc-Nippéan, suppose l'extinction suivie de la réduction en cendres de la matière et de l'anéantissement des principes vitaux et pensants. C'est l'annihilation complète, absolue, sans retour possible à la vie sous aucune forme, c'est-à-dire le néant.

Nous avons souvent consulté, sur ce sujet, un chef de bonzerie que nous connaissions, et qui était vieux, borgne, bien laid et très sale. Celui-là rêve un Nirvana échevelé, des palais en or et en cristal, des cours de jolies femmes, un paradis, enfin, selon le vœu des sectateurs de Mahomet.

Un professeur religieux nous dit que, selon lui, le Nirvana était la dernière des existences et celle où l'on est heureux éternellement. Tous les désirs des élus sont, dans ce lieu, immédiatement exaucés. Il n'y a là que des anges sans distinction de sexe, beaux de forme, toujours gais et exempts de préoccupations. Ces anges peuvent être rassasiés sans prendre de nourriture ; ils peuvent jouir de l'agrément d'un concert sans qu'il soit nécessaire d'assembler des musiciens et de les inviter à jouer... On vit là dans une sorte de quiétisme délicieux exempt de toute espèce d'agitation.

Un achar, sorte de théologien laïque, prétend que le Nirvana est le plus élevé des paradis, dans lequel on n'est plus sujet aux douleurs physiques et morales, d'où l'on ne revient pas tellement on s'y trouve bien.

Si l'on interroge les gens du peuple, on en trouve les trois quarts qui

n'ont jamais entendu définir le Nippéan. Le reste n'en a qu'une idée très imparfaite, mais tous cependant s'accordent à en faire un lieu de délices et non point l'anéantissement complet des éléments constitutifs de l'homme.

Le Prea-Soccon est donc le seul à penser et à croire que le Nirvana n'est autre chose que le néant. La masse des opinions opposées, quelques nombreuses qu'elles puissent être, ne peut cependant infirmer la manière de voir d'un homme qui passe pour être le plus instruit du royaume, et qui a dû former son opinion dans l'étude des livres sacrés.

La doctrine de Sakya-Muni, qui présente un grand vide au commencement, doit finir logiquement par le néant, et on sait que c'est là la conviction de presque tous ceux qui ont traduit et commenté les *sutras* des buddhistes.

L'idée d'un paradis, tel que l'entendent les déistes, si propagée au Cambodge, doit être un reste des doctrines brahmaniques, qui enseignent que le Nirvana est l'absorption de l'âme humaine en Dieu. Mais une pensée de ce genre est incompatible avec le système de Sakya-Muni, qui n'admet pas de Dieu, ou plutôt qui n'en suppose point.

L'idée d'un grand nombre d'enfers, leur agencement, les divers modes de supplices qu'on y endure, sauf quelques innovations introduites sans doute après coup, le nom générique Noroc, qui vient du mot sanscrit Naraca, par lequel on les désigne, tout cela est tiré des livres des brahmes.

Il y a deux sortes d'enfers : les noroc thom, ou grands enfers et les noroc toch, ou les petits enfers.

Il existe huit catégories de grands enfers, qui sont placés dans les entrailles de la terre, les uns au-dessus des autres, les plus profonds étant les plus terribles et les plus redoutés, les voici :

1° Le Sanh-chip-va, où l'on brûle et où l'on meurt de souffrances, pour renaître, brûler et mourir de nouveau et ainsi de suite jusqu'à ce que les fautes, pour lesquelles on est là, soient toutes expiées. C'est le Sandjivana des brahmes, qui en ont fait, eux, un lieu ravagé par des ouragans qui ne laissent pas les damnés en repos.

2° Le Callasoto, où l'on frappe les damnés avec une verge de fer rougie au feu. C'est le Calasoutra des brahmes.

3° Le Sangkhéat-do-la, où les damnés sont constamment poursuivis et frappés par des démons armés de sabres. C'est le Cohasangeou des brahmes.

4° Le Rorueveac, ou le séjour des larmes perpétuelles. C'est le Rorava des brahmes.

5° Le Moha-Rorueveac, ou le grand Rorueveac; c'est l'enfer précédent aggravé et correspondant au Maha-Rorava des brahmes.

6° Le Tapanné, ou le séjour des douleurs, et où les damnés sont étalés sur des charbons ardents. C'est le Tapana des brahmes.

7° Le Moha-Tapanné, ou le grand séjour des douleurs, et où les damnés sont passés dans des marmites ou des poêles à frire. C'est le Sampra-Tapana des brahmes.

8° L'Avitchey est le séjour infernal le plus douloureux de tous. Les Khmers ne savent pas définir exactement les supplices qu'on y endure. Sont relégués là les parricides, les fratricides, les régicides, ceux qui ont assassiné ou simplement persécuté des religieux, brûlé des villes, des temples..... C'est le Mahavitchi des brahmes, ou le fleuve aux grandes vagues.

On peut revenir de ces enfers, après avoir expié toutes les fautes, et passer dans les petits enfers.

On compte treize petits enfers dont nous n'indiquerons pas les noms ; ils sont situés sur la surface du globe, dans des îles isolées ou sur de très hautes montagnes. Les uns sont pleins d'ordures, les autres sont couverts de cendres brûlantes, d'autres produisent des plantes épineuses qui piquent comme des poignards; il y en a où des montagnes mobiles se heurtent et pressent entre elles les damnés; dans d'autres, les pécheurs sont poursuivis et mordus par des chiens gros comme des éléphants, ou se meuvent dans des cercles garnis d'armatures en fer pointues ; enfin, les damnés sont réduits dans l'un à être constamment plongés dans l'eau glacée, et dans l'autre à boire de l'eau bouillante.

On sort des petits enfers après avoir expié ses fautes et on reprend une existence nouvelle soit dans la région des monstres, soit sur cette terre, mais alors dans une condition bien misérable.

Prea-yomo-réach (Yama) est le roi des enfers. Les Khmers ont donné ce nom au grand mandarin chargé en chef de la justice et de la police au Cambodge. C'est un des cinq ministres du roi.

Relevons, en finissant, qu'on revient des enfers des brahmes et des buddhistes après avoir suffisamment expié ses fautes par des tourments atroces, et que c'est là une haute idée de justice qu'on ne trouve pas partout et que nous notons.

En dehors de ces enfers, les Cambodgiens croient qu'il existe des

lieux d'expiation, qu'ils appellent Pret, situés sur les flancs d'une montagne idéale connue sous le nom de Phnom-Kich-Chacot, où les âmes des pécheurs sont condamnées à vivre dans des corps difformes ou monstrueux.

Comme tous les peuples de l'Asie orientale, les Khmers ont leur légende expliquant l'origine des sociétés, la constitution du pouvoir, l'apparition et le rôle du Buddha, le grand moralisateur, succèdant aux représentants d'un culte antérieur.

C'est, comme nous l'avons vu, l'ange Prom (Brahma) qui se présente le premier sur le globe à peine solidifié et qui procède à la création. Mais ici, on ne le suppose pas seul en travail de façonner les créatures avec le limon des eaux ; il est aidé dans cette grande besogne par son épouse venue avec lui dans ce but.

Brahma eut des enfants qui ne furent pas tous également laborieux, ni sages, ni économes, mais ils étaient tous égaux et ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leur père. La mort de celui-ci fut le signal d'un grand désordre : chacun voulait gouverner et ne pas obéir; et comme aucun homme n'était assez fort, assez puissant, pour imposer son autorité à tous les autres, la société tomba dans une anarchie complète. Afin de faire cesser cet état de choses, qui avait amené partout la misère, les hommes d'ordre se réunirent et nommèrent un chef qu'ils appelèrent Crasat (chef des pasteurs). Au début de l'administration de ce chef, aucun astre n'éclairait encore la terre ; mais bientôt le soleil, sur l'ordre de Indra, apparut et le jour fut créé. La lune vint plus tard et ce fut alors qu'apparurent enfin Prea Eyso [1] (Siva) et Prea-Noreay [2] (Vichnou), qui avaient de grands pouvoirs et la faculté de tout faire suivant leur désir. Ils pouvaient aussi s'élever dans les airs et s'unir aux anges dans les sphères célestes.

Le Buddha vint ensuite et prêcha sa religion aux peuples qui n'avaient pas encore embrassé les doctrines de Siva. Plus tard, dans une controverse théologique célèbre, le Buddha ayant confondu Siva, plusieurs sectateurs de celui-ci, témoins de l'éloquence et de la supériorité de la doctrine prêchée par le nouveau réformateur, abandonnèrent leur ancien maître pour suivre Sakya-Muni, qui remporta bientôt une victoire non moins éclatante sur Mara, le dieu du mal, qui

[1] On dit souvent Isso ou Iço, abréviation de Içora, un des nom de Siva.
[2] Noreay vient de Narayana, le vrai nom de Vichnou.

se présenta à la tête d'une bande innombrable de démons, de tigres, de crocodiles, de vampires.... afin de réduire Sakya par la force, puisqu'il avait résisté aux séductions des nymphes (Apsaras) envoyées par ce même Mara. Cependant, la déesse de la terre Prea-Thorni (Prithivi) apparut et, pour sauver le sage, elle déploya et tordit sa belle chevelure, de laquelle jaillit le flux puissant qui submergea l'armée de Mara [1].

A partir de ce moment, le Buddha put continuer sans encombre ses prédications. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans et entra dans le Nirvana. Les travaux des disciples de Sakya-Muni, coordonnés et complétés ultérieurement par les conciles, sont réunis dans un grand ouvrage appelé par les Khmers Prea-trey-bey-dac (les trois précieuses corbeilles).

Cette ténébreuse et puérile légende contient néanmoins un bout de l'histoire religieuse de l'Inde.

L'idée d'un Dieu créateur de toutes choses n'existant pas dans le système buddhique, on se garde bien de remonter à l'origine de la création : on prend l'univers sortant de sa dernière formation, après avoir été détruit par le feu, et l'on y fait venir l'ange Prom (Brahma), qui s'occupe aussitôt de le peupler à la façon des simples mortels. C'est, comme on voit, la mythologie des brahmes un peu matérialisée ; mais c'est toujours Brahma, somme toute, qui est pris pour créateur. Les Indous appellent Brahma l'aïeul de tous les êtres, et les Cambodgiens le désignent sous le nom de Ta-Prom, ou l'aïeul Prom, ce qui revient au même [2].

La légende n'offre rien de particulier sur les commencements de la société; elle débute, comme les autres, par le régime patriarcal et aboutit à un gouvernement personnel, autoritaire.

La plupart des légendaires font naître les chefs de cette dernière forme de gouvernement parmi les dieux, afin de rehausser leur prestige et leur attirer le respect ; ici, on fait sortir les Crasats, les chefs des paysans, c'est-à-dire les rois, de l'élection populaire. Si c'est comme cela qu'on s'y est pris, c'est bien et nous nous inclinons devant la

[1] C'est une image empruntée aux brahmes, qui font sortir leur fleuve sacré, le Gange, d'une seule natte des cheveux du dieu Siva.

[2] L'analogie de cette personne divine avec Abraham, le patriarche hébreu, est frappante : « Vous vous appellerez, dit le Seigneur à celui-ci, Abraham, c'est-à-dire père de la multitude, etc. » (*Genèse*, chap XVII, § 5)

légitimité de cette origine. Mais nous, qui avons vécu longtemps au milieu des populations naïves, mais défiantes de l'Indo-Chine, nous doutons que le pouvoir suprême se soit institué dans ces contrées aussi naturellement et aussi régulièrement. Comment! il serait venu au peuple l'idée d'élire ses rois et il n'aurait point songé à les brider plus qu'ils ne le sont là-bas?... Ce n'est pas croyable. Et puis, comment ne pas admettre, étant donné la disposition des esprits asiatiques pour le surnaturel et le merveilleux, que le pouvoir alors ne fût point abordé par les plus audacieux, par les jongleurs, les charlatans et les sorciers? Encore à l'heure présente, un homme qui annoncerait, au Cambodge, que s'il arrivait au pouvoir, il ferait cuire le riz sans feu dans les familles, et qui, à l'aide de quelque artifice, prouverait un tant soit peu son dire, serait sûr d'être aussitôt élevé et promené sur un pavois. Un domestique de l'hôtel du Protectorat à Phnom-Penh, qui était d'origine chinoise et qui, sans trop se donner de peine, faisait, au moyen de l'appareil Carré, de la glace avec du feu, s'attira involontairement une grosse considération.

Les luttes du Buddha avec Vichnou, et surtout avec Siva, la divinité la plus adorée de la trinité brahmanique, sont des allusions aux divisions intestines qui éclatèrent entre les ministres des deux anciennes religions de l'Inde. La priorité, comme ancienneté, serait, d'après la légende, acquise au brahmanisme, et nous faisons cette remarque à l'intention de ceux qui disputent encore sur ces matières.

Les victoires du Buddha sur Mara, le Cupidon indien, la personnification de l'amour, du désir et du péché, sont les témoignages des mortifications auxquelles le sage se condamna et donnent la mesure de l'énergique persistance qu'il mit à dompter ses sens.

L'ouvrage appelé par les Khmers Prea-trey-bey-dac est le tripitaka des buddhistes indous, c'est-à-dire la collection des livres canoniques de la doctrine de Sakya-Muni.

Comme tous les Indo-Chinois, les Khmers sont grands partisans de fêtes; ils en font à tout propos, mais il en est auxquelles ils tiennent spécialement et qu'ils considèrent comme étant de rigueur. Parmi celles-ci, nous citerons la fête du Chol-chhnam (entrer dans l'année), c'est-à-dire celle du jour de l'an.

Les Khmers emploient le premier jour de l'année à adorer les Buddhas passés, présents et à venir. Ils leur élèvent, sur l'avant des pagodes, dans les cours des maisons, au pied des arbres sacrés,

de petits monticules de sable, sortes de miniatures des magnifiques dômes que la piété de leurs ancêtres éleva jadis à des divinités très différentes. Ces petits monuments de sable, une fois terminés, sont bénits par les bonzes.

L'usage veut que l'on apporte ce jour-là des cadeaux particuliers aux bonzes, ainsi que des matériaux de construction et de réparation pour les pagodes. On acquiert des mérites, et c'est un acte de pénitence très recommandé, que d'apporter soi-même les matériaux dont nous venons de parler.

Cette fête dure trois jours, pendant lesquels les dévots répandent l'eau parfumée sur les idoles du Buddha et qui constituent ensuite des eaux lustrales précieuses que l'on recueille dans les familles.

Au palais du roi, au milieu des réjouissances de toutes sortes, les Bakus (brahmes), en présence de tous les fonctionnaires, offrent au roi l'eau lustrale dans des conques marines bordées de filets d'or. Sa Majesté répand une partie de l'eau contenue sur les idoles de Vichnou et de Siva et se frotte le visage et la tête avec le reste. Dans l'intérieur du palais, les mêmes hommages sont rendus au souverain par les princesses et les dames de la cour.

Les princes sont l'objet chez eux des mêmes attentions de la part de leurs dames et de leurs serviteurs.

Dans les familles, où la tradition s'est bien conservée, les enfants offrent l'eau à leurs parents et les esclaves lavent, ce jour-là, le corps de leur maître.

Le Thngay-Sel (jour sacré) suivant, le roi lui-même offre l'eau lustrale aux bonzes de la capitale.

Les ablutions jouent un rôle conséquent dans les rites religieux des peuples de l'Orient. Comme tous les grands réformateurs religieux, le Buddha les recommande à ses disciples. Au palais, on répand aussi l'eau lustrale sur les urnes en or contenant les cendres des anciens princes, lorsque ces urnes n'ont pas été encore renfermées dans les tours funéraires, où on les dépose définitivement plusieurs années quelquefois après l'incinération.

Une vieille coutume que l'on a le cœur de classer parmi les réjouissances publiques, veut que dans les trois premiers jours de l'année, et dans l'une des cours publiques du palais du roi, aient lieu des luttes d'homme à homme, des pugilats sanglants engagés entre indigènes de toutes les races, pour la récréation du roi, des princes, des

mandarins et aussi du peuple, qui prend grand intérêt à ces batailles.

Des médecins cambodgiens, munis de compresses et de potions calmantes, sont là prêts à intervenir pour les cas graves.

Ajoutons, pour atténuer un peu la responsabilité encourue par les organisateurs de pareilles récréations, que les acteurs y sont de bonne volonté poussés par la gloire, l'amour-propre et surtout par l'espoir d'une récompense pécuniaire en cas de succès. On appelle cela dans l'Inde la *Fête des Athlètes*.

Les thngay-sel, ou jours sacrés des Khmers, correspondent au sabbat des juifs et au dimanche des chrétiens : c'est un jour consacré au repos

Jeune princesse cambodgienne.

et à la dévotion. Il y a quatre thngay-sel dans le mois, un à chaque changement ou phase lunaire. Ceux de la nouvelle et de la pleine lune sont célébrés avec plus de pompe que les autres.

Les Khmers observent généralement ces jours de fêtes ; ils s'habillent, suspendent leurs travaux, visitent les pagodes, font des aumônes aux bonzes et aux pauvres et quelques-uns se rendent sur les marchés, achètent des animaux destinés à être vendus pour les cuisines, et leur rendent la liberté.

Dans le mois de février, au moment de la moisson du riz, on construit dans les champs des hangars provisoires destinés à abriter les religieux qui vont bénir les récoltes et la terre. Avant d'officier, dans cette circonstance, les bonzes se versent sur le corps de grands seaux d'eau ; ces

ablutions purificatoires sont de rigueur dans une cérémonie de l'importance de celle dont il s'agit. Après les prières d'usage, les cultivateurs servent un copieux repas aux religieux[1] et ils leur font, en outre, cadeau chacun d'un panier de riz. C'est absolument ce que les catholiques appellent les Rogations.

Le jour de la pleine lune du mois Pisac (mai), qui est l'anniversaire de la mort du Buddha et de son entrée dans le Nirvana, est un moment de grande adoration et de visite aux temples.

C'est aussi une occasion de fêtes dans les familles, fêtes auxquelles on mêle le clergé par une invitation assez remarquable par la forme pour être rapportée ici :

Lorsqu'une famille désire attirer chez elle, ce jour-là, un certain nombre de bonzes, en vue de leur faire dire des prières ou les engager à prêcher, le chef de la maison se rend à la pagode tenant en main un morceau de bois large de deux doigts, sorte de planchette sur laquelle il a inscrit son nom d'abord et, à la file, ceux des religieux de la bonzerie qu'il désire convoquer. Il remet cette liste au chef de la pagode la veille de la fête. Le lendemain, les religieux désignés rapportent eux-mêmes la carte d'invitation aux intéressés ; ils s'établissent dans la pièce principale de la maison et marmottent des prières, ou bien, l'un d'eux prêche sur les mérites considérables qu'il convient d'acquérir pour mériter le Nirvana.

Dans les pagodes, illuminées dedans et dehors pour la circonstance, l'adoration dure toute la nuit.

Le Prasa, en sanscrit Wasa, est une sorte de retraite ecclésiastique ; un temps de jeûne, de recueillement et de prières, qui dure les trois mois les plus pluvieux de l'année, d'août en octobre. C'est à pareille époque que Sakya-Muni suspendait ses excursions dans l'Inde et que ses disciples et ses fidèles se groupaient autour de lui pour l'écouter. Le dieu Vichnou, lui-même, observait le Wasa, immobile et sommeillant, durant les fortes pluies, sur le serpent *Secha* nageant sur l'Océan.

La Chol-prasa, l'entrée dans le prasa, est célébrée dans les pagodes avec une grande solennité. A partir de ce moment, les bonzes, d'ordinaire très vagabonds, ne quittent plus les bonzeries et leurs chefs profitent de l'occasion pour faire des instructions dont profitent surtout les novices.

[1] L'habitude de traiter les religieux dans presque toutes les cérémonies du culte vient des brahmes.

Pendant le Prasa, chaque pagode est éclairée jour et nuit par un cierge colossal appelé Tien-prasa (le cierge du prasa), fabriqué à cette intention et de dimension telle qu'il doit brûler tout le temps de la retraite. Pour allonger son existence, on alimente d'huile et de cire le godet formé autour de la mèche par la chaleur de la flamme, et, de cette manière, on parvient facilement à faire durer ces gros cierges le temps voulu.

Les quinze derniers jours du Prasa sont consacrés à des sermons auxquels les laïques se croient tenus d'assister. C'est dans cette quinzaine que les Khmers font des offrandes aux Don-ta (ancêtres), mais les bonzes ne prennent aucune part à ces démonstrations, se rattachant plutôt au culte brahmanique, et que les purs buddhistes n'approuvent point.

Au palais du roi, ce sont les Bakus (Brahmes) qui président sans aucun scrupule aux offrandes et aux hommages adressés aux *Don-ta* de la famille royale.

La sortie du Prasa est une fête d'intérieur de monastère. La plupart des moines font à ce moment leurs adieux au Buddha, les uns désirant voyager et les autres quitter l'habit religieux.

L'usage veut que immédiatement après le Prasa, les fidèles renouvellent les vêtements des religieux, afin qu'ils puissent faire bonne figure dans les visites qu'ils vont rendre aux confrères éloignés. Le plus souvent, ces présents sont le fruit d'une quête dont prennent l'initiative des personnes dévouées. Ces habits sont reçus à l'entrée des temples avec une certaine solennité.

Quelquefois, les familles se décident à offrir aux bonzes des étoffes, des vêtemens tout confectionnés, ou, enfin, d'autres objets ayant appartenu à des parents ou amis morts. On se cache d'ordinaire, nous ne saurions dire pourquoi, pour faire une semblable offrande, qui porte, à cause de cela, le nom de Bon-phlong (bonne œuvre secrète).

Voici comment on s'y prend pour faire arriver, sans paraître soi-même, les objets que l'on destine aux bonzes. On va d'abord déposer ces objets dans un endroit un peu éloigné de la bonzerie ; on pique dans le sol, au milieu de la nuit, une ligne de bâtonnets odorants allumés, assez rapprochés les uns des autres et allant du lot de cadeaux au pied de l'escalier de la cellule du bonze auquel ces cadeaux sont destinés. Le donateur frappe alors trois fois, et d'une manière significative, à la porte du religieux, qui se lève de suite, parcourt le chemin tracé par la

ligne de feu des baguettes odoriférantes, et lorsqu'il est parvenu au lieu où se trouve l'offrande, il se prosterne et prie à l'intention du bienfaiteur inconnu. Il ramasse ensuite tous les objets et les porte dans sa cellule.

Le dernier jour de l'année, les bonzes et les brahmes, chacun de leur côté, exorcisent le palais du roi et les personnes de la cour qui peuvent être possédées par les démons, les méchants esprits. Les prières bruyantes, les formules comminatoires, les évocations, conjurations, anathèmes... que l'on prononce en pareille occasion pour chasser les *yeacs* ou démons, portent le nom de Pithi, correspondant au Pirit des Indous.

Pour animer, pour égayer un peu cette cérémonie nocturne, des Cambodgiens barbouillés, et répandus un peu partout dans les cours de la résidence, représentent les diables, les démons, sur lesquels on dirige des éléphants qui les pourchassent rudement.

Cela fait, on entoure le palais d'un toron de coton, sorte de barrière destinée à empêcher les esprits malins expulsés de rentrer dans la demeure du roi. Cette corde bénie est appelée *pat-sêma* au Cambodge et Pirit-Noula dans l'Inde.

Malgré leur grande dévotion au Buddha, la plupart des Cambodgiens ne peuvent se défendre de rendre aussi un culte aux Neac-ta, sortes de divinités locales, de génies tutélaires, d'anges gardiens d'un territoire, d'une forêt, d'une montagne, d'une île, d'une rivière, d'un arbre, d'un village, des bêtes féroces d'une contrée.... Suivant eux, ces Neac-ta existent depuis la formation des pays, des objets, dont la garde leur est confiée par Prea-In (Indra). Ce sont des divinités analogues aux dieux lares et aux dieux pénates des Romains.

En réalité, les Neac-ta des Khmers ne sont autres que les Pitris des Indous, qui étaient des personnages considérés comme les ancêtres des dieux, des génies et du genre humain, et que les Européens, qui n'ont pas eu le temps d'étudier les mœurs et la religion du peuple dont nous nous occupons, ont pu confondre avec les ancêtres des hommes, que les Khmers distinguent pourtant et qu'ils appellent Don-ta. Ajoutons que si dans l'Inde les Pitris sont les ancêtres divins, on désigne aussi ainsi les ancêtres déifiés des hommes et les mêmes oblations leur sont dues. D'après cela, les Cambodgiens ont raison de considérer comme des Neac-ta les héros Rama et Crichna qui furent divinisés.

Au Cambodge, ces Neac-ta sont aujourd'hui représentés sous toutes

les formes : ce sont les idoles mutilées, mais reconnaissables encore, des principales divinités du culte brahmanique, où une simple pierre de forme bizarre, une racine d'arbre, un débris quelconque d'ancien monument, et souvent les petits autels de feuillages qu'on érige aux Neac-ta ne contiennent que des bâtons odorants allumés ou éteints et des ex-voto.

Certains de ces Neac-ta sont considérés comme des génies protecteurs, mais qu'il ne faut pas irriter. D'autres passent pour être hostiles aux voyageurs, surtout aux mandarins et ce n'est pas sans raison, car lorsque ces personnages se déplacent, c'est d'ordinaire pour aller gruger quelqu'un.

Les Khmers invoquent spécialement les Neac-ta lorsqu'ils sont malades; ils exposent alors sur leur autel des jarres pleines d'eau, qu'ils considèrent comme bénie après cette consécration et possédant des propriétés curatives. Ils s'en lavent ensuite tout le corps, ou simplement les parties attaquées.

On implore aussi les Neac-ta dans les grands malheurs publics : sécheresses, trop fortes inondations, épidémies... Les oblations agréables aux Neac-ta sont de trois sortes : l'offrande d'êtres vivants qu'on met en liberté en leur présence; le sacrifice d'animaux vivants; l'offrande de nourriture.

Parallèlement au culte des Neac-ta, la dévotion se porte sur des divinités incontestablement brahmaniques, que les bonzes eux-mêmes, dans leur ignorance, admettent dans leur panthéon comme des anges subordonnés au Buddha.

Nous trouverons énumérées plus tard les diverses divinités brahmaniques qui inspirèrent le ciseau des anciens artistes khmers. Nous venons de dire que leurs idoles reçoivent encore de nos jours les hommages réservés aux Neac-ta. Il en est qui sont plus particulièrement en vogue; ainsi, chose incroyable, les frontons des temples buddhiques modernes portent tous l'image de Vichnou, ou celle de Indra, monté sur Ayravat, l'éléphant tricéphale divin. — Nous avons vu à Sithor, tout près de Phnom-Penh, dans une pagode desservie par des bonzes, des idoles énormes du Buddha, de Vichnou et de Siva, placées côte à côte. La quantité relative d'offrandes déposées autour des trônes de Vichnou et de Siva atteste que la piété publique se reporte principalement sur eux dans cette contrée. Vichnou est représenté assis, tandis que Siva est debout, le bras droit étendu et son attitude est celle d'un maître parlant

à ses disciples. Dans sa main ouverte est dessinée une figure de roue, un des signes de la toute-puissance divine.

Dans d'autres temples modernes, nous avons vu bien des emblèmes du culte brahmanique et notamment des pierres noires polies, forme sous laquelle, comme on sait, on adorait Kali, l'épouse de Siva. A Sombor, on peut voir dans une pagode le bœuf Nandi, une émanation de Siva, installé sur l'autel à côté de l'idole du Buddha.

Les buddhistes khmers actuels ne donnent pas au mot Prea, que nous traduisons à tort par Dieu, le sens que les mythologues de l'Occident y ont attaché. Bien que les idées des Khmers soient bien vagues à cet égard, nous pensons qu'ils se figurent que les Prea peuvent être parfaits, comme, par exemple, le Prea-Put (Buddha), qui n'est cependant pas considéré comme un Dieu au sens que nous attachons à ce mot, mais qu'il en est qui ne le sont point, comme les habitants du Tray-trong (Meru), les anges des sphères célestes qui n'ont pas achevé de parcourir le cercle des transmigrations, les saints, les ascètes et les religieux qui suivent bien la loi du Buddha sur cette terre, les princes, les rois...

Nous ne nous arrêterons pas à la catégorie des demi-dieux, des monstres, et des animaux de la race des immortels que le brahmanisme inventa et livra ensuite à l'adoration, ou à la crainte superstitieuse des générations qui suivirent. Nous aurons occasion de les retrouver sculptés sur les temples antiques.

Observons ici cependant que les Rakchasas, géants ou génies malfaisants des Indous et des Indo-Chinois, nous paraissent être les mêmes personnages dont parle notre Genèse, chap. VI, § 4 : « Or, il y avait en ce temps-là sur la terre des hommes d'une grandeur extraordinaire et d'une extrême arrogance, qu'on appelait géants ; car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et fameux dans le siècle où ils exercèrent leur tyrannie et leur cruauté, et où ils répandaient partout la corruption et l'impiété. »

Nous trouvons également à faire un rapprochement entre Garuda, le chef des oiseaux divins, et l'animal monstrueux et fabuleux qu'on appelait en France *gargouille*, dont on promenait autrefois les images à la suite des processions des Rogations, et qu'on faisait battre entre eux en agitant, au moyen de fils, leur bec articulé et leurs pattes. Les édifices du moyen âge étaient couverts de ces gargouilles ; et, aujourd'hui

encore, on voit ces dragons ailés, en pierre ou en métal, servant de gouttières et de déversoirs aux fontaines.

Nous allons faire connaître, en y insistant un peu, les croyances superstitieuses pratiquées par la très grande majorité des Cambodgiens, parce que c'est à ce signe, selon nous, que l'on peut le mieux reconnaître leur origine indoue.

Les superstitions sont contraires à l'esprit du buddhisme, et les vaines observances dont nous allons parler proviennent sans doute, en très grande partie, de l'Inde brahmanique.

Les Khmers croient à l'existence des diables, des démons [1], des revenants; ils leur supposent le pouvoir de venir dans ce monde pour troubler la tranquillité des vivants et surtout pour leur communiquer des maladies. Partant de là, on s'est mis en quête des moyens de combattre ces esprits mal intentionnés.

Ainsi lorsqu'on a dans une famille un parent atteint d'une maladie grave, qu'un médecin n'a pas pu guérir, on en conclut qu'il a autour de lui, sinon dans son corps, un revenant animé d'intentions malveillantes à son égard.

Comme, d'un autre côté, il est admis que les démons, les revenants, ne peuvent être combattus que par des trépassés, on évoque les *Don-ta*, ou ancêtres du malade, et surtout l'*Arac* de la famille, c'est-à-dire un ancien ami mort depuis longtemps, et le plus souvent un médecin, qui est censé s'être constitué le protecteur d'outre-tombe de ses anciens clients.

A cet effet, une sorcière est appelée ; elle dresse un festin pour l'*Arac* qu'elle appelle à son aide pour expulser le démon malfaisant. La sorcière, une fois en communion intime avec l'Arac, exorcise la personne obsédée par le démon avec de l'eau, de l'huile, de l'eau-de-vie de riz... et tout cela au son d'une musique incessante et infernale. Pour la circonstance, cette sorcière porte le nom de Mi-Chong-Arac (la femme dans laquelle l'Arac s'incarne). Avant de se retirer, la sorcière mâche

[1] Le culte des démons était général en Égypte et Moïse dut combattre cette croyance parmi les Hébreux qui l'avaient rapportée des bords du Nil.

On sait aussi que Xénocrate, le philosophe grec, qui vivait au ve siècle avant Jésus-Christ, admit cette doctrine que, entre le divin et le mortel, il y avait *le démoniaque*. Ce philosophe croyait à plusieurs classes de démons ou génies, les uns parfaits se rapprochant de la divinité et les autres de nous. Il attribuait à ces derniers une action puissante sur la marche des choses dans ce monde. C'est absolument l'opinion des Khmers sur les bons et mauvais génies.

une forte chique de bétel et elle crache ensuite, par petits jets, la salive épaisse et rougeâtre sur le pauvre patient, en commençant par la tête : c'est à faire mourir subitement de dégoût une personne moyennement délicate.

Si le malade se rétablit, on célèbre une fête en l'honneur de l'Arac.

Quelquefois, le médecin lui-même, à court de science et empiétant sur le rôle des magiciens, essaie d'agir sur le moral du client par des sortilèges indignes d'un homme de son art. Il s'arme, à cet effet, d'un bâton dont il promène le bout par tout le corps du sujet, en s'arrêtant et en appuyant un peu à chaque station, jusqu'au point douloureux indiqué par un cri ou un mouvement quelconque du malade. Le médecin appuie plus fortement sur ce point comme pour y fixer l'esprit du mal, qu'il interpelle en ces termes : « Que faites-vous là ? » « J'ai, répond le revenant par la voix du malade, été offensé dans le temps par celui que vous voulez guérir ; il a sali ma maison avec des ordures ; il a jeté des pierres dans mon enclos pour effrayer ma famille ; il a pris un air hautain en passant à ma hauteur... Je viens aujourd'hui me venger et je vous invite à me laisser ma proie... »

Le *Cru* (médecin) manœuvre de manière à calmer l'intraitable revenant et l'amène, en fin de compte, à accepter à la place un autre individu dont le *Cru* façonne aussitôt l'image grossière avec de l'argile ; ensuite, on va déposer cette statuette dans un endroit isolé où le revenant, diable, ou démon, va la prendre.

Cette substitution de victimes rappelle le bouc émissaire des Israélites, que l'on chargeait des péchés du peuple pour être ensuite offert en holocauste.

Si c'est un sorcier qui a jeté un sort au malade, le rôle du *Cru* consiste à le découvrir et à le dénoncer à la justice.

Un vieil usage, qui n'est plus observé, voulait que l'on attachât le *Ap* (sorcier) soupçonné par les quatre membres et qu'on le jetât à l'eau. Si le corps flottait, c'est que l'individu était coupable et il devait être puni de mort ; si, au contraire, il venait à couler, ce qui était bien entendu l'ordinaire, l'innocence était reconnue et l'on ramenait le malheureux à la surface au moyen d'une corde préalablement passée autour de sa taille. On le voit, cette loi devait être l'œuvre de quelque sorcier.

Les sorciers et les sorcières ont la faculté, paraît-il, au Cambodge, de pouvoir s'élever dans l'espace en s'allégeant d'une partie de leur corps. Ils s'en vont alors simplement avec la tête et les entrailles, et ce

tronçon humain produit, la nuit, une lumière bleuâtre dont les indigènes ont très peur. C'est là l'explication naïve donnée par les Cambodgiens au phénomène du feu follet.

Les Beisach (revenants affamés) sont plus particulièrement redoutés :

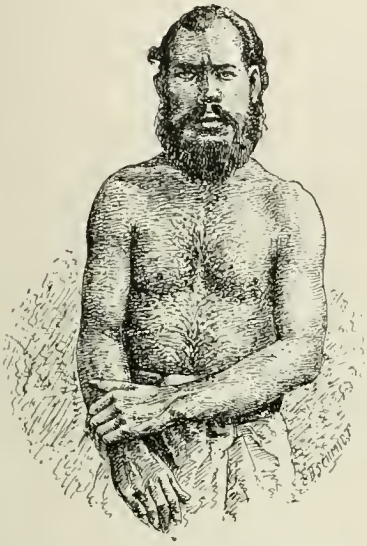

Cambodgien. Phot. de M. Gzell.

Un médecin cambodgien. Phot. de M. Gzell.

Cambodgien.

Cambodgien.

ce sont des âmes dénuées de tout, qui reviennent des enfers et qui demandent impérieusement de la nourriture. Lorsqu'on en suppose quelqu'une dans le voisinage, on s'empresse de jeter du riz à terre à leur intention et on leur prépare de petits festins que l'on va déposer dans les broussailles.

En temps d'épidémie, les habitants de certains villages se réunissent

et s'en vont, musique en tête, chercher l'individu de l'endroit que le Neac-ta est censé avoir choisi pour compère et dans lequel il est disposé à s'incarner de préférence. On conduit cet homme auprès de l'autel du Neac-ta et, quand le mystère de l'incarnation est opéré, le possédé devient l'objet des égards et de la vénération de ses concitoyens, qui l'implorent afin qu'il protège le village contre le fléau du moment. Les prières des villageois ne manquent pas d'être exaucées et les dangers sont supposés être tous conjurés. Alors la musique va de l'avant et accroît la joie de la multitude, qui se retire convaincue qu'elle n'a plus rien à redouter.

Ces farces-là sont quelquefois d'un effet moral tel qu'elles produisent un véritable soulagement parmi ceux qui sont déjà atteints par le fléau.

Certains Cambodgiens n'ont guère d'autre culte que celui qu'ils ont voué à leur *Arac*, sorte de protecteur particulier, invisible et puissant, en l'honneur duquel ils dressent dans leur maison un petit autel sur lequel une lampe brûle continuellement. L'*Arac* du Khmer n'est autre que le *Boutam* que chaque Indien adore et auquel il offre des sacrifices, afin qu'il le préserve des maux que les démons, ou bien les Boutams étrangers pourraient lui causer.

Ceux qui rendent aux Aracs des honneurs quasi-divins passent pour être les plus superstitieux parmi les Cambodgiens. Ce sont ceux qui se croient voués à la plus affreuse fatalité si quelqu'un, même par mégarde, leur a touché la tête avec la main. Jamais ils ne consentent à passer dans un endroit où se trouverait un objet quelconque suspendu au-dessus d'eux. Nous devons dire que les Cambodgiens, en général, considèrent comme une grave offense tout attouchement fait à leur chef.

Les femmes mortes en couches deviennent des revenants très redoutés; on les appelle khmoch-préai (trépassés méchants). Ces revenants peuvent communiquer toutes sortes de maladies, se transformer en animaux nuisibles, et ils jettent des pierres et du sable, la nuit, dans le feuillage des arbres des jardins, afin d'effrayer les habitants. A ce sujet, nous citerons une anecdote qui servira à prouver que tous les Cambodgiens, même les plus puissants et les mieux gardés, sont accessibles à ces sortes de frayeurs. L'obbarach, le premier prince du sang et la seconde autorité au Cambodge, se plaignait en notre présence de ce que les khmoch-préai ne cessaient de lancer dans ses manguiers des pierres, du gravier, des mottes de terre, et que ses dames et lui-même en étaient grandement affectés, ainsi que ses nombreux serviteurs, qui menaçaient de quitter son palais. Je lui demandai si les mangues étaient mûres et si

elles ne disparaissaient pas. « En effet, reprit-il, les mangues sont mûres, mais les revenants ne nous en laissent pas. » Je ne pus, à cet aveu, me contenir; et comme je riais à me tordre, le brave obbarach tout surpris voulut absolument connaître le sujet de mon hilarité.

Je lui avouai que je trouvais ces terreurs puériles, surtout de la part d'un homme qui passait pour avoir quelque énergie, et je lui conseillai de placer sans tarder des gaillards solides et bien cachés, en faction, la nuit et à portée de voir ce qui se passait dans le jardin. Il suivit mon conseil, et, le même soir, on lui amenait, bien garrottés, une demi-douzaine de galopins annamites, qui, après avoir couvert les manguiers d'une grêle de terre et de sable, pour éloigner les importuns, avaient escaladé les barrières et grimpé sur les arbres pour en cueillir les fruits. On administra quelques bons coups de rotin à ces faux revenants, mais l'idée de revenants vrais ne sortit pas pour cela de la tête du personnel du palais.

Ce sont surtout les Neac-ta (ancêtres divins) que l'on invoque dans tous les embarras de l'existence. Il en existe un très adoré sur le petit monticule artificiel de Phnom-Penh, qui est connu sous le nom de Prea-Chau. Nous avons rencontré là un jour une sorte d'énergumène, qui se fendit la langue d'un coup de couteau en notre présence; il étancha le sang qui sortait de la blessure avec un morceau de papier, qu'il brûla au feu de la lampe du génie et dont il recueillit la cendre qu'il mit dans une tasse à moitié remplie d'eau. Il passa ce breuvage à un messager qui le porta au malade que l'on se proposait de guérir. Pendant que le commissionnaire s'éloignait au galop, le blessé récitait des prières invocatoires; et quand il eût fini, il se releva triomphant et nous l'entendîmes s'écrier : chéa hoi! chéa hoi! chéa hoi! (guéri! guéri! guéri!)

Il y a des idoles qui contiennent des esprits toujours disposés à guérir les malades qui vont leur rendre hommage. Une chose qui passe pour être surtout agréable à ces génies, c'est qu'on les redore en tout ou en partie. Aussi les pèlerins apportent toujours sur eux du papier doré lorsqu'ils vont les invoquer. Coller une feuille d'or sur la statue est un acte méritoire qui entraîne la guérison de la partie du corps correspondante sur le malade qui a agi avec foi. On fait là des vœux pour réussir dans les spéculations, pour acquérir la fortune dans le commerce, l'industrie, la pêche..... et alors, c'est toute la statue que l'on redore de pied en cap. Ce sont ces traces de dorures, que l'on rencontre un peu partout sur les statues et les principaux personnages des bas-reliefs, qui ont fait supposer qu'autrefois toutes ces sculptures étaient entièrement dorées.

Les maux de cœur, les vomissements, les étourdissements, sont attribués à une sorte de vent pestilentiel qui s'est introduit dans le corps par les voies respiratoires. On appelle cette maladie khyal-chap (être pris par le vent).

Les Khmers prétendent que dans les grandes forêts, et surtout sur les hauteurs, on contracte des maladies presque inguérissables et dont l'origine est diabolique. Ces préventions contre le climat des montagnes sont partagées par les Indous, auxquels leur sage législateur recommande de ne pas séjourner longtemps sur les points trop élevés. (Manou, liv. IV, st. 60.) L'eau que l'on boit dans les forêts et sur les collines passe pour être malsaine.

Il y a des prières mystiques que l'on récite mentalement, pendant la durée d'une chique de bétel, et qui rendent le suppliant invulnérable. Ce sont les *mamtrams* des Indous, sortes de formules consacrées, ayant une vertu telle qu'elles peuvent, à un moment donné, balancer le pouvoir des dieux. Ces mamtrams servaient à la fois à invoquer, à évoquer et à conjurer.

Les oiseaux et autres animaux de mauvais augure sont : le chat-huant et le khleng-srac, deux oiseaux nocturnes qui volent la nuit au-dessus des maisons où se trouvent des malades en danger de mort; la tourterelle d'une espèce particulière appelée *Raloc pras*, qui occasionne une épidémie dans une ville par sa seule présence; l'oiseau *Oula* des montagnes, qui, lorsqu'il chante, détermine des maladies dans la direction où il est tourné et jusqu'à la distance où son chant peut porter; le loup; le serpent *Crai* et, enfin, le serpent des forêts.

Afin de se prémunir contre les dangers vrais ou chimériques qui menacent l'espèce humaine, les anciens Khmers inventèrent des talismans, des amulettes de toutes sortes. Les sorciers les fabriquent eux-mêmes avec des métaux, ou d'autres matières, auxquels ils attribuent la propriété, une fois bénits par eux, de conjurer les charmes et les mauvais sorts. Ainsi, un morceau de corne de Khting-pos (sorte de bison mangeant des serpents), porté au cou préserve de la morsure des serpents. — Les défenses avortées des éléphants rendent un individu invulnérable aux balles. — Les défenses de sanglier portées sur soi ont le pouvoir de faire rater les armes à feu d'un ennemi. — Les moustaches de tigre sont considérées comme un poison violent. — Les griffes et les dents du tigre, ainsi que les dents de chien et de caïman, éloignent les revenants. — Un amalgame, dont la composition est aujourd'hui incon-

nue, assure-t-on, pressé en boules, permettait à celui qui pouvait se le procurer de prendre le vol et de se rendre dans la forêt de délices. — Les grands colliers en or qui ornent le cou des enfants et des dames du monde portent écrits, sur une bande de papier roulé dans une feuille d'or, des commandements qu'il faut observer, si l'on veut être préservé des maléfices des sorciers.

Comme tous les Asiatiques, les Cambodgiens sont très joueurs et ils consultent les présages chaque fois qu'ils veulent se lancer dans une partie sérieuse. Ils rêvent de jeu souvent et ils considèrent toute inspiration provenant d'un rêve comme de bon augure. Il y a des joueurs qui vont chercher leurs inspirations, la nuit, auprès de la tombe de certains morts, qui passent pour être des bons conseils en ces matières. Nous avons vu à Phnom-Penh des individus se rendant dans ce but dans les cimetières. Arrivés là, ils plantaient sur la tombe d'un mort des bougies allumées ; ils étendaient leur natte tout auprès et se couchaient dans l'espoir qu'il leur viendrait, pendant la nuit, une bonne idée pour le choix d'un numéro de loterie, ou toute autre mise en jeu...

Nous chercherons à établir plus loin que l'idée religieuse qui a présidé à la construction des plus anciens temples monumentaux du Cambodge, découlait directement du brahmanisme. Le buddhisme a été importé au Cambodge de très bonne heure, sûrement avant l'ère chrétienne, mais postérieurement au culte précédent.

Le prosélytisme des brahmes indous s'exerça, comme on sait, dans les îles de l'Archipel oriental, dans la Malaisie, tandis que le buddhisme se répandit dans le nord et le nord-est, dans le Thibet, la Mongolie, l'Indo-Chine, la Chine... Aussi, pensons-nous que c'est par le nord que le buddhisme pénétra en Indo-Chine, tandis que le brahmanisme, qui l'y avait précédé, était venu du sud, par la mer.

Nous avons signalé le caractère brahmanique des superstitions pratiquées par les Cambodgiens actuels ; nous pourrions en dire autant des Malais et des Chams établis au Cambodge, qui donnent, eux aussi, quoique mahométans aujourd'hui, dans ces folies et sacrifient à des divinités qui n'ont rien de commun avec Mahomet. Ce sont là des réminiscences de la religion qui précéda chez eux le culte d'Allah et qui devait être, selon toute probabilité, le brahmanisme.

Les deux cultes rivaux vécurent côte à côte, pendant des siècles, dans l'empire Khmer, avec des tiraillements que la chronique fait pressentir. Vers le milieu du XIIIe siècle, le buddhisme est victorieux,

ce qui n'empêche pas les rites du culte vaincu d'être toujours pratiqués. Aujourd'hui cette dernière religion n'a plus de temples, ni de clergé au Cambodge, car il ne faut pas prendre pour de vrais brahmes leurs continuateurs, les bakus, qui sont spécialement des sectateurs de Vichnou et de Siva. Seulement, ces braves ne se rendent guère plus compte du culte qu'ils vouent à ces deux personnes de la trimourti brahmanique, puisqu'ils le concilient avec un autre culte peut-être plus vif, sinon plus raisonné, qu'ils professent pour le Buddha.

D'un autre côté, le culte idolâtre des Khmers pour des divinités secondaires, mais agissantes, les unes bonnes et les autres méchantes, dont les demeures sont le ciel, les astres, l'eau, la terre, les montagnes, les forêts, les rivières, les arbres [1]..... et qui sont représentées par des objets difformes et sans aucun caractère, pourrait bien être un reste d'une religion antérieure dans le pays aux deux grands cultes importés de l'Inde. Aux signes que nous venons d'indiquer, nous croyons reconnaître dans cet ancien culte le *chamanisme*. Seulement, l'idée d'un être suprême, créateur de toutes choses, dont les dieux secondaires ne sont que les agents, et qui formait la base des croyances des chamanistes, a totalement disparu de la tête des Khmers, qui ne voient ni plus haut, ni plus loin, que la niche qui abrite le génie de leur village, ou tout au plus de leur province.

II

Les deux cérémonies dont nous allons maintenant nous entretenir, celle de la *tonte du toupet* des enfants et la *bénédiction des eaux*, passent pour être très anciennes et nous pensons qu'elles proviennent du culte brahmanique, car les bonzes n'y prennent presque aucune part et que ce sont les bakus, ou anciens brahmes, qui y jouent le principal rôle.

La cérémonie de la tonte du toupet a beaucoup d'analogie avec le baptême chrétien à son origine, que les premiers pères appelaient la

[1] On retrouve ces mêmes fictions chez tous les peuples de l'Occident, qui plaçaient partout des génies et des nymphes, au ciel, sur la terre et dans les eaux. Parmi les épigies, génies et nymphes de la terre, il y en avait qui présidaient aux montagnes, aux vallées, aux forêts, à un arbre particulier... Les fleuves, rivières, les fontaines, étaient sous le patronage des Néréides. On rendait à ces nymphes un culte particulier, et, absolument comme dans l'Inde et l'Indo-Chine, on leur offrait du lait, de l'huile et du miel.

régénération de l'âme. En effet, on peut voir dans les rites cambodgiens la purification par l'eau et l'onction du chrême par les huiles parfumées dont on oint, à la fin de la cérémonie, le front de l'enfant. Enfin, la longue robe blanche que l'on passait aux baptisés, comme symbole de la sainteté de la vie qu'ils devaient mener désormais, reparaît ici pleinement.

Les Brahmes avaient fait de la *tonte du toupet* un sacrement destiné à purifier le corps des souillures du fœtus. Cette cérémonie est connue dans l'Inde sous le nom de *kesanta*, et au Cambodge sous celui de cat-sac (couper la chevelure).

Les enfants, au Cambodge, font leur Cat-sac à l'âge de onze ou treize ans. On pourrait aussi bien rapprocher cette cérémonie de la fête que célébraient les Romains lorsque leurs enfants prenaient la *robe prétexte*, vers l'âge de quinze ans. La prétexte donnait aux jeunes Romains certains droits politiques que ne connaissent les Cambodgiens d'aucun âge.

De nos jours, les Khmers rasent les cheveux aux enfants dans le premier mois de leur naissance, en choisissant un jour et un moment propices. On fait, à cette occasion, une petite fête d'intérieur à laquelle on convie quelques bonzes, qui récitent des prières et donnent leur bénédiction. Cette première cérémonie porte le nom de cat-sac-prey (la coupe des cheveux sauvages). On donne alors à l'enfant son premier nom. A partir de ce moment, les cheveux sont rasés une fois le mois, afin sans doute d'en fortifier la racine. A deux ou trois ans, on laisse pousser sur le sommet de la tête un toupet de forme circulaire ; et lorsque les cheveux ont atteint, à cet endroit, une certaine longueur, on les tortille, on les noue et on les arrête au moyen d'une grande épingle en or, en argent ou en cuivre, suivant le rang et le degré de fortune des parents. L'autre partie de la tête est rasée tous les mois régulièrement, et c'est dans la coupe de ce petit toupet que consiste la cérémonie dont nous allons parler.

Suivant la tradition cambodgienne, c'est Siva qui institua le sacrement du Kesanta, dont il fit profiter d'abord son petit-fils, l'enfant de Ganesa. C'est le dieu lui-même qui coupa la chevelure au néophyte, alors âgé de onze ans, sur le Phnom-Keylas (Keylasa) [1], la montagne sacrée où se trouve la céleste demeure du dieu Siva.

[1] Le mont Keylasa est un des plus hauts pics de l'Himalaya.

Selon les Khmers, le Keylasa s'élève au milieu d'une île renommée à cause de son climat tempéré et de sa riche végétation. Mais c'est uniquement la résidence des anges et les hommes ne peuvent débarquer, ni approcher de ces parages privilégiés, car l'eau de la mer est là d'une densité telle que les corps les plus légers ne peuvent y flotter.

Chez les Khmers, la tonte du toupet peut être faite dans la onzième, treizième et même quinzième année indifféremment. On ne pourrait y procéder dans le cours des deux années intermédiaires, représentées par des nombres pairs considérés dans le pays comme malheureux. Pour la même raison, le jour doit être impair aussi. Ce sont d'ailleurs les astrologues qui déterminent l'époque et le moment où la cérémonie doit être célébrée. C'est ordinairement dans le mois de mai.

Pour les princes, la fête commence dans le palais par des prières qui durent trois jours. Les chefs de bonzeries sont là avec leur clergé, ainsi que les principaux fonctionnaires de la capitale et l'enfant auquel on doit pratiquer le cat-sac.

Pendant ce temps, on élève dans la cour d'honneur du palais une montagne factice représentant le Keylasa. La charpente de ce monument est en bois supportant un treillis serré de bambous, recouvert de papier peint, le tout figurant les sinuosités, les escarpements d'une montagne. Pour compléter l'analogie, on pique çà et là dans le carton des pieds d'herbe et des arbustes frais pour simuler la végétation. Deux sentiers mènent au sommet; l'un fait face à l'Orient et l'autre à l'Occident. C'est ce dernier qui est la voie sacrée réservée au roi officiant ici au lieu et place du dieu Siva.

Autour du Keylasa sont dressés des autels portant des offrandes destinées aux anges, à Visvacarma, aux Buddhas passés et à venir.

Au haut de la montagne, on ménage une estrade de plusieurs mètres de superficie, au centre de laquelle est une sorte de petit pavillon formé d'un cadre garni de toile, supporté par quatre montants, et fermé au moyen de rideaux qu'on ouvre ou qu'on lève au moment du rite de l'eau. Là se trouve, supporté sur un échafaudage en bois, un énorme bassin en cuivre rempli d'eau et muni, à la partie inférieure, d'un bout de tuyau avec robinet et pomme d'arrosoir. Au moment voulu, il n'y a qu'à tourner le robinet pour avoir une pluie d'eau lustrale couvrant le néophyte et la plate-forme de la cime du Keylasa.

Un cordon de coton bénit entoure ce pavillon; c'est une barrière sa-

crée destinée à empêcher les mauvais génies de venir troubler la cérémonie qui doit avoir lieu à cet endroit.

Les cours, les avenues du palais, sont garnis de mâts à clochetons, de banderoles, de flammes déployées et de pavillons. Des ifs en grand nombre sont disposés pour l'illumination de la nuit.

Mais c'est dans la salle du trône, magnifiquement décorée pour la circonstance, qu'a lieu la partie essentielle de la fête. Presque au fond, dans l'axe longitudinal, apparaît, tout reluisant de dorures et de verroteries, le trône des rois Kmers, surmonté d'un parasol blanc à sept étages, symbole de la royauté indépendante. Au pied du trône est un lit de repos en bois sculpté et doré, garni d'un épais matelas et d'un oreiller, ou accoudoir triangulaire. Tout cela est recouvert de belle soie tissée dans le royaume.

Sur la droite, un peu en avant du trône, est étalé un grand tapis sur lequel on remarque un coussin méplat destiné à servir de siège au néophyte. En face de ce siège s'élève le mont Meru, représenté par un tronc de bananier habillé de superbe soie et portant à son sommet une énorme bague enrichie de diamants. Autour de la montagne sainte sont rangés des plateaux en or repoussé remplis de fruits et d'objets symboliques. Là, nous remarquons, empilés les uns sur les autres, une douzaine de chandeliers en cuivre doré et de forme bizarre : leur pied est tourné, et, au lieu d'embouchoir, ils sont terminés par une plaque elliptique sur laquelle on colle des bougies en cire molle. Sur les faces plates de ces flambeaux sont gravées les figures reconnaissables de Vichnou, de Siva, de Ravana, du Naga..... Nous verrons bientôt à quoi servent ces chandeliers.

Entre le jeune prince et le Meru, on distingue une gargoulette en Samret, remplie d'eau bénite que l'on réserve pour un premier lavage après le coup de rasoir. A côté, sont deux conques marines d'une blancheur immaculée, bordées d'un filet d'or, servant de burettes pour répandre l'eau lustrale. Le nouveau nom de l'enfant, écrit sur une bande de papier roulée dans une pelure d'or, est contenu dans un étui renfermé lui-même dans un sachet en soie.

Les ciseaux pour couper la chevelure sont en acier incrusté de fils d'argent figurant des arabesques ; ils sont déposés sur un grand plat en vermeil, à côté de trois anneaux en or passés dans un grand cercle fait nécessairement avec de l'herbe toute fraîche. C'est dans ces anneaux que l'on passe les mailles du toupet avant de les couper. Quatre petits

rasoirs, assez semblables à ceux dont se servent les Chinois, complètent les ustensiles nécessaires à l'opération. L'un de ces ciseaux a un manche en or, l'autre est en cuivre, le troisième en corne de rhinocéros et, enfin, le quatrième est en cristal.

Un linge blanc est là disposé pour recevoir la chevelure. On met à portée du jeune prince du thé chaud, un crachoir en or, des chiques masticatoires de bétel, du tabac et une foule d'autres choses à l'usage des indigènes. Une dame d'honneur manœuvre un grand chasse-mouches, de manière à couvrir d'air frais le héros de la fête, qui aurait bien chaud, sans cela, dans les habits de gala dont il est affublé pour la circonstance.

De toutes jeunes filles, en costume ancien et fort riche, représentent les anges qui assistèrent, sur le Keylasa, à la tonte du toupet du fils de Ganésa.

A gauche, sous un dais superbe, un autel est dressé sur lequel nous voyons les idoles de Vichnou, de Siva, du Buddha et d'une autre divinité ventrue, que l'on désigne sous le nom de Prea-Cachai et dont nous aurons à parler autre part. A côté de ces divinités, sont les attributs du souverain : la couronne, l'épée antique, le sceau royal et un étui en or renfermant le nom qui fut donné au roi le jour de son couronnement.

Ce dais est éclairé par un grand nombre de bougies alternant avec des bâtonnets odorants allumés. Près de là sont les bakus, ou brahmes, les gardiens naturels des reliques que nous venons d'énumérer; ils accompagnent le roi dans toutes les phases de la cérémonie, jouant de quelques instruments très anciens, correspondant, pensons-nous, aux instruments de musique des brahmes indous. Citons parmi ces instruments, un petit tambour de main ayant une tige en bois d'une vingtaine de centimètres de longueur fixée normalement à la caisse. Au bout de ce levier, on attache une ficelle à laquelle pend une boule en pierre, qui tape tantôt sur une peau et tantôt sur l'autre, suivant le mouvement que l'on imprime au tambour avec la main. Un autre de ces instruments est formé d'une conque marine, appelée sangou dans l'Inde et dont se servent les vichnouvistes. Enfin, des castagnettes en bronze très en usage aussi chez les Brahmes indous. Un des bakus porte sur un grand plateau en or la longue robe de cérémonie du roi; un autre tient un fanal portant un feu sacré auquel on allume les cierges de la salle.

Les bonzes, eux, le talapoin à la main, sont en prières sur une seule

file dans le milieu de la salle, assis sur des tapis appliqués directement sur le parquet.

Les membres de la famille royale se tiennent dans la travée de droite. Les mandarins sont au fond accroupis sur des nattes, dans l'ordre prescrit par les usages et dans l'humble posture qu'on les force à avoir en présence du roi.

Lorsque tout est ainsi disposé, et vers les huit heures du matin du troisième jour de fête, on amène le néophyte dans la salle du trône et on le fait asseoir à la place qui lui est assignée ; il porte une longue robe blanche pailletée d'or ; il a au cou une sorte de plastron, brodé en fils d'or, qui lui couvre le haut de la poitrine comme une sorte de grand hausse-col ; il est, en outre, couvert de colliers, de bracelets, de bagues et de longues chaînes en or passées en sautoir.

Un instant avant l'arrivée du roi, un des bakus s'approche de l'enfant, s'assied à son côté, lui dénoue le toupet qu'il divise en trois mèches à peu près égales et passe chacune d'elles dans un des trois grands anneaux dont nous avons parlé plus haut. On arrête ces anneaux par un nœud fait avec la chevelure, à un décimètre du crâne. A ce moment, les bonzes chantent les vertus et les mérites du Buddha ; et, à chaque stance de cette longue litanie, on les entend prononcer ces mots : « *Nous vous en souhaitons autant, mon enfant.* » Nous remarquons, parmi les exhortations adressées par ces prêtres fainéants au néophyte, un encouragement au travail que nous signalons avec plaisir, mais aussi comme une rareté dans la bouche d'un professeur cambodgien.

Enfin, les instruments des bakus annoncent l'arrivée du maître. A ce signal, la musique cambodgienne, restée muette jusque-là, joue son plus bel air et le roi s'avance dans la salle vêtu à la cambodgienne et fort richement. Il va s'asseoir sur le tapis en face de l'enfant et il se met aussitôt à lui couper les cheveux, qu'un baku recueille dans un linge blanc. Les musiques jouent un air spécial et l'on entend les bonzes s'exprimer ainsi : « Au nom du Buddha, nous vous bénissons, mon enfant, et nous vous souhaitons une partie de la puissance dont est armé notre divin maître, ainsi que ses qualités et ses vertus... »

Les cheveux une fois coupés, un perruquier, qui s'est préalablement lavé les mains dans une eau purificatoire, les rase et essuie ensuite la partie rasée avec un bouchon de coton trempé dans l'eau lustrale.

Cela fait, l'enfant rentre escorté dans le palais où il va prendre un costume plus simple en vue du rite de l'eau. Il revient bientôt et il gravit,

à la suite du roi, l'escalier occidental du Keylasa. Les bakus les accompagnent avec leur musique et montent par le sentier opposé pour présider seuls à cette dernière cérémonie d'un caractère purement brahmanique.

Dès en arrivant sur la plate-forme, le roi ouvre lui-même le robinet du réservoir et une pluie fine environne aussitôt le néophyte. Sa Majesté lui verse, en outre, sur la tête une eau lustrale spéciale rapportée par les bakus de la salle du trône. Ensuite, le roi place sur la tête du prince une couronne de coton, préalablement bénie, et ayant la propriété d'écarter les mauvais esprits; cette couronne doit être portée trois jours rigoureusement.

Au bas du mont, un groupe d'enfants, vêtus de beaux habits, essuient les pieds du régénéré, qui rentre ensuite dans le palais où on l'essuie complètement pour lui rendre son beau costume d'apparat.

Pendant que les ablutions s'accomplissent sur le Keylasa, les bonzes ayant terminé leur rôle dans la cérémonie, ont quitté la salle du trône emportant dans leur bonzerie chacun une pièce de soie offerte, au nom du roi, par les dames de la cour et qui vaut environ cent francs.

Bientôt, le néophyte est ramené dans la salle du trône; le roi lui oint le front avec une huile parfumée, sorte de consécration en usage chez tous les peuples anciens. Un lettré prononce à haute voix le nouveau nom donné au prince et que l'on a écrit sur une feuille d'or.

Enfin, les bakus allument les bougies collées sur les chandeliers de forme elliptique dont nous avons parlé; ils les passent à douze mandarins qui font dix-neuf fois le tour du néophyte en lui présentant toujours le côté droit et en inclinant la lumière de son côté. C'est une manière de salutation respectueuse appelée dans l'Inde pradakshina.

Les Khmers prétendent que chaque tour est un hommage rendu à chacune des âmes du néophyte, qui est censé en avoir, d'après ce compte, dix-neuf. Cette supposition n'est ni nouvelle, ni particulière à ce peuple-là, car on sait que les peuples de l'Occident, et certains philosophes du moyen âge, distinguèrent plusieurs espèces d'âmes, trois ou cinq, chacune ayant un siège et des destinées à part. L'une d'elles seulement était immortelle. Les Indous, eux aussi, croient à l'existence de plusieurs âmes dans le même corps. L'âme vitale réside, selon eux, au nombril et l'âme suprême dans la poitrine.

On fait, enfin, avaler à l'enfant quelques cuillerées d'eau de coco et de riz, et la cérémonie finit par cette communion, durant laquelle les

bakus débitent rapidement des prières dans un langage qu'ils ne comprennent pas et qui doit être le sanscrit.

Tous les ans, à la pleine lune d'octobre, juste au moment où l'inondation, après avoir atteint son niveau le plus haut, commence à baisser, on fait à Phnom-Penh une fête nautique vraiment curieuse et qui est connue aujourd'hui sous le nom insignifiant de loi-prea-tip (la fête des jeux flottants) à cause des promenades aux flambeaux que l'on fait la nuit et la grande quantité d'objets flottants et éclairés qu'on livre à cette époque au courant du fleuve.

Les habitants ne savent rien sur l'origine et la signification de cette fête intéressante présidée uniquement par des bakus, ce qui suffit à lui assurer un caractère brahmanique. D'ailleurs, la seule invocation qui soit faite dans cette circonstance, et dont le roi lui-même se fait l'organe, s'adresse au Prea-ham-Sremot (le dieu des mers), c'est-à-dire Varuna, une notabilité des cieux brahmaniques, auquel on demande de vouloir bien contenir le Mëcong dans ses débordements et faire qu'il ne soit pour le pays qu'un sujet de fécondité et de richesses.

La fête a lieu dans la capitale à l'endroit appelé *les quatre bras*. Les dispositions, pour la célébration de cette solennité, sont prises sur la rive droite du fleuve, en face du palais et du débarcardère royal. Là, à trente ou quarante mètres de la berge, sur un ras énorme de bambous, on élève un vaste hangar, à toiture très inclinée et couverte de tentures blanches et rouges. Deux passerelles conduisent à ce pavillon flottant ; l'une d'elles est exclusivement réservée au personnel féminin de la cour, et porte de chaque côté de hauts garde-fous, sortes de paravents destinés à préserver ces dames de la curiosité ou de l'indiscrétion des assistants. La place du roi et de sa famille est sur ce radeau, ou kiosque flottant, orné à l'intérieur et ouvert seulement du côté du large.

Deux superbes pirogues, amarrées bord à bord, surmontées chacune d'une sorte de dais fort élégant, sont accostées au radeau royal. C'est là que le roi se place pour faire ses invocations et distribuer les récompenses aux vainqueurs des courses. Les reines, elles-mêmes, y vont à leur tour et pour le même motif.

Une longue barque, abritée par des tentes bien tirées, et richement parée, fait suite au radeau. Sa Majesté s'y tient le plus souvent et y reçoit les Européens qui désirent voir les régates. Les grands mandarins s'approchent avec leurs pirogues de la barque du roi et engagent avec lui des entretiens familiers, dégagés alors de toute étiquette.

Les petits avisos de la flottille du roi sont mouillés sur des corps morts placés un peu au large et suivant une ligne parallèle à la berge. Leur coque et leur mâture sont frais peintes; ils sont pavoisés et mettent au vent leurs grandes enseignes, ainsi que leurs longues flammes, dont l'extrémité retombe parfois jusqu'à la surface des eaux où le courant les surprend et les entraîne jusqu'à l'arrière du navire.

On remarque sur une grande barque mouillée au milieu du fleuve, la charpente ou la carcasse d'un feu d'artifice.

Entre la ligne des navires et le pavillon royal, on mouille deux petites pirogues en travers du fleuve et à trente ou quarante mètres l'une de l'autre ; elles servent de limite d'arrivée aux barques qui courent, et c'est à leur bord qu'on bat le tam-tam pour célébrer le triomphe des vainqueurs.

On voit partout le long de la rive des pirogues et des barques, moins belles assurément que les embarcations royales, mais qui sont très suffisamment ornées par les toilettes des spectatrices embarquées en grand nombre à leur bord.

Les pirogues et autres barques de courses se tiennent collées au rivage, attendant le signal de la lutte. Ces embarcations sont remarquables de formes extérieures et d'ornementation. Les unes sont couvertes de jolis dessins et de sculptures dorées, d'autres sont plus sobrement ornées, et toutes portent de chaque bord, à l'avant, un œil entouré d'un feuillage d'or. Il y en a dont la proue est sculptée et représente des animaux fabuleux. Les plus longues de ces pirogues mesurent de quarante-cinq à cinquante mètres; elles sont le plus souvent taillées dans un seul tronc d'arbre et comportent une quarantaine d'hommes d'équipage[1].

Au moment des courses, toute la population de la capitale afflue et se presse sur le rivage ou dans des barques. La masse énorme de spectateurs disséminés aux abords du Mékong, la richesse et la variété des costumes reluisant au soleil, la beauté naturelle du paysage, la vaste étendue d'eau qui se développe aux regards, les milliers de barques peintes, dorées et pavoisées, qui se croisent dans tous les sens sur cette petite mer intérieure, l'aspect relativement majestueux des vapeurs de la flottille royale, immobiles à leur mouillage, tout cela fait de ce lieu, au moment des fêtes, un tableau des plus saisissants.

Cette solennité dure trois jours et trois nuits. Les matinées seules sont

[1] Voir page 17.

des moments de répit. Les courses, où plutôt les promenades des barques, commencent d'ordinaire après midi et se prolongent jusqu'à la nuit ; elles débutent par les pirogues du plus faible échantillon et se continuent jusqu'à épuisement des embarcations de ce genre que l'on manœuvre à la pagaïe et avec une adresse peu commune. Elles partent d'abord deux à deux d'un point situé en aval du grand radeau et passent, à petite vitesse, à le ranger. Les hommes de l'équipage, en pagne seulement, le torse nu, nagent le corps un peu incliné sur leurs rames en passant devant la barque royale : c'est là une marque de respect dû à Sa Majesté. Ils relèvent et abaissent leurs pagaïes en mesure et répondent en cœur, et par une sorte de cri sauvage, aux couplets grivois d'un matelot se tenant debout au milieu d'eux, et dont le rôle est d'exciter l'ardeur des camarades et d'amuser la foule. Voici un échantillon de leurs chants le plus souvent improvisés :

« Les merles noirs se sont tous envolés ; nous restons seuls ! Comme l'homme plongé dans un profond sommeil, faisons silence, afin de ne pas troubler le sommeil du roi. »

« Le tonnerre gronde fort..... Dans le beau temps de Chauféa-Ben, on avait dix filles pour un sol et cinq veuves pour une noix d'arec pourrie. »

« Une fille qui passe au bord du rivage avec une écharpe rouge me met en gaieté ; dès qu'elle a disparu, je redeviens triste. »

« J'ai le corps difforme, les cheveux crépus, les traits du visage bien laids, et cependant, j'ai cinq femmes autour de moi qui m'aiment à en perdre la tête..... »

C'est en chantant ces jolies choses que les bateliers défilent devant le roi, les princesses et toutes les dames de la cour, qui rient à faire éclater la ceinture de leur langouti.

Les pirogues s'élèvent lentement, deux par deux, jusqu'à un mille environ en amont du but, auquel elles font face ensuite. Elles ne sont lancées à toute vitesse que lorsque leur avant se trouve placé sur une même ligne perpendiculaire au lit du fleuve. Elles descendent le courant avec une vitesse que n'atteignent pas les vapeurs ordinaires et sont bientôt arrivées à la hauteur des deux petites pirogues qui limitent le champ des courses, et à bord desquelles on bat le tam-tam de manière à indiquer clairement, pour les habitués, quelle est celle des deux qui est arrivée la première. Un secrétaire prend note du résultat et les régates continuent par le départ de deux autres pirogues, et ainsi de suite jusqu'aux deux dernières.

Viennent ensuite les grandes barques nagées à l'aviron. Ces embarcations sont moins effilées et moins belles assurément que les premières, mais elles ont bien pourtant leur cachet : leurs extrémités, relevées suivant des courbes gracieuses, sont parées de sculptures dorées représentant des monstres marins menaçants ou des animaux fantastiques. A l'arrière, flotte le pavillon national, encadré dans les insignes du mandarinat, se composant de fanions triangulaires en étoffe rouge et de plumets faits avec des queues de paon. Tous les hommes d'un même équipage sont costumés d'une manière uniforme ; ici, ils se tiennent debout pour nager, la face tournée vers l'avant.

Les marins des différentes races établies dans le pays participent à cette dernière course : les Kmers, les Malais, les Chams, les Annamites et quelquefois même les Chinois constituent l'armement de ces belles jonques. Les Annamites et les Malais passent pour être les plus habiles dans ce genre de nage ; et cette gloire leur est due, en effet, car ils sont assez souvent vainqueurs dans ces luttes, bien que leurs barques ne soient pas toujours à comparer avec celles des Cambodgiens pour la finesse des formes et le poli des carènes.

On voit rarement des paris s'engager dans ces occasions. Cependant il arrive quelquefois que les mandarins, et le roi lui-même, engagent de fortes sommes dans les luttes des grandes barques entre elles.

A la fin de la journée, un peu avant la nuit, on tend un cordon en cuir entre les deux pirogues qui limitent le champ des courses. Cela signifie que, pour ce jour-là du moins, la fête tire à sa fin. A ce moment, on voit toutes les pirogues qui ont couru dans le jour, et dont le nombre dépasse la centaine souvent, aller prendre position à un demi mille environ en amont du but. Là, elles s'alignent du mieux qu'elles peuvent, sur plusieurs rangs, et se maintiennent ainsi, malgré le courant, attendant le signal de courir toutes ensemble sur le but, avec toute vitesse possible. C'est un beau spectacle que de voir, à la tombée du jour, cette colonne de cent à cent cinquante barques, montées par plus de trois mille hommes, la pagaïe à la main, ardents à la lutte, forts, bien découplés, bruns comme les premières teintes de la nuit qui est proche, attendant avec impatience le moment de se lancer en avant. Le signal est donné par un brahme vêtu de vert, qui est assis sur l'avant d'une des pirogues. Ce prêtre tient un sabre dans chaque main, à l'aide desquels il doit rompre le cordon en cuir et, par ce coup de sabre, donner le signal du départ. Le baku désigné ce jour-là pour couper la barrière,

est le seul qui puisse et qui ose remplir cet office : il s'y prend à trois fois et semble craindre de prendre une résolution ; trois fois, il entraîne

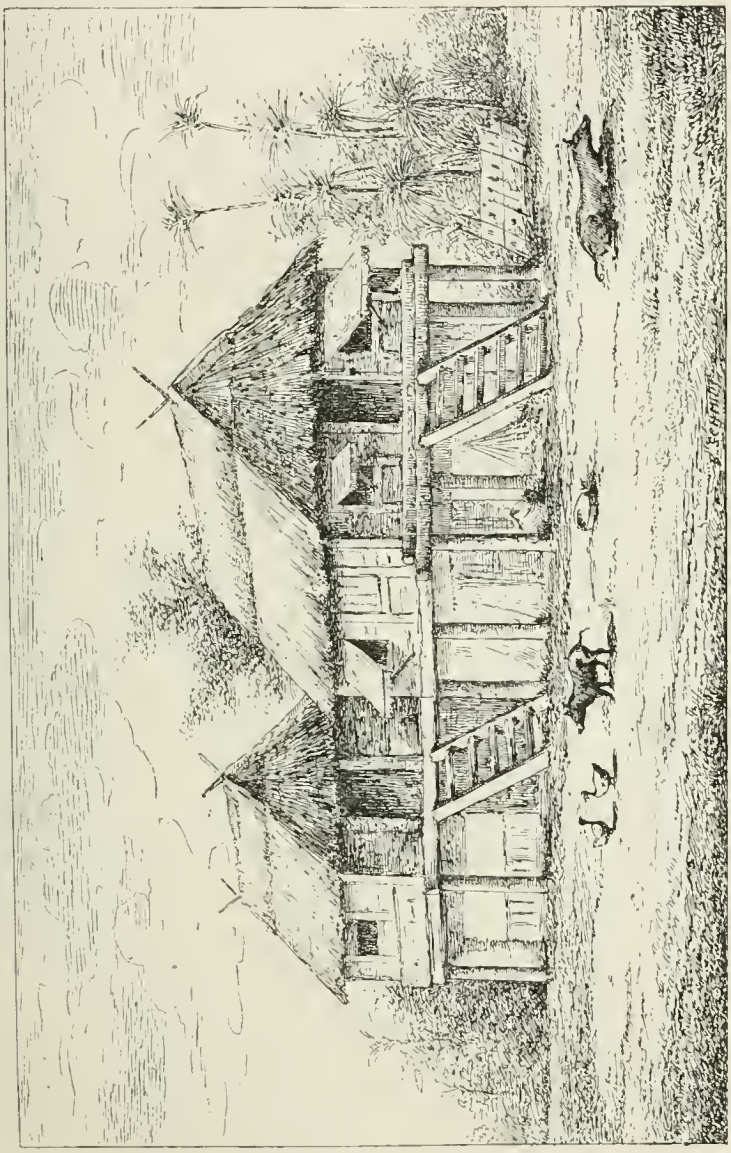

Maison cambodgienne. Dessin de M. Maréchal.

doucement à sa suite la colonne entière jusqu'au fil mystérieux et chaque fois il fait le simulaire de couper le cordon redouté, mais il relève brusquement ses armes sans l'avoir atteint. Aussitôt, il recule, entraî-

nant tout le groupe jusqu'au point de départ. Cette manœuvre est répétée trois fois; ensuite, le Baku s'avance seul avec sa pirogue, s'approche très lentement du but, et, cette fois, s'armant de courage, il lève résolument ces deux armes et coupe le fil en deux endroits. Cela fait, il quitte la place au plus vite, comme un homme qui vient de commettre une mauvaise action.

A ce moment, la musique des Bakus se fait entendre, les pirogues s'ébranlent et se précipitent. Jamais on ne vit pareille furie : le bruit des rames manœuvrées à coups précipités, les cris sauvages des marins cambodgiens et malais, les applaudissements assourdissants de la foule, le bruit du choc des vagues soulevées dans tous les sens par d'innombrables pirogues en mouvement, le son des instruments en cuivre des musiciens manillais du roi, l'approche de la nuit dont le silence qu'elle apporte contraste si complètement avec cette scène animée et tumultueuse, tout cela est, pour des yeux et des cœurs européens, d'un effet étrange, féerique, émouvant!

Le fil en cuir dont il vient d'être question est un objet sacré, auquel les laïques n'oseraient toucher sans craindre de s'exposer aux plus grands malheurs. Le Brahme chargé de le couper d'un coup de sabre, dit préalablement une courte prière en langue sanscrite.

Il faut voir, suivant nous, dans ce Brahme coupant le fil, un messager de Varuna, le dieu des eaux, chargé de rompre les barrières et d'ordonner au fleuve de se retirer.

Après cette charge navale effrénée, le chef de la secte des Bakus offre au roi de l'eau du fleuve contenue dans une conque marine ; Sa Majesté s'en frotte le visage, la tête et la poitrine. Tous les membres de la famille royale en font autant après lui. Cette purification du corps par les eaux des fleuves sacrés est encore très en usage dans l'Inde. Au Cambodge, ce n'est plus qu'une réminiscence des temps anciens.

A la fin du jour, le roi, les princes, les mandarins, les gens du peuple, organisent dans des nacelles des lanternes immenses en papier représentant des poissons, des éléphants, des monstres marins... La nuit venue, on allume ces lanternes, et ces barques s'en vont lentement, queue à queue, faire le tour des navires de la flottille. Cette procession une fois finie, ces embarcations naviguent à volonté séparées ou réunies par petits groupes. La rade est de temps à autre éclairée par l'éclat des pièces du feu d'artifice flottant.

De tous les quartiers de la ville, on lance sur le fleuve de petits

modèles de jonques à tourelles, taillés dans des troncs de bananier, ou façonnés en papier. On les charge d'offrandes et on les illumine de manière à leur faire produire le plus d'effet possible. La plupart de ces joujoux flottants sombrent, ou chavirent, sous l'effort de la moindre brise, ou bien lorsqu'ils rencontrent quelque obstacle, quelquefois même lorsqu'ils s'abordent entre eux. Il n'est pas rare aussi qu'ils donnent le spectacle toujours émouvant d'un incendie en pleine mer. Néanmoins, le nombre de ces miniatures de navire est si considérable, qu'il en reste encore à flot le lendemain matin.

Le roi et ses courtisans passent la nuit sur les lieux. Les navires, le radeau royal, les barques des mandarins, restent illuminés jusqu'au lendemain matin, et la nuit se passe en musique, en chants et en jeux de toutes sortes.

Dans presque toutes les fêtes officielles, l'usage veut que le roi fasse distribuer des monnaies à la foule; on donne aux mandarins, suivant leur rang, des sachets en belle soie remplis de petites pièces d'argent et d'or souvent fort anciennes.

III

Les bonzes, appelés quelquefois talapoins, du nom d'une espèce d'écran elliptique en paille, monté sur un axe comme un éventail, qu'ils portent à hauteur du visage lorsqu'ils prient ou qu'ils marchent dans la rue, sont les ministres de la religion du Buddha au Cambodge. Les Khmers les désignent sous le nom de Luc-Sang (seigneur prêtre). — Observons que Sang est la première syllabe du mot sanscrit Sanga, qui veut dire unis, joints par un lien commun.

On voit dans les bonzeries de tout jeunes gens portant l'habit jaune des bonzes : ce sont des postulants, appelés Nén, âgés de moins de vingt ans et de plus de sept ans. Après avoir obtenu l'autorisation des parents, ou simplement celle d'un chef religieux, s'ils sont orphelins, et avoir prouvé qu'ils savent par cœur quelques prières, ils sont reçus à la suite d'une ordination à peu près analogue à celle que l'on fait pour les bonzes. La durée de ce noviciat n'est ni limitée, ni de rigueur pour être ordonné prêtre.

L'âge minimum qu'il faut avoir pour être bonze est vingt ans; il faut, en outre, avoir la permission des parents, celle du roi, si l'on est un

serviteur de l'État, et celle, enfin, du chef de l'établissement où l'on est employé. Il faut savoir lire et écrire, être capable de réciter un nombre défini de prières, n'avoir aucune infirmité physique, sauf pourtant la cécité qui n'est pas un motif d'exclusion. Un esclave peut prétendre tout aussi bien à la prêtrise, s'il est de bonne conduite, et s'il a le consentement de son maître; il devient libre pour toujours en revêtant l'habit religieux. Les hermaphrodites ne peuvent pas entrer dans les ordres.

La position sociale des parents, ou celle que les religieux ont occupée avant de se cloîtrer, ne leur crée aucune situation particulière : les princes, les mandarins, les hommes du peuple, sont absolument sur le même pied et soumis au même régime dans la bonzerie.

Les bonzes n'assignent aucune limite à leurs vœux; ils promettent simplement au Buddha d'être ses ministres autant de temps qu'ils auront la vocation, qu'ils pourront suivre la règle et, enfin, porter l'habit sans le profaner. Ils se retirent, en réalité, lorsqu'ils le veulent, et certains ont la volonté bien arrêtée à l'avance de ne rester cloîtrés que quelques mois. Les chefs ne peuvent se démettre qu'avec l'approbation du roi et les simples bonzes obtiennent cette autorisation de leur chef direct. Ces autorisations sont toujours accordées. Les parents d'un religieux n'ont pas l'autorité voulue pour le faire rester dans le couvent malgré sa volonté.

Il n'est pas nécessaire d'avoir passé par les ordres pour exercer un emploi quelconque et être élevé au mandarinat; mais ceux qui aspirent à ces positions se font bonzes le plus souvent, au moins pour un an, afin de profiter de l'espèce de considération qui accompagne toute la vie celui qui a vécu dans une bonzerie avant d'entrer dans la vie publique.

Les hommes mariés peuvent se faire bonzes après avoir consulté leurs femmes; l'opposition faite par l'une d'elles constituerait un empêchement.

Les bonzes mariés peuvent aller chez eux quelquefois, mais seulement dans le jour, à condition d'être accompagnés d'un ou deux de leurs confrères qui ne les quittent point de vue.

Le clergé du Cambodge se compose hiérarchiquement comme il suit :

Le Somdach-Prea-Sang-Créach, assimilé au roi; le Somdach-Prea-Soccon, assimilé à l'obbarach; viennent ensuite quatre autres grands

chefs assimilés aux ministres, puis des sortes de chanoines constituant les chapitres des deux premiers et, enfin, le personnel des couvents ou bonzeries.

Ces dignitaires n'exercent aucune autorité en dehors du monastère dans lequel ils vivent ; les communautés ne sont pas soumises à une direction commune ; elles s'administrent séparément, et si leurs membres se rendent quelquefois auprès des princes ecclésiastiques, c'est pour les consulter sur des points obscurs de la doctrine, ou simplement pour leur faire des visites de politesse.

Les couvents ont à leur tête un *Mi-rat* et un *Cru-sot*, qui est une sorte de suppléant du premier. Le nombre des religieux n'est pas limité, ni non plus celui des novices.

Les deux chefs de la communauté maintiennent la discipline, ramènent dans la bonne voie les confrères disposés à s'écarter de la règle, répriment les peccadilles et, dans les cas graves, renvoient le prévenu devant un tribunal spécial, après toutefois l'avoir interdit et dépouillé de ses vêtements religieux. Ce tribunal se compose de quatre juges laïques délégués par les plus hautes autorités du royaume, le roi, l'objoréach, l'obbarach et la reine mère.

Le costume des bonzes est le même pour tous, quel que soit leur rang et leur assimilation. Il se compose d'un langouti porté tombant sur les pieds, d'une ceinture, d'une écharpe passée sur l'épaule gauche et ficelée sous l'aisselle droite et, enfin, d'une sorte de manteau, ou grande pièce d'étoffe carrée dans laquelle ils se drapent. Ces diverses parties du costume, teintes en jaune, sont en soie pour les chefs et en coton pour les autres moines. Les bonzes khmers ne vont pas, comme les puritains de Ceylan, chercher des haillons dans les cimetières pour s'en composer des vêtements ; ils trouvent dans la charité publique de quoi pourvoir à leurs besoins à cet égard [1].

Le prea-crap complète l'accoutrement d'un religieux : c'est une sorte d'appuie-mains en étoffe qu'ils déposent à terre devant eux lorsqu'ils prient et sur lequel ils s'inclinent dans les prostrations. On remarque sur ces prea-crap l'empreinte d'un pied ou d'une main brodée ou peinte en blanc ; c'est celle du pied ou de la main d'un proche parent, ou plutôt du professeur, toujours vénéré, qui le premier a appris à lire et à écrire au religieux. Cette coutume de porter sur

[1] Voir page 65.

soi l'empreinte des mains ou des pieds des personnes aimées et vénérées remonte à une haute antiquité : ce fut là présumablement l'origine du culte des idoles, des images et des pieds sacrés chez les Buddhistes.

On doit pouvoir distinguer le rang d'un bonze à la richesse de son talapoin, qui est d'autant plus orné de broderies en or que ce rang est élevé. C'est le roi qui délivre ces écrans de luxe que les dames de la cour confectionnent elles-mêmes ; ceux des simples religieux sont en feuilles de palmier et leur sont donnés par les parents au moment de l'ordination. Les religieux tiennent le talapoin élevé à hauteur du visage lorsqu'ils prient, afin de n'avoir pas de distractions. C'est pour le même motif que les Romains s'enveloppaient la figure pendant la prière.

Les parasols des deux plus grands chefs spirituels sont faits sur le modèle de celui du roi : l'étoffe est en soie jaune ; ils sont bordés d'une grande frange tombante et le bâton se termine par une couronne royale en bois doré.

La règle interdit aux bonzes les bijoux et ils ne s'en affublent jamais ; si les fidèles leur en offrent, la règle veut qu'ils les acceptent, mais ils les gardent dans leurs cellules à titre de souvenir et ils n'en font pas d'autre usage.

A minuit, ceux des bonzes qui ne sont pas encore couchés, adorent le Buddha, font une courte prière, prosternés devant le petit autel de leur cellule, et s'allongent sur leur natte. Au point du jour, ils se lèvent, se lavent, font rapidement leur toilette, adorent le Buddha et, comme les Juifs le jour de la *fête expiatoire*, ils se réunissent deux à deux pour la confession. Ils se placent, à cet effet, l'un devant l'autre, accroupis les coudes sur les genoux et les mains jointes à hauteur du visage. Le plus jeune commence à faire, à voix assez haute, l'aveu de ses fautes, en même temps qu'il pose ses mains à plat sur le sol, qu'il baisse la tête et les yeux. Bientôt, on voit le confesseur prendre à son tour le rôle et la posture de pénitent et se confesser à son confrère. Deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune, la confession est de rigueur et elle a lieu dans la pagode en présence de tout le chapitre.

Dès le point du jour, les religieux d'une même bonzerie sortent pour aller quêter l'aumône ; ils marchent l'un derrière l'autre, leur chef en tête et ils parcourent ainsi les rues de la ville, leur sébile sous le bras, sans mot dire, implorant mentalement le Buddha de leur faire la grâce de n'écraser aucun être vivant sous leurs pas. Ils

s'arrêtent devant les portes où ils aperçoivent quelqu'un se tenant prêt à leur distribuer l'aumône, consistant en riz cuit, en poisson salé et en fruits. La mendicité est interdite aux bonzes l'après-midi; ils peuvent néanmoins alors demander à l'assistance publique de quoi satisfaire leurs menus besoins : le tabac, le bétel, l'arec, le thé, le sucre. Lorsqu'un bonze revient de la quête, il n'oublie jamais, en montant l'escalier de sa cellule, de remercier Sakya-Muni d'avoir bien voulu exciter la charité des fidèles.

Le meilleur repas des religieux a lieu à huit heures du matin dans la *Sala* commune; ce repas est servi par les élèves de leur école et il ne se compose que de ce qui a été rapporté de la quête, ou des mets qu'on a pu offrir à domicile, car la règle défend de ne rien préparer dans la bonzerie en fait d'aliments et surtout de tuer, ou d'ordonner que l'on tue un animal quelconque pour le manger. Pourtant, les bonzes peuvent se nourrir de la chair des animaux préparés sans leur participation, sauf la chair de l'homme et la viande de l'éléphant, du rhinocéros, du cheval, du tigre, de l'ours, du chien et du serpent. Tous les fruits sont permis, après qu'on en a retiré les noyaux et les graines qui possèdent une vertu germinative. Les liqueurs fermentées et l'usage de l'opium sont formellement interdits. La première partie de la journée est occupée dans les classes, et un peu avant midi a lieu un deuxième repas très frugal. Ils ne peuvent rien manger le soir.

Les bonzes peuvent sortir deux par deux après midi. Ceux qui ne profitent pas de cette latitude font l'école aux enfants.

Les Khmers sont très formalistes ; aussi l'instruction dans les bonzeries est presque entièrement éducative, car il importe surtout de connaître les formes de langage usitées pour parler au roi, aux princes, aux mandarins et aux religieux, ainsi que l'attitude qu'il convient d'avoir en la présence de tous ces messieurs. Comme instruction, on n'apprend guère là qu'à bien parler et à écrire sa langue. Les novices reçoivent, en outre, une instruction religieuse peu étendue ; ils ne sont pas astreints à la confession, pas plus que les jeunes élèves, et ont dans les bonzeries des fonctions presque exclusivement domestiques.

A la nuit, les bonzes se confessent encore une fois, rentrent chez eux, adorent le Buddha un instant et se couchent.

Deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune, dans l'après-midi, ou vers les huit heures du soir, la cloche du monastère, par une sonnerie spéciale, appelle les religieux dans la pagode. Ces jours-là,

l'un des bonzes fait la lecture des deux cent vingt-sept commandements du Buddha et en commente quelques-uns.

Après la retraite du prasa, un très petit nombre de religieux se retirent dans les forêts pour y vivre de la vie ascétique. On désigne ceux-ci sous le nom de Smat, dont nous signalons la synonymie avec le Smarata des Indous et le Sarmana des Grecs.

Sakya-Muni recommandait, paraît-il, le travail à ses disciples ; aussi, avons-nous été bien étonné de trouver les bonzes khmers si flegmatiques. Pour justifier l'état d'inaction dans lequel ils osent vivre, ils prétendent qu'ils ne peuvent ni piocher la terre, ni hacher du bois, de crainte d'ôter la vie à quelque créature. Quelques-uns cependant sculptent des idoles et des ornements en bois pour les temples.

Les talapoins ne s'occupent pas de politique et ne supportent même pas qu'on leur en parle. C'est à peine s'ils s'entretiennent entre eux des événements qui sont de nature à intéresser la religion du pays, la sûreté des églises, des bonzeries et la tranquillité du clergé, si souvent troublée par les guerres, les invasions et les révolutions dont ce pauvre royaume a été tant de fois le théâtre.

De son côté, le roi laisse les membres du clergé complètement tranquilles ; il ne leur demande aucun serment, aucun impôt et leur fait, au contraire, délivrer journellement des aumônes, se conformant ainsi à la prescription suivante du législateur Manou : « Un roi, même lorsqu'il meurt de besoin, ne doit pas recevoir de tribut d'un Brahmane versé dans la sainte écriture ; et qu'il ne souffre jamais que dans ses États un pareil religieux soit tourmenté par la faim. »

Les bonzes ne sont jamais mêlés non plus aux cancans du monde ; ils sont animés d'une grande mansuétude pour les malheureux, les infirmes, les aliénés et jusqu'aux animaux rôdeurs qui trouvent chez eux, sinon une bonne chère, du moins un asile et une protection.

Les plus instruits parmi ces religieux comprennent le pâli des livres sacrés, qu'ils tâchent d'enseigner à leurs confrères. Quelquefois, ils s'occupent de géographie, mais ils ne font pas grands progrès dans cette science. Enfin, les plus intelligents, ou les plus roués d'entre eux, exercent l'astrologie.

Tous les membres du clergé se rasent les sourcils, les cheveux, la barbe, deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune.

Au Cambodge, les bonzes sont doux, sobres, discrets, paisibles, timides et même sauvages, peu hospitaliers pour les étrangers qu'ils ne

connaissent pas, orgueilleux, fainéants, inintelligents et peu instruits. Ils se contentent des aumônes qu'on leur fait, restent pauvres et n'exploitent pas le pauvre peuple. Ils sont bien trop nombreux, et cela est regrettable dans un pays où les bras manquent pour la production. On sait qu'en Chine un empereur de la famille des Tangs, ayant reconnu qu'il y avait un trop grand nombre de couvents dans ses États, en fit brûler quelques-uns, disant que s'il y avait un homme qui ne labourât point, où une femme qui ne s'occupât pas, il fallait que quelqu'un souffrît le froid et la faim dans l'empire. Sans rien brûler, une mesure analogue serait bonne à prendre au Cambodge.

Les talapoins ne vont pas soigner les malades à domicile, mais ils donnent des consultations et des remèdes à ceux qui vont leur en demander.

Les pagodes et les bonzeries sont fréquentées par une catégorie de dévots vêtus de blanc, c'est-à-dire de deuil, qui vont journellement offrir leurs services aux bonzes, qui les emploient à toutes sortes de travaux de réparation, d'installation et surtout à approvisionner d'eau le monastère. Ces hommes dévoués se fixent quelquefois à la bonzerie ; ils observent, sans y être tenus, la plupart des maximes qui constituent la règle des religieux ; ils renoncent au monde, font pénitence et le vœu de ne plus quitter les habits de deuil. On les désigne sous le nom de Neac-reacsa-sel-pram (les hommes qui observent cinq préceptes). Ces préceptes sont :

1° Ne tuer ni hommes ni bêtes ;

2° Ne pas voler ;

3° Ne pas faire usage de boissons fortes ;

4° Ne pas rechercher les femmes ;

5° Ne pas calomnier.

L'engagement d'observer ces cinq commandements doit être renouvelé chaque semaine une fois.

Il y a également des sociétés de femmes non cloîtrées, mais qui s'établissent près des pagodes, dans de très petites cases séparées des bonzeries d'hommes. Ces sortes de dévotes doivent ne pas quitter les habits de deuil ; on les appelle *Don chi*. Ce sont, le plus souvent, de vieilles filles ou des veuves qui ont renoncé à se remarier. Elles sont admises après avoir promis devant l'idole du Buddha d'observer les commandements suivants :

1° Ne pas tuer les bêtes ;

2° Ne pas voler ;
3° Ne pas se marier ;
4° Ne pas mentir ;
5° Ne pas boire de liqueurs fortes ;
6° Ne pas manger après midi ;
7° Ne pas s'habiller comme les femmes du monde ;
8° Ne pas chanter des chansons.

L'engagement d'observer ces commandements doit être renouvelé tous les huit jours.

Les bonzesses occupent une position bien secondaire dans les bonzeries ; les novices eux-mêmes leur donnent des ordres ; elles achètent et préparent la nourriture des religieux lorsque l'aumône a été insuffisante ; elles balaient, arrachent les mauvaises herbes et entretiennent, en un mot, la propreté autour des pagodes. Ce sont elles qui réparent les habits des moines.

La cérémonie d'ordination des bonzes est assez remarquable pour qu'on en dise un mot ici.

L'ordinant est de droit le bonze le plus élevé en grade de l'endroit ; il doit être âgé d'au moins cinquante ans. S'il est empêché, il délègue ses pouvoirs à un confrère. Il faut la présence de vingt bonzes au moins dans toute cérémonie d'ordination.

Le jour de la cérémonie venu, l'ordinand se fait raser la tête complètement et s'habille tout de blanc. Il monte ensuite sur un cheval et on le conduit processionnellement à la pagode entre deux files d'individus portant des cierges allumés. Une musique précède le cortège que suivent les parents et les amis du postulant.

Dans la pagode, l'autel de l'idole est paré de fleurs et garni de cierges allumés ; des tapis, des nattes fines et fraîches couvrent le parquet ; les cadeaux que l'ordinand fait aux futurs confrères sont étalés dans le temple. Ce sont généralement des plats et des bols en cuivre, des théières, des talapoins, des parasols en papier peint, des gâteaux, des fruits, de l'arec, du bétel... Si l'ordinand n'est pas riche, il peut mettre plus de mesure dans ses libéralités et même ne rien donner du tout.

Dès son entrée dans le temple, le postulant se dirige vers le chef du clergé ; il pose à terre devant lui les divers effets constituant le costume d'un moine ; il se prosterne ensuite et salue trois fois, les mains réunies en coupe et portées à hauteur du front. Le chef prend les habits et les place sur les bras du postulant. Cela fait, ils se relèvent tous les deux et

le postulant adresse la parole à l'officiant en ces termes : « Je vous ai choisi pour mon ordinant et mon guide spirituel, afin que vous me réprimandiez chaque fois que je m'écarterai de la voie tracée par le Buddha à ses ministres sur cette terre. »

L'officiant fait dans ces occasions un court discours pour recommander d'observer la discipline, l'humilité, la modestie, et dans lequel il ne manque pas de rappeler que le corps humain est sujet aux faiblesses, aux infirmités et est condamné finalement à une destruction complète.

Après le sermon, le prédicateur passe l'écharpe jaune au postulant et il lui ordonne d'aller compléter sa toilette à l'écart; il revient un instant après costumé en bonze des pieds à la tête et il va de nouveau saluer trois fois l'ordinant, qui lui donne lecture des dix commandements essentiels qu'il devra désormais observer :

1° Ne tuer ni hommes, ni bêtes, ni rien de ce qui a vie ;
2° Ne pas voler ;
3° Ne pas se marier étant religieux ;
4° Ne pas mentir ;
5° Ne pas s'enivrer ;
6° Ne rien manger après midi ;
7° Ne pas chanter, ni danser ;
8° Ne pas s'habiller avec luxe ;
9° Ne s'asseoir, ni se coucher dans un endroit trop élevé ;
10° N'avoir ni or, ni argent.

L'ordinant passe alors la parole à son second, qui adresse au postulant les questions suivantes : Avez-vous vingt ans? — Avez-vous une marmite pour quêter le riz ? — Votre costume de bonze est-il complet ? — Êtes-vous atteint de la lèpre ? — Avez-vous des plaies, des abcès sur le corps ? — Avez-vous des dartres ? — Êtes-vous sujet aux hémorroïdes? — Êtes-vous épileptique ? — Êtes-vous esclave ? — Êtes-vous du sexe masculin ? — Avez-vous des dettes? — Devez-vous un service quelconque à l'État ? — Avez-vous le consentement de vos parents? — Êtes-vous simplement un homme et point un dragon (démon) transformé ?...

Parmi les recommandations qui sont faites ensuite au postulant, nous observons qu'on lui défend de préparer et d'administrer des potions abortives.

Le Mi-Vat, ou chef de pagode, inscrit sur un registre le nom du nouveau confrère avec la date de l'ordination.

La cérémonie finit par la lecture des deux cent vingt-sept commandements du Buddha, dont voici les plus remarquables :

Vous ne toucherez point les femmes, pas même leurs mains, ni leurs cheveux ;

Ne flattez point les femmes et ne servez point d'intermédiaire entre elles et les laïques, même pour le cas de mariage ;

Ne prenez aucun repos à l'ombre d'un arbre où se trouveraient des femmes ;

Dans un tête-à-tête forcé avec une femme, ne prononcez jamais plus de cinq à six mots ;

Ne faites pas le même chemin qu'une religieuse, si c'est dans un lieu isolé, à moins que cet endroit soit dangereux et que ce soit pour la protéger ;

Vous ne mendierez des vêtements que lorsque vous aurez perdu les vôtres dans un naufrage, un incendie, ou, enfin, s'ils ont été volés ;

Vous ne devez mettre un habit neuf qu'après que vous l'aurez préalablement consacré par les prières d'usage ;

Couvrez-vous bien le corps avec votre costume, même lorsque vous êtes seul dans la forêt ;

Ne médisez point de vos confrères ;

Si vous apprenez qu'un de vos confrères se conduit mal, tâchez de le ramener à l'observance plus rigoureuse des commandements. S'il n'écoute pas vos observations, attirez-le dans la pagode et donnez-lui des conseils devant l'idole du Buddha. Lorsque vous lui aurez fait trois fois la leçon de cette manière, vous ne devez pas insister davantage et vous pouvez le laisser tranquille ;

Lorsque vous aurez donné quoi que ce soit à un de vos confrères, vous ne devez plus le lui réclamer, même si vous cessez d'être amis ;

Ne dites pas à un laïque qu'il est à votre connaissance qu'un de vos confrères a commis une mauvaise action ;

Vous ne devez rien cacher à vos confrères, ni mentir aux laïques ;

Enseignez vos confrères plus ignorants que vous ; poussez-les à travailler et à se bien conduire ;

N'ayez sur vous ni or, ni argent ; n'achetez rien vous-mêmes et ne faites aucun commerce ;

Vous ne devez rien donner aux étrangers ;

Ne désignez personne du doigt ;

Ne vous asseyez pas sur une chaise rembourrée ;

Ne riez jamais aux éclats ; ne parlez point fort et ne faites aucun geste en parlant ;

Ne balancez pas le corps en marchant ;

Ne laissez pas trop remplir votre soupière lorsque vous allez quêter le riz de chaque jour ;

Lorsque vous avez du riz dans votre bouche, vous ne devez point parler ;

Ne faites aucun bruit avec la bouche en mâchant les aliments et ne léchez pas vos doigts ;

N'allez jamais assister au départ d'une armée ;

Si vous tombez au milieu d'une armée, vous ne devez pas y rester plus de trois jours, à moins qu'il n'y ait dans ses rangs un de vos parents blessé ou malade ;

Ne prêchez point devant un laïque qui aurait à la main une arme, une canne, ou même simplement un parapluie.

Quelques voyageurs ont été frappés des nombreux rapports qui existent entre le rituel du culte catholique et celui des buddhistes en général, ainsi que de l'analogie des règles monastiques suivies par les adeptes des deux religions. Voici les points de contact qu'il nous a été donné d'apercevoir nous-même sans rechercher les occasions de faire des rapprochements de cette nature :

La psalmodie. — Les exorcismes. — La bénédiction donnée en répandant l'eau lustrale sur les dévots. — Le chapelet[1]. — Le culte des saints. — Les processions autour du temple. — L'eau bénite. — La cloche pour annoncer les offices et réunir les religieux. — Les instructions religieuses et la prédication. — Les couvents d'hommes et de femmes. — L'habitation en cellules séparées. — La confession des religieux. — Le célibat ecclésiastique — Les retraites spirituelles. — La mendicité. — L'abstention de viandes et de liqueurs fortes. — La défense de toucher à l'argent. — Le rasage de la tête. — Le devoir de professer, qui était de rigueur dans nos couvents d'autrefois[2].

Les religieux, comme nous venons de le voir, ne sont pas en position

[1] Le chapelet des bonzes cambodgiens est formé de *cent dix* petits grains, divisés en séries de dix par de plus gros grains sur lesquels on s'arrête pour dire des prières particulières. Les grains sont en plomb ou en cendres de bûcher agglutinées avec de la laque et réunies en petites sphères que l'on enfile comme les grains de nos chapelets.

[2] Aujourd'hui, on n'apprend guère qu'à lire et écrire dans les bonzeries. Autrefois, on y enseignait les lettres, les sciences et surtout les arts, comme en témoignent les chefs-d'œuvre laissés par les anciens Khmers.

de faire les frais de construction des *Vats* (pagodes) qu'ils desservent. C'est le roi, les princes, les mandarins, les gens fortunés, qui donnent l'argent et les matériaux nécessaires à l'édification et aux réparations des temples et des bonzeries. Les fidèles moins aisés, et qui ont cependant le désir d'accomplir une œuvre semblable, fournissent la main d'œuvre et se cotisent pour réunir les ressources financières voulues.

A la porte d'entrée de presque tous les anciens temples khmers, on trouve une pierre portant une dédicace, qui se termine par l'énumération des objets et revenus dont les bienfaiteurs ont doté les desservants.

Lorsque la construction d'une pagode est chose décidée, on choisit un terrain propre à son établissement. Ensuite, on taille dans un bloc de granit une borne en forme de cône, que l'on peint de diverses couleurs et cette borne sacrée porte le nom de Sema. On place le Sema sur un palanquin, ainsi qu'une gneuse de dix ligatures (environ huit francs) et l'on s'en va au palais du roi faire la demande de l'emplacement. Dans les provinces, on s'adresse au gouverneur. Nous indiquerons par la suite la destination de la pierre façonnée; quant aux dix ligatures, elles sont le prix invariable d'un terrain quelconque destiné au service religieux. Les demandes de cette nature sont toujours accordées gratis, et l'argent est abandonné aux pétitionnaires qui l'emploient au mieux de leur œuvre.

Le terrain une fois obtenu, on dresse un autel à l'endroit on l'on veut bâtir la pagode, et l'on consacre ce lieu au culte par trois jours de prières.

Les devins interviennent pour indiquer le jour et le moment favorables à la pose de la première pierre d'une pagode. Les bonzes restent étrangers à ces sortes de consultations, tout à fait en désaccord avec leur règle, mais ils admettent très bien au fond du cœur qu'on aille prendre les ordres des astrologues, et que surtout on en tienne compte, car si le moment était mal choisi, on aurait à redouter des accidents pour les ouvriers, un manque de fonds pour l'achèvement des travaux...

A vol d'oiseau, le plan d'ensemble des pagodes modernes, avec leurs dépendances, a quelque analogie avec les dispositions adoptées par les anciens Khmers. Le *Vat* s'élève sur une ou trois terrasses basses, rectangulaires, superposées et en retrait les unes sur les autres, établies au milieu d'un parc planté de gros arbres et surtout de banians (ficus religiosa).

On ne saurait à quel genre d'architecture rattacher les pagodes mo-

dernes : c'est un mélange de genres indous et chinois complétés par des détails et une ornementation particulière au pays. Mais que nous sommes éloignés, hélas! de l'époque où brillaient si supérieurement les savants architectes, les grands artistes et les ouvriers habiles qui ont produit Angcor-Vat! A cette heure, c'est à peine si on rencontre çà et là, dans les grands centres, des temples en maçonnerie d'assez mauvais goût et de style uniforme. Partout ailleurs, on fait à l'idole de Sakya-Muni des abris misérables en bois, ou en feuillage, qui la préservent à peine des intempéries des saisons[1].

La façade principale de ces pagodes est tournée vers l'Est. On trouvera dans le pays même des exceptions à cette loi, mais qui sont presque toujours justifiées : Ainsi, par exemple, la grande pagode moderne bâtie sur l'un des sommets de la colline de Oudong a sa porte d'entrée ouverte vers le nord-nord-ouest, faisant vis-à-vis à une tour isolée renfermant des reliques du Buddha. La pagode, dans ce cas, n'est qu'une annexe du monument et il est de règle qu'elle doit lui faire face. — Un autre exemple de dérogation plus remarqué, c'est celui du superbe temple d'Angcor-Vat, dont la façade d'honneur est carrément tournée du côté de l'ouest. On n'a donné encore aucune raison bien décisive pour expliquer une orientation aussi insolite.

La pagode cambodgienne moderne figure un grand hangar, composé de fermes à arbalétriers extrêmement penchés pour le toit supérieur, formant la nef centrale, et peu inclinés pour les bas-côtés, dont les couvertures moins élevées que la première, laissent entre elles et celle-ci un certain espace par où l'air peut circuler, disposition excellente dans les pays chauds. Le comble est soutenu à l'intérieur par deux rangées de colonnes, et il s'appuie tout autour sur quatre murailles percées de fenêtres carrées comme les sabords d'un navire. Les colonnes, on n'a jamais su nous dire pourquoi, au lieu d'être placées dans le sens de leur plus grande résistance, c'est-à-dire verticalement, inclinent uniformément vers l'axe longitudinal de l'édifice. Quelquefois, on ménage des vérandahs autour des pagodes, formées par des appentis à toits tellement surbaissés, que l'on est forcé de se courber pour pénétrer dans l'intérieur. Cet arrangement a peut-être pour objet d'atténuer la grande clarté du soleil et de ménager à l'intérieur du sanctuaire un demi-jour reli-

[1] Voir page 57.

gieux. C'est au fond de la nef centrale que se trouve l'idole ordinairement colossale du Buddha.

Il n'est pas rare que les avant-toits soient soutenus par des cariatides monstrueuses et grossières tirées de la mythologie des Brahmes de l'Inde. Le faîtage est orné, à chaque extrémité, d'une belle trompe d'éléphant dorée et relevée, tandis que les bords tombants des toits sont garnis de madriers sculptés en forme de Nagas, ou serpents. Les tuiles sont peintes de diverses manières et vernissées; elles répercutent la lumière solaire en mille couleurs.

A l'intérieur, au pied de l'autel, est une balustrade peu développée figurant le Naga, où l'oiseau Hang, sur laquelle on fixe des bougies allumées pendant les adorations. Derrière l'idole sont trois ou quatre couchettes à la disposition des confrères étrangers en visite.

Les murs sont le plus souvent nus ; quelquefois les bonzes y peignent des scènes de la légende buddhique et il n'est pas rare d'y voir figurer aussi des divinités des autres cultes à côté d'officiers européens!

Le sol dans certaines pagodes est carrelé ; mais le plus souvent il se compose d'un mastic, ou ciment, fait avec de la chaux, du sable, du sucre, de la paille hachée, le tout battu ensemble dans une certaine quantité d'eau jaunie avec le bois du sappan.

Le terrain doit être toujours dégagé en avant des pagodes ; les cellules des religieux sont établies en arrière, ou à une certaine distance sur les flancs.

A quelques mètres en avant de la porte d'entrée du temple, sur un mât très élevé, enrichi d'arabesques dorées, perche, en guise d'emblème, l'oiseau brahmanique Hangsa, dont les poètes indous ont fait la monture de Brahma et qui donna son nom à plusieurs villes, notamment à Hangsavadi, la capitale du Pégou.

Les angles des terrasses sont généralement garnis de petites pyramides tumulaires à base polygonale et terminées en forme de cloche. Les pagodes un peu âgées sont entourées de plusieurs petits monuments de ce genre renfermant les cendres d'anciens religieux, ou de quelques bienfaiteurs du couvent.

Avant de livrer une pagode neuve au culte, on procède, dans une cérémonie intéressante que nous regrettons de ne pouvoir décrire ici, à l'inauguration de l'idole du Buddha. Les Khmers appellent cette cérémonie *appisec* (le couronnement), ou bien *boc-prea-net-prea*

(ouvrir les yeux au Buddha), parce que c'est durant cette fête qu'un peintre dessine les yeux de l'idole avant de la laisser voir aux fidèles.

Vient ensuite la fête du *Bancho-Sema* (descendre les Sémas), c'est-à-dire planter les bornes sacrées, par où finissent les consécrations et les bénédictions.

Les Cambodgiens désignent les bonzeries, ou couvents, par le mot

Malais.

Malais.

Cham.

Cham.

Dessins de M. Fischer, médecin de la marine.

Kot, se rapprochant assez du mot mongol Kut, dont la signification est la même. Ces bonzeries se composent d'une série de petites cases en bambous recouvertes de paillottes, espacées entre elles de quelques coudées et auxquelles on accède par des échelles à main. Ces échelles doivent avoir un nombre impair d'échelons, mais surtout ce nombre ne peut jamais être quatre, à cause de la ressemblance qu'elles auraient alors avec les cangues des prisonniers.

Sur l'avant de la cellule d'un bonze est un espace libre, sorte de

vestibule couvert, où le religieux fait l'école à ses élèves et reçoit les visiteurs. Là point de meubles ; le prêtre s'asseoit sur une estrade d'une coudée de haut, où il admet à s'asseoir les confrères qui le vont voir ; quant aux élèves, aux laïques, ils s'accroupissent sur des nattes étalées sur le plancher. Que de fois nous avons vu, pendant les heures de classe, les élèves sur les nattes, et le professeur lui-même sur l'estrade, endormis profondément.

Les dimensions de la cellule d'un bonze sont invariables ; elles sont indiquées dans le livre de *la discipline*. Dans la cellule, il n'y a qu'un lit garni d'une moustiquaire et un petit autel éclairé par une lampe inextinguible.

IV

Les *Horas* étaient anciennement les astronomes du pays : c'étaient eux qui établissaient les calendriers, qui déterminaient l'époque exacte des éclipses solaires et lunaires et qui prédisaient, enfin, assurent les Khmers, tous les phénomènes atmosphériques et astronomiques. Plus tard, ils exercèrent aussi l'astrologie, art dans lequel ils excellèrent et qu'ils ont légué à leurs successeurs.

Ces premiers savants ont laissé deux grands ouvrages : le Maha-Sangcram, qui est un traité d'astronomie, et le Phyéa-Ka, traitant de la résolution des problèmes de l'astrologie naturelle et judiciaire. Les matières contenues dans ces deux livres ne sont ni raisonnées, ni détaillées : on n'y voit que des formules et des tableaux, qui ont été sans doute établis d'après des calculs dont il ne reste plus traces. Il suffit aux continuateurs d'aujourd'hui d'introduire, à leur place, dans ces formules, certaines inconnues et faire une facile opération arithmétique, pour résoudre un grand nombre de problèmes proposés sur l'astronomie et l'astrologie.

Les *horas* actuels savent se servir des formules dont nous venons de parler, mais ils sont incapables de remonter à l'origine des calculs, d'en comprendre les développements et les différentes transformations par lesquelles on a dû les faire passer pour arriver aux expressions simples qu'ils appliquent machinalement.

Ces ouvrages sont entre les mains des deux horas royaux. Ils professent tous les deux le buddhisme et ils ne se souviennent guère que le

maître a expressément défendu aux savants de pratiquer l'astrologie et au peuple d'y croire. Ces devins battent monnaie avec leurs sentences, qu'ils rendent d'un air solennel et qu'ils font mine de déduire de longs calculs auxquels ils n'entendent rien.

Le roi d'ailleurs donne l'exemple en entretenant deux de ces astrologues; il les assimile même aux mandarins, afin de rehausser la valeur de leurs sorcelleries par le prestige de la position. Comme traitement régulier, chacun de ces *horas* reçoit vingt-deux piculs de riz par an, valant environ deux cent quarante francs. C'est un impôt supplémentaire qui pèse sur les six provinces du royaume qui produisent le plus de riz.

Ce sont ces savants qui déterminent les jours heureux et les heures favorables pour toutes les entreprises de la vie, surtout pour se mettre en voyage, pour commencer la construction d'une maison, pour y entrer la première fois lorsqu'elle est finie et, enfin, le choix de la porte par où il convient d'entrer ce jour-là. Ils font des calculs de prédiction du temps, annoncent les fortes pluies, les orages, les ouragans, les inondations extraordinaires. Dans l'ordre politique, ils prédisent les révolutions, la guerre, la paix. Ils annoncent aussi les maladies, le retour à la santé, la venue d'un garçon ou d'une fille avant l'accouchement, la cessation de la stérilité, le prochain mariage des filles, le succès d'une entreprise commerciale, le résultat du jeu... Enfin, les *horas* peuvent détourner, par des *prières efficaces*, l'effet des malédictions, des maléfices.

Les rois les font mander souvent pour les consulter sur des sujets intéressant la famille royale, sur les récoltes, sur l'état des esprits dans le royaume.

Le peuple, lui aussi, a ses devins qu'il appelle Cru-Mul (les maîtres qui voient) et il croit fermement qu'ils ont, en effet, la connaissance des secrets des choses occultes.

Pour finir, nous dirons que si le peuple ajoute foi à ces jongleries, les astrologues en rient dans leur for intérieur et nous pouvons assurer les avoir vus s'en tordre les côtes, en notre présence, plus d'une fois.

Les *Achars* (atcharia) sont des individus instruits, élevés dans les bonzeries, qui ont été bonzes plus ou moins de temps, et qui, une fois rentrés dans la vie privée, continuent à fréquenter les monastères et à mener, à la question d'amour près, une vie semi-monastique. Ce sont les auxiliaires, les suppléants des bonzes dans les cérémonies religieuses

et les ordonnateurs de toutes les fêtes. Souvent même ils sont appelés seuls dans les familles pour commenter les livres sacrés, donner des éclaircissements sur les points obscurs... Ils président aussi chez les particuliers à certaines cérémonies dans lesquelles la présence des religieux n'est pas indispensable.

Les Achars ont fait une étude assez incomplète de la langue pâli, dans laquelle les *sutras* des buddhistes sont écrits, et néanmoins ils l'enseignent aux princes et aux jeunes bonzes dans une des salles publiques du palais. Chaque semaine ils doivent rendre compte au roi de cette partie importante de leur service.

Quatre de ces Achars sont attachés à la cour du roi, où ils sont assimilés aux mandarins inférieurs. Ils sont mariés le plus souvent et vivent avec leur famille; ils peuvent se livrer à l'agriculture, à la pêche, au commerce, pourvu qu'ils ne s'absentent pas tous ensemble, ni pour trop longtemps de la capitale. Chacun reçoit quatre piastres cambodgiennes par mois (16 francs), plus cinquante livres de riz, cinq livres de sel et une livre d'huile. A la fin de l'année, on leur fait un cadeau de douze piastres du pays.

Ce sont les Achars, concurremment avec les Bakus, dont nous parlerons bientôt, qui, dans les fêtes du palais, s'occupent de mettre les idoles à leur place, ainsi que le fameux fil de ceinture, qui limite le champ de la fête, et qui constitue une barrière bénie infranchissable pour les mauvais génies, les Asuras, les Rakchasas...

Il y a à Phnom-Penh, et dans l'intérieur du royaume, des Achars indépendants, dégagés de toute attache officielle et qui président, dans le monde, à presque toutes les cérémonies religieuses et civiles : mariages, tonte du toupet, crémations... On leur fait des dons absolument facultatifs, qui leur constituent une sorte de casuel suffisant pour les faire vivre eux et leur famille.

Les Achars libres ne sont l'objet d'aucune nomination, ou élection : ils prennent, ou l'opinion publique leur donne cette qualité, lorsqu'ils se distinguent par leur savoir dans les matières religieuses et que surtout leur conduite privée est irréprochable.

Les Achars font le vœu mental de ne jamais tuer eux-mêmes, ou conseiller que l'on tue, un être quelconque vivant.

Ainsi donc, les Achars sont des dévots laïques, plus ou moins théologiens, professeurs de pâli et commentateurs des livres sacrés. Quelques-uns pratiquent aussi les mathématiques et l'astrologie. Il n'est

pas difficile de reconnaître à ces signes les professeurs dont parle Manou dans son livre II, st. 140 : « Le Brahmane qui, après avoir initié ses élèves, leur fait connaître le Véda, avec la règle du sacrifice, et la partie mystérieuse, nommée Oupanichad, est désigné par les sages sous le nom de Atcharia (instituteur). »

On pourrait trouver aussi quelque analogie entre les Achars et les Druides-Enbages des Romains et des Celtes, qui se livraient à l'étude des sciences exactes, de la divination, et remplissaient l'office de sacrificateurs dans certaines cérémonies religieuses, avant l'introduction du christianisme dans les Gaules.

Nul doute que les Achars, qui, suivant toute probabilité, étaient autrefois Brahmanes et qui, comme les Bakus, ont fait défection pour passer sous les couleurs du Buddha, ne fussent anciennement les préparateurs de toutes les fêtes religieuses, et les ministres des sacrifices humains pratiqués au Cambodge avant le triomphe définitif de la réforme de Sakya-Muni.

Les *Bakus* sont aussi appelés *Préams* ou *Bréams* et *Borohets*. Il nous a été impossible, en consultant les indigènes, d'obtenir une signification raisonnable de chacune de ces appellations.

Nous pensons qu'il faut décomposer le mot Baku, ainsi : Ba (père) et Ku, provenant du sanscrit *guru* (professeur spirituel), que les Khmers écrivent Kuru, ou simplement Ku et en langage vulgaire Cru, pour ramener, suivant leur usage, l'expression à la forme monosyllabique, qui est un des caractères distinctifs de leur langue. Baku signifierait donc guide ou père spirituel, ce qui est le rôle des Brahmes.

Préam ou Bréam a avec le mot Brahme un rapport qui saute aux yeux.

Borohet est la corruption du mot sanscrit *Pourohita*, signifiant conseiller spirituel.

Pour savoir d'où viennent les Bakus et ce qu'ils sont, écoutons leur légende :

« Nous provenons, disent-ils, de Romvisay[1], où régnait autrefois Vichnou. »

« Les Cambodgiens, eux, sont venus d'une autre contrée appelée Phuméa[2]. »

[1] Il y a des écrivains qui ont prétendu que Romvisay était un pays situé dans le nord-ouest de l'Inde et le même que celui qui est désigné par les poètes indous sous le nom de Camboya.

[2] C'est le Pégou qu'on désigne ainsi au Cambodge. Cette légende est assez d'accord avec

« Voici comment nos aïeux sont venus au Cambodge : Le roi Prea-Ket-Méaléa, qui régnait à Angcor, était tombé gravement malade, et comme il ne pouvait guérir, Siva et Vichnou firent venir du pays des Proms (Brahmanes) le grand Eysey-srey-reac[1] pour le soigner. Le saint ascète guérit le roi et établit en même temps la tranquillité dans le pays, qui était depuis longtemps en révolution.

« Lorsque le saint fut sur le point de s'en retourner, le roi khmer insista pour qu'il laissât auprès de lui quelques-uns de ses disciples, dont il serait bien aise d'avoir les conseils pour sa santé et pour l'administration de son peuple. Sept disciples furent désignés par le maître pour rester au Cambodge; ils se fixèrent à Angcor et c'est nous qui sommes leurs descendants. »

C'est tout ce que savent les Bakus sur leur origine; et quant à leur tirer le moindre renseignement sur la position géographique de Romvisay, d'où ils prétendent provenir, il n'y a pas à y songer.

Un fait historique important paraît cependant ressortir de cette courte légende : c'est que des Brahmes se sont introduits au Cambodge sous le règne de Méaléa, c'est-à-dire dans le 1er siècle de notre ère. Nous pensons que la religion brahmanique avait été importée dans le sud de l'Indo-Chine avant cette époque, et qu'il ne faut voir dans la tradition que nous venons de rapporter que le souvenir d'une immigration très importante, et sans doute aussi plus moderne relativement, de Brahmanes indiens au Cambodge.

Comme autres enseignements se dégageant de la légende, nous retenons la différence d'origine des Cambodgiens et des Bakus et la prétention légitime de ceux-ci à la caste des Brahmes. Nous reviendrons ailleurs sur ce qui se rapporte à la maladie du roi Prea-Ket-Méaléa et aux désordres qui se produisirent sous son gouvernement.

Le chef de la secte des Bakus porte le titre de Prea-thommorut-Eysey-sel-set-rutchi-chessda; il a sept suppléants qui sont, comme lui, assimilés aux plus hauts dignitaires de l'État, et on compte environ une centaine de simples Brahmes dans le royaume, non compris leurs femmes et leurs enfants, car ils ont tous pu se marier sans faire accroc à leur règle, puisque leurs confrères se marient dans l'Inde, et que les membres de leur sainte trinité, Brahma, Vichnou, Siva eux-mêmes,

d'autres qui font venir les Cambodgiens de Savodey ou Hangsavodey (Hangsavady), l'antique capitale du Pégou.

[1] C'est l'ascète brahmane Asita, si souvent cité dans les ouvrages indous.

avaient pris chacun bon nombre de déesses pour épouses. L'un des chefs est l'astronome et l'astrologue particulier de la caste.

Les rois khmers ont de tout temps confié aux bakus la garde de leur épée antique, des autres attributs de la royauté et, enfin, d'une foule d'idoles brahmaniques, sortes de reliques du culte ancien, parmi lesquelles nous distinguons: Brahma, Vichnou, Siva, Ganesa, Kali et un dieu ventru et difforme, appelé Préa-Cachai, que nous avons supposé être Kartikeya, le dieu de la guerre, puisqu'il suit le roi en campagne, et que les soldats n'oublient pas d'appliquer sur leur front de petites images de ce dieu avant d'engager le combat. En regardant cette idole, nous pensions à un dieu égyptien également difforme, nommé *Bès*, qui est représenté sur plusieurs monuments asiatiques comme un tueur de monstres.

D'un autre côté, le genre de difformité de ce dieu nous le fait rapprocher de Kabanda, fils de Lakshmi, déesse de la beauté, qui avait hérité des attraits de sa mère, lesquels se transformèrent en formes hideuses par l'effet d'une malédiction. Ce fut, paraît-il, la colère d'Indra qui déchaîna sur lui la foudre, qui fit rentrer dans son corps la tête et les jambes. C'est ce Kabanda, qui, tombé plus tard dans la condition de Rakchasas, rencontra Rama dans une forêt et lui donna les indications précises qui lui firent retrouver Sitâ, son épouse.

Pour lever tous les doutes sur la foi religieuse des anciens bakus, nous ajouterons que leurs continuateurs prétendent que les préceptes de leur religion sont consignés dans un livre intitulé *Préa-thomma-Sat*. Or, nous verrons plus tard qu'il s'agit ici du Manova-Dharma-Sastra, ou le livre de la loi de Manou, qui est, en effet, le cours de morale religieuse, en même temps que le code des Brahmanes [1].

La religion brahmanique ayant disparu depuis longtemps du sud de l'Indo-Chine, les ministres de ce culte, bien dégénérés aujourd'hui au point de vue de la science, ont perdu petit à petit leur influence, leur prestige, et nous verrons tout à l'heure que cependant ceux qui restent jouissent encore de nos jours d'assez de prérogatives et d'avantages pour faire supposer que leurs aïeux ont dû former une secte puissante dans l'État.

Les bakus épousent indifféremment à cette heure les femmes des diverses races répandues dans le royaume. Il n'y a donc plus à chercher

[1] Voir page 81, trois Brahmanes.

parmi eux le type de la race originelle. Remarquons néanmoins que le chef de la secte, homme d'environ soixante ans, est d'un brun assez foncé relativement aux Cambodgiens, et que les traits de son visage sont identiquement ceux de la race aryanne.

Ces brahmes épousent des femmes de diverses religions et ils n'exigent pas qu'elles se convertissent à la leur. La règle est que les enfants d'un baku avec une profane appartiennent de droit à la secte des brahmes, tandis que ceux qui naissent d'une femme baku et d'un père étranger à la secte, ont la liberté du choix.

Il y a au moins autant de confusion dans les croyances religieuses des bakus que dans celles des Khmers: comme ceux-ci, ils adorent en même temps les Neac-tas, le Buddha, Vichnou, Siva, mais avec prédominance peut-être du culte de ces deux dernières divinités. Ils ne suivent pas la règle ultra-humanitaire qui défend aux bonzes de faire tuer un animal quelconque, même pour leur nourriture.

Les fils des bakus vont s'instruire dans les bonzeries, les seuls établissements d'instruction qui existent de nos jours au Cambodge, et quelquefois même ils se font, pour un temps, talapoins. Ils rasent alors leurs cheveux, que les hommes et les femmes de leur secte portent longs et noués en torchon derrière la tête. Lorsqu'ils se défroquent, ils laissent repousser leurs cheveux qu'ils ne coupent plus.

Les chefs des bakus ont de tout temps refusé des positions officielles, et assurément plus lucratives que les apanages traditionnels dont ils jouissent encore de nos jours, afin de ne pas déroger à la noblesse de leur caste et de ne pas couper la chevelure, qui en est un des signes distinctifs. On sait que les Cambodgiens, mais de rigueur les fonctionnaires, ont la tête rasée, sauf un petit toupet de cheveux portés courts sur le sommet de la tête.

Le mariage et la crémation se célèbrent de la même manière pour les bakus que pour les purs buddhistes. Dans les pagodes, ils se comportent comme de simples laïques ; cependant, on les voit officiant, dans certaines cérémonies extérieures, comme des pontifes. Ils ont des délicatesses à l'égard des choses à manger qui rappellent les scrupules des brahmes Indous ; ainsi, ils ne toucheraient jamais à un mets préparé par quelqu'un qui ne se serait pas préalablement purifié le corps. Après un bain, ils peuvent se permettre tout ce qu'ils veulent. Ils prennent toutes sortes de précautions, qui doivent être fort assujettissantes dans un ménage, afin d'éviter de toucher à aucun

ustensile de cuisine ou de table, sans s'être enveloppé la main d'un linge quelconque leur formant une sorte de gant.

Lorsque le roi part pour la guerre, les brahmes le suivent emportant avec eux l'épée sacrée, un fer de lance antique venant aussi des dieux, et, enfin, plusieurs idoles brahmaniques, parmi lesquelles le Préa-Cachai. Avant le combat, l'un d'eux présente au roi une eau lustrale, dite *l'eau de la victoire*, dont Sa Majesté se lave la face et la poitrine. Dans la crémation des corps des rois et des princes, ce sont eux qui allument le bûcher. Enfin, le peuple demande aux *Preams* des prières pour écarter certains malheurs dont il peut être menacé, et dont l'augure s'est manifesté surtout par la présence de quelque oiseau de proie sur leur maison.

On a réduit d'âge en âge les avantages, les faveurs, les prérogatives, dont jouissaient autrefois les bakus au Cambodge. Nous les avons entendus s'en plaindre plus d'une fois. Il leur en reste néanmoins encore d'assez sensibles pour en faire des citoyens privilégiés dans l'État. Ainsi, le chef de la secte reçoit tous les ans des habitants de la province de Compong-Soai vingt-sept francs en argent, vingt piculs de riz, une paire de buffles et une charrette dont il trafique. Les sept autres touchent les mêmes choses fournies par les autres grandes provinces.

Les provinces de Bâti et de Sithor passent pour avoir été les principaux foyers de la foi brahmanique. Nous avons eu la confirmation de ce renseignement historique pour Sithor, en parlant de la religion des Khmers ; nous verrons, en passant en revue les ruines du pays, que le fait est aussi vrai pour ce qui regarde Bâti.

La plus grosse prérogative des Preams, qui leur est garantie par les lois, c'est de pouvoir aspirer à la couronne, dans le cas de pénurie complète de prétendants mâles appartenant à la famille royale. Dans une conjoncture semblable, les grands mandarins s'assemblent et désignent celui des chefs de cette caste qui leur paraît le plus apte à gouverner. Les mandarins peuvent aussi bien prendre une princesse de la famille régnante, et il y a des exemples dans l'histoire de l'une et de l'autre combinaison. Lorsqu'on est forcé d'appeler un baku au trône, ce qui est fort rare, car on n'est guère à court de princes par là, on lui fait épouser une princesse, de manière à le faire entrer, par cette alliance, dans la société divine.

Ce que nous venons de dire est une nouvelle contradiction à ajouter

aux autres, car les brahmes, qui formaient la caste religieuse dans l'Inde, qui était la plus honorée, avaient toutes les prérogatives, sauf celle, qu'ils n'ambitionnaient point, de gouverner les peuples. C'était là une corvée qu'ils laissaient aux militaires, aux Kchattryas, qui leur étaient subordonnés et qui ne retenaient du pouvoir que les inconvénients. Est-ce que ce ne sont que les ministres de la religion brahmanique qui rêvent des sociétés constituées ainsi qu'il vient d'être dit ?...

Les Preams sont dispensés de tout impôt ; ils ne sont jamais appelés à fournir des corvées pour les travaux d'utilité publique : la garde qu'ils montent dans le courant de l'année auprès de l'épée sacrée est considérée comme l'équivalent.

Il n'est aucunement interdit aux Preams de faire du commerce ; il y en a même qui s'y livrent et ceux-là sont alors soumis aux lois et règlements qui régissent les douanes, les fermes...

Les membres de cette secte ne relèvent pour la justice que de leurs chefs. Le chef de la secte est le grand justicier ; il décide seul dans tous les différends qui s'élèvent entre individus de la secte, sauf dans les cas graves où il trouve convenable de s'adjoindre, comme juges, un ou plusieurs de ses confrères. Le plus grand chef constitue à lui seul la cour d'appel et de cassation.

Les chefs Preams ne peuvent pas rendre la justice aux particuliers étrangers à leur secte.

Un baku condamné à mort pour un crime quelconque, n'est point exécuté ; on lui passe au cou un collier fait d'une certaine manière et on l'envoie vivre dans une province éloignée sous la surveillance du gouverneur. S'il est considéré comme trop dangereux, on l'expatrie complètement. Un baku condamné à la peine de la chaîne, reçoit les fers de la main d'un des chefs de la secte et c'est aussi dans la maison de l'un d'eux qu'il doit être gardé.

Les lois cambodgiennes obligent la mère de famille qui met au monde deux enfants jumeaux, à les abandonner à l'État, c'est-à-dire au roi, dont ils deviennent les serviteurs à perpétuité. Les bakus ne sont pas soumis à cette loi barbare ; seulement, les enfants nés dans ces conditions sont tenus de ne pas quitter leur secte, ou leur caste, et de faire, à leur tour, le service de garde auprès des attributs du souverain.

Lorsqu'un baku meurt sans enfants, sa fortune ne va pas au roi,

comme c'est de rigueur pour les autres Cambodgiens ; elle passe à la corporation qui se la partage suivant des règles déterminées.

On reconnaîtra aux divers avantages dont jouissent encore de nos jours les bakus du Cambodge, au milieu d'une société de buddhistes, leur caractère religieux et particulièrement brahmanique, car on sait que dans l'Inde les brahmes jouissent exactement des mêmes faveurs.

CHAPITRE IV

Gouvernement. — Le roi. — L'abjoreach. — L'obbarach. — La reine mère. — Les princes, les princesses, la famille et l'intérieur du palais d'un roi khmer. — La folle de Oudong. — Succession au trône. — Couronnement. — Fête du roi. — La capitale. — Fonctionnaires, leur investiture et serment qu'ils prêtent. — Division administrative et administration. — Guerre et marine. — Impôts, monopoles, revenus généraux du pays et leur destination. — Code de lois et administration de la justice. — Police, prisons et exécutions.

I

La puissance souveraine est exercée au Cambodge, dans toute son étendue, par le roi, c'est-à-dire que le gouvernement est absolu et despotique pur sang.

Nous allons voir que le pouvoir du monarque dans ce pays-là n'est pas une fiction. C'est lui, en effet, qui fait, modifie et abroge les lois, qui établit et répartit les impôts, qui touche la presque totalité des revenus publics, dont il dispose à son gré et sans aucun contrôle; c'est lui qui est le détenteur exclusif du sol, qu'il ne peut aliéner, mais qu'il concède aux particuliers aux conditions qu'il lui plaît d'exiger. Nous avons vu déjà que le roi héritait, en outre, de la fortune des particuliers qui mouraient sans enfants, à la condition de donner de quoi vivre aux veuves, qui reçoivent d'ordinaire un mince cadeau.

Le roi nomme et révoque les principaux employés de l'État, voire les chefs du clergé; il a droit de vie et de mort sur ses sujets et il prononce en dernier ressort sur tous les procès.

Pour l'aider dans la direction des affaires, les anciens législateurs ont placé auprès du chef de l'État un conseil de cinq grands mandarins, qui remplissent auprès du roi du Cambodge des fonctions analogues à celles des ministres des gouvernements européens. Dans les affaires

importantes, le roi prend quelquefois l'avis des grands mandarins, qui s'efforcent de deviner le sien afin de n'y point contrecarrer.

Dans les circonstances tout à fait graves, le roi convoque l'abjoreach et l'obbarach, deux princes chargés d'une partie de l'administration du royaume et dont nous allons bientôt parler.

Le roi du Cambodge n'est lié effectivement qu'avec le gouvernement français, sous la protection duquel il s'est placé en signant le traité de 1863.

Par ce traité, le gouvernement français promet son concours au roi du Cambodge en cas de périls intérieurs ou extérieurs. Cet engagement implique, pour le protecteur, le droit de s'immiscer dans les affaires du protégé. On est arrivé ainsi à obtenir la paix dans un pays où elle était inconnue et, par suite, une prospérité relative. Cette protection se manifestera par des effets toujours plus saillants, et nous avons l'espoir que, sous la tutelle de notre généreuse nation, le Cambodge se relèvera et reprendra une partie de la splendeur qu'il a eue autrefois.

Au Cambodge, comme en Europe d'ailleurs, les rois ne gouvernent pas sous leur vrai nom : on leur donne, ou ils prennent en montant sur le trône, un certain nombre de titres entremêlés d'adjectifs qualificatifs choisis, qu'il est intéressant de connaître. Voici la série des titres du roi actuel, qui s'appelait modestement autrefois Cherelang : Grand roi aux pieds divins, meilleur que tous, descendant des anges et du Dieu Vichnou, cœur excellent, suprême puissance sur la terre, plein de qualités comme le soleil, venu sur la terre pour protéger les hommes, appui solide des faibles, celui qui sait et connaît tout mieux que les autres, éternellement précieux comme les anges, victorieux, grand parmi les plus grands, celui dont le pouvoir s'étend sur tout le Cambodge, toujours béni, seul précieux comme le cristal, grand roi dont le pouvoir est infini...

On voit que les rois du Cambodge prétendent, eux aussi, à une origine divine, et se supposent les descendants des plus hautes divinités brahmaniques.

Mais si sur les actes officiels, les contrats... tous ces titres sont étalés intégralement, il n'en est pas de même dans la correspondance ordinaire et la conversation, où le roi est simplement désigné ainsi : le *prince qui gouverne*, ou bien *le maître de la vie*. Les Cambodgiens ne lui parlent que prosternés et avec une soumission, un respect, qu'ils n'accordent, au même degré, qu'à lui et aux dieux.

Dans les audiences, les princes, les mandarins et les autres dignitaires, se tiennent accroupis sur leurs genoux et leurs coudes, les mains réunies et jointes à hauteur du visage. Le roi, lui, est sur une estrade élevée, sur son trône, ou sur un sofa, assis les jambes croisées comme une idole indienne. Lorsqu'il entre, ou qu'il sort de la salle des délibérations, les assistants se prosternent trois fois.

Personne ne doit parler au roi, à moins que Sa Majesté ne lui adresse d'abord la parole. Les solliciteurs se prosternent sur son passage et indiquent par des salutations qu'ils désirent parler ou remettre un écrit. D'ordinaire le roi s'arrête, écoute, ou se fait remettre la pétition.

L'usage prescrit de ne jamais contredire le roi surtout en public.

Le sommeil du roi est chose sacrée ; on ne peut l'éveiller que pour des motifs graves et des affaires urgentes. Une favorite s'approche alors du lit de Sa Majesté et lui pose la main sur le pied qu'elle presse doucement, afin d'éviter un réveil trop brusque du maître et les effets de sa mauvaise humeur. C'est ainsi, croyons-nous, que l'on réveille les Radjas de l'Inde.

A l'intérieur du palais, le service auprès du roi est fait par des dames ; au dehors, c'est-à-dire dans les parties non réservées, fréquentées par les mandarins et le public, le roi est servi par des sortes de pages, fils de mandarins, remplissant des fonctions domestiques et même serviles. Ce sont eux qui portent dans des vases, ou des coffrets en or, les objets dont le roi a coutume de se servir ; ils préparent les chiques de bétel, font les cigarettes, présentent à l'occasion le crachoir au roi ; ils font, à l'aide d'immenses chasse-mouches, circuler l'air autour du maître, portent le parasol royal, transmettent les ordres, font toutes sortes de commissions et exécutent, en un mot, toutes les volontés de Sa Majesté.

Ces pages sont au moins trois cents. Le tiers environ de ce nombre est de service au palais de nuit comme de jour et ils se remplacent suivant une règle déterminée. Ils obéissent à un chef qui règle leur service ; ils n'ont point de traitement fixe, mais ils attrapent, de temps à autre, quelques cadeaux.

Aucun indigène, quel que soit son rang, ne peut manger à la table du roi ; il n'y a même pas d'exception pour les reines et les princes. Les plats sont portés de la cuisine à la salle à manger dans un étui en étoffe de soie, fermé vers le haut comme un grand cornet, afin de les

préserver de toute souillure et sans doute aussi du poison. Un des cuisiniers les accompagne jusqu'au salon, où ils sont découverts, en présence du roi, par des dames de confiance.

Un vol commis dans le palais, une intrigue nouée avec une femme de la cour, sont des offenses faites au souverain et les coupables sont punis de mort comme de grands criminels.

A la rigueur, dans le royaume, le roi seul a le droit d'être chaussé. On n'observe cette étiquette que dans le palais du roi, dans lequel aucun indigène n'oserait entrer autrement que nu-pieds. Les mandarins, les gens de service, les visiteurs indigènes ont une tenue prescrite pour se présenter au palais, suivant la saison : ils ont ordinairement un petit veston blanc en percale boutonnant droit sur le milieu de la poitrine, une ceinture en étoffe blanche et un pagne de n'importe quelle couleur, pourvu qu'il ne soit ni noir, ni jaune, couleurs réservées aux princes seulement. Pendant les fraîcheurs des mois de novembre et de décembre, les mandarins sont autorisés à remplacer la veste de coton par un vêtement de même forme en drap.

Mais ce n'est pas seulement la présence du roi qui impose la tenue et oblige à des marques de respect ; le fait seul de passer sur la route, ou en barque, en avant de la résidence royale, entraîne les mêmes assujettissements : les marins sont tenus de nager courbés sur leurs rames en passant devant le débarcadère royal, sous peine de se voir corriger à coups de rotin ; sur le chemin, les cavaliers doivent mettre pied à terre et conduire leurs chevaux par la bride jusqu'à ce qu'ils aient dépassé le mur d'enceinte ; les voyageurs descendent de voiture, d'éléphant, de palanquin, à cet endroit, et, enfin, les piétons rectifient, en passant, leur tenue et ploient leur parasol.

Le roi et les princes seuls peuvent avoir des barques, des palanquins, des cages d'éléphant, ornementés et dorés. La cage d'un éléphant royal est seule pourvue de petites fenêtres sur les côtés, disposition excellente pour pouvoir respirer et voir autour de soi.

Lorsque le roi se promène en ville, il est précédé de deux rangs de licteurs, formant haie sur la route et portant des faisceaux de rotins ; après eux, vient la garde particulière du souverain avec son ancien armement de lances, de sabres... Le palanquin royal suit, ombragé par un immense parasol qu'un solide Cambodgien manœuvre de manière à empêcher le soleil d'arriver sur le maître, autour duquel se pressent les pages de service.

Les habitants doivent se prosterner sur le passage du cortège et des crieurs avertissent d'ailleurs en criant *Ang Cui !* (assis). Les marchands doivent être régulièrement assis sur le parquet du magasin, ou sur le comptoir les jambes non pendantes. Si les licteurs aper-

Sauvage Phnông. Photographie de M. Gzell.

çoivent quelqu'un dans une position irrespectueuse, ils lui en font l'observation et ils le frappent du rotin s'il y persiste.

A la cour, on considère comme une inconvenance de rappeler au roi deux fois la même chose. Les grands mandarins eux-mêmes, qui ont souvent des affaires importantes et pressées à traiter avec le roi

dont la mémoire est courte, ne se risquent pas à lui présenter deux fois la même observation.

Pour donner une idée de la soumission des Cambodgiens à la volonté de leur roi, nous citerons un exemple bien caractéristique et dont nous avons été le témoin. Norodon entendant un jour le médecin de la marine, détaché au poste de Phnom-Penh, parler d'opérations chirurgicales, suivies de guérisons promptes, témoigna le désir de voir faire une opération de ce genre. Comme il s'agissait de trouver le sujet, le roi se souvint que le mandarin chargé des constructions en bois, le *luc Etthirut*, avait à la main droite deux pouces superposés et d'égale grosseur à peu près. Il le fit venir aussitôt pour lui dire qu'il lui fallait absolument consentir à ce qu'on lui en coupât un !... La foudre serait tombée sur la tête de ce pauvre homme qu'elle lui eût causé moins de trouble que cette brusque proposition ; il observa que l'infirmité ne l'empêchait pas de bien servir Sa Majesté, mais le roi lui coupa la parole en disant qu'il tenait à voir faire une opération. Ce fut chose entendue, et le jeune docteur ayant apporté sa trousse le lendemain, le doigt du vieux mandarin fut vite par terre. Nous le vîmes quelques jours après guéri et content.

C'est au Cambodge que l'on peut dire que la personne du roi est inviolable et sacrée ; aucun indigène, de n'importe quel rang, n'oserait poser la main sur lui, pour n'importe quel service, sans son ordre ou son autorisation. Ce respect exagéré des Khmers pour la personne du souverain peut avoir des inconvénients, en voici un : En 1874, dans le mois de juillet, le roi rentrait en voiture chez lui, lorsque arrivés près de la porte d'entrée, les chevaux prirent peur et tournèrent brusquement ventre-à-terre dans la première cour du palais. A ce moment, les chevaux, la voiture et ceux qui étaient dedans, emportés par la force centrifuge, roulèrent à terre et Sa Majesté resta sans connaissance sur le sol, atteinte de contusions graves. Plusieurs mandarins se trouvaient là, avec leurs secrétaires et leurs serviteurs, mais aucun d'eux ne se décidait à avancer pour relever le roi. Ce fut un Européen, arrivé fort à propos, qui emporta le blessé dans ses appartements.

Que l'on juge de ce qui doit se passer lorsqu'il s'agit de toucher à la tête du roi ! Pour lui tailler les cheveux et lui raser une partie de la tête, c'est une affaire d'État : les Bakus passent aux doigts du perruquier de grosses bagues antiques, montées de fortes pierres renfermant des génies favorables aux rois. Pendant le temps de l'opération, la

musique des Brahmes fait un bruit infernal, afin d'écarter les mauvais esprits.

Les mandarins et les serviteurs de tous rangs à la cour, y compris les esclaves, jouissent pour leurs personnes d'une partie de l'inviolabilité qui couvre le maître : ainsi, par exemple, les juges réguliers ne peuvent, pour n'importe quel délit, mettre la main sur eux, les arrêter, ou même les poursuivre, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du roi. On conçoit les inconvénients d'un pareil système dans un pays où il est presque impossible de parler au chef de l'État.

Un roi qui abdique conserve le titre de Prea-moha-âbjoréach (le grand et précieux monarque qui a abdiqué). C'est ainsi qu'on le désigne ordinairement, sans y ajouter la série des titres et dignités, dont nous ne pouvons donner ici la traduction, vu que ces titres sont particuliers à la personne du prince et qu'il n'y a pas d'âbjoréach en ce moment au Cambodge.

On rend à ce prince les honneurs royaux ; il administre et touche les revenus de sept provinces ; il a un conseil de cinq grands mandarins *nommés par le roi*, ainsi que les gouverneurs des provinces qui relèvent de lui.

L'âbjoréach doit résider dans la capitale ; il passe immédiatement après le roi, à moins qu'il ne soit le père de celui-ci, auquel cas il est sur le même pied d'égalité. Ce prince porte couronne et son trône est décoré d'un parasol à six étages ; on le couronne presque aussi cérémonieusement que le roi, et sa cour est calquée sur celle de ce dernier.

Lorsque la position d'âbjoréach est vacante, l'administration et les revenus des sept provinces font retour à la couronne, et les mandarins relevant de ce prince continuent leurs services auprès du roi.

Il est arrivé que de simples princes, n'ayant jamais régné, ni, par suite, abdiqué, ont été élevés, par le caprice des rois régnants, à la haute dignité d'âbjoréach. Ces sortes de faveurs sont contraires aux lois et froissent le sentiment public, dans un pays où la population est naturellement portée au respect des traditions.

Le Somdach-prea-moha-obbarach (le prince précieux, le plus près placé du trône), est la troisième autorité du royaume, et le plus souvent la deuxième, car les abdications sont rares ; c'est le titre correspondant à *youvaradja*, qui était porté dans l'Inde ancienne par le premier prince du sang. Rama avait été le youvaradja de son père avant de lui succéder sur le trône de Ayodya.

Les qualités de l'obbarach actuel du Cambodge, sont : grand, précieux fils de Harireac (un des titres de son père), frère cadet, issu d'une famille illustre, grand parmi tous sur la terre, victorieux, plein de mansuétude, infaillible, haut gradé.... Ce prince porte couronne et à son trône est adapté un parasol à cinq étages. Comme le précédent il a un conseil, une cour et cinq provinces à administrer et à exploiter.

La reine mère, Somdach-prea-voreach-chini-Campuchéa (la belle et puissante mère du roi du Cambodge), occupe le quatrième rang. C'était, au moment où nous l'avons connue, une femme de soixante-trois ans, bien conservée, vive, intelligente, soigneuse, exerçant autour d'elle une réelle autorité, un grand prestige, une grande influence ; elle administre trois provinces et en touche les revenus. On lui rend les honneurs royaux et, au moment du couronnement de son fils, on la sacra elle-même en lui versant l'eau lustrale sur la tête.

Cette princesse s'est fixée à Oudong où elle a fait construire récemment une superbe pagode destinée à recevoir les cendres de son époux, le roi Ang-duong. Cette pagode est juchée sur un mamelon artificiel de cinq mètres de hauteur environ, formé de trois terrasses superposées et de dimensions décroissantes. Le plateau supérieur figure un rectangle de quarante-six mètres sur vingt-six. Les terres sont maintenues, à chaque étage, par des murs de soutènement en pierre, épais et formant, au-dessus, un parapet servant de siège à une foule d'idoles monstrueuses constituant la décoration extérieure.

La pagode est orientée est et ouest, avec la façade principale tournée vers l'orient ; sa longueur, hors murailles, est de trente mètres et la largeur de quinze mètres. Le genre de construction de ce temple ne diffère pas de celui que nous avons décrit déjà, aux ornements près, qui ont été prodigués ici outre mesure.

Le médaillon du fronton représente les armes du souverain, avec cette différence que l'épée antique est remplacée par un livre de prières. Les portes d'entrée sont surmontées de gigantesques couronnes sculptées dans le bois et dorées. Les cadres des portes et des fenêtres sont en beau bois presque noir, incrusté de nacre. A l'intérieur, la surface entière du parquet est couverte de feuilles de cuivre jaune toujours bien fourbi. Au fond trône une énorme idole du Buddha, représenté assis sur un socle proportionné à la statue et, comme elle, doré et surdoré dans les coins et recoins.

Les peintures de l'intérieur rappellent les principaux épisodes de la

vie et de la mort de Sakya-Muni, alternant avec des scènes chantées dans le Ramayana.

Signalons sur le mur de droite une immense montagne supportant un vaste bassin, sur les bords duquel nous distinguons un cheval, un bœuf, un éléphant et un animal fantastique, aspirant l'eau de cette mer intérieure et la rejetant aussitôt avec force au dehors. Il faut voir là, pensons-nous, l'image du grand bassin du Thibet déversant ses eaux par-dessus la chaîne hymalayenne et formant les grands fleuves *Yang-tsé-Kiang*, *Mëcong*, *Iraouady*, *Brahmapoutre*, qui arrosent sur une vaste étendue la Chine, l'Indo-Chine et l'Inde.

Au-dessus de l'idole, les peintures du plafond représentent un immense parasol.

Les princes et princesses qui vivent hors du palais, sont les oncles et les tantes, les frères et sœurs, cousins et cousines, et, enfin, les enfants mâles du roi, âgés de plus de treize ans. Le gouvernement leur fait des pensions et ils sont servis gratuitement par des Cambodgiens et des Annamites, qui vont s'offrir librement à eux, afin d'éviter des corvées plus pénibles et aussi dans le but de pouvoir, à l'abri d'une pareille protection, faire à peu près ce qu'ils veulent dans le royaume sans encourir des poursuites. Les princes emploient ces serviteurs quelquefois à faire, pour leur compte, un peu de commerce, en vue d'améliorer leur position que le roi ne dore pas généralement.

En dehors de ces serviteurs volontaires, le roi abandonne à chacun des princes cinquante hommes de corvée, qui doivent chacun quatre-vingt-dix journées de travail manuel à l'État par an, soit en tout quatre mille cinq cents journées, dont les princes disposent comme ils l'entendent. Les journées de corvée d'un corvéable peuvent être rachetées à raison de dix-huit francs pour toute une année.

Les princes sont rangés par ordre de primogéniture ; les fils du roi passent après leurs oncles et le premier d'entre eux prend le titre de *Preu-Keu-féa* et les fonctions dévolues autrefois chez nous au lieutenant général du royaume, dont le titulaire était un membre de la famille royale. Quelquefois, on charge un des princes de la haute surveillance d'un service public, mais ce n'est pas d'obligation et ils se contentent d'aller de temps à autre au palais faire quelques génuflexions.

On ne peut pénétrer dans la demeure d'un souverain polygame sans avoir affaire à de nombreux gardiens, avec lesquels il convient de faire connaissance d'abord. Ces gardes, appelés *crommo-veangs*, ont à leur

tête deux mandarins et quatre autres chefs subalternes, qui remplissent des fonctions analogues à celles exercées à Constantinople par les eunuques du sérail ; seulement ils ne subissent pas, comme ceux-ci, la castration d'une partie du corps.

Un poste de crommo-veangs est placé à l'entrée de la partie réservée du palais ; leur service consiste à empêcher que aucune personne étrangère ne pénètre dans l'intérieur sans avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du roi. C'est là que l'on dépose les plis adressés au roi ; ce sont ces gardes qui préviennent les dames de la cour des visites qui se présentent et ils se tiennent, pendant la durée de l'entretien, à portée d'entendre la conversation ; ils accompagnent les personnes admises à entrer dans le palais et vont en ville faire les commissions des princesses. Ces gardiens eux-mêmes ne peuvent circuler dans l'intérieur de la résidence qu'à la condition d'être au moins deux ensemble. Lorsque les bonzes sont invités à prendre un repas à la cour, ce sont ces gardes qui les servent, les religieux ne pouvant rien recevoir des mains des femmes.

Les jardiniers, les individus chargés du soin des oiseaux et des autres animaux, entrent à certaines heures du jour pour faire leur service, mais il faut qu'ils soient tous sortis à cinq heures du soir.

Le personnel féminin du palais se compose régulièrement ainsi qu'il suit :

L'*Ac-Kha-Mohé-Sey*, première femme du roi, ou la reine. On n'élève généralement à cette haute position qu'une personne ayant appartenu à la famille royale avant de devenir l'épouse du souverain. Cette dignité est aujourd'hui vacante au Cambodge.

Les autres femmes du roi sont :

1° Prea-Ménéang-Srey-Tép-Canha, chargée des magasins de l'intérieur du palais, des vestiaires, des vêtements neufs destinés aux bonzes, des costumes des soldats, des marins, etc. ;

2° Prea-Ménéang-Bopha-Kessa, chargée du théâtre et de tout ce qui s'y rapporte ;

3° Prea-Néang-Cham-Suda-Duong ;

4° Prea-Néang-Suchéat-Bopha, chargée de veiller aux soins à donner aux religieux appelés pour dire des prières ;

5° Prea-Néang-Suda-Bavor, chargée en chef de la surveillance des cuisines ;

6° Prea-Néang-Srey-tép-acsar, chargée du vestiaire particulier du roi, de ses bijoux, etc.

Suivent cinq autres dames, de rang décroissant, dont nous ne connaissons pas les fonctions. En tout, onze épouses considérées dans ce pays comme légitimes. Le nombre des concubines n'est pas limité; il est variable et considérable.

Nous verrons par la suite que les mandarins sont classés en deux catégories; ceux dits de la droite et ceux de la gauche. On a adopté pour les dames du palais la même classification. Ainsi, celles représentées par les numéros 1, 4, 5, 8, 10, sont de la droite; les 2, 6, 7, 9, 11 appartiennent à la gauche. Le numéro 3 n'est point classé; la femme de ce rang se tient entre les deux groupes dans les cérémonies officielles.

Une douzaine de vieilles femmes suppléent les crommo-veangs pour la surveillance intérieure; elles accompagnent les dames de la cour en ville, mais un crommo-veang suit toujours à distance.

Après les dames de haut rang, viennent les danseuses[1], les chanteuses, les musiciennes, les servantes, les esclaves par centaines.

Les dames du roi, les concubines, les actrices, reçoivent un traitement annuel proportionné à leur rang et à l'importance de leurs fonctions. On leur distribue, en outre, chaque mois, le riz, l'huile et les bougies nécessaires à leur consommation, plus environ trente francs pour leur marché. On leur fournit aussi les vêtements, et le roi, suivant l'intérêt qu'elles savent lui inspirer, leur offre des bijoux et toutes sortes de parfums. On leur remplace ce qu'elles cassent dans leur intérieur, car elles vivent séparément, avec seulement une personne de leur famille, à leur choix. Ces dames nourrissent et paient elles-mêmes leurs servantes; mais ce qu'elles leur donnent est peu de chose, ce qui ne les empêche pas de trouver autant de servantes qu'elles veulent, qui se placent là afin d'avoir une protection solide et assurée, qui leur permette de pouvoir faire au dehors ce qui leur passe par la tête avec la certitude de l'impunité.

Le soir, toutes les grandes dames de la cour se réunissent dans la salle à manger et s'accroupissent autour de la table du roi, qui cause avec elles et passe ainsi agréablement le temps du repas. C'est là une coutume absolument indoue. Lorsqu'une femme est enceinte dans le palais, les bakus lui passent au cou une longue chaîne en or fournie par le roi et sur laquelle les devins ont récité des mantrams. Cette amulette est destinée à prévenir les accidents qui pourraient survenir pendant la gros-

sesse. L'accouchement fini, la femme conserve le bijou qui devient alors pour elle un ornement en même temps qu'un témoignage de fécondité.

Les princesses ne quittent le palais que pour se marier avec des princes. On ne les donne jamais en mariage à des mandarins; souvent elles ne se marient pas et mènent une vie sequestrée que beaucoup de filles du peuple ne leur envient point.

Il y a, dans l'immense enceinte du palais de Phnom-Penh, plusieurs maisons disposées pour le logement du roi, qui habite tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre, suivant son caprice et sans doute aussi suivant les exigences de la saison et de sa santé.

On verra dans la traduction que nous donnerons des annales du Cambodge que l'administration de ce royaume tomba, par suite d'événements politiques douloureux, entre les mains d'une jeune femme, qui occupa le trône de 1832 à 1841, sous le nom de *Ang-Mey*. C'est cette princesse, vieille aujourd'hui et folle, qui, éloignée depuis longtemps du pouvoir et du monde, vit presque seule dans le coin le plus reculé de la vieille citadelle de Ondong.

C'est une femme de plus de soixante ans, moyennement grande, forte, le teint foncé, le nez petit et les narines légèrement dilatées, le menton rentré, les oreille fortes et percées aux lobes de grands trous. Malgré des traces visibles de petite vérole, malgré les ravages de l'âge et de la maladie, les traits du visage sont encore beaux quoique durs.

Les Khmers témoignent à la pauvre folle les égards dus aux souverains, et nous avons remarqué et admiré là le dévouement persistant de quelques vieilles femmes de mandarins qui, ayant servi autrefois la reine, ont cru de leur devoir de continuer leurs services et leurs soins auprès de la pauvre folle.

Les habitants des environs supportent patiemment les extravagances de leur infortunée voisine. Il n'est pas rare qu'elle se rende dans leurs demeures pour y dérober les objets qu'elle peut emporter; elle va aussi sur le marché prendre les provisions qui lui conviennent et personne ne songe à l'en empêcher. A certains moments, elle se débarrasse en public de ses vêtements, divague sur son passé et sur toutes choses.

Dans les moments lucides, elle raisonne à peu près bien et se ressouvient des faits saillants de son existence tourmentée et de son règne. Dans les forts accès de folie, elle s'arme de ce qu'elle peut

trouver, insulte et frappe les personnes qui sont à sa portée, dégrade son logement dont elle enfonce ou coupe au couteau les cloisons en pailles.

Nous nous étions pris d'intérêt pour cette malheureuse femme, dont nous avions entendu parler souvent, et qui, somme toute, avait joué un rôle politique important dans le pays que nous protégeons. Nous avions fait le projet de l'aller voir et de la faire photographier, si c'était possible. Nous nous rendîmes un jour, dans ce but, à Oudong, assisté d'un photographe, et nous priâmes la reine-mère de vouloir bien nous faciliter une entrevue avec sa parente. Un mandarin préposé à la garde de l'ancienne reine, fut appelé, envoyé en ambassade auprès de la folle, et il nous revint bientôt pour nous dire que le moment lui paraissait favorable pour faire notre visite. Nous montâmes prestement sur nos éléphants et nous nous rendîmes dans la vieille enceinte, à deux ou trois kilomètres de là.

Je mis pied à terre à une certaine distance de la maison et je m'avançai suivi de quatre mandarins et d'une douzaine de vieilles femmes, venues au-devant de moi pour me disposer à l'indulgence et me recommander d'agir avec douceur, ménagements... Je les rassurai, les invitai à passer devant pour m'annoncer et je montai après elles l'échelle en bambous qui conduisait au misérable logis de la folle.

On me la montra au milieu d'une grande pièce, couchée sur un simple matelas étendu sur le parquet, enveloppée dans une couverture blanche en coton. Sa tête était appuyée sur un fort oreiller, qui la tenait relevée et dans une position avantageuse pour que je puisse assez bien la voir. Je m'avançai doucement et allai m'asseoir sur une natte près de son lit. Dès qu'elle m'aperçut, elle me fixa sans presque bouger et sans paraître étonnée. Je profitai de ce moment de calme pour lui adresser la parole, mais je n'obtins que des réponses décousues et sans aucun sens.

Les servantes intervinrent pour la décider à approcher de la porte sur laquelle l'appareil photographique était déjà braqué, mais elles ne s'attirèrent que des sottises. On fit avancer un éléphant, afin d'attirer son attention. Ce stratagème réussit : la malade s'avança, en se traînant, jusqu'au seuil de la porte; elle appuya sa tête contre l'un des montants et conserva cette position assez longtemps pour que le photographe pût la saisir dans ses traits principaux.

Relevons une accusation fausse et une erreur commise à l'égard de cette princesse.

Des hommes tenus cependant, à raison de leur âge et de leur ministère, à beaucoup de réserve, ont prétendu et écrit que la reine Ang-Mey s'était, étant au pouvoir, prostituée au général annamite Truong-Ming-Giang, qui commandait l'armée d'occupation, avait son quartier-général à Phnom-Penh, où était aussi la cour, et gouvernait effectivement alors le Cambodge.

Ensuite, on fait mourir cette reine d'une façon tragique à Chandoc, en 1841, assassinée par ordre de son prétendu amant, qui se donna la mort lui-même après. On ne donne ni le motif de l'assassinat, ni celui du suicide, afin, sans doute, de laisser plus de marge aux suppositions malveillantes et aux cancans.

Cette erreur et cette calomnie ont été reproduites, de bonne foi, par des voyageurs et des écrivains qui n'ont eu à leur portée aucun moyen de vérification.

Nous n'avons pas à chicaner sur ce qui a trait à l'assassinat de Ang-Mey, puisque la pauvre reine vit encore (1874[1]), dans un état bien déplorable, il est vrai, au point de vue de la raison, mais non sous le rapport des forces physiques, qui n'ont pas l'air d'être sur le point de lui faire défaut.

Le reproche grave que l'on a fait à Ang-Mey d'avoir donné, elle reine, l'exemple de la prostitution à un ennemi du pays, n'est pas mieux fondé que les preuves que l'on a essayé de donner de son assassinat et de sa mort.

Nous avons consulté, à cet égard, de vieux mandarins, qui ont occupé des positions élevées sous le règne de Ang-Mey; nous avons questionné d'anciennes servantes du palais, nous avons voulu connaître surtout l'opinion plus libre de ceux qui n'ont occupé d'emploi ni dans l'État, ni à la cour, et, de tous ces dires, nous avons acquis la conviction que Ang-Mey n'a eu avec le chef annamite d'autres rapports que ceux que la politique et des circonstances fatales, tout à fait indépendantes de sa volonté, la condamnaient à avoir avec lui.

La vérité est que le général Truong-Giang était jeune et puissant alors, qu'il papillonnait autour de la reine, qui était jeune et belle, mais

[1] Elle mourut d'un accident à la fin de l'année 1874, quelques mois après ma visite à Oudong.

il n'est pas prouvé que ses entreprises en amour aient réussi, car elles étaient fortement contrariées par sa propre femme, qui l'observait jalousement et qui avait sur lui beaucoup d'empire, car elle était petite-fille de l'empereur d'Annam et que c'était à elle que Truong devait et sa fortune et son rapide avancement.

Quant à l'assassinat, il en fut commis un, en effet, sur la personne de la sœur aînée de la reine, que le gouvernement annamite fit sequestrer et ensuite égorger à Vinh-Luong, sous prétexte que son oncle maternel, le Préa-ang-ma, un très haut dignitaire cambodgien, avait pris parti pour les Siamois, et que sa mère était fille du gouverneur de Battambang, qui, de son côté, avait toujours été hostile aux Annamites et leur avait fait beaucoup de mal en plusieurs occasions. C'est sur cette innocente victime que les Annamites se vengèrent de leur expulsion du Cambodge.

II

Le mode de successibilité au trône adopté au Cambodge est bien différent de celui qui est pratiqué en Europe, et ne ressemble pas davantage aux règles établies sur cette matière chez les autres peuples de l'Orient.

Au Cambodge, tous les membres de la famille royale, y compris à la rigueur les femmes, peuvent aspirer à régner. Les princesses ne doivent être appelées au pouvoir, qu'à la condition expresse que les prétendants mâles font absolument défaut. Enfin, dans le cas où l'on n'aurait sous la main ni princes, ni princesses, un des huit plus hauts dignitaires de la caste des bakus peut être appelé régulièrement au trône. Dans l'application, voici comment on procède :

Lorsque le roi meurt, tous les membres de la famille royale se réunissent au palais pour laver ensemble le corps du défunt, et le faire mettre ensuite dans un cercueil, qui reste exposé dans une grande salle en attendant le jour de l'incinération.

Cela fait, les cinq plus grands mandarins du royaume s'assemblent dans la salle du trône, afin d'aviser au remplacement du roi. Ils convoquent à la séance tous les mandarins présents dans la capitale. Un débat public s'engage sur le choix qu'il convient de faire; et, après

quelques instants de discussion, les cinq plus hauts fonctionnaires seulement donnent leur opinion. Le Chanféa, premier ministre, opine le premier en prononçant le nom de son candidat; les quatre autres, par ordre hiérarchique, se prononcent sur le même sujet par oui ou par non. Si la majorité est acquise, c'est celui-là qui est roi; sinon, on recommence l'épreuve sur un autre nom.

Dès que le vote est acquis, les cinq mandarins vont annoncer la décision à l'intéressé et lui proposer la couronne. S'il accepte, il prend immédiatement en mains la direction des affaires; mais s'il refuse, il est tenu d'indiquer, sur l'heure, celui des membres de la famille royale qui, selon lui, conviendrait pour gouverner. Dès que ce prince est désigné, les mandarins délibèrent sur place sur la question de savoir s'ils doivent accepter le candidat qui leur est proposé. Ils ne doivent, en aucun cas, se séparer avant d'avoir pourvu à la vacance du trône.

Le souverain une fois nommé, on invite les astrologues à déterminer l'époque convenable pour le couronnement et le sacre.

Si le souverain avait désigné lui-même son successeur, on eut tenu grand compte de sa volonté dernière, mais la délibération des mandarins a lieu obligatoirement.

Les fêtes du couronnement sont les plus importantes, les plus solennelles, les plus brillantes de celles que l'on célèbre au Cambodge. Elles durent huit jours, dont le dernier est rempli par la cérémonie du couronnement.

Dès le premier jour, on se met en frais de décoration : les avennes, les cours, l'enceinte du palais sont ornées avec plus de magnificence encore que pour la coupe des cheveux des jeunes princes. Des cordes de coton, tendues autour de la résidence royale, tiennent les malins esprits à l'écart et les bonzes, ainsi que les bakus, ceux-ci les mains pleines d'idoles brahmaniques, font autour du palais des prières qui ne discontinuent pas jusqu'au jour du couronnement.

On amène les éléphants royaux, parés comme pour la bataille, le corps protégé par une cuirasse en tôle mince, portant un palanquin découvert, laissant le combattant libre de ses mouvements. Le palanquin est approvisionné de cent javelots semblables à peu près à l'arme que les Romains désignaient sous le nom de *hasta* ou *telum*. Chaque éléphant est monté par trois guerriers coiffés d'une sorte de casque à visière en fer. L'un d'eux, armé d'un sabre et d'un aiguillon à manche

court, est assis sur le cou de la bête; le second prend place dans le palanquin pourvu d'armes diverses et, enfin, le troisième, qui est sur la croupe, est chargé de lancer les javelots.

On conduit, en même temps, des chevaux de troupe tout sellés et harnachés. La coiffure et les vêtements des cavaliers sont en cuir épais, mais souple néanmoins. Une simple robe de toile de coton, sur laquelle est brodée grossièrement, à hauteur de la poitrine, une tête de Réahu, est passée par-dessus ce lourd vêtement. Chaque cavalier porte vingt javelots suspendus à sa ceinture; chacun d'eux est, en outre, armé d'un arc. La selle est relevée à l'arrière par deux immenses plumets en queues de paon.

Des chars attelés, et disposés comme pour une expédition militaire, sont conduits par deux soldats cuirassés de pied en cap avec des plaques de fer découpées et ambouties en forme d'écailles de pangolin. Ils sont armés de fusils et de javelots.

Enfin, l'infanterie arrive à son tour sur le terrain; les soldats ont un casque en cuir et sont vêtus à la cambodgienne pour le reste. Les compagnies sont armées d'une manière peu uniforme: les unes ont des sabres, d'autres des javelots, des arbalètes, des lances, des bâtons...

Tout cet appareil guerrier est déployé autour du palais et y fait bonne garde pendant la durée des fêtes.

Les éléphants éveillent l'attention; on les choisit parmi les plus gros et les mieux armés; ils regardent passer la foule avec indifférence et attirent, par leur belle mine et leur majestueuse immobilité, la curiosité des étrangers.

Mais c'est dans la cour d'honneur, en avant de la salle du trône, que se trouvent les principaux sujets de cette mise en scène: tout auprès du portique d'entrée sont deux animaux marqués de signes heureux. A droite, c'est un éléphant couvert de riches étoffes de soie à franges d'or; ses défenses portent chacune trois anneaux d'or rougi, qui ressortent élégamment sur le blanc ambré des ivoires du colosse; sur la vaste housse moirée, qui couvre le dos de la puissante bête, se détache le palanquin royal tout brillant de pierreries, d'or et d'ivoire. A gauche, c'est un cheval harnaché dans le style oriental.

Enfin, on peut voir là encore des chars de voyage aux caisses et timons sculptés, vernis ou laqués, auxquels sont attelés des bœufs coureurs de la plus pure race, ayant leurs cornes passées dans des

fourreaux cramoisis. Un drapeau royal flotte sur chacun des timons gracieusement relevés.

Là sont déposés aussi une riche chaise à porteurs, le parasol royal et les armes de la garde. La musique officielle se tient prête à exécuter les meilleurs morceaux de son répertoire; les cours, les rues voisines, sont littéralement encombrées d'une foule immense en habits de fête.

Pour le jour du couronnement, la salle du trône est parée de ses plus beaux atours: le trône, dressé au milieu, est surmonté d'un immense parasol à sept étages en soie jaune et garni tout autour d'une étoffe frangée d'or et tombante; les angles de la plate-forme sur laquelle le trône est placé sont occupés par des parasols semblables, mais plus petits que le parasol royal; un peu en avant, se trouve un riche sofa, garni de beaux carreaux et, enfin, une table sur laquelle sont déposés tous les attributs de la souveraineté.

A sept ou huit mètres en arrière du trône, accolé contre une porte qui s'ouvre dans la partie réservée du palais, est un ouvrage d'architecture remarquable, fait en beaux bois du pays proprement doré et que nous recommandons aux visiteurs. Cette pièce superbe est surmontée d'un baldaquin également tout sculpté et doré; elle semble placée là pour servir de tribune à un orateur.

Dès l'aube, le huitième jour, le tam-tam annonce au loin que la cérémonie est proche. Les mandarins, en habits de gala, se réunissent dans les salles d'attente. Bientôt, sur l'ordre d'un devin, le tam-tam est battu de nouveau: c'est le moment, ou le signal pour les princes, les mandarins, les dignitaires de tous rangs, de se rendre à leur poste dans la salle des cérémonies. Tous ces personnages s'asseoient, suivant leur rang, sur des tapis ou des nattes fines, chacun d'eux tenant aux mains des fleurs de nénuphar, des bougies et des bâtonnets odorants.

De son côté, le roi se prépare pour la cérémonie, ainsi que les dames de la cour, toutes appelées sous les armes dans cette occasion. Dès que le roi est prêt, il se dirige vers la salle du trône, escorté de tout le personnel féminin de la cour en grande tenue. Sa Majesté entre par une porte du fond et vient se placer, avec une partie de sa charmante escorte, derrière un rideau tiré en travers presque à l'extrémité de la salle.

Enfin, un troisième coup de tam-tam annonce le commencement

de la cérémonie. Deux mandarins tirent le rideau; et dès que le roi apparaît, les musiques le saluent et l'assistance se prosterne profondément.

Le roi est en grand uniforme : il est couvert de riches étoffes en brocart. Bientôt, les brahmes lui passent une longue robe blanche, galonnée d'or sur les coutures, légère et transparente, mais qui voile cependant un peu l'éclat de son beau costume. Cette sorte de dalmatique est semblable, à la couleur près, à celle que revêtaient les rois de France au moment de leur sacre. Le roi est flanqué de huit femmes de chaque côté, en pagne rouge et à fleurs, écharpes variées, de couleurs voyantes et étincelantes et couvertes, cela va sans dire, de chaînes, de bracelets, de bagues, de bijoux de toute espèce... chacune d'elles tient dans la main droite un bouton de lotus.

Lorsque les musiques ont fini leur premier air, le roi, laissant là son escorte, s'avance vers la porte de sortie; accompagné de près par un grand nombre de brahmes portant l'idole de Siva et faisant avec de petits tambourins de main, des flûtes, des conques marines, presque une musique de charivari. On conduit le roi à une sorte de dais blanc, auquel on accède par quelques gradins et où doit se faire le rite de l'eau, c'est-à-dire la cérémonie du sacre. Sa Majesté y monte, se débarrasse derrière un rideau de ses riches habits et passe un vêtement de bain léger et tout blanc. Le chef des brahmes s'avance alors et lui verse une première eau lustrale sur la tête. C'est là le signal d'un immense vacarme : les musiques, les cloches, les tams-tams, se font entendre à la fois. Enfin, le roi se place sous une urne d'argent énorme contenant l'eau dite de l'*investiture* et son corps est bientôt couvert d'une pluie fine et abondante. Cette cérémonie de l'ondoiement peut avoir lieu plusieurs mois avant le couronnement.

Après ces ablutions, le roi reprend ses beaux habits et les bakus le ramènent dans la salle du trône. Les princes et les mandarins, qui étaient sortis pour assister au rite de l'eau, regagnent leurs places dans la salle et le roi, s'adressant aux bonzes, leur dit qu'il est le serviteur du Buddha, ainsi que de ses ministres sur la terre et qu'il sera toujours fidèle à sa religion. Des cadeaux de vêtements jaunes sont faits à ces religieux; on leur fait servir un repas dans la salle même des cérémonies, après quoi ils se retirent n'ayant aucun rôle à jouer dans l'investiture des pouvoirs, considérée comme purement politique.

Les bonzes sortis, le roi, assisté de trois brahmes, monte sur une

estrade élevée dans la salle du trône et représentant le mont Méru. Il s'y assied et fait face successivement, en s'inclinant, vers les huit principaux rhums de vent, dans la direction de chacun desquels se trouve un brahme. Lorsque l'évolution est finie, les bakus présentent au roi une eau nouvelle, dont il boit une partie et se lave le visage du reste.

Enfin, le chef de la secte des brahmes passe au roi les idoles de Brahma, de Vichnou et de Siva. Ces idoles placées dans les mains du souverain au moment où il doit prononcer des serments solennels, ne sont-elles pas un indice de l'existence de la religion brahmanique au Cambodge, à une époque plus ou moins reculée de son histoire?... Alors, sans doute, et avec plus de raison, le nouvel investi jurait sur ces idoles vénérées de maintenir et d'honorer la religion qu'elles représentaient.

Le lettré Oenha-préa-Sdach s'avance à ce moment; il déroule une mince lame d'or sur laquelle sont gravés les noms et titres nouveaux du roi, dont il fait hautement la lecture. Il passe ensuite cette feuille d'or à un baku, qui la roule et l'introduit dans un tube niellé d'or et d'argent qu'il remet au roi. Les musiques célèbrent cette partie de la cérémonie.

On approche aussitôt les insignes de la royauté : le parasol, l'épée antique, le sceau royal, la couronne, un chapeau de cérémonie et une paire de pantouffes, ou mules, de forme antique à l'usage des souverains seuls. A chacun de ces objets, le roi impose les mains; il les touche, les consacre et les approprie ainsi à sa nouvelle position de souverain couronné. Alors, le chef des brahmes, se faisant l'interprète des mandarins et du peuple, offre la terre, l'eau, les forêts, les montagnes, tout le royaume, enfin. Le roi répond qu'il accepte l'offre et qu'il autorise ses sujets à exploiter le sol et à se servir de tout ce qui peut être utile au bien-être des habitants.

Le roi se décide, enfin, à se couvrir de la couronne, qu'on lui fixe sur la tête au moyen d'oreillettes en métal d'or et recourbées de manière à pouvoir s'engager sous le lobe inférieur de l'oreille. Sa Majesté, une fois couverte, chausse les pantouffes, descend du *Méru* et s'en va gravir les marches du trône, sur lequel elle s'assied à l'indienne aux applaudissements de l'assistance, au son des musiques et au bruit assourdissant de plusieurs bouches à feu. C'est là qu'il reçoit les onctions d'huile parfumée au front, au menton et auxpaumes des mains.

Pendant le vacarme, les dames de la cour, les princes, les mandarins, portant des flambeaux allumés à la main, font autour du trône le salut

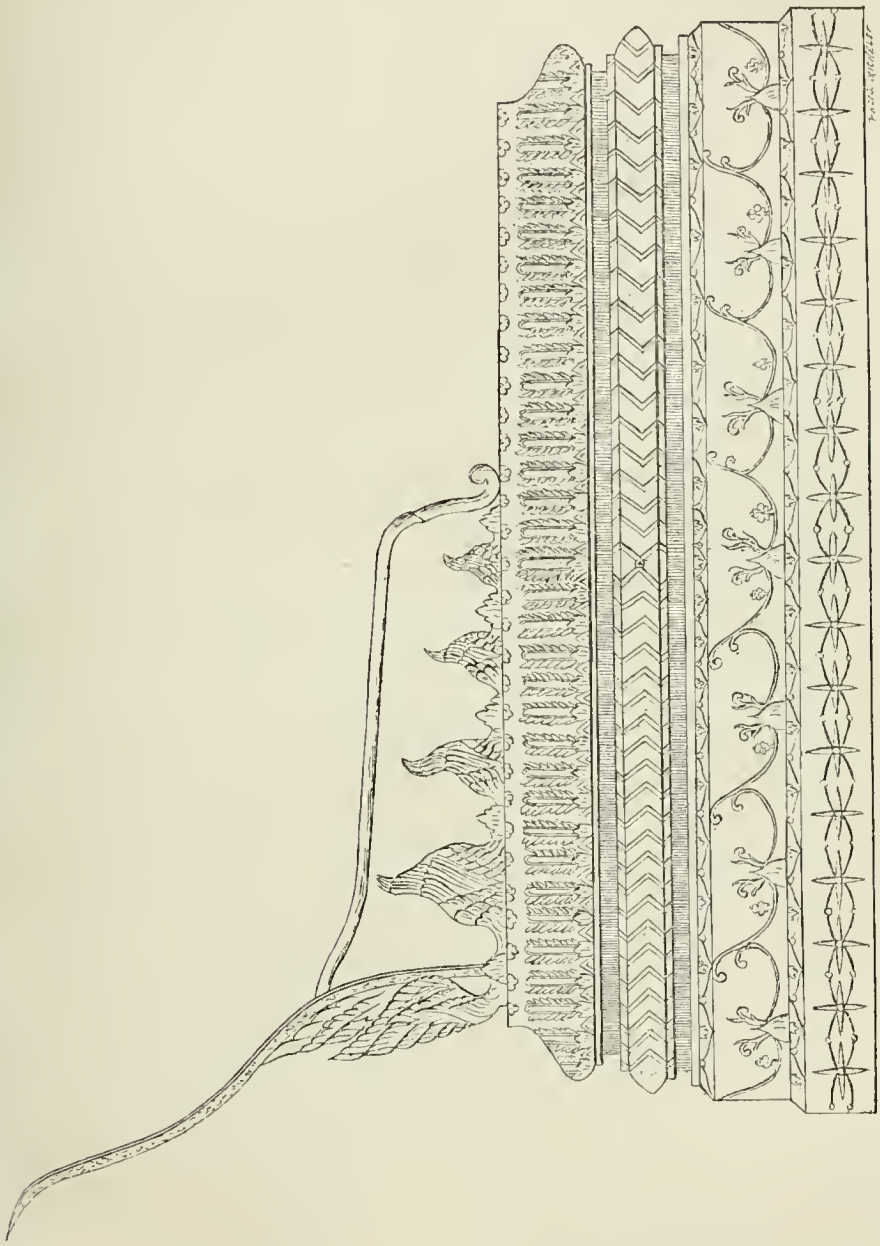

Chaise à porteurs à l'usage du roi (vue de côté). Dessin de M. Rabier.

du Pradakchina. Ensuite, les grands du royaume viennent tour à tour déposer aux pieds du trône des fleurs de nénuphar, des bâtonnets odorants et aussi leurs cachets, ce qui veut dire qu'ils remettent leurs

titres à la disposition du roi; mais le roi annonce à ces messieurs qu'il leur rendra leurs fonctions, afin qu'ils continuent à les exercer pour le bien du pays. Tous alors s'approchent des marches du trône pour complimenter Sa Majesté et lui souhaiter le bonheur, la victoire.

Après avoir reçu les hommages de tout son monde, le roi quitte son trône et se rend dans la partie réservée de la résidence. Les musiques jouent pour marquer cette sortie. A l'intérieur, les vieilles gardiennes du gynécée présentent les princesses, les bayadères, les autres dames de la cour. La plus âgée d'entre elles prend la parole et implore, au nom de toutes, la protection et l'intérêt du nouveau maître, promettant en retour un grand dévouement et une fidélité entière. Toutes saluent en s'inclinant jusqu'au sol, témoignant ainsi tacitement leur adhésion au serment de fidélité qui vient d'être fait sans grand mérite, par une vieille, en leur nom.

Le roi rentre après dans ses appartements particuliers, suivi de l'escorte obligée de servantes qui apportent l'une son sabre et les autres une foule d'objets à son usage. Un autre groupe de servantes suit le premier. L'une d'elles apporte un chat, qui est le premier être animé à introduire dans une maison avant de l'habiter; les autres femmes apportent de l'ivoire, du riz, une corne de rhinocéros, une citrouille, des haricots, des graines de sésame... c'est, comme on voit, l'abondance de toutes choses que ces dames font le simulacre d'introduire dans le palais à la suite du nouveau seigneur.

Une femme placée à l'entrée des appartements royaux lave les pieds du roi. Celui-ci allume lui-même dans sa chambre à coucher des bougies, des baguettes de bois odorant et il brûle de l'encens en l'honneur des anges. Il se couche ensuite tout habillé, la tête dirigée vers le nord.

Le lendemain a lieu une nouvelle réunion dans la salle du trône. C'est dans cette séance que le roi restitue les sceaux déposés la veille par les ministres et les mandarins de tous rangs, qui, à partir de ce moment, reprennent leurs fonctions respectives. Les dames qui ont un emploi à la cour, sont également invitées à le conserver.

La reine Ac-Kha-Mohé-Sey est consacrée par trois jours de prières et par des ablutions d'eau lustrale.

Quelques jours après le couronnement, le roi fait le tour de la capitale, afin de se montrer à son peuple. On déploie à cette occasion une grande pompe. Les rues sont nettoyées, les maisons pavoisées et illu-

minées la nuit; des reposoirs, portant des fleurs et des brûle-parfums, sont dressés devant les portes des maisons particulières. Le cortège est nombreux et splendide, et tout l'appareil guerrier déployé lors du couronnement reparaît ici. La troupe, les éléphants de parade, les cavaliers, précédés de deux porte-fanions, marchent en avant. Après eux, viennent les archers et les licteurs. En arrière brille le groupe des hauts dignitaires entourant le palanquin royal. — Sa Majesté jette des pièces d'or et d'argent à la foule.

Dans cette promenade par la ville le roi est coiffé de la couronne royale. Avant de rentrer dans son palais, il en fait le tour en partant de la porte de l'est et en passant d'abord par le sud. Arrivé au portique ouest, il change de coiffure et se couvre du prea-méaléa, sorte de chapeau en feutre noir, à larges bords, de forme assez haute et tronconique, garni d'un ruban en or émaillé et portant sur le devant une palme en or garnie d'un rubis énorme. Le roi continue, ainsi coiffé, le tour de l'enceinte et rentre par la porte orientale, par où il était sorti.

Cette procession se renouvelle, dans les mêmes conditions, avec le même appareil, le lendemain et le surlendemain.

La fête officielle la plus pompeuse, après celle que nous venons de décrire, est celle que l'on célèbre le jour anniversaire de la naissance du roi.

Pour cette occasion, les acrobates, les saltimbanques, les danseurs de corde de l'intérieur, des comédiens chinois et annamites, viennent prêter leur concours aux artistes de la capitale. Parmi les exercices auxquels ils se livrent, nous en citerons un qui est fort ancien et qui consiste à danser sur des cordes tendues, en tenant des plumeaux de queues de paon dans les mains. Nous verrons plus tard, en parlant de l'ancien palais des rois khmers à Angcor, que les cordes sur lesquelles on dansait alors étaient en lanières de cuir de buffle tordues et assujetties au sommet de tours puissantes.

La fête dure trois jours, pendant lesquels les bonzes khmers et annamites, ainsi que les marabouts malais, adressent les uns à une divinité, les autres à une autre, des prières à l'intention du souverain et de sa famille. Ces religieux s'assemblent dans la salle du trône à différentes heures du jour. Au dehors, c'est le bacchanal incessant des jeux publics.

Le portique oriental de l'enceinte du palais est surmonté, pour la circonstance, d'un écusson aux armes royales, placé sous trois drapeaux aux couleurs cambodgiennes. Cette porte est encadrée de gros boudins

de verdure, piqués de belles fleurs, qui forment, avec des montants garnis de feuillage placés en avant et reliés entre eux au moyen d'arceaux formant voûte, un superbe arc de triomphe champêtre.

Autour de la cour d'honneur sont des pavillons en très grand nombre, élevés à faux frais en bambous et couverts de tentures d'étoffes plus ou moins riches. C'est là que les grands mandarins du royaume, les gouverneurs des provinces, les fermiers de certains monopoles, quelquefois même des particuliers de races différentes, exposent des objets d'art étrangers ou indigènes. Ces objets sont disposés sur des dressoirs à plusieurs gradins, que l'on éclaire à giorno la nuit, car c'est le soir surtout que l'on visite ces expositions fort curieuses. On y est reçu poliment par les exposants, ou leurs délégués, qui offrent aux indigènes le thé, l'arec et le bétel, aux Européens des cigares et quelquefois des rafraîchissements. Sur le tard, ces étalages ne sont pas tous bien gardés et l'on trouve les gardiens allongés le ventre en l'air, dormant au bel air et abandonnant à l'honnêteté des visiteurs les objets très riches quelquefois dont on leur a confié la garde.

Il nous a été impossible de savoir quel a pu être à l'origine le sens, le but vrai de ces expositions. On n'y vend absolument rien; et ce déploiement des meilleurs produits de l'industrie asiatique, nous paraît être destiné uniquement à accroître la solennité de la fête spéciale du roi.

L'avant-veille de l'anniversaire de la naissance du roi, les jeux en plein air commencent et c'est là surtout que la foule est plus compacte. Les jeunes princes eux-mêmes s'y font porter à califourchon sur les épaules des plus grands de leurs serviteurs. Les Cambodgiens d'ailleurs se rangent volontiers pour les laisser avancer jusqu'au premier rang.

Les bayadères de la cour sont également en danse et attirent plus particulièrement de leur côté les spectateurs cambodgiens, qui se passionnent pour ce genre de spectacle au point de passer des nuits entières debout autour de la salle de danse, de façon à étouffer, s'ils n'étaient aussi robustes et si complètement faits aux fortes chaleurs.

Le troisième jour, vers deux heures de l'après-midi, les bakus apportent l'eau lustrale au roi, qui entre ensuite dans la salle du trône où sont déjà réunis les princes, les mandarins et les notables de Phnom-Penh. Un chambellan complimente le roi en ces termes : « Sire, nous vous souhaitons le bonheur pendant une longue vie; nos vœux sont aussi que le pays soit tranquille et le peuple heureux sous votre administration. »

On fait ce jour-là des aumônes aux malheureux; on offre des habits

aux mandarins et des costumes complets en soie aux principaux bonzes.

Une coutume remarquable au Cambodge, c'est que le jour de sa fête le roi offre aux mandarins des cadeaux accompagnés d'un délicat souvenir que Sa Majesté remet elle-même à chacun d'eux. Ce souvenir se compose d'une petite boîte sphérique, figurant le plus souvent une citrouille, en or repoussé, contenant des parfums et recouverte en belle soie. A cet objet est adaptée une tige d'un décimètre de longueur à peu près, mince, entourée de fils d'or et habillée d'un nœud de tulle rose lui donnant l'air d'une poupée.

III

Phnom-Penh est la capitale du royaume du Cambodge depuis 1866; elle est située par 11° 35′ nord et par 102° 37′ est du méridien de Paris, au point appelé *les quatre bras du Mëcong*. C'est une position commerciale de premier ordre que les négociants chinois avaient flairée bien avant que le roi Norodon songeât à s'y installer.

La ville se compose d'une seule grande rue, se développant le long de la rive droite du Mëcong suivant une longue ligne brisée figurant, à vol d'oiseau, une courbe convexe par rapport au fleuve. Plusieurs rues ayant une direction perpendiculaire à l'artère principale s'infléchissent vers des terrains accidentés et marécageux. Ces quartiers sont peu recherchés à cause de leur insalubrité, et parce que surtout ils sont trop éloignés du fleuve, dont les habitants apprécient le voisinage au point de vue de l'utilité, de l'agrément. De plus, les bords du fleuve sont les terrains les plus élevés et les derniers à être inondés dans les grandes crues, ce qui permet des installations en briques plus confortables, et moins combustibles que les paillottes ordinaires.

Des chaussées, partant de la rue principale, aboutissent à des terrasses supportant des pagodes modernes peu remarquables. L'une d'elles, qui est desservie par le chapitre du chef du clergé au Cambodge, est adossée à une tour en briques renfermant, dit-on, l'os frontal du Buddha.

Le centre de la ville est peuplé de marchands chinois : c'est le phsar (marché). On y voit quelques halles couvertes; et devant les maisons, des étalages se ressemblant tous par l'uniformité des produits exposés et le mode de leur placement. Les marchandises lourdes et encom-

brantes ne sont généralement pas débarquées; c'est sur le fleuve qu'on en trafique et qu'on les transborde pour les exporter à Saïgon, entrepôt général de tous les produits de la vallée basse du Mëcong.

Vers le nord est l'hôtel du protectorat français et, à la suite, un autre quartier chinois, au centre duquel s'élève la résidence de l'obbarach. Un peu au nord de l'endroit ou nous sommes arrivés, séparée de la ville par un ruisseau fort encaissé, se trouve une chrétienté d'environ deux mille âmes, Annamites et Cambodgiens.

Revenons au grand marché, au sud duquel est bâtie la ville cambodgienne et le palais royal, occupant, avec ses nombreuses dépendances, un espace immense. Là sont aussi les demeures des princes, des ministres, des mandarins de la cour, des principaux religieux... L'architecture, dans ce quartier, a conservé le caractère cambodgien; on y voit des maisons en bois plus ou moins confortables, perchées sur des pieux à deux mètres au-dessus du sol; leurs toits sont inclinés extrêmement, disposition très appropriée à l'emploi de la tuile plate, dont on commence à faire usage. Ces habitations sont entourées le plus souvent d'arbres fruitiers et de quelques arbustes à fleurs. D'étroits sentiers desservent cette partie de la ville qui se distingue par un calme parfait.

Le palais du roi relève ce quartier par le luxe et les proportions relativement grandioses de ses constructions; il est placé bien en face des quatre bras, à trois cent cinquante mètres environ de la rive droite du fleuve; il est clos par un mur élevé, terminé par des dentelures, et mesurant sur la face qui regarde le Mëcong environ trois cent vingt mètres.

De la porte centrale de cette face, on découvre l'immense salle du trône, construction cambodgienne, à toiture inclinée et plusieurs fois brisée sur les côtés et au-dessus du fronton où les toits sont surétagés comme dans les temples antiques. Le fronton est décoré des armes du roi surdorées et le faîte se termine par une trompe d'éléphant relevée verticalement et dorée. A l'intérieur, c'est une grande salle rectangulaire, fort allongée, meublée à grands frais à l'européenne, mais sans aucun goût.

A droite de la salle du trône, se détache avec avantage sur les bâtisses voisines, une belle maison de forme européenne, à vérandahs et à étage, qui fait l'admiration des kmers et dont le plan est dû à un architecte français.

De l'autre côté de la salle du trône sont deux hangars contigus, sous lesquels le roi donne journellement audience à ses mandarins et qui servent de salle de spectacle les jours de fête. Autour de la grande cour d'honneur dans laquelle nous nous trouvons, et dont les bâtiments dont nous venons de parler constituent une des faces, se trouvent des établissements ayant des destinations diverses : un atelier de bijoutiers, un atelier de forges et d'ajustage, un autre de peinture et de sculpture, la trésorerie, des corps de garde, le secrétariat, des salles d'attente, une salle de dépôt pour les palanquins et parasols royaux, une école, des remises, des magasins, des écuries.., et, enfin, tout à fait en avant, un pavillon de forme originale, sorte d'estrade fort commode pour voir les réjouissances qui ont lieu sur la place extérieure, à l'est du palais.

A l'ouest des bâtiments que nous venons d'énumérer sont les logements particuliers du roi, des princesses, danseuses, chanteuses... des jardins et des pièces d'eau.

Près du débarcadère royal, on peut voir un petit arsenal maritime, où l'on construit des pirogues, des barques de luxe et où l'on répare les petits avisos de la flottille du roi.

En arrière de l'hôtel du protectorat s'élève un monticule artificiel surmonté d'une pyramide, dont la flèche est à cinquante-neuf mètres au-dessus du niveau des plus basses eaux du Mëcong. La forme générale de ce monument est celle d'une immense cloche reposant sur un massif de maçonnerie carré.

D'après la tradition, cette pyramide a été élevée, il y a plus de huit siècles, par une veuve riche nommée Penh, en expiation des fautes commises par son mari ; elle paraît moins vieille que son âge, parce qu'elle a été restaurée sous le règne de Ang-Chan, oncle du roi actuel, qui fit réparer en même temps la pagode construite sur le monticule à l'est de la base de la pyramide. Cette pagode brûla, il y a une vingtaine d'années ; elle n'a pas été rétablie et l'idole du Buddha n'est plus abritée aujourd'hui que par un misérable hangar en pailles.

Le chef d'une bonzerie établie au pied du monticule nous montra dans le temps un écrit qui jette quelque jour sur l'histoire du monument dont nous venons de parler ; en voici la traduction :

« L'An de Prea-Put-Sacrach, 1529 (986 de J.-C.) le roi Prea-Moha-Butom, alors âgé de quinze ans, vint se fixer provisoirement à Tuol-Prea-Srey (à deux ou trois milles de Phnom-Penh, sur la route de

Compot), et là il ordonna à ses mandarins d'établir la liste des apanages qu'il accordait aux religieux qui desserviraient à l'avenir le temple de Vat-Phnom-Penh (la pagode qui est au pied de la pyramide). » Suit la liste des terrains, pêcheries d'arroyos, forêts... dont les bonzes reçurent par cet acte souverain la jouissance, qui leur est restée d'ailleurs jusqu'à nos jours.

Les bonzes ont une manière d'entendre leurs droits usufructuaires, qui mérite que nous en disions un mot en passant : ils permettent aux Cambodgiens, qui le leur demandent, d'exercer ces droits en leur lieu et place, et ces sortes de fermiers ne sont tenus de donner aux religieux que ce qu'ils jugent nécessaire, ceux-ci n'ayant pas l'habitude de réclamer quoi qu'il advienne. Heureusement qu'on trouve peu de Cambodgiens disposés à abuser de cette condescendance des prêtres buddhistes.

La date 986 de J.-C., indiquée sur le document dont nous venons de donner la traduction, doit correspondre à l'achèvement de la pyramide et de la pagode construite au pied, car c'est l'usage de ne fixer qu'à ce moment les apanages dont il s'agit.

Il n'est pas facile d'estimer la population de Phnom-Penh; elle se compose d'éléments si différents, si nombreux, si mobiles, qu'elle échappe au calcul. D'ailleurs, on n'a jamais fait aucun recensement; et puis, si on se livrait à un travail de ce genre, on trouverait des variations, des différences considérables suivant les moments de l'année où on opérerait. Pendant la pêche et le moment de la récolte du coton, la population flottante s'accroît sensiblement. Nous pensons qu'il faut compter moyennement trente-cinq mille habitants de toutes races et conditions.

Un service hebdomadaire français entre Saïgon et Phnom-Penh, fait par des bateaux à vapeur d'un grand tonnage, a donné à cette dernière ville une importance qu'elle n'avait pas avant : elle est plus fréquentée par les Européens, par les négociants chinois de Cholen, et, enfin, les importations et exportations s'y font plus aisément.

IV

Les fonctionnaires d'un rang élevé sont nommés directement par le roi; les mandarins d'un rang inférieur sont choisis par la haute autorité

dont ils doivent relever, et, enfin, les gouverneurs des provinces peuvent s'adjoindre les sous-ordres qu'ils veulent et qui doivent partager avec eux la responsabilité de l'administration.

Tous les citoyens peuvent aspirer aux fonctions publiques, pourvu qu'ils produisent des antécédents approximativement honorables. Bien que le mandarinat ne soit ni héréditaire, ni d'aucune façon transmissible dans les familles, on a néanmoins plus d'égards, et l'on se montre moins exigeant pour les candidats dont les parents ont occupé une position élevée et qui ont illustré leur nom par des services importants rendus à l'État.

Les conditions de capacité, d'aptitude, sont nulles. Ceux qui postulent pour ces positions savent lire et écrire leur langue plus ou moins correctement et cela suffit.

Cependant, on exige que les stagiaires de la justice aient une connaissance assez exacte des lois et usages du pays.

En réalité, la nomination des fonctionnaires, de même que leur révocation, ne dépend que de la volonté ou du caprice du roi.

Les notables Chinois et Annamites obtiennent quelquefois des titres qui les assimilent aux mandarins indigènes, mais qui ne leur donnent des droits que sur les individus de leur race ou nationalité fixés ou de passage au Cambodge.

Par suite d'une ancienne coutume, les Siamois, les Malais et les Chams, résidant au Cambodge, peuvent prétendre aux emplois vacants, au même titre que les Khmers. De son côté, le gouvernement siamois ne craint pas de faire administrer les provinces qu'il a ravies autrefois au Cambodge par des gouverneurs de race cambodgienne.

Le gouvernement cambodgien pourvoit aux besoins de ces agents en leur conférant certains apanages, qu'ils exploitent, et presque jamais un traitement fixe. Il y en a qui ne retirent régulièrement rien, ou presque rien, de leur position et qui en sont réduits à vivre d'abus, d'exactions et de cadeaux plus ou moins forcés.

La cérémonie d'investiture des mandarins a lieu dans la grande salle d'audiences du palais; elle est présidée par le *luc-moha-montrey*, s'il s'agit de créer un mandarin de la droite, et par le *luc-moha-tep*, s'il s'agit d'un mandarin de la gauche.

Si l'investiture est donnée au gouverneur d'une province, on adresse aux habitants une proclamation par laquelle on les avise que le roi, et son ministre compétent, ont désigné pour les administrer le mandarin

X..., très capable et très digne de la confiance de tous. La proclamation se termine par ces mots : « Vous lui obéirez tant qu'il se conformera aux lois et aux usages traditionnels; mais s'il n'en tenait pas compte et qu'il se conduisit selon son bon plaisir, les mandarins en sous-ordres ont le devoir de lui faire des observations. S'il méconnaissait ces avis, les petits chefs doivent se concerter et informer au plus vite de cette fâcheuse situation le ministre sous l'autorité supérieure duquel la province est placée, et qui, de son côté, rendrait compte au roi, qui aviserait. Si les petits chefs n'agissaient pas ainsi, ils encourraient eux-mêmes une grande responsabilité. »

Au jour fixé pour la remise du cachet, ou sceau, le candidat se rend dans la salle du trône et revêt la grande robe blanche de cérémonie; ensuite, il s'assied sur un tapis en face du siège du roi. Il a devant lui des fleurs appelées phca-reacsa (fleurs du souvenir ou de la fidélité), une pyramide composée de noix d'arec et de bétel, autre image de la fidélité, et, enfin, autant de bougies qu'il y a de degrés dans le titre à conférer, symbole, sans doute, de la proportionnalité qui doit exister entre les lumières du candidat et l'importance de la position pour laquelle il a été choisi.

Dès que le roi se présente dans la salle, le maître des cérémonies, qui est assis à côté du candidat, prenant la posture respectueuse obligée, dit : — Sire, vous avez choisi X... pour un tel titre; le voilà qui vient vous saluer, recevoir son cachet et vos ordres.

Le roi répond : — Monsieur X... je vous ai nommé à tel emploi et je vous recommande de l'occuper honorablement et fidèlement.

L'élu reçoit aussitôt son cachet; il remercie en se prosternant trois fois et s'en va, à reculons, prendre sa place parmi les mandarins présents à l'audience.

Suivant une vieille coutume, les mandarins kmers jurent fidélité à leur roi deux fois dans l'année. Cette prestation de serment est connue des indigènes sous le nom de phoc-tuc-sanomot (boire l'eau du serment). L'expérience a prouvé que quoique renouvelé plus souvent, le serment n'était ni plus respecté, ni mieux tenu au Cambodge que chez nous, d'où l'on doit conclure que sous toutes les latitudes, ce n'est pas sur ce fragile étai que les gouvernements doivent s'appuyer.

En France, la législation avait consacré une formule simple, qui consistait à répondre « Je le jure » à la lecture qui était faite, par un haut fonctionnaire, des engagements qu'il s'agissait de prendre.

Pour les mandarins kmers, la formalité consiste à répéter, phrase par phrase, la formule du serment lue, en leur présence, par un lettré et à avaler ensuite une tasse d'eau sur laquelle les bonzes ont débité des prières pendant trois jours et dans laquelle on a préalablement trempé les armes du roi. Voici quelques détails sur cette curieuse cérémonie :

En avril et septembre, les mandarins, les différents fermiers, quelle que soit leur origine, sont tenus de se rendre à la capitale pour y prêter le serment d'usage. Ceux dont l'absence est remarquée, et qui ne se sont pas excusés, ou bien même ceux qui ne sont qu'en retard, devraient être destitués et enchaînés, si on s'en tenait à la rigueur des lois; mais on est de nos jours moins sévère et on se contente d'infliger une amende, qui est de quinze francs environ par degré de la dignité du mandarin pris en défaut. Ces amendes sont remises en totalité aux deux chambellans : le moha-tép et le moha-montrey.

L'eau consacrée est contenue dans une quinzaine de jarres, disposées autour d'un dais sous lequel prennent place les idoles des principales divinités brahmaniques, et où sont déposés aussi les insignes de la royauté, des amulettes que le roi porte à la guerre, de petits reliquaires renfermant des ossements de saints... L'eau destinée aux dames de la cour est dans un grand bassin en cuivre et celle préparée pour les princes est contenue dans de grandes gargoulettes en or à dessins repoussés.

Les brahmes, qui ont la direction de la cérémonie, commencent par offrir des aliments aux dieux, aux anges, aux ancêtres, afin de les disposer à honorer de leur présence la prestation du serment. Le roi s'assied tout près du dais sur un riche tapis, ayant à sa droite les princes placés suivant leur rang et tous prosternés. Les mandarins prennent place dans la première moitié de la salle, les plus gradés en avant.

Dès leur entrée dans la salle, les mandarins allument chacun une bougie, la collent sur les rebords des jarres, se prosternent devant le dais et regagnent leurs places. Ils sont tous revêtus, ce jour-là, de leur longue robe blanche de cérémonie.

Enfin, le chef des bakus s'avance et prononce le discours suivant : « Les cinq bakus les plus élevés en grade ont reçu directement du roi l'ordre de prendre à témoin du serment que l'on va prêter, les dieux, les anges de la terre et des cieux, Siva, Vichnou, la déesse Kali, les

esprits des mers, des forêts, des fleuves, des îles, des montagnes..., les diables qui sont puissants, les damnés, les yeac (yakchas), le soleil, la lune, le feu, l'eau, le vent, la terre... »

Après cet exorde, les brahmes trempent dans l'eau les armes du roi, ainsi que celles de sa garde, des boulets, des biscaïens, des balles estropées avec des cordages en rotin. Ces projectiles sont ceux qui doivent entrer dans le corps des parjures s'il s'en produit.

Cela fait, des lettrés se présentent, un livre à la main; ils vont se placer en face des princes, des mandarins et, après les avoir salués, ils leur lisent la formule suivante du serment que ces messieurs répètent phrase par phrase :

« Sire, moi, un tel, placé sous la poussière de vos pieds sacrés, je jure d'être zélé pour le service de l'État et celui de Votre Majesté. Je promets de ne servir que vous de très bon cœur et sans arrière-pensée, de vous être fidèle, de ne pas méconnaître votre autorité et de ne pas favoriser les entreprises des souverains étrangers contre le royaume. Je m'engage, au contraire, à dénoncer et à poursuivre sans pitié les fomentateurs d'intrigues et de troubles.

« Si des ennemis faisaient des tentatives contre le royaume, et si je n'accourais pas pour le défendre; si, dans un cas pareil, je me cachais, et si, par mon exemple, je faisais naître parmi le peuple des sentiments de crainte, de terreur, je ne serais plus digne d'être votre serviteur.

« Je jure de ne jamais manquer au devoir, à la justice, à la fidélité envers le souverain; et si je dois y faillir un jour, qu'il m'arrive alors tous les malheurs qui frappent les parjures.

« J'invite les anges des villages, ceux des arbres, les esprits bons ou mauvais, les génies de l'air et du vent, les régents des quatre points cardinaux, la déesse de la terre, tous les diables et les démons,... à m'ôter la vie si je deviens jamais infidèle.

« Si je manque à mes serments, que je renaisse dans une condition misérable et que, dans ce monde, je sois foudroyé par le feu du ciel, mordu par les caïmans et les autres animaux voraces, que je sois percé par la corne du bœuf, du buffle ou la défense de l'éléphant, que je sois écrasé sous le poids énorme de cette dernière bête, que je meure malheureux et sans funérailles, ou qu'enfin je sois tué par vos armes, Sire, et que l'on me plonge ensuite dans les enfers où je resterai cent mille siècles. »

Le serment que les dames de la cour prêtent est à peu près analogue au précédent, sauf les différences que voici :

« Je jure d'être fidèle au roi, de ne pas divulguer les choses que les souverains étrangers doivent ignorer, de remplir mes devoirs d'épouse (ou servante, danseuse... etc, selon le cas), de ne jamais écouter les propos amoureux qui me seraient adressés et de dénoncer, au besoin, celles de ces dames qui seraient devenues infidèles au roi. »

Dès que la lecture du serment est terminée, les bakus offrent l'eau, que les mandarins avalent et le serment est définitivement prêté.

Dès le lendemain de la cérémonie, des délégués vont dans les provinces, avec une certaine quantité d'eau consacrée, afin de recevoir le serment de ceux que la maladie ou les exigences du service ont empêchés de se rendre dans la capitale le jour prescrit.

Le royaume est divisé pour l'administration en cinquante-sept provinces. Sur ce nombre, quarante et une relèvent directement de l'autorité du roi; sept sont administrées par l'abjoreach, lorsqu'il y en à un, ce qui est rare[1]; cinq par l'obbarach; trois par la reine mère et, enfin, une très petite, celle de *Chung prey*, qui est abandonnée à titre d'apanage au premier ministre.

Mais dans un système aussi complètement absolu que celui qui a été institué au Cambodge, la direction des affaires publiques appartient totalement au roi, et il ne faut voir dans les hauts administrateurs dont nous venons de parler que des agens soumis à l'autorité supérieure, n'ayant pas beaucoup d'initiative et ne recherchant d'ailleurs de leur position que les avantages pécuniaires qui y sont attachés.

Le gouvernement se compose du roi et de cinq grands mandarins qui se partagent les différents services. Voici quels sont leurs titres et fonctions :

Le *luc Chauféa*, sorte de premier ministre, président du conseil, chargé de l'administration supérieure d'un certain nombre de provinces;

Le *luc Yommo-réach*, ministre de la justice, de la police, des prisons, administrateur supérieur d'un certain nombre de provinces;

Le *luc Veang*, gouverneur du palais, chef de la trésorerie, chancelier de l'ordre du Cambodge, collecteur en chef des impôts, magasinier gé-

[1] A défaut d'abjoréach, ces provinces relèvent directement du roi.

néral, économe de la maison du roi, grand juge des femmes de la cour, administrateur supérieur d'un certain nombre de provinces;

Le *luc Cralahom*, ministre de la marine, chargé des douanes, des pêcheries, chargé de la police et de la répression des délits commis sur les lacs, le fleuve et les autres cours d'eau, administrateur supérieur d'un certain nombre de provinces;

Le *luc Chacrey*, sorte de ministre de la guerre, chargé des éléphants royaux, des réquisitions, pour le service de l'État, de chevaux, chars à bœufs et à buffles...; il est, en outre, administrateur supérieur d'un certain nombre de provinces.

Ces hauts dignitaires ont, pour les seconder dans leurs différentes attributions, de nombreux adjoints. Il serait intéressant de montrer le fonctionnement de chacune des pièces de cette machine administrative, mais nous n'avons pas assez de place à donner à ces descriptions.

La principale autorité d'une province, c'est le *Chaufai-Sroc* (gouverneur), qui administre et qui rend en même temps la justice à tous les degrés, sauf les crimes qui ne relèvent que des tribunaux supérieurs de la capitale. Il fait entretenir les chemins, les ponts, etc.

Le soin de faire rentrer l'impôt est confié à des mandarins expédiés, en temps opportun, de la capitale dans les provinces. Ces collecteurs remettent au gouverneur la portion du revenu public qui lui est attribué par les lois.

Quelquefois, le roi place auprès du gouverneur un délégué à poste fixe, homme de confiance, sorte d'inspecteur ou de contrôleur, qui s'entend le plus souvent avec le gouverneur pour voler à la fois le roi et le peuple.

Après le gouverneur, vient son suppléant le balat; ensuite, les *snangs*, ou administrateurs des arrondissements; les *cralapéas*, qui ne sont que des adjoints des précédents et, enfin, les *mi-srocs* ou chefs de villages. Ces derniers seuls sont au choix de la population, qui les désigne au gouverneur qui les nomme presque toujours. S'il s'y refusait, le désaccord entre les habitants du village et ce fonctionnaire devrait être porté devant l'autorité supérieure à Phnom-Penh. Le chef du village, ou maire, règle à l'amiable les différends qui s'élèvent entre ses administrés; s'il ne peut y parvenir, il renvoie les parties aux autorités secondaires en fournissant les renseignements qui peuvent contribuer à jeter du jour sur les affaires pendantes. Le gouverneur prononce en dernier ressort.

En dehors de ces autorités locales, il existe des juges ambulants et

spéciaux, nommés Manos, qui ne relèvent que des ministres et que les gouverneurs s'adjoignent dans certains jugements.

On le voit, le système est simple : il consiste d'abord à assurer la rentrée de l'impôt, à entretenir quelques chemins, envoyer les corvéables là où le besoin l'exige et, enfin, à administrer la justice.

Nous avons été amené, en passant, à dire qu'il y avait des mandarins dits *de la droite* et d'autres *de la gauche*. Cette classification des fonctionnaires d'un État est bien ancienne, car on sait que le Buddha distinguait ses disciples en droitiers et gauchers. L'assemblée des démons de Mara comportait également ces deux grandes divisions et nous pensons que les anciens rois de l'Inde avaient adopté ce genre de classification pour leur conseil.

Il y a, en outre, un autre classement des fonctionnaires du royaume basé sur le nombre de degrés, ou *sacs*, contenus dans le titre de chacun d'eux. Le nombre de sacs varie de un à dix, les mandarins de dix degrés étant les plus gradés. Avec un peu d'habitude, on peut aisément reconnaître le rang d'un mandarin à certains signes extérieurs : à la composition de sa suite, la forme de son parasol, au métal de sa boîte à bétel, aux ornements de sa barque, à sa chaise à porteur, au palanquin de l'éléphant qu'il monte...

Au Cambodge, comme dans l'Inde brahmanique, le long bâton est un symbole d'autorité ou de dignité ecclésiastique. Les chefs de bonzerie et les grands mandarins les portent encore à l'heure présente pour se faire reconnaître et obéir.

Les mandarins sont dispensés de la corvée, ou impôt de capitation, mais ils sont soumis à toutes les autres charges au même titre que les autres citoyens.

Nous croyons utile de faire connaître un vieil usage, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, et qui a trait aux suppliques à présenter au roi lorsqu'il est en séance avec ses mandarins. Le suppliant se rend sous un hangar assez près placé de la salle des séances, où se trouve un petit mandarin en faction auprès d'un énorme tam-tam ; il expose à celui-ci l'objet de sa supplique et il lui remet, pour prix de ses bons offices, invariablement quatre ligatures, bien près de quatre francs. Le mandarin annonce l'incident par trois forts coups de tam-tam et il conduit le réclamant aux pieds du roi, qui l'écoute toujours, prononce sur l'affaire, si possible, ou la donne à instruire à des juges spéciaux qui s'en occupent sans tarder.

Le roi, les princes, les mandarins, ont des cachets ou sceaux, qu'ils apposent sur tous les écrits au lieu et place de leur signature. Sur ces cachets en ivoire sont gravés des sujets symboliques auxquels les Cambodgiens reconnaissent, non pas le nom, mais la dignité de celui dont émane l'écrit.

V

Il n'existe pas au Cambodge de force armée permanente, ni garde nationale, ni gendarmerie. Lorsqu'on veut réunir une troupe pour faire face à un danger sérieux et pressant, le roi indique aux grands mandarins le chiffre du contingent qu'il veut avoir sur pied et ceux-ci appellent aussitôt leurs Comlangs, sortes de serviteurs du genre des anciens clients romains.

En arrivant à la capitale, ces clients se placent provisoirement sous les ordres de leurs patrons. Bientôt, on les répartit dans les diverses armes : artillerie, fusiliers, corps armés de lances, d'arbalètes, de simples bâtons... On incorpore aussi, en cas de guerre, une catégorie d'individus dépendant plus particulièrement de l'État, qu'on appelle *Pols* et dont nous parlerons plus tard.

Comme il n'y a pas plus de cadres que de soldats, et que l'on ne sait pas, au Cambodge, ce que c'est qu'un mandarin militaire, un officier, le roi désigne pour prendre le commandement de l'armée celui de ses dignitaires qui lui paraît le mieux convenir pour la circonstance. Les ministres et le général improvisé choisissent les chefs subalternes, auxquels on confie des commandements d'une importance proportionnée au degré de confiance qu'ils inspirent.

Le *luc Veang*, gouverneur du palais et intendant général des magasins de l'État, approvisionne l'armée au départ. On donne aux soldats du riz, de l'arec, du bétel, mais jamais de l'argent. Le gouverneur du palais est chargé de renouveler les provisions pendant la durée de la campagne, mais il est de règle qu'on n'envoie aux hommes que ce qu'on ne peut se procurer, ou prendre, sans autre formalité, sur place.

Au départ de l'armée, les brahmes jettent sur les différents corps l'eau de la victoire.

Les Cambodgiens réunis en très grand nombre, sont capables d'avoir des craintes puériles aussi bien, sinon plus, que lorsqu'ils sont isolés ;

ainsi, ils croiraient à des désastres certains, à des épidémies et à tous les malheurs qui peuvent affliger une armée en campagne, si une charrette, un cavalier, ou bien un homme à pied venait à traverser, ou,

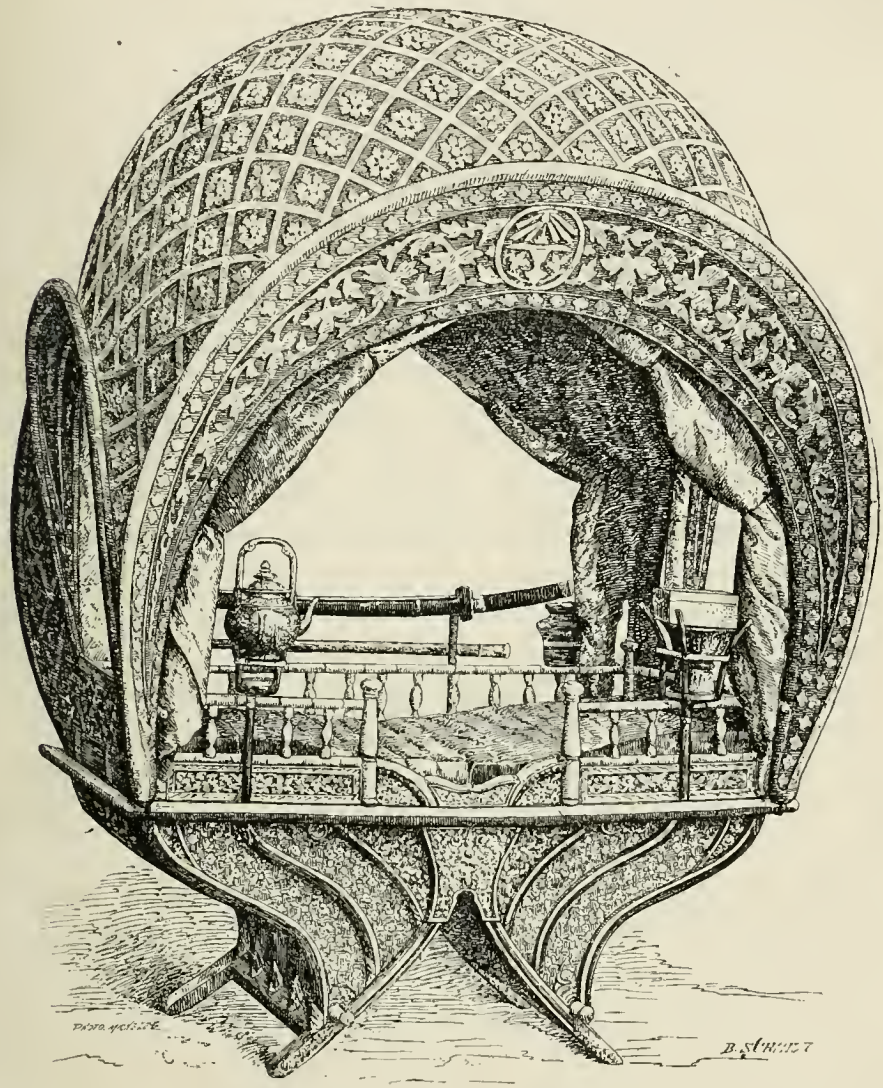

Palanquin d'éléphant à l'usage des rois.

comme on dit, à couper la route à la tête de la colonne ; ou bien encore, l'armée étant embarquée, si une barque traversait le fleuve à peu de distance en avant de la flottille de guerre. Les coupables, dans ce cas, sont saisis et décapités. En temps ordinaire même, c'est une grave

impolitesse que l'on se permet lorsqu'on coupe la route, sans absolue nécessité, à un navire ou à une barque. Nous signalons ce détail aux officiers qui commandent en Indo-Chine et qui, par bonté d'âme, manœuvrent souvent de manière à ne pas aborder des barques annamites surtout, qui passent devant avec l'intention maligne de faire une avanie incomprise et partant gratuite.

L'éléphant est employé par tous les peuples de l'Indo-Chine comme bête de somme à la guerre; mais il n'est pas rare qu'on l'élève au rôle de combattant, si on a pu l'habituer assez au feu et au bruit infernal que font les Khmers lorsqu'ils combattent. L'éléphant peut devenir un auxiliaire puissant alors pour une armée : il poursuit les fantassins, les perce de ses défenses, les frappe fortement avec sa trompe et, lorsqu'il les a terrassés, il les écrase aussitôt sous son pied. Les hommes perchés sur ces énormes bêtes peuvent faire usage de leurs petites armes, mais on est forcé de descendre les canons pour les mettre en batterie sur le terrain.

Il va sans dire que les généraux cambodgiens n'entendent à aucune tactique, et que les batailles dans ces contrées ne sont que des engagements désordonnés et généralement peu meurtriers. Les rebelles pris les armes à la main, surtout les chefs, sont impitoyablement tués et leurs têtes exposées au bout d'une longue perche. Les prisonniers étrangers sont conduits à la capitale, où on les considère et où on les traite comme des prisonniers de guerre, c'est-à-dire qu'ils deviennent pour toujours esclaves d'État comme les *Pols*. Le butin appartient de droit au général; il garde ce qui lui convient et abandonne le reste à ses sous-ordres et aux soldats.

C'est ici la place de parler des instruments de guerre des Khmers, qui ont eu de tout temps une passion pour les armes et surtout pour les armes blanches de luxe.

L'arme la plus riche, la plus curieuse et la plus précieuse à divers points de vue est le prea-khan, *épée donnée aux anciens rois khmers par le dieu Indra*. C'est une épée historique sur laquelle la tradition a transmis une légende chargée, d'âge en âge, de fictions nouvelles et inventées pour en accroître le prestige, le merveilleux.

Ces fables pourtant ont été tirées de quelque fait historique altéré par le temps, par l'ignorance des peuples et auquel il serait difficile de remonter aujourd'hui. Il est certain toutefois que cette épée est âgée de plusieurs siècles; elle est déposée sur un coussin dans une salle

spéciale du palais, à côté d'un fer de lance antique, d'un poignard ou criss malais, d'un arc et d'une flèche en fer également très remarquables.

Deux fois par semaine, le mardi et le samedi, les chefs des brahmes dégaînent le prea-khan, en prenant toutes sortes de précautions et en ayant soin surtout de tenir constamment la poignée tournée vers le pôle nord. Le but de cette visite est de s'assurer que la rouille ne se forme pas sur la lame, ce qui serait, croit-on fermement, le signal de grands malheurs publics. Les moindres taches sur le fer sont essuyées avec soin à l'aide d'un chiffon, et jamais personne n'oserait toucher à la lame avec la main directement de peur d'y déterminer de l'oxydation et d'être, par suite, la cause des terribles malheurs qui s'ensuivraient.

On est un peu moins crédule à cette heure sur ce dernier point, car on a pu remarquer souvent que l'état de la lame ne se trouvait pas toujours en concordance avec la situation politique, hygiénique et productive du royaume.

Dans notre siècle, le sort des armes, ou les hasards des révolutions, ont mis cette arme sacrée deux fois dans les mains des Annamites, en 1812 et en 1840. Cette dernière fois, dès que le calme fut rétabli au Cambodge, et l'autorité régulière rentrée en fonctions, l'empereur d'Annam renvoya la relique à Oudong, où elle fut remise en pompe au roi Ang-Duong, père de Norodon.

Voici, en quelques mots, ce que c'est que cette arme fameuse. La poignée, à peu près cylindrique, comme celle des armes japonaises, est en or émaillé ; l'extrémité est à boudins tournés et ornés de fleurons parsemés de perles. La garde est de forme tronconique évasée sur laquelle se détachent des fleurons de forme gothique. La lame est en fer fondu très probablement; sa forme est celle de l'épée ordinaire, mais plus courte et plus large. Au bas de la lame, près de l'encastrement avec la poignée, se détache en demi-relief le buste de Indra ; au-dessus est le dieu Siva sur un éléphant à trois têtes, surmonté lui-même d'un autre dieu et, enfin, de Vichnou, représenté avec quatre bras, assis à la mode indoue sur le sommet d'une tour. Ce groupe de personnages est entouré d'ornements divers incrustés en or et figurant des dragons, des singes et d'autres animaux perdus dans le feuillage. Au-dessus de cette partie incrustée et ciselée, qui tient à peu près le tiers de la longueur, la lame est lisse et à côte, avec une arabesque dorée allant presque jusqu'à la pointe. Les deux faces de la lame sont absolument pareilles.

Longueur de l'épée sans le fourreau	$1^m,02$
Longueur de la lame.	$0^m,73$
Longueur de la poignée, la garde comprise. . .	$0^m,29$
Plus grande largeur de la lame.	$0^m,06$

Le fourreau se compose d'une chemise très mince en bois recouverte de velours soie rouge grenat, le tout enveloppé d'une feuille d'or épaisse avec dessins et personnages en relief découpés à jour dans le métal. Ces dessins représentent des singes revêtus d'habits royaux et coiffés de hautes couronnes à paratonnerre, dans le style du *mokot* des rois khmers. A la place d'honneur figure Sougriva, le souverain des Simiens, ayant à ses côtés Hanumat, dont les exploits tiennent tant de place dans le Ramayana. A la base de cette enveloppe en or, on a placé Vichnou, reconnaissable à ses quatre bras; il est assis sur l'oiseau Garuda, qui tient un serpent dans chacune de ses serres.

L'épée est enfermée dans une boîte en bois laqué, de la forme d'un immense étui à lunettes, mais s'ouvrant en deux dans le sens longitudinal. Les deux parties de cet étui sont maintenues en contact par de simples bagues, ou anneaux en rotins tressés. Cette boîte elle-même est contenue dans un sac en soie brochée d'or et fermé à l'extrémité par un ruban.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le prea-khan des Khmers n'est pas autre chose qu'une arme du genre de celles que les Indous appelaient *armes célestes*, et qui étaient douées de pouvoirs surnaturels. Nous verrons que ces armes enchantées sont répandues jusque chez les sauvages, qui leur attribuent aussi des vertus extraordinaires.

Le fer de lance conservé dans le palais des rois khmers à côté du fameux prea-khan, pourrait bien avoir l'âge de celui-ci, car le style des dessins dont ces deux armes sont ornées est identique. Cette lance est sûrement en fonte de fer; la douille est entourée de dessins dorés; la lame porte à la base des sujets en relief découpés à jour. On remarque parmi ces fines ciselures l'oiseau monstrueux Garuda, le chef des Souparnas, à cheval sur Rahu, le dragon qui cause les éclipses. Ce sujet est placé entre quatre têtes de dragons qui lui font une sorte d'encadrement.

La légende concernant ce fer de lance est trop longue, et elle ressemble trop à une autre que nous trouverons à la fin de la première partie des annales khmers, pour que nous la reproduisions à cette place.

La poignée du *criss* est en ivoire et figure un animal informe. Cette partie de l'arme n'est que bizarre, et nous pensons que le morceau d'ivoire constituant le manche est sorti d'une défense avortée dans la mâchoire d'un éléphant. Nous avons dit ailleurs que les Khmers considéraient l'ivoire de cette provenance comme un puissant talisman.

La lame est en fer rouillé aujourd'hui et s'allonge en zig-zag. Le fourreau se compose de deux lattes minces de bois dur, recouvertes d'une feuille d'or chaudronnée, couverte d'élégants ornements repoussés. La longueur totale du poignard est de $0^m,30$.

Le poignard a sur les deux précédentes armes l'avantage d'avoir son histoire prétendue authentique, la voici :

Un roi du Cambodge, nommé Somdach-Prea-Réaméa-Chol-Sas s'éprit à tel point d'une jeune Malaise, qu'il fit fléchir pour elle les usages du pays en l'épousant[1]. Celle-ci prit, par la suite, un si grand ascendant sur l'esprit de son royal époux, qu'elle le décida à se faire mahométan. L'exemple du roi entraîna beaucoup de mandarins et des hommes du peuple, qui abandonnèrent à ce moment le buddhisme.

C'est, suivant la tradition, cette jeune reine qui offrit au roi l'arme dont nous nous occupons; elle lui venait de ses ancêtres qui avaient régné autrefois dans la Malaisie. Nous avons connu les descendants de cette famille malaise, dont un membre, grand mandarin du roi Norodon, est mort il y a quelques années. Son fils est actuellement gouverneur d'une province sur les bords du Mëcong.

On ne saurait trouver aujourd'hui au Cambodge un seul Cambodgien mahométan. L'apostasie finit, sans doute, avec la vie ou les amours du maître. Il en est de même au Cambodge pour toutes sortes de choses, car l'usage et les convenances prescrivent de suivre le roi par tous les chemins où il lui convient de passer.

La panoplie antique se complète, enfin, par un arc et une flèche en fer forgé enrichie de damasquinures remarquables. L'arc n'est pas bien ancien; il a été offert par le gouverneur de Pursat au père du roi actuel, en remplacement d'un autre qui avait été perdu et qui devait avoir l'âge de la flèche. Celle-ci est un petit chef-d'œuvre de solidité, de légèreté et d'élégance. Il nous a été impossible de rien savoir sur

[1] Ce doit être le souverain qui régnait en 1695 de notre ère, sous le nom de Prea-Noreai-Réaméa, qu'on surnomma Chol-Sas (l'apostat) à cause de sa conversion au mahométisme. L'histoire cependant ne mentionne ni le surnom, ni la conversion.

l'origine de cette arme. Les bakus, qui l'ont en garde, en ignorent eux-mêmes la provenance.

L'arme de troupe la plus commune et la plus familière aux Cambodgiens est, sans contredit, le bâton de 1m,80 de long à peu près et de 0m,04 de diamètre. On le désigne sous le nom de dambang et il provient toujours d'une essence dure, assez flexible et non cassante. On est en garde avec le dambang lorsqu'on a un des genoux ployé en avant et l'autre jambe tendue en arrière, le bâton maintenu solidement avec les deux mains dans une position verticale en avant du corps. On pare en faisant mouvoir le dambang de droite à gauche, ou en l'élevant, en lui faisant prendre une position horizontale pour protéger la tête lorsqu'elle est menacée. Les Khmers abandonnent rarement cette position ramassée, soit qu'ils attaquent, soit qu'ils se défendent; ils ne se redressent brusquement que lorsqu'ils voient bien qu'ils peuvent le faire sans trop s'engager et afin de profiter d'un moment favorable pour frapper un bon coup. Presque toujours ils portent avec cette arme des coups droits.

Le bâton était aussi l'arme ancienne des Indous, car nous lisons dans le livre des lois de Manou, livre VII, st. 90 : « Un guerrier ne doit pas employer contre des ennemis des armes perfides, comme des bâtons renfermant des stylets... »

Les Khmers se servent aussi de deux bâtons forts, mais courts, qu'ils tiennent un à chaque main ; ils parent avec un et attaquent avec l'autre, en se tenant presque toujours baissés, le corps tout à fait ployé, marchant et reculant ainsi par petits pas, suivant les besoins.

On se sert du sabre au Cambodge à peu près comme chez nous, mais avec force singeries avant de s'engager. Quelquefois, le même combattant en a deux, un à chaque main, un pour l'offensive et l'autre pour la défensive.

Le combet est une espèce de couteau tranchant assez court; on pare les coups à l'aide d'un bouclier circulaire en rotins tressés et portant une ganse que l'on passe au bras gauche. Les combattants se tiennent blottis; ils s'approchent à très courte distance, tenant les boucliers verticaux, le bord inférieur reposant à terre. Ils font rouler le bouclier un peu à droite, ou un peu à gauche, suivant le point à protéger et ne le relèvent que pour porter des coups en dessous.

Il y a plusieurs espèces de lances, qui, avec les bâtons, constituent le principal armement des troupes.

Les montagnards et les sauvages excellent dans le tir à l'arbalète. On sait qu'à l'occasion les sauvages savent rendre les flèches redoutables en les empoisonnant.

Les armes à feu sont encore dans l'enfance dans ce pays. On retrouve là le fusil à pierre et même le fusil à mèche. Il y a aussi de très petits canons à âme lisse, mal coulés, mal alésés, montés sur des affûts en bois. On les porte en campagne démontés, sur des charrettes, des éléphants, ou simplement suspendus sur des bambous et portés par des hommes à pied.

Quant aux munitions, elles laissent encore plus à désirer : la poudre est généralement de mauvaise qualité et avariée ; les balles et les boulets ne sont jamais de calibre.

Nous avons déjà dit que le gouvernement cambodgien avait à Phnom-Penh un petit arsenal de construction et de réparation de barques, auquel on a annexé ces derniers temps un atelier de forges et d'ajustage pour l'entretien de quelques avisos que le roi a achetés pour son usage personnel.

Les bois employés proviennent des forêts du royaume, dont certaines essences conviennent très bien aux constructions maritimes.

Il a existé autrefois des traités d'art naval avec des planches à l'appui. Ces ouvrages ont totalement disparu aujourd'hui et on reconstruit constamment sur les anciens modèles.

Il existe trois sortes de barques de guerre :

Le *tuc-hai,* forte barque, effilée, pontée et armée de deux pièces mises en batterie sous le pont, une en chasse qui tire par un trou ovale pratiqué dans l'étrave, et l'autre placée en retraite, faisant feu par un sabord s'ouvrant dans le tableau. L'équipage est dans la batterie, protégé par le pont, de manière à pouvoir nager sans crainte pendant le combat. Les hommes d'abordage et de mousqueterie sont sur le pont, prêts à tout événement ; ils sont armés d'arcs, d'arbalètes, de lances, de sabres, de poignards, de bâtons et, enfin, de quelques fusils. Les côtés de ces barques sont blindés de peaux de buffle qui les préservent assez efficacement des balles et de la petite mitraille. Ces barques comportent en moyenne quarante avirons.

Le *tuc-ke-o* est une longue barque de même forme que la précédente, de moindre échantillon et non pontée. Elle est armée de plusieurs pièces de faible calibre pouvant tirer par-dessus les fargues. En dehors des canonniers, il n'y a pas d'autres combattants à bord que

les nageurs qui laissent aller leurs avirons et s'arment pour l'abordage, ou pour faire feu sur une barque ennemie qui passe à bonne portée. Cette barque porte de vingt à trente avirons.

Enfin, le *tuc-ke-khvai,* barque de dix avirons au maximum, portant généralement un pierrier à l'avant. Ce sont des barques légères, maniables, rapides, qui sont très utiles dans une armée navale; elles ont la vitesse des pirogues, dont elles ont aussi un peu les formes et on les emploie pour porter des ordres, faire des reconnaissances, des gardes en avant du corps principal, et on s'en sert même quelquefois comme force défensive en les réunissant en grand nombre sur le point de la ligne de bataille le plus menacé.

L'ordre de marche de ces flottilles est celui dit *en colonne :* l'avant-garde se compose de cinq *khvais* naviguant de front plusieurs milles en avant. L'armée est formée en colonne sur plusieurs lignes parallèles : la première a, au centre, trois ou quatre *tuc-hais*, flanqués de plusieurs *tuc-ke-o* et d'un nombre plus considérable de khvais groupés sur les ailes. Les autres lignes sont formées, en arrière, exactement de la même façon.

Le commandant en chef a son pavillon sur un des *tuc-hai* de la dernière ligne.

Le convoi est plus en arrière; on le désigne sous le nom de *tap-hai* (gardien du riz).

Arrivée en présence de l'ennemi, cette armée se déploie en bataille sur deux ou trois lignes, les barques légères occupant toujours les ailes et celles placées en arrière tirant par les intervalles laissés libres par celles qui sont en première ligne.

Lorsque le combat a lieu sur le fleuve, en un point un peu rétréci, l'adversaire qui peut mettre à terre un corps de débarquement pourvu d'artillerie, s'assure le succès, parce qu'alors il peut faire attaquer l'ennemi sur les flancs et les derrières, tandis qu'il l'occupe de front avec sa flotte. L'avantage, dans ce cas, est d'autant plus considérable que le fleuve est maigre et les berges élevées.

VI

Le système d'impôt adopté au Cambodge est des plus simples : il consiste dans le prélèvement du dixième des revenus, sauf celui de

l'argent, qui est cependant le plus gros, et que la loi indoue, plus juste, atteignait.

A cette dîme, perçue aux douanes sur tous les produits qui circulent d'un point à un autre, ou sur ceux qui sont exportés, il faut joindre la location du sol, qui appartient tout à l'État, qui le loue à court bail aux cultivateurs, système déplorable dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir les inconvénients.

Enfin, à ces sources de revenus viennent s'ajouter les sommes considérables que l'État retire des monopoles de la vente de l'opium, de l'eau-de-vie de riz, du sucre, du fermage des pêcheries et du dixième prélevé, en outre, sur la valeur du poisson pêché, de la ferme des jeux, de la location des halles sur le grand marché de Phnom-Penh et, enfin, de la cote personnelle due par les Cambodgiens et tous les étrangers, sauf les Européens.

Nous n'entrerons pas dans les détails que comporterait l'exposition complète de la perception des impôts au Cambodge, et nous nous contenterons de donner, à cet égard, des renseignements pouvant avoir quelque intérêt.

Le prix de la location du sol dépend de la nature des produits cultivés. En voici la gradation, en partant des productions les moins riches : les légumes en général, le coton, le mûrier, le tabac, la canne à sucre, le bétel, le poivre.

Les îles du Mëcong, dont les terrains sont les plus fertiles du royaume, sont louées par adjudication aux cultivateurs. Arrivons au riz, qui est la denrée la plus intéressante, puisqu'elle forme la base, comme le blé chez nous, de la nourriture des habitants.

Les terrains cultivés en rizières ne sont pas soumis à l'impôt foncier, ou de location. Les cultivateurs défrichent où ils veulent et approprient le terrain à la culture du riz, ce qui est une besogne longue et pénible dans un pays aussi boisé que celui-là. Pour amener l'eau nécessaire sur l'emplacement choisi, et pour l'y maintenir, on est forcé de faire des travaux d'irrigation assez considérables, ainsi que de toutes petites chaussées entourant les rizières et empêchant l'eau de fuir au dehors.

La récolte des riz se fait de novembre en janvier, suivant leur degré de hâtiveté. Vers le mois de janvier, le roi expédie dans chaque province un délégué, porteur d'un ordre royal lui conférant le droit d'estimer les récoltes de riz obtenues par les particuliers et de fixer la part due à l'État, c'est-à-dire le dixième du produit total. Le délégué

du roi est toujours accompagné, dans cette mission, par un agent du magasinier général de Phnom-Penh. Ils se rendent ensemble dans la province qui leur a été assignée et exhibent leurs pouvoirs au gouverneur. A la vue du cachet du roi, le gouverneur se prosterne trois fois ; il fait ensuite allumer des bougies et des bâtonnets odorants, qu'il place sur le sol en face de lui, et il écoute prosterné la lecture de l'édit royal. Il rédige lui-même aussitôt des instructions pour les divers employés de sa province, afin qu'on facilite partout la tâche des envoyés de la capitale et qu'on leur fasse l'accueil auquel ils ont droit. Enfin, le gouverneur nomme un troisième délégué parmi les autorités locales et qui fait partie, de droit, de la commission de mesurage. Ce délégué représente les intérêts du gouverneur qui touche un dixième de la part du riz qui revient à l'État.

Dans les villages, on prépare à l'avance de grandes *salas* pour abriter la députation, qui est reçue à la limite du territoire par le maire qui l'installe dans les logements disposés à cet effet. Dès que ces messieurs sont établis chez eux et un peu reposés, le chef du village les rejoint et leur offre l'*étoffe du serment*, se composant d'une pièce de cotonnade de cinq coudées de long, accompagnée de cinq taillants de sapèques (0 fr. 40 c.), un coq gardien de la *sala* et, enfin, des feuilles de bétel fraîches et des noix d'arec pelées. Le maire se prosterne derrière son offrande et le délégué royal fait solennellement lecture de ses instructions. La lecture finie, le maire jure de se conduire dans la circonstance en honnête fonctionnaire, soucieux des intérêts de l'État, et de ne prêter la main à aucune fraude tendant à soustraire une portion quelconque des récoltes de sa commune aux investigations des collecteurs.

Bientôt, on procède aux vérifications à domicile des piles de riz ; on les évalue et on porte sur le registre, en regard du nom du contribuable, le dixième de la quantité trouvée, représentant l'impôt dû à l'État, que le propriétaire reste chargé de porter lui-même à la capitale, en même temps qu'un ordre de versement que le délégué du roi délivre à chacun des producteurs avant de quitter leur maison.

Lorsque la tournée est finie, la commission retourne au chef-lieu de la province où elle établit trois registres résumant leurs travaux et exactement semblables : un de ces registres est destiné au roi, un autre est remis au garde-magasin du riz et le troisième reste entre les mains du gouverneur. La rentrée de cet impôt ne souffre jamais ni inconvénients, ni retards.

Le riz qui a été exporté avant l'arrivée des collecteurs sur les lieux a été imposé du dixième à la douane, et le cultivateur n'a qu'à montrer le reçu des douaniers.

Les produits forestiers, tels que le cardamome, la gomme gutte, la cire... sont imposés différemment. Les habitants des forêts sont tenus de les exploiter ; la loi fixe ce que chaque famille doit fournir à l'État annuellement et le reste est pour ses peines et soins. Les bois sont frappés d'une taxe insignifiante au moment de la coupe et ensuite de un dixième de leur valeur le jour de leur passage à la douane.

En dehors de ces droits régulièrement perçus, le gouvernement se procure des ressources dont la légitimité est moins démontrée. Ainsi, il confisque, à son profit, les biens des assassins, des rebelles, des pirates, mettant ainsi sur la paille des familles entières, des vieillards et des enfants qui n'ont été pour rien dans le crime commis ; il force les habitants de certaines contrées du royaume à racheter leurs journées de corvée au moyen d'une fourniture disproportionnée de bois, de chaux ou de salpêtre ; il impose à chaque gouverneur l'obligation de fournir une certaine quantité de bois de teinture pour teindre les habits que le roi offre dans l'année aux bonzes...

Au Cambodge, comme dans les divers États où l'on n'a pas institué la liste civile, les revenus du pays appartiennent en totalité au souverain, qui en dispose suivant son gré, sans contrôle, sans responsabilité et sans qu'il ait à en rendre compte.

Ces revenus, eu égard au chiffre de la population, ne sont pas énormes ; et si le peuple est si malheureusement accablé, on le doit au peu de surveillance exercée sur les actes des fermiers, des gouverneurs et des fonctionnaires de toutes sortes qui le grugent à qui mieux mieux.

L'entretien fastueux d'une cour nombreuse absorbe une partie des ressources ; les fêtes continuelles que l'on célèbre ; l'entretien d'une flottille à vapeur inutile ; les achats continuels de mobilier, de bijoux... engloutissent les quatre ou cinq millions qui sont la part du roi dans les revenus généraux du royaume.

VII

Les Khmers ont un code de lois divisé en plusieurs parties et assez complet. Ce code porte le nom de *Prea-thomma-sat.* Ce n'a dû être à l'origine qu'une simple traduction en cambodgien du *Manova-Dharma-Sastra* des Indous, modifié d'âge en âge d'abord par la nécessité d'adapter la législation ancienne au culte nouveau (le buddhisme). C'est ainsi que le principe d'égalité, qui fait le fond de la doctrine de Sakya-Muni, fut introduit dans les lois, que l'on dégagea de tout ce qui se rapportait à l'abominable institution des castes. Plus tard, les souverains khmers firent subir au code des transformations plus ou moins heureuses. Mais tel qu'il est, on doit reconnaître son origine indoue et il nous serait facile de prouver cette parenté dans un parallèle entre les deux législations ; malheureusement, nous ne pouvons nous permettre ici une pareille discussion.

Le code est divisé en plusieurs livres, traitant de diverses matières ; nous ne nous occuperons que des trois premiers qui nous paraissent être les plus intéressants :

1° Le livre des lois et usages concernant les demandes en mariage et les époux ;

2° Le livre des lois sur le prêt simple et le prêt à intérêt ;

3° Le livre des lois sur les voleurs, les assassins, les incendiaires, etc.

Chacun de ces titres renferme une foule de lois applicables à tous les genres de délits prévus par les anciens et les nouveaux législateurs. Nous nous bornerons à citer pour chacun d'eux les lois essentielles, les plus connues et les plus appliquées.

LIVRE I.

Lois et usages concernant les demandes en mariage et les époux.

Article 1er. Les lois cambodgiennes admettent pour chaque homme trois épouses légitimes :

La première, qui est regardée comme supérieure aux autres, et qu'on désigne sous le nom de *grande épouse*, est celle qui a été demandée régulièrement en mariage aux père et mère, ou aux tuteurs, suivant

les usages du pays et au sujet de laquelle on a fait les offrandes de bétel et d'arec, les saluts accoutumés et, enfin, la noce.

La deuxième, que la loi appelle anupirua, auquel nom les indigènes ajoutent la dénomination de *femme du milieu*, est celle qu'un jeune homme, ou un homme déjà marié, demande aux parents sans la présentation du bétel et de l'arec et sans qu'il y ait un repas de noces. (Ce mariage peut être fait avant le premier sans rien changer plus tard à la position respective des épouses.)

La troisième, que la loi dénomme trasey-pirua, est le plus souvent retirée de l'esclavage pour devenir l'épouse libre de celui qui l'a rachetée.

Art. 2. Si un homme marié, ou non marié, a un commerce criminel (il s'agit de l'adultère) avec la première femme d'un autre, il doit subir l'amende d'usage en son entier, environ onze cent cinquante francs.

Si le commerce criminel de l'adultère a lieu avec la deuxième femme, on doit diviser l'amende ordinaire en cinq parties et faire payer au prévenu les quatre cinquièmes.

Quand l'adultère est commis avec la troisième femme, l'amende doit être encore diminuée d'un cinquième sur le cas précédent.

Voici comment la loi entend que l'on punisse la femme adultère : il faut prendre un panier de bambous tressés et lui en couvrir la figure ; ensuite, il faut lui mettre des fleurs rouges derrière les deux oreilles. Après cela, on tresse un collier et une couronne de fleurs qu'on lui passe au cou et à la tête. On doit la promener ainsi accoutrée, trois jours durant, dans les rues de la ville, au son du tam-tam et placée entre deux haies de gens armés de piques et de sabres. Pendant la promenade, elle doit faire en public l'aveu de sa faute et exhorter les autres femmes à ne pas suivre son exemple.

Cependant, la loi permet à la coupable de se racheter de la honte d'une semblable exposition en subissant une amende proportionnée *au prix de l'herbe consommée par les éléphants du roi*[1]. Cette amende est moyennement de soixante-quatre francs. Une partie va au trésor du roi et le reste est partagé entre les juges, le mari trompé et les cornacs royaux.

Si le mari de cette femme continue à l'aimer et consent au rachat de

[1] Ceci est une plaisanterie qui n'est pas à sa place dans un recueil de lois. Le législateur supposant que l'adultère se commet le plus souvent dans les champs, dont l'herbe alors est plus ou moins foulée, a voulu réserver une partie de l'amende aux gardiens d'éléphants qui sont supposés avoir plus de peine à trouver de quoi nourrir leurs bêtes.

la promenade humiliante à travers la ville, il ne lui revient rien de l'amende et sa part est versée au trésor du roi.

Dans le cas où cette femme commettrait l'adultère encore une fois avec le même individu, l'amende doit être doublée. Si c'est avec un autre, son complice doit être mis à l'amende suivant l'usage.

Enfin, on doit raser la tête de la femme en forme de *pied de corbeau*[1]. Après, on l'empale au bout d'un long pieu terminé par une pointe, qui entre dans le fondement, et qui ressort d'une planchette sur laquelle on fait asseoir la patiente. Comme complément de la punition, on la frappe de vingt coups avec une lanière de cuir de bœuf ou de buffle.

Si malgré les fautes répétées de cette femme, son mari l'aime encore, l'amende infligée est en totalité versée au trésor royal.

Dans le cas où la malheureuse persévèrerait dans la voie du crime, et se rendrait coupable de nouveaux adultères avec d'autres individus, la loi dit que ceux-ci ne sont passibles d'aucune amende et que la femme seule doit être punie, et cette fois on tatoue sur ses joues une figure d'homme. Si alors son mari ne la délaisse pas complètement, elle n'est plus poursuivie pour le même délit.

Art. 3. Si un homme, pourvu d'un cœur téméraire et audacieux, *vole* la femme d'un autre et commet l'acte charnel de l'adultère avec elle, il doit être puni d'une amende double de l'ordinaire. S'il a volé la femme d'autrui sans commettre l'acte charnel, il doit, quel que soit le rang de la femme complice, subir l'amende comme si c'était la première femme de son prochain.

Art. 4. Si quelqu'un prend les mains, palpe les seins de la femme d'un autre, en l'absence de ce dernier, l'embrasse, la baise, va la trouver dans sa maison, ou dans un lieu isolé et où ne se trouvent pas des témoins de leur entrevue ; s'il entre dans la chambre à coucher de la femme, de manière à se trouver seul à seul avec elle, la loi ordonne d'infliger à cet individu la moitié de l'amende que doit subir celui qui commet l'adultère avec la femme d'autrui. Mais si le séducteur a seulement prononcé des paroles doucereuses et flatteuses ; s'il n'a tenu que des propos libres, et que cela soit bien prouvé, il ne doit payer que la moitié de l'amende que la loi inflige à celui qui prend les mains, touche les seins de la femme d'autrui et l'embrasse.

[1] On tire, à cet effet, deux lignes larges de deux doigts, dont l'une part du front et va se terminer au sinciput, et l'autre part d'une oreille pour aller se terminer à l'autre oreille en passant par le sommet de la tête.

Art. 5. L'entremetteuse qui favorise le commerce coupable d'une femme mariée avec un autre homme que son mari, doit être punie d'une amende égale à la moitié de celle qui revient à celui qui vole la femme d'un autre.

Ceux qui par leur silence, ou de toute autre manière, favorisent ce commerce honteux, seront punis de la moitié de l'amende infligée à l'entremetteuse qui en est la cause.

Si un maître se sert d'une esclave comme entremetteuse, la loi veut qu'on punisse le maître et non point l'esclave, parce que celle-ci est censée n'avoir pas osé résister à l'ordre qu'elle a reçu. L'amende, pour le maître, est de quatre-vingts francs.

Si l'entremetteuse est une esclave, mais qu'elle appartienne à un autre maître, on doit lui appliquer quinze coups de rotin, sans la mettre à l'amende.

Art. 6. Si un homme prend pour épouse une aventurière qui gagne sa vie en chantant, en jouant la comédie de côté et d'autre, en tendant la main à tout le monde... et que ensuite cette femme commette l'adultère, et que le mari l'apprenne, par quelque voie que ce soit, la loi ordonne aux juges de punir le complice de cette femme de manière à le faire rougir.

Quant à la femme, on doit lui couvrir le visage d'un panier en bambous tressés, lui passer autour du cou un collier de fleurs rouges et la coiffer d'une couronne des mêmes fleurs.

Ensuite, on prend un joug ; on attelle la femme d'un côté et l'amant de l'autre et on les promène ainsi trois jours de suite dans le village au son du tam-tam.

Art. 7. Si une femme a un amant, et si elle va vivre maritalement avec lui deux, trois, quatre, cinq jours, ou plus longtemps, la loi lui applique l'épithète flétrissante de femme de mauvaise vie et veut aussi qu'on punisse son complice. A cet effet, la loi prescrit de prendre de la chaux, d'en tracer deux lignes en forme de croix sur la figure de la femme et de la promener ainsi par la ville assise sur un pieu pointu. L'amant suit la cangue au cou. Ensuite, on applique à chacune des personnes adultères soixante coups de rotin.

Art. 8. Si une femme mariée commet l'adultère, son complice dans le crime doit être mis à l'amende au profit du mari. Quant à la femme, si le mari ne s'occupe pas d'elle, ne la nourrit pas, ne l'entretient pas, selon ses ressources, elle ne doit pas être mise à l'amende, et le mari,

dont la conduite vis-à-vis de son épouse est blâmable, doit se contenter des dommages-intérêts fournis par celui qui l'a offensé.

Art. 9. Si un homme, qui a volé la femme d'un autre, n'a pas de quoi payer l'amende qui lui a été infligée selon les lois, il reste au pouvoir des juges. Si le mari trompé paie le prix de l'amende à la place du coupable, et que celui-ci y consente, ce dernier devient l'esclave du mari. Si après un certain laps de temps le mari vient à mourir, l'esclave devient libre, puisqu'il n'a rien à se reprocher vis-à-vis des héritiers.

Art. 10. Si une femme, qui quitte son mari pour aller demeurer dans un autre pays, est vendue par son amant ou tout autre individu, puis revendue par l'acheteur à un second maître, qui la vend à un troisième, et qu'ensuite le mari la retrouve, la loi dit qu'il ne peut avoir recours sur le dernier acheteur qui n'a commis aucune faute. Si donc il veut reprendre sa femme, il doit payer sa rançon; ensuite, celle-ci doit le conduire à la recherche du premier vendeur, auquel le mari peut intenter un procès. Si ce premier vendeur est mort ou a disparu, le mari perd son argent.

Art. 11. Si un mari accuse à tort son épouse d'entretenir un commerce criminel avec un étranger, et que, à cause de cela, il l'insulte, la frappe, lui fait des meurtrissures, des blessures graves, il doit être mis à l'amende. Si les deux époux ne se séparent pas et continuent à vivre ensemble, cette amende doit être adjugée aux parents de la femme qui l'ont nourrie et élevée pendant son enfance.

Art. 12. Si une femme d'un haut rang *vole* le mari d'une pauvre femme, et qu'elle se prévale de sa position sociale, et de ses parents qui occupent un haut rang dans l'État, pour humilier l'épouse légitime de son amant, se montrer hautaine envers elle, lui parler en termes de mépris, et que cela soit bien établi, ainsi que la séduction du mari, la loi dit qu'il faut déchirer le vêtement de la femme coupable de la largeur de deux doigts et l'obliger à le porter ainsi; qu'ensuite, on doit coiffer cette femme d'un panier en bambous tressés et qu'on doit l'exposer sur un pieu dont l'extrémité lui entre dans l'anus. On doit la frapper ensuite avec une lanière de peau de buffle.

Art. 13. Un homme qui fait injure à la femme d'un autre, en disant publiquement qu'autrefois elle a commis le mal avec lui, doit être traduit devant la justice. Si, après examen, le fait est reconnu faux, le calomniateur doit être puni d'une amende qui varie suivant le rang du mari de cette femme.

Si, au contraire, on trouve que le fait reproché est exact, l'individu qui le divulgue en public doit être néanmoins puni d'une amende pour avoir fait une plaisanterie préjudiciable à la considération de la femme d'un autre et avoir troublé l'accord des époux.

Art. 14. Après la mort du mari, lorsque le corps du défunt est encore dans la maison, si l'épouse, au lieu de porter le deuil et verser des larmes, introduit un amant dans le lieu où se trouve le cadavre et que

Sauvage Caucho.

les parents du défunt, le sachant, portent plainte, les juges doivent examiner si le fait est certain ou non. Si le fait est établi, la loi prescrit de coiffer cette femme d'un panier de bambous tressés et de la promener, dans cet état, trois fois autour de la maison mortuaire. Pendant ce temps, elle doit publier à haute voix sa faute.

Quant à l'homme qui s'est introduit, ou s'est laissé conduire dans cette maison, il doit être condamné à une amende de quatre mille neuf cent soixante francs, qui revient en totalité aux héritiers du mort.

Art. 15. Si un militaire fait d'une femme qu'il a prise sur l'ennemi sa première, sa deuxième, ou sa troisième femme, elle est bien légi-

timement son épouse et les lois concernant les époux sont applicables à ce ménage.

Art. 16. Si le maître d'un esclave pèche avec la femme de celui-ci, la loi dit que ce maître doit être mis à l'amende et que l'esclave doit être affranchi.

Art. 17. Si un homme libre se passionne pour une esclave de n'importe qui, et que, sans avoir présenté le bétel, l'arec et les présents d'usage, pour la demander en mariage à ses parents, ainsi qu'à son maître, il aille pécher avec elle, la loi dit que cet individu n'a qu'une éducation grossière, qu'il ne connaît pas les usages, qu'il a violé les convenances en ne s'adressant pas d'abord aux parents.

Dans le cas où cet homme, après avoir abusé de cette femme, ne la demanderait pas en mariage et viendrait à la délaisser, il doit payer le tiers du prix de sa rançon.

Art. 18. Si le maître d'une esclave, ou ses parents, ou ceux qui dépendent de lui, usent de violence envers elle pour en abuser, et qu'elle crie de manière à être entendue par des personnes de bonne foi qui témoignent du fait en justice, le maître perdra la moitié du prix de la rançon de cette esclave, qui n'aura plus à payer que l'autre moitié pour redevenir libre.

Mais s'il n'y a eu que des attouchements aux mains, aux seins, des embrassements, des baisers donnés contre son gré, sans viol, et que cela soit bien établi, le maître de cette esclave ne doit perdre que le quart de sa rançon. Si l'esclave s'est prêtée à ces familiarités, le maître ne perd rien.

Art. 19. Si deux époux vivent ensemble et que, sans raison valable, le mari prenne ce qui lui appartient dans la maison et l'emporte ; si, à partir de ce moment, il cesse tout rapport avec sa femme, et que celle-ci, après avoir inutilement attendu pendant huit, neuf ou onze mois, selon le chemin qu'a pu avoir à parcourir son époux, fasse remettre à celui-ci, ou, à son défaut, à ses parents les présents de noces, avec l'argent provenant des anneaux passés à ses bras le jour du mariage, elle peut cesser d'être sa femme et faire prononcer la rupture des bans.

Art. 20. Si un homme marié part pour faire le commerce dans l'intérieur du royaume, et qu'une année se passe sans qu'il revienne et sans qu'il donne de ses nouvelles, il y a cause légitime de divorce.

Si, tout en écrivant à sa femme, ou en lui envoyant quelques objets,

il laisse écouler trois ans sans reparaître, celle-ci est délivrée des liens du mariage ; elle peut légitimement contracter une nouvelle union sans crainte pour elle-même ou pour celui qu'elle épouse.

Si le mari est parti pour se rendre dans quelque pays d'outre-mer, la femme devra attendre trois ans et même sept ans, s'il est prouvé que le navire sur lequel il était embarqué a été capturé par des pirates. Passé ce délai, elle est libre et peut contracter une nouvelle union. Si le premier mari reparaît, il n'a plus aucun droit sur cette femme.

Art. 21. Pendant leur union conjugale, si un homme et une femme héritent l'un ou l'autre d'esclaves, ou de biens quelconques, ou s'ils obtiennent de la générosité du roi la jouissance de jardins, rizières, pêcheries... tout cela doit être laissé en commun.

Art. 22. Si deux époux sont tous les deux mécontents des liens qui les unissent et qu'ils désirent divorcer, ils sont libres de le faire, parce que ces deux personnes ne trouvant plus de bonheur ensemble, auront des tendances à se faire des infidélités. Leur destinée n'est pas d'être unis et il convient qu'ils se séparent.

Art. 23. Si un homme marié commet la fornication avec une jeune personne, il paiera la moitié de l'amende que la loi inflige à celui qui ravit une femme mariée. S'il n'y a eu que des familiarités, des attouchements de sa part, sans commerce charnel, l'amende qu'il subira sera moitié moindre que dans le cas où ce commerce aurait eu lieu.

Si un homme non marié se rend coupable des faits indiqués dans la loi précédente, il sera passible de la moitié de l'amende infligée à un homme marié, en pareil cas.

Art. 24. Bien qu'il n'y ait eu ni l'offre du bétel, ni repas de noces, quand un homme cohabite avec une jeune personne depuis assez longtemps; si les parents de cette jeune personne connaissent la chose et ne s'y opposent pas ; si cet homme construit une maison et s'il travaille pour nourrir sa compagne comme un bon mari nourrit sa femme; si des enfants naissent de leurs relations, de par la loi, cette fille est l'épouse légitime de cet homme.

Mais si l'homme n'a rien fait pour la femme; s'il n'a pas travaillé pour la nourrir, elle n'est pas sa femme légitime et elle peut l'abandonner quand elle voudra.

Art. 25. Quiconque se fera l'entremetteur de relations coupables

entre un garçon et une fille, recevra de quinze à vingt coups de rotin. Il peut racheter cette correction en payant l'amende qui reviendrait au fornicateur.

Art. 26. Lorsqu'une femme a deux amants et si ces deux individus, excités par la jalousie, en viennent aux mains et que l'un d'eux reste sur le carreau, on doit frapper cette coquine de trente coups de rotin. Ensuite, on lui coupera les cheveux en forme de pied de corbeau ; on lui mettra des roses de Chine aux oreilles et elle restera au pilori pendant trois jours.

La femme une fois châtiée, on devra mettre à mort l'amant qui a tué son rival. Si le roi lui fait grâce de la vie, il sera vendu et on remettra le produit de cette vente aux plus proches parents de la victime.

Art. 27. Si un jeune homme, qui a fait quitter à une jeune fille la maison de ses parents, la ramène librement, il n'est point coupable de rapt, parce que ce départ, conséquence naturelle de l'amour réciproque des deux jeunes gens, ne leur a pas fait abandonner, sans retour, le toit paternel. Néanmoins, le jeune homme doit au plus tôt faire les préparatifs d'usage pour aller présenter ses excuses aux parents de la fille et pour l'épouser.

Art. 28. Si un étranger, adepte d'une religion différente de celle du Buddha, a un commerce criminel avec une fille, la volonté du roi est qu'on les éloigne l'un de l'autre ; qu'ensuite, on punisse l'un et l'autre suivant les lois. S'ils renouent leurs relations coupables, le jeune homme sera expulsé du royaume. Quant à la fille, elle sera mise au nombre des esclaves du roi.

Art. 29. Si un homme libre va commettre la fornication avec une femme esclave chez le maître de celle-ci, la loi compare cet individu à un taureau qui entre dans l'étable d'une vache. Par conséquent, si le maître de l'esclave a un travail à faire, cet intrus doit y participer en travaillant côte à côte avec l'esclave : ce n'est que juste.

(*Suivent plusieurs autres articles.*)

LIVRE II

Précis de lois sur le prêt simple et le prêt à intérêt.

Les lois concernant le prêt simple et le prêt à intérêt ont été revisées en l'an 1215 de l'ère cambodgienne par Sa Majesté le roi Harireac.

Ce législateur couronné posa comme principe que, vu la perversité des hommes de son temps, on ne pouvait plus se fier à la bonne foi des parties contractantes et que dès lors, il était nécessaire de souscrire des billets. Il décréta que tout créancier, pour être fondé à réclamer le paiement d'une dette, devrait produire un billet signé du débiteur, si la somme s'élevait au-dessus de seize francs. Ce billet, pour être valable, devait porter le jour, le quantième du mois lunaire et le nom de la caution, ainsi que sa signature. On devait aussi y nommer le secrétaire qui avait écrit le billet et les personnes présentes.

L'intérêt légal fut fixé à 3 0/0 par mois, 36 0/0 par an. La journée d'un esclave fut fixée à un fuong (environ 0 fr. 50) et celle d'une femme esclave à 0 fr. 25.

L'ordonnance du roi sur cette matière ajoute :

Dès que les intérêts amoncelés égaleront le capital, ils ne courront plus et le débiteur n'aura jamais à payer une somme dépassant le double de celle qu'il a empruntée.

Si un esclave prend la fuite, sa dette augmentera de la valeur de son travail, 0 fr. 50 par jour, jusqu'à ce que la valeur des journées accumulées atteigne le chiffre du capital dû. Lorsque l'esclave reparaîtra, il devra à son maître le double de la somme qu'il lui devait avant de prendre la fuite.

Comme la journée d'une femme esclave n'est évaluée qu'à 0 fr. 25, dès que la somme de ces journées égalera la moitié de la somme due, elle n'augmentera plus, et cette femme revenant devra à son maître la moitié en sus de la somme qu'elle lui avait primitivement empruntée.

Article 1er. Les prêts entre époux et entre père et fils, peuvent être faits avec ou sans intérêt; mais s'il y a refus de la part du débiteur de payer les intérêts, la partie lésée ne pourra pas avoir recours à la justice, parce que, dit la loi, entre si proches parents communs sont les gains et communes sont les dépenses.

Art. 2. Entre frères et sœurs du même père et de la même mère, l'intérêt de la somme empruntée n'est pas exigible en justice, quelle que soit la nature des obligations souscrites.

Art. 3. Entre cousins germains, le tiers seulement de l'intérêt légal sera exigible en justice.

Entre enfants de cousins germains, l'intérêt exigible est les deux tiers du taux régulier. Mais si la dette a été niée, et qu'il soit démontré que ce soit à tort, la totalité des intérêts est due.

Après ces degrés de parenté, les contractants sont considérés comme étrangers les uns aux autres.

Art. 4. Les dettes contractées entre amis intimes qui se sont aidés mutuellement dans leurs peines, dans leur pauvreté, sont considérées comme les dettes entre cousins germains et sont soumises aux mêmes dispositions légales.

Art. 5. Lorsqu'il s'agit de personnes étrangères les unes aux autres, s'il est reconnu que le débiteur est dans l'indigence, il devra être mis en demeure de payer seulement le capital et de fournir une caution. Le paiement sera fait un tiers dans un mois, l'autre tiers dans trois mois et le dernier tiers dans cinq mois à partir du jour du prononcé du jugement.

En cas de non exécution, la caution est responsable; et si elle ne paie pas, elle entre en esclavage chez le créancier. S'il n'y a pas eu de caution, c'est le débiteur qui est livré comme esclave à son créancier.

Les frais du procès sont communs entre les parties, parce que le débiteur est trop pauvre pour les supporter seul.

Si l'emprunteur est solvable, ou assez bien placé dans l'estime publique pour obtenir du crédit, il sera condamné à payer le capital avec les intérêts et à fournir une caution, qui s'engagera à tout rembourser en vingt-quatre jours, divisés en quatre délais : le premier de trois jours, le deuxième de cinq jours, le troisième de sept jours et le quatrième de neuf jours.

Si après ce délai le paiement n'a pas été effectué, on mettra la cangue au cou du débiteur ; il restera trois mois dans cet état entre les mains des juges qui exigeront de lui tous les frais du procès. Ces frais une fois payés, on livrera sa personne au créancier. S'il avait voulu nier la dette, il serait, en outre, condamné à payer à son créancier une amende proportionnée à la somme qu'il avait voulu lui faire perdre. Si, au contraire, l'instruction établit qu'il ne doit rien, le demandeur

sera condamné à compter, à titre de dommages-intérêts, au défendeur une somme égale à celle qu'il lui demandait et à payer les frais du procès.

Si le débiteur vient à mourir durant le délai qui lui a été accordé, c'est, dit la loi, une fatalité pour le créancier qui ne peut pas, en ce cas, avoir recours sur la caution. Mais si le débiteur prend la fuite, la caution est obligée de payer toute la dette en son lieu et place.

Si le débiteur est excessivement pauvre, et se trouve appelé devant le tribunal par plusieurs créanciers à la fois, les juges, conformément à la coutume, le rachèteront eux-mêmes à sa valeur légale (90 francs); puis ils partageront cette somme entre les créanciers proportionnellement aux sommes dues à chacun d'eux. Après cela, le débiteur deviendra l'esclave des juges et devra rester six ans à leur service. Ce temps écoulé, il pourra redevenir libre en remboursant les quatre-vingt-dix francs.

Art. 6. Celui qui prête à une femme à l'insu de son mari, n'est fondé à réclamer en justice que son capital; il perd les intérêts et supporte en entier les frais du procès.

Art. 7. L'intérêt de l'argent que se prêtent les femmes d'un même homme n'est pas exigible.

Art. 8. Celui qui a prêté une somme à un esclave, sans avertir préalablement son maître, pourra lui réclamer son dû, mais il ne pourra ni le saisir, ni le frapper, sans s'exposer à payer le tiers de la valeur de cet esclave au maître. S'il l'a blessé jusqu'au sang et de manière à le mettre dans l'impossibilité de travailler, il devra au maître le prix de l'esclave, c'est-à-dire la somme qu'il a payée pour l'acquérir. De plus, le dixième prélevé par le tribunal et les frais du procès seront à sa charge. L'esclave continue à rester chez son maître.

Art. 9. Les enfants sont tenus de payer les dettes de leurs parents morts, si la succession le permet, mais il est juste qu'il leur reste quelque chose. Si les parents ne leur ont rien laissé, ils devraient, par respect pour leur mémoire, et par reconnaissance des bienfaits qu'ils ont reçu d'eux, s'engager à payer ces dettes, mais la loi ne les y oblige pas.

Art. 10. Si deux époux qui, d'un commun accord, ont fait un emprunt et souscrit un billet, divorcent avant d'avoir acquitté cette dette, le mari sera tenu de rembourser les deux tiers du capital et des intérêts et la femme devra payer le reste, par la raison que l'homme est fort et que la femme est faible.

Art. 14. Si un créancier a stipulé sur un billet un intérêt supérieur au taux légal, les juges, s'inspirant de la générosité de la loi qui veut que l'on n'opprime pas le pauvre, puniront le créancier de sa cupidité en le privant des intérêts de son capital, dont le débiteur bénéficiera.

La réclamation de l'intérêt des intérêts n'est pas recevable.

Art. 12. Pour les prêts en nature exigibles dans un an, l'intérêt ne peut être que de la moitié de la valeur du prêt : pour une mesure de riz, on ne pourra en exiger qu'une et demie.

Si le prêt est fait pour deux ans, l'intérêt sera égal au prêt; mais il ne pourra être jamais plus considérable, quelque soit le temps qui s'écoulera depuis l'emprunt jusqu'au remboursement : une mesure de riz ne doit jamais pouvoir produire qu'une mesure de riz.

Art. 13. Lorsque deux individus, après avoir bu, joué aux cartes, ou fumé l'opium ensemble, deviennent créanciers l'un de l'autre, et que le débiteur est traduit en justice par son compagnon, on ne devra pas donner suite à cette affaire, parce que ce sont des gens de mauvais aloi qu'on doit renvoyer dos à dos.

Art. 14. Le souscripteur d'un billet pourra travailler pour son créancier, afin de n'avoir pas à payer l'intérêt de la somme qu'il lui doit, pourvu que le créancier y consente. Ce concours peut être régulièrement exigé par le créancier s'il se trouve dans l'une des sept situations suivantes : malade et alité; s'il se marie; s'il marie ses enfants; si son père ou sa mère se meurent ; s'il doit démolir sa maison pour la reconstruire ; s'il fait faire un grand service religieux, ou si c'est le moment de s'occuper des rizières, des plantations, etc.

(*Suivent plusieurs autres articles.*)

LIVRE III

Précis des lois sur les voleurs, les brigands, les incendiaires, etc.

Les délits et les crimes sont divisés en cinq catégories, savoir :

1° Les crimes, connus sous la dénomination de *Ocrot-tus*, sont regardés comme les plus graves qu'on puisse commettre, ce sont : Entrer dans le royaume les armes à la main. — Voler les bonzes. — Brûler le palais du roi. — Brûler les livres sacrés — Mettre le feu aux pagodes

et aux bonzeries. — Incendier les maisons des mandarins et des particuliers. — Se saisir des bonzes, de leurs élèves, ou même des particuliers, pour les tuer ensuite de n'importe quelle façon. — S'emparer des serviteurs du roi pour les mettre à mort. — Tuer son père ou sa mère, ou ceux par qui on a été élevé. — Tuer un individu que l'on a poussé au vol, afin de se rendre maître des objets volés. — Voler des objets de grand prix, tels que des idoles du Buddha en or, en argent, en bois, en briques, en pierre, en étain, en cuivre jaune ou rouge, en vermeil ; ou bien voler les livres sacrés et autres objets de ce genre qui sont comme la base de la religion, comme l'aliment de la piété des hommes. — Couper les arbres sacrés.

La peine édictée contre les crimes de cette première catégorie, c'est la mort ; et il y a vingt et une manières de faire périr le coupable, suivant la gravité de son crime :

On brise la tête du coupable, de manière que le sang jaillisse ; puis on applique dessus une barre de fer chauffée au rouge, qui doit brûler les chairs jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les os du crâne.

On décalotte complètement la tête, en sorte que la peau retombe sur le front et recouvre la figure du patient.

On oblige le patient, par le moyen d'un bâillon, à tenir la bouche ouverte et on y verse de l'huile que l'on enflamme avec une mèche.

On fend la bouche des deux côtés jusqu'aux oreilles ; puis l'on y met un bâillon qui la maintienne ouverte, pleine de sang.

On enveloppe les deux mains dans une toile bien imprégnée d'huile et l'on y met le feu.

On taillade les chairs du condamné depuis la nuque jusqu'aux chevilles et on le frappe jusqu'à ce qu'il expire sous les coups.

On l'écorche depuis le cou jusqu'aux reins, de manière que la peau en retombant lui couvre la partie inférieure du corps.

On lui passe un trident de fer à travers le corps et on le cloue à terre avec cette arme. On le brûle là à petit feu jusqu'à ce qu'il rende le dernier soupir.

On lui arrache des lambeaux de chair avec un coutelas à deux tranchants de manière à pratiquer dans tout son corps des trous inégaux et on laisse la mort venir.

On lui dépèce le corps des pieds à la tête jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le squelette.

On lui taillade les chairs ; puis, avec un peigne de fer, on en racle les lambeaux jusqu'au décharnement complet de sa personne.

On couche le coupable sur le flanc, puis on lui enfonce une barre de fer pointue qui lui traverse la tête d'une oreille à l'autre et le fixe à la terre.

On lui broie les os avec une pierre, sans enlever ni la peau ni les chairs. On le plie ensuite comme un paquet et on le jette de côté.

On lui arrose le corps avec de l'huile bouillante jusqu'à ce qu'il meure.

On lâche sur lui des chiens dressés exprès et affamés qui le dévorent et lui rongent les os.

On le pourfend avec une hache.

On le transperce avec une pique jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

On l'enterre jusqu'aux seins dans une fosse ; après quoi, on l'entoure de paille de riz à laquelle on met le feu ; et quand son corps est couvert de brûlures, on passe sur le sol une charrue et on la repasse jusqu'à ce que le cadavre soit réduit en lambeaux.

On lui fait manger des morceaux de sa chair qu'on a frits à l'huile.

On l'assomme à coups de bâton.

On le frappe, jusqu'à ce qu'il meure, avec un rotin encore couvert de ses épines.

On n'appliquera qu'une seule de ces peines à chaque coupable, et cette peine devra être en rapport avec l'énormité du crime.

2o Les crimes de la deuxième catégorie, sont :

Voler les biens et objets appartenant à un ennemi, non point pour se les approprier, mais simplement pour les détruire par esprit de vengeance. — Se réunir en bande pour effrayer, par des coups de fusil ou des clameurs, le maître d'une maison, l'obliger à fuir et s'emparer ensuite de ce qui se trouve chez lui.

Contre ces crimes, il y a cinq peines édictées, savoir : La chaîne aux pieds. — La chaîne au cou. — La chaîne aux reins. — Les entraves aux pieds. — Les menottes et la prison perpétuelle pour chacun des cas.

3o Les crimes rangés dans la troisième catégorie, sont :

Voler des objets précieux pour les dépenser ou les fondre. — Voler sur les grands chemins, les marchés, dans les forêts et les endroits solitaires, puis se dérober par la fuite. — Voler un individu qu'on a endormi ou enivré. — Traverser un fleuve ou un lac pour aller voler de l'autre bord.

Les peines correspondantes sont de sept sortes :

La confiscation des biens du coupable — La confiscation des biens du coupable, de ceux de sa femme et de ses enfants. — La confiscation des biens du coupable et de ceux de son père, de sa mère et de ses plus proches parents. — La mise du coupable au nombre des esclaves du roi. — La mise au nombre des esclaves du roi du coupable, de sa femme et de ses enfants. — La mise au nombre des esclaves du roi du coupable, de son père, de sa mère et de ses plus proches parents. — L'expulsion du royaume.

4° Les délits qui se rattachent à la quatrième classe, sont :

Les vols commis par les malfaiteurs qui se cachent pour saisir le moment propice. — Les vols commis par les malfaiteurs qui se dissimulent sous l'eau pour voler la cargaison des bateaux. — Tous les vols commis en secret. — La complicité de celui qui, après avoir accompagné le voleur jusqu'à mi-chemin, revient garder la valise ou la maison de ce voleur. — L'action de couper ou d'ouvrir un sac, une valise, une hotte, pour s'emparer du contenu. — Les vols de barques, de chariots, d'objets laissés devant une maison, sur le bord d'une rivière ou dans l'enceinte d'une habitation. — Enfin, les vols commis dans les maisons ou tout autre part.

Les peines édictées contre ces délits, sont : Battre le coupable avec des lanières de cuir de buffle desséché. — Le frapper avec un rotin et fixer, pour les deux cas, la durée de la prison.

5° Les délits de la dernière catégorie sont : Abuser de la confiance d'un parent ou d'un ami pour le voler. — Fréquenter des gens qu'on sait être des voleurs et agir de concert avec eux. — Faire société et agir de concert avec des complices de voleurs.

Les peines correspondantes à ces derniers délits sont : Lancer des imprécations contre les coupables. — Leur faire simplement des exhortations.

En l'an 1621 de notre ère, le roi Prea-Chey-Chesda, considérant que les peines de la première catégorie étaient trop barbares, crut devoir les supprimer. En conséquence, il décréta que ceux qui se rendraient coupables des crimes contre lesquels ces lois sont portées subiraient les peines édictées contre les crimes de la seconde catégorie, et ainsi de suite pour les autres cas, de sorte que toutes les peines furent diminuées d'un degré, sauf les dernières qui restèrent les mêmes.

En 1860, le roi Ang-Duong entreprit une nouvelle revision du code, dans lequel il fit insérer neuf lois nouvelles, qu'il appela fondamentales,

dont le but était surtout de fixer la limite des frais de procédure et des amendes.

Pour un vol inférieur à quatre-vingt-treize francs, l'amende est du double de la valeur de l'objet ou de la somme volée, augmentée de cette valeur même. Au-dessus de quatre-vingt-treize francs, l'amende est du triple de la somme volée, plus cette valeur. Si le vol est fait au préjudice du trésor royal, l'amende est de dix fois le montant de la somme dérobée.

L'accusateur qui ne fournit pas les preuves suffisantes pour établir la culpabilité de la personne qu'il accuse, est condamné à la peine qui aurait dû revenir au prévenu en cas de culpabilité reconnue.

Suivent des dispositions réglant la part du trésor et celle des juges dans les amendes; les prix de rachat pour les lèvres, les poignets ou les doigts condamnés à être coupés, ou bien pour le rachat de certaines marques dégradantes; les peines corporelles sont réduites de plusieurs degrés pour les femmes.

Ces ordonnances du roi Ang-Duong recommandent au ministre de la justice de pratiquer la vertu, de faire de bonnes œuvres et d'éviter, enfin, de commettre aucune mauvaise action. Il lui est recommandé, en outre, de donner tous ses soins au bien général du royaume, de faire en sorte qu'il ne soit pas troublé et que les particuliers ne soient ni lésés dans leurs propriétés, ni molestés dans leur personne. « Le chef de la justice, y est-il dit, doit être sobre et avoir des goûts simples; il ne doit point convoiter les richesses; il doit apporter un grand esprit de désintéressement et d'équité dans son service; il doit donner le bon exemple à ses subordonnés et exiger que ceux-ci aient une conduite irréprochable. »

De la manière de recevoir les accusations, les dénonciations.

Les juges ne doivent recevoir les plaintes, les accusations, les dénonciations, que dans la salle de justice et par écrit. Ces pièces doivent être signées par le dépositaire, qui doit produire, en outre, comme caution, une personne connue et honorable, qui s'engage à forcer au besoin l'accusateur à se présenter devant les juges chaque fois qu'il sera requis. Si l'accusateur s'évade, la caution devient responsable à sa place.

Si l'accusateur ne trouve pas de caution, il est maintenu lui-même en état d'arrestation jusqu'à ce que le prévenu ait comparu et que l'instruction de l'affaire soit faite.

Les juges doivent repousser toute dénonciation anonyme. En temps de guerre ou de famine, ceux qui, n'ayant rien pour subsister, volent des vivres pour leur consommation d'un jour ou deux seulement, ne sont pas passibles de poursuites, parce que, dit la loi, voler uniquement pour conserver sa vie et l'employer au service du roi, n'est pas une faute assez grave pour qu'on s'en occupe.

Il y a sept classes d'individus qui ne sont point autorisés à déposer des accusations, ou dénonciations, à moins de produire de bons témoins pour les étayer. Ces sept classes d'individus sont : Les vieillards décrépits, qui ont perdu la faculté de la mémoire et sont devenus radoteurs. — Les enfants trop jeunes qui parlent au hasard et sans suite. — Les fous et les ivrognes, qui ne jouissent pas de leur saine raison. — Les muets qui ne peuvent s'expliquer et les bègues dont le langage est peu intelligible. — Les aveugles. — Les mendiants qui vont de porte en porte demander un peu de nourriture. — Les gens sans aveu, pour qui il n'y a pas de distinction entre le bien et le mal et qui commettent journellement des actions mauvaises.

Une plainte déposée, au nom d'un bonze, par un laïque n'est pas recevable, parce qu'un bonze qui occasionne un dommage quelconque à son prochain fait une tache à sa vie religieuse, et qu'il importe de maintenir intact le prestige des ministres de la religion.

Si quelqu'un, voyant qu'une personne aimée est sur le point de subir une peine corporelle, se présente, animé d'un sentiment de pitié et d'affection, pour recevoir le châtiment à sa place, on doit, dans plusieurs cas, admettre cette substitution, et alors faire grâce à cet homme généreux et n'exiger que soixante-cinq francs pour couvrir les frais de procédure et de comparution.

Mandats d'amener et arrestations.

L'individu que l'on veut charger d'un mandat d'amener, ou d'une arrestation, doit être un homme vertueux, juste et en même temps accessible à la compassion et connaissant les lois et usages du pays.

Les mandats de comparution, ou d'amener, doivent être remis, en

mains propres, à la personne dont relève le prévenu. Celle-ci a le devoir de présenter l'accusé aux juges dans le délai de trois jours, à moins qu'il soit lui-même occupé à faire un sacrifice religieux, un mariage, ou, enfin, qu'il soit malade. Dans ces différents cas, les juges lui accorderont un délai de trois jours. Si après ce laps de temps, le chef du prévenu ne se présente pas avec celui-ci, on lui fera promettre de comparaître dans sept jours; si, enfin, il fait défaut le septième jour, on procédera à l'instruction de l'affaire et on le condamnera comme complice du voleur. Quant au prévenu, il sera arrêté, lié et conduit devant le tribunal qui le jugera aussitôt. Si le prévenu disparaît avant l'arrestation, le chef dont il dépend prend sa place.

Lorsqu'il y a une arrestation à faire sur dénonciation, l'envoyé du préfet de police marche le premier ; après lui, vient l'officier du tribunal chargé de l'assister et, enfin, le dénonciateur, ainsi que quelques agents armés. Le dénonciateur indique la maison et le prévenu lui-même, si c'est possible, puis il se tient à l'écart. L'arrestation opérée, on confronte sur place le prévenu avec son dénonciateur et, suivant leurs dires et attitudes, on décide si oui ou non l'arrestation doit être maintenue.

S'il s'agit d'une accusation grave, les agents de l'autorité feront cerner, dès en arrivant, la maison du prévenu ; ils le saisiront ensuite par les mains, afin qu'il ne puisse s'esquiver pendant l'interrogatoire, auquel on le soumet de suite, et la visite minutieuse que l'on fait dans son logement.

De la marche à suivre dans les jugements.

Ce chapitre est fort long et nous allons nous contenter d'en donner une très courte analyse.

Nous avons vu déjà que lorsqu'un malfaiteur prend la fuite, la personne qui s'est constituée caution pour lui est condamnée à la peine que lui-même a méritée. Si le malfaiteur est repris plus tard, on lui impose le remboursement des frais de toutes sortes qu'il a occasionnés à son protecteur, ainsi qu'une indemnité..... Voici comment les juges devront procéder dans ces sortes d'affaires : si le malfaiteur a mérité le rotin, la caution ne subira pas cette peine en nature ; on la lui fera racheter à prix d'argent. S'il a mérité la prison, la caution sera incarcérée et employée aux travaux publics. Si le fugitif a mérité la confiscation, on confisquera ses biens d'abord ; s'ils ne suffisent pas pour payer ses

dettes, les amendes encourues, la caution comblera le déficit à son propre compte. Si le malfaiteur est condamné à mort, on portera l'affaire devant le tribunal du roi, qui décidera du sort de la caution. Si le fugitif devait être mis en esclavage, la caution prendra sa place et pourra se racheter moyennant une somme de cent quatre-vingt-cinq francs, qui lui sera restituée, comme tous ses débours, le jour où le vrai coupable sera pris.

Dans l'interrogatoire d'un malfaiteur, les juges doivent imposer silence à la caution, si elle parle à tort et à travers à la place de l'accusé ; on lui donnera pour cela trois coups sur la bouche. Mais lorsque la caution parle suivant la raison et la loi, de manière à ramener dans la voie de la justice et de l'humanité les juges qui s'en écartent, elle fait un acte louable.

Autant que possible, un assassin doit être exécuté avec la même arme qui lui a servi à perpétrer son crime.

Celui qui prête sciemment une arme à un criminel est aussi coupable que s'il avait ordonné les crimes qui sont commis à l'aide de cette arme. Il en est de même pour celui qui dévoile à un malfaiteur la composition des potions empoisonnées.

Lorsque le tribunal aura à instruire une affaire, pour arriver à découvrir la vérité, il aura recours aux moyens suivants qui consistent :

A amener le prévenu au point qu'il ne réponde plus rien de raisonnable aux charges qui pèsent sur lui ; à prendre informations sur informations jusqu'à ce qu'on ait des données justes sur l'affaire pendante ; à user de détours et de finesses pour faire dire au prévenu ce qu'il refuse de dire ; à appliquer la question au prévenu [1] ; à soumettre l'accusateur et l'accusé au tirage de numéros indiquant quel est le coupable et quel est l'innocent ; à soumettre le prévenu aux épreuves de l'eau [2] ; à le soumettre aux épreuves des charbons ardents [3] ; à lui déférer le serment pour qu'il se lave de l'accusation portée contre lui ;

[1] Il y a une foule de questions qu'il serait trop long d'énumérer.

[2] Cette épreuve consiste à faire plonger le prévenu le long d'un pieu ; il est coupable s'il ne peut rester au fond un temps déterminé. S'il résiste à l'épreuve, il est proclamé innocent. On fait plonger en même temps deux individus qui s'accusent réciproquement; celui qui reparaît le premier à la surface est le coupable. Ces usages sont encore très observés du côté d'Angcor.

[3] Il s'agit de subir l'épreuve sans se brûler pour être déclaré innocent.

à le soumettre à l'épreuve de l'étain fondu [1] ; à l'épreuve des cierges ; à la joute sur l'eau entre l'accusateur et l'accusé, laquelle a pour but de donner raison à celui des deux qui atteindra le premier à la nage un point désigné ; la même épreuve que précédemment, avec cette différence que c'est un fleuve qu'il s'agit de traverser.

En employant, dit le texte, à leur choix, un de ces moyens, les juges auront un criterium certain de vérité. Ils prononceront dès lors leurs sentences conformément à la loi et, en agissant ainsi, ils s'éviteront les peines de la vie future et ils mériteront de jouir, après leur mort, de la félicité céleste.

Les juges convaincus d'avoir infligé à tort une punition sont condamnés au double de cette peine même.

C'est aux jurisconsultes, aux savants spéciaux, qui se livrent à l'étude comparée des lois des différents peuples, à fixer la valeur de celles-ci. Mais ce n'est pas une besogne aisée, celle-là; car avant de se prononcer, et avant de porter un jugement sur l'œuvre d'un législateur, il faudrait bien connaître le caractère, les mœurs des peuples en vue desquels ces lois ont été faites. Nous qui n'avons pas à entreprendre pareilles études, nous nous contenterons d'exprimer notre étonnement de voir à chaque instant dans le livre de la loi, qui est censé avoir été révélé à Manou par le dieu Brahma lui-même, les châtiments se transformer la plupart du temps en grosses amendes que se partagent les juges et le roi. Les législateurs et les souverains khmers, dans les revisions successives qu'ils ont fait subir à leur code, se sont bien gardés de rien changer à ces bonnes dispositions, dont ils profitent encore à cette heure d'une façon scandaleuse.

Le lecteur a dû sentir bien souvent son cœur se soulever de dégoût à la lecture de la longue énumération des peines corporelles et des supplices atroces contenus dans ces lois remarquables, mais barbares, qui paraissent être édictées par des législateurs infernaux. Mais qu'on se rassure ; ces lois ne sont pas observées dans toute leur implacabilité. D'abord, la plupart des juges khmers ne savent guère leur droit ; cela importerait assez peu si, au lieu de s'en tenir à la lettre d'une législation du genre de celle que nous venons d'exposer sommairement,

[1] Le prévenu plonge le doigt majeur dans l'étain fondu et s'il se brûle, c'est qu'il est coupable.

ils s'attachaient à rendre la justice suivant l'équité. Mais il n'en est rien malheureusement et bien peu d'entre eux s'acquittent de leur haute mission avec l'impartialité et le désintéressement qu'elle comporterait. C'est bien ici surtout que l'on pourrait caractériser l'état des choses par ce mot de *Riquet* : *Monoie fait tout.*

Les peines ne sont pas infamantes, surtout la prison. On voit souvent

Sauvage Chréai.

des mandarins condamnés à la chaîne pour prévarication reprendre leurs fonctions après avoir payé leur peine.

La grande occupation des mandarins cambodgiens, à tous les degrés de la hiérarchie, c'est, sans contredit, l'administration de la justice. Les revenus réguliers qu'ils en retirent, ajoutés aux pots de vin, aux cadeaux de valeur qu'on leur fait ou qu'ils exigent, constituent à peu près tout leur traitement. Ils ajournent les affaires le plus qu'ils peuvent, de manière à épuiser les ressources des prévenus ou des plaideurs ; aussi les procès sont-ils interminables. Il faut voir avec quelle nonchalance et quelle indifférence ces magistrats examinent les affaires qui leur sont soumises : on les voit sur une sorte d'estrade, allongés sur des nattes,

fumant leur pipe, buvant le thé et interrompant les débats pour se livrer, à haute voix, à des conversations tout à fait étrangères à l'objet en discussion. La règle, dans ces jugements, est de placer les parties en désaccord en présence, de les écouter séparément, ou simultanément, des heures entières, en tout ce qu'il leur plaît de dire dans l'intérêt de leur cause. Au civil, on n'appelle presque jamais de témoins, et c'est d'après les dires des parties que les juges forment leur opinion. Enfin, on finit par rendre un jugement, dont les intéressés peuvent à la rigueur rappeler, mais ils s'en contentent généralement, tant est grand le respect des Khmers pour la chose jugée, même dans les conditions mauvaises dont nous venons de parler.

Nous avons dit par qui était rendue la justice dans les provinces. Dans la capitale, le pouvoir judiciaire est entre les mains de sept magistrats, nommés par le roi et constitués en haute cour de justice permanente pour reprendre les jugements rendus dans l'intérieur du pays et dont on rappelle. Chacun de ces magistrats, ou réunis deux à deux, jugent les différends qui s'élèvent entre habitants de Phnom-Penh ; dans les cas graves, la cour se réunit en entier. Le roi constitue à lui seul la cour de cassation.

Les membres de cette haute cour sont assimilés aux mandarins d'un haut rang. Deux d'entre eux dépendent plus spécialement du roi, deux de l'abjoréach, deux de l'obbarach et un de la reine mère.

Par une sorte d'abus, consacré par un long usage, les mandarins de la capitale et les ministres eux-mêmes rendent la justice à certains degrés, mais il est toujours possible d'en appeler de leurs décisions à la haute cour.

Au civil, comme au criminel, on retient le prévenu jusqu'au prononcé du jugement, à moins qu'il ne fournisse une caution. Dans les affaires civiles, on donne un extrait du jugement à chacun des intéressés. Lorsque ces sortes de jugements sont rendus par les deux magistrats relevant spécialement du roi, ils sont sans appel et la minute du jugement en fait mention à la fin.

Non seulement le juge est vénal au Cambodge, mais il est aussi pusillanime ; il n'a ni la contenance, ni la liberté d'opinion voulue lorsqu'il se trouve en présence de clients ou de prévenus influents, ou qui peuvent devenir dangereux de n'importe quelle façon.

Tout jugement rendu contre un particulier est communiqué à l'auto-

rité dont il dépend ; si c'est un esclave, on le communique en outre à son maître.

VIII

Nous avons lu plusieurs ordonnances royales relatives à la police, et dans lesquelles il est prescrit au ministre de la justice, faisant fonctions de préfet de police dans le royaume, d'écrire souvent à ses délégués dans l'intérieur, ainsi qu'aux gouverneurs des provinces, pour stimuler leur zèle et les exciter à maintenir, sur leur territoire, l'ordre et la tranquillité. Ces divers fonctionnaires doivent prendre des informations pour savoir quelles sont les personnes qui entrent dans les provinces ou qui en sortent ; ils doivent interroger les voyageurs, leur demander leur nom, leur résidence, le nom de leur patron.... S'ils répondent avec assurance, on doit leur donner asile ; mais si, au contraire, ils inspirent la suspicion, il faut les arrêter et se procurer sur leur compte des renseignements précis. Si, après examen, il est reconnu que ces individus sont des malfaiteurs, on les dirige sur le chef-lieu de la province, ou sur la capitale, et on les remet au préfet de police.

Si le préfet de police, et les mandarins placés directement sous ses ordres, n'écrivent point au moins une fois par an à leurs délégués dans l'intérieur et aux gouverneurs, ainsi que le prescrit l'ordonnance, ils sont, pour cette négligence, passibles des cinq peines qui suivent : avoir la bouche fendue ; avoir les oreilles coupées ; à perdre leurs dignités ou titres ; à porter la cangue trois jours durant ; à recevoir quinze coups de rotin, ou même trente, suivant le cas.

Si les agents préposés au service de la police profitent de leur position pour molester et extorquer quoique ce soit aux voyageurs honnêtes, aux commerçants, aux ouvriers, ils subiront une des cinq peines énumérées ci-dessus.

Si un préfet de police se laisse corrompre dans l'exercice de ses fonctions par des présents ; s'il prend le bien d'autrui ; si, de sa propre autorité, il fait mettre à mort quelqu'un ; s'il impose des amendes supérieures à celles qui sont fixées par les lois ; s'il lâche des voleurs dont on lui a confié la garde et qu'il les laisse prendre racine dans le pays *comme de mauvaises herbes ;* si, après avoir reçu la déclaration écrite d'un témoin, d'un dénonciateur, il la modifie de quelque manière ; si,

après avoir reçu d'un voleur les objets qu'il a dérobés et d'un condamné le montant de l'amende qui lui a été imposée, il ne les remet pas à qui de droit ; s'il fait saisir des innocents et les fait punir comme malfaiteurs; s'il incarcère lorsque la loi ne l'ordonne pas ; s'il prépose à la garde des prisonniers de malhonnêtes gens, des ivrognes, des gens sans aveu n'ayant pas la notion du bien et du mal, il se rend coupable de contravention aux ordres du roi et est passible des peines portées au code contre ce genre de délits.

Les représentants du préfet de police en province doivent exhorter le peuple à pratiquer le bien, à faire des aumônes, à s'exercer à la vertu, à vénérer les bons esprits qui ne manqueront pas de leur attirer les faveurs célestes. Alors, disent les ordonnances, le royaume sera florissant, à l'abri des épidémies et des autres calamités dont l'humanité peut être affligée.

La police de la capitale relève, ainsi que nous l'avons dit, du Yommoréach, ou ministre de la justice ; celui-ci est secondé dans ces fonctions par le Srey-Nocor-Bal.

Celui qui occupe en ce moment cette dernière position est un personnage bien étrange, un type bien intéressant à étudier et dont nous allons essayer de trouver la touche. Le Nocor-Bal est un homme petit, replet et vieillot à cette heure, d'origine sauvage et dont les traits et les instincts rappellent ceux du tigre. Il est joueur comme les cartes, avide comme Harpagon et il dévaliserait le Buddha lui-même s'il reparaissait sur cette terre sous n'importe quelle forme. Il excelle dans l'art de découvrir, de susciter ou de soupçonner des complots, des contraventions, des délits chez les gens riches, afin d'avoir l'occasion de les poursuivre et de les dévaliser. C'est un ancien habitant des bois, sans culture intellectuelle et sans éducation. Nous devons mettre cependant à son actif son bon goût pour le sexe et, sans doute aussi, une certaine adresse à plaire, car lui, le plus laid du royaume, est parvenu à épouser de jolies filles, qu'il mène comme il traite les prisonniers et qui le redoutent, je suppose, bien plus qu'elles ne l'aiment.

Ajoutons que Nocor-Bal est grand chasseur, fort gai dans la forêt et quelquefois même spirituel ; il aime surtout à jouer des tours et à ménager des surprises à ses hôtes. Je me souviens qu'il nous entraîna un jour, un médecin de la marine et moi, à la chasse de la grosse bête, dans un endroit éloigné, isolé de toute habitation, inondé à cette époque de l'année par la crue du Mëcong et, par suite, extrêmement fangeux. Nous

n'avions jamais, mon camarade et moi, éprouvé pareille fatigue et, après avoir chassé toute la journée par une température de 36 degrés, nous nous trouvions, vers les quatre heures du soir, dans une immense clairière, couverte de hautes herbes et très boueuse. Nous avions de la vase et de l'eau jusqu'aux cuisses, des joncacées jusqu'au visage et la tête comme dans un four. Je mourais de soif et l'eau du marais que nous traversions n'était pas buvable ; elle était brûlante et noire comme de l'encre. Le docteur, de son côté, tirait fortement la langue, et nous nous regardions comme des âmes en peine. Nocor-Bal, qui se rendait bien compte de notre souffrance et de notre fatigue, dont il était la cause, le monstre ! souriait malignement en nous regardant. Comme je lui reprochais vertement sa cruauté, il s'avança et nous dit alors avec un air de compassion, et une forme courtoise qui me surprit plus que tout le reste : « Vous devez avoir grand soif, messieurs, mais j'avais prévu le cas et je puis à l'instant même vous offrir du champagne. — Du champagne ici ! lui dis-je ; tu continues tes plaisanteries ? — Vous allez voir, grogna-t-il, » et il siffla aussitôt pour faire venir un des rabatteurs, qui mit bien du temps, à ce qu'il nous sembla, pour faire environ six cents mètres dans ce bourbier. Je ne pouvais me figurer, pour mon compte, que ce rustre de Nocor-Bal ait pu connaître même le nom de ce vin de luxe ; mais bientôt nous vîmes sortir d'un grossier carnier une belle bouteille de champagne, en effet, coiffée avec grand luxe, et un verre à pied sale et gras à nous dégoûter dans toute autre occasion. Nous ne pouvions jamais croire à une pareille aubaine, lorsque enfin on finit par rompre les ficelles et détordre les fils de fer. Le bouchon partit avec la détonation d'usage et avec une queue de superbe vin mousseux. A la vue du nectar, le docteur n'y tint plus : il se mit à gambader et à se conduire comme il le faisait sans doute autrefois chez Bullier. Bien que nous soyons déjà loin de cette partie de chasse, je me souviens que le vin était bon et que le chef cambodgien qui nous l'avait offert se glorifia du succès qu'il obtint ce jour-là sur les Français.

Il y a des règlements spéciaux pour les prisons. Les agents du préfet de police, chargés de la garde des prisonniers, doivent veiller à ce que les personnes qui vont les visiter, n'introduisent ni couteaux, ni cisailles, ni bâtons, ni gourdins, ni cordes. Si, par un effet de leur négligence, des instruments et objets de cette nature sont mis au pouvoir des prisonniers, et qu'ils s'en servent pour s'évader, ces agents seront incarcérés et employés aux travaux publics jusqu'à ce qu'on ait

repris les fuyards. Dans le cas où les prisonniers se serviraient de ces instruments pour s'ôter la vie, on ferait payer à ceux qui les auraient fournis une somme quatre fois égale à la valeur personnelle de ces prisonniers, laquelle somme serait versée au trésor royal.

Les geôliers doivent veiller avec soin à ce que le feu ne prenne pas à la prison. Si un incendie se déclare, ils doivent faire en sorte de mettre les prisonniers à l'abri des flammes. S'ils en laissent périr, et qu'il soit prouvé que ce soit par leur faute, ils reçoivent soixante coups de rotin ; on les incarcère à la place des victimes et on les emploie aux travaux publics. Si le roi, ou les juges, n'avaient pas donné l'ordre d'incarcérer les individus qu'on a laissé périr dans l'incendie de leur prison, et que les préposés les aient emprisonnés de leur propre autorité, ces préposés sont condamnés à la prison à perpétuité et leurs femmes et leurs enfants deviennent la propriété du roi, ainsi que tous leurs biens. Il en est de même des geôliers qui arrêtent, de leur chef, les femmes ou enfants des particuliers et qui les retiennent captifs jusqu'à ce que la maladie ait enlevé l'un d'entre eux.

On établit trois listes des prisonniers exactement semblables. Sur ces listes, on inscrit le nom, le sexe, le lieu de naissance, la date de l'entrée en prison de chacun d'eux, la nature du crime pour lequel ils sont punis et la durée de la peine. Une de ces listes est remise au chef des Crommo-Veang (gardiens du palais du roi), une autre au chef des pages de Sa Majesté et, enfin, la troisième au chef du secrétariat et du trésor. Ceux-ci sont tenus de s'assurer deux ou trois fois par mois que le registre des entrées et sorties est bien au courant. S'ils s'acquittent mal de ce devoir, on les punit de trente coups de rotin et de trois mois de prison.

Les individus qui arrêtent les évadés et les ramènent à leur prison, sont tenus de se faire connaître et le roi leur fait délivrer un habillement complet et une gratification de cent quatre-vingts francs, pour chaque prisonnier repris. Il n'est permis à personne de cacher le nom de celui qui accomplit une si belle action.

Lorsque des malheureux sans protection sont condamnés à la prison, et que surtout ils sont laborieux et ouvriers habiles, on les y retient tant qu'on peut, quelle que soit d'ailleurs la durée de la détention fixée dans le jugement. Mais ceux qui, à l'aide de présents, peuvent se procurer des appuis parmi les grands mandarins, et surtout dans le

gynécée, sont bien assurés de recouvrer leur liberté quelle que soit l'énormité de leur crime.

On ne fait rien, ou presque rien, aux prisonniers évadés qui reviennent d'eux-mêmes à leur prison ; mais on assomme à coups de bâton ceux qui sont pris et ramenés de force.

Les familles des prisonniers peuvent les visiter avec l'autorisation du chef de la maison de détention.

Les rois accordent des grâces à l'occasion de leur avènement au trône, de leur couronnement, ou de toute autre circonstance heureuse pour leur dynastie ou pour le royaume.

Les prisonniers ordinaires ont les fers aux pieds, qui consistent en deux anneaux en fer passés au-dessus de la cheville et reliés par une chaîne lâche que les prisonniers relèvent à l'aide d'une sorte de martingale en corde pour pouvoir marcher plus aisément. Les criminels ont un collier de fer au cou, les menottes aux mains, les anneaux aux bas des jambes, et des chaînes qui vont de l'un à l'autre de ces cercles de fer. Ceux des prisonniers qui ont simplement la cangue au cou sont ceux qui sont condamnés aux moindres peines.

Lorsqu'un prisonnier sort de prison, quelle que soit la durée de la punition qu'il a purgée, il doit remettre au directeur de l'établissement, avant de s'éloigner, la somme de cinquante francs pour frais de nourriture, d'entretien, d'éclairage, de surveillance...

La ration journalière d'un prisonnier est de une livre de riz et le sel nécessaire pour le saler une fois cuit. Il ne reçoit pas autre chose régulièrement et il est forcé, s'il veut améliorer son ordinaire, de tirer de sa poche ou de s'adresser à la charité publique. On les conduit chaque matin sur le marché, où ils se conduisent tout à fait en maîtres : au lieu de se contenter de ce que les marchands veulent bien leur donner, ils prennent ce qui est de leur goût en présence et sans crainte de leurs gardiens, qui sont aussi misérables qu'eux et qui profitent le plus souvent de ces rapines. Les exigences, la hardiesse et l'insolence de ces hommes sont telles que souvent elles provoquent de véritables émeutes sur la place, et je me souviens que j'arrivai un jour fort à propos pour secourir un de ces malheureux, qui avait été renversé par sept ou huit poissonnières, qui le tenaient allongé sur le sol et le griffaient d'importance.

Les prisons au Cambodge sont de grands hangars en bois ou bambous recouverts de pailles de riz, assez mal abrités de la pluie et du

soleil. Heureusement que les prisonniers ne passent là que la nuit et qu'on les fait sortir de grand matin pour les conduire sur les travaux ; ils sont couchés côte à côte sur des lits de camp en bois et on leur engage, la nuit, un pied dans de grands ceps en bois qui vont d'un bout à l'autre du lit de camp et qui servent pour tous les prisonniers du même côté.

Les femmes prisonnières ont une salle particulière, qui n'est ni mieux tenue, ni mieux appropriée à son usage. On les emploie à des travaux peu pénibles et le plus souvent elles deviennent les servantes des dames du directeur du pénitencier. Nous avons vu dans le livre 3 du code que les législateurs avaient imaginé vingt modes d'exécutions, mais généralement on se contente de trancher la tête du patient avec un sabre et de l'exposer publiquement au bout d'un long bambou solidement enfoncé dans le sol. Le corps est laissé là et les parents ou les amis obtiennent toujours la permission de l'enterrer. Si personne ne se présente pour remplir ce pénible devoir, la police, par mesure de salubrité, fait enfouir le cadavre.

Les rebelles et les usurpateurs, qui se laissent empoigner, ont la tête tranchée et le corps dépécé en quatre quartiers. Chacune de ces parties est exposée à l'un des portiques cardinaux du palais du roi et la tête est exposée au milieu du marché. Les familles de ces malheureux deviennent esclaves d'État, c'est-à-dire du roi.

Nous avons parlé dans le cours de ce travail d'une exécution dans laquelle les bourreaux sont des éléphants. Cette manière d'exécuter est peu usitée, mais les rois l'ont ordonnée quelquefois pour des voleurs incorrigibles d'éléphants royaux, et dans le but de dégoûter ceux qui auraient pu être tentés de commettre pareille inconvenance à l'égard de Sa Majesté... On attachait, à cet effet, le condamné à un pieu ; on lui bandait les yeux et, enfin, on rangeait, à quelque distance, quatre où cinq éléphants en bataille ; on les excitait fortement et les cornacs les lançaient ensuite dans une charge furibonde sur le patient, qui était mis en lambeaux en un clin d'œil. Rien n'est aussi terrible, en pareil cas, que ces colosses d'ordinaire si doux et si maniables ; il y en a qui prennent l'individu avec leur trompe et le jettent à plusieurs mètres au-dessus d'eux ; ils l'écrasent en lui mettant la patte sur le corps et en appuyant fortement ; d'autres appuient un pied sur le ventre du patient et, avec leur trompe, lui arrachent les membres un à un,

tandis qu'ils le transpercent avec leurs longues défenses qu'ils retirent dégouttantes de sang[1].

Avant de procéder à une exécution, on fait faire au condamné le tour de la ville entre deux haies de gens de police. L'exécuteur, le sabre au clair, précède le patient, qui est à la cangue, et auquel on passe, en outre, au cou le nœud d'une longue corde dont les bouts sont tenus, à l'avant et à l'arrière, par deux geôliers. On bat en cadence un tam-tam fondu en vue de produire des sons sourds, lugubres ; enfin, de distance en distance, le patient est tenu de crier : « N'imitez pas mon exemple ! »

[1] L'Ecriture sainte fait mention d'un supplice analogue en usage chez les Hébreux. — Amilcar, général carthaginois, fit fouler aux pieds des éléphants des Carthaginois des étrangers qui avaient trahi les intérêts de la République.

CHAPITRE V

Langue. — Littérature. — Cosmographie, astronomie et astrologie. — Calendrier. — Numération, monnaies, poids et mesures. — Différentes classes de la société. — Le mariage, la polygamie et le divorce. — La famille, la propriété, la succession. les funérailles et le deuil. — Mœurs et coutumes des Cambodgiens. — Origine présumable du peuple khmer.

I.

Comme toutes les langues et les idiomes parlés de nos jours par les peuples de l'extrême Orient, le cambodgien est une langue monosyllabique. On trouve bien dans les livres de poésie, de théologie et même parfois dans la langue usuelle, un certain nombre de mots polysyllabiques, mais ces mots sont généralement d'une origine sanscrite ou pali, et, dès lors, ne prouvent rien contre le caractère général de la langue ; et même, le plus souvent, les mots dont nous venons de parler, et qui ont été empruntés aux langues anciennes de l'Inde, ont été tronqués par les lettrés khmers de manière à les ramener, autant que possible, à la forme monosyllabique, qui est un des caractères distinctifs du génie de la langue kmer. Voici quelques exemples à l'appui de ce que nous venons d'avancer :

arec,	en pali	sala,	en cambodgien	sla.
bonzerie,	—	cotdey,	—	cot ou khdey.
descendants,	—	juvéa,	—	ju.
merle,	—	sarica,	—	sarca.
parent,	—	nhéatec,	—	nhéat.
porte,	—	dvaras,	—	thvéa.
province,	—	khetec,	—	khet.

Nous pourrions continuer à l'infini ces rapprochements.

De ce que la langue cambodgienne est monosyllabique, comme le chinois, l'annamite, le siamois, le laotien, il ne faudrait pas en conclure qu'il y a une analogie complète entre ces langues. Une des différences les plus frappantes qu'on puisse mettre en avant, en ce qui concerne le cambodgien, c'est que au lieu d'être à *tons,* ou *vario-tono,* comme les divers idiomes ou dialectes des peuples civilisés ou sauvages qui entourent de toutes parts le Cambodge, il se prononce *recto-tono*, absolument comme la plupart des langues parlées par les peuples occidentaux. Comme elles, il n'admet d'autres inflexions de voix que celles qu'exige le sens de la phrase. C'est là un grand avantage, car on ne peut nier que l'intonation ne constitue une des principales difficultés des langues vario-tono, de l'annamite, par exemple. L'oreille de l'Européen ne se fait guère à saisir, et sa voix se façonne difficilement à reproduire ces subtilités de tons qui donnent quelquefois au même mot quatre ou cinq significations différentes. D'un autre côté, si la diversité des tons n'existe pas en cambodgien, en revanche l'écriture phonétique de cette langue est assez compliquée.

L'alphabet cambodgien est syllabique. Il se compose d'abord de vingt-quatre caractères comprenant des consonnes, des voyelles et des diphthongues; puis de trente-cinq consonnes et, enfin, cet alphabet se complète d'une série de voyelles, dont deux seulement, *a* et *o*, sont simples. Les autres voyelles sont représentées par des caractères presque toujours composés d'un *a* et d'un *o*, modifiés par des signes que l'on emploie souvent seuls et qui remplacent alors la voyelle elle-même. Ces signes sont au nombre de dix-neuf.

Comme pour toutes les langues, on est arrivé à reproduire les sons du cambodgien à l'aide des vingt-cinq lettres de l'alphabet latin, en donnant à ces lettres, surtout aux voyelles, une valeur appropriée aux sons qu'elles ont dans cette langue. On a adopté, dans ce but, des signes conventionnels dont on affecte ces lettres.

Seules, ou dans leurs combinaisons excessivement variées avec les consonnes, les voyelles forment une multitude de sons plus ou moins ouverts, avec des nuances si délicates, qu'un étranger n'arrive à les bien saisir et à les rendre passablement qu'après beaucoup d'attention et de persévérance. Cependant, si variés qu'ils soient, ces sons sortant de la bouche d'un Cambodgien sont généralement clairs, nets et précis; en d'autres termes, le Khmer ne traîne pas sur les mots, comme

l'Annamite, le Chinois et le Siamois, et sa parole a toujours une allure tranchante et dégagée. Il va sans dire que le Cambodgien a, relativement aux autres peuples de l'Indo-Chine, une grande aptitude pour prononcer, sinon pour apprendre, les langues recto-tono comme la sienne. Ainsi, tandis que l'Anglais et l'Allemand écorchent cruellement le français, lors même qu'ils en ont une connaissance assez approfondie, le Kmer, lui, prononce le peu de mots qu'il peut avoir appris de notre langue sans aucun accent étranger et choquant.

Le cambodgien a une structure grammaticale très simple : il n'y a jamais d'inversion dans la phrase ; c'est d'abord le substantif, ou le pronom, puis l'adjectif en qualificatif, ensuite le verbe et l'attribut. Cette régularité, cette simplicité de construction, aide beaucoup à la clarté du discours et supplée en partie au défaut de formes grammaticales.

Cette langue est riche en mots usuels pour exprimer ce qui a rapport à la vie et surtout pour désigner les ustensiles servant dans le ménage, le commerce et l'industrie. Souvent le même objet, suivant ses modifications différentes, est désigné par des mots qui ne se ressemblent pas, exemples : khtea, une marmite en cuivre ; chhnang, une marmite en terre ordinaire : tlang, une grande marmite ; con khléa, une marmite de dimension moyenne ; sampot chalabap, un pagne à fleurs d'or ; sampot hol, un pagne en soie et à dessins...

Mais si l'on sort de la conversation ordinaire et qu'on veuille pénétrer dans le domaine de la religion et de la science, les termes manquent et l'on est alors forcé d'employer des périphrases ou de faire des emprunts au pâli, voire même au sanscrit, que bien peu de Cambodgiens comprennent actuellement.

Le même mot a quelquefois plusieurs significations en cambodgien : ainsi *vat* veut dire tout aussi bien pagode, fouetter et donner des coups de cornes ; *thong*, pierre précieuse, tête, sud... Le sens de la phrase seul peut donner la signification vraie.

Les mots doubles, formés de deux substantifs, de deux verbes, deux adjectifs et, en général, de deux mots de même nature, sont communs en cambodgien. L'ensemble des deux mots a la même signification souvent que l'un des deux pris isolément, ainsi : *soc-sabay*, se bien porter ; *crey-cra*, pauvre ; *phit-pey*, craindre ; *m'en-t'en*, sûrement ; *prêy-phsay*, forêt.

Les lettres P et B se confondent dans la prononciation ; on est assuré d'être bien compris en se tenant entre les deux.

Les mots dans cette langue sont écrits à la file les uns des autres sans aucun intervalle. Les phrases elles-mêmes ne sont point distinctes ; elles ne sont séparées les unes des autres ni par des signes, ni par des intervalles. Il y a cependant de nos jours des lettrés qui indiquent par un certain espacement les membres de phrases et surtout les phrases. Dans les poèmes, les vers sont écrits à la suite les uns des autres, mais on les espace par des vides régulièrement égaux.

Le caractère de langue recto-tono rend l'étude du cambodgien relativement abordable aux Européens, et son système graphique, quoique plus compliqué que le nôtre, peut être cependant appris au bout d'un mois ou deux d'application.

Les Khmers écrivent sur du papier grossier, ou sur des feuilles de latanier séchées et préparées à cet effet. Lorsque c'est sur du papier, ils se servent pour écrire d'une sorte d'outil formé d'une petite feuille de cuivre rouge très amincie, rabattue sur elle-même, de manière à former, à l'endroit du pli, une sorte de tube, ou canal, dans lequel on met l'encre de Chine. Ce tube est terminé par un bec avec lequel on écrit. D'après cette courte description, on pensera que notre plume en fer d'aujourd'hui n'est peut-être bien que le résultat de nombreux perfectionnements que l'on a fait subir au très ancien instrument dont il s'agit.

Les Cambodgiens se servent, pour écrire sur les feuilles de latanier, d'un poinçon en fer très affilé, au moyen duquel ils gravent les caractères sur lesquels on passe ensuite un bouchon imbibé d'essence pour jaunir les creux. Les Indous se servent des mêmes feuilles et du même stylet, seulement ils noircissent les creux des caractères avec la bouse de vache fraîche.

Il n'y a au Cambodge aucun système fixe d'instruction ; il n'y a pas non plus de corps enseignant : c'est dans les bonzeries que les enfants vont à l'école et ce sont les religieux les plus lettrés qui se constituent professeurs, sans qu'ils aient besoin pour cela de subir la moindre épreuve, ni de conquérir aucun diplôme. L'enseignement est fait, par suite, sans ordre, sans discipline et sans méthode. Les dix-neuf vingtièmes des Cambodgiens se contentent d'apprendre à lire et à écrire. L'émulation d'ailleurs ne saurait être excitée dans une société qui n'accorde aucun avantage réel à la science et où les savants, s'il y en avait, seraient exposés à mourir de faim. Les fils des mandarins, les princes eux-mêmes, sont très ignorants. En fait de femmes, il n'y a guère que

les princesses, et quelques dames de la cour, qui savent lire et un peu écrire leur langue.

Le premier livre que les professeurs placent sous les yeux des enfants, c'est le *chbap cram*, sorte de recueil de bons conseils à donner à la jeunesse. Cet ouvrage est fort curieux ; il est bien composé et très répandu. On trouve aussi dans ces établissements des ouvrages de morale simple, faits évidemment pour de jeunes élèves, et une foule d'ouvrages religieux. L'histoire et la géographie ne sont aucunement enseignées dans ces établissements ; il n'y a pas d'ailleurs d'ouvrages spéciaux traitant de ces sciences et les Khmers les plus érudits sont complètement ignares à cet égard.

Tout porte à croire que les belles-lettres et même les sciences furent cultivées au Cambodge dès les temps les plus reculés. Les religieux et les *achars*, qui en étaient les maîtres, n'initièrent à ces connaissances, dont ils firent un mystère, qu'un petit nombre d'individus, afin de profiter seuls de la considération que leur savoir leur donnait sur le public, laissé dans la plus complète ignorance de tout ce qui s'élevait au-dessus des études tout à fait élémentaires.

De nos jours, la poésie est encore en haute estime parmi les Khmers et néanmoins, en fait de considération, les poètes les plus en renom prennent rang après les achars, dont les jongleries sont bien faites pour tourner la tête à ces braves gens-là.

Le fond de la littérature actuelle se compose d'ouvrages philosophiques et religieux écrits en langue pali et qui, d'après la tradition, viennent de l'Inde.

La grammaire et l'éloquence, ces deux branches importantes de toute littérature, ne sont aucunement cultivées au Cambodge. Mais si cette littérature est pauvre sous certains rapports, elle abonde en poèmes, pièces de théâtre, romans, légendes, contes, chansons... et il est facile de reconnaître à certains signes que cette partie de la littérature, celle que l'on qualifie d'ordinaire de mondaine, est bien réellement nationale. On y retrouve, en effet, les idées folles des Khmers en ce qui concerne les géants, leur union possible avec les créatures de ce monde et les facultés extraordinaires attribuées aux rejetons provenant de cette promiscuité... Que ce soit une tragédie, un roman, un conte, le sujet est généralement pris dans la vie fantastique et imaginaire des princes d'autrefois. On exalte leurs qualités ; on raconte avec emphase leurs actions héroïques ; on fait ressortir leur

noble caractère, leur énergie, leur force physique, leur adresse aux armes... C'est, comme on voit, une littérature de commande, dont le but évident est d'exciter l'admiration du peuple pour les princes et les rois, ou bien encore sa compassion pour ceux de ses anciens maîtres qui ont éprouvé des malheurs.

Généralement, dans toutes ces compositions, l'action se présente sous les couleurs les plus sombres : c'est une dame de la cour, qui, pour dégager le chemin du trône à son propre enfant, intrigue pour faire disparaître celui d'une rivale du gynécée. D'ordinaire, cette criminelle conspiration marche bien dans les débuts ; mais la mère de la victime, avisée à temps, en arrête les effets en soudoyant les bourreaux chargés de l'exécution. L'enfant ne meurt pas, mais il disparaît, parcourt une carrière plus ou moins longue parsemée d'un tas d'aventures fantastiques, et, finalement, on le voit reparaître en triomphateur un jour pour prendre possession du trône de ses pères. Tout cela finit généralement bien ; l'argent joue un grand rôle dans les circonstances critiques, et, grâce à lui, les plus grands coupables réussissent le plus souvent à mourir tranquilles sur leur natte.

Quelquefois, les rois sont représentés en voyage avec toute leur cour, bivaquant dans les forêts, et il faut voir alors avec quel entrain ces dames se dédommagent de leur longue séquestration. Les rois khmers ont conservé le goût de ces voyages et des plaisirs champêtres ; ils ont toujours un pied en l'air pour en entreprendre de nouveaux et ce ne sont pas, en tout cas, les affaires de l'État qui les arrêtent lorsqu'il leur passe par la tête de vouloir prendre la clef des champs.

Pour donner une idée du genre de littérature dont nous venons de parler, nous allons analyser et donner quelques extraits authentiques de quelques-unes des productions excentriques des Khmers.

La Viméan Chan.

La Viméan Chan, qu'on a pris pour titre de ce récit, est le nom d'une belle fille riche, dont le Prea Chan (Tchandra, le dieu de la lune) devint amoureux. Ce dieu se rendit un jour au domicile de la jeune personne et il la décida, à force d'instances et de séductions, à le suivre. Afin de calmer les alarmes de la famille, le saint homme, connaissant bien le faible du monde auquel il avait affaire, couvrit de pièces d'or la couche de son amante qu'il emmena ensuite dans sa planète.

Arrivée là, Viméan Chan se trouva bientôt en butte à la jalousie et aux persécutions incessantes du nombreux personnel féminin de la cour céleste. Les déesses se coalisèrent pour obliger leur rivale à revenir sur la terre et elles lui tendirent, dans ce but, un piège qui réussit. C'était à un moment où la lune était ravagée par une tempête terrible. Le soir venu, Tchandra ayant fait atteler son char pour aller, selon la coutume, allumer le feu céleste qui produit *la lumière douce* dont jouissent les habitants de la terre, les déesses s'empressèrent d'insinuer à leur nouvelle compagne de suivre le dieu, afin de voir des choses extraordinaires qu'elles avaient admirées elles-mêmes bien des fois. C'était adroit, comme on voit, et il faut croire que dans tous les mondes les femmes se connaissent bien entre elles, et qu'il n'est rien de tel, lorsqu'on veut les mettre en campagne, que d'exciter leur curiosité.

Ce stratagème donc réussit, et la belle Viméan insista auprès de son divin amant afin d'obtenir une place sur son char. Dès qu'ils se trouvèrent exposés, sans abri possible, au fort de la tourmente, la tête de la compagne du Tchandra, qui n'était point faite pour résister à un pareil déchaînement des éléments, fut arrachée du tronc, emportée dans l'espace et retomba finalement sur notre monde. Le tronc seul resta sur le char céleste ; le dieu désolé le saisit et il s'empressa de se rendre sur la terre pour y rechercher la portion perdue. Le sort voulut qu'il la retrouvât et aussitôt il rassembla les deux parties, un instant séparées et ranima le tout. Mais, en homme bien éclairé, Tchandra se garda bien de ramener la brebis au bercail ; il la laissa ici-bas avec la liberté de se marier, ce qu'elle fit bientôt avec le septième fils d'un puissant monarque.

Peu de temps après cette nouvelle union, la princesse devint enceinte, mais le bonheur et la sécurité dont elle jouissait alors ne devaient pas, non plus, avoir de durée, car les tribulations allaient recommencer pour elle. En effet, les autres princes ayant accusé, à tort ou à raison, leur plus jeune frère de vouloir usurper la couronne, le roi prêta l'oreille à cette accusation et expatria son fils, ainsi que toute sa famille.

Les fugitifs se retirèrent dans une forêt inhabitée ; ils vivaient là sans abri et bien misérablement. Mais Indra eut pitié de cette famille intéressante et leur fit bâtir, dans cet endroit même, un palais confortable, qu'il entoura de tous les arbres fruitiers connus.

Lorsque l'enfant eut atteint l'âge de raison, on le donna à élever à un *moha Eysey* (saint ermite), dont la modeste résidence n'était pas bien éloignée de là. Outre l'instruction variée que l'ermite donna à l'enfant, d'ailleurs merveilleusement doué par la nature, il l'initia aussi à l'art militaire ; il lui fit faire des exercices de toutes sortes et le plia aux plus rudes fatigues. A vingt ans, l'éducation et l'instruction du prince étaient complètes, et l'idée lui vint de mettre ces avantages à profit dans une lutte terrible avec les auteurs des misères de ses parents. Il partit, malgré les efforts de sa mère qui aurait voulu le retenir auprès d'elle, et il s'en alla combattre ses six oncles qu'il tua successivement, mais il ménagea et respecta son grand-père, qu'il laissa régner, bien qu'il fût en son pouvoir de le détrôner.

Cet acte de vengeance une fois accompli, notre héros alla conquérir un autre royaume en vue d'y faire régner son propre père, et de rendre surtout à sa mère, qu'il adorait, le rang et le bonheur quelle méritait si bien.

Extrait du *Muchalin* (un roman).

En arrivant, je vis la jeune fille et je la trouvai telle que le prophète Prea In (Indra) me l'avait dépeinte. Je m'approchai un peu et j'engageai avec empressement la conversation avec elle.

— Mademoiselle, lui dis-je, j'éprouve un grand bonheur à me trouver en ce lieu et je vous prie de vouloir bien y tolérer ma présence. Je vous annonce que je suis votre futur époux et que c'est Indra lui-même qui en a décidé ainsi. Si je tiens à la vie, c'est pour la consacrer tout entière à votre bonheur. Ayez donc pitié de moi, je vous prie, et dites-moi si oui ou non vous m'acceptez pour époux. Vous aurez une idée, mademoiselle, du prix que j'attache à la possession de votre amour, lorsque vous saurez que pour venir vous trouver, j'ai traversé seul bien des pays et de grandes forêts où j'aurais pu être dévoré par les bêtes féroces.

La jeune fille, après avoir écouté, non sans trouble, le Prea-Chan-Curop, jugea bien, à la distinction des manières et à son langage, qu'elle avait affaire à un prince et elle répondit :

— Prince, je suis d'une famille obscure, j'habite les forêts et je n'ai pas l'éducation voulue pour entrer dans votre monde. Il n'est donc point convenable que vous m'épousiez. Vous vous êtes trompé en vous

arrêtant ici et je vous prie de vous éloigner et d'aller chercher ailleurs la demoiselle Muchalin que le prophète vous destine.

— Comment me serais-je trompé, mademoiselle? Si ce n'est pas vous qui êtes la Muchalin, où donc peut se trouver cette admirable personne?... la connaissez-vous?... mais non, je ne suis pas insensé et je ne me suis nullement trompé. J'ai suivi ponctuellement les instructions du prophète et tout me porte à croire que je suis en présence de l'incomparable fiancée que Indra a bien voulu me promettre. Ne me renvoyez donc pas, mademoiselle ; je ne saurais plus où diriger mes pas désormais et, loin de vous, il me serait impossible d'être heureux.

— Prince, cessez de vous exprimer en me parlant comme vous auriez seulement le droit de le faire si j'étais votre maîtresse ou votre épouse, et ne demeurez pas plus longtemps ici.

— Mademoiselle, si je me suis permis ces familiarités, c'est parce que le prophète m'a bien assuré que vous étiez ma fiancée et ensuite parce que je vous aime éperdument.

— Prince, s'il est vrai que le Dieu Indra vous a dit cela, pourquoi donc ne vous accompagne-t-il pas? Si vous parvenez à amener ici le prophète, et qu'il vous présente comme mon époux, sa volonté sera obéie et je n'aurai plus à résister ; mais, en attendant, veuillez, de grâce, retourner chez vos parents.

— Puisque vous n'avez pas confiance dans ma parole, mademoiselle, je vous prie de vouloir bien écouter un instant le récit des circonstances qui m'ont fait me mettre en voyage pour vous chercher : Je suis du royaume de Réach-Borey (Radjabury). Je n'ai pas pu trouver le bonheur dans mon pays, malgré le haut rang que j'y occupais. Le roi, mon père, espérant combler mes vœux, me donna cinq cents jeunes filles pour me servir et me tenir compagnie constamment. Plusieurs d'entre elles étaient fort belles et quelques-unes surpassaient peut-être en beauté les femmes du Tép Canha (un des paradis). Elles étaient assurément très aimables avec moi et très empressées, mais je n'en rencontrai pas une qui me convînt complètement pour en faire ma femme légitime. Je continuai à être inquiet, comme par le passé, et je résolus de m'éloigner momentanément du palais de mon père. Je me rendis seul dans une forêt, espérant trouver dans la solitude le calme et le repos dont je sentais que j'avais besoin. C'est là qu'Indra m'apparut et qu'il me parla de vous comme de la seule personne susceptible de me convenir et de me rendre

heureux. J'étais prosterné à ses pieds sacrés pour l'écouter; après cette révélation, il s'envola, et lorsque je me relevai, je ne vis plus rien. Si je pouvais aussi m'élever dans les airs, je vous obéirais, mademoiselle, et j'essaierais d'aller trouver Indra dans les cieux, mais puisque je ne puis que marcher comme tout le monde, je dois me résigner et je vous supplie de nouveau de ne point me chasser d'ici.

La jeune fille écoutait le prince avec un intérêt que celui-ci remarqua, mais elle resta ferme dans sa résolution et elle réitéra au prince son désir de le voir s'éloigner.

— Je crains, dit-elle, que mes parents ne vous surprennent et qu'il vous arrive quelque désagrément.

— N'ayez aucune inquiétude à ce sujet, mademoiselle, et dites-moi au moins si je puis espérer pouvoir vous convenir un jour. Mais, que dis-je? je ne puis plus maintenant attendre, car je ne saurais vivre désormais nulle part sans vous et sans vous posséder. Il vous faut me suivre! il faut que je vous emmène!

Les choses, comme on voit, allaient grand train et le prince s'approchait pour mettre ses actes d'accord avec ses paroles. La Muchalin battit doucement en retraite derrière un rideau, d'où elle exhortait de nouveau le prince à s'éloigner, mais cette fois sur un ton qui était plutôt fait pour l'engager à avancer davantage.

— Partez, dit-elle enfin au prince, ou j'appelle au secours. Ne vous amusez pas de la sorte avec moi, car vous voyez bien que je ne suis pas disposée à écouter vos plaisanteries.

Le Tonnerre (poésie).

Je me figure entendre le tonnerre gronder à l'ouest, annonçant le retour de la saison des pluies. Je vois l'eau du ciel tomber et donner aux feuilles et aux fruits une fraîcheur nouvelle, et cependant je souffre.

Je vois venir le mois de Pisac, et recommencer l'année et je souffre. Ma douleur n'abandonne pas mon chevet. A l'heure où je parle, je suis plus torturé que jamais. Mon cœur se brise en songeant à vous, ô ma belle amie!

J'ai les entrailles en feu. Si je vous avais près de moi, il me semble que mon mal diminuerait. Nous entendrions du moins le bruit de la foudre ensemble... Je n'aime pas à l'entendre seul; il m'attriste et reporte ma pensée vers vous, qui êtes loin de moi!

Il me semble entendre le tonnerre au sud-ouest. Je me réveille en sursaut et je revois votre image. C'est la terre qui enfante le tonnerre et c'est le vent qui dissipe les nuages de son souffle puissant.

La pluie tombe et me glace les os!... Je pense toujours à vous!... qu'il est triste d'être séparés quand on s'aime!... J'en suis presque à regretter de vous avoir connue!...

Je m'imagine entendre le tonnerre du sud, qui gronde pendant la saison pluvieuse et fait pousser les bourgeons et les fleurs... Excitée par les vents d'ouest, l'eau du fleuve envahit la rive... Les pélicans, les poules sultanes, les sarcelles et les poissons cherchent un endroit pour faire leurs nids et déposer leurs œufs... Le roi va s'amuser à pêcher et à cueillir le Sno (une fleur)... Moi, je suis seul, loin de votre présence, ô mon amie! Il pleut jour et nuit, l'eau inonde les plaines et l'ennui emplit mon cœur!

La foudre se fait entendre dans le nord-ouest et voilà que la tristesse me reprend. Depuis minuit votre image occupe ma pensée. Le retour de la fête des eaux me fait songer à vous, car que le fleuve monte ou qu'il baisse, c'est toujours à vous que je pense et c'est cette pensée constante qui fait mon tourment.

Mais le tonnerre monte en grondant dans les régions du nord; le vent se lève; il souffle à donner des étourdissements aux bêtes sauvages, mais il répand dans l'air une odeur de fleur toute particulière et qui rappelle celle que vous laissez après vous, ma chère amie. Dites, est-ce que vous êtes triste comme moi? J'aime le parfum des fleurs, mais celui qui émane de vous est préférable encore.

Le tonnerre gronde au nord-est; c'est encore vous que je vois. Après le mois de Prasar, le courant du fleuve devient plus fort. C'est l'époque où l'on aime à chanter la *Sacava* et à faire des promenades en flambeaux sur l'eau. Lorsque le fleuve baisse, au contraire, les oiseaux accourent sur la rive pour manger les fleurs du Srang et du Sompong.

Les tonnerres qui grondent sur les quatre points cardinaux ne m'apportent que de la tristesse d'un bout de l'année à l'autre. Lorsqu'il tonne le matin, je me réveille et ma première pensée est pour vous. Lorsqu'il tonne au hasard dans le courant de la journée, mon humeur en devient plus sombre. Que n'êtes-vous auprès de moi? Vous apporteriez un baume à ma douleur. Je sens un vide immense dans mon cœur, vous le combleriez... mais il n'en est rien, je suis seul! Le bruit éternel de la

foudre m'assourdit; le vent souffle et chasse devant lui les nuages... tout cela est bien triste!

Il est midi; il tonne; un ennui incomparable envahit mon être. Que tous ces bruits me fatiguent! Chaque coup de foudre est comme un instrument tranchant qui me pénètre dans les entrailles.

Je cherche en vain à me distraire... Que je veille, que je dorme ou que je mange, ma souffrance est toujours la même!

Le tonnerre roule dans l'espace avec un fracas épouvantable. Le ciel est sombre; le soleil est voilé par d'épais nuages; les animaux courent épouvantés et cherchent un abri. Eh bien! si vous étiez à mon côté, je verrais avec intérêt ces bouleversements de la nature; mais seul, je ne puis que souffrir! La pluie et le vent viennent m'assaillir dans ma misérable demeure... infortuné, je ne prévois pas de terme à mes tourments.

Le soleil baisse; les roulements de la foudre accompagnent son coucher. Ma pensée vole vers vous... tandis que les oiseaux dorment tranquilles dans leur nid, moi je veille avec ma douleur! Si vous étiez là, je serais heureux de partager ma pauvre couche avec vous; mais vous êtes loin et c'est uniquement pour cela que je souffre... Il est dix heures du soir. . ma douleur augmente et mon cœur se resserre dans ma poitrine. La nature entière repose et je veille toujours. Minuit sonne; un tonnerre lointain se fait entendre; un poids énorme m'oppresse et il me semble qu'on m'arrache le cœur et les entrailles!

La nuit est bien longue! La rosée tombe du ciel et le froid me saisit. Il est trois heures; un malaise général s'est emparé de moi et le sommeil continue à fuir ma paupière. Vous seule en êtes la cause... Oh! venez avec moi, venez! tout ce qui m'appartient est à votre disposition; venez, nous vivrons et nous mourrons ensemble!

Le jour enfin paraît. Le tonnerre roule avec fracas. Un immense rideau de nuages dérobe le soleil et le ciel à la terre. La pluie cesse pour recommencer encore. Un vent violent passe en sifflant sur le monde. Il y a longtemps que je songe à vous, ou plutôt je n'ai pas cessé d'y songer... Les coqs font entendre leur chant matinal; les oiseaux de proie jettent dans la tempête des cris sinistres. Je suis plus triste et plus souffrant que jamais... Le vent me glace; la foudre, avec ses éclats, semble se rire de ma douleur... oh! qu'un pareil état est misérable!

Mais voici venir le mois de Chet et le commencement de l'année; c'est l'époque où chacun se réjouit et se livre à des fêtes religieuses; l'époque où l'on asperge d'eau lustrale l'idole du Buddha, où l'on fait des cadeaux

aux bonzes, où l'on se pare de ses plus beaux habits; l'époque, enfin, où les malheureux, qui n'ont pas de quoi se vêtir convenablement, font des emprunts pour pouvoir faire comme tout le monde.

Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout est alors confondu. Le jeune homme se promène librement avec son amante; et lorsque le malheureux se sent atteint par l'amour, il s'en va gémissant et déplorant en vain les souffrances qu'il s'est préparé, comme je déplore en ce moment un mal dont je suis l'auteur. Dans ces jours d'ivresse publique, il y a même des bonzes à qui les jeunes filles font tourner la tête et les décident à abandonner leur ministère; il y en a même qui s'adonnent alors au jeu et qui vont jusqu'à vendre leurs habits religieux lorsqu'ils sont à court d'argent.

Chacun déploie une grande activité dans ces fêtes... Les uns vont chercher du sable pour élever des pyramides miniatures devant les temples; d'autres portent de l'eau aux bonzes pour leurs ablutions; d'autres invitent les religieux à prêcher et à prier le Buddha pour eux, afin qu'ils soient riches dans ce monde et heureux dans un autre. Pendant ce temps, les jeunes hommes et les jeunes filles se rencontrent et s'éprennent d'amour les uns les autres; puis, de retour chez eux, ils se mettent à regretter de n'avoir à leur côté l'objet de leur affection et la tristesse les prend au cœur... Filles ou garçons, il n'y a pas de différence : lorsque l'on aime, on commence à rêver et à souffrir; il y en a même qui deviennent fous à force d'amour.

Salut au mois de Psac! c'est dans ce mois que la pluie commence à tomber; c'est dans ce mois que poussent les bourgeons et les fleurs et que les oiseaux font leur nid.

Le tonnerre gronde à l'ouest; le vent souffle avec violence; la pluie tombe à torrents. Comme toujours, j'ai le cœur brûlant; je souffre, mais ma douleur est silencieuse et personne ne la connaît. Quand vous aurai-je auprès de moi pour goûter un instant de bonheur? Mais que dis-je, infortuné?... je n'ai rien... je suis pauvre!... Oh! comment fait-on pour être riche?... Comment faire pour vivre sans inquiétude au sein d'une famille adorée et avoir tout à sa disposition?...

Nous avons remarqué dans les bibliothèques des bonzeries un ouvrage très prisé des religieux et fort remarquable. Il a pour titre *Mohosot*, ou simplement *Mohos*. Il nous a semblé voir là une histoire fantastique de Moïse, le sublime législateur des Hébreux. C'est Mohos

lui-même devenu Buddha, c'est-à-dire ayant revêtu l'intelligence suprême, qui, en présence de ses disciples, fait l'historique de sa vie antérieure.

Nous n'avons en ce moment qu'une partie de la traduction de ce livre et nous nous bornerons à en reproduire ici quelques extraits.

« C'était, dit Mohos, dans le royaume de Mithala, sous le règne de Prea-Bat-Vitéréas, que les faits extraordinaires dont je vais vous entretenir se sont passés. » Ce souverain ayant aperçu dans un songe quatre grands feux aux quatre points cardinaux, et un feu central bien plus petit, mais plus intense que les autres et répandant une lueur éclatante sur les quatre mondes, manda un devin pour avoir l'explication de ce phénomène. « Le feu du milieu, dit le devin, annonce la naissance très prochaine d'un législateur incomparable, qui éclairera le monde de ses lumières et les anges eux-mêmes ne pourront être comparés à lui. »

Le législateur annoncé, c'était Mohos, qui vint au monde tenant dans la main un talisman puissant que le dieu Indra lui avait donné [1]. Suivent une foule de miracles opérés par Mohos grâce à la possession de ce don du roi du ciel et une foule de jugements, ou sentences, rendus dans le monde par le nouveau législateur.

Selon l'ouvrage, Mohos eut soixante-quatre nourrices; aussi, il devint de bonne heure extrêmement vigoureux et son savoir se développa en proportion de ses forces physiques. Un jour, il entreprit, avec un grand nombre de ses camarades, de construire une grande *Sala* (salle de justice); chacun d'eux mit dans l'œuvre un taël d'or et tous s'en remirent à Mohos, dont la supériorité en toutes choses était manifeste, du soin de l'exécution du projet, dont aucun architecte n'avait voulu se charger à cause des proportions colossales et de la richesse architecturale que devait avoir ce monument [2].

Le sage faisait tous les jours dans la Sala nouvellement construite des conférences et rendait des jugements [3]. Il était prêt à résoudre tous les problèmes judiciaires qu'on lui soumettait et il éclaircissait les

[1] Rapprocher cela de l'extrait suivant de l'Exode de Moïse, chap. IV, 17 : « Le Seigneur dit à Moïse : Prenez aussi cette verge en votre main, car c'est avec quoi vous ferez des miracles. »

[2] Exode, chap. XXXV. « Dieu prescrit à Moïse de construire un tabernacle pour l'édification duquel les enfants d'Israël apportèrent chacun de l'or, de l'argent et de l'airain. »

[3] Exode, chap. XVIII. « Le lendemain Moïse s'assit pour rendre la justice au peuple qui se présentait devant lui, depuis le matin jusqu'au soir. »

points obscurs de la religion et des sciences. Son éloquence étonnait tout le monde, aussi bien que l'étendue de son savoir et la droiture de son jugement. Ses auditeurs se demandaient si c'était bien un homme et beaucoup prétendaient qu'il ne pouvait être qu'une incarnation du Buddha, et peut-être bien le Buddha lui-même descendu sur cette terre pour indiquer aux hommes le bon chemin.

Un jour un pauvre habitant voulut, au début de la saison des pluies, disposer son champ pour l'ensemencer; mais il n'avait pas d'animaux pour le labour. Il parvint pourtant à se procurer un peu d'argent avec lequel il acheta, dans un village voisin, un bœuf qu'il conduisit aussitôt chez lui. Le lendemain, le pauvre paysan mena sa bête dans un marais nouvellement desséché, dont le sol était resté humide et où les herbes avaient poussé. Le bœuf paissait, tandis que le maître, qui s'était réfugié sous un arbre au moment de la forte chaleur, s'était endormi profondément.

Pendant ce temps, un voleur survint et emmena le bœuf. Heureusement, le maître s'était éveillé au bruit des pas de l'animal ; il se mit à la poursuite du voleur et l'ayant atteint, il lui dit : « Pourquoi emmenez-vous mon bœuf ?.. — Il m'appartient, répondit le voleur ; c'est moi-même qui l'ai élevé et nourri. » Une dispute s'ensuivit et un rassemblement se forma autour d'eux. Comme l'on était fort embarrassé pour savoir lequel des deux champions il fallait soutenir, on convint spontanément de soumettre l'affaire à Mohos et aussitôt on conduisit hommes et bête à la Sala.

Mis en demeure d'exposer leurs prétentions à la propriété de cette bête, le paysan déclara avec assurance qu'il l'avait achetée la veille dans un village des environs qu'il désigna, ainsi que le nom du vendeur. Le ravisseur soutenait que le bœuf était à lui ; qu'il était riche ; qu'il en avait un grand nombre dans son parc, et qu'enfin il était monté sur celui-là, qui était particulièrement docile, pour aller se promener lorsqu'il a été appréhendé comme un voleur par son adversaire.

Mohos demanda à celui qui se disait riche, et possesseur d'un troupeau nombreux, ce qu'il donnait à manger à ses bœufs ordinairement : « Je leur donne des haricots et de la graine de sésame, répondit-il. » Le paysan avoua qu'il était trop pauvre, lui, pour nourrir son unique bœuf ainsi, et que dans le peu de temps qu'il l'avait eu en sa possession, il n'avait pu lui faire manger que l'herbe grossière d'un marais.

Ces dépositions entendues, le grand juge fit apporter un grand vase

rempli d'eau, dans laquelle on versa une dissolution du *prayang-pélé* (un vomitif très énergique). On présenta ce breuvage au bœuf qui l'avala tout entier. Un instant après, il fut pris de vomissements et il rendit tout ce qu'il avait dans le ventre. Des hommes spéciaux examinèrent les matières vomies et reconnurent la présence de l'herbe, mais on ne constata aucune trace de sésame ou de haricots, plus difficiles ou plus longs à digérer.

La culpabilité du prétendu grand propriétaire de bestiaux était manifeste et il ne put faire autrement que d'en convenir en public. Il fut condamné à être frappé sur les pieds et sur les mains.

Voici un autre jugement rendu par Mohos et qui est resté plus particulièrement célèbre parmi les populations de l'Indo-Chine.

Une femme se baignait un jour dans un bassin, sur le bord duquel elle avait déposé son jeune enfant qu'elle ne perdait pas de vue. A ce moment, une géante vint à passer et aperçut le petit être qu'elle résolut aussitôt d'enlever pour le manger. Pour cela, la géante se transforma d'abord de manière à beaucoup ressembler à la mère ; puis elle s'approcha de l'enfant qui s'y méprit et se laissa caresser sans se plaindre. Jusque-là la mère avait laissé faire, ne voyant dans l'intérêt témoigné à son enfant par l'étrangère qu'un acte fort naturel. Mais, à un moment donné, celle-ci prit l'enfant dans ses bras et s'enfuit. La mère courut à la rive, se rhabilla promptement et se précipita à la poursuite de la ravisseuse qu'elle finit par atteindre loin de l'endroit où l'enlèvement s'était opéré. Une dispute violente s'éleva entre ces deux femmes qui prétendaient chacune être la mère de l'enfant. Pour en finir, l'autorité du lieu les arrêta toutes les deux et on les conduisit devant le tribunal de Mohos.

Le clairvoyant juge ne tarda pas à s'apercevoir que la femme qui portait l'enfant était une géante, car son corps ne projetait aucune ombre sur le sol[1]. La véritable mère exposa sa plainte avec beaucoup d'émotion et de sincérité, tandis que l'autre soutenait effrontément que l'enfant était bien à elle.

Mohos ordonna que l'on creusât dans la terre un trou d'une demi-coudée de profondeur; on y plaça l'enfant jusqu'aux aisselles et on remplit les vides avec de la terre, de manière à assujétir la pauvre petite

[1] C'est une croyance superstitieuse fort répandue parmi les Khmers que les corps des géants (yakchas) avaient la propriété de ne pas projeter d'ombre ni au soleil, ni à la lumière...

créature dans cette cavité. Cela fait, on invita les deux femmes à se placer une de chaque côté, tenant dans leurs mains une des mains de l'enfant : « Tirez, leur dit le juge ; l'enfant appartiendra à la plus forte. » La géante se mit résolûment à tirer de toutes ses forces, tandis que la véritable mère, craignant de blesser son enfant, cédait, au contraire, à l'effort fait de l'autre côté. Dès le premier instant, le juge ayant remarqué le mouvement si différent des deux femmes, eut son opinion faite sur l'affaire qui lui était soumise. Il arrêta l'épreuve ; on sortit l'enfant du trou où il avait été à moitié enfoui et on le rendit à sa véritable mère aux applaudissements de la foule, qui avait assisté à cet émouvant spectacle.

On fit frapper la géante de cent coups de rotin et l'affaire finit ainsi.

On sera, sans doute, frappé de l'analogie de ce jugement avec celui que la tradition attribue chez nous à Salomon. On peut même dire qu'aux niaiseries près, inséparables des récits orientaux, ces deux jugements sont les mêmes.

Mais que ce jugement mémorable ait été rendu par le premier législateur des Hébreux, ou par le troisième de leurs rois, peu importe : notre but, en citant ce fragment de littérature khmer, que l'on retrouve à très peu près le même en Europe et dans l'extrême Orient, a été de fournir une preuve de plus à la croyance assez commune aujourd'hui que la première civilisation s'est formée d'abord en Asie, et qu'elle s'est répandue ensuite vers l'est, c'est-à-dire en Indo-Chine, l'archipel Malais, la Chine, le Japon, et, vers l'ouest, dans les différentes contrées de l'Europe.

En traitant de la religion des Cambodgiens, nous avons vu comment ils se figurent que le monde s'est constitué originairement.

Les géographes khmers représentent géographiquement la terre par un grand cercle entouré d'une ceinture de montagnes. Au milieu se trouve une énorme montagne à base carrée ; c'est le mont *Méru,* au sommet duquel est placé le Tray-trong, une sorte de paradis terrestre.

Cette montagne centrale et sacrée est entourée de sept autres montagnes moins élevées et formant autant de ceintures autour de la première. Toutes ces figures sont concentriques et représentent, sur le plan, une série de carrés inscrits les uns dans les autres.

Ces montagnes, disent les Khmers, sont séparées entre elles par des océans ambians ; elles sont de moins en moins élevées à mesure qu'elles s'éloignent du mont Méru. Il faut voir là, sans doute, les contreforts successifs de l'immense chaîne de l'Himalaya, désignée

par les Indous sous le nom de *Suméru* et par les Khmers sous celui de Prea-Sumé.

Les mers intérieures dont il est ici question correspondent aux bassins nombreux et profonds que l'on remarque sur les flancs de l'Himalaya.

Vis-à-vis de chacune des faces du mont Méru, et à une grande distance, se trouve un tvip (dvipas), ou continent entouré d'eau.

Le continent qui est à l'ouest par rapport au Méru porte le nom de *Amor-Cayean-thvip*. Il a 7,000 yuch de périmètre (le yuch n'est que le yodyana des Indous évalué à neuf milles marins).

Au sud, se trouve le Chompu-tvip, représenté par une figure curviligne et dont le périmètre est de 10,000 yuch. Il s'agit ici bien évidemment du Djambadvip des Indous, c'est-à-dire de l'Inde proprement dite, dont la figure affecte assez bien la forme.

A l'est, s'élève le Bovithi-thvip, ayant la forme d'un demi-cercle, dont le diamètre et l'arc réunis ont 7,000 yuch.

Enfin, au nord est l'Ouda-Caro-thvip, dont la forme est ronde et qui a 8,000 yuch de circonférence.

Chacun de ces grands thvips est entouré de cinq cents petits mondes (sans doute les îles).

Les Khmers n'ont point de cartes géographiques embrassant une grande étendue de pays. Ils représentent quelquefois sur le papier, ou sur la toile, une portion limitée de leur territoire, suivant un plan toujours sans échelle, intelligible pour eux seuls et fait en dépit de toute règle de proportions. Sur ces plans les objets sont représentés de profil, et il n'est pas rare d'y voir un homme plus grand qu'une maison et celle-ci plus élevée que les montagnes voisines.

La science astronomique des Khmers est nulle ; ils se figurent que le soleil et la lune, dans leur cours journalier, décrivent une circonférence circonscrite au mont Méru. Comme tous les peuples de l'Inde et de la Chine, les Indo-Chinois attribuent les éclipses à la guerre implacable qu'un Asurey (Asoura), nommé Réahu (Rahou) a déclarée au soleil et à la lune.

La mythologie indoue nous apprend que Rahou est le nœud ascendant personnifié, ou la tête du dragon, et Ketou est le nœud descendant, ou la queue du dragon. Rahou[1] était un Asoura qui, au moment du

[1] Ou Rahu en prononçant la dernière syllabe *hou*.

barattement de la mer et de la production de l'ambroisie, se mêla furtivement aux dieux pour boire la liqueur qui donnait l'immortalité. Le soleil et la lune dénoncèrent l'intrus au dieu Vichnou qui lui coupa la tête avec son disque tranchant. Mais Rahou n'en resta pas moins immortel et c'est sa tête qui, par vengeance, se jette encore sur le soleil et la lune pour les dévorer.

C'est là l'idée folle ou naïve, comme on voudra, que la plupart des peuples orientaux se font des éclipses.

Au moment d'une éclipse, les bonzes khmers se réunissent au palais du roi pour faire des prières et des invocations. Sa Majesté fait ses ablutions de manière à se nettoyer de ses vieux péchés et être prêt à tout événement. Des aumônes sont faites aussitôt aux pauvres, car c'est le moment où les bonnes œuvres sont le plus méritoires. C'est aussi assurer le bonheur d'un enfant que de lui raser le toupet juste au moment d'une éclipse.

L'astrologie judiciaire a été de tout temps très en vogue en Orient. Ce sont les Horas qui sont les grands maîtres de cette prétendue science. Nous avons fait traduire quelques-uns de leurs livres de sorcellerie et nous pouvons assurer qu'ils n'ont rien de remarquable, ni de bien curieux. Le plus important est celui qui traite de la détermination des instants favorables pour tout faire, tout entreprendre dans la vie ordinaire. Les Khmers les plus audacieux ne se mettraient jamais en voyage, par exemple, sans consulter un devin et savoir de lui quel sera le moment propice pour le départ. Voici un spécimen de ces prescriptions astrologiques :

Dimanche. — Ne partez pas le matin avant le lever du soleil, il vous arriverait quelque désagrément ; vous vous égareriez en chemin, ou vous vous perdriez entre compagnons de route.

Ce jour-là, lorsque le soleil commence à poindre à l'horizon, c'est un excellent moment pour partir ; tous vos désirs seront alors exaucés. Ravana étant allé voir le dieu Indra à ce moment, en reçut un très beau cadeau.

Entre huit et neuf heures, si vous allez du côté du sud, vous recevrez des choses qui vous feront plaisir, soit un cadeau ou une bonne parole. C'est l'heure ou Vibhisana, le devin des géants, rendait ses oracles.

Il ne faut pas partir à midi pour aller faire la guerre, car on serait infailliblement vaincu. C'est le moment ou Khara partit avec son armée pour aller combattre Rama, qui le battit.

A deux heures, c'est un moment favorable pour se diriger vers le nord ; là vous serez bien reçu et vous obtiendrez ce que vous désirez. C'est l'heure choisie par Rama pour épouser Sita.

A six heures du soir, le dimanche, ne sortez pas, votre maison pourrait être dévalisée par des voleurs ; il vous arriverait, en outre, des malheurs en route qui seraient peut-être la cause de votre mort. C'est l'heure ou Laksmana blessa d'un coup de lance le fameux géant Khumbha-Karna.

Vers sept heures du soir, si vous sortez, il vous sera causé des dommages, parce que c'est l'heure à laquelle Sita fut enlevée par un émissaire de Ravana pendant que Rama poursuivait le cerf couleur d'or.

Lundi. — Le matin de ce jour, si vous allez vers l'ouest, vous recevrez les cadeaux d'une femme charmante, ou vous entendrez bien parler de vous. C'est l'heure ou Tchandra jouait le Moha-Srap.

Vers onze heures, c'est un bon moment pour se diriger vers le nord ; vous rencontrerez des amis qui vous feront des cadeaux.

Vers midi, si vous sortez, il vous arrivera malheur. C'est l'heure que Mayava choisit pour se battre avec Bali, mais il fut vaincu et tué par celui-ci.

Vers deux heures de l'après-midi, si vous sortez vous rencontrerez des ennemis qui chercheront à vous nuire, mais vous entendrez de bonnes paroles. C'est le moment pendant lequel Vibhisana se livrait à la divination.

Nous ne continuons pas ; le reste ne vaut pas mieux que ce qui précède. Dans d'autres articles, on indique les moments favorables pour voyager soit pendant les jours de la lune croissante, ou ceux de la lune décroissante.

II

Le calendrier des Khmers est *luni-solaire*, ou mixte. Il fait commencer et finir les mois avec la lunaison. Comme dans le calendrier indien, le mois lunaire est divisé en deux parties, chacune de quinze jours lunaires; la quinzaine éclairée finit avec le jour de la pleine lune et la quinzaine obscure avec le jour de la nouvelle lune.

Trois ères sont en usage au Cambodge :

1° L'ère de Prea-Put-Sacrach, commence le jour de la mort de Sakya-Muni, le troisième jour de la semaine, un mardi, 15 du mois Pisac, au-

née du serpent, correspondant au mois de mai de l'année 543 avant Jésus-Christ. C'est l'ère religieuse des buddhistes.

2° L'ère de Moha-Sacrah (la grande ère), commençant, disent les Khmers, le jour du deuxième couronnement du roi cambodgien Prea-Ket-Mealea, mais qui est plus vraisemblablement l'ère que les Cingalais appellent Shakavaroussa ou Shaka, qui commence en l'an 78 de Jésus-Christ. Elle correspond au règne du célèbre roi indou Shalivahana.

3° L'ère de Cholla Sacrach, qui date du moment de l'arrivée à Angcor des livres sacrés apportés de Ceylan par des religieux buddhistes. Celle-ci commence en l'an 638 de Jésus-Christ.

Les deux dernières ères sont usitées pour fixer les époques des règnes des rois, mais c'est la troisième surtout qui est employée dans les contrats d'affaires, la correspondance. De telle sorte que l'on peut dire que la première ère est religieuse, la seconde officielle ou politique et la troisième civile.

Le cycle est lunaire et de soixante ans ; on l'emploie presque toujours concurremment avec l'ère Chollasacrach pour exprimer les millésimes.

On se sert, à cet effet, d'une série de douze mots auxquels on attribue des significations de noms d'animaux. Cette série répétée cinq fois de suite, dans le même ordre, donne une période de soixante années qu'on divise en six décades. Dans chaque décade, les années sont numérotées de la première à la dixième par des mots composés des noms de nombre pâli.

Le tableau suivant, qui n'est qu'une traduction du tableau cambodgien, fera comprendre la composition du cycle khmer.

Année du bœuf.	1	Année du bœuf.	5
— du tigre	2	— du tigre	6
— du lièvre.	3	— du lièvre.	7
— du dragon	4	— du dragon	8
— du serpent.	5	— du serpent.	9
— du cheval	6	— du cheval	10
— de la chèvre	7	— de la chèvre	1
— du singe	8	— du singe.	2
— de la poule.	9	— de la poule.	3
— du chien.	10	— du chien.	4
— du cochon	1	— du cochon	5
— du rat.	2	— du rat.	6

Année du bœuf	3	Année du bœuf	7
— du tigre	4	— du tigre	8
— du lièvre	5	— du lièvre	9
— du dragon	6	— du dragon	10
— du serpent	7	— du serpent	1
— du cheval	8	— du cheval	2
— de la chèvre	9	— de la chèvre	3
— du singe	10	— du singe	4
— de la poule	1	— de la poule	5
— du chien	2	— du chien	6
— du cochon	3	— du cochon	7
— du rat	4	— du rat	8

Année du bœuf	9
— du tigre	10
— du lièvre	1
— du dragon	2
— du serpent	3
— du cheval	4
— de la chèvre	5
— du singe	6
— de la poule	7
— du chien	8
— du cochon	9
— du rat	10

Pour désigner une année quelconque du cycle, il faut d'abord énoncer l'ère et le nom de l'année ensuite.

Ainsi, par exemple, pour notre année 1874, on écrirait : Cholla Sacrach, 1236, année du chien, la 6e.

L'*année* cambodgienne se compose de douze mois lunaires, composés alternativement de 29 et de 30 jours, donnant ainsi un total de 354 jours. Le premier mois de l'année est toujours le mois de *Chet* et est composé de 29 jours.

On ajoute, à des époques que les Horas déterminent et qui varient entre trois et quatre ans, un mois intercalaire de 30 jours, que l'on nomme Tuttegéasat et que l'on place après le mois Pacthammasat.

Les Horas corrigent l'erreur résultant de l'application de cette règle

en ajoutant un ou deux jours, suivant le cas, à l'un des mois d'une année de la période lunaire de 19 ans.

Les mois lunaires portent les noms suivants :

Khe-chet, ou mois de chet; khe-pisac, khe-chés, khe-asat, qui prend le nom de pacthammasat dans les années intercalaires; khe-srap, khe-phottrobot, khe-asoch, khe-cadoc, khe-meac-ase, khe-bos, khe-méac, khe-phalcum.

Femme sauvage Thpong.

Ainsi que nous l'avons dit, le mois est divisé en deux parties.

La première partie, celle de la lune croissante, comprend invariablement 15 jours, que l'on désigne ainsi : 1er jour de la lune croissante; 2e jour de la lune croissante...

Le 8e jour est le thngay-sel, ou dimanche.

Le 14e est celui où les bonzes se font raser la tête.

Le 15e est le jour de la pleine lune et le plus honoré des dimanches.

La seconde moitié du mois est celle de la lune décroissante et comprend alternativement 14 et 15 jours, suivant que le mois a 29 ou 30 jours.

On désigne ces jours comme il vient d'être dit pour la lune croissante : 1er jour de la lune décroissante; 2e jour...

Le 8e est aussi le thngay-sel.

Le 14e les bronzes se font raser la tête.

Enfin, le dernier, 14 ou 15, est celui ou la lune est *cassée* (finie).

Les Khmers ont une période de sept jours correspondant à notre semaine; seulement, au lieu de fêter le septième jour, ils fêtent le huitième jour de la lune, le 15, c'est-à-dire la pleine lune, le huitième jour de la lune décroissante et enfin le dernier jour du mois.

Les jours sont divisés en deux parties de douze heures chacune. La première part de six heures du matin et finit à six heures du soir; la deuxième commence alors pour finir à six heures du matin. Mais on ne compte pas les heures de la même manière dans les deux parties. Le matin, à partir de sept heures, on compte ainsi : une heure du matin; deux heures du matin... six heures du matin, ou thngay-trang (soleil vertical). Après midi, on dit : une heure du soir; deux heures du soir... six heures du soir.

A partir de sept heures du soir, on compte ainsi : une heure de la nuit; deux heures de la nuit... et ainsi de suite jusqu'à la douzième heure finissant à six heures du matin.

Ces douze heures sont bien, en effet, des heures de nuit, car le soleil, dans ces latitudes, se lève et se couche toute l'année dans le voisinage de six heures.

Quelquefois, on divise la nuit en quatre veilles. La première va du coucher du soleil à 9 heures; la deuxième se prolonge jusqu'à minuit; la troisième de minuit à trois heures et, enfin, la quatrième part de trois heures et finit au jour.

De prime abord, la numération affecte la forme quinquenale, car les Khmers comptent ainsi : un, deux, trois, quatre, cinq. Arrivés là, ils n'ont pas employé de mots particuliers pour exprimer les nombres 6, 7, 8, 9. Alors, ils disent : cinq un, cinq deux, cinq trois et cinq quatre. Dans l'écriture, ces quatre derniers nombres sont représentés par un seul caractère. Mais le nombre dix s'exprime par un seul mot, dap, et il s'écrit comme dans notre numération, au moyen de l'unité accompagnée, à sa droite, d'un caractère équivalent à notre zéro et qui en a aussi la forme. Pour exprimer les centaines, l'unité est suivie de deux zéros, de trois pour les mille.

Le système est, par suite, purement décimal. Les Khmers le tiennent vraisemblablement des Indous, ainsi que sans doute les Arabes qui l'ont transmis aux peuples de l'Europe. Le système de numération écrite, fondé

sur la valeur de position des caractères, et que l'on appelle système arabe, est probablement d'origine sanscrite.

Les Siamois ont absolument la même numération que les Khmers.

La monnaie de zinc, appelée cas ou sapec, est la plus employée au Cambodge et celle qui ne varie jamais. Il faut 60 de ces pièces de monnaie pour faire un tien, dont la valeur est de 0 franc 09 centimes. Il faut dix tiens pour faire une ligature, ou 0 fr. 90 centimes.

Enfin, la réunion de dix ligatures se nomme bàch, et équivaut à 9 fr.

La nen est un lingot d'argent de forme parallélipipédique, valant 100 ligatures invariablement, soit 90 francs.

La nen a des subdivisions qui ne sont employées que dans les calculs, mais qui n'existent pas comme monnaie courante, ainsi : le denh, qui est le dixième de la nen ; le chi, qui est le dixième du denh ; le hun, qui est le dixième du chi ; le li, qui est le dixième du hun.

La piastre cambodgienne, appelée prac-bat ou preasat, est une pièce d'argent dont la valeur est de quatre ligatures. Elle porte sur l'une des faces l'effigie de l'oiseau sacré Hangsa, ainsi que la date de la fabrication exprimée dans trois ères usitées au Cambodge. L'autre face de la pièce est ornée d'un monument à tours, représenté en élévation. C'est l'image d'un ancien palais des rois khmers. A côté, on lit : Crung-Kampuchéa (royaume khmer) et Inteacpat (ancien nom d'Angcor, l'antique capitale).

La piastre mexicaine, dont la valeur officielle est, ou était au moment où nous écrivons ces lignes, de 5 fr. 35 cent., varie de valeur au Cambodge. Elle vaut moyennement 6 ligatures.

Le lingot d'or pèse 375 grammes, et vaut 16 nens d'argent, c'est-à-dire 1,440 francs. Il y a le petit lingot d'or, dont la valeur est la moitié du précédent.

L'unité de poids au Cambodge est la néal, ou livre de 600 grammes. La livre se subdivise en 16 tomlongs ou taëls. Le tomlong est conséquemment de 37 grammes 50 centigrammes. Le taël se subdivise en 10 chis, le chi étant de 3 grammes 75 centigrammes. Le chi se subdivise en 10 huns, le hun étant de 0 gramme 375 milligrammes.

Ces poids, qui sont employés dans le détail, sont empruntés aux Chinois.

Les poids purement cambodgiens sont les suivants :

Le tomlong, qui, comme nous venons de le voir, est de 37 grammes 50 centigrammes. Ils se subdivise en 4 bats. Le bat vaut donc 9 grammes 375 milligrammes. Le bat se subdivise en 4 slongs, le slong valant 2

grammes 344 milligrammes. Le slong se subdivise en 2 fuongs, le fuong valant 1 gramme 172 milligrammes. Le fuong se subdivise en 4 péys, le péy valant 0 gramme 293 milligrammes.

Ces poids servent concurremment avec les précédents dans le commerce de détail.

Pour le gros commerce, les marchandises lourdes, on se sert du hap ou picul.

On fait usage de trois sortes de piculs ; le picul, dont le poids équivaut au poids de 40 ligatures ou 100 livres cambodgiennes; le picul de 42 ligatures, et enfin le picul de 45 ligatures.

Le picul de 40 ligatures, qui est le plus usité, se subdivise en demi-piculs de 20 ligatures chacun.

L'unité pour les mesures de capacité est le thang d'environ 40 litres. Il se subdivise en deux tans de 20 litres chacun; enfin le tau se subdivise en deux contangs de 10 litres chacun.

On ne se sert guère de ces mesures que dans le commerce du riz.

L'unité de mesure pour les longueurs et la coudée, mesurant 0 mètre 50 centimètres environ.

Les multiples de la coudée sont la brasse, qui vaut quatre coudées, ou 2 mètres ; le son, qui vaut 20 brasses, ou 40 mètres.

Les sous-multiples de la coudée sont : le cham-am, ou l'empan français, qui est la moitié de la coudée ; le thuop, qui est le douzième du cham-am.

Enfin pour les grandes distances, les Khmers ont le yuch, qui n'est autre que le yodyana des Indous et qui a été évalué à neuf milles marins.

III

Le triomphe plusieurs fois séculaire d'une religion essentiellement égalitaire, comme le buddhisme, a fait disparaître au Cambodge, en supposant qu'elle y ait autrefois existé, l'institution des castes, inventée dans l'Inde par les brahmes. Néanmoins, dans la division en classes de la société actuelle, que nous allons essayer d'établir, on pourra reconnaître les traces bien anciennes, mais encore sensibles de l'existence des castes dans l'ancien royaume khmer. Cette raison, unie à une foule d'autres que nous avons énumérées en parlant des croyances religieuses des Khmers modernes, nous porte à croire que le brahma-

nisme a eu son temps de prospérité dans le sud de l'Indo-Chine, où il a laissé de nombreux témoignages de son passage. Car, en effet, nulle part peut-être, l'Inde étant exceptée, on ne retrouverait, au même degré qu'au Cambodge, le cachet du brahmanisme aussi profondément incrusté dans les lois, les institutions politiques et les idées superstitieuses de la population.

La classification dont nous venons de parler se réduit à six catégories d'individus, savoir : 1° Les membres de la famille royale ; 2° les prea-vongs ; 3° les bakus ; 4° les bonzes ; 5° la population libre ; 6° les esclaves.

Voyons quelle est la place occupée dans la société cambodgienne par chacune des classes que nous venons d'énumérer.

1. — Nous avons dit, dans un article spécial, ce qu'il importait de connaître sur les membres de la famille royale, si nombreux au Cambodge qu'on peut bien les considérer comme formant une classe à part dans l'État. Le roi actuel, qui n'a pas encore dépassé sa quarante-quatrième année, a plus de cinquante enfants vivants ; ses frères en ont une part proportionnelle et l'aîné des enfants de Norodon, qui n'est pas encore majeur, est déjà quatre ou cinq fois père. Tout ce monde là est ou se place naturellement au-dessus des lois, des coutumes, et personne ne trouve rien à redire à leur conduite. Il suffit que ces messieurs ne se révoltent pas ouvertement contre l'autorité supérieure pour que tout le reste leur soit, sinon permis, du moins largement toléré.

S'il n'y avait encore que les princes à s'élever au-dessus de toute pudeur et de toute justice ; mais c'est qu'il y a aussi leurs nombreux parents, les beaux-pères, les belles-mères, les beaux-frères, les cousins, les serviteurs, les esclaves... qui s'abritent sous ce pavillon protecteur pour se livrer impunément à tous les excès.

2. — Les prea-vongs, ou prea-vongsa, sont les descendants des rois du pays, ayant dépassé la cinquième génération sans s'être retrempés dans le pouvoir suprême, ni avoir contracté des alliances princières de nature à les maintenir au haut rang occupé jadis par leurs aïeux.

Les prea-vongsa correspondent à une caste indoue, dont les membres sont les descendants de ceux des premières castes qui, par leurs alliances ou de toute autre manière, ont perdu leur position sociale et forment une caste relativement inférieure désignée sous le nom de varna-sankara, dont le mot cambodgien vongsa n'est, sans doute, qu'une corruption.

La postérité, ou la ligne descendante des princes khmers est celle-ci : Le roi ou luong ; les fils du roi ou prea-ang-mechas ; les petits-fils du roi ou neac-ang-mechas; les fils des précédents ou neac-ang, et, enfin, les fils des ang appelés neac ou monsieur.

C'est à partir de ce dernier degré que l'on ne fait plus partie de la famille royale et que l'on appartient à la classe, ou à la caste des prea-vongsa. Ceux-ci ont dû constituer autrefois une caste à part; ils forment encore une sorte de corporation privilégiée assez semblable aux castes de l'Inde ; ils sont dispensés de la corvée en nature et ne paient aucune capitation. Les filles des prea-vongs se marient dans leur classe ou épousent des princes; mais elles ne peuvent s'allier, sans déchoir, à des hommes du peuple, voire même à des mandarins d'origine plébéienne. Lorsque de pareilles unions se réalisent, et cela arrive quelquefois, les enfants qui en résultent ne sont plus comptés comme faisant partie de la grande famille des prea-vongsa.

Les prea-vongs sont soumis aux lois du royaume, mais ils ont des chefs particuliers, qui entretiennent parmi les membres une sorte de discipline et qui règlent les différends qui s'élèvent entre eux. La plus haute dignité à laquelle puisse prétendre un prea-vong est celle de Prea-ang-Keu. Ce personnage est le chef supérieur de la caste ; il a des fonctions analogues à celles exercées sous les anciens rois de France par le chancelier, avant la création du garde des sceaux. Au Cambodge, le Prea-ang-Keu cumule quelquefois les fonctions dévolues à cette haute dignité avec celles de Cauféa ou premier ministre.

On emploie pour parler au Prea-ang-Keu les formes de langage usitées lorsqu'on s'adresse aux bonzes, qui se rapprochent, comme on sait, des marques de respect que l'on prodigue au roi et aux princes lorsqu'on leur parle ou qu'on leur écrit.

Les autres chefs des prea-vongsa sont : Prea-Réam (Rama); Prea-Leac (Lakshmana); Prea-Sutin ; Prea-Solan ; Prea-Bat-aphey-tos.

Ces chefs n'ont aucune assimilation avec les mandarins en activité de service ; mais ils sont très considérés du peuple, qui se prosterne en leur présence, comme c'est l'usage de le faire devant les principaux dignitaires de l'État

Néanmoins, et dans le cas d'extinction complète des vrais membres de la famille royale, on n'appelle pas un prea-vong au trône et l'on donne la préférence, on ne dit pas pourquoi, à un chef de la secte des bakus, personnages également très considérés.

Les contestations des prea-vongsa entre eux sont jugées par les chefs de la caste; mais les différends qui s'élèvent entre eux et les particuliers sont réglés par un tribunal présidé par le Prea-Ang-Ken et dont les autres membres sont désignés par le roi.

3. — Nous avons dit, dans un article spécial, ce que c'étaient que les bakus, appelés aussi préam ou bréam, que les Cambodgiens prononcent prém ou brém, mot qui vient, sans nul doute, de Brahma ou Bréma[1], la première personne de la trimourti brahmanique. Les préams seraient donc des disciples ou des ministres de Brahma, c'est-à-dire des religieux connus dans l'Inde sous le nom de brahmes.

C'est dans cette secte, aujourd'hui moitié politique et moitié religieuse, que l'on choisit, ainsi que nous le savons déjà, les candidats au trône, lorsque les véritables prétendants font défaut. Un très vieil usage impose même au roi le devoir d'abdiquer tous les ans, pendant trois jours, en faveur du chef de cette secte. Cette abdication provisoire de la souveraineté a lieu dans le mois de méac, et le brahme qui en profite est appelé Préam-Sdach-Méac (le brahme qui règne dans le mois de méac).

Pendant les trois jours de suspension des pouvoirs réguliers, le roi ne fait aucun acte d'autorité ; il ne touche pas à ses sceaux; il ne gouverne pas, en un mot, et n'encaisse même pas, pendant ce temps, les revenus du royaume, qui sont défalqués du total des recettes publiques et mis à la disposition du souverain des trois jours.

Le roi actuel s'est débarrassé de cette gênante obligation d'abdiquer, si peu que ce soit, le pouvoir que les génies protecteurs lui ont mis dans la main. Il va sans dire qu'il retient aussi l'argent qui revenait à cette majesté postiche et passagère.

Cette transmission des pouvoirs donnait lieu tous les ans à une fête solennelle et originale. La cérémonie commençait par un simulacre de couronnement et de sacre ; ensuite, on portait le nouveau maître en triomphe autour du palais et dans la capitale. Seulement, dans cette fête étrange, les attributs de la royauté, qui sont d'ordinaire en or enrichis de diamants, étaient, pour la circonstance, transformés en objets de même forme en bois brut, sans aucun ornement. Les armes elles-mêmes, poignée, lance et fourreau, étaient façonnées en bois. Au lieu de la couronne en or, de forme pyramidale, des anciens roi khmers, le Sdach-Méac

[1] Dans différentes contrées de l'Inde, on appelle Brahma le plus souvent Bréma.

était coiffé d'une sorte de bonnet blanc pointu, de même étoffe et assez semblable à celui que portent les postulants à la prêtrise le jour de leur ordination.

Dans cette cérémonie, le héros du jour montait un bel éléphant des écuries royales, paré comme pour le roi, mais avec un harnachement de clinquant. Quant à l'escorte, elle était absolument semblable à celle qui revient au monarque, seulement les armes des gardes étaient en bois.

Nous n'avons jamais pu savoir d'où provenait cette vieille coutume d'obliger le souverain à abdiquer tous les ans, à la même époque et pendant trois jours seulement, le pouvoir suprême en faveur du chef du clergé brahmanique. Il n'y a que les brahmes, qui formaient la première caste dans l'Inde, que l'on peut soupçonner d'avoir imaginé une pareille loi, afin de montrer au peuple que les souverains, qui sortaient de la deuxième caste, c'est-à-dire des kchattryas, et qui leur étaient par suite inférieurs comme caste, étaient tenus, même lorsqu'ils avaient atteint la suprême puissance, d'afficher publiquement leur subordination à la caste sacerdotale un certain temps dans l'année.

Originairement, cette subordination devait être très réelle, et la cérémonie qui la consacrait devait avoir un caractère sérieux. Plus tard, les souverains, profitant de l'affaiblissement du prestige des brahmes, dans les pays où le buddhisme prévalut, entourèrent la fête de détails ridicules, afin d'en atténuer la portée.

4. — Les prêtres de la religion brahmanique constituaient dans l'Inde la première caste. Les ministres du Buddha ne réclamèrent jamais, dans aucun pays, une pareille faveur pour eux, mais on peut dire que le peuple, en Indo-Chine au moins, ne les entoure pas moins de considération et de respect.

Dans aucun cas le clergé ne saurait être actuellement considéré au Cambodge comme formant une caste distincte dans la nation, ayant des prérogatives héréditaires, le monopole des honneurs du sacerdoce... etc. Les avantages dont jouissent les bonzes sont accordés à la robe plutôt qu'à l'individu, qui redevient un simple particulier dès qu'il s'est dépouillé, ce qui se voit tous les jours, de l'habit religieux. De plus, le sacerdoce est abordable pour tout le monde, et l'on voit quelquefois dans la même bonzerie un prince et un homme du peuple, revêtus tous les deux du même habit jaune, vivant côte à côte en très bons confrères. Il n'y a donc dans ce corps religieux rien qui puisse être pris ou considéré comme une caste, et c'est là ce qu'il importait d'établir.

Nous croyons que le prestige qui est attaché à l'habit religieux au Cambodge, vient de la haute position sociale occupée dans l'antiquité par le clergé brahmanique. Les prêtres buddhistes ont adopté dans leur costume une sorte d'écharpe étroite, qu'ils portent sur l'épaule gauche et qui va se nouer sous le bras droit. Cette écharpe correspond évidemment au cordon qui distinguait, dans l'Inde, les sujets des trois premières castes et qui était porté de la même manière.

De même qu'autrefois, la libéralité envers les prêtres est un acte très méritoire ; c'est surtout le devoir du roi et des principaux personnages du royaume, qui font distribuer chaque matin la nourriture à ces religieux.

5. — C'est dans la population libre, appelée à cause de son indépendance relative neac-chéà (les gens qui se portent bien, qui sont heureux), que l'on prend les fonctionnaires, sans avoir égard à l'instruction, et sans tenir compte souvent de l'honorabilité. Ce sont les hommes libres qui se livrent au Cambodge à l'agriculture, à la pêche, à l'industrie et au commerce.

6. —L'esclavage est la vraie plaie du Cambodge, plaie qui se maintient très vive encore, malgré les remèdes dont le gouvernement français, dans sa sollicitude pour un peuple placé sous son protectorat, a conseillé l'application.

Les esclaves peuvent être rangés en trois catégories, savoir : Les esclaves pour dettes ; les neac-ngears, ou esclaves d'État et, enfin, les esclaves à vie, d'origine sauvage généralement, sans faculté de rachat.

Nous allons indiquer le degré de dépendance de chacune de ces trois catégories d'esclaves et les moyens que la loi leur réserve pour recouvrer la liberté.

On désigne les esclaves pour dettes par le mot « khnhom » (serviteurs).

On a pu voir par le court extrait que nous avons donné du code khmer, et spécialement dans le chapitre qui traite du prêt simple et du prêt à intérêt, quelles sont les différentes causes qui créent l'esclavage pour dettes. Il résulte de cette partie de la législation khmer qu'un individu tombe dans l'esclavage lorsque, après avoir emprunté une somme d'argent, et avoir laissé accumuler les intérêts jusqu'à ce que leur somme soit devenue égale au capital emprunté, il se trouve dans l'impossibilité de payer son créancier. On peut tout aussi bien devenir l'esclave d'un autre citoyen, si l'on ne peut lui solder une amende qu'on lui doit par suite d'une condamnation. Quelquefois, au lieu de livrer la personne

condamnée à son adversaire dans le procès, les juges la font vendre, afin de partager, suivant l'usage, le produit de la vente entre la partie gagnante, l'État et les membres du tribunal.

Légalement, les esclaves pour dettes peuvent toujours se racheter en remboursant la somme pour laquelle ils sont tombés en esclavage. Le maître ne peut pas s'opposer au rachat ; s'il est prouvé qu'il s'y est refusé, la libération pure et simple du débiteur peut être prononcée.

Le travail de l'esclave fait chez le maître est, quelle que soit la somme due, considéré comme étant l'équivalent de l'intérêt, les frais de nourriture et d'habillement. L'esclave, par suite, quelle que soit son habileté et son activité, ne peut jamais faire aucun bénéfice et réunir la somme nécessaire pour se racheter. La seule chance qui puisse lui venir, c'est de trouver un parent, ou un véritable ami compatissant, qui veuille bien payer de sa poche la rançon. Souvent, ceux des esclaves qui ne se trouvent pas bien dans une maison, s'arrangent de façon à passer chez un autre maître en décidant le nouveau à dédommager l'ancien.

Les enfants nés de parents esclaves sont esclaves aussi. En naissant, ces pauvres créatures se trouvent devoir, selon ces lois barbares, la somme de soixante-quatre francs au maître de leurs père et mère. On porte cette somme au compte de la famille, parce que, dit le législateur, pendant sa grossesse la mère n'a pu faire aucun bon service dans la maison et a ainsi porté au maître un préjudice évalué, une fois pour toutes, à quatre-vingts ligatures (64 fr.).

Tout ce qui se perd, tout ce que l'on casse dans une famille aisée, est imputé aux esclaves de la maison. C'est là un moyen aisé, mais infâme, d'accroître le chiffre de la dette de ces malheureux et de les mettre dans l'impossibilité de se racheter jamais. A la rigueur, il faudrait un jugement prononçant l'imputation d'une somme quelconque au passif d'un esclave, mais on n'y regarde pas de si près dans cette contrée où les forts profitent largement de l'incapacité et de la corruption des magistrats pour asservir les faibles.

Il y a des débiteurs qui ne demeurent pas avec leur maître ; on les appelle pour cette raison khnhom-crau (les esclaves du dehors). Ceux-là ont obtenu une demi-liberté sous certaines conditions définies dans le code, et dont nous avons déjà parlé dans les extraits que nous avons donné des lois cambodgiennes sur cette matière. En dehors des cas où ces débiteurs sont forcés d'aller travailler chez leur créancier, ils sont libres de travailler pour leur compte particulier. Si le khnhom-crau

est en voyage au moment où il est régulièrement requis par son créancier, celui-ci n'a rien à dire ; mais si le débiteur, étant présent, ne se rend pas aussitôt à l'appel du maître, il doit payer une amende fixée par la loi et correspondante à la durée de la maladie, de la fête ou des travaux qui motivaient sa présence chez le maître.

L'esclavage pour dettes est en usage dans l'Inde, mais, pas plus qu'au Cambodge, il ne saurait y constituer une caste spéciale, puisque l'état de ces individus peut être modifié ou changer à chaque instant ; qu'ils peuvent toujours se racheter, et que dans les deux pays la situation des débiteurs n'est somme toute qu'une sorte de pacte, sous des conditions librement consenties, qui suspendent bien certains droits, mais qui laissent l'homme dans son intégrité native. Dès que ces esclaves ont payé leur rançon, ils reprennent leur liberté et leurs droits ; ils ne portent en eux aucune flétrissure et il n'est pas rare de voir l'esclave du jour devenir le lendemain le chef de ses anciens maîtres. Le fait d'avoir été esclave pour dettes n'est pas un empêchement pour arriver à la prêtrise, au mandarinat et à toutes les fonctions publiques.

Dans les familles riches les esclaves sont traités avec ménagements, seulement on les relègue dans les cuisines, les étables ou les barques ; mais chez les gens de moyenne condition, les esclaves sont considérés comme étant de la maison ; on les admet à la table de la famille et l'on a quelquefois assez de confiance en eux pour leur confier les clefs des armoires et des coffres renfermant l'argent et les bijoux de la maison.

Les neac-ngéars sont des esclaves d'État à perpétuité, réduits à cette malheureuse condition par de grands crimes commis par eux ou leurs ancêtres, et qui sont destinés à exécuter dans le royaume certains travaux considérés comme étant plus particulièrement humiliants. Ici, nous nous trouvons en présence d'une sorte de caste analogue aux castes déconsidérées de l'Inde ancienne.

Les crimes qui entraînent une punition aussi terrible, et qui rejaillit sur la descendance du condamné, sont : la rébellion et les attentats contre la personne du roi, considéré comme un dieu, ou contre les membres de la famille royale également inviolables. Mais ce qui ressort de plus étonnant et de plus révoltant de cette loi inique, c'est que les prisonniers de guerre subissent le même sort que les criminels, les régicides. Il faut un jugement rendu par une haute cour pour infliger un châtiment pareil, mais, le plus souvent, la volonté seule du chef de l'État suffit.

Les neac-ngéars se divisent en deux classes : les comlas et les pols. A la date du 24 mars 1877, il y avait dans le royaume du Cambodge 3,015 comlas et 6,580 pols, non compris les femmes et les enfants. Les comlas sont les moins déconsidérés; néanmoins, le service pour ces deux catégories d'esclaves d'État est le même : il consiste à garder les éléphants royaux, les chevaux de guerre, à travailler dans l'arsenal maritime et sur les chantiers de construction des établissements publics, mais toujours sans livrée flétrissante et sans chaîne aux pieds. Les neac-ngéars sont également affectés à la garde des temples et au service des bonzeries; ils portent le palanquin royal lorsque Sa Majesté se promène ; ils battent le tam-tam, piquent les heures et font la garde au palais. Les uns et les autres des deux catégories ne doivent, comme d'ailleurs les corvéables libres, que quatre-vingt-dix journées de travail à l'État. Le reste du temps, ils l'emploient comme ils l'entendent.

Pour tout ou partie de ces journées de corvée, les substitutions entre neac-ngéars sont permises; ils peuvent même racheter, si les exigences du service ne s'y opposent pas, tout ou partie de ces trois mois de travail à un prix fixé par un long usage. Lorsque les neac-ngéars sont employés au service public, ils n'ont aucune solde ; ils reçoivent simplement une ration de riz et de sel.

Autrefois, les neac-ngéars étaient tenus d'habiter certains villages qu'on leur assignait. Aujourd'hui, ils se fixent où ils veulent. Ils profitent de certaines franchises ; ainsi, ils ne paient aucun impôt et ils ont gratuitement la jouissance de terrains cultivables et de nombreuses pêcheries sur les fleuves et les lacs.

Ces esclaves ne se marient guère avec des femmes libres. Lorsque des mariages de ce genre se concluent, le tiers des enfants qui en proviennent subit la condition du père et les deux autres tiers celle de la mère avant le mariage. Il en est de même dans les mariages entre les filles des neac-ngéars et les hommes libres. Ceux des enfants que le sort fait libres dans une loterie de ce genre, ne sont pas pourtant dispensés de toute obligation : ils doivent donner une certaine somme d'argent au mandarin Juthea-Sangcréam, qui n'est pas leur chef, auquel ils ne doivent rien, mais qui a droit, à titre d'apanage, d'opérer ce prélèvement.

Il y a toute une législation intéressante qui régit cette catégorie d'esclaves, mais on comprendra qu'il nous est impossible de nous arrêter plus longtemps sur un sujet déjà bien trop développé.

Dans chaque village de neac-ngéars, ceux-ci désignent leur chef, et

l'autorité supérieure confirme ce choix en conférant un titre à l'individu ainsi élu. Ce chef sert d'intermédiaire entre ses concitoyens et le pouvoir central; c'est lui qui est chargé d'envoyer tour à tour les neac-ngéars de son ressort faire le service qu'ils doivent à l'État. Le chef est personnellement exempt de corvée et c'est là tout ce qu'il retire de sa position et de l'avantage d'avoir été honoré des suffrages de ses concitoyens.

Ces esclaves d'État ont deux moyens de se racheter, mais il faut de toute nécessité l'autorisation du roi. Ils se rachètent en versant au trésor royal une somme fixée par le roi lui-même et qui est très variable, comme les caprices de celui-ci ; ou bien, ils mettent, avec toujours le consentement de Sa Majesté, en leur lieu et place un esclave, ou un étranger, qui consent à la substitution moyennant certains arrangements passés entre intéressés et dans lesquels le gouvernement n'intervient pas.

Quelquefois, pour des services importants rendus à l'État, mais surtout au roi directement, les neac-ngéars sont libérés entièrement.

Les esclaves irrachetables sont très peu nombreux au Cambodge ; ils ont été vendus en bas âge par leur père et mère, suivant un écrit de vente, fait en due forme et qui n'est autre chose qu'un acte de condamnation à l'esclavage à perpétuité pour celui dont le nom y est inscrit, ainsi que pour ses descendants.

Ce ne sont pas les Cambodgiens qui trafiquent ainsi de leurs enfants, mais bien les Annamites, qui sont souvent réduits à la plus extrême misère par suite d'une forte perte au jeu.

Les sauvages des contrées montagneuses de l'est, pris par les Laotiens et vendus aux Cambodgiens et aux Chinois dans le haut du Mëcong, à la limite du territoire khmer, sont voués également à l'esclavage perpétuel.

Nous n'avons pas compris, avec intention, parmi les esclaves, les serviteurs volontaires, qui sont assez nombreux dans un pays où le pauvre peuple a tant besoin de protection. On voit assez souvent, en effet, des particuliers non endettés s'offrir comme serviteurs sans solde chez les grands mandarins, ou les notables influents, surtout chez les princes qui n'ont alors qu'à les nourrir et à les habiller. Souvent ces individus sont de très honnêtes gens, qui fuient la persécution et l'exploitation dont tant de gens sont atteints au sein d'une société pourrie comme celle-là ; mais souvent aussi ces chercheurs de protection sont de fieffés coquins, qui, sous le masque du désintéressement, se promettent bien de battre monnaie à la faveur de la sécurité qu'ils trouvent, quoi qu'ils

fassent, sous le toit d'un haut personnage, où ne se présentent pas facilement les gens de justice et surtout de police.

L'esclavage, sous toutes les formes qu'il affecte au Cambodge, est d'origine indoue. Nous lisons, en effet, dans Manou, liv. VIII, st. 415 : « Il y a sept espèces de serviteurs, qui sont : le captif fait sous les drapeaux ; le domestique qui se met au service d'une personne pour qu'on l'entretienne ; le serf né d'une femme esclave dans la demeure du maître ; celui qui a été acheté ou donné ; celui qui a passé du père au fils ; celui qui est esclave par punition, ne pouvant pas acquitter une amende. »

Les rigueurs de l'esclavage ont été adoucies au Cambodge sur la demande de l'autorité française, qui met tous ses soins à en préparer l'abolition complète.

IV

Le mariage est une institution bien ancienne chez tous les peuples civilisés ; il est très en honneur au Cambodge, où l'opinion publique réprouve tout individu qui, arrivé à un certain âge, ne se marie point ou ne se fait pas bonze.

Un mari, qui vient de perdre sa première femme, doit, s'il tient à se ménager une haute considération parmi ses concitoyens, ne pas se remarier, c'est-à-dire ne pas reprendre une femme du même rang, et on considère qu'il fait mieux encore s'il endosse définitivement l'habit religieux. Pourtant, il n'encourt aucune réprobation, s'il se remarie après le deuil et dans les délais admis par l'usage. Ceux qui ont plusieurs femmes, ne s'enferment pas d'ordinaire dans les couvents après la perte de l'une ou de plusieurs d'entre elles. Les veuves se font bonzesses quelquefois ; mais il y en a beaucoup qui se remarient après trois années de veuvage ; on les blâmerait si elles se pressaient plus que cela. Dans tous les cas, les veuves ne sont pas au Cambodge un objet de répulsion comme dans l'Inde, où la seule rencontre d'une veuve est considérée comme un augure malheureux.

Le mariage est interdit au Cambodge dans les premiers degrés de parenté. Il est cependant permis entre cousins-germains, à condition que le père ou la mère du jeune homme soit l'aîné du père ou de la mère de la future. C'est là une condition expresse de l'union entre cousins-germains.

Les rois et les princes épousent fréquemment leurs demi-sœurs, leurs tantes, leurs cousines au degré prohibé par les lois. Le peuple leur passe tout cela, parce que, dit-il et croit-il, les princes sont d'essence divine et que les lois humaines n'ont pas été faites pour eux. Cependant, l'opinion publique trouverait scandaleux qu'un roi, ou un prince, épousât une sœur du même lit que lui, ou qu'il prît pour femme à la fois une dame quelconque et sa fille. Cela rappelle la loi hébraïque, qui prescrivait de brûler vif celui qui épousait la mère et la fille.

Dans le peuple, les mariages entre oncles et nièces ne sont pas permis. Un veuf ne peut épouser la sœur de sa femme qu'avec l'autorisation d'un mandarin de la cour, faisant partie d'une catégorie de fonctionnaires désignés sous le nom de sang-crey. Le postulant donne au mandarin auquel il s'adresse quarante ligatures ; celui-ci garde le dixième de cette somme pour lui et il verse, s'il est honnête, la grosse part au trésor public. L'autorisation est accordée par le fait seul de l'acceptation de l'argent.

Dans le peuple, un frère qui a épousé sa propre sœur, a ses biens confisqués; les deux conjoints sont condamnés chacun à quatre-vingts ligatures d'amende et on les force à se séparer aussitôt. L'ancienne loi était très sévère contre l'inceste : les coupables étaient expropriés ; on les frappait de quatre-vingt-dix coups de verges chacun ; on les attachait ensemble sur un petit radeau et on les abandonnait, sans vivres, au courant du fleuve. Personne ne songeait à secourir ces malheureux, qui ne tardaient pas à mourir de faim.

L'on a pu voir, dans l'extrait que nous avons donné du code khmer, que la polygamie est permise et que la loi elle-même reconnaît à chaque homme le droit de prendre trois femmes légitimes. Mais il n'y a guère que les mandarins et les notables qui profitent de cet avantage ; les hommes du peuple s'en tiennent à une seule femme et ils ne jalousent pas ceux dont les moyens leur permettent d'en avoir plusieurs. En réalité, il n'y a guère dans chaque ménage qu'une vraie femme, qui a tous les droits, toutes les prérogatives de la femme mariée et à laquelle les autres femmes de la maison sont subordonnées.

Les jeunes gens ne se marient pas avant l'âge de seize ans ; il en est de même des filles, si même elles sont nubiles alors, ce qui arrive généralement. Les fiançailles ont lieu quelquefois plusieurs années à l'avance, mais le mariage n'est jamais célébré avant que les fiancés aient atteint l'âge voulu.

Il n'y a de véritable cérémonie nuptiale que pour la propou-thom (la grande épouse); il y a présents et ribote pour les autres, mais c'est tout.

La demande de la main d'une jeune fille destinée aux honneurs de première épouse, et la célébration du mariage qui s'ensuit, donnent lieu à des démarches, à des cérémonies vraiment originales, qui valent que l'on se donne la peine de les décrire.

Lorsqu'un jeune homme a fait choix d'une fille pour être son épouse, ou lorsque ce sont les siens qui ont fait ce choix pour lui, on se préoccupe d'abord d'obtenir le consentement de la famille et aussi surtout celui de la jeune personne elle-même. D'ordinaire, c'est le jeune homme qui s'arrange de façon à sonder les sentiments de celle-ci à son égard. On s'assure ensuite des bonnes dispositions des parents; et, à cet effet, on commissionne une entremetteuse, qui prend pour la circonstance le titre de che-chou (rapporteuse). On choisit presque toujours, pour cet office, une commère sans grande considération, qui connaît, ou qui a été employée à un titre quelconque dans la maison où l'on veut l'envoyer. Celle-ci n'a point qualité pour faire une démarche sérieuse et elle ne fait qu'aller tâter le terrain pour faire connaître ensuite aux intéressés qu'il est suffisamment solide pour qu'ils puissent s'y aventurer eux-mêmes à peu près à coup sûr.

Si les renseignements rapportés par la che-chou ont fait concevoir l'espérance que la demande en mariage sera agréée, on se dispose à remplir cette formalité préliminaire. Pour cela, on cherche, autant que possible parmi les amies des deux familles, une ou deux dames bien posées et bien élevées, qui veuillent bien se charger de la mission d'aller faire une demande en mariage régulière. Cette fois les messagères sont appelées les neac moha (les grandes dames); elles font déterminer par les astrologues le jour et l'heure où tous les augures doivent être favorables pour l'accomplissement de leur mission, et le moment désigné venu, elles se mettent résolument en route. Des servantes les suivent apportant sur des plateaux en cuivre bien fourbis, ou dans des vases en argent, des présents consistant en fruits, gâteaux, etc. Mais ce qui n'est jamais oublié, c'est l'arec et le bétel, devenus dans ce cas, comme on sait, des signes d'engagement, des symboles de sincérité et de fidélité. Les neac-moha font annoncer leur visite plusieurs jours à l'avance ; on les reçoit avec solennité au milieu d'un concours de parents et d'amis. Les père et mère, ou les tuteurs de la

jeune personne pour laquelle tout cet appareil est déployé, invitent les nouvelles venues à s'asseoir sur des nattes disposées sur le plancher en face d'eux. Dès qu'elles sont assises, et comme par un mouvement mécanique instantané, on se salue réciproquement en s'inclinant très bas et en portant les mains jointes à hauteur du front.

Ces préliminaires finis, l'une des négociatrices s'adressant directement à la mère de la jeune fille, lui dit sans périphrases et rondement ces mots : « Nous venons vous annoncer que M. X... serait très honoré d'allier sa famille à la vôtre ; et, dans ce but, il nous envoie vous demander la main de votre demoiselle pour son fils. »

Il est bien rare que ces dames soient mal reçues dans les familles, lorsqu'elles y vont remplir un pareil mandat. En supposant même que l'on ne soit guère disposé à consentir à l'union proposée, on les éconduit poliment, en leur disant que l'on consultera les oracles, les devins, l'inclination de la fille... Mais ordinairement ces sortes de demandes sont faites à coup sûr ; tout se passe sur un terrain déjà préparé où l'on n'est pas exposé à rencontrer des broussailles.

Néanmoins, la mère ne lâche point son enfant tout d'abord ; elle demande du temps pour réfléchir, pour examiner la question avec son mari, pour consulter les proches parents, les devins... De leur côté, les neac-moha notent, avant de se retirer, l'âge de la fille, l'année, le jour et l'heure de sa naissance. Elles se sont procurées à l'avance les mêmes renseignements en ce qui concerne le garçon, et, en sortant, elles vont remettre ces documents a' un devin de confiance qui, avec ces données simplement, fait des calculs en vue de savoir si les futurs ont des chances de vivre en bonne intelligence et si, enfin, leur union sera heureuse. Ces dames apportent le résultat des opérations du devin aux parents du garçon. Si le devin, après un mûr examen, conclut au mariage, les neac-moha sont renvoyées chez les parents de la fille pour leur apporter les prédictions favorables tirées des oracles et pour leur demander une réponse définitive. Ceux-ci, comme bien on pense, ont consulté également un devin de leur choix, qui leur a donné par écrit son opinion à l'égard du mariage projeté. Si les devins sont d'accord pour fournir un avis favorable, ce qui arrive lorsqu'il est notoire que l'affaire est du goût des amoureux et des parents, la mère de la demoiselle, parlant au nom de la famille, dit : « Mesdames, nous vous remercions de vos bons offices et nous déclarons adhérer au mariage que vous nous proposez. »

Si l'accord entre les devins n'existait pas, et si l'un deux faisait surtout pressentir pour cette union un avenir assombri, cela suffirait, à coup sûr, pour tout rompre, car on ne trouverait pas dans cette population naïve et superstitieuse une volonté assez décidée pour se placer au-dessus des décisions ridicules de cette maligne engeance des sorciers.

Lorsque tout s'est passé à souhait, on avise à faire les fiançailles. Pour cela encore, au jour et à l'heure indiqués par les magiciens, on envoie de nouveau des cadeaux aux parents de la future. Ces présents sont conduits par une dame de qualité, mariée et n'ayant jamais été veuve, car une personne qui, ayant perdu son mari, se serait remariée, n'aurait pas la considération exigée pour une mission de cette importance. Ordinairement, on choisit une dame ayant beaucoup d'enfants et respectable à tous égards. Celle-ci est accompagnée de son mari et d'une foule de parents et de connaissances du jeune homme. Les cadeaux sont portés en arrière sur de beaux plateaux : ils consistent en gâteaux, en quelques autres provisions de bouche et obligatoirement d'une grande quantité d'arec, de bétel et de chaux nécessaire pour la préparation des chiques masticatoires. Ce bétel est contenu dans deux boîtes, renfermées chacune dans un sachet en soie brochée d'or. La dame tient l'un de ces petits sacs à la main ; son mari prend l'autre, et tous les deux, marchant de front, gravissent les degrés extérieurs de la salle de réception. Ils s'avancent ensuite, toujours coude à coude, dans l'intérieur de la pièce où la famille est réunie et ils déposent les deux coffrets sur des nattes déployées en avant des chefs de la maison. D'autres personnes font passer les provisions que l'on aligne également sur la natte faisant, pour l'instant, office de nappe.

Les envoyés et leur suite s'asseoient vis-à-vis des maîtres de la maison sur des nattes qui ont été à l'avance disposées pour eux. Ils s'inclinent alors tous ensemble en signe de salut. Puis, s'adressant aux père et mère de la demoiselle, la messagère leur dit : « Vous avez bien voulu consentir au mariage de votre fille avec le fils de M. X..., nous venons auprès de vous aujourd'hui avec les pouvoirs nécessaires pour procéder en commun aux fiançailles. »

La dame offre ensuite les cadeaux apportés, et en première ligne l'arec et le bétel. On se presse alors des deux côtés autour de la table et le repas commence. Dans ce festin, la mastication de l'arec et du bétel est la chose essentielle, à cause de la signification qu'on y attache, et c'est toujours un jeune garçon qui l'offre aux hommes et une fillette aux fem-

mes. Les convives passent un gros moment à mâcher cette chique, à la tourner et la retourner dans leur bouche avec force grimaces, et à rejeter, dans des crachoirs en faïence malpropres, la salive rougeâtre qui leur remplit la bouche. C'est à faire venir le mal de mer à un vieux matelot.

Avant de se retirer, la députation remet un cadeau d'une certaine valeur aux parents de la fille : ce sont des bracelets, une bague, des boucles d'oreilles, un vêtement complet en belle soie, des écharpes... Si ceux-ci acceptent les présents, ils s'engagent définitivement et l'entremetteuse leur dit : « Vous devez, dès ce moment, considérer le fiancé de votre fille comme votre propre enfant ; admettez-le à venir chez vous quand il voudra pour vous visiter, vous soigner au besoin et vous aider dans vos travaux. » Ensuite, tout le monde se retire.

Lorsque les fiancés sont jeunes tous les deux et qu'ils ne sont pas encore d'âge à être mariés, la conclusion du mariage est ajournée à une époque que l'on fixe ultérieurement. Quelquefois, le fiancé est admis à demeurer chez sa future, où il est épié, observé dans son humeur, son caractère, son aptitude au travail, ses sentiments à l'égard de sa fiancée et de ses parents, ses goûts... Après cette épreuve, les parents de la demoiselle doivent dire leur dernier mot et, à cet effet, ils font venir l'entremetteuse pour lui signifier leur acceptation, ou pour lui donner les raisons de leur refus, s'ils croient devoir renoncer à cette alliance. Après cela, et quoi qu'il soit décidé, le jeune homme rentre chez lui.

On ne se marie pas pendant les trois mois du Prasa, c'est-à-dire pendant la retraite ecclésiastique, ni dans les mois composés de vingt-neuf jours. Les autres mois sont considérés comme étant favorables au mariage, mais il y a encore à déterminer la semaine, le jour et l'heure où la cérémonie doit être faite, et tout cela est l'affaire des horas, ou devins. Dès que ceux-ci ont fixé l'époque, on fait de part et d'autre les préparatifs d'usage : on élève tout près de la maison de la future un Rung-riep-car-propon (hangar à l'usage d'un mariage). C'est le *pandel* des Indous; il se compose d'un seul pavillon ouvert à tous les vents, dont la toiture est très inclinée, le plancher élevé de quatre ou cinq pieds au-dessus du sol. Cette installation est plus ou moins richement ornée suivant les ressources des personnes qui marient leurs enfants. La toiture est en feuillage ; elle est masquée, à l'intérieur, par des tentures d'étoffe rouge, les colonnes supportant le toit sont peintes en rouge, ou elles sont recouvertes de feuilles de papier de cette couleur collées avec soin au bois.

Pour la célébration du mariage d'un prince, les toits des pandels reçoivent, sur toute leur surface, de larges bandes d'étoffe rouge et blanche régulièrement alternées, formant des rectangles ou des losanges.

Le fiancé s'occupe spécialement de faire construire près de la demeure de son futur beau-père une maison pour son ménage, car l'usage veut que le nouveau couple demeure pendant quelque temps auprès des parents de la fille, avant de jouir d'une entière indépendance. En attendant, les époux sont sous l'autorité des grands parents, qui surveillent et dirigent leurs premiers pas dans cette nouvelle existence pour eux, leur donnent des conseils, des leçons et des exemples de propreté, de travail, d'économie.

Quelques jours avant le moment fixé pour la cérémonie du mariage, l'entremetteuse de qualité se rend auprès de la mère de la fiancée, afin de prendre ses ordres à l'égard des cadeaux à offrir, suivant l'usage, par le jeune homme. Les deux dames en arrêtent ensemble l'espèce, le nombre et la valeur et l'on n'a plus ensuite qu'à penser au festin, qui donne bien du tracas aussi, car une noce est au Cambodge, comme partout, l'occasion d'une ripaille. Dans les grandes maisons, pour ces circonstances, le nombre de plats ne finit point ; il y en a souvent au delà de cinquante sans compter les gâteaux variés, les confitures et les fruits. C'est au mari qu'incombe la dépense du cadeau de noce et du festin.

Quinze fois sur vingt, le mariage est célébré sans le concours des bonzes et sans l'accompagnement d'aucune cérémonie religieuse. Si l'on désire donner au mariage la consécration de la religion, on invite les bonzes de la plus proche bonzerie à aller dire des prières sous le *pandel* où sont réunis les époux et une grande assistance de parents et d'amis. Après les prières, les religieux arrosent les mariés d'eau lustrale et ils se retirent. Dans aucun cas, l'autorité civile n'intervient dans ces sortes de contrats et cérémonies.

Enfin, le jour arrive pour le futur d'être conduit en pompe au domicile de sa fiancée ; il est introduit par la personne qui a fait jusque-là l'office d'intermédiaire. On le fait asseoir sur la même natte et à la droite de sa future. Les parents et les amis, des deux côtés, sont réunis et une nouvelle cérémonie commence ; celle-ci est appelée *chang-dai* lier les mains) et elle consiste à passer un bracelet de sept fils de coton non tressés aux poignets de chacun des conjoints. C'est ce que l'on appelle dans l'Inde la Panigraha (l'union des mains). Notons aussi, en passant, que dans l'ancienne législation hébraïque la célébration du

mariage était une cérémonie fort simple dans laquelle les parents, sans le concours de prêtres ou de magistrats, prenaient la main droite de chacun des époux et les plaçaient l'une dans l'autre.

Revenons aux époux que nous avons laissés assis l'un à côté de l'autre dans la salle d'honneur. Autour d'eux, se tiennent des personnes qui ont à la main des fleurs d'aréquier. A un moment donné, le fiancé prend une de ces fleurs et il l'offre au beau-père, après l'avoir salué en s'inclinant trois fois ; il offre de la même manière une autre de ces fleurs à la belle-mère et, enfin, une troisième au plus proche parent présent à la fête, frère aîné ou sœur aînée, cousin ou cousine-germaine de rigueur plus âgés que les époux, car on ne doit pas de politesse de ce genre à de plus jeunes que soi. Chacune de ces personnes dépose la fleur qu'elle a reçu sur un plateau mis en avant d'elle ; alors les parents du garçon font mettre dans le plateau du père de leur bru neuf domlongs (20 francs), dans celui de la mère sept domlongs et cinq dans le troisième.

C'est le tour maintenant de la formalité du chang-dai. Les père et mère des deux époux leur enroulent autour des poignets quelques fils de coton non tordus, ni tressés. Les assistants s'approchent et leur passent aux doigts des anneaux de même nature. Ceux qui se sont présentés pour lier les conjoints leur font des cadeaux purement facultatifs, mais qui atteignent quelquefois une grande valeur. Ce sont des bracelets et des bagues en or plus ou moins enrichies de diamants, des étoffes de soie, des esclaves, des chevaux, des bœufs, des buffles, des éléphants...

Enfin, les parents se lèvent pour la grande salutation. A cet effet, ils prennent des bougies allumées et font sept fois le tour des époux en leur présentant toujours le côté droit. Ceux-ci se retirent ensuite dans l'intérieur de la maison, où les suivent quelques dames âgées. Ils quittent leurs vêtements de gala pour revêtir des habits moins riches, qui leur permettent de s'occuper, par eux-mêmes, des préparatifs du festin et de servir ce jour-là, conformément aux usages, leurs proches parents. Les vieilles suivantes assistent à ce changement de tenue, qui se fait lestement et sans rien découvrir de ce qui doit rester couvert. Pendant ce travestissement, les époux s'offrent des chiques de bétel, sorte d'engagement réciproque renouvelé à l'écart, sous l'œil tolérant de quelques vieilles femmes, qui songent bien moins à s'y opposer qu'à regretter le temps où on leur en laissait faire autant. On rentre ensuite dans la salle commune.

Les mets du festin sont apportés et déposés sur des nattes. Chacun prend place suivant son degré de parenté et son âge. Les hommes et les femmes forment des groupes distincts et séparés. Seuls, les deux époux ne prennent pas place à table ; ils doivent faire les honneurs de la maison, et servir, ou faire le simulacre de servir, les parents et les invités. D'abord, on honore les dieux domestiques et les ancêtres en leur offrant une part de chaque plat ; ensuite, le repas est servi aux gens de la noce. Les deux époux sont servis après, dans un appartement particulier, où ils prennent leur repas tête à tête. A la fin du dîner, on fait une nouvelle distribution d'arec et de bétel et l'on se sépare la chique à la bouche.

Le soir de ce même jour a lieu une nouvelle assemblée, au domicile conjugal, de dames âgées, chargées de présider au phsam-domnec (la réunion dans le même lit). Avant la nuit, on dispose la couche nuptiale ; puis, on conduit les époux dans leur chambre, où un certain nombre de dames leur présentent sur un plateau des gâteaux pétris en boulettes, ou simplement de petites boules de riz cuit. L'épouse prend une de ces boulettes et la met dans la bouche de son mari ; celui-ci en fait autant à l'égard de sa femme, ce qui veut dire que les époux sont solidaires et qu'ils doivent s'assister, se nourrir l'un l'autre. Enfin, les vieilles rapprochent la tête du mari de celle de sa femme et font à haute voix le vœu suivant : « Soyez unis pour toujours et soyez heureux. » Tout est fini alors et on laisse décidément les époux seuls et tranquilles chez eux.

Les nouveaux mariés font leurs visites de noces trois jours après leur mariage. Ils vont d'abord saluer leurs proches parents ; ils portent ensuite leurs remerciements à la principale entremetteuse, qui s'est si bien employée pour les faire heureux. Il n'est pas rare que dans ces premières visites aux parents et aux amis, les mariés reçoivent à nouveau des présents de valeur et même de l'argent qu'il est de bon goût de toujours accepter.

Pour la deuxième et pour la troisième épouse les choses se passent plus simplement. Une jeune fille libre ne consent pas à devenir la troisième femme et même la deuxième d'un Cambodgien quelconque. On prend celles-ci parmi les jeunes esclaves des amis et connaissances, mais il faut de toute nécessité le consentement de l'esclave et celui de ses parents. Il n'y a plus ensuite qu'à indemniser le maître. La seule fête que l'on fasse dans ce cas, c'est un repas copieux, offert d'abord

aux ancêtres des deux familles, et mangé ensuite en petit comité.

De ce que nous venons de dire, il résulte que, au Cambodge, le mariage avec la première femme est une affaire de convenance sociale, dans laquelle les parties contractantes apportent des conditions égales, ou équivalentes, de rang et de fortune. Le mariage avec la deuxième est quelquefois un acte concevable dans lequel le sentiment, l'inclination, jouent un certain rôle. Souvent aussi, ce n'est qu'une question de vanité et de cupidité de la part des parents, qui ne craignent pas de faire le sacrifice de leur fille pour l'unir à un homme haut placé, dont ils espèrent se faire un appui pour arriver plus aisément à la fortune, aux honneurs. La troisième femme est presque toujours achetée.

Lorsqu'une veuve trouve à se remarier, les préliminaires du mariage sont bien simplifiés : on s'adresse directement à elle pour obtenir son consentement, qui suffit. A la rigueur, on peut faire d'une veuve une première femme, mais il n'y a alors ni l'offre du bétel, ni la cérémonie du chang-dai ; tout se borne à un repas plus ou moins ragoûtant. Après le repas, les invités se retirent et tout est dit. Lorsque les deux époux sont laissés seuls, ils allument chacun une bougie qu'ils mettent sur l'autel des ancêtres et ils se prosternent pour les honorer et demander leur bénédiction sur l'alliance qu'ils viennent de contracter.

Dans les mariages entre esclaves, si l'amant et l'amante sont au pouvoir du même maître, la cérémonie est vite bâclée. Dès qu'on a obtenu le consentement des parents des deux futurs, le maître ayant, de son côté, donné le sien, les deux esclaves élèvent un modeste autel aux ancêtres et ils rendent à leurs mânes les honneurs d'usage; ils vont saluer leurs parents, leurs amis, les chefs de leur habitation, qui quelquefois président à la cérémonie de l'union des mains, leur font quelques cadeaux, mais rarement ils se décident à leur donner le plus beau présent qu'on puisse désirer en ce monde, la liberté!

Si les deux esclaves ont des maîtres différents, il faut l'autorisation de ceux-ci et un arrangement entre eux qui permette de réunir dans la même habitation les deux époux.

Ce sont les bakus qui couvrent d'eau lustrale les princes et les princesses qui se marient. On place, à cet effet, les deux altesses sous un immense dais tout enguirlandé et on fait tomber sur elles une pluie d'eau bénite.

L'usage et l'étiquette veulent que le prince qui se marie aille saluer le roi dans la salle même du trône, en présence de tous les mandarins de

la capitale convoqués à cet effet. La princesse remplit ce devoir dans l'intérieur du palais, sous l'œil des autres princesses et de tout le personnel féminin de la cour.

Ainsi que nous l'avons dit, la polygamie est permise au Cambodge. Les lois accordent trois femmes à chaque homme, mais les chefs, les richards, ne se contentent pas de ce chiffre, déjà raisonnable, et ils s'adjoignent toujours un certain nombre de concubines, appelées *mi-kha*, qu'ils achètent généralement. Il arrive cependant qu'un père de famille offre une de ses filles à un grand personnage en reconnaissance d'un service éminent qu'il en a reçu. Les *mi-kha* de cette provenance sont mieux vues que les autres et souvent même on les qualifie de *propon*, épouses.

Les hommes du peuple se contentent d'une seule épouse; ils ne suivent pas en cela l'exemple de leurs chefs, heureusement pour la propagation de l'espèce, car on sait que la polygamie est une cause de dépeuplement.

Chez les peuples polygames, la femme est dans une position inférieure par rapport à l'homme ; de plus, elle est presque constamment en butte à des rivalités, à des jalousies, qui amènent des dissensions domestiques dont elle finit par devenir la victime. Il y a des arguments sérieux à faire valoir en faveur du divorce ; on ne saurait en trouver pour défendre l'institution de la polygamie.

Dans les grandes maisons, les mi-kha font la cuisine, le thé, les cigarettes, préparent les chiques de bétel pour le chef de la maison et les premières femmes, filent la soie et font des étoffes, font de la musique, chantent et dansent pour récréer les maîtres du logis.

Avant de parler du divorce entre époux, nous pensons qu'il est utile de faire connaître ce qui arrive dans le cas de rupture entre fiancés.

Le renoncement au mariage, après les fiançailles, se nomme phdach-conchop-péac (rompre la promesse verbale). Si ce sont les parents de la fiancée, ou celle-ci elle-même, qui renoncent au mariage, sans qu'il soit prouvé que le futur ait commis une faute grave qui lui vaille une telle avanie, celui-ci les traduit en justice et ils se voient condamnés, s'ils ne justifient pas leur conduite, à une amende de vingt-quatre domlongs, *dont douze destinés à punir la lèvre supérieure d'avoir menti et les douze autres infligés comme punition, et pour le même motif, à la lèvre inférieure.* Les frais des fiançailles sont remboursés intégralement au garçon. Si c'est celui-ci qui, sans motifs légitimes, renonce au mariage, tous

les frais qu'il a faits pour les fiançailles sont perdus pour lui, et il est en outre condamné, pour avoir abusé une fille honnête, à quatre-vingts ligatures d'amende que l'on répartit ainsi : un tiers au gouvernement, un tiers aux juges et un tiers à la fiancée délaissée.

Le divorce, léng-propon (laisser sa femme), est, comme nous l'avons vu, autorisé dans certains cas par le code, mais il est très peu pratiqué dans toutes les classes de la société. On retrouve cette institution du divorce sous toutes les latitudes et surtout chez les plus anciens peuples. Les législateurs khmers ont réglé avec grand soin toutes les questions qui s'y rattachent. Lorsque la séparation a lieu par accord mutuel, la femme doit abandonner à son mari les biens dont il était possesseur avant leur union, ainsi que les cadeaux de noces qu'elle doit préalablement lui rendre. S'il y a eu des enfants pendant la cohabitation, les biens sont considérés comme étant communs et alors on les divise en trois parts, dont deux sont au mari et la troisième à l'épouse. Celle-ci garde auprès d'elle les enfants jeunes ; mais dès qu'ils ont atteint l'âge de raison, les juges les consultent et les laissent libres de se fixer soit avec le père, soit avec la mère. Dans le partage des enfants, on suit le plus souvent un vieil usage qui veut que le premier né appartienne au père, le deuxième à la mère, le troisième au père, le quatrième à la mère et ainsi de suite.

Il est rare que ce soit le mari qui demande le divorce, car il a à sa disposition les moyens nécessaires pour réduire sa femme sans la renvoyer.

La femme est fondée à réclamer le divorce dans les cas suivants : lorsque le mari a coutume de l'injurier gravement et sans motifs ; lorsque le mari calomnie les proches parents de son épouse en présence de celle-ci ; lorsque le mari soupçonne son épouse d'infidélité sans preuves suffisantes ; lorsqu'il l'abandonne sans ressources et sans donner de ses nouvelles pendant plus de trente-deux mois. Dans ce dernier cas, la femme fait constater le long abandon dans lequel elle a été laissée et les juges lui rendent son entière liberté. A partir de ce moment, elle peut se remarier, si bon lui semble, mais alors elle est considérée comme si elle était veuve pour ce qui est des formalités à remplir pour la demande en mariage, la célébration de la fête, la noce...

Si, par exemple, le mari revenant, enfin, dans le pays, voulait reprendre sa femme, restée libre, et que celle-ci y consentît, il devrait faire à nouveau la demande en mariage et l'épouser comme s'ils avaient toujours été étrangers l'un à l'autre.

En dehors des cas que nous venons d'indiquer, lorsqu'une femme veut

se séparer de son mari, elle porte sa demande devant les juges, qui examinent les raisons sur lesquelles cette démarche est fondée. Le mari est appelé et interrogé. Le tribunal se prononce ensuite sur la nécessité d'accorder le divorce, ou de refuser la sanction de la loi à la séparation réclamée seulement par l'un des conjoints. Lorsque la demande de l'épouse est accordée, celle-ci subit nécessairement une amende qui est le double de la somme dépensée par le mari au moment du mariage, augmentée de quatre-vingts ligatures. Les juges retiennent les trois dixièmes de l'amende et abandonnent le reste au mari. Les quatre-vingts ligatures sont partagées en trois lots égaux : un revient au gouvernement, un autre aux juges et l'autre au mari. Les biens que les époux ont acquis pendant leur union sont également divisés en trois parties, dont deux sont adjugées au mari et la troisième à la femme. Si la femme a eu une dot, elle la rapporte chez ses parents en rentrant chez eux.

Si un Cambodgien ne veut plus d'une femme qu'il a achetée, il a le droit de la renvoyer, mais il ne peut lui réclamer alors que la moitié de la somme déboursée pour l'achat. Si, au contraire, c'est celle-ci qui veut s'en aller, elle doit payer le tout.

Les mi-kha peuvent quitter leur concubinaire en leur rendant la somme que celui-ci a déboursée pour les avoir; mais elles ne peuvent emmener avec elles leurs enfants, si elles en ont; ceux-ci demeurent de rigueur *dans la maison où ils sont nés*.

Voir pour plus de renseignements sur le divorce l'extrait que nous avons donné du code cambodgien.

V

La femme, qui devrait être la personne principale de la famille, puisque c'est elle qui est la tige essentielle de la race, est reléguée au second plan au Cambodge. Néanmoins, elle jouit, lorsqu'elle est unique, ou lorsqu'elle occupe le premier rang parmi les femmes de la maison, d'une assez grande considération et jamais, ou presque jamais, elle n'est exposée à être maltraitée. La première femme a autorité sur les autres ; c'est elle qui dirige le ménage, garde l'argent, les bijoux... Il y a certes entre les femmes d'un même homme des occasions de désaccord et quelquefois même de querelle, mais, le plus souvent,

elles s'entendent bien et elles se donnent comme dans l'Inde le nom de sœurs.

On accorde beaucoup d'égards aux vieillards dans les familles; on les consulte en toute occasion et on suit généralement leur avis.

Ainsi que nous avons pu le voir en traitant du mariage, on établit les filles, au moins dans les premiers temps de leur union, à côté de la maison parternelle; mais il est de règle que la plus jeune, si elle s'établit, reste avec les parents, ainsi que son mari.

Les enfants mâles sont envoyés à la bonzerie vers l'âge de douze ans, afin d'apprendre à lire et à écrire leur langue. L'instruction des femmes est absolument négligée au Cambodge; on ne les élève guère que pour les travaux domestiques, et les grands personnages, pour leur agrément particulier, leur font apprendre la musique, le chant et la danse.

La propriété territoriale n'existe pas au Cambodge, car, comme on sait, l'État est le propriétaire absolu du sol. Néanmoins, on laisse la jouissance des terrains à ceux qui les défrichent et les approprient à un genre quelconque de culture, surtout au riz. Il arrive aussi que l'on exproprie les premiers occupants sans dire gare, sans l'excuse de l'utilité publique et pour s'emparer uniquement d'un champ tout prêt à être exploité.

La fortune d'un Cambodgien se compose d'effets mobiliers et immobiliers, sauf la terre. Généralement les plus riches même n'ont pas beaucoup d'argent, mais ils possèdent des barques, des éléphants, des chevaux, des bœufs, des buffles, qu'ils louent; ils ont quelquefois un grand nombre d'esclaves qu'ils emploient chez eux, sur les biens qu'ils cultivent ou dans des entreprises commerciales et industrielles de toutes sortes. L'argent est prêté à très gros intérêt, mais il est sujet aux naufrages.

Les biens d'un Cambodgien veuf, et qui meurt sans enfants, vont tous à l'État, c'est à dire au roi. S'il ne laisse que des filles, le gouvernement s'empare de la moitié de la fortune et leur distribue l'autre moitié. Si celles-ci sont jeunes, les biens sont mis en dépôt chez leur grand-père, qui devient leur tuteur.

Lorsque le gouvernement est créancier du défunt, le roi fait prélever d'abord sur la succession la totalité de la créance, et le reste, s'il y en a un, est partagé entre les héritiers.

Lorsqu'un chef de famille meurt laissant plusieurs femmes et plu-

sieurs enfants, l'enfant ou les enfants qui l'ont plus particulièrement soigné pendant sa maladie, se partagent la fortune suivant le rang de leur mère. A cet effet, les biens sont divisés en sept parties; sur ces sept parts, le fils de la troisième femme en a une, celui de la deuxième en a deux et celui de la première quatre. Si ces dames ont plusieurs enfants, la répartition se fait toujours suivant la proportion que nous venons d'indiquer. Les enfants qui sont absents au moment de la maladie et de la mort de leur père perdent une partie de leurs droits à la succession.

S'il n'y a pas d'enfants, la première femme garde tous les biens et la famille reste constituée. Si la deuxième et la troisième femme voulaient quitter la maison avant la fin du deuil, c'est-à-dire avant trois ans, elles en auraient le droit, mais à la condition de renoncer à leur part de succession. Après les trois ans, si les veuves se séparent, les biens sont partagés entre elles suivant la règle établie pour leurs enfants lorsqu'elles en ont, c'est-à-dire que la première a quatre parts, la deuxième en a deux et la troisième une.

Les veuves d'un même homme peuvent se remarier après trois ans de deuil; les deux dernières n'ont pour cela rien à donner à l'État; mais si la première se remarie, et qu'elle soit sans enfants du premier époux, elle doit d'abord se débarrasser de la moitié de sa fortune au profit du trésor royal. Si elle ne se remarie pas, le gouvernement prend tout à sa mort.

L'enfant adopté renonce à l'héritage de ses vrais père et mère et il ne peut être poursuivi pour les dettes que ceux-ci auraient contractées de leur vivant. Si un chef de famille, après avoir adopté un enfant, devient père légitimement, le fils d'adoption ne perd pas tout espoir à la succession, puisque la loi lui réserve des droits égaux à ceux des enfants légitimes.

Les enfants qui, au moment de la mort de leur père, sont au service particulier du roi, ont droit à trois parts et demi de la succession.

Un mari qui pour cause de stérilité de sa première femme, en épouse une autre qui lui donne un fils, celui-ci est l'unique héritier du père et il pourvoit, après le décès de celui-ci, aux besoins de la première veuve et de sa propre mère.

La loi indoue consacre également le droit de l'aîné des enfants à la plus grande part du patrimoine des père et mère. « L'aîné d'une famille, dit la loi, *s'il est vertueux*, peut prendre possession de la totalité du patri-

moine de ses père et mère et les autres frères doivent vivre sous sa tutelle, comme ils vivraient sous celle de leur père. »

Généralement, dans l'Inde, les partages se faisaient ainsi : l'aîné avait une part double, le second une part et demi et les autres frères chacun une part simple. Les frères donnaient à leurs sœurs de la même mère le quart de leur portion pour les aider à s'établir.

La coutume, si ancienne dans divers pays, de brûler les cadavres est généralement appliquée au Cambodge où les fêtes [1] de la crémation sont célébrées avec magnificence pour les princes, les grands personnages et les gens riches. Les Cambodgiens tiennent cette coutume des Indous, qui considéraient l'incinération du corps comme une grande et dernière purification ; mais la crémation était aussi très en usage chez les Romains, les Grecs et aussi chez les Juifs, qui, comme les Khmers, se rasaient les cheveux en prenant le deuil. En Europe, la coutume d'inhumer les corps a prévalu depuis longtemps, malgré ses inconvénients, dont le plus direct et le moins contestable est de faire des cimetières des lieux d'infection fort incommodes pour les voisins.

Nous parlerons, avec quelques détails, de l'incinération du corps d'un mandarin que nous avons connu ; mais avant, nous croyons utile de dire quelques mots sur les funérailles réservées aux souverains du pays.

Lorsqu'un roi est sur le point de mourir, le prince héritier, les autres membres de la famille royale et tous les mandarins d'un rang élevé assistent à ses derniers moments, reçoivent ses derniers ordres, ses dernières volontés.

Dès que le roi est mort, les mandarins connus sous le nom de phusa-méaléa remplissent, dans les diverses cérémonies des funérailles, le rôle des achars dans les fêtes analogues concernant les particuliers. C'est l'héritier qui verse les premières gouttes d'eau lustrale sur le mort ; les autres princes aspergent le cadavre qu'on livre ensuite aux phusa-méaléa, qui le lavent avec soin, l'habillent de soie blanche et lui font avaler une certaine quantité de mercure. Cela fait, un phusa-méaléa découpe une feuille mince d'or pur qu'il emboutit de manière à faire la place du nez, du front, et il applique ensuite sur le visage du défunt ce masque métallique.

Le cercueil destiné à recevoir la dépouille du roi affecte la forme d'un

[1] Nous employons le mot fête pour parler le langage des Khmers, auxquels la mort n'apparaît pas sous les mêmes couleurs qu'à nous.

tronc de cône renversé ; il se compose d'une enveloppe en beau bois du pays, doublée, à l'intérieur, de feuilles de cuivre. La base est fermée par une plaque de cuivre brasée, ou soudée à la chemise intérieure ; le couvercle supérieur est en bois et mobile. La base est percée d'un trou au centre par où s'écoulent les matières provenant de la décomposition lente du cadavre. On recueille ces matières dans des bassins en or et on les porte ensuite en pompe dans les eaux du fleuve.

On couvre la surface extérieure du cercueil de dessins découpés dans des feuilles d'or, et tous ces ornements sont plus ou moins mélangés de verroterie. On place la bière sur un escabeau magnifiquement décoré entouré de petits modèles de parasols royaux et surmonté d'un immense parasol à sept étages, formant une sorte de dais. Sur la plate-forme sont des éventails et des arbustes artificiels à branches et à feuillage d'or ; les degrés sont recouverts de feuilles de banian fraîches, disposées de manière à figurer des dentelures sur les contre-marches. Le plafond de l'appartement est masqué par des tentures d'étoffes blanches, piquées de fleurs de même couleur, de feuillages frais et artificiels, de guirlandes ou plutôt de longs boudins de verdure figurant le corps tourmenté d'un immense serpent, ou dragon. Les fleurs sont répandues à profusion sur le cercueil, sur l'autel, sur les gradins et sur le parquet de la chapelle sépulcrale.

Le fond de la bière est garni de plusieurs doubles d'étoffe de coton ; c'est là-dessus que le mort est placé, assis, les jambes pliées, les genoux relevés verticalement, les coudes appuyés sur les genoux, les mains jointes et appliquées sur la bouche. On coiffe le cadavre d'un bonnet léger en coton, terminé au haut de la tête par une pointe élevée. On engage du coton cardé dans les espaces vides et l'on en met aussi à la partie supérieure, de manière à rendre tout mouvement du corps impossible.

Tout le temps que le cercueil est conservé dans le palais, les repas sont servis au défunt aux heures et avec les formalités d'usage. Les mets sont placés à côté de la bière et on les y laisse quelques instants avant de les ramasser. Enfin, une grande quantité de bonzes, se relayant de temps en temps, récitent des prières à l'intention de l'âme de leur ancien souverain.

Pendant ce temps, on élève hors du palais, avec les bois les plus estimés du pays, un catafalque, nommé mén, aux proportions grandioses, à flèche élevée, et le tout disposé de manière à imprimer un

caractère de grandeur aux funérailles. Toute cette charpente est couverte d'ornements dorés ou argentés ; les entrecolonnements sont garnis de tentures blanches, de guirlandes de verdure et de fleurs.

C'est dans l'intérieur de ce monument que l'on dresse le bûcher destiné à consumer le corps du défunt. A chacune des portes du mén, on place des statues de yakchas, géants armés de sabres ou de bâtons. Ces personnages sont les gardiens de tradition de tous les endroits où le mystère et la superstition ont pénétré.

Au dehors, près de chacune des portes, l'on dresse un grand nombre de petits autels, sur lesquels les plus hauts personnages du royaume exposent des objets d'art, des productions bizarres de la nature, tout cela mêlé de nos jours à des échantillons grossiers de l'industrie européenne et à des fleurs fraîches ou artificielles. Sur ces autels flambent des bougies nombreuses, protégées contre les effets du vent par des verrines en cristal, tandis que, à côté, les brûle-parfums et les baguettes odoriférantes avivent constamment leur feu à la brise du soir.

Sur la même place, sont des pavillons particuliers pour le roi, sa cour, les princes, les bonzes et les mandarins.

Au jour indiqué pour la translation du corps, les princes, les mandarins vêtus de blanc et la tête complètement rasée, viennent se joindre au nouveau souverain pour assister aux obsèques. Les musiques du pays sont convoquées et on déploie ce jour-là un appareil considérable, auquel concourent la force armée, le clergé, les corps de l'État, le sérail au complet, la population...

Le cortège se met en marche, précédé de l'escorte qui revient au roi régnant. Le chef supérieur du clergé, porté sur un riche palanquin, vient ensuite précédant le char funèbre sur lequel se tiennent debout deux phusa-méaléa vêtus de blanc de haut en bas. A part le grand chef des bonzes, on ne remarque aucun autre religieux dans le cortège.

Derrière le char, les anciens serviteurs du roi portent, sur des plateaux en or, les objets et les ustensiles dont leur maître avait coutume de se servir. Sur d'autres plateaux en argent, en cuivre, en porcelaine, sont des bûches de bois d'essence odoriférante destinées à composer le bûcher.

Un jeune prince, porté sur un palanquin royal, précède immédiatement le char funèbre ; il porte au front un bandeau tressé en pailles grossières d'où part un cordon en coton qui va dans l'intérieur du cercueil se fixer aux vêtements du défunt, indiquant, peut-être, l'union

mystique que l'on suppose devoir exister encore entre le trépassé et sa famille.

Près du cercueil, sont les effigies en bambous de deux éléphants montés sur des chars, et portant sur leur dos une grande quantité de défroques de religieux dont héritent ceux d'entre eux qui assistent aux obsèques.

Arrivé au mén, le cortège en fait trois fois le tour et on dépose ensuite le cercueil au milieu de la salle intérieure et sur un autel. Il reste là, bien gardé, trois jours complets pendant lesquels seize bonzes, réunis quatre à quatre dans des petites chapelles en chaume élevées aux quatre angles du monument, lisent des passages des livres saints ou psalmodient des prières.

Pendant le temps que le corps reste exposé, trois fois dans le jour et trois fois dans la nuit, des députations de dames du palais sont envoyées pour témoigner des regrets de toute la cour ; les personnes qui ont été plus particulièrement attachées au service domestique du roi lui expriment hautement la douleur qu'elles éprouvent de ne plus pouvoir lui continuer leurs devoirs. Quant au successeur, il est tenu de se rendre matin et soir au mén pour exhaler sa désolation et promettre de faire un bon usage du pouvoir dont il vient d'hériter.

Par une remarquable anomalie, concurremment aux cérémonies de la crémation, qui conservent un caractère sérieux et funèbre, ont lieu, dans le palais et au dehors, des danses, des luttes, des courses, des jeux variés, enfin toutes les réjouissances des grands jours de fête. Ce mélange de joies et de pleurs, constituant pour des Européens un contraste si choquant, est parfaitement rationnel chez un peuple convaincu que la vie n'est qu'une succession d'existences meilleures les unes que les autres pour ceux qui se sont observés et qui ont mérité cette faveur.

Le troisième jour, les phusa-méaléa lavent la face du cadavre une dernière fois avec du lait de coco ; on dresse le bûcher à la place de l'autel funéraire et l'on y dépose le cercueil ouvert par le haut. Au coucher du soleil, le nouveau roi, placé sur une haute estrade à quelques mètres du mén, prend une torche et allume une mèche en coton imprégnée de poudre qui communique aussitôt le feu au tas de bois du bûcher. Cette phase principale de la cérémonie est annoncée au loin par des détonations d'armes à feu, par le bruit et par l'éclat d'une foule d'artifices, par le son de mille instruments de musique, de gongs, de tams-tams. Pendant la

combustion, les mandarins passant à tour de rôle, jettent dans les flammes chacun cinq bougies en cire et cinq paquets de baguettes odorifé-

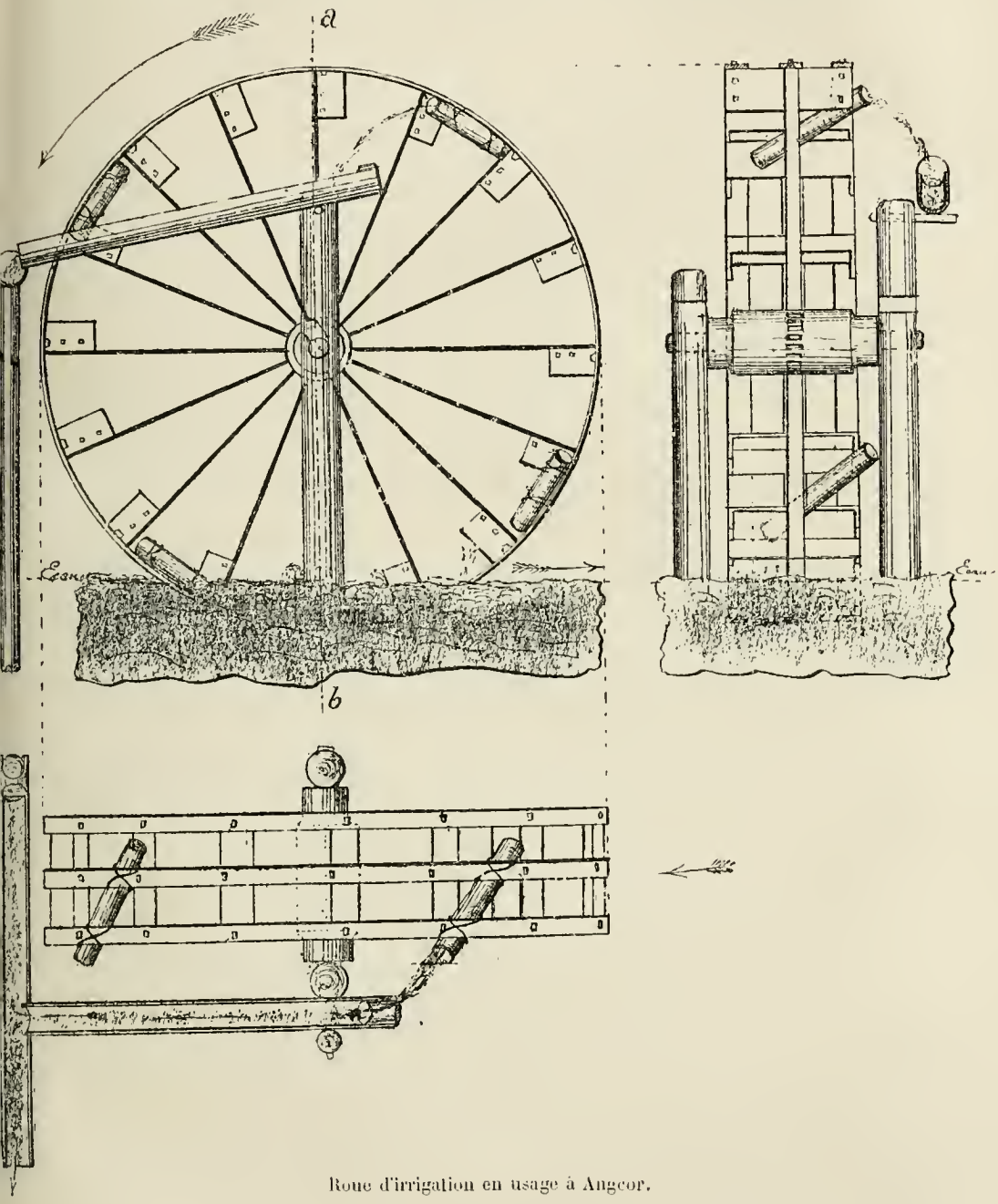

Roue d'irrigation en usage à Angcor.

rantes. Les dames de la cour fondent en larmes à ce moment et emplissent les échos voisins de leurs cris plaintifs.

Le brasier est éteint au bout d'une heure environ, et les ossements restés dans la caisse en cuivre sont déposés sur un tapis étalé sur le sol; on les lave avec soin et on les enferme dans une urne en or, en attendant que l'on ait pu construire une tour en maçonnerie pour les y déposer, ainsi que l'urne qui les contient. Les cendres et les résidus de toute espèce provenant du bûcher sont portés processionnellement au bord du fleuve et jetés dans l'eau.

Après la mort du roi Ang-Duong, on coupa, suivant le désir qu'il en avait exprimé quelques instants avant sa mort, les chairs de son corps en petits morceaux et on les servit dans des plats d'or aux oiseaux de proie. Il n'est pas rare de trouver parmi les purs buddhistes des individus qui vouent ainsi leur corps à être dévoré par les animaux, en mémoire, et par imitation du martyre de Maudgalyana, disciple de la main gauche du Buddha, qui fut assommé à coups de bâton par les hérétiques, qui livrèrent son corps aux oiseaux de proie.

Chez certains peuples, les grands coupables finissent ainsi; et cette manie, non raisonnée aujourd'hui, des dévots khmers de vouer les chairs de leur corps à la voracité des oiseaux de proie, pourrait bien n'avoir été à l'origine qu'un acte de haute piété, ou un sacrifice expiatoire.

Le service funèbre, dont nous allons maintenant parler, a été célébré à la fin de l'année 1873, à Phnom-Penh, à l'occasion de la mort du Luc Butès, un mandarin cambodgien d'un rang élevé, jouissant de l'estime et des sympathies publiques.

Nous avons personnellement conservé le souvenir le meilleur de ce bon vieillard, toujours gai, obligeant, sympathique à tous, chef d'une nombreuse famille, qui, nous le savons, l'a vivement regretté. C'était un ingénieur de la marine, chargé en chef des réparations et de la construction des barques royales, de l'entretien des navires et, enfin, du matériel naval du gouvernement. Il habitait sur le bord du Mëcong, au centre de son chantier, dans une immense maison en bois assez proprement tenue, et surtout fort agréablement située en face de l'immense estuaire formé par les quatre bras du fleuve.

Ce mandarin avait perdu sa première femme cinq ans avant qu'il ne mourût; il l'avait faite ensevelir, suivant l'usage, dans un cercueil en bois de kaki, qui fut calfaté et mastiqué soigneusement sur toutes les jointures et que l'on garda dans un coin de la chambre principale de la maison, dérobé aux regards par un simple rideau à travers lequel on pouvait voir brûler toujours une bougie et des bâtons odorants. Le brave

homme ne se décidait pas à faire incinérer le cadavre de son épouse ; il disait à ses enfants et petits-enfants : « Il est bien inutile que vous fassiez la fête de la crémation pour votre mère ; je n'en ai pas pour longtemps ; attendez encore et vous nous brûlerez tous les deux en même temps. » En effet, l'intéressant vieillard, après s'être traîné un peu plus de temps qu'il ne pensait d'une maladie à une autre, s'éteignit le 20 novembre 1873. Le roi, qui l'affectionnait et qui perdait en lui un de ses plus honnêtes et de ses meilleurs serviteurs, voulut faire les frais des funérailles.

Un peu avant la mort du Butès, lorsqu'on le vit s'affaiblir peu à peu et que l'on put prévoir une fin prochaine, sa famille fit venir quatre bonzes qui prièrent pendant l'agonie. Ces prières, ou plutôt ces observations sur la vie humaine, que l'on fait répéter mot pour mot au malade, s'il est encore en état de parler, sont en pâli et voici quel en est le sens général :

« Le corps d'un homme ne vit pas longtemps ; lorsqu'il s'éteint, ce n'est plus qu'une matière inerte abandonnée dans le monde. »

« La vie d'un homme n'est pas limitée ; personne ne peut en prévoir le terme : on vient au monde et l'on en sort, suivant les desseins du Buddha. Il faut donc se hâter de l'honorer et d'acquérir des mérites. »

L'assistance écoute prosternée et les mains jointes, selon l'hommage dû aux saintes écritures. Les bonzes marmottent des prières autant de temps que brûlent deux bougies d'une dizaine de centimètres de longueur, allumées derrière le chevet du malade. On attend que ces bougies soient éteintes pour laver le cadavre, si la mort est survenue avant la complète extinction des flambeaux.

Auprès de l'agonisant étaient déposées des bougies et des baguettes odoriférantes non allumées ; ce sont là des objets servant pour les adorations, qu'un Cambodgien dévot doit toujours avoir avec lui et que le mourant est censé emporter pour en faire usage dans sa nouvelle existence. Nous entendîmes un achar prosterné prononçer à chaque instant le mot *arahang*, que le malade s'efforçait de répéter, car c'est là une pratique de dévotion très méritoire au Cambodge. Dès qu'il fut mort, ses enfants lui fermèrent la bouche, les yeux et on coupa aussitôt tous les fils qui fixaient à son corps différentes sortes d'amulettes. L'achar, se penchant une dernière fois sur le cadavre, prononça encore le mot *arahang*.

Disons, en passant, que le mot *arahang*, qui signifie, paraît-il, en pâli, saint, juste, a été adopté par les buddhistes de l'Indo-Chine pour remplacer le monosyllabe *ôm* des brahmes. En effet, l'on attache à ces deux mots, dans l'Inde et l'Indo-Chine, à très peu près la même signification et on les prononce absolument dans les mêmes circonstances. Dans l'Inde, *ôm*, ou *aum*, est un mot sacré ; c'est le mot mystique de la divinité et les Indous le prononcent au commencement de toutes leurs prières, de toutes leurs invocations. Les Khmers de nos jours, qui n'ont plus la notion de Dieu, ont retenu cependant le monosyllabe ôm, mais ils ne le prononcent plus aujourd'hui que lorsqu'ils conjurent les dieux infernaux, les méchants esprits. Ce mot était dans l'Inde même considéré par certains brahmes comme un mantram puissant servant à évoquer ou à conjurer. Les brahmes actuels font mystère du vrai sens de ce mot sacré, que les Indiens prononcent avec recueillement et qui est, comme nous l'avons dit, le nom symbolique de l'Être suprême, c'est-à-dire du dieu Brahm.

Dès que le mandarin eut rendu le dernier soupir, ses enfants et petits-enfants, assis sur des nattes, prirent le cadavre sur leurs genoux et le lavèrent avec de l'eau lustrale contenue dans quatre énormes marmites en terre. Cette opération pénible, et forcément répugnante, à défaut d'enfants ou de très proches parents, peut être faite par les esclaves du défunt, qui deviennent libres, selon la loi, après avoir rendu ce dernier devoir à leur ancien maître. Cette habitude de laver les morts chez les buddhistes vient, sans doute, de l'exemple que donna le Buddha Sakya-Muni lui-même en prescrivant à ses disciples de laver son corps dans l'eau lustrale lorsqu'il serait mort.

Le rite de l'ablution une fois fini, on fit avaler au cadavre un peu de mercure, afin de le conserver jusqu'au moment de l'incinération ; on lui mit dans la bouche un petit lingot d'argent, et on lui appliqua ensuite sur les lèvres, sur les yeux, les narines et les oreilles, des petits carrés de papier doré, comme pour fermer toutes les ouvertures du corps. On écrivit sur ces billets des formules sans grande signification comme celles-ci : « Cet homme, de son vivant, a dû dire de bonnes et de mauvaises choses. » Il va sans dire que cette phrase était écrite sur le papier qui couvrait la bouche. Sur les autres, on lisait successivement : « De son vivant, cet homme a dû voir de bonnes et de mauvaises choses ; il a dû entendre de bonnes et de mauvaises choses. » Enfin, sur la bande de papier posée à l'endroit du cœur, on avait écrit : « Cet

homme, de son vivant, a été quelquefois bon et quelquefois mauvais. »

Ces préliminaires achevés, on fit au mort la toilette : on lui sanpoudra le visage de farine de riz mélangée de safran ; on peigna ses cheveux et on les enduisit d'huile de coco ; on l'habilla de blanc, c'est-à-dire de deuil ; on lui couvrit le visage d'un foulard blanc et une pièce entière de coton fut employée à faire un bandage autour du corps. Cela fait, on réunit les mains pour leur faire tenir un cornet végétal, contenant trois feuilles de bétel, une bougie et trois bâtonnets odorants. Pendant la mise au cercueil, trois bonzes ne discontinuèrent pas de prier pour l'âme du défunt.

La bière était faite avec des madriers en bois de kaki, que le vénérable ingénieur faisait débiter quelques jours auparavant pour le service de l'arsenal ; elle était étroite en bas, élevée, évasée par le haut et terminée par un couvercle voûté. On mit dans le fond une forte épaisseur de sciure de bois, couverte d'une couche de feuilles de goyavier réduites en poudre au pilon ; ensuite, venait un lit de feuilles de thé sur lequel était développé un mince matelas. Le cadavre fut déposé là-dessus, le corps allongé, la face en dessus, la tête relevée par un petit coussin, les mains jointes et ramenées sur la poitrine. Les jambes furent rapprochées et maintenues dans cette position au moyen de quelques tours d'un petit cordage en coton ; les pieds furent assujettis de la même manière ; le milieu du corps, à la hauteur du ventre, fut garni de quelques tours de corde et on lui passa, enfin, au cou un grand anneau ou collier tressé en fils de coton. De ce collier partait un cordon qui suivait le corps, remontait le long de la paroi intérieure du cercueil et passait au dehors par le joint du couvercle. A l'extrémité extérieure de ce cordon était fixée une longue bande d'étoffe de coton, dont nous aurons à parler bientôt. Par-dessus le corps, on superposa des feuilles de papier et le vide supérieur fut comblé avec des feuilles de tabac hachées grossièrement. Pendant le temps consacré à ces divers arrangements, les parents, les amis et les serviteurs du défunt épanchaient leur chagrin ; ils interrogeaient le mort avec respect et, comme s'il eut pu encore les entendre, ils lui faisaient une foule de reproches amicaux de ce qu'il les quittait.

Le cercueil fut clos et les joints des planches bouchés au moyen d'un mastic composé de terre glaise, de riz pilé et de feuilles de bruyère hachées et broyées. On le mit dans l'appartement où le défunt se tenait

de préférence de son vivant et on entretint autour une ou deux lampes allumées. Autour de la maison, sur des mâts élevés, flottaient de longues flammes blanches et autres emblèmes de deuil.

Les proches parents, les serviteurs libres et les esclaves prirent le deuil ; tous se firent raser les cheveux, sauf ceux d'entre eux qui étaient mandarins et auxquels les lois du pays, rigoureuses à cet égard, font une obligation de porter le toupet d'usage, à moins d'un deuil officiel ordonné à la suite du décès du souverain.

Tous les jours, aux heures ordinaires, on servait le repas au mort. Les mets contenus dans de petits bols étaient alignés sur un grand plateau en cuivre, que l'on approchait le plus possible du cercueil. Sur un autre petit plateau en argent, on servait la provision obligée d'arec, de bétel et de tabac. Enfin, on disposa auprès de la bière un rechange complet de vêtements de deuil à l'usage du trépassé.

Dans la maison, quatre ou cinq bonzes priaient, tenant dans les mains la bande d'étoffe dont nous avons parlé, afin d'être, pendant la prière, en communication avec le défunt. Ces bonzes étaient nourris dans la maison et on leur donna, en outre, des étoffes teintes en jaune et pouvant servir à la confection de leurs habits. Chaque jour, des files de bonzes se présentaient, disaient quelques prières, et chacun d'eux recevait cinq mètres de cotonnade blanche et cinquante centimes d'argent donnés au nom de la famille. Ce cadeau d'usage ne fut pas le seul que reçurent les religieux ; chacun d'eux emporta en plus trois mètres de toile, cinquante centimes d'argent, du bétel, de l'arec, du tabac, des bougies, des baguettes odoriférantes, et ce supplément était dû à la libéralité du roi.

C'est au bout de trois jours ordinairement que le cercueil est porté au bûcher. Si l'on a des motifs pour retarder l'incinération, on peut le garder chez soi, ou le porter dans une bonzerie, ou bien encore dans un petit pavillon isolé et élevé aux frais de la famille. Il arrive quelquefois que l'on enterre les morts pour les exhumer plus tard au moment où on veut les brûler.

Pour la translation du corps de la maison mortuaire au bûcher, on a un immense corbillard surmonté d'un dais orné de longues franges, de tentures blanches et d'autres attributs de deuil. Le cercueil est mis sur ce char funèbre, sur lequel prennent place quatre bonzes, qui se tiennent debout pendant la marche. Un autre bonze, porté sur un palanquin couvert d'un grand parasol jaune, précède le corps de vingt pas. Enfin, en avant de tout, un achar à pied porte une bannière blanche appelée

tong-prea-lung (le drapeau de l'âme). A la hampe de ce drapeau pend une marmite pleine de riz non cuit, et dans une besace passée à l'épaule, l'achar porte un approvisionnement de bétel, d'arec, de tabac et, enfin, la quantité de chaux nécessaire pour la préparation des chiques.

La partie du couvercle du cercueil directement placée au-dessus de la tête du mort, est toujours garnie de cierges enflammés et de bâtonnets odorants qui brûlent pendant la marche du cortège. Un enfant, fils ou petit-fils du défunt, est porté sur un palanquin spécial, dont la place est immédiatement en avant du corbillard; il a le front ceint d'un bandeau de joncs tressés sur lequel vient se fixer le cordon sortant du cercueil. Dans la circonstance, c'était le petit-fils du mort, qui était censé conduire son grand-père à sa dernière demeure. L'usage veut que cet enfant entre dans les ordres dès que son rôle dans cette cérémonie est achevé ; aussi, dès que la combustion du cadavre fut à peu près consommée, un religieux s'approcha de l'enfant, lui passa les habits de son ordre et l'admit comme novice dans le couvent dont il faisait partie. Si le défunt n'a ni enfants, ni petits-enfants mâles, un esclave peut en tenir lieu et nous savons qu'il devient libre, de par la loi, à partir de son admission dans les ordres.

Le cercueil était couvert de fleurs, de découpures de papier doré et argenté, ainsi que le dais qui était chargé de guirlandes de verdure et de fleurs. Une musique simple, composée de tambourins, d'une sorte de trombone et d'une flûte, jouait pendant la marche. Une jeune fille portait à la main un plateau rempli de paddy grillé et de petites pièces de monnaie qu'elle jetait sur la voie et que les pauvres s'empressaient de ramasser. Au Cambodge, on considère l'aumône faite en pareille occasion comme très méritoire. De même qu'autrefois chez les Grecs et les Romains, les convois funèbres des Khmers sont suivis par des pleureuses à gages.

Nous avons vu que le catafalque sous lequel on brûle les corps des rois et des princes portait le nom de mén. Lorsqu'il est destiné à recevoir la dépouille mortelle d'un citoyen, ce monument prend des noms plus modestes qui varient alors suivant la forme géométrique qu'on lui donne : il s'appelle phnom-yung (montagne de la délivrance), si sa forme est conique ; il prend le nom de param, si l'ensemble affecte la silhouette d'un tronc de pyramide quadrangulaire.

Dès en arrivant, on fit faire au cercueil trois fois le tour du phnom-yung, en allant de droite à gauche; ensuite, on le déposa au centre

du petit monument et on le laissa là trois jours exposé à la vue du public. Durant ce temps, les parents et les amis s'établirent sous des hangars en feuillage disposés à leur intention tout près de la sépulture, tandis que des bonzes arrivaient quatre par quatre et se retiraient successivement après avoir débité les prières d'usage.

Au bout de trois jours, on dressa le bûcher et l'on y plaça la bière qui était maintenue tout autour par de longues barres de fer enfoncées dans le sol. Sur la tête de ces supports étaient fixées des marmites pleines d'eau que l'on décrocha, et que l'on vida sur le bûcher, au moment ou il devint nécessaire d'arrêter la combustion.

Le cercueil fut placé ouvert sur le bûcher. Les feuilles d'or qui couvraient la bouche, le nez, les yeux... du mort furent retirées et devinrent la propriété de l'achar et de ses aides.

Avant de mettre le feu au bûcher, on lava une dernière fois le visage du mort avec du lait de coco. Un grand nombre de bonzes s'approchèrent à ce moment, ramassèrent à terre la longue bande de toile dont l'un des bouts pénétrait dans le cercueil et, s'étant prosternés, ils psalmodièrent des prières. De tout ce qu'ils dirent alors, nous avons retenu seulement ce qui suit : « La vie d'un homme n'est vraiment pas longue. — Le corps de l'homme est destiné à rester couché sur la terre privé de mouvement et à disparaître tout à fait. — Ne vous figurez point que vous vivrez toujours. — La vie des créatures est variable dans sa durée : on naît et on meurt comme une mèche que l'on allume et qui s'éteint seule dans plus ou moins de temps sans laisser traces de sa forme antérieure. »

Dès que les religieux ont fini leurs prières et leurs méditations, l'achar ramasse la bande de toile qu'ils tenaient entre leurs mains ; il la roule et la passe à ses aides, qui l'exposent rapidement au-dessus des flammes du bûcher, afin de la purifier du contact du cadavre et la rendre ainsi propre à être utilisée dans le ménage.

Enfin, l'achar fait trois fois le tour du cercueil en agitant une torche allumée qu'il tient à la main, de manière à faire tomber des flammèches sur le bûcher. Les aides imitent la même manœuvre, et ceux des assistants qui veulent honorer le mort, en font autant. Les torches qui servent dans ces cérémonies sont censées avoir été allumées à un feu sacré et perpétuel, conservé dans certaines pagodes comme le symbole du feu primitif et que l'on rallume, lorsqu'il vient à s'éteindre, à un incendie causé par la foudre. Quelquefois, ces torches sont

allumées aux bougies qui ont éclairé l'agonie de la personne dont il s'agit de brûler le corps, ou bien au soleil au moyen d'un verre ardent.

Au premier jet de lumière qui sort du bûcher, les musiques jouent, les fusées partent et c'est aussi le moment de conférer les ordres à l'enfant qui a conduit le deuil.

On fait cuire au feu du bûcher le riz contenu dans la marmite accrochée à la hampe du *drapeau de l'âme;* ensuite, on jette de l'eau sur le brasier et on l'éteint tout à fait. Le riz cuit et la provision d'arec, de bétel, de tabac, sont placés à côté du résidu, et par suite à portée de l'âme vitale du défunt, qui se dégage de ces cendres pour s'envoler avec cet approvisionnement, destiné, sans doute, à calmer l'appétit de quelque Cerbère redoutable.

Après l'extinction, l'achar et ses quatre aides réunissent un tas de cendres mouillées et le façonnent de manière à lui donner *grosso modo* la forme humaine, avec la tête tournée vers l'est. Quand c'est fini, les sinistres moulleurs tiennent un instant conseil et se demandent s'ils ont bien fait d'orienter ainsi leur statue. Quelquefois, ils recommencent leur œuvre et ils placent la tête dans l'aire de vent opposé; mais alors, ils prennent subitement la résolution de tout refaire et ils placent définitivement l'image dans la position primitive. On couvre ce modèle de larges feuilles de bananier et on étend par-dessus une toile blanche. Huit bonzes s'approchent de ce tas de cendres façonné, marmottent quelques prières et se retirent.

La famille et les amis entourent cette poussière à laquelle on a donné tant bien que mal la forme humaine, et tous se prosternant respectueusement, prononcent ces simples paroles : « Nous sommes venus pour recueillir vos ossements. » Chacun se met alors à chercher dans la cendre et à ramasser les os qui s'y trouvent ; ensuite, on réunit tous les résidus du bûcher que l'on va déposer au pied d'un arbre sacré, ou que l'on jette dans le fleuve.

Les os calcinés, et réduits à un très faible volume, sont lavés une première fois avec de l'eau ordinaire et relavés dans l'eau lustrale; on les recueille dans un sac en toile que le plus proche parent emporte d'abord chez lui. Le lendemain, les bonzes vont réciter quelques prières sur ces derniers restes, afin d'obtenir que l'âme, qui s'en est séparée, repose en paix dans le Nirvana, ou, si elle est destinée à vivre sous une autre forme, qu'elle soit heureuse dans cette autre existence.

Les ossements provenant des crémations sont le plus souvent réunis en paquet dans un linge et déposés derrière l'idole du Buddha dans les pagodes, ou dans de vieilles tours ruinées et qui passent pour être sacrées; ou bien, ils sont entassés au pied d'un figuier sacré et, enfin, quelquefois on les jette dans le fleuve à l'endroit le plus profond. Les gens aisés les mettent dans de petites tours en maconnerie appelées *chedey*, qu'ils obtiennent d'élever sur les terrains consacrés au culte. Dans ce cas, on enferme les os dans une urne en faïence, en porcelaine, en cuivre ou en argent, suivant le degré de fortune et de générosité des héritiers, et cette urne est déposée dans une tour creuse, au-dessous d'une statuette du Buddha.

Les rois et les princes conservent quelquefois dans leur palais, renfermés dans des urnes en or, les restes de leurs proches parents; mais ordinairement, ils font construire d'immenses colonnes sépulcrales pour y déposer les urnes dont nous parlons. Ces tours sont consacrées par un jour entier de prières et l'usage exige que, pour ce dernier service, on offre aux bonzes des vêtements complets et neufs.

Les fêtes de la crémation, lorsqu'elles sont brillantes, arrivent à coûter jusqu'à cent barres d'argent, environ neuf mille francs. Cette somme est distribuée en cadeaux aux religieux, en aumônes, festins, feux d'artifices, construction du catafalque, achat du cercueil, indemnités aux pleureuses de commande.... La dépense heureusement peut être beaucoup réduite, et le plus souvent elle n'excède pas cinquante francs.

Les familles qui, pouvant le faire, ne brûlent pas leurs morts, sont mises à l'index et elles sont peu considérées. Une femme qui n'a pas fait brûler le corps de son mari est considérée comme n'ayant pas rempli vis-à-vis de lui tous ses devoirs et elle ne peut plus se remarier. Malheureusement, la loi est en cela partiale, puisqu'elle ne condamne pas au célibat le mari coupable du même manquement aux devoirs dus à une épouse morte.

Dans les bonzeries, lorsqu'un religieux est gravement malade, le chef du couvent lui demande s'il veut renoncer à la prêtrise : « Vous êtes trop malade, lui dit-il, pour continuer à porter votre habit ; consentez-vous à le quitter ?...» S'il répond oui, ce qui arrive ordinairement, on lui retire ses vêtements jaunes et on continue à le soigner comme auparavant. Si le malade, se méprenant sur la gravité de son état, refusait de se laisser défroquer, il serait fait suivant sa volonté ; on lui laisserait sa robe, qu'on

lui retirerait lorsqu'il cesserait d'avoir sa connaissance, car la règle est de ne point mourir, si possible, en possession des ordres.

Lorsqu'un bonze meurt, ce sont ses confrères qui lavent son corps. Les frais des funérailles sont à la charge des parents; et si le religieux meurt sans héritiers, sa fortune fait les frais des funérailles qui sont quelquefois splendides et contrastent avec les mœurs austères des moines buddhistes.

Les prisonniers sont mal soignés dans les prisons du Cambodge, s'ils n'ont pas des parents qui leur viennent en aide. Qu'ils soient ou non malades, on leur distribue la pitance ordinaire; quelquefois on leur sert un peu de thé, que les Cambodgiens aiment beaucoup, et c'est tout.

Les parents peuvent faire à un des leurs mort en prison, les funérailles qui leur conviennent, pourvu qu'ils en paient les frais.

Les malheureux qui sont abandonnés au régime de la prison, ne sont l'objet d'aucune attention particulière ; aucun médecin ne les visite lorsqu'ils sont indisposés, et leur lit, c'est toujours la planche recouverte d'une natte. Dès qu'un prisonnier est mort, on lui retire d'abord la chaîne ; on le roule dans sa natte et on le porte sur une civière à l'endroit où il doit être enfoui.

Un registre, qui reste entre les mains du chef de la prison, mentionne le nom du défunt, la date du décès et on n'en parle plus.

On abandonne à la voracité des oiseaux de proie les dépouilles des suppliciés, à moins que la famille de ces malheureux, ou leurs amis, n'obtiennent l'autorisation de leur faire des funérailles plus en rapport avec les devoirs que l'on doit à des cadavres quels qu'il soient.

On ne brûle jamais les enfants mort-nés ; on les enterre quelquefois, mais, le plus souvent, on les porte dans un endroit reculé de la forêt, où on les abandonne complètement. La loi indoue est formelle à cet égard; elle dit : « Après avoir laissé le corps d'un enfant mort-né dans la forêt, comme un morceau de bois, ses parents sont soumis à une purification de trois jours. » Point de crémation non plus pour les femmes mortes en couches, ou simplement enceintes; on les enterre, mais elles reparaissent bientôt sous la forme de revenants très redoutables.

En principe, on ne porte le deuil que des personnes plus gradées ou plus âgées que soi. Les mandarins prennent le deuil du roi, et ils le gardent jusqu'après l'incinération du corps, qui peut avoir lieu de suite, mais que l'on ajourne souvent à des mois et même à des années après le décès.

Les serviteurs libres d'une famille, ainsi que les esclaves, gardent le deuil jusqu'à ce que le corps du maître, ou de la maîtresse de la maison, soit brûlé.

Dans la famille, il est de règle qu'on ne porte le deuil que des parents plus âgés que soi ; mais ce qui révolte dans ces usages, c'est que le mari ne porte jamais le deuil de sa femme, ou de ses femmes.

Le deuil des grands parents, du père et de la mère, est porté trois ans. La femme porte le deuil de son mari trois années ; après ce temps, elle peut, si elle veut et si elle trouve, se remarier. On porte le deuil d'un oncle et d'une tante trois ans, si on a été élevé chez eux comme leur enfant ; sinon, le deuil cesse après la cérémonie de la crémation. Dans la même famille, les frères et sœurs ne portent le deuil que de leurs aînés. Les père et mère ne portent pas le deuil de leurs enfants.

Le deuil consiste à se raser complètement la tête tous les quinze jours, à s'habiller de blanc, à ne porter sur soi aucun bijou, aucun ornement et à jeuner le jour sel (dimanche).

Plus on étudie les coutumes des peuples de l'antiquité et plus on leur trouve des points de ressemblance. Pour ce qui regarde spécialement les funérailles et le deuil, la similitude des usages est frappante.

En Égypte, on ne faisait pas de funérailles aux criminels ; on les exposait au dehors et on les laissait dévorer par les oiseaux de proie et les bêtes fauves.

Chez les Grecs, lorsqu'un malade venait d'expirer, on l'appelait à haute voix ; on le lavait et on le couvrait d'essences ; on lui mettait une pièce de monnaie dans la bouche et à côté de lui un pain. La pièce était pour Caron, le batelier des morts, et le pain pour le chien Cerbère, le gardien des enfers. En Grèce, lorsqu'on portait les morts à leur dernière demeure, les parents et des joueurs de flûte précédaient le cercueil. On recueillait aussi les cendres dans des urnes, après l'incinération du corps.

La cérémonie des funérailles chez les Juifs durait sept jours pour les citoyens et trente pour les princes. On jeûnait pendant ce temps et on se rasait la chevelure. Les Israëlites brûlaient aussi quelquefois les morts.

A Rome, lorsqu'un citoyen était mort, on le questionnait aussi à haute voix ; on exposait son corps pendant sept jours, vêtu de blanc, dans le vestibule de la maison. Quand on le portait en terre, la marche s'ouvrait par deux joueurs de flûte et de trompette. A la suite du cercueil,

venaient un grand nombre de pleureuses à gages. On brûlait les corps, après leur avoir mis une pièce de monnaie dans la bouche. Les cendres étaient ramassées dans une urne que l'on déposait dans le caveau de la famille. Les pauvres étaient ensevelis sans aucune pompe.

L'usage de fermer les yeux et la bouche aux morts, et de les laver dans l'eau lustrale avant de les enterrer ou de les brûler était commun à un grand nombre de peuples de l'antiquité. Aujourd'hui même, l'eau bénite dont les chrétiens aspergent les morts n'est pas autre chose que la représentation de l'eau lustrale des anciens peuples païens.

Quant à la livrée du deuil, elle est presque chez tous les peuples le noir ou le blanc et quelquefois ces deux couleurs combinées.

VI

Nous allons passer en revue les principaux traits caractéristiques des mœurs et des coutumes des Cambodgiens. Ceux qui nous suivront avec quelque intérêt dans cette rapide inspection seront frappés de l'analogie des coutumes de ce peuple avec celles des Indous.

Les Khmers sont timides et assez discrets, sauf pourtant lorsqu'ils ont aperçu un objet étranger qui leur a plu, auquel cas ils sont capables de commettre toutes les indiscrétions en vue de l'obtenir; ils sont peu parleurs, peu menteurs et lorsqu'ils mentent, c'est à la manière des enfants, lâchant la vérité pour peu que l'on insiste pour la leur faire dire; ils sont judicieux, et lorsqu'ils se donnent la peine d'examiner avec soin une affaire, le jugement qu'ils portent est bon généralement; ils sont polis au point de ne jamais élever la voix lorsqu'ils parlent à quelqu'un, et l'on n'entend guère que les débauchés de la capitale prononcer en public des paroles grossières et indécentes.

Il n'y a pas de pays où l'étiquette soit plus compliquée, plus impérieuse et plus observée qu'au Cambodge. Dans la rue, un Cambodgien qui voit venir un chef important se range pour le laisser passer; s'il est à cheval, il met pied à terre et ne se remet en selle que lorsque le chef est déjà éloigné. Les bonzes sont l'objet de grands égards : on les salue en joignant les mains et en les élevant au-dessus de la tête. Ce salut est appelé par les Khmers « thvai-bangcom » ou « manassaka » et dans l'Inde « namaskara » On salue le roi, les princes, les chefs religieux et les plus

hauts dignitaires de la cour, en s'accroupissant visage contre terre et les bras étendus en avant. Ce salut porte le nom de « pranam » au Cambodge et de « sachtanga » dans l'Inde. On salue un égal en joignant les mains et en les appuyant sur la poitrine Pour saluer un petit chef, ou une personne considérée, on joint les mains, on les porte à hauteur du front et l'on s'agenouille un instant. On désigne cette façon de saluer par ces mots : « sompea-crap » (saluer en se baissant). C'est le salut connu dans l'Inde sous le nom de « andjali. »

La posture des Cambodgiens devant leurs chefs est humiliante ; ils se prosternent et se tiennent accroupis tout le temps qu'ils sont en leur présence. Lorsqu'un grand mandarin, un prince et surtout le roi, passent près d'eux, ils tombent subitement par terre, sur leurs genoux et sur leurs coudes, comme si le feu du ciel les eut atteints.

Dans les visites, les Cambodgiens cèdent le pas, à grade égal ou à condition égale, aux personnes qu'ils reçoivent ou qu'ils reconduisent. Quant aux inférieurs, lorsqu'ils se présentent chez un grand chef, ils ne se retirent qu'après avoir été dûment congédiés et c'est alors à reculons, et à demi accroupis, jusqu'à ce qu'ils soient rendus hors de la salle de réception.

Jamais un mandarin ne marcherait de front et surtout devant un confrère d'un rang plus élevé que le sien ; aussi on les voit sur la voie publique alignés sur une seule file et les gens du peuple eux-mêmes, lorsqu'ils se rencontrent en route plusieurs ensemble, se forment aussi sur un rang, les plus âgés ou les plus considérés tenant la tête. Il est de règle alors que si le premier trouve un objet ou une somme d'argent, il doit en faire part à la suite entière ; si c'est le second, il ne doit partager qu'avec ceux qui viennent après lui ; enfin, si c'est le dernier qui trouve, il ne partage avec aucun camarade et garde le tout pour lui. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il existe dans le midi de la France un usage analogue.

Cette manie de l'étiquette a fait imaginer une foule de formes de saluts. Ainsi, les hommes saluent, au dehors, en remettant leur ceinture autour de la taille, s'ils l'ont à ce moment sur l'épaule ou autour de la tête pour se garer du soleil ; ils saluent aussi en relevant les coins de leur pagne, s'ils les ont laissés tomber pour leur commodité ; ou bien, en inclinant ou en ployant leur parasol ; en joignant les mains, afin d'éviter le balancement des bras, ce qui est considéré comme une insolence en présence d'un chef, et souvent, mais pour des petits chefs

seulement, les Khmers se contentent de s'incliner en passant à leur hauteur.

Les Cambodgiens sont propres, sobres, peu querelleurs et point médisants ; ils sont paisibles, au contraire, et même gais la plupart du temps ; ils se mettent fort rarement en colère ; ils sont très endurants et, partant, faciles à gouverner. Mais leur instinct sauvage se révèle à la longue lorsqu'un de leurs chefs, oubliant toute mesure, et se plaçant au-dessus des lois, les pressure, ne leur rend pas justice à l'occasion et les pousse, enfin, aux dernières limites du mécontentement, de l'exaspération. Il n'est pas rare alors qu'ils cherchent à se faire justice eux-mêmes et il y va généralement de la vie du fonctionnaire injuste ou prévaricateur. Notons qu'ils ne s'en prennent qu'au coupable, jamais à sa famille, ni à ses biens, ni non plus aux autres autorités locales, et ils redeviennent calmes, voire obéissants dès que leur ressentiment est passé. Le plus souvent, le mandarin emporté dans une tourmente populaire de ce genre est remplacé sans qu'il soit fait une enquête sérieuse sur les faits qui ont amené l'assassinat, ni sur l'attentat lui-même. Si le crime a été commis par un petit nombre de mécontents, on les poursuit et on les juge, si on peut les saisir. Il n'est pas rare de voir au Cambodge la population entière d'une province se révolter contre son gouverneur et obéir tout de même aux agents inférieurs, payer l'impôt suivant l'usage, et accueillir avec bienveillance les envoyés que le gouvernement députe pour s'informer des causes de la révolte et pour tâcher de l'apaiser.

Les Khmers sont assez probes, et, en fait de vols, on n'entend guère parler que d'enlèvements d'animaux, de buffles surtout, qu'ils vont vendre dans les pays limitrophes. En prétendant que les Cambodgiens sont assez probes, nous entendons parler uniquement des gens du peuple, et nous avons été en position de vérifier souvent l'exactitude du bon témoignage que nous leur rendons à cet égard ; mais les mandarins, en général, sont concussionnaires et ils ne méritent pas qu'on les estime au même degré. La cause de cette différence dans la moralité des citoyens du même pays provient surtout du vice des institutions politiques, et particulièrement du système adopté par le gouvernement de ne pas payer, ou de payer insuffisamment ses fonctionnaires.

Les meurtres sont très rares, et cela est bien étonnant dans un pays où l'administration est désordonnée, la justice vénale et la police mal organisée, mal faite ou impuissante.

Les Khmers ne sont pas sans qualités provenant du cœur; ils sont quelquefois sensibles, assez hospitaliers et toujours charitables. Nous les avons vus plus d'une fois s'apitoyer en présence de grands malheurs publics ou privés. Ils construisent dans leurs villages, à leurs frais ou de leurs bras, de vastes *salas*, sortes de maisons en bois, ou en bambous, commodes, vastes, aérées et bien couvertes, pour servir d'asile aux voyageurs. Ceux-ci trouvent là, le plus souvent, du bois tout coupé et de l'eau. Ces salas servent aussi de tribunal aux mandarins de l'endroit et de relais de poste pour le service de l'État. Dans les villages où la sala fait défaut, les habitants sont toujours prêts, quoique bien paresseux, à élever tout à fait à faux frais des sortes de gourbis assez commodes qu'ils offrent aux passants, afin d'éviter de les recevoir chez eux. Ce dernier genre d'hospitalité est contraire à leurs goûts et à leurs usages.

Lorsque les paysans voient passer des voyageurs, ils leur apportent eux-mêmes sur la route de l'eau et quelquefois même du vin de palme tout frais renfermé dans des nœuds de bambous. Quant à la charité, elle est pratiquée naturellement et par tout le monde au Cambodge, où un pauvre est toujours assuré de trouver du riz à manger dans une maison quelconque où il lui conviendra d'entrer.

Les gens aisés mettent quelquefois à leurs bonnes œuvres une certaine ostentation : ainsi, on voit de temps à autre à Phnom-Penh des affiches annonçant que tel jour, à telle heure, il y aura devant la maison de tel individu une distribution d'aumônes. Les habitants se portent en foule sur les lieux ; les uns, et c'est la majorité, par pure curiosité, les autres pour profiter des libéralités annoncées. Au moment indiqué, la personne charitable paraît sur une sorte d'estrade et lance sur la voie de petites sphères en cire de la grosseur d'une noix, et dont quelques-unes renferment des billets sur lesquels on a inscrit l'objet, l'espèce d'animal, ou la somme d'argent qu'on a l'intention de donner. Ce sont quelquefois aussi les membres de la famille bienfaitrice qui sont portés sur ces billets comme devant être donnés en aumône, mais on ne manque pas d'ajouter qu'ils seront rachetés par une valeur que l'on indique et qui est d'ordinaire élevée. Ces billets sont ainsi conçus : « Je donne ma femme que je rachèterai au moyen d'un éléphant ; ou mon fils pour lequel je donnerai un cheval ; ma tante dont l'équivalent est une tortue, ou bien un certain nombre de barres d'argent. » La lutte s'engage entre ceux qui cherchent à s'emparer des précieuses boules. Certains, après s'être

donné bien du mal, et avoir reçu force horions, sont très désenchantés lorsqu'ils s'aperçoivent que au lieu de s'être emparés d'une boule en cire, ils n'ont mis la main que sur une noix d'arec, un citron, ou tout autre objet de même forme et dimension, lancé en même temps pour donner un peu de gaieté dans l'assistance. Quelquefois, on met simplement des pièces de monnaie dans des citrons, ou des figues qu'on jette ensuite dans la rue ; tantôt, ce sont des cocos sphériques, à écorce bien

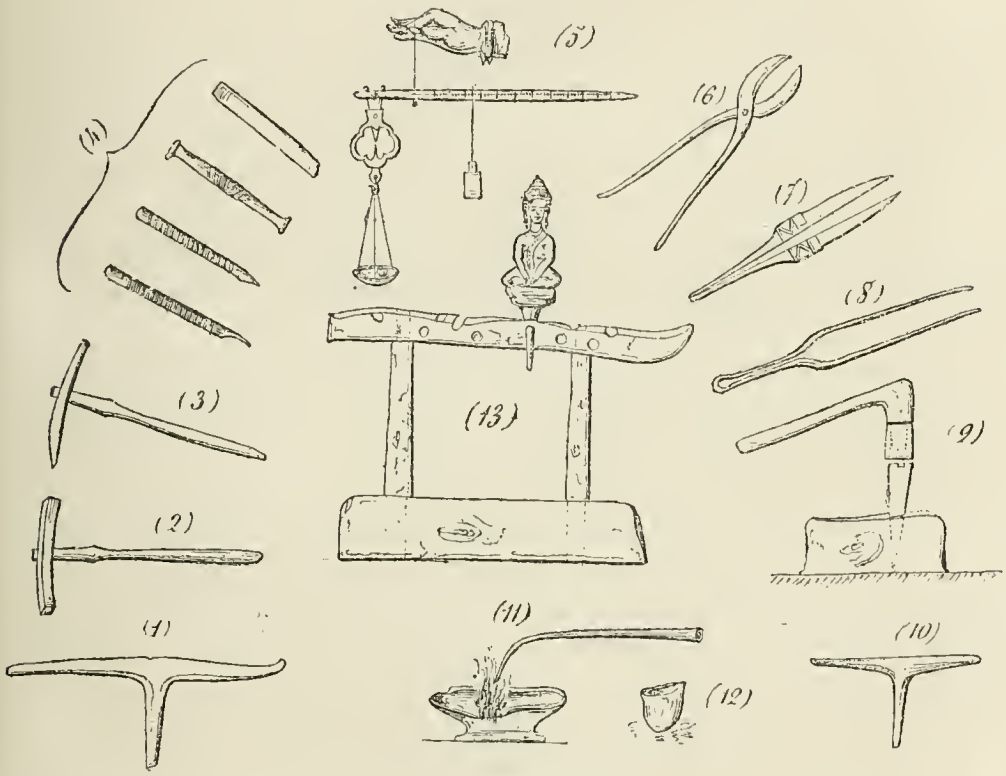

Outils des bijoutiers.

lisse, qu'on enduit d'huile pour les rendre encore moins saisissables et sur lesquels s'acharnent les plus jeunes gens. Il est interdit de les prendre autrement qu'avec la main, sans intermédiaire de linges, de terre, de sable et de toute autre matière adhérente. Sur l'écorce, on écrit la somme attribuée au prenant. Lorsque c'est un objet qui doit lui revenir, la forme en est gravée sur l'écorce même du fruit.

Le plus souvent l'aumône est dégagée de ces accompagnements risibles et bruyants : le maître de maison se place sur le seuil de sa porte et

il donne à chaque pauvre qui se présente une petite boule en cire renfermant un billet portant la somme à donner. Le porteur va s'adresser à un banquier placé près de là, qui fend la boule et compte la somme indiquée. En vrais croyants au dogme de la métempsycose, les Cambodgiens sont persuadés que le bien qu'ils font dans ce monde, ou plutôt dans cette vie, leur vaudra une existence meilleure à la première transmigration.

Les Khmers sont contemplatifs, religieux, superstitieux, mais point fanatiques, ni intolérants. Ces habitudes contemplatives, cette indifférence marquée pour tout ce qui se passe autour d'eux, leur sont communes avec tous les peuples des pays sub-tropicaux, qui sont soumis comme eux à des influences climatériques qui portent l'homme vers la vie contemplative ; ils respectent les ministres des autres cultes que le leur, y compris les prêtres catholiques, et s'ils admettent que l'on puisse avoir des croyances différentes et même opposées à celles qu'ils professent, ils ne comprennent pas et, au fond, ils méprisent ceux qui se font gloire de n'avoir aucune religion.

Les Cambodgiens sont naïfs, crédules, mais peu curieux et peu observateurs ; ils sont courageux à la chasse et très peu à la guerre ; ils sont très portés au sommeil, légers, distraits, inconstants, irréfléchis et irrésolus. Ce dernier défaut, ils le poussent jusqu'aux dernières limites. Les fonctionnaires eux-mêmes, qui sont plus accoutumés à commander et à régler les affaires du service ou de justice, sont d'une lenteur désespérante pour prendre une résolution ; on n'obtient d'eux, quand on les interroge, que des faux-fuyants, des réponses évasives. Cette nonchalance et ce manque d'initiative, sont certes bien naturels aux Cambodgiens, mais les chefs en font aussi un calcul, afin d'allonger les affaires le plus possible, espérant trouver dans l'avenir les chances d'un solution plus favorable à leurs intérêts particuliers.

Les habitants de cette contrée ne sont réglés pour rien ; ils n'ont point d'heures pour leurs affaires, ni pour leurs repas, ni pour le repos, ni pour le sommeil.

Dans toutes les classes de la société, les hommes sont particulièrement frivoles ; ils aiment à s'affubler de vêtements étrangers et surtout d'uniformes de soldats et d'officiers européens. Ils sont aussi résignés et fatalistes, et si jamais on élève quelque part un temple à la patience, que l'on songe au moins à mettre l'image d'un vrai Cambodgien au fronton. Oh ! quant à cela, ils sont indifférents, impassibles et cuirassés

contre toute émotion : on peut leur faire des observations, les contrarier, les offenser même, rien n'y fait et tout cela porte comme si c'était sur le marbre d'une statue ; en attendant, et tout en laissant dire, ils font à leur tête. Ils ne sont pas moins résignés que patients, et tout ce qui leur arrive les trouve presque absolument insensibles. C'est là, sans doute, une conséquence de leur croyance en la transmigration des âmes, qui les porte à se figurer qu'ils ont mérité le mal qui leur arrive par des fautes commises dans une précédente existence. Le fatalisme de ces peuples est tel qu'ils ne sont guère portés à se secourir entre eux, qu'on laisse mourir sans soins des malades très susceptibles d'être sauvés et que souvent on laisse noyer ou brûler de pauvres diables qu'il eut été facile de tirer d'embarras. Est-ce fatalisme, paresse ou indifférence que tout cela ? Nous pensons qu'il y a les trois réunis.

Les Cambodgiens sont peu intelligents ; ils sont indolents, peu travailleurs, sans mémoire et partant peu instruits, ce qui ne les empêche pas de se croire, même sous ce rapport, très supérieurs aux étrangers en général. Ils sont orgueilleux et vaniteux au point de ne pas souffrir, lorsqu'ils occupent une haute position, que ceux qui sont au-dessous d'eux aient des maisons, des barques construites comme les leurs, des vêtements de la couleur de ceux qu'ils portent, des boîtes à bétel du même métal, des parasols de même forme et de même couleur que les leurs.

Les Indo-Chinois, en général, sont peu reconnaissants et que ce soit flegme, froideur ou absence de bons sentiments, ils ne font guère montre, en tout cas, de gratitude en retour des services qu'on leur a rendus et des bienfaits dont ils ont profité. Ils sont souples, insinuants, flatteurs et serviles ; leurs compliments sont toujours outrés et ils élèvent non seulement le roi, les princes, mais aussi leurs chefs et, enfin, tous ceux qu'ils ont momentanément intérêt à louer, au niveau des Dieux. On les voit quelquefois se précipiter à genoux, saisir à pleines mains les pieds de la personne qu'ils veulent flatter et faire le simulacre de les embrasser. Il n'est rien assurément qu'on ne puisse tirer d'un Cambodgien en employant la louange et la flatterie.

Les chefs sont temporisateurs et assez retors en affaires ; ils ajournent, ainsi que nous l'avons dit, toute affaire qui doit leur occasionner des ennuis sans compensations suffisantes et ils apportent dans la discussion d'un différend, d'un débat quelconque, un contingent de ruse et d'intrigue extraordinaires.

Les mandarins sont très joueurs; les gens du peuple jouent moins et, pour satisfaire cette passion, ils ne mettent pas, en tout cas, comme les Annamites, leurs habits, leurs bijoux et voire même leurs enfants en gage.

Le peuple est très processif, ce qui arrange les juges qui en profitent pour le plumer.

Les Cambodgiens ne sont pas cruels d'instinct, mais ils le deviennent vite lorsqu'on les a froissés dans leur orgueil et, enfin, lorsqu'ils ont une vengeance personnelle à exercer sur quelqu'un. Les exécutions dans ce pays-là sont rares et l'on ne coupe guère la tête qu'à ceux qui se révoltent contre l'autorité du roi, ou qui courent après ses femmes. Les autres criminels savent qu'avec un peu d'argent, il est aisé de fléchir la justice, les geoliers, et de garder malgré tout la tête sur les épaules.

Les gens riches ont en général peu d'ordre; cependant ils sont économes, souvent avares et quelquefois généreux par ostentation. Ils font valoir leur fortune dans le commerce et prêtent à gros intérêt. Les pauvres sont insouciants et peu prévoyants; ils vivent de peu et ils n'emploient pas leur temps à rechercher les occasions, les moyens de s'enrichir surtout par le travail. Ils répugnent à tout emploi fixe, les assujettissant à une occupation régulière et de longue haleine; ils voient là une forme de l'esclavage, et ils préfèrent travailler, par exemple, un mois ou deux dans l'année pour rien et être libres ensuite, que d'être tenus d'une manière continue les douze mois avec une grasse rétribution. D'un autre côté, malgré leur forte complexion, les Khmers sont incapables de développer une force physique considérable de quelque durée; ils sont plus propres aux travaux peu pénibles, exigeant de la patience et un faible effort à produire; en un mot, ils n'ont ni la force, ni la vigueur, ni l'activité des Européens.

Il est rare de trouver dans cette population des individus qui ne soient pas propres; ils se lavent, se baignent ou prennent des douches plusieurs fois dans le jour et on ne voit sur eux ni crasse, ni vermine. Mais il faut renoncer, lorsqu'on est forcé de vivre dans ce pays-là, à employer les indigènes à un travail délicat; on les utilise à bord des barques comme nageurs, on leur fait couper de l'herbe pour les chevaux, puiser de l'eau... Il y avait, dans le temps, à l'hôtel du protectorat français de Phnom-Penh, un Cambodgien choisi parmi les plus aptes à faire un domestique; eh bien, il n'a jamais pu laver, d'une manière convenable,

les torchons de la cuisine; jamais il n'a été capable, après les avoir passés dans l'eau et savonnés, de distinguer s'ils étaient propres ou sales, et il avait pris le parti de ne plus s'occuper de cette question et de les frotter chacun un temps déterminé, après quoi, noirs ou blancs, il les étalait sur les buissons.

On ne trouve pas un Cambodgien qui sache lire sur un cadran de montre. Il y a peut-être deux cents pendules ou horloges dans le palais du roi, ce qui n'empêche que lorsqu'on veut savoir l'heure, ce qui est rare, on la déduit du chemin parcouru déjà par le soleil.

Il y a parmi les Cambodgiens très peu de boiteux, de bossus et d'infirmes en général. Néanmoins, la longévité est moindre chez eux qu'en Europe. A âge égal, les Khmers paraissent plus vieux que nous et l'on ne voit guère parmi eux des vieillards dépassant soixante-dix ans. Les jeunes femmes qui ont eu un ou deux enfants ressemblent déjà à de vieilles mamans. La folie est également très rare au Cambodge; l'idiotie y est plus commune.

Les Cambodgiens aiment beaucoup la vie de famille ; ils se marient toujours jeunes et nous avons vu que lorsqu'ils ne peuvent pas avoir d'enfants, ils s'en procurent par voie d'adoption. Lorsqu'il leur naît un enfant, leur principale préoccupation est de le soustraire à l'influence des démons et des méchants esprits. A cet effet, ils le couvrent d'amulettes et pour empêcher les mauvais génies de pénétrer dans le corps du nouveau-né, ils lui serrent légèrement les extrémités des bras, des jambes, le cou, avec des anneaux en fils de coton bénits. Les mères manifestent souvent leur affection pour leurs jeunes enfants en leur sentant la tête ; c'est là un genre de caresse fort antique et bien conservé parmi les peuples de l'Inde et de l'Indo-Chine.

Dans la supputation de l'âge d'un enfant, on compte toujours pour un l'année où il est né, quelle que soit d'ailleurs la date de sa naissance.

Ainsi que nous l'avons dit, on envoie les enfants à l'école dans les bonzeries vers l'âge de onze à douze ans. Parallèlement à l'instruction, très bornée d'ailleurs, que les élèves vont chercher dans ces couvents, ils en reçoivent une autre purement éducative se rapportant aux usages, c'est-à-dire à la manière de se conduire dans la famille et dans la société. Dans un monde aussi formaliste en matière d'étiquette et de bienséance, ce n'est pas une mince besogne que de se familiariser avec les règles vétilleuses qui régissent les rapports des individus entre eux.

Les enfants indo-chinois sont vifs et intelligents; ils sont, au physique

et au moral, plus précoces que les enfants européens du même âge. A treize ou quatorze ans, le développement de leurs facultés est vraiment extraordinaire; puis, tout à coup, ces facultés, au lieu de continuer à progresser, s'amollissent peu à peu et il n'en reste plus guère à l'âge où elles feraient le plus besoin. Ces enfants écrivent en peu de temps leur langue en caractères latins, et ils apprendraient le français assez vite, s'ils ne manquaient de courage, de constance et s'ils n'abandonnaient leurs études avant d'avoir obtenu complètement le résultat voulu. A quatorze ou quinze ans, les enfants du roi, des princes, des mandarins, des notables, s'adonnent déjà à l'opium et aux femmes; les autres éprouvent le besoin de s'émanciper, de courir les champs et de ne plus rien faire. Cependant, nous devons dire que les Khmers font grand cas des sciences, des arts et qu'ils ont beaucoup de considération pour ceux qui s'y livrent et y réussissent.

Le respect pour les parents est une vertu commune au Cambodge; et non seulement les enfants font preuve de soumission à l'égard de leur père et mère, mais les plus jeunes ont même de la déférence pour leurs frères et leurs sœurs aînés. Les enfants sont laissés très libres et les parents ne s'occupent guère d'eux lorsqu'ils ont atteint l'âge de huit à neuf ans. On les rencontre au dehors seuls, nus, exposés aux intempéries du temps et aux dangers de la rue, faisant tourner la toupie, jouant à saute-mouton et tirant la brasse dans le fleuve. Jeunes, ces moutards ont le ventre énorme, résultat sans doute de la manie qu'on a de les bourrer de riz. On les barbouille, quand ils sont tout à fait jeunes, d'un badigeon composé de farine de riz et de safran parfumés. Lorsqu'on a donné à la peau une teinte uniforme avec ce cosmétique, on orne le visage et les épaules de mouchetures un peu plus foncées. Les jeunes filles et les femmes coquettes font usage de cet artifice pour accroître leurs charmes. Ce n'est aujourd'hui que par pure coquetterie que l'on s'oint d'huile parfumée et de safran; mais c'était autrefois une manière de plaire aux dieux que l'on se figurait être couleur d'or.

Une coutume bien répandue est d'entourer la maille de cheveux noués que les bambins portent sur le sommet de la tête, d'une jolie guirlande de fleurs fraîches et blanches produisant un bel effet. Ce petit toupet, formé de trois ou quatre petites nattes ou tresses tortillées en rond sur la partie antérieure du crâne, et engagées de manière à laisser dépasser une courte mèche de cheveux, projetée d'ordinaire sur le côté droit, est la coiffure des sivaïstes indous. C'est une des nombreuses coutumes

anciennes qui rappellent le temps où le brahmanisme avait pris possession de la presqu'île indo-chinoise.

Les parties sexuelles des jeunes enfants des deux sexes sont masquées par une petite plaque en cuivre, en argent ou en or, découpée en forme de cœur, appuyée et retenue au corps par une chaînette qui en fait tout le tour.

Au retour d'un voyage, ou lorsqu'on ne s'est pas vu depuis longtemps, on ne s'embrasse pas, on ne se serre pas la main, même entre parents et amis ; on se salue suivant les règles hiérarchiques et tout est dit.

Il existe une sorte de familiarité bien digne de remarque entre Cambodgiens se connaissant ou ne se connaissant même pas : ils se traitent de frères, s'ils sont ou s'ils se croient du même âge ; si la différence est sensible, le plus jeune qualifie l'autre de frère aîné, ou d'oncle, ou même de grand-père, si la différence d'âge est très considérable. Les mandarins, les princes et aussi le roi, dans les rapports non officiels, accordent la même déférence aux personnes de moindre condition, mais plus âgées qu'eux.

On doit toujours faire précéder le nom de la personne à laquelle on s'adresse d'un mot poli correspondant à sa position sociale : excellence, si c'est un grand mandarin ; monsieur ou madame, si c'est une personne considérée ou âgée ; sieur, si c'est un homme du peuple et, enfin, néang, qui a la même valeur que le mot précédent, mais qui ne s'applique qu'aux femmes du peuple. Il y a bien aussi quelques termes de mépris, mais on les emploie rarement ; ainsi, la particule *a*, devant un nom d'homme, indique le mépris, ainsi que le mot *mi* placé devant un nom de femme. Dans l'Inde, on appelait les dieux en général *souras* et les démons *a souras*.

Les Khmers ne vaquent pas à un certain besoin sans se laver, avec la main gauche, l'endroit sali. De là, l'impureté de la main gauche avec laquelle il n'est point convenable de rien offrir à quelqu'un, ni de s'en servir pour manger, ni surtout pour verser à boire aux voisins. Dans les cabarets en Europe, il y a plus d'un coup de poing donné pour punir la même inconvenance. C'est là un préjugé que les Européens ont dû emprunter aux Indous, car ils n'ont pas eu, ou ils n'ont pas à l'heure présente, les mêmes raisons qu'eux pour mettre si complètement de côté leur main gauche.

Ces peuples sont très pudiques ; on ne les voit pas sortir vêtus d'une manière indécente, ni se baigner nus. Sur les anciennes sculptures, on

ne trouverait pas une idole, pas un personnage dans l'état de nudité complète. Ils n'aiment pas qu'on leur parle de leurs femmes et de leurs filles, mais on leur fait grand plaisir lorsqu'on leur demande s'ils ont des enfants et combien ils en ont. Il ne faut pas, non plus, leur faire compliment sur leur embonpoint, s'ils sont encore jeunes, surtout, et c'est leur faire une grave offense que de leur toucher, même amicalement, la tête.

On quitte la chaussure pour entrer chez les mandarins, les princes, dans le palais du roi et dans les temples. Le roi lui-même se déchausse lorsqu'il pénètre dans une pagode.

Le nom dit *de famille* est inconnu chez ce peuple ; chaque individu reçoit, en naissant, un nom propre, pris parmi les noms d'animaux, de pierres précieuses, de minéraux, métaux... tels que : chien, chevreuil, diamant, cristal, verre, argent, or, noir, bleu, blanc... Dans les familles riches, on change ce premier nom contre un autre au moment de la cérémonie de la tonte du toupet. Lorsqu'on veut désigner spécialement une personne, parmi d'autres portant le même nom, on fait suivre le nom du mari de celui de sa femme et réciproquement. On dit aussi quelquefois, un tel, fils ou petit-fils de un tel, ou bien un tel de tel village.

Lorsqu'un enfant est maladif, et qu'il n'arrive pas à se développer normalement, les devins consultés déclarent quelquefois qu'il faut en attribuer la cause au nom qui lui a été donné, et qui lui porte malheur. Alors, ils le changent pour un autre mieux choisi. L'idée que le nom peut avoir de l'influence sur la destinée est indoue. Manou recommande de ne pas prendre pour épouse une fille qui porte le nom d'une constellation, d'un arbre, d'une rivière, d'un peuple barbare, d'une montagne, d'un oiseau, d'un serpent, d'un esclave ou d'un objet effrayant.

Les jeunes Cambodgiens aiment beaucoup les chevaux ; ils en ont de tout petits, très vigoureux et qu'ils lancent à fond de train lorsqu'ils les montent. Leur moindre allure, c'est le trot ; il n'y que là, et lorsqu'ils sont sur leurs rapides chars à bœufs, que les Cambodgiens vont vite, mais c'est que ce n'est pas eux alors qui peinent et qui suent.

Il n'y a point d'écoles pour les filles au Cambodge ; elles ne reçoivent aucune instruction, même élémentaire et elles ne savent généralement ni lire, ni écrire. On forme leur éducation dans les familles, sous les yeux des mamans et on leur apprend ce qu'il convient qu'une fille sache pour s'établir, c'est-à-dire qu'elle puisse faire la cuisine, des gâteaux, le thé, préparer le bétel, rouler des cigarettes. Elles ne savent généralement pas coudre, leurs vêtements se composant d'étoffes tissées et

sans coutures. Dans les campagnes, les femmes tressent des nattes et tissent des étoffes de coton et de soie. Quant aux dames du monde, elles vivent dans une inactivité absolue.

Les parents célèbrent la nubilité de leurs filles par quelques prières dites par les bonzes et par un grand festin, auquel on convie les parents et les amis. Après la fête, la jeune personne est mise au lit, sous sa moustiquaire, et la règle exigerait qu'on la laissât là pendant cent jours à la file, mais ordinairement c'est quatre, cinq, dix ou vingt jours au plus que dure cette claustration fort gênante dans un pays chaud, d'autant qu'on ne permet guère à ces pauvres enfants de sortir de dessous ce filet à mailles serrées.

Au palais, lorsqu'une dame du roi atteint le septième mois de sa grossesse, on fait venir des bonzes afin d'obtenir par leurs prières une délivrance heureuse. La musique joue pendant l'office et le roi doit être présent à la cérémonie. Après le départ des prêtres buddhistes, un brahme passe à l'héroïne du moment une chaîne en or qui s'appuie sur l'épaule gauche et vient se nouer assez bas sous l'aisselle droite. La grosseur du maillon indique le rang occupé par la dame à la cour. Ce bijou, sur lequel les brahmes récitent à leur tour des formules de prières, est une sorte d'amulette destinée à écarter les mauvais esprits pendant la dernière période de la gestation, en même temps qu'il est le prix de la reconnaissance de Sa Majesté pour celle qui doit bientôt lui donner un héritier.

Dès que cette cérémonie est finie, on conduit la femme grosse dans une sorte de réduit isolé dans le parc du palais et qui est connu sous le nom de tomnac-somphop (salle d'accouchement). Cette salle a été préalablement préparée et consacrée par des prières ; on en a aussi chassé, à l'aide de mamtrams spéciaux, les revenants, les démons, les méchants esprits. Avant de se retirer, les personnes qui sont allées jusqu'à la salle d'accouchement s'emparent de bougies allumées et font sept fois le tour de la nouvelle recluse. Chez les Indous, lorsque la femme d'un brahme est enceinte, il y a des cérémonies particulières usitées pour chacun des mois de la grossesse.

Les Khmers ont de grands égards pour les femmes et notamment pour celles qui sont enceintes. Les lois d'ailleurs protègent ces dernières contre toute violence et il suffit, de leur part, d'une simple déclaration faisant connaître leur état intéressant pour qu'on s'abstienne de leur appliquer la flagellation, ou autres peines corporelles prévues par les

lois, fussent-elles infligées pour des motifs graves et par décision de la justice. Les Cambodgiens ne souffrent pas que les femmes exécutent sous leurs yeux les travaux pénibles réservés aux hommes. On ne voit pas à leur bord, comme dans les barques annamites, par exemple, le mari bien installé à l'abri sous le roufle, tandis que la femme et les enfants sont aux avirons et à la barre.

Les femmes cambodgiennes allaitent leurs enfants pendant une durée de deux, trois et même quatre ans ; il est vrai que c'est sans grand épuisement pour elles, car dès que c'est possible, elles les bourrent tant qu'elles peuvent de riz et de fruits.

Rien n'est plus calme que l'intérieur d'un ménage cambodgien ; le mari est toujours convenable avec sa femme et ses concubines ; il ne leur parle presque jamais sur un ton élevé et il ne les brutalise jamais. Les esclaves eux-mêmes sont traités avec douceur et rarement avec autorité.

Les familiarités, les compliments adressés aux dames sont de mauvais goût, et lorsqu'on est en visite chez quelqu'un la stricte politesse veut qu'on ne fasse aucune attention aux femmes de la maison, si, ce qui est rare, il s'en trouve dans la salle de réception. Les grandes dames ne sortent que accompagnées, et seulement pour aller faire leurs emplettes, ou pour aller faire leurs dévotions dans les temples, porter elles-mêmes leurs petits cadeaux au Buddha, c'est-à-dire aux bonzes, car tout ce qu'on offre à l'idole leur revient finalement.

Chez elles, les femmes fument le tabac en cigarettes, et mâchent le bétel. Ce sont les seuls agréments qu'elles se permettent, car elles vivent très retirées. On s'accorde à les trouver bien élevées, pudiques, fidèles et très peu dissolues, si on les compare surtout aux femmes annamites qui vivent à côté d'elles. Cette différence dans le tempérament de ces dames ne peut donc pas être attribuée à une influence climatérique quelconque ; elle est due évidemment à d'autres causes et surtout au mode très différent d'éducation qu'elles reçoivent étant jeunes.

La blancheur relative de la peau est un privilège très apprécié et les jeunes filles qui sont favorisées à cet égard ont affaire à un grand nombre d'adorateurs.

La considération et les égards dus aux femmes sont recommandés par les législateurs indous : « Partout où les femmes sont honorées, disent-ils, les divinités sont satisfaites ; mais lorsqu'on ne les honore pas, les actes pieux sont stériles. »

Le costume des hommes est simple ; il se compose d'un langouti, dont les bouts tombants sont réunis à l'avant, passés entre les cuisses et, enfin, relevés et engagés derrière dans la ceinture, de manière à donner à cette partie du vêtement l'apparence d'une culotte de zouave. Dans certaines contrées du Cambodge, ce langouti est si petit qu'il suffit à peine à cacher les parties sexuelles. Le torse est nu, ainsi que la tête et les pieds. A la rigueur, le langouti pourrait tenir seul, ainsi arrangé, à la taille, et la ceinture qu'ils portent n'est en réalité qu'un ornement, qui se compose le plus souvent d'une belle pièce de soie servant à plusieurs fins : on la passe en ceinture ou en bandoulière ; on l'enroule autour de la tête comme un turban arabe, pour se garantir de l'ardeur du soleil ; on la trempe dans l'eau fraîche et on se l'applique sur les épaules et la poitrine, afin de se rafraîchir le haut du corps ; on s'en sert, enfin, comme d'une serviette pour s'essuyer après s'être lavé, ou bien encore pour essuyer la sueur.

Journellement, les mandarins, les princes et le roi lui-même n'ont pas d'autre vêtement que le langouti et la ceinture. Les jours de fête, ou lorsqu'ils vont visiter leurs chefs, les Khmers passent un petit veston court en madapolam, quelquefois en soie, à col droit, les manches collantes et boutonnant droit sur la poitrine. Les riches mettent à ces vestons des boutons en argent ou en or bombés et délicatement ciselés. Il n'est pas rare, non plus, qu'ils soient garnis de pierres précieuses.

Dans les grandes cérémonies officielles, les mandarins portent des pagnes doubles magnifiques, en belle soie, d'une valeur de trois ou quatre cents francs. Leur veston alors est taillé dans de superbes étoffes de brocart provenant des fabriques de Madras, de Surate et de Chine. Le roi et les princes s'habillent comme ils l'entendent, mais les mandarins, et surtout les gens du peuple, ne sont pas autorisés à porter certaines couleurs, des langoutis noirs ou rouges, par exemple, ainsi que des écharpes jaunes. Ces couleurs sont réservées, le jaune surtout, aux membres de la famille royale. Au palais, dans les grandes audiences, la ceinture des employés de l'État doit être blanche et nouée d'une certaine façon. Au dehors, la tenue est moins de rigueur ; la veste blanche peut être remplacée par un vêtement de même forme en drap, qui est toléré d'ailleurs, même à la cour, pendant les fraîcheurs des mois de novembre et de décembre.

Le roi a seul le droit d'être chaussé dans son royaume. Cependant, depuis quelques années, on a chaussé les cavaliers et les fantassins de la

garde royale; mais ceux-ci sont encore si peu faits à cet accoutrement que lorsqu'ils sont de faction, et qu'ils voient venir le roi, au lieu de s'apprêter à le saluer avec leur arme, ils se débarrassent au plus vite de leur schako et de leurs bottes.

Les femmes portent, comme les hommes, le langouti relevé, la ceinture et la veste courte, souvent remplacée par une longue écharpe que ces dames croisent sur la poitrine et autour des reins, de manière à se couvrir suffisamment. Quelquefois, elles mettent une longue robe, ayant la forme d'un fourreau étroit avec des manches étriquées. Les pagnes des femmes, leurs ceintures, leurs écharpes, sont d'ordinaire en soie, de couleurs vives, criardes, produisant, dans les grandes réunions, des effets pittoresques.

La tête est rasée, sauf un petit toupet de cheveux taillés courts que les hommes et les femmes portent sur le sommet de la tête ; celles-ci se distinguent des hommes par une longue mèche de cheveux qu'elles laissent pousser au-dessus de chacune des tempes. Ces mèches, toujours bien peignées et bien pommadées, pendent le long des joues, formant une sorte de cadre noir au visage ; ou bien on les relève et on les passe derrière les oreilles. Les jeunes filles portent leurs cheveux longs et tombants. Autrefois, les Khmers portaient les cheveux longs, réunis en gerbes et noués au-dessus de la tête. On trouve encore sur les points isolés du royaume quelques jeunes filles qui ont conservé, avec raison, cette vieille coutume. Ces différentes manières de porter la chevelure sont, à n'en pas douter, très anciennes et tout à fait indoues. Nous lisons, en effet, dans le précis des lois attribué à Manou : « On doit avoir la tête rasée, ou les cheveux longs et tombants, ou réunis en faisceau sur le sommet de la tête. »

Le tatouage n'est pas pratiqué au Cambodge, mais il est très en usage au Siam et surtout dans le Laos.

Comme tous les peuples orientaux, les Cambodgiens sont grands amateurs de bijoux. En ce moment pourtant, les hommes ne portent guère que de fortes bagues en or ciselé et enrichies de pierres précieuses. Les moins riches se contentent d'anneaux en argent ou en cuivre. Les princes et les fils de mandarins aisés ont des ceintures tressées en fils d'or ou d'argent. Les agrafes des ceinturons du roi tiennent à des plaques d'or ciselées et chargées de diamants.

Les grandes dames sont couvertes de bijoux aux doigts, aux bras et au cou ; elles portent en même temps de longues chaînes en or qu'elles

passent sur une des épaules et qui vont aboutir sous le bras opposé, embrassant ainsi tout le haut du corps.

Les anciens Khmers, hommes et femmes, portaient des pendants d'oreilles d'une grandeur démesurée; ils passaient également aux bras, au-dessus des coudes, des sortes de tubes d'or et d'argent ployés en forme de bracelets, et qui renfermaient des bandes de papier sur lesquelles étaient écrites des formules de prières, des mamtrams magiques. Aujourd'hui, les femmes seulement portent des boucles d'oreilles d'une dimension raisonnable, sauf pourtant les paysannes qui garnissent les grands trous qu'elles se font percer aux lobes des oreilles, avec des petits cylindres de bambous de trois à quatre centimètres de diamètre.

Les jeunes filles et les garçons des familles riches, des princes particulièrement, se distinguent par de gros anneaux creux de métal d'or ou d'argent, passés au-dessus des chevilles, et portant de petits grelots qui tintent au moindre mouvement. Ces sortes de chevillets sont très à la mode dans l'Inde et les Dieux en portaient aussi, il faut croire, puisque les statuaires ne manquent jamais de les figurer sur leurs idoles.

Les Khmers sont d'une extrême frugalité : ils mangent peu de viande et ne boivent journellement ni vin, ni aucune liqueur fermentée. La nourriture des gens du peuple se compose de riz bien lavé et bouilli dans une petite quantité d'eau, sans graisse, sans beurre, sans huile et même sans sel. Ils arrivent de cette manière à cuire les grains de riz sans les trop amollir, comme on fait chez nous où les plats de riz forment une sorte de bouillie pâteuse propre seulement à coller des affiches. Le riz cuit par les Indo-chinois n'est pas désagréable à l'œil; il n'est pas chargé d'eau et a très bon goût; il constitue la base de la nourriture, comme le pain chez nous. En dehors du riz, le repas se compose de tubercules de différentes espèces cultivées ou sauvages, de poisson frais ou salé assaisonné d'une sauce préparée avec des fruits non mûrs, âcres ou acides. Les Cambodgiens aiment beaucoup la viande de porc, qui est certainement meilleure qu'en Europe l'été, et qui se digère bien. Dans les familles pauvres, on n'en fait guère usage à cause de son prix relativement élevé, à Phnom-Penh surtout où les droits d'abatage sont considérables.

Les Khmers font deux repas dans le jour : un entre huit et dix heures du matin et l'autre entre quatre et six heures. Dans l'intervalle des repas,

ils consomment des gâteaux, lorsqu'ils en ont, et surtout des fruits non mûrs, cueillis avant qu'ils aient acquis leur grosseur naturelle. Il y a des fruits cependant, tels que l'orange, la banane, la papaye, la goyave, qu'on laisse se développer comme grosseur et mûrir à point avant de les cueillir. Le maïs frais et braisé est un régal très apprécié ; et quand les grains sont durs, on les mange grillés, ou bien bouillis avec une légère addition de sucre. La boisson ordinaire, c'est l'eau pure, dans laquelle on met quelquefois en suspension des fleurs odorantes pour la parfumer et lui communiquer un principe qu'on croit être rafraîchissant. Les jours de gala, on a du thé et l'on tâche de se procurer du vin de palme frais.

Les gens aisés se sont mis à vivre comme les Chinois, qui sont plus raffinés dans leurs goûts, et se font servir du poisson sec et frais, des petits poissons en saumure très appétissants, du gibier, des volailles, des légumes, des fruits confits, des gelées... Le thé non sucré est la boisson favorite et on peut dire la seule. Cependant, certains viveurs se paient aujourd'hui du vermouth, du vin et du cognac, dont ils font un usage modéré.

Dans presque toutes les sauces dont les Khmers font usage entre une certaine quantité de lait de coco, sorte d'émulsion que l'on obtient en pressant la pulpe blanche de ce fruit. On fait aussi un grand usage de sagou que l'on extrait de la moëlle farineuse d'une espèce particulière de palmier. Pour obtenir le sagou, on met la moëlle dont nous venons de parler dans une auge; on l'écrase avec un pilon; on verse ensuite de l'eau, on agite le tout et on passe le liquide dans un tamis. La fécule se dépose au fond du vase; il ne reste alors qu'à décanter et à réduire en poudre par la simple pression des doigts. On fait également usage dans ce pays d'un ragoût connu sous le nom de *carri*, sorte de sauce pimentée et colorée avec du safran. En général, la cuisine des Cambodgiens est très épicée.

L'eau potable est celle des fleuves et des rivières, clarifiée et purifiée au moyen de l'alun. On a inspiré aux Indo-Chinois, sauvages et autres, de sottes préventions contre l'eau de certaines rivières et surtout contre celle qui provient des montagnes, tandis que, au contraire, il en est d'autres qui sont réputées excellentes et même curatives.

La règle veut que des individus de rang différent ne mangent pas ensemble. D'après cela, le roi doit prendre ses repas tout seul, et nous pouvons assurer qu'il observe fidèlement cet usage et qu'il n'admet à

sa table ni ses frères, ni ses femmes, ni ses enfants. Dans les familles le repas est servi d'abord au chef de la maison sur un grand plateau en cuivre portant un certain nombre de bols dans lesquels sont les viandes cuites, le poisson, les condiments. A la chasse, ou en voyage, les aliments sont servis simplement sur de grandes feuilles de bananier coupées au moment du repas.

Les Cambodgiens ne se servent pour manger que des doigts de leur main droite, la gauche étant exclue pour cause de souillure, d'impureté ; ils n'ont ni fourchettes, ni baguettes en tenant lieu, et dont se servent avec tant de dextérité les Chinois et les Annamites leurs voisins et coreligionnaires.

Suivant la prescription de Brahma, les Cambodgiens n'oublient jamais de se laver la bouche et les mains après chaque repas. Les Européens fixés en Indo-Chine ont adopté cet usage tout à fait oriental, et on ne manque pas de leur servir après le dessert des rince-bouche pleins d'eau, à la surface de laquelle flotte une ou deux feuilles d'une plante aromatique servant à frotter les dents, les lèvres et le bout des doigts. Ce soin de propreté est indispensable lorsqu'on a mangé certains fruits, des mangues surtout, qui poissent la bouche et les mains.

On sait que les Indo-Chinois mâchent constamment des chiques formées de tabac, de tranches de noix d'arec, de chaux de coquillages, de gambier, de sapan pour la coloration en rouge, le tout roulé dans une feuille de bétel. Le but qu'ils se proposent d'atteindre à l'aide de cette mastication est d'entretenir à la bouche une certaine fraîcheur, d'empêcher la carie des dents, les aphtes et les autres affections de ce genre. Mais cette composition rougit atrocement la bouche, noircit les dents, déforme les lèvres et enlaidit les plus gracieux visages. On a prétendu que l'action de la chique à bétel était utile aux fonctions digestives ; cela est possible, et ce qui est certain, c'est qu'elle détermine une abondante salivation, qui se colore en rouge au contact de la chique, et qui sort de temps en temps de la bouche des indigènes avec une certaine vitesse et comme un flot de sang. La feuille de bétel est piquante, amère et aromatique ; elle apporte au mélange, de même que l'arec, un principe astringent capable de fortifier les gencives et de consolider les dents, mais celles-ci se corrodent vite si l'on a l'habitude d'exagérer la proportion de chaux.

Les Cambodgiens construisent leurs demeures en bois ou en bambous, ou bien avec ces deux éléments de construction combinés ; ils les élèvent

sur des pieux de un mètre à un mètre cinquante centimètres de hauteur. Cette disposition a l'avantage de placer la partie logeable au-dessus des inondations, et hors de la zone des crues du fleuve ; ce système est encore excellent, parce qu'il isole et préserve les habitants de l'humidité considérable du sol, ainsi que des insectes, des reptiles de toutes sortes, des bêtes fauves. Remarquons que les représentants incontestés de la race mongole en Indo Chine, les Chinois et les Annamites, n'élèvent pas leurs maisons sur des pilotis et que les pièces qu'ils habitent sont toujours de plain pied avec le sol.

Généralement les maisons se composent de deux corps de logis joints ensemble par une plate-forme à ciel ouvert et sur laquelle s'accomplissent la plupart des fonctions du ménage. Cette plate-forme, comme le reste de la construction, repose sur une série de pieux. Les deux pavillons ont à peu près la même forme et les mêmes dimensions. Le plan de chacun d'eux, à hauteur du plancher, figure un rectangle assez allongé. La toiture est faite en chaume, ou en grandes feuilles de palmier assujetties entre elles au moyen de faufilures. Ces toitures présentent deux grands pans sur les longs côtés et deux croupes dont l'une surplombe l'entrée principale. Ces croupes sont à pénétration, de sorte qu'elles se terminent vers le haut par une surface verticale fermant l'ouverture angulaire laissée par les longs pans. Ce mode de construction donne une physionomie originale à ces maisons se rapprochant du genre appelé rustique en France[1].

Les toitures en chaume interceptent la chaleur solaire, mais elle ont l'inconvénient de n'être pas toujours absolument étanches et de donner asile aux insectes. La partie inférieure de ces maisons sert de débarras, de remise pour les chars et d'abri pour les animaux domestiques.

L'entrée est sur une petite face; on y accède par un escalier, et le plus souvent par une échelle à main. Quelquefois, on établit en avant de la porte une sorte d'estrade sur pieux, qui sert de perron. Chez les grands personnages, cette estrade est remplacée par une belle *sala* ou l'on reçoit les visiteurs.

La porte d'entrée est généralement à charnières dans le haut, et on l'ouvre en agissant sur la partie basse avec la tête ou les bras pour la soulever. Lorsque cette sorte de trappe est horizontale, on la maintient

[1] Voir page 193.

dans cette position, si l'on veut, au moyen de crochets en bois descendant du toit.

Après avoir passé la porte, on se trouve dans une première pièce approximativement carrée. Le plancher, comme d'ailleurs celui de toute la maison, est formé d'une sorte de claire-voie pour permettre à l'air de circuler librement et de se renouveler dans la partie habitée. Cette claie est composée de brindilles de bois placées parallèlement et traversées par des lamelles de bambou. Dans cette pièce se trouve une estrade d'un

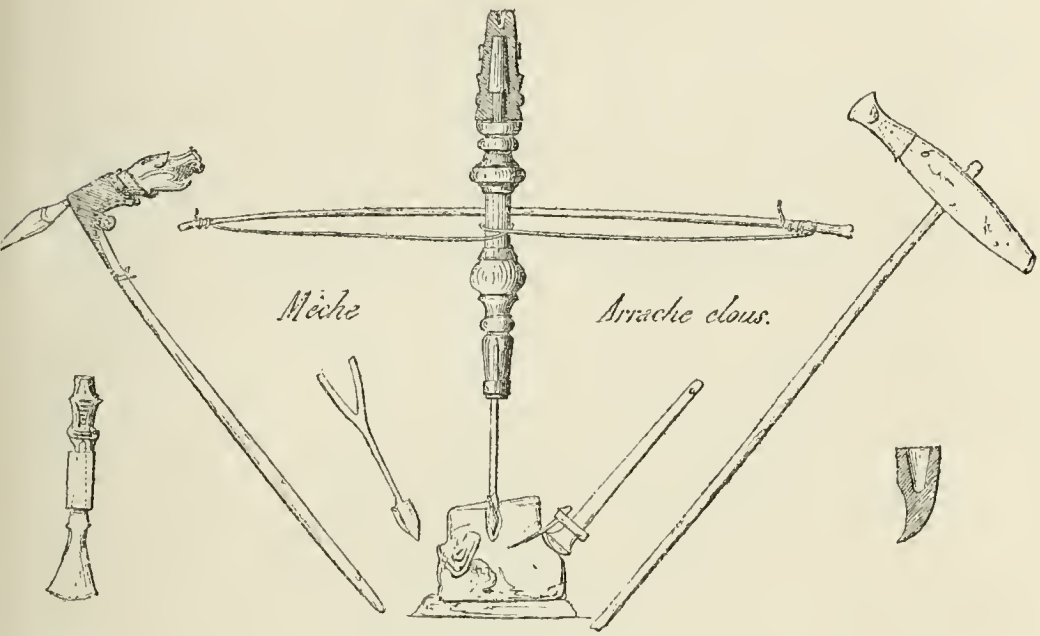

Outils de charpentiers cambodgiens.

pied d'élévation, construite dans le même genre que le plancher, sur laquelle le maître de la maison a seul le droit de se tenir. Là s'asseoient aussi les visiteurs du même rang, ou condition que le propriétaire, et quant aux domestiques, ou suivants des personnes en visite, ils s'accroupissent sur le plancher inférieur. Si le visiteur est un personnage d'un haut rang, il prend seul place sur l'estrade et le maître du logis en descend aussitôt.

Vers le milieu de la pièce où nous sommes se trouve une colonne en bois dur qui monte du fond et sert à soutenir la ferme de pénétration de la toiture. La cloison en feuillage et bambous qui limite ce comparti-

ment du côté opposé à la porte d'entrée s'élève jusqu'à rencontrer la croupe; elle est percée à droite d'une porte qui donne communication dans l'intérieur, lequel est divisé en deux grands couloirs dans le sens longitudinal de la maison. Le premier, celui dans lequel on pénètre d'abord après avoir franchi le seuil de la porte, a trois ou quatre ouvertures carrées, comme les sabords d'un navire, qui servent à la fois de fenêtres et de portes de communication avec la terrasse intermédiaire où nous avons dit que s'accomplissaient les principales fonctions du ménage. Cet appartement est réservé aux femmes, aux enfants de la maison et aux servantes; toute la famille y prend ses repas et c'est là que se font les travaux de tissage, de dévidage...

Le compartiment de gauche n'est séparé du premier que par une cloison peu élevée, ne joignant pas le faîtage, et quelques autres cloisons transversales subdivisent ce côté, où il n'existe pas de fenêtres, mais seulement quelques portes. La famille couche dans l'une de ces divisions et les autres servent de magasin à riz et de décharges de toute espèce.

L'autre corps de logis offre des dispositions un peu différentes et sert d'ordinaire d'atelier et de lieu de décharge.

L'ossature de la charpente de ces maisons est en bambous, voire même quelquefois les fermes, dont les arbalétriers s'assemblent dans des poteaux latéraux, sans que toutefois il y ait aucun moyen de contreventement, ni contre-fiches, ni entraits, enfin rien de ce que l'expérience indique comme étant indispensable à la solidité d'une ferme. On doit pourtant remarquer que les poinçons, qui souvent ne sont pas autre chose qu'un gros poteau solidement fixé en terre, et qui monte jusque sous le faîtage pour le soutenir, doivent aider à la résistance qu'offrent ces établissements aux vents violents qui règnent à certaine époque de l'année.

Les maisons des familles peu aisées n'ont qu'un corps de logis, flanqué de l'estrade ou terrasse dont nous avons parlé. Les demeures des pauvres sont plus simples et n'ont aucune de ces installations accessoires qui rendent les maisons si commodes. Il est vrai que s'ils s'en privent, c'est de leur part affaire de nonchalance et de paresse, car ils savent tous construire des habitations de ce genre et que les matériaux se trouvent plus ou moins à leur portée, dans les forêts où il n'y a qu'à les aller couper.

La construction d'une maison au Cambodge est une affaire d'état.

D'abord, on se rend dans les forêts pour couper le bois des colonnes destinées à supporter le comble. Il faut, pour que ce bois puisse être utilisé dans la construction, que l'arbre qui le fournit tombe, une fois coupé, à plat sur le sol, sans rencontrer d'obstacles dans la chute, ni sur le terrain. Cette condition est de rigueur, pour que la colonne ne soit pas impitoyablement rebutée, comme pouvant porter malheur aux habitants de la maison dans laquelle on la placerait. Avant de monter la charpente, on va consulter un devin sur le choix de l'emplacement, sur l'orientation et sur le moment qu'il convient de choisir pour commencer les travaux. On fait ensuite des offrandes au *gardien de la terre* et l'on se met à creuser les trous pour recevoir les colonnes. Le devin intervient dans tous les détails de l'opération; c'est lui qui indique la direction dans laquelle on doit jeter la terre extraite des trous creusés dans le sol; c'est lui qui détermine la position des colonnes sur le terrain avant de les redresser et c'est, enfin, le devin qui coiffe l'extrémité supérieure de ces grands poteaux d'une pièce d'étoffe sur laquelle il a figuré des signes magiques destinés à écarter les mauvais génies. La colonne centrale est dressée la première au son du tam-tam, de la musique et des cris rauques des ouvriers cambodgiens s'excitant à la besogne les uns les autres.

Les femmes ne doivent pas pénétrer dans une maison en construction; il est admis partout que cette visite porterait malheur aux futurs habitants.

Lorsqu'une maison est finie, on y introduit d'abord un chat, considéré comme le gardien indispensable des biens de la famille dans un pays où les rats, les reptiles et les insectes portent un si grand dommage aux denrées emmagasinées et aux provisions de toute espèce. Ensuite, le propriétaire se présente avec quelques objets de son mobilier. Un homme placé exprès sur le seuil de la porte le hèle et l'interpelle ainsi : « D'où venez-vous, voyageur ?.. » Le propriétaire répond invariablement : « Je viens de Lanca (Ceylan). J'ai traversé les mers, ma barque est coulée et, me trouvant sans abri, j'apporte ce que j'ai pu sauver du naufrage et je viens m'établir dans cette maison qui n'est pas encore habitée. » On le laisse monter et s'installer dans son logement, que les bonzes ont béni une dernière fois à l'achèvement des travaux.

Tout doit être impair dans une maison : le nombre des portes, des fenêtres, les degrés des escaliers ou des échelles à main, car les nombres pairs sont, comme nous savons, considérés comme malheureux. Les

barreaux de la cangue des prisonniers sont pairs, ainsi que les pièces d'autres appareils de supplice ou destinés aux funérailles.

Les habitations sont d'ordinaire entourées d'un petit jardin planté d'arbres fruitiers et d'arbustes à fleurs; elles sont à un seul étage, car le dernier des Cambodgiens ne voudrait jamais consentir à demeurer en-dessous d'un logement habité. C'est là une crainte superstitieuse, une répugnance invincible chez eux et que les autorités elles-mêmes respectent au point de ne jamais ordonner de mettre un prisonnier aux ceps sous le plancher pourtant très élevé d'une maison.

Il est aisé, au Cambodge, à la simple vue de l'habitation d'un personnage, de fixer à peu près le rang qu'il occupe dans l'État. Ainsi, les pagodes, les demeures des rois et des princes, ont à chaque extrémité du faîtage un ornement se composant d'une forte trompe d'éléphant en bois doré, se redressant au-dessus du pignon en forme d'éperon. Les simples particuliers n'oseraient pas couvrir leurs maisons en tuiles, bien qu'il n'y ait nulle défense de police à cet égard, mais uniquement pour la raison que les mandarins les emploient et qu'il faut qu'il y ait une distinction entre les maisons de ceux-ci et les leurs. Ces sortes de préjugés tendent à disparaître heureusement et l'on commence à voir à Phnom-Penh des maisons cambodgiennes en maçonnerie, recouvertes de tuiles plates bien faites et assez bien cuites.

Les villages sont peu importants; ils sont construits sans ordre, sans goût, sans symétrie, sans régularité. On trouve sur certains points des hameaux flottants, c'est-à-dire dont les maisons sont élevées sur de grands radeaux de bambous, disposition qui permet aux habitants de se déplacer suivant que l'inondation monte ou descend.

Le mobilier d'une maison cossue se compose d'un ou deux lits en bois ou en bambous foncés en rotins tressés à jour, garnis de minces matelas et de moustiquaires. Un petit oreiller cylindrique en rotin ou en cuir verni et une légère couverture en coton complètent les effets de couchage. Le plus souvent même ce lit n'existe pas et l'on place le matelas, ou tout bonnement la natte sur le plancher. Les matelas des Cambodgiens se replient en trois ou quatre doubles qui se superposent comme les cadres d'un écran ou paravent, ce qui les rend peu encombrants et faciles à transporter en barque, char et éléphant. Les voyageurs européens, qui visitent l'Indo-Chine, se munissent d'un meuble de ce genre, grâce auquel ils peuvent se coucher et dormir partout assez commodément.

Les Cambodgiens font usage d'un gros coussin ayant la forme d'un tétraèdre, très propre à être placé sous les aisselles lorsqu'on ne veut pas rester allongé; on peut conserver ainsi une position de demi-couché, qui repose et qui permet de jouer à divers jeux, de lire... Le hamac en filet est aussi en usage pour reposer dans le jour. On le suspend à deux décimètres au-dessus du plancher, de façon à pouvoir, en appuyant le pied par terre d'une certaine manière, lui imprimer un mouvement d'oscillation assez rapide pour se donner de l'air. Le mouvement est continué, accéléré ou modéré, par l'action du pied au moment où le hamac est le plus rapproché du parquet. Ceux qui ont une grande habitude de cet exercice s'y livrent mécaniquement, sans fatigue et quelques instants encore après l'assoupissement.

Le linge, les habits, sont ramassés dans des coffres en bois dur inattaquable par les insectes. La chaise est inconnue; on y supplée au moyen de tabourets légers en bambou et des bancs en bois et à dossier, sculptés ou incrustés de nacre. A la capitale, les grands seigneurs meublent aujourd'hui leurs salons à l'européenne.

Les ustensiles les plus ordinaires sont : un grand plateau en bois laqué ou en cuivre, sur lequel on sert les repas; d'autres petits plateaux sont employés à servir le thé ou à contenir divers objets nécessaires pour les soins à donner aux dents, aux lèvres, aux ongles, pour épiler les poils de la barbe, pour la confection des chiques de bétel, les cigarettes; des bols en cuivre pour divers usages, des lampes, des torches, des éventails, des parasols chinois en papier peint ou simplement huilé, des nattes plus ou moins fines, quelques corbeilles et paniers en osiers. Les glaces et les tables sont inconnues.

Les ustensiles de cuisine se bornent à peu de chose : deux ou trois fourneaux en terre portatifs et bien disposés pour le tirage et l'utilisation de la chaleur, des marmites en terre cuite, une bouilloire, quelques haches et coutelas, une théière et de grandes cuillers en métal pour servir le riz.

Dans les ménages industrieux, on trouve le métier à tisser la soie ou celui à faire des nattes, le fourneau pour faire bouillir les cocons, la bassine et le petit moulin à dévider, des installations pour préparer l'indigo.

On voyage à dos d'éléphant, en chars à bœufs[1] et le plus souvent en barque. La charrette à buffles ne sert que pour le charroi.

[1] Voir page 113.

Les Khmers sont très sédentaires; ils emploient leur temps à réparer leur maison, leur barque, leurs chars et à confectionner des filets de pêche ou de chasse, des cages, des boîtes en bois laqué, des instruments de musique, des nattes, des étoffes. Ils sont cultivateurs, pêcheurs et marchands de bois. Nous devons reconnaître qu'ils sont peu adroits, et sauf un goût assez prononcé chez quelques-uns pour la décoration, le dessin, la sculpture sur bois, la confection de petits objets en métal repoussé, on a peine à reconnaître chez eux les descendants des anciens Khmers, qui ont laissé de si nombreux vestiges de leur génie et de leur talent artistique. La plupart des Cambodgiens ont une aptitude marquée pour la musique. La nature les a doués d'une oreille musicale et d'une voix juste. Les notables, les mandarins, les princes, ont des orchestres de douze à quinze instruments joués par des hommes ou par des femmes indifféremment[1]. Les plus pauvres gens ont à leur disposition soit une flûte, soit une sorte d'instrument à cordes rappelant notre violon. Dans les troupes indigènes de la Cochinchine française, il a été toujours difficile de trouver des Annamites assez partisans de la musique et assez solidement constitués pour supporter les fatigues du clairon, tandis que les Cambodgiens ont des poumons qui suffiraient à un orgue.

Les festins ont lieu la nuit. La tenue y est correcte, mais au thé toute étiquette disparaît : on s'accoude, on s'allonge sur les nattes et certains s'endorment profondément, malgré le bruit infernal et incessant de la musique. Le plus souvent dans ces fêtes de nuit, on joue aux cartes, aux dames, aux échecs et on fume aussi, bien malheureusement, quelque peu d'opium. Les régates, les courses de chars à bœufs, de chevaux, les combats de coqs et de tourterelles, le jeu du volant, les dominos, font l'objet des distractions de ce peuple.

Une des grandes distractions des hommes du peuple, c'est de s'exercer à couper dans le sens de la longueur une canne à sucre tenue verticale sur le sol au moyen d'un long couteau. On les voit le soir réunis devant les étalages des marchands, tirant d'abord à la courte paille pour fixer les tours, et bientôt le jeu commence par le premier d'entre eux qui se fait donner une canne à sucre, la place d'aplomb devant lui, la maintient dans cette position à l'aide de son arme et

[1] Voir page 98.

ensuite, par un mouvement rapide, cherche à la fendre, en partant du haut et le plus bas possible, avec le couteau qui a servi à la maintenir verticale. On coupe la canne carrément à l'extrémité de la partie fendue et le premier joueur garde devers lui le morceau qu'il a détaché. Le second recommence l'épreuve et successivement jusqu'au dernier. Celui d'entre eux qui retient le bout le plus court paie la canne au marchand et les camarades peuvent savourer le fragment qu'ils ont eu l'adresse d'enlever eux-mêmes.

Un autre jeu également très en vogue consiste à couper une canne à sucre, déposée à plat sur le sol, en cinq morceaux et en la frappant seulement de trois coups de couteau. Il est entendu qu'on ne peut toucher aux parties séparées dès les premiers coups et que, pour réussir, il faut avoir l'adresse de ramener, au premier ou au second coup, deux des fragments dans une position assez rapprochée, et se croisant, de façon à pouvoir les atteindre du même coup.

Les enfants sont très habiles à lancer avec un arc, ou une sarbacane, des boulettes en terre pétrie et durcie au soleil. C'est avec cette arme qu'ils chassent les petits oiseaux et qu'ils arrivent à les étourdir et même à les tuer.

Dans certaines contrées du royaume, et particulièrement dans les grandes plaines de Pursat, on dresse les chevaux à forcer les chevreuils, et nous pouvons assurer avoir vu de bons cavaliers fort bien réussir dans ces chasses.

Presque tous les mandarins jouent au jeu d'échecs. C'est, comme on voit, un jeu bien répandu dans le monde, puisqu'il est très connu en Europe et que l'on y joue dans l'Inde, au Thibet, en Mongolie, en Indo-Chine, en Annam et en Chine. L'échiquier cambodgien est semblable au nôtre : c'est un tableau divisé en soixante-quatre cases. Chaque joueur a huit pièces et huit pions. Les pièces sont : 1 roi, 1 reine, 2 cavaliers, 2 généraux ayant la forme de tours, et, enfin, 2 barques au lieu de 2 fous. Les huit autres pièces sont simplement des pions que les Khmers désignent sous le nom de poissons. Le jeu consiste à empêcher l'adversaire à faire échec au *sdach* (roi) et il se joue à très peu près comme en Europe.

Lorsqu'il naît deux jumeaux dans une famille, le gouvernement s'en empare et ces innocentes créatures deviennent plus tard les serviteurs, ou les servantes, des princes et des princesses, si leurs parents n'ont pas les moyens voulus pour les racheter.

Les chevaux qui naissent avec certains signes, considérés comme de bon augure, appartiennent de droit au roi.

Lorsque deux Cambodgiens se rencontrent, ils s'interrogent ainsi: « Comment allez-vous?.. ou bien, où allez-vous? » La réponse est courte et ne varie guère: « Je vais bien, ou mal; je vais au nord, ou au sud, ou à l'est... » Cette dernière manière de s'exprimer, qui n'engage à rien, est très ancienne.

Lorsque quelqu'un éternue, les personnes présentes ne manquent pas de lui dire: « Soyez soulagé. »

Les étrangers sont souvent questionnés sur leur âge et c'est là une grande marque d'intérêt qu'on leur témoigne.

C'est un manque d'éducation que de cracher par terre ou plutôt sur le parquet des maisons; il y a partout des crachoirs, et c'est bien heureux, car avec la manie qu'on a de mâcher constamment le bétel, on aurait vite empesté les habitations.

A côté de cette mesure de propreté et de bienséance, on remarque des tolérances qui surprennent désagréablement les Européens. Ainsi, par exemple, il est de bon ton de bâiller en compagnie, de manière à montrer un four énorme plein jusqu'au bord de bétel et d'arec à moitié mastiqués. Il est admis aussi que l'on peut se moucher avec les doigts et se débarrasser avec bruit et roulements des fluctuosités qui gênent l'estomac et des gaz qui remplissent le ventre, de sorte qu'il n'est pas rare, après un bon repas surtout, d'entendre tirer le canon à la fois dans la batterie haute et dans la batterie basse.

On s'essuie les lèvres avec la base du pouce et le bout des doigts de la main droite, afin de les débarrasser d'un tas de résidus déposés par les divers éléments de la fameuse chique, et surtout pour étendre uniformément une espèce d'onguent que l'on met sur les lèvres pour les empêcher de se gercer. C'est là une règle absolue qui prescrivait aux Brahmanes de ne se toucher la figure, et plus particulièrement la bouche, qu'avec les parties pures de la main droite, comme, par exemple, la racine du pouce, qui était consacrée au Véda, la racine du petit doigt qui était consacrée au créateur et le bout des doigts aux dieux en général.

VII

Nous avons, dans le paragraphe précédent, étalé, développé les mœurs et les coutumes des Cambodgiens. Nous allons faire maintenant leur portrait physique aussi ressemblant qu'il nous sera possible et de tout cela, ainsi que de ce que nous dirons plus loin de leur histoire et de ce que nous avons déjà dit de leur religion, de leurs superstitions, de leur législation, de leur langue et de leur littérature, du calendrier, de leur système de numération, nous déduirons des données propres à nous guider dans la recherche de leur origine.

Avant de nous expliquer sur cette dernière et importante question, nous allons d'abord rechercher :

1° Si les Khmers peuvent être aborigènes du sud de l'Indo-Chine ; et si non, quels ont été les premiers habitants, c'est-à-dire les autochtones ;

2° Ce qu'il faut conclure, par rapport à l'origine des Khmers, de leurs annales et de leurs légendes ;

3° De quel peuple ils se rapprochent le plus par leur type physique ;

4° D'où peuvent provenir leur civilisation, leur écriture, leur langue, leur architecture ancienne.

Nous sommes forcés, pour traiter les différents sujets qui vont suivre, de partir de l'hypothèse, généralement admise d'ailleurs, que les Cambodgiens sont bien les descendants de l'ancien peuple dont la puissance et le haut degré de civilisation sont assez prouvés par ce qui reste encore de leur merveilleuse architecture, de leur législation et de leur organisation politique. Car dans quel peuple de l'Indo-Chine, en dehors des Khmers, pourrait-on reconnaître aujourd'hui les petits-fils de ces savants architectes et de ces grands artistes ?.. Ce n'est pas à coup sûr chez les Annamites, qui sont très anciens en Indo-Chine, et surtout dans le Tong-King, que l'on représente avec justice comme un peuple civilisé de bonne heure, mais qui n'a à aucune époque de son histoire, pas plus aujourd'hui qu'autrefois, cultivé les arts. Ce ne peut être non plus les Laotiens et les Siamois, dont l'arrivée dans cette contrée est plus récente et dont les derniers ont été forcés, pour fonder Ajuthia, leur capitale, d'emprunter aux Khmers non seulement leur art, mais aussi leurs architectes et leurs artistes.

Restent les Chams, dont les annalistes Khmers eux-mêmes signalent la présence dans le sud de l'Indo-Chine avant l'arrivée dans ce pays de leur race. Mais les Chams n'ont jamais atteint un assez haut degré de civilisation pour qu'il soit raisonnable de mettre sur leur compte aujourd'hui des œuvres aussi considérables. Les plus anciens historiens chinois et annamites font des Chams une sorte de peuple barbare, guerroyeur plutôt que savant, pêcheur et par-dessus tout pirate. En tout cas, les provinces septentrionales de l'empire d'Annam où se trouvait Chiem-Tanh, la plus ancienne capitale du Ciampa, pas plus que les provinces méridionales de cet empire ne renferment, à notre connaissance du moins, aucune ruine digne d'être signalée et les quelques monuments découverts de nos jours dans cette contrée sont, relativement aux œuvres des Khmers, sans importance. Les Chams modernes, ceux au moins qui sont fixés au Cambodge et que nous avons pu observer à loisir, sont restés pêcheurs, commerçants et agriculteurs. Quant à voir en eux des artistes, des hommes de goût, même arrivés à la dernière dégénérescence, il y faudrait mettre de la bonne volonté, du parti pris, car ils ne savent guère faire œuvre de leurs doigts en dehors de la flèche et des travaux agricoles. Les Khmers, au contraire, ont conservé le goût des arts, de la musique, de la peinture, de la sculpture, toutes choses dans lesquelles leurs aïeux excellaient.

Mais en dehors de ces peuples civilisés, il y a dans les solitudes de l'Indo-Chine des peuplades sauvages, sans liens entre elles, sans organisation politique, très différentes comme type physique, comme mœurs, comme coutumes, comme langue et qui ne sont présumablement jamais sorties de l'état rudimentaire des sociétés primitives. C'est encore moins là, suivant nous, qu'il faut chercher les édificateurs d'Angcor-vat. Ajoutons qu'il n'est pas possible de confondre les Khmers avec ces sauvages ; il y a vraiment trop de différence dans le type physique, la langue, les coutumes, la civilisation. Donc, nous pensons que les Khmers modernes ont raison de se croire les vrais descendants des fondateurs du grand royaume de Campuchéa ou Kampuchéa.

Les Khmers eux-mêmes prétendent que leurs ancêtres n'étaient pas originaires de l'Indo-Chine, mais qu'ils y vinrent, nous verrons par la suite comment, fonder un immense empire. C'est là, en effet, ce qui a dû arriver, car comment supposer qu'une civilisation ait pu éclore et se développer si magnifiquement dans une contrée partout habitée, sans rayonner autour d'elle et sans déteindre sur ces peuplades sauvages

dont nous venons de parler et qui sont toujours restées à l'état primitif? Il est plus rationnel d'admettre que cette civilisation est venue de toutes pièces du dehors avec les émigrants, qu'elle a duré et brillé pendant quelques siècles, et que, par suite de causes restées inconnues, elle a disparu assez rapidement, comme dans l'Inde et beaucoup d'autres pays dans lesquels les arts ont été tout aussi florissants.

Il reste à examiner l'hypothèse que le peuple civilisé qui a couvert le sud de l'Indo-Chine de monuments si remarquables, qui a promulgué un code de lois sages et organisé dans le pays un gouvernement puissant, a tout à coup disparu sans laisser dans la contrée des représentants de sa race. Mais cette supposition est inadmissible, car les annales siamoises et cambodgiennes, celles de l'Annam et de la Chine surtout, qui remontent bien plus haut, et qui ont été soigneusement tenues, n'auraient pas manqué de faire mention de ce peuple extraordinaire, dont il n'est question nulle part, tandis que les ouvrages les plus anciens de ces divers États sont remplis de renseignements de toute nature concernant les Khmers.

Mais où sont donc les autochtones de cette contrée et par qui sont-ils aujourd'hui représentés?... Ce sont, suivant toute probabilité, les sauvages dont nous aurons à parler plus tard et sans doute aussi les Chams, qui étaient établis plus près de la mer, sur les côtes de la mer de Chine et du golfe de Siam et qui, si l'on en croit la tradition, faisaient de nombreuses incursions dans le nord.

Les annales de l'empire khmer, dans leur première partie rédigée sous une forme légendaire, nous montrent le Buddha voyageant dans le sud de l'Indo-Chine vers la fin de son existence sur notre globe, en 543 avant Jésus-Christ, pour convertir à sa doctrine les Néacs (Nagas), auxquels il annonça la venue d'un prince de la famille royale d'Indraprastha (Delhi), suivi d'un grand nombre d'Indiens, destinés à former le noyau d'un puissant empire.

La légende rapporte qu'à la même époque le roi des Chams imposa sa domination aux habitants du Cuch-Thloe, ancienne appellation de la contrée avoisinant Angcor.

C'est en 443 avant le Christ que la prédiction de Sakya-Muni se réalisa et que Prea-Thong, un des fils du roi de Indraprastha, émigra avec un grand nombre de ses concitoyens dans le sud de l'Indo-Chine. C'est peu de temps après leur arrivée dans la presqu'île que ces émigrants cessèrent de se servir des caractères sanscrits et qu'ils

adoptèrent les caractères kams, que les lettrés actuels prétendent être les caractères pâlis, qui servirent à écrire une langue nouvelle composée de *sanscrit, de pâli et de cham.*

La lutte ne tarda pas à s'engager entre les Chams et les nouveaux venus; elle se termina à l'avantage de ceux-ci et les Chams furent contraints de s'éloigner. La prédiction du Buddha put alors se réaliser complètement; le prince proscrit épousa une fille du roi des Nagas qui abdiqua en faveur de son gendre. Prea-Thong fut donc le premier souverain de cet empire, qui prit le nom de Crung-Kampuchéa, dont la capitale fut Intakpath, corruption du nom sanscrit Indraprastha.

Prea-Ket-Méaléa qui, suivant les annales, monta sur le trône en 76 de Jésus-Christ, était un descendant de Prea-Thong, et ce fut sous son administration que les arts furent le plus florissants. Vers la fin de son règne, les facultés de ce prince s'affaiblirent et l'histoire nous apprend qu'il dut subir un conseil dirigeant composé de sept bonzes, de sept brahmes et de sept hauts dignitaires laïques.

Ce fut un chef de la caste des brahmes qui succéda à Méaléa sous le nom de Butom-Vorvong.

Enfin, en 638, les livres canoniques du buddhisme arrivent de Ceylan et on les dépose dans le plus beau temple du pays, connu aujourd'hui sous le nom de Angcor-Vat.

Plus tard, et vraisemblablement dans le courant du VIIe siècle, les Nagas se révoltent contre le roi Khmer *Prea-Bat-Sangea-chac;* ils répandirent sur le corps de ce prince leur venin et il devint aussitôt lépreux.

Si l'on s'en tient à la légende que nous venons de résumer, qui contient des faits historiques que l'on a eu le tort de trop embrumer, on voit que le buddhisme fut prêché de bonne heure dans la presqu'île Indo-Chinoise par le Buddha lui-même, auquel le roi des Nagas rendit hommage.

Qu'étaient-ce donc que ces Néaes, ou Nagas, dont parlent les anciens ouvrages et que l'on représente comme des personnages amphibies et monstrueux ayant le corps d'un homme et la queue d'un serpent? C'étaient vraisemblablement les premiers habitants du pays, ces sauvages dont nous avons parlé, qui, dans une contrée encore de nos jours si marécageuse et qui devait être couverte d'eau à l'époque reculée dont nous parlons, avaient dû former, autour du grand lac Tonly-Sap surtout, des centres lacustraux dont les habitants ne devaient guère vivre

que de poisson et passer presque toute leur existence dans l'eau. Nous avons vu, en traitant de la géologie de l'Indo-Chine, que l'on avait trouvé sur les bords du Tonly-Sap, enfouis sous terre à quelques mètres de profondeur, des amas très étendus de coquillages auxquels sont mêlés des ustensiles, des outils, des crânes humains, prouvant l'habitation des hommes en cet endroit à une époque très reculée.

Tous les ans, encore de nos jours, dans les trois ou quatre mois de pêche, douze à quatorze mille individus établissent leurs demeures sur des pieux enfoncés en plein lac, dont les eaux sont basses alors. La plupart de ces pêcheurs ne mettent pas de tout ce temps les pieds sur la côte, qu'ils ne peuvent même pas voir à distance, selon l'endroit où ils sont placés.

L'imagination orientale, si prompte à tout exagérer, a bien pu autrefois transformer ces pauvres pêcheurs en dragons des eaux. Peut-être aussi ne les a-t-on pas faits aussi difformes à l'origine, car il faut bien admettre que la tradition à surenchéri quelque peu. Il est bien possible aussi que la difformité que l'on supposa dans le temps à ce peuple ne fut qu'une raillerie et une allusion à son culte, qui devait être présumablement le culte du serpent, si répandu dans l'Inde avant l'introduction du brahmanisme. On a bien fait de notre temps la même plaisanterie aux phalanstériens, qu'on a représentés avec une queue terminée par un œil et pendant derrière le dos.

Le même document fait venir les Chams dans le Cuch-Thloc vers l'an 543 avant Jésus-Christ, tandis que les émigrants d'Indraprastha n'arrivèrent qu'en 443, juste un siècle après. Cette migration importante, annoncée clairement comme venant de Delhi, c'est-à-dire de l'Hindoustan, et qui fonda en Indo-Chine l'empire de Kampuchéa, nous fixe suffisamment sur l'origine indoue des Khmers.

Le renoncement aux caractères sanscrits, dont se servaient les brahmes pour écrire leurs livres sacrés, et l'adoption des caractères pâlis, préférés par les buddhistes, semblent indiquer une évolution religieuse, et cette première apostasie, accomplie sans doute sous l'instigation de quelque prince séduit par la doctrine nouvelle de Sakya-Muni, remonte approximativement à trois siècles et demi avant notre ère.

Nous voyons ensuite Prea-Thong, le prince étranger, s'allier à la famille royale autochtone, ce qui nous paraît marquer le point de départ des croisements avec cette race d'abord et aussi nécessairement avec les

Chams, qui n'abandonnèrent pas le pays complètement, et qui y revinrent même en vainqueurs.

D'un autre côté, la constitution même du conseil du roi Méaléa, en 78 de notre ère, dont faisaient partie sept religieux buddhistes, sept brahmes et sept grands dignitaires de l'ordre civil, donne à penser qu'à cette date les deux grandes religions, le brahmanisme et le buddhisme, étaient en égale faveur dans le royaume de Kampuchéa. Après la mort de ce souverain, le brahmanisme prit le dessus, il faut croire, puisque, malgré les héritiers légitimes qui ne manquaient point, le chef des brahmes put faire élever son neveu à la suprême puissance.

Enfin, en 638 de notre ère, le buddhisme reprend faveur, grâce aux livres de théologie rapportés de Ceylan, qui fournirent des moyens d'instruction et de propagande religieuse.

La révolte des Néacs, ou des aborigènes, contre leurs dominateurs, vers la fin du VIIe siècle, pourrait bien être une explication des premières dégradations subies par les monuments alors existants.

Les Kmers, et surtout ceux de la secte des Préams, disent toujours sans autres explications : « *Nous sommes venus du nord.* » Les Préams prétendent, en outre, provenir des sept grands ascètes brahmanes que Indra plaça auprès de Prea-Ket-Méaléa pour le guider dans l'administration de son royaume.

Nous croyons reconnaître dans cette tradition une légende indoue bien ancienne, sur laquelle s'appuient encore les brahmes de l'Inde pour prétendre que leurs aïeux sont également venus du nord, et qu'ils étaient venus sept pénitents qui formèrent la souche dont sont sorties les différentes générations de brahmes.

La légende indoue ajoute que ces sept grands pénitents furent sauvés du déluge par Vichnou. Manou, le savant législateur des Indous fut sauvé par la même main divine. Les savants européens ont comparé Manou à Noé, et ils ont supposé que les sept pénitents, dont il s'agit, étaient les sept fils de Japhet, dont quelques-uns durent aller s'établir dans l'Inde par la voie de la Tartarie, et qui devinrent les prêtres et les législateurs de cette contrée habitée jusque-là par des peuplades sauvages.

Cette communauté d'idées concernant leur origine, que l'on rencontre chez des peuples aujourd'hui si éloignés les uns des autres, et qui ont rompu depuis bien des siècles toute espèce de relation, nous paraît être une preuve de l'identité de leur origine.

Pour déterminer l'origine d'un peuple et le degré de parenté qui peut exister entre deux peuples donnés, avec seulement la partie de l'ethnographie qui concerne le teint et la conformation physique des individus, il faudrait avoir à sa disposition plusieurs vrais échantillons, plusieurs types parfaits de chacune des races, afin de les comparer entre eux. Or, s'il est possible de se procurer des sujets de race pure dans l'Inde, la chose est moins aisée dans le sud de l'Indo-Chine, le pays du monde où la fréquence des croisements a produit la population la plus polychrome qui se puisse voir.

Néanmoins, en prenant en bloc le peuple khmer, celui qui est retiré dans l'intérieur, loin des grands centres et des bords du fleuve où la population a été toujours très mélangée, il est possible, selon nous, d'avoir un terme de comparaison suffisamment exact pour nous permettre de l'utiliser dans le sujet que nous traitons.

D'abord, nous sommes forcés de contredire, dès en commençant, ceux qui pour prouver l'origine mongole des Khmers, ont été forcés d'inventer qu'ils s'étaient brunis au contact des sauvages du sud de l'Indo-Chine et des Malais. Cette assertion n'a été qu'un artifice destiné a fortifier une hypothèse purement gratuite. Non, sûrement, les Cambodgiens n'ont point bruni par suite d'une infusion quelconque dans leurs veines d'un sang indo-chinois ou océanien ; c'est le contraire qui a eu lieu, et si quelqu'un est coupable d'avoir noirci les peaux dans cette contrée, ce sont les Khmers considérés, avec juste raison, comme les moricauds de l'Indo-Chine.

La plupart des étrangers qui ont décrit les Khmers n'ont guère vu que les princes, les mandarins, les notables et la population très mélangée des centres fréquentés dès longtemps par les autres Asiatiques. A cette opinion, nous opposons celle des habitants eux-mêmes, qui se connaissent sans doute mieux que nous pouvons nous autres les connaître, et qui ont fait une classification raisonnable des Indo-Chinois, en se basant sur la coloration de la peau. Voici le tableau indiquant d'une manière générale le teint de chacune des races, en commençant par la plus foncée :

1° Les Khmers et les sauvages du nord et de l'ouest (Samrès, Cuois et Pors), qui ont été de tout temps mêlés aux Cambodgiens ;

2° Les sauvages de l'est (Phnongs, Stiengs), qui sont considérés comme assez purs ;

3° Les Malais et les Chams, tous mahométans et aujourd'hui bien confondus ;

4° Les Siamois;

5° Les sauvages Chreais et Rodès, fixés très à l'est, sur les confins de l'ancien Ciampa et que l'on dirait croisés de Chams et d'Annamites;

6° Les Laotiens;

7° Les Annamites et, enfin,

8 Les Chinois.

Nous trouvons, pour notre compte, que cette classification, établie d'un commun accord par les indigènes de la presqu'île indo-chinoise, est vraie et qu'il faut l'admettre comme règle générale, malgré les nombreuses exceptions qui sont dues aux causes que nous avons en partie indiquées.

Cela étant posé, nous allons essayer de décrire les Cambodgiens qui se rapprochent le plus de leur race originelle, c'est-à-dire ceux qui passent à bon droit pour être les moins croisés[1]. Le volume du crâne des Cambodgiens est généralement faible et assez souvent pointu. Le front est allongé et dégarni; la distance entre les tempes est courte; le front devient encore plus étroit et fuyant vers le haut; le frontal est très incliné, autant de signes caractéristiques qui les rapprochent des Indous des castes inférieures. Leurs cheveux sont noirs, forts et roides, mais rarement frisés; ils ne sont pas très fournis, mais ils sont solides, ne tombent presque jamais et ne blanchissent que dans l'âge avancé.

Les yeux des Khmers sont noirs d'ordinaire, mais nous en avons vus de bleus et même de verts; ils sont généralement petits, point allongés ni bridés, ni obliquement disposés. Les pommettes sont moyennement saillantes; le nez est peu proéminant à la racine, mais il se développe vers l'extrémité et atteint une dimension moyenne; il est tantôt aquilin et tantôt aplati, mais les narines sont presque toujours dilatées. La bouche est un peu grande, mais pas mal faite; les lèvres sont épaisses sans exagération et on les trouve même fines chez quelques sujets; les dents, moyennes comme grosseur, sont solides et très blanches; les oreilles assez fortes et un peu écartées du crâne; le menton est étroit et assez souvent rentrant et, enfin, les traits généraux sont communs.

On trouve des profils européens, où, pour parler scientifiquement, aryens ou caucasiques, à côté d'autres qui sont plats et qui se présentent, avec tout ce qu'ils contiennent, dans le même plan vertical. Les vrais Cambodgiens ont de la barbe, et l'on s'en aperçoit lorsqu'on visite

[1] Voir page 177.

la population des forêts et des contrées montagneuses, qui la laissent pousser librement, tandis que les citadins, ceux surtout de la capitale, l'épilent constamment avec une pincette. Nous reconnaissons aussi qu'il y a une foule de Cambodgiens qui n'ont pas de barbe du tout, mais cette particularité ne suffit pas à établir qu'ils sont mongols, car nous pouvons assurer que les quelques centaines de descendants de la colonie

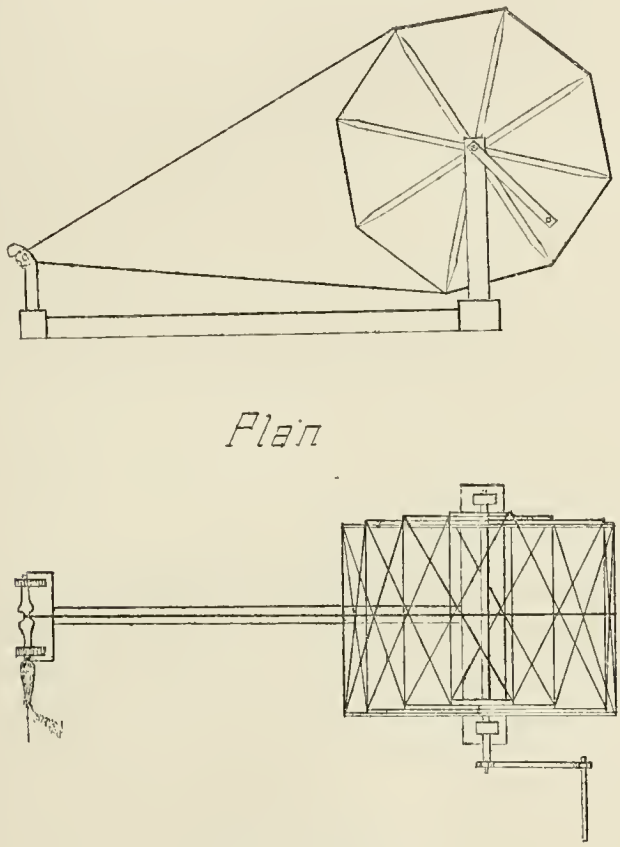

Rouet du Cambodge.

portugaise qui se fixa près de Oudong il y a environ deux siècles, n'ont pas plus de barbe à cette heure que les descendants en ligne directe de la race mongole. Dans tous les cas, la barbe ne vient aux Khmers que vers l'âge de trente-cinq à quarante ans.

Le mamelon chez les Cambodgiennes se présente presque toujours sous une forme conoïde allongée ; il est plus large à la base, plus long et plus pointu que chez les femmes annamites et surtout que chez les Européennes.

Les Khmers ont les épaules larges, le buste beau, le système musculaire bien développé; les pieds et les mains sont plus petits, à corpulence égale, que chez les Européens, les attaches sont fines, les ongles forts, mais beaux néanmoins et portés longs.

Les jambes chez la plupart des Cambodgiens sont droites et le mollet bien placé; mais on remarque aussi des jambes arquées, résultat certain de la mauvaise habitude prise par quelques mères de porter, ou de faire porter leurs enfants, jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans, à califourchon sur la taille ou sur les épaules. Ce vice de conformation, qui n'est pas naturel chez eux, a été pris, bien à tort, pour un signe de race.

La couleur de la peau est le vieux bronze reluisant, mais on rencontre beaucoup de sujets qui sont plus bruns encore et dont la peau se rapproche beaucoup de celle du nègre. Chez certains, la peau est rugueuse, écailleuse, et quelquefois couverte de grandes plaques blanchâtres de forme arrondie, suite de la lèpre blanche ou alphoïde dont le sujet lui-même a été atteint, ou qu'il a eu par transmission de ses parents.

Les Khmers sont généralement grands, robustes, bien faits et bien droits; ils ont peu d'embonpoint et nous avons vu, en parlant de leurs mœurs et de leurs coutumes, que les ventrus ne sont pas admirés comme en Chine, par exemple. On rencontre, chose à noter, très peu d'individus difformes, ou infirmes, ou simplement voûtés.

Les Cambodgiennes sont de grosses femmes joufflues et vulgaires comme traits. Jeunes, elles sont gentilles et même gracieuses, mais leurs membres se développent rapidement dès l'âge de dix-huit à vingt ans et leurs traits grossissent en proportion. Cependant, il n'est pas rare de trouver parmi elles de fort belles personnes aux traits délicats et distingués. La démarche des Cambodgiennes est plus naturelle que celle de leurs voisines les Annamites, par exemple, qui s'en vont balançant les bras de façon à faire croire que leurs membres sont à articulation libre comme ceux d'un pantin.

Nous avons dit que les sauvages de l'est n'avaient pas la peau aussi franchement foncée que celle des Khmers; ils ont un teint pâle, mat et terreux qui leur est particulier et qui semble écarter toute idée de parenté avec ceux-ci. Le même fait a été observé dans l'Inde où il existe, paraît-il, dans les montagnes et les forêts de la côte du Malabar quelques peuplades sauvages dont le teint est moins foncé que celui des Indous.

Nous avons dit que les Khmers aisés, habitant les grands centres, qui mènent une vie d'intérieur, étaient moins foncés que ceux qui pêchent ou qui s'occupent de travaux agricoles. Pour fixer les idées, nous dirons que le type des derniers revient à celui des habitants du centre de l'Inde, et le type, ou le teint des autres se rapproche de celui des Indous du nord de l'Indoustan. Les habitants du Boutan surtout ressemblent aux Cambodgiens clairs, qui sont les moins nombreux. Ces dernières catégories d'individus ont quelque chose de la race mongole ou thibétaine.

Pour se convaincre que les Khmers ont reçu de l'Inde, ou emporté en émigrant de ce pays, leur religion avec les superstitions qui l'accompagnent, leurs fêtes principales, leur organisation sociale, politique et administrative, leur législation, leurs mœurs et leurs coutumes et, en un mot, leur civilisation, il n'y a qu'à relire les différents articles dans lesquels nous avons essayé de traiter ces divers sujets.

Leur écriture diffère trop de celle des Chinois, et par suite de celle des Annamites, pour qu'il soit possible d'établir le moindre rapprochement entre elles; et, bien que nous n'ayons aucune compétence pour traiter une pareille matière, nous avons des raisons de croire que les caractères employés par les Khmers actuellement, de même que leur langue, sont d'origine sanscrite et pâli.

Nous verrons dans les annales que Prea-Thong, le premier roi des Khmers, ordonna qu'on cessât d'employer les caractères sanscrits qu'on remplaça par les caractères kham, ou kam, que les lettrés actuels prétendent être les caractères pâlis et qui servirent, disent les annales, à écrire la langue nouvelle des Khmers composée de sanscrit, de pâli et de cham.

Nous savions que beaucoup de mots de la langue cambodgienne étaient sanscrits ou pâlis et qu'un grand nombre d'autres avaient leurs racines dans l'une ou l'autre langue, mais nous fûmes surpris d'apprendre qu'on y avait introduit aussi des mots *chams*. Après vérification, nous avons reconnu que, en effet, il y avait dans les deux langues quelques expressions communes. Nous donnerons plus loin deux tableaux comparatifs des langues parlées par les différents peuples de l'Indo-Chine et, en attendant, nous croyons utile d'indiquer à cette place quelques mots usuels absolument communs aux Cambodgiens et aux Chams.

FRANÇAIS.	CAMBODGIEN.	CHAM.
affiche	bangram	pongram
annonces	chomréap	chongrap
argent	prac	préac
arroyo	prêc	borec
boite	prâàp	paap
bonzerie	khdey	khdi
bougie	tién	dién
capital (argent)	dom	dom
carte à jouer	bier	bier
cheval	sê	asê
confus	phdas	padas
coton en fleurs	khién	khién
coussin	kêp	kêp
dessin	comnur	comnur
douane	coi	goi
fanal	com	gom
habit	au	au
île	câ	paca
imbécile	prul	brul
intelligence	prachnha	prachnha
lac	bong	bong
lit	crê dec	crê dis
mandarin	namon	lomun
marché	phsar	phsa
mieux (santé)	crombo	grombo
navire	capal	capal
occupé (être)	rovol	rovol
opium	aphién	aphien
parler	nijéay	nijai
piège	chong	jong
sac	carong	carang
sourcils	anchom	khchom
table	toc	toc
troupeau	fong	phong
voiture.	rotéa.	rodéa.

Une raison probante, selon nous, que les Khmers sont étrangers au sud de l'Indo-Chine, c'est qu'ils sont environnés de peuples civilisés, ou sauvages, ayant des langues assez différentes, mais qui toutes sont toniques, tandis que le cambodgien se parle recto-tono. Ainsi, les Siamois, les Laotiens, les Annamites, les Chams et les sauvages Samrès, Pors, Cuois, Phnongs, Stiengs, Rodes, Chréais, Canchos, Prous, parlent des langues différentes, à tendance monosyllabique, comme le khmer, mais plus ou moins à tons. L'arrivée des Siamois et des Lao-

tiens dans la presqu'île est postérieure à celle des Khmers ; mais selon les annales, les légendes et la tradition, les autres peuples dont nous venons de parler, habitent le pays depuis les temps les plus reculés. Or, il est permis de croire que si les Khmers avaient été comme ceux-ci aborigènes de cette contrée, ils n'auraient pas pu avoir une langue de tous points si différente de celles des peuples qui les enceignaient de toutes parts.

Le calendrier des Khmers est tout indien, et leur numération d'origine sanscrite. Nous ne dirons rien ici de l'architecture ancienne des Khmers, ce sujet devant être traité avec développement dans un chapitre spécial; mais nous pouvons dès ce moment annoncer que cette architecture est indoue, elle aussi, comme tout ce qui touche de près ou de loin à la race intéressante dont nous nous occupons.

Nous déduisons de ce que nous venons de dire que les Khmers sont présumablement d'origine indoue, mais qu'ils ont subi une foule de croisements dont les plus certains, par ordre d'ancienneté, sont : celui avec les autochtones, considérés comme sauvages aujourd'hui et relégués dans les montagnes et les hauts plateaux; celui avec les Chams; celui avec les Chinois, qui comme commerçants ou cultivateurs sont établis au Cambodge depuis les temps les plus reculés; celui avec les Malais, très anciens aussi dans le pays; celui avec les Annamites, qui ont débordé sur le Cambodge il y a deux siècles passés et qui finiront petit à petit par en chasser les Cambodgiens; enfin, le croisement avec les Portugais, qui est le plus récent et le moins important.

Il est possible que dans les premiers siècles de leur établissement dans le sud de la presqu'île, les Khmers aient été visités par des hordes de Mongols et de Thibétains, car justement à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire pendant les deux ou trois siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, de grandes luttes intestines désolèrent les contrées du centre de l'Asie et déterminèrent le débordement des peuples du nord vers l'occident et l'orient, et aussi, sans doute, vers le sud, c'est-à-dire vers l'Indo-Chine.

Nous avons souvent demandé aux savants cambodgiens si le mot Campuchéa ou Kampuchéa, par lequel on désigna à l'origine l'empire khmer, ne contenait pas une révélation. On peut, en effet, sans s'écarter d'aucune règle, décomposer le trisyllabe ainsi : Kam-puch-chéa, dont le sens littéral, exprimé en langue vulgaire, serait celui-ci : noble ou heureuse race de Kam. Cette race, ou plutôt ce peuple de Kam ne

proviendrait-il pas, disions-nous, de la grande province de ce nom, une des quatre grandes divisions administratives du Thibet, celle qui est située au sud-est, qui a pour chef-lieu Tsando, grand centre fondé à l'intersection des rivières Dza-tchou et Om-tchou, qui se réunissent au sud de la ville et forment le grand fleuve Ya-long-kiang, qui traverse du nord au sud le Yun-Nan, le Laos, le Cambodge et la Cochinchine française sous le nom de Mëcong?...

Le nom de Crung-Kampuchéa, ou de royaume de la noble race de Kam, n'aurait-il pas été imposé à cette époque par une migration considérable, et momentanément victorieuse, de Thibétains? Et, enfin, ces Thibétains, qui sont plus foncés de teint que les Mongols proprement dits, n'auraient-ils pas laissé, en se retirant, une partie de leur contingent qui s'est mêlé et qui est aujourd'hui confondu avec les vrais Khmers, qui vraisemblablement viennent de l'ouest?...

Nous n'avons pas trouvé un seul lettré qui admît l'étymologie que nous donnions du mot Kampuchéa, ce qui revient à dire qu'ils rejetaient les conséquences que j'en avais tirées. Ces messieurs assurent que Kampuchéa vient du sanscrit ou du pâli et qu'il faut le traduire ainsi : Kampu qui veut dire eau, et chéa, qu'on peut traduire par naître, sortir de..... De sorte que d'après cela, il faudrait traduire Crung-Kampuchéa de cette manière : royaume ou contrée sortie nouvellement des eaux, c'est-à-dire de nouvelle formation, ce qui était vrai à cette époque éloignée.

Les rois indous s'asseyaient sur des nattes, ou sur de beaux tapis déployés directement sur le sol, ou bien sur des estrades un peu élevées au-dessus du parquet, ou s'accroupissaient leurs officiers et leurs sujets. Les empereurs mongols avaient des trônes élevés, dominant bien davantage les sièges des subalternes. Les anciens rois khmers adoptèrent les deux systèmes, c'est-à-dire qu'ils avaient, et que leurs successeurs ont encore aujourd'hui, le vrai trône mongol surmonté d'un parasol à sept étages, à côté du sofa peu élevé des rajahs indous, qu'ils préfèrent parce qu'il est infiniment plus commode pour s'allonger et pour dormir.

L'habileté des Khmers à travailler les métaux, à marteler, emboutir, repousser en jolis dessins ou ciseler l'or et l'argent, à tisser de belle soie, est une raison de plus, ajoutée à tant d'autres, qui fait penser qu'ils sont d'origine indoue.

Le roi actuel du Cambodge, s'appuyant nous ne savons sur quelle autorité, a prétendu que sa famille, qui est extrêmement ancienne au Cambodge, était originaire de Puren-Noseai (Bénarès).

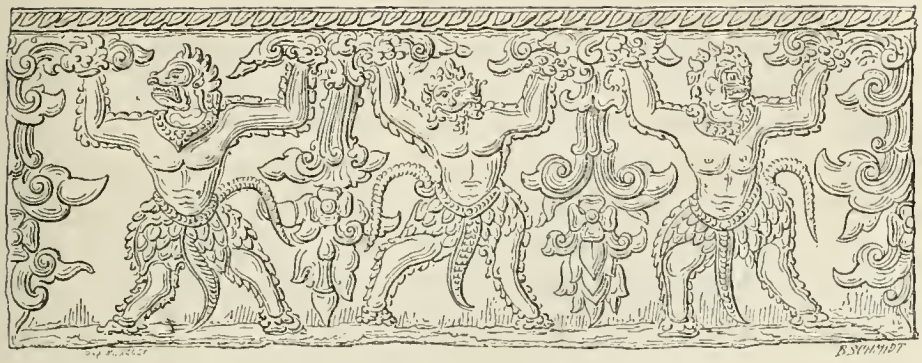

Entablement d'Angcor-Vat. Dessin de M. Oriol.

CHAPITRE VI

Les sauvages Samrès, Pors, Cuois, Phnongs, Stiièngs, Prous, Rodès, Chréais, Canchos. — Les Chinois, les Annamites, les Siamois, les Malais et les Chams établis au Cambodge.

I

Les *Samrès* sont originaires, et habitent encore, en grande majorité, la province d'Angcor, juste au foyer où brilla autrefois la civilisation des Khmers; ils ne forment jamais des agglomérations considérables et leurs villages ne se composent que d'une douzaine de petites cases au plus, juchées sur des pieux comme les habitations cambodgiennes, mais moins élevées que celles-ci au-dessus du sol.

Ces sauvages ne sont pas d'aussi forte complexion que les Khmers, mais ils leur ressemblent sous d'autres rapports. Ils sont d'apparence assez robuste; ils ont le teint foncé des Khmers des campagnes, le buste beau, les saillies musculaires des bras et des jambes bien marquées, leur taille est élevée, ils ont les lobes des oreilles percés de grands trous, leurs cheveux sont forts, lisses et point frisés et quant à la barbe, ils en ont beaucoup moins que les Cambodgiens. Les Samrès ont le nez aplati, les pommettes des joues proéminentes et, à tout prendre, ils sont plus laids que les Khmers; ils ne se coupent, ni ne se liment les dents comme dans certaines tribus de l'Est.

Les Samrès sont indolents, négligents et très paresseux; ils sont pau-

vres, dépourvus de tout et s'ils travaillent ce n'est que pour subsister; ils sont mous, endurants et lorsque pourtant ils ont résolu de se venger de quelqu'un, ils lui jettent un sort magique, espérant, à l'aide de ce maléfice, altérer sa santé et lui ôter même la vie.

On dit ces sauvages assez hospitaliers. A la tête de chaque village se trouve un chef qui administre et rend la justice. Deux fois dans l'année, des mandarins cambodgiens ou siamois, pour les villages placés actuellement hors des limites restreintes du royaume khmer, visitent ces tribus, règlent les affaires pendantes les plus épineuses et ramassent l'impôt.

Les assassinats sont rares chez les Samrès, qui passent aussi pour être peu voleurs. Les suicides sont, paraît-il, plus communs et ce sont plus spécialement les femmes qui s'y livrent par jalousie et qui se pendent avec leur écharpe.

Ces pauvres gens sont peu intelligents, timides et craintifs en présence des étrangers, des Européens surtout; ils n'ont ni temples, ni prêtres, ni culte bien déterminé, cependant il nous a semblé qu'ils professaient une sorte de paganisme grossier consistant en l'adoration des esprits, des démons qu'ils redoutent et qu'ils supposent être renfermés dans des pierres de forme particulière, dans les arbres, les montagnes. Beaucoup d'entre eux ont dans leur maison un autel élevé à l'Arac, le diable, sur lequel brûlent des bâtonnets odorants.

Les Samrès parlent une langue tonique distincte de celle des Khmers; ils ne connaissent aucun genre d'écriture et ils parlent presque tous le Cambodgien avec un accent étranger. Leur costume est simple; il se compose, pour les hommes, d'un étroit langouti et d'une ceinture. Les femmes portent, en plus, la robe étriquée des Malaises; elles relèvent leurs cheveux en gerbe au-dessus de la tête. Les hommes ont les cheveux courts, mais ils ne se rasent pas une partie de la tête comme les Khmers. Les femmes portent des bagues et des bracelets en laiton, ainsi que de grands colliers en grains de verroterie.

Comme presque tous les sauvages, ceux-ci se couvrent d'amulettes: ce sont le plus souvent des colliers préservatifs en corde, sur laquelle on roule des feuilles de plomb marquées de certains signes magiques. Souvent, on suspend à ces colliers des dents de tigre, ou de chien, en forme de chapelet.

La polygamie est en usage dans cette tribu, mais en réalité elle n'est pratiquée que par les notables qui n'ont guère au-delà de trois femmes.

La cérémonie du mariage consiste dans l'offre réciproque du bétel et la liaison des mains. Comme chez les Khmers, la résidence de l'époux chez le beau-père est obligée pendant un certain temps.

Les femmes sont plus laborieuses que les hommes, et en dehors des travaux de la maison, elles soignent des jardins potagers et fruitiers. Les filles se marient vers l'âge de quatorze à quinze ans.

Le mobilier, les ustensiles de ménage et les outils des Samrès se composent de peu de chose : quelques nattes, un coffre, des boites en pailles tressées pour enfermer le peu de linge qu'ils ont, une ou deux marmites en terre cuite, des bols en faïence et en cuivre, quelques hachots et coutelas et quelquefois un métier à tisser le coton.

La base de la nourriture est le riz bouilli, accompagné de poisson, de légumes, de maïs cru et de fruits. Les viandes de poulet, de canard et de porc sont réservées pour les jours de fêtes. L'unique boisson, c'est l'eau puisée le plus près possible de l'habitation. Les peuplades sauvages dont nous aurons à nous occuper ont une horreur instinctive de l'eau, et c'est à grand'peine qu'on les décide à s'embarquer pour un trajet quelconque, ne fût-ce que pour traverser un fleuve. Lorsqu'ils sont forcés d'entrer dans une barque, ils s'accrochent aux fargues, ils s'accroupissent le plus au fond qu'ils peuvent et tremblent de peur de chavirer.

Le sel est rare dans ces villages isolés où l'on en fait une consommation beaucoup trop modérée.

Les Samrès sont grands consommateurs de bétel, qui pousse à l'état sauvage dans leurs forêts. Les marchands chinois leur apportent des noix d'arec, qu'ils remplacent, au besoin, par l'écorce du papel (*hopea odorata*) qui possède, comme l'arec, des propriétés astringentes. La chaux est faite sur place avec des coquilles ramassées dans les lits des torrents, dans les étangs et les mares.

Au Cambodge, le tribut pour chaque Samrè est de cinq livres de coton non égrené, un peu de graine de daccan servant à teindre en rouge et une certaine quantité de fruits sauvages, appelés thpou, employés dans les bonnes cuisines comme condiments. C'est tout ce que les Samrès doivent au gouvernement, qui ne réclame d'eux aucune corvée et ne les appelle pour la guerre que pour des besoins pressants. Leurs armes favorites sont le bâton, le sabre, la lance, l'arc et l'arbalète.

L'esclavage est en usage dans cette tribu et ces pauvres gens consen-

tent volontiers à devenir les serviteurs des mandarins cambodgiens voisins de leur territoire, pourvu que ceux-ci ne les éloignent pas de leur village qu'ils ne consentiraient pas à quitter pour longtemps.

Les Samrès cultivent le coton, le riz qu'ils sèment après avoir labouré avec des buffles ou des bœufs et ils font, enfin, venir quelques légumes pour leur consommation ; ils livrent au commerce des peaux d'animaux domestiques et sauvages et un peu de gomme-gutte. Ils n'ont pas de monnaie particulière et ils acceptent volontiers celle qui a cours au Cambodge.

Ces sauvages ne brûlent pas leurs morts ; ils les enveloppent dans une natte et un grossier clayonnage de bambous, après leur avoir lié les pieds, ainsi que les mains jointes, les doigts entre croisés, fléchis et appliqués sur le dos des mains et, enfin, ils les enterrent ainsi la tête tournée du côté de l'ouest, similitude d'orientation avec Angcor-Vat, le plus important des temples khmers. Les tombes ne sont ornées d'aucun signe extérieur ; on ne les reconnaît qu'à un petit tumulus en terre et en pierres accumulées au-dessus de la sépulture.

Les Samrès fêtent le jour de l'an, comme les Khmers ; ils se font ce jour-là des cadeaux réciproques et c'est aussi l'occasion d'un grand festin dans les familles, festin auquel personne n'oserait toucher avant d'avoir préalablement offert tous les mets aux mânes des ancêtres.

Les distractions ordinaires sont la musique, la chasse, le volant et le jeu d'échecs.

Les maladies sont attribuées à la présence des démons, des revenants, et, comme chez les Khmers, le remède c'est l'exorcisme. Lorsqu'ils exorcisent, ils tracent une grande circonférence autour de la maison du possédé, et ceux qui ont l'imprudence de franchir cette barrière peuvent être dévalisés, par les parents du malade, de tout ce qu'ils portent sur eux sans qu'ils aient rien à dire.

En dehors de l'impôt que les Samrès paient au gouvernement cambodgien, ils sont astreints à garder un certain nombre d'éléphants royaux. Cette obligation leur pèse, car on sait que c'est là une corvée réservée surtout aux neac-ngéars, ou esclaves d'État.

Cette tribu fournit des musiciens et des chanteuses aux réjouissances publiques de la capitale. On peut les voir, en avant du palais, les jours de fête, faisant de la musique et chantant de manière à faire plutôt fuir le public qu'à l'attirer.

Nous avons recueilli une vieille légende qui a cours parmi les Samrès et que voici :

« Autrefois, le chef des Samrès devint l'ami du roi khmer, qui lui offrit d'être son premier ministre ; mais le chef Samrè refusa disant qu'il était son égal et qu'il ne pouvait consentir à devenir son employé. Alors le roi khmer usa d'un stratagème pour fléchir la résistance de ce chef ; il l'attira auprès de lui, ayant l'air d'en faire son confident et son ami, et plus tard il finit, à force de séductions, par lui faire accepter le titre de Ac-luong, dont sont investis seulement les chefs des peuples tributaires.

« C'est de cette époque que date notre subordination aux rois khmers. Cependant, au bout d'un certain temps, le Ac-luong des Samrès « s'ennuyant » à la cour du roi du Cambodge, obtint de s'éloigner pour aller se livrer à l'agriculture avec ses concitoyens, et il fut convenu qu'à partir de ce moment la tribu paierait un impôt annuel et en nature. Cet état de choses s'est perpétué jusqu'à nos jours. »

Nous rechercherons plus tard ce que signifie cette courte légende.

Les *Pors* sont groupés par petits villages dans la plaine ou sur les flancs les plus abaissés des *montagnes du cardamome*, plus communément connues sous le nom de chaînons de Pursat. Ils récoltent le cardamome pour le compte du roi et ils font pour eux du riz qu'ils sèment sans ordre en éparpillant le grain sur le sol à peine remué. Ils cultivent aussi la canne à sucre, le bétel et quelques légumes.

Les habitants de cette contrée ont des mœurs, des coutumes particulières, et les Cambodgiens des environs, qui ne leur sont pas à cette heure de beaucoup supérieurs, les désignent sous le nom flétrissant de Menus prey (homme des bois). Les Pors habitent, en effet, les forêts ; et pour se garer des tigres, des éléphants sauvages et des autres animaux féroces, ils établissent leur demeure sur des troncs d'arbres rapprochés et coupés à même hauteur à une belle distance au-dessus du sol. Dans cet espèce de nid, auquel ils accèdent au moyen d'une simple échelle à main, ils sont, eux, leurs enfants et leurs volailles, à l'abri des attaques des bêtes de la forêt, et cette disposition ingénieuse préserve en outre les habitants des mauvais effets de l'humidité dont le sol est imprégné six mois de l'année.

Ces montagnards sont grands et robustes ; ils ont le teint foncé des Khmers et parlent une langue très différente du cambodgien ; ils n'ont d'autre culte que celui des *Neac-ta* et des divinités locales et ils redoutent

par-dessus tout les démons qu'ils s'efforcent d'apaiser lorsqu'ils les croient irrités contre eux. Ils font fréquemment des offrandes aux âmes des ancêtres.

Le costume de ces sauvages est le même que celui adopté par les Khmers, mais les étoffes sont plus grossières. Ils n'ont qu'une seule femme et réprouvent la polygamie. Ils sont craintifs, sédentaires, et c'est à contre-cœur qu'ils abandonnent leurs villages une fois l'an pour porter leur tribut à Pursat, le chef-lieu de leur province. Ce tribut consiste pour chacun d'eux à fournir au roi annuellement dix-huit livres de cardamome.

Ces sauvages se sont plus d'une fois révoltés contre les exigences du gouverneur de leur province; ils l'ont même une fois, en 1832, attaqué brusquement et chassé de sa résidence. Ils vivent en très bonne intelligence entre eux et ils passent pour être doux, hospitaliers, mais ombrageux, susceptibles et cruels dans leur vengeance. Ils se nourrissent mal, mangent peu ou point de viande, et ils s'abstiennent surtout de manger du lièvre, des anguilles, des grenouilles et des crabes.

Lorsque les Pors se marient, ils tuent, suivant leurs moyens, un bœuf ou un buffle pour faire la base du festin. Au moment du repas, deux hommes placés de chaque côté de la porte appellent à haute voix, et par leur nom, les ancêtres, et après cette invitation obligée on se met à table.

Les Pors construisent de belles pirogues qu'ils vont vendre à Pursat au moment du débordement des torrents.

Ces sauvages ont comme une idée de la divinité considérée comme puissance infinie, et dont ils supposent l'esprit répandu dans toutes les productions gigantesques ou bizarres de la nature. Partant de là, ils déposent des offrandes au pied des plus beaux arbres de la forêt, sur des troncs d'arbres abattus et de forme extraordinaire, sur de beaux blocs d'albâtre ou sur des cailloux roulés et affectant des formes curieuses. Ils ne connaissent aucune prière, aucune formule invocatrice, aucun hymne. Au moment de l'offrande, ils se contentent de dire à haute voix : « Neac-ta, je vous offre ceci... »

Depuis les temps les plus reculés, on s'est pris à croire fermement dans cette tribu qu'une famille de leur race a été de génération en génération en communication avec les esprits célestes. Lorsqu'on craint des malheurs publics, les habitants assemblés désignent un membre de cette famille à l'intention duquel ils font aussitôt des invocations en vue de

décider l'esprit protecteur à s'incarner plus particulièrement dans ce sujet, qui, à partir de ce moment, a le pouvoir de préserver le pays des maux dont il est menacé. C'est là une doctrine analogue au *lamaïsme* des Mongols, qui enseigne que le Buddha s'est incarné dans le corps de Lama et que le sage réside continuellement en lui et ses successeurs. La famille brahmane de Chinchas, dans l'Inde, jouit du privilège d'avoir un dieu héréditaire parmi ses membres. Elle prétend tirer son droit d'une incarnation, ou émanation de *Ganésa*. Nous pourrions citer bien d'autres exemples de l'identité des pratiques superstitieuses des différents peuples de l'Inde, de l'Indo-Chine et des habitants du centre de l'Asie.

L'instrument de musique dont se servent de préférence les Pors se compose de la réunion de deux sortes d'orgues à bouche dont le même exécutant tient à la fois les embouchures à ses lèvres. L'un de ces instruments est formé d'une citrouille sèche et creuse portant un long tube terminé par une embouchure. Un petit trou percé à l'extrémité opposée permet l'écoulement de la salive. Cette courge est traversée de part en part par trois bambous creux percés au dehors et à l'intérieur de la caisse de petits trous. On promène les doigts sur les orifices extérieurs, pendant que l'on aspire ou que l'on souffle dans l'embouchure. Ces bambous sont joints à la courge au moyen d'un masticage en cire.

L'autre instrument est semblable au premier ; seulement le nombre des tubes creux est de sept au lieu de trois dont se compose le premier appareil.

Les *Cuois* sont répandus en grand nombre dans les provinces septentrionales du Cambodge et dans celles qui ont passé sous la domination siamoise, comme Angcor, Molu-prey, Touly-repou... Ils sont généralement plus actifs, un peu plus intelligents et plus industrieux que les autres sauvages, et nous avons vu que dans la province de Compong-Soai, ils s'adonnaient avec assez d'ardeur à la fabrication du fer. Ceux-ci paient le tribut qu'ils doivent au gouvernement cambodgien en fer fondu et martelé, à raison de vingt-cinq livres par an et par mineur.

Ces sauvages ont été tellement mêlés aux Cambodgiens qu'ils ont avec eux de nombreux points de ressemblance. Certains d'entre eux ont même embrassé la religion des Khmers, et bien qu'ils soient tous superstitieux, il paraît qu'ils ont peu de confiance dans les sorciers et qu'ils ne s'affublent guère d'amulettes. Au mois de février, ils célèbrent une grande fête en vue d'apaiser le diable et de se le rendre favorable.

Ils tuent ce jour-là des canards, des poules, des cochons et, eux d'ordinaire si sobres, ils boivent alors du vin de riz jusqu'à l'ivresse. Ils sont monogames et fort aimables pour les femmes, avenants à l'égard des étrangers, indolents, timides, craintifs, peu voleurs et nullement portés au meurtre.

Comme les autres sauvages, les Cuois ont horreur de l'eau, et nous nous souvenons du refus obstiné qu'ils opposèrent à l'invitation que nous leur avions faite de venir visiter une chaloupe à vapeur que nous avions conduite à Compong-Soai. Quelques-uns pourtant parurent, à force d'instances de notre part, vouloir se décider. Pour les encourager, nous accostâmes la chaloupe au rivage, les plus courageux y entrèrent et nous rîmes de les voir marcher avec précaution sur le pont, comme s'ils se fussent trouvés sur la croûte d'un cratère. Quant à leur faire comprendre le jeu des pièces de l'appareil mécanique, il n'y eut aucun moyen et ils ne purent surtout pas se faire une idée quelconque de l'office du propulseur qui était une hélice et qu'ils ne pouvaient d'ailleurs pas voir.

On n'a jamais pu plier les Cuois à l'esclavage et c'est là un côté honorable de leur caractère que nous mettons volontiers à leur actif. Ils ont une langue particulière et à tous; aussi lorsqu'ils parlent cambodgien, c'est avec un accent musical désagréable à entendre. Ils ne savent point écrire leur langue.

C'est par erreur que l'on a avancé que les Cambodgiens appelaient les Cuois les Khmers-dom, c'est-à-dire les anciens Khmers. Aucune des peuplades sauvages limitrophes ou englobées dans le royaume ne porte ce nom-là, et c'est mal connaître les Cambodgiens que de les supposer capables d'avouer qu'ils peuvent provenir d'une race d'individus sauvages de nos jours et vraisemblablement de tout temps. C'est en parlant de leurs ancêtres contemporains de l'époque prospère et artistique que les Cambodgiens modernes emploient avec orgueil l'expression de Khmer-dom.

Les habitations des Cuois ressemblent à celles des Khmers; elles sont, comme celles-ci, montées sur des têtes de pilotis, mais elles sont bien plus petites.

Ces sauvages sont grands partisans des réunions où se trouvent des jeunes filles. Les garçons sont d'un côté assis sur une seule ligne; celles-ci leur font face et l'on s'amuse des heures entières à des jeux innocents. Le plus populaire de ces jeux est celui-ci : dans le groupe des

jeunes hommes on est armé d'une longue canne de bambou, au bout de laquelle pend un long fil terminé par une petite sphère en métal ou en cire. L'un des gars s'empare de cette sorte de ligne qu'il présente de manière à mettre la boule à portée de la main de la personne à laquelle il désire rendre hommage. Si celle-ci touche la boule sans la repousser, c'est un grand succès pour le garçon ; on y applaudit et la fillette reconnaissante lui passe une bonne chique de bétel, ce qui, comme on sait, peut être considéré comme un engagement. Si la boule est repoussée, c'est un sujet d'humiliation pour le postulant et le signal d'une foule de railleries et plaisanteries.

Dans ces réunions on joue du pipeau, de la flûte, de la lyre à une corde, d'un violon à deux cordes montées sur une demi-courge qui s'applique sur la poitrine, d'une guitare et, enfin, on bat à tour de bras un tambourin en terre cuite fermé à chaque extrémité par une peau de boa.

Pour guérir la fièvre, des médecins empiriques mettent sur l'épigastre du malade des petites boules d'une substance grisâtre et poudreuse qui recouvre les feuilles de deux arbres appelés par les Cambodgiens Domansé et Dom-thloc, et ils brûlent ces boules sur la peau, qu'ils attaquent si fortement qu'elle conserve pour toujours, à cet endroit, des traces de brûlures. La petite vérole fait tous les ans de grands ravages parmi ces sauvages.

Les *Phnongs* sont fixés sur la rive gauche du Mëcong, près de la frontière laotienne. Ils sont un peu moins foncés en couleur que les Khmers ; ils ont les oreilles assez petites, bien faites, mais détachées du crâne et percées aux lobes de trous plus ou moins grands. Ils sont bien découplés, bien proportionnés et leurs membres présentent des muscles bien dessinés et saillants qui dénotent une certaine force physique. Ils ont les cheveux assez fins, le front fuyant et découvert, les lèvres fortes et proéminantes, le nez épaté, les yeux allongés et rapprochés. L'angle facial n'est que de 70 degrés environ. Les Phnongs ont l'œil vif, la mine éveillée et cette assurance, rare chez les sauvages, ils l'ont sans doute acquise dans les rapports qu'ils ont eus avec les commerçants étrangers qui visitent sans cesse les populations riveraines du grand fleuve. Généralement, tous ces sauvages n'ont pas de barbe, mais on nous a assuré que certains Phnongs, probablement croisés, en avaient et la portaient longue [1].

[1] Voir page 225.

Lorsque les enfants ont atteint l'âge de treize ans, on leur coupe les dents de la mâchoire supérieure de manière à les laisser à peine déborder des gencives, et on les maintient ainsi écourtées en les limant de temps à l'autre ou en les frottant avec un corps poreux. Les dents du ratelier inférieur sont aftilées avec un outil et rendues pointues comme les dents d'un chat. Nous n'avons jamais pu avoir une explication raisonnable de ce singulier usage, qui existe aussi chez les Paoins de la côte occidentale d'Afrique et chez d'autres sauvages anthropophages.

Une bande de toile passée sous les cuisses, dont les deux bouts sont relevés et tournés autour de la taille, constitue tout le costume des hommes et des femmes. Quelquefois celles-ci portent un court jupon les couvrant un peu plus que l'écharpe dont nous venons de parler. Hommes et femmes portent les cheveux longs réunis en nœud derrière la tête et retenus dans cette position par une longue broche fourchue qui déborde de chaque côté du crâne. Les plus jeunes filles enveloppent leur chignon dans une résille en grains de verroterie enfilés et nuancés de manière à produire un bel effet.

Hommes et femmes portent des colliers doubles ou triples en fils de laiton et celles-ci en garnissent leurs bras de manière à les couvrir complètement jusqu'aux coudes. Les colliers des hommes faits, sont confectionnés avec des perles enfilées alternant avec des dents de chien. Ils engagent dans les trous des lobes des oreilles de gros cylindres de bambou, ou bien des pendeloques énormes en plomb qui retombent jusque sur les épaules.

Ces sauvages ne suivent aucune religion connue, mais on peut dire qu'ils éprouvent le sentiment de la puissance invisible qui régit l'univers et lui rendent hommage à leur manière. Ainsi eux, qui n'ont encore imaginé aucune manière d'exprimer le respect qu'ils doivent à leurs parents, aux vieillards, eux qui ne s'inclinent devant aucune idole et devant personne, arrivés sur les bords du Mëcong, si particulièrement majestueux dans ces parages, ils appliquent plusieurs fois leur front contre terre, après avoir jeté sur le fleuve des regards d'admiration.

Les Phnongs ont, comme les Khmers, la superstition des Neac-tas; ils leur offrent des festins, mais dans ces sortes de démonstrations on ne les voit jamais saluer, ni se prosterner, comme ils le font, sans y manquer jamais, sur les bords du grand fleuve.

Dans cette tribu, où l'on n'a aucune manière de compter le temps,

l'année commence au moment d'ensemencer le riz, c'est-à-dire au début de la saison des pluies, en avril; elle finit avec la saison sèche, en mars.

Les familles aisées ont des cases particulières; les autres se logent sous de longs hangars à toiture surbaissée, divisés à l'intérieur par des cloisons transversales constituant des logements séparés. Pour isoler les denrées de l'humidité et les soustraire à la dent des rats, on installe au-dessus de la partie habitable des planchers solides, déterminant des greniers auxquels on accède par des échelles à main. Les villages sont entourés de fortes palissades en pieux taillés en pointe, disposition indispensable dans ces contrées infestées de bêtes fauves.

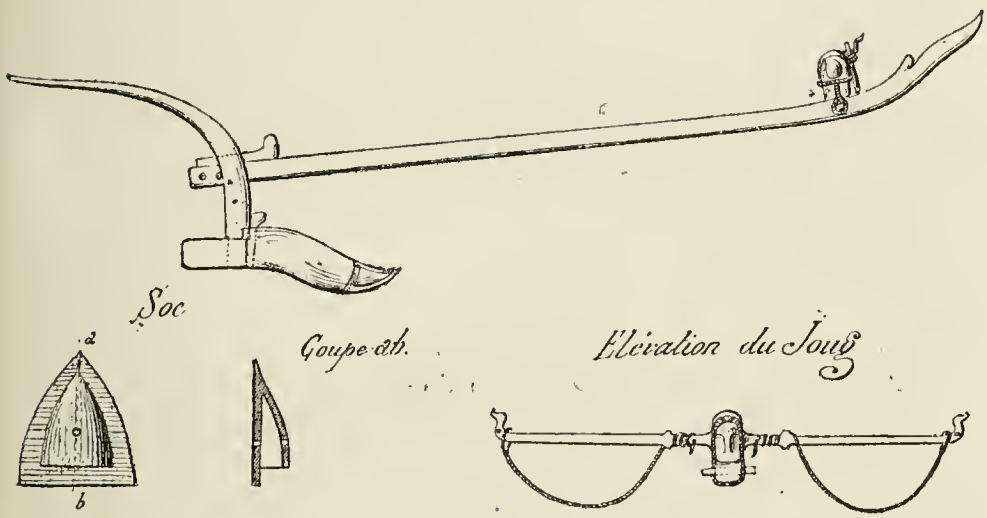

Charrue des Cambodgiens.

Les Phnongs se nourrissent de riz, de poisson frais et salé et de viandes de porc, de singe, de volaille, de chien, de bœuf et de buffle. Ils font une consommation assez forte d'eau-de-vie qu'ils obtiennent en distillant le riz.

Ces sauvages parlent assez bien le cambodgien et sont très recherchés par ceux-ci comme esclaves.

L'éducation des enfants est faite dans les familles; on leur enseigne la manière de se conduire avec les parents, avec les étrangers et quelques usages traditionnels de bienséance qu'ils observent scrupuleusement et qui, à défaut de lois et d'autorités constituées, sont une garantie d'ordre dans cette société.

Dans cette tribu la demande en mariage d'une jeune fille consiste à offrir aux parents de celle-ci des jarres, des colliers et des bracelets en fil de laiton et en faux ambre. Si ce cadeau est accepté, on prend jour, d'un commun accord, pour la cérémonie qui consiste en un grand festin auquel prennent part à peu près tous les gens du village. Si c'est un buffle qui est condamné à être mangé ce jour-là, il doit être tué à coups de sabre ; si c'était un bœuf ou un cochon, on devrait l'assommer à coups de bâton appliqués en travers du nez. Tout écart à cette règle entraînerait de grands malheurs pour les mariés. Dans ce festin, les parents de la fille n'ont à fournir que le riz et l'eau-de-vie. Un peu avant le coucher du soleil les époux sont mis en présence ; on place entre eux un bol plein d'eau-de-vie et ils boivent à tour de rôle avec le même chalumeau tout le contenu. Pendant que les époux s'excitent mutuellement à boire, les convives, groupés autour d'eux, en font autant de leur côté ; on s'allume en compagnie, les têtes s'échauffent et la nuit arrive à propos pour laisser tomber son épais rideau sur la scène.

L'usage de faire du feu sous la couchette d'une femme en couches est pratiqué chez tous les sauvages.

Les Phnongs sont assez laborieux, mais ils sont sales, voleurs, querelleurs et pas toujours sobres. Ils sont encore plus voleurs que jaloux, et ils se vengent des commerçants étrangers coupables de trop de galanterie à l'égard de leurs femmes ou de leurs filles, en les dévalisant de leurs marchandises. Ils sont monogames, cependant les notables ont quelquefois deux et même trois femmes.

Vers la fin de l'année 1874, une quinzaine de Phnongs descendirent jusqu'à la capitale dans le but de réclamer contre les exigences du gouverneur cambodgien de Sombor, leur chef direct. Ils venaient de faire auprès du roi Norodon une démarche sans issue, lorsque les besoins de notre service nous forcèrent à partir pour Saïgon. L'idée nous vint aussitôt d'emmener quelques-uns de ces sauvages avec nous, afin de leur montrer notre établissement de Cochinchine, espérant qu'ils rapporteraient dans leurs forêts une idée favorable de notre installation et de notre puissance. Nous n'en trouvâmes pas un seul qui fût disposé à nous suivre, malgré la promesse que nous leur faisions de plaider leur cause auprès de Sa Majesté au retour. Nous fûmes forcé de recourir à l'autorité du Cralahom, ministre de la marine, qui devait faire le voyage avec nous et qui décida, enfin, cinq ou six d'entre eux à l'accompagner. On sait que ces sauvages redoutent par-dessus tout le changement d'eau à

boire ; il fallut, pour calmer leurs inquiétudes à cet égard, faire à Phnom-Penh une abondante provision d'eau et ils refusèrent même de se laver le corps avec l'eau du bas du fleuve et celle des puits et des fontaines de Saïgon.

Dès que nous fûmes en route, nous remarquâmes que nos passagers étaient fort étonnés de voir marcher si vite une chaloupe qui n'avait ni voiles, ni avirons ; et comme ils entendaient les bruits divers des organes de la machine lancée à grande vitesse, ils supposèrent que c'était grâce à l'influence de cette musique enchanteresse que le navire allait ainsi de l'avant.

A Saïgon, les Phnongs furent intimidés, incommodés par les rassemblements qui se formaient autour d'eux lorsqu'ils sortaient ; et ce qui les frappa le plus, ce furent les grands navires, les maisons à plusieurs étages et surtout la magnifique résidence du gouverneur de la colonie. L'amiral Duperré, qui gouvernait alors la Cochinchine, voulut bien offrir quelques cadeaux à ces sauvages, qui s'en trouvèrent fort honorés et qu'ils promirent de garder toute leur vie en souvenir de leur voyage *en France*.

Les tribus sauvages de race différente se font la guerre entre elles en vue de se procurer des prisonniers, pour les vendre ensuite comme esclaves aux étrangers. Ce sont les Phnongs qui déploient le plus d'adresse et d'audace dans ces expéditions et qui sont géographiquement les mieux placés pour tirer parti de leurs captures. On fait l'éloge néanmoins de l'hospitalité des Phnongs et nous les avons entendus eux-mêmes se vanter d'être plus généreux à ce point de vue que les Khmers. Ils procurent, paraît-il, aux étrangers qui s'arrêtent chez eux tout ce qui leur est indispensable pour subsister ; et non seulement ils offrent leurs produits aux voyageurs, mais ils admettent aussi que si un champ n'est pas gardé, ceux-ci peuvent y prendre ce qui leur est nécessaire, pourvu qu'ils en fassent au préalable la demande à haute voix au propriétaire supposé présent. Dans les villages, on soigne les malades, on nourrit ceux qui ne peuvent travailler et on surveille, avec une sollicitude toute filiale, les vieillards et les infirmes qui sont sans famille.

La fièvre, sous toutes ses formes, désole ces pauvres gens, qui n'ont à leur disposition aucun moyen de la combattre. Ils redoutent, non sans raison, la petite vérole à cause de son caractère contagieux. Les malades qui en sont atteints, ainsi que les cholériques, sont conduits au fond des forêts et abandonnés là avec plusieurs jours de vivres. Les médecins in-

digènes savent traiter la dyssenterie qui est commune dans ce pays, ainsi que la gale.

Les Phnongs ensevelissent les morts dans des fosses très peu profondes, après leur avoir rempli la bouche de riz et de viande arrosés d'eau-de-vie; on met au-dessus du tumulus en terre un vase plein d'eau et de la nourriture que l'on renouvelle de temps en temps. Le tout est abrité par un toit de feuillage supporté par quatre pieux. La nourriture est pour l'âme du défunt, qui pourrait, si l'on n'avait pas pourvu à ses besoins, retourner dans la famille pour réclamer des secours. Nous notons, en passant, cette vague croyance dans la survivance de l'âme, mais nous savons que les Phnongs ne se font aucune idée précise de ses destinées.

Les villages phnongs qui sont tributaires du Cambodge ont pour chefs des individus désignés par le gouverneur de la province cambodgienne la plus voisine.

Pour toute amulette les Phnongs portent au cou un petit rondin taillé dans la racine d'un arbuste cultivé par eux avec le plus grand soin. Ils attribuent à ce modeste talisman des propriétés extraordinaires.

En dehors des denrées consommables, ces sauvages cultivent avec assez de soin l'ortie de Chine, une plante textile riche et déjà bien répandue. Ils élèvent, pour les vendre, des animaux domestiques de haute taille, tels que l'éléphant, le buffle et le bœuf. Ces sauvages livrent en outre au commerce de la cire, de la laque, de l'ivoire, des cornes d'animaux de toute espèce, domestiques et sauvages.

L'impôt que les villages phnongs tributaires doivent au roi du Cambodge consiste, en tout, en quatre mille kilogrammes de laque tous les trois ans et une quantité un peu moindre de cire. A la fin de la troisième année, des collecteurs cambodgiens se rendent sur les lieux pour réclamer cet impôt dont les chefs sont responsables.

Les produits d'importation les plus faciles à placer sont : le riz, l'arec, le sel, le fil de laiton de différents diamètres, les grains de verroterie, le fer, les bols en cuivre et en porcelaine, les étoffes de coton de couleurs voyantes. Les Phnongs savent tisser les étoffes; ils font notamment des couvertures de coton solides, ornées de bandes de couleur, et qu'ils vendent à peu près dix francs. Ils font aussi des nattes, des paniers, et des hottes en joncs, des poteries, des haches, des couteaux et des armes. Ce sont, comme on voit, des sauvages fort industrieux.

L'esclavage est en usage dans cette tribu. Un ménage complet, homme, femme et enfants, s'échange contre un éléphant valant sur place cinq cents francs.

Les forêts de cette contrée sont peuplées d'éléphants, de buffles, de bœufs sauvages, de rhinocéros, de tigres, de sangliers. Les indigènes chassent l'éléphant à l'arbalète dont ils empoisonnent la flèche; ils se réunissent quatre ou cinq chasseurs et ils fouillent ensemble les points les plus fréquentés par ces animaux. Dès qu'ils les aperçoivent, ils s'approchent en rampant de la bande et tirent ceux qui sont armés des plus gros ivoires. Cela fait, ils grimpent sur les arbres pour se mettre à l'abri et pour suivre de l'œil les blessés. Le plus souvent, les éléphants sont atteints mortellement et tombent sans pouvoir faire un pas; mais s'ils ne sont que blessés, ils sont soutenus et entraînés par les autres à de grandes distances quelquefois, où il faut aller les chercher en suivant les traces avec précaution et en se tenant prêt à tout événement. La règle est que le chasseur qui a tué un éléphant prend les défenses et abandonne le reste aux autres chasseurs, qui font aussitôt sécher au soleil les viandes pour les manger ou pour les vendre. On tire un bon parti des tibias dont le tissu est serré, très dense et susceptible d'un beau poli. Les Chinois en font des boîtes à gants, des pots à tabac, des montures d'éventail et une foule d'autres objets qu'ils font passer pour de véritable ivoire.

Les Phnongs ont imaginé une installation facile à établir et peu coûteuse pour prendre le sanglier : ils suspendent à un arbre, placé au bord d'un chemin, un bloc de bois retenu par une corde qui fait retour jusqu'au sol et est fixée, par cette extrémité, à un plateau, comme celui d'une bascule, qu'il suffit de toucher pour faire fonctionner un échappement qui permet au massif de bois suspendu de tomber de tout son poids à terre. On met un appât sur le plateau pour attirer l'animal, dont le poids suffit toujours pour faire marcher l'appareil. Dix-neuf fois sur vingt, les sangliers qui sont attirés sur ce piège sont tués sur le coup.

Les Phnongs ne craignent pas l'eau comme les autres sauvages; on les voit se baigner dans le Mëcong et dans les petites rivières qui traversent leur pays.

Hommes et femmes portent les cheveux longs ; on les coupe seulement pendant la durée du deuil.

De toutes les races sauvages qui bornent le Cambodge du nord-ouest

à l'est, les Phnongs sont ceux qui fournissent le plus de recrues à l'esclavage. Ce n'est pas qu'ils recherchent eux-mêmes cette malheureuse condition, mais c'est qu'ils sont les mieux placés pour être la proie de ravisseurs ignobles, qu'ils ont la charité d'épargner lorsque par hasard ce sont eux qui les prennent.

Les *Stiengs* habitent dans les forêts au sud-est des Phnongs. Ils sont plus bruns que ceux-ci; ils sont de taille moyenne, assez bien proportionnés et d'apparence robuste; leur visage est plat, le nez moyennement gros, épaté et les narines ouvertes; la lèvre supérieure est forte; le front est développé, assez dégarni et les cheveux sont forts et quelquefois crépus. Comme chez les Phnongs, on coupe les dents du ratelier supérieur aux enfants.

Ces sauvages ont l'air timide et doux, mais ceux qui les emploient comme esclaves au Cambodge assurent qu'ils sont, au contraire, méchants et vindicatifs. On les dit, en outre, sales, voleurs, assez laborieux, dépourvus de mémoire, mais pas d'intelligence.

Comme dans la tribu précédente, le costume est un simple linge passé entre les jambes et venant devant et derrière s'engager dans une ceinture. Les jeunes femmes portent un langouti qui s'arrête aux genoux. Les bras, le bas des jambes sont entourés de fils de laiton fourbis. Les cheveux sont portés longs, tortillés à l'arrière du crâne et traversés par une longue épingle en cuivre. Les lobes des oreilles sont chargés de barillets en bois, en bambou ou en ivoire.

Bien que les Stiengs aient l'air de soupçonner un être suprême qu'ils appellent *Bra*, on peut dire qu'ils n'ont aucune idée nette de la divinité et qu'ils ont dû tirer leur Bra du Prea des Khmers, qui ne désigne pas précisément un dieu tel que nous le concevons. Ils ont une croyance instinctive prononcée dans l'immortalité de l'âme et ils en supposent une à tous les animaux, à laquelle ils offrent des excuses lorsqu'ils se voient forcés d'égorger ceux-ci pour subsister.

Les cases des Stiengs sont en bois et en bambous, recouvertes en chaume et perchées sur des pieux. La partie inférieure sert d'écurie aux bêtes domestiques et constitue un foyer d'infection et d'insalubrité.

La nourriture est le riz, les jeunes pousses de bambou, le poisson, une foule de plantes tuberculeuses et légumineuses que l'on cultive ou qui poussent spontanément. Les viandes de buffle, de bœuf, de porc, de volaille, de singe et de chien, ne paraissent que dans les festins. Les

aliments sont salés légèrement avec du sel noir importé qui s'échange contre un volume égal de cire. L'eau est la boisson ordinaire, mais on consomme aussi une sorte de vin obtenu en faisant fermenter le riz.

Les Stiengs sont polygames, mais généralement ils n'ont qu'une seule femme. Au repas de noces, les invités forment deux groupes et jamais les hommes ne sont mêlés avec les femmes. Les enfants vont de l'un à l'autre groupe demander ou prendre leur ration.

On ne chauffe pas l'appartement d'une femme en couches, mais on applique, après la délivrance, une lourde pierre sur le ventre de celle-ci, dont l'office se conçoit sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans les détails.

Les Stiengs ne voyagent pas pour une foule de raisons, dont les principales sont : la crainte de boire de mauvaise eau et celle, plus fondée, d'être empoignés et vendus comme esclaves.

Personne n'est chargé de rendre la justice dans les villages; c'est celui qui est volé qui se venge, s'il en a la force et les moyens, en s'emparant du voleur qu'il vend ou qu'il garde à son service pour s'indemniser du dommage qu'il a subi. Dans les cas graves, les notables interviennent pour châtier les criminels.

Les morts sont enterrés avec solennité dans cette tribu; les habitants du village assistent aux obsèques et ils manifestent leur douleur par des cris et des pleurs de commande. On dépose sur les tombes des calebasses remplies d'eau et des plats de riz cuit.

Les Stiengs cultivent le riz, le maïs, l'ortie de Chine, la canne à sucre, le coton, le tabac, certains légumes et plusieurs arbres fruitiers. Les hommes et les femmes passent pour être très adroits à l'arbalète, qui est l'arme que ces sauvages ont le plus en main.

Les *Prous* habitent le chaînon de montagnes qui sépare le bassin du Mëcong de l'empire d'Annam. Nous avons peu de renseignements sur cette tribu sauvage, qui est très isolée et peu connue des Khmers. Les quelques individus que nous avons connus et interrogés avaient été enlevés de leur pays étant jeunes encore, et ils n'en avaient guère conservé qu'un vague souvenir. Ceux-ci parlaient une langue chantante inconnue au Cambodge et avaient une sorte de culte pour les médecins, les astrologues et les sorciers.

Un homme mûr s'échange chez les Prous contre quatre buffles et un sac de sel, un jeune homme vaut cinq buffles et deux sacs de sel, et une jeune fille six buffles et deux sacs de sel.

Les Prous dressent un grand nombre d'éléphants pour leur usage et pour la vente.

Ces sauvages sont vigoureux. Ceux que nous avons vus étaient aussi bruns que les Khmers, mais ils nous ont affirmé que certains de leurs concitoyens étaient beaucoup moins foncés. Ils ont les cheveux lisses qu'ils portent longs et noués en torchon derrière la tête. On cultive beaucoup chez eux le sésame et le gingembre. La cire, le cardamome sauvage et le rocou abondent dans leurs forêts, qui sont également très riches en arbres de belle venue et d'essence estimée.

Les Prous mangent la viande de chien, de chat, de rat et même de serpent, alternativement avec celle d'animaux domestiques et de basse-cour pourtant plus estimée.

Les guerriers de cette tribu sont habiles aux armes blanches et surtout à l'arc; ils façonnent, en vue de protéger le haut du corps, d'énormes boucliers cylindriques en bois, qui sont concaves, légers et bien maniables.

On ignore chez eux l'existence des États relativement considérables qui se partagent l'Indo-Chine et ils ne connaissent que les tribus sauvages qui les entourent.

Les Prous sont indépendants. Dans chaque village, l'habitant le plus riche, le plus populaire, le plus fort, le plus adroit, le plus audacieux, prend la direction des affaires, mais ce pouvoir est bien précaire et insuffisant à arrêter le débordement de tous les excès.

Dans les repas de noces, les époux se bourrent réciproquement la bouche de riz ; puis ce sont les parents et enfin les amis qui leur offrent et qui s'offrent mutuellement la nourriture. Il faut voir là, sans doute, le symbole du principe de mutualité qui doit présider à l'existence d'un ménage, d'une famille, d'une tribu et, en général, des sociétés, aujourd'hui bien trop divisées par les intérêts, une concurrence effrénée et malhonnête et des compétitions de tous genres.

Les morts chez les Prous sont lavés, habillés et enfermés dans un cercueil fait avec un tronc d'arbre fendu en deux dans le sens de la longueur et évidé.

Des lingots de fer et de cuivre d'une forme déterminée servent de monnaie. Ce sont, croyons-nous, les Laotiens qui ont importé cette monnaie dans le pays.

Les *Canchos*, aussi appelés Candios, habitent, comme les Prous, le massif montagneux qui limite à l'est le bassin du Mëcong. Leur pays

confine au Laos. Le teint de ces sauvages est brun olivâtre; leur taille est moyenne et bien proportionnée; leur figure est plate, le nez petit et les lèvres fortes; leurs oreilles sont énormes; leur front est assez découvert mais peu développé; leurs yeux sont petits et le regard cruel; leur chevelure est abondante et crépue; leur peau est rugueuse comme celle du buffle et couverte de gale ou de taches de lèpre; en un mot, l'aspect général d'un Cancho est celui d'une bête féroce.

Les femmes et les filles portent de gros pendants d'oreilles cylindriques en plomb qui retombent jusqu'aux seins.

Ces sauvages ont foi dans la vertu des amulettes et ils s'en affublent de toute espèce. Ils professent une sorte de culte pour le Bra-yan (l'esprit Yan), auquel ils font des offrandes, mais il paraît qu'ils n'ont aucune idole, aucun objet sensible à l'œil, pour représenter cette divinité. Ils n'attribuent pas au yan une grande puissance créatrice ou destructive, ils lui supposent seulement le pouvoir d'influer sur le temps, les récoltes, la santé des particuliers.

Les viandes d'éléphant, de chien, de singe et de rat, sont des régals sérieux dans cette tribu.

Le Candio est ivrogne, querelleur, brutal, sale, insolent, grossier, inintelligent et paresseux. Le seul Candio que nous ayons connu à Phnom-Penh avait été déjà en captivité dans le haut du fleuve, chez un Cambodgien qu'il égorgea, non pas parce que celui-ci le maltraitait, mais parce que, disait-il, il le faisait trop travailler. Le meurtrier voulut fuir, mais il fut arrêté, conduit à Phnom-Penh chez un des ministres, qui eut dû le livrer à la justice pour son crime, mais qui préféra le garder à son service sans autre forme de procès.

Ces sauvages ne sont pas polygames. La justice, comme administration et comme principe, est inconnue dans cette tribu. Le crime est chose si commune parmi eux qu'il ne cause aucune émotion, et les criminels s'en tirent en se dépouillant un peu en faveur des parents de la victime. Les autres délits sont de trop mince importance pour qu'on s'en occupe.

Les morts sont enterrés quatre jours seulement après le décès et on plante autour de la tombe des arbres fruitiers, des cannes à sucre, afin d'assurer la subsistance de l'âme du défunt. Un maraudeur qui enlèverait un fruit de ce jardin mystérieux s'exposerait à toutes les calamités. Nous avons été surpris de trouver chez ces féroces individus la croyance

dans la survivance de l'âme, croyance qui fait le fond de la philosophie de certaines peuplades voisines moins rudimentaires.

Avant d'ensemencer un champ, les Canchos le font piétiner plusieurs jours de suite par des éléphants; ils arrachent ensuite les herbes foulées qui s'y trouvent et ils jettent la semence sur le sol ainsi remué.

Dans les fortes brises, les gamins mettent au vent de grands cerfs-volants, dont la ligne médiane est occupée par un bambou percé de trous disposés de telle sorte que, lorsque le vent s'introduit dans ces orifices, il en résulte un bruit sourd qui se propage à de grandes distances.

Le deuil consiste à se faire couper les cheveux et à les porter courts pendant cinq ans. Avant de les laisser repousser, on fait une cérémonie fort en usage, qui consiste à tuer un porc, à en faire cuire la tête qu'on va déposer sur la tombe de la personne pour laquelle on a pris le deuil, et à faire un festin du reste.

Les *Rodês* habitent aussi les pays montagneux à l'est du Mëcong. Ils sont bien moins foncés que les sauvages dont nous venons de parler; ils sont petits, assez bien faits; ils ont le front proéminent et à moitié couvert de cheveux fins, non frisés; le nez est petit avec des os nasaux fortement accusés, il est un peu aplati vers les ailes qui sont dilatées; les yeux sont bridés à l'angle externe et très rapprochés entre eux; les pommettes sont saillantes, la lèvre supérieure est forte, le menton petit, rond et avancé; l'angle externe du maxillaire inférieur est très déjeté en dehors et la base de cet os forme à très peu près l'angle droit; l'angle facial chez la plupart des sujets de cette tribu varie entre 80° et 85°; le buste est normalement développé, sans aucune exagération de formes; les membres supérieurs n'offrent rien de particulier; les jambes sont légèrement arquées et la masse du mollet est élevée et portée en dehors de l'axe du tibia. Les Rodês tiennent, croyons-nous, un peu des Annamites et surtout des Chams qu'ils ont eus pour voisins à l'est.

Ces sauvages sont assez propres; ils sont laborieux relativement à leurs voisins, intelligents et assez honnêtes. Ils forment une peuplade redoutée même des Annamites. Les femmes sont charmantes, colorées lorsqu'elles sont jeunes et quelques-unes ont le teint aussi blanc que les femmes annamites du beau monde. Les vieux Chinois de Phnom-Penh racontent que dans le temps les Annamites envahirent le territoire des Rodês et les refoulèrent vers le Cambodge. Les Khmers profitèrent de

cette débâcle pour s'emparer de ces malheureux fugitifs qu'ils vendirent comme esclaves. Les femmes, qui étaient presque toutes jolies, furent chèrement vendues et les fils du Ciel ne dédaignèrent pas, paraît-il, de les prendre pour épouses.

Ces sauvages ont des qualités qui les font rechercher comme esclaves; ils se mettent rapidement au courant du service auquel on les destine, et ils excellent surtout dans l'art de soigner les chevaux.

Les hommes portent des pendants en plomb qui tiennent à l'oreille par un croc et dont l'autre extrémité est terminée par une rosace qui s'applique sur la joue.

Hommes et femmes ont les cheveux longs, roulés et ramassés sur la nuque. Les femmes portent un langouti tombant sur les pieds. Les hommes s'épilent le peu de barbe qui leur vient.

Les Rodês n'ont ni religion, ni, paraît-il, de croyance dans les Neactas, les esprits protecteurs ou détracteurs; ni, non plus, dans le dogme de la transmigration des âmes. Ils ne connaissent leur âge à aucune approximation, tellement ils se préoccupent peu de compter le temps.

Lorsqu'un Rodê, qui n'a pas de famille, veut se faire adopter dans une maison, il va trouver le propriétaire et lui expose son intention. Si celui-ci accepte, une de ses femmes, ou de ses filles, mais le plus souvent une vieille plus ou moins sèche se présente et offre le sein à l'étranger; celui-ci le prend, fait le simulacre de téter un court instant et l'adoption est consommée.

Les Rodês sont chasseurs; ils fument les viandes des animaux qu'ils tuent pour les vendre ou pour les manger; ils se nourrissent aussi de porc, de chien, de singe, de volaille, de poisson, de légumes et de fruits sauvages. Ils ont un faible pour la citronnelle et ils en mettent dans toutes les sauces. Les notables qui ont plusieurs femmes ne mangent que ce qui est préparé par la favorite, de crainte sans doute d'avaler du poison glissé dans les plats par les autres femmes jalouses.

Ces sauvages font avec le riz une espèce de liqueur fermentée, appelée *tempé*, qu'ils apprécient beaucoup. Pour l'obtenir, ils font cuire le riz, ils l'étalent sur une claie et ils le mélangent avec une certaine quantité de levain destiné à déterminer la fermentation. Ce levain est tiré d'un tubercule farineux très aromatique appelé dans le pays Anhau-Cua. Ce mélange est exposé à l'air ambiant, toujours assez chaud dans ces contrées pour favoriser le travail de la fermentation. Lorsque celle-ci

commence, on verse les matières dans des jarres que l'on couvre bien avec des couvercles mastiqués et on n'y touche pas pendant dix jours. Après ce temps, on retire les couvercles et on remplit d'eau le vide qui reste au-dessus des matières fermentées. Ce premier vin est très fort; on le boit avec un chalumeau et on omille à mesure avec de l'eau jusqu'à ce que la liqueur soit sans force.

Les Rodês n'écrivent pas leur langue, et ils n'ont ni annales, ni tradition orale. Ils sont polygames et les usages veulent que l'homme qui épouse l'aînée d'une famille ait le droit de s'approprier aussi les plus jeunes sœurs pour en faire des deuxième, troisième... femmes. Celles-ci peuvent cependant se marier, si elles trouvent, mais il faut l'autorisation du mari de leur sœur aînée, qui, s'il donne son consentement, est tenu de fournir la dot ipso-facto.

Les gens de cette tribu ne sont ni voyageurs, ni commerçants, ni curieux, ni disposés à se fatiguer pour s'instruire; ils sont courageux, fort adroits et ils mettent leur amour-propre à braver certains dangers. Ainsi, ils s'amusent à traverser à cheval les torrents les plus impétueux, s'exposant à y rester eux et leur monture.

Il paraît que dans cette tribu la position de chef de village est héréditaire dans la même famille et que c'est ce personnage qui rend la justice et veille à la sûreté de la cité. C'est là un premier pas fait vers la civilisation.

Les affaires se font par échange de produits, car aucune monnaie n'y a cours.

Les Rodês fabriquent de longues échasses absolument semblables à celles qui sont en usage en Europe et ils excellent à s'en servir. Ils s'exercent surtout à l'arbalète. Le but est une tranche de bambou placée horizontalement à quinze ou vingt mètres, et dans laquelle on cherche à introduire le plus de flèches possible.

Ces sauvages sont assez forts calculateurs de tête et ceux qui sont en esclavage à Phnom-Penh apprennent facilement à se servir de la table à calcul chinoise, qui est très en usage sur les marchés du Cambodge.

Les *Chréais* sont établis dans les montagnes et les hauts plateaux qui séparent le Cambodge de l'Annam. On a prétendu qu'ils étaient blancs et de type caucasique. Cette dernière assertion est la seule vraie pour la plupart d'entre eux. On peut dire, sans trop s'écarter de la vérité, que ces sauvages ont les traits les plus saillants des Européens et le teint jaunâtre des Laotiens, mais un peu plus foncé.

En général, ces sauvages ont le visage ovale, le nez bien fait, saillant et les narines tant soit peu dilatées; les lèvres sont fines; les cheveux sont flexibles, fournis et lisses; les oreilles sont petites et collées au crâne; ils ont peu ou point de barbe et leurs sourcils sont très marqués. Les hommes sont de taille moyenne, plutôt petits que grands; leur buste est assez fort, mais leurs membres sont grêles.

Nous pensons que cette race a été bien modifiée par des croisements nombreux, car à côté de sujets dont les traits généraux sont aryens, il s'en présente d'autres tout petits, replets, bien membrés, qui ont le nez de dimension moyenne, insensible à la naissance, aplati dans toute sa longueur, avec des narines très dilatées, le menton fort avancé, la lèvre inférieure charnue et enfin un ensemble de physionomie daguerréotypé sur le museau d'un bouledogue. L'usage de casser par moitié les dents du râtelier supérieur est observé dans cette tribu.

Au Cambodge, les chefs de famille qui ont à leur service des esclaves chréais précisent ainsi leurs qualités et leurs défauts : inintelligents, peu menteurs, maladroits, paresseux, sales, gourmands, curieux et coureurs de fêtes; ils ne sont pas précisément voleurs d'argent, mais ils sont fort lestes à s'emparer des choses bonnes à manger; ils sont sobres quant aux liqueurs fortes, excellents compagnons des enfants de leur maître qui, de leur côté, leur témoignent beaucoup d'affection; ils sont généralement faibles de constitution et assez souvent malades.

Voici, d'un autre côté, l'opinion des commerçants chinois et laotiens qui ont plusieurs fois parcouru la contrée habitée par ces sauvages, et qui ont eu des rapports d'affaires avec eux. Les Chréais, disent-ils, sont méchants, indiscrets, exigeants, grapilleurs pour des bagatelles qui leur font envie. Ils recherchent toutes les occasions pour infliger eux-mêmes des amendes, payables en marchandises, aux commerçants étrangers qui s'aventurent parmi eux et qui, étant isolés, sans moyens suffisants pour se défendre et sans protection, n'osent point se soustraire à ces exigences. Ainsi, par exemple, ils rançonnent d'un peu de sel ou de laiton les étrangers qui entrent chez eux les pieds boueux. Si on leur prend du feu, ne fût-ce que pour allumer la pipe, sans en faire préalablement la demande, c'est une nouvelle amende. Ils ne permettent pas surtout qu'un étranger entre chez eux s'il a une blessure, ou une plaie saignante; ils prétendent que le sang porte malheur et alors ils imposent, à titre de dommages et intérêts, les malheureux blessés qui n'ont

pas tenu compte du tort qu'ils occasionnent aux habitants de la maison où ils sont entrés.

Si un étranger oublie un objet quelconque dans la case d'un Chréai, celui-ci remet l'objet à la première réclamation, mais il exige pour ce fait une rétribution...

Le chef du village, en supposant qu'il le voulût, est impuissant à empêcher ces abus de la force et ce manquement aux règles élémentaires de l'hospitalité. Aussi, il est rare que les marchands étrangers se décident à pénétrer dans une contrée où ils ne trouvent aucune garantie de sûreté pour leurs personnes et surtout pour leurs marchandises...

Les hommes et les femmes portent les cheveux longs et retroussés en nœud derrière la tête. Le langouti des femmes prend la taille et tombe jusqu'aux mollets; elles portent, en outre, une espèce de pelisse ample, composée d'une pièce d'étoffe doublée en deux, percée d'un trou rond au milieu pour passer la tête et dont on coud à moitié seulement les extrémités, afin de laisser un passage pour les bras. L'aiguille qui sert à la confection de ce vêtement est en fil de laiton; l'un des bouts est pointu et l'autre est aplati au marteau et percé d'un petit trou. Dans cette tribu, les femmes sont, paraît-il, peu farouches et les commerçants laotiens prétendent qu'ils les attendrissent aisément à l'aide de petits cadeaux de laiton façonné en bague et en collier.

Les Chréais ont pour certaines pierres un culte idolâtre. Leur imagination place dans ces objets sensibles quelque faux dieu, dont ils n'ont aucune idée bien nette. Ils prennent, par exemple, une pierre marquée de nous ne saurions dire quels signes et ils la mettent dans un panier, ou un nœud de bambou, qu'ils suspendent au comble de leur case. Ce fétiche porte chez eux le nom de *Yan* ou *Yang*. Les Chréais, ainsi que les Pors de Pursat, ne sont pas les seuls sauvages à avoir la superstition du fétichisme; on rencontre partout des peuplades lancées dans ces sortes d'extravagances d'esprit et surtout parmi les nègres de la côte occidentale d'Afrique. Il faut voir là, pensons-nous, un ancien culte connu dans l'Inde ancienne et qui s'est propagé de proche en proche jusqu'en Indo-Chine. Ces pierres mystérieuses étaient appelées par les Indous *Tchintamani;* elles procuraient à ceux qui les possédaient, et qui avaient foi en elles, tout ce qu'ils pouvaient désirer. Les anciens Gaulois ont également professé un culte pour les pierres sacrées, ainsi que pour les arbres, les lacs, les agents et les phénomènes de la nature.

Chaque fois que les Chréais sacrifient un animal au Yan, ils en recueillent le sang, le délayent dans l'eau-de-vie et ils en répandent le mélange sur le fétiche, en lui demandant de leur être propice dans leur santé, leurs récoltes, leurs entreprises de toute espèce. Ils n'entourent cependant le Yan d'aucun ornement; ils ne lui dressent aucun autel et n'entretiennent aucun feu allumé près de lui.

Il y a à la tête de chaque village un chef qui n'a aucune autorité effective, et dont le pouvoir est proportionné à l'ascendant, à l'influence qu'il a su prendre sur l'esprit de ses concitoyens.

Pour tout instrument aratoire, les Chréais ont une pioche à tout petit fer droit, semblable à un ciseau emmanché, dont ils se servent pour déraciner les plantes parasites et remuer un peu la terre avant d'ensemencer.

Ces sauvages sont réputés pour leur sobriété et il est rare qu'on les voie ivres comme leurs voisins les Phnongs et les Stiengs. La règle est de tout offrir au Yan avant d'en faire usage.

Pas plus que leurs autres compagnons des forêts, les Chréais ne savent écrire leur langue, et nous ne pensons pas qu'il soit vrai, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'ils aient conservé des annales ou d'antiques inscriptions, dont le déchiffrement pourrait peut-être faire la lumière sur leur passé absolument oublié.

Les filles se marient jeunes, de treize à quinze ans; mais il paraît qu'elles sont fortes à cet âge et tout à fait en état de pouvoir supporter le sacrement. La polygamie n'est pas dans les coutumes de ce peuple; le veuvage n'y est pas non plus en grande estime, et il est admis que l'on doit se remarier deux ans après avoir perdu sa femme et après avoir sacrifié en l'honneur de la défunte un bœuf ou un buffle, dont on dépose la tête sur la sépulture de celle-ci en manière d'offrande ou d'hommage. Un individu assez osé pour vouloir se dispenser de ces formalités préliminaires s'exposerait à être vendu comme esclave pour avoir manqué aux usages et irrité le sentiment public.

Lorsqu'on découvre un objet volé dans une maison, on ne punit pas seulement le voleur, mais on fait aussi le procès à toute la famille, parce que l'on admet qu'elle eut toute entière profité du vol, sans mot dire, s'il n'eut pas été découvert. On n'exécute jamais les assassins dans cette tribu. Ce n'est pas qu'on soit guidé dans cette manière d'agir par un esprit de philanthropie, mais parce que l'on sait qu'un homme

mort égale zéro, tandis que s'il est vivant, et qu'on puisse en disposer, il vaut de sept à huit buffles.

Les Chréais ne chiquent pas le bétel; ils fument le tabac, qu'ils cultivent, dans des pipes en terre argileuse cuites dans un feu concentré de paille de paddy.

Après la moisson du riz, l'usage prescrit de tuer un cochon et d'en répandre le sang sur la récolte.

L'unité de mesure, de nombre et de poids chez les Chréais, c'est le *cabey*. Pour les grandes mesures, le cabey n'est autre que la brasse; c'est l'empan pour les mesures faibles. C'est une encoche faite sur un morceau de bois pour les nombres et c'est un petit lingot de fer, de forme et dimensions déterminées, pour les poids. On fait les additions en ajoutant des encoches à celles déjà faites et des soustractions en faisant disparaître au couteau une certaine quantité de ces marques. Les opérations arithmétiques les plus simples se font de cette manière et jamais mentalement.

Cette tribu est indépendante; elle livre au commerce des esclaves, des étoffes de coton grossières, de la cire, des nattes en feuilles de palmier tressées, de l'ivoire, de la laque, du cardamome et des cornes d'animaux sauvages.

On est convaincu dans ce pays que les éclipses lunaires et solaires sont dues à un mariage complet du soleil avec la lune.

Les suicides et les crimes s'accomplissent au moyen du poison.

Nous devons, en terminant cette note sur les Chréais, mentionner la présence parmi eux de deux majestés nominales, spirituelles ou mystérieuses plutôt qu'effectives, dont tous les peuples du sud de la grande presqu'île indo-chinoise ont entendu parler et qui sont connues sous les noms mythologiques de *Roi du feu* et de *Roi de l'eau*.

Si l'on considère les traces profondes que le brahmanisme a laissé dans le sud de l'Indo-Chine, on sera forcé de reconnaître dans ces deux princes sauvages les divinités humanisées d'Agni, le dieu du feu, et de Varouna, le dieu des eaux. Les Chréais accordent au dieu du feu la priorité et ce n'est qu'à lui que les souverains du Cambodge rendaient hommage autrefois.

Les Indous représentaient Agni une lance à la main; aussi son correspondant chez les sauvages est-il en possession d'une arme, que l'on dit être un sabre, ou un fer de lance, renfermant un *yan* qui lui donne des propriétés et un pouvoir surnaturels.

Si la renommée de cette double royauté s'est répandue, ainsi que nous l'avons dit, dans le sud de l'Indo-Chine ; si elle est parvenue, en s'affaiblissant toujours cependant, jusqu'à la génération actuelle ; si elle est entourée encore de nos jours d'un certain prestige, c'est qu'elle a dû briller dans le temps d'un assez vif éclat et peser de quelque manière sur la politique de cette contrée. Si, comme on le prétend, les Chréais, réduits aujourd'hui à une tribu perdue dans des montagnes et des forêts reculées, ont joué autrefois un rôle important en Indo-Chine, cela est dû, sans doute, à l'influence que ces deux mystérieux personnages ont exercée sur l'esprit d'un peuple livré au mysticisme religieux et politique le plus désordonné, qui devait se laisser conduire aveuglément là où la fantaisie et l'intérêt de ses divins maîtres commandaient de le faire aller.

Il nous a été impossible de trouver dans les provinces cambodgiennes, voisines des tribus sauvages, un seul individu étant allé visiter les forêts des Chréais. Les Khmers ne se mettent guère en rapport qu'avec les sauvages établis près de leur frontière, et ils redoutent de pousser plus avant par crainte de la fièvre dite des bois, qui est, en effet, très redoutable. Le voyage au pays des *Chréais* serait long et pénible, vu le mauvais état, ou le manque même de routes praticables, la pénurie des moyens de transport et surtout l'absence d'une autorité écoutée quelconque pour venir en aide aux voyageurs dans les circonstances embarrassantes.

La tradition orale est pleine de fables, de faits prétendus historiques et singulièrement exagérés, dénaturés et souvent contradictoires. Il est impossible de remonter plus haut que la mémoire des contemporains dans l'histoire de ces deux curieux personnages.

Ainsi que nous l'avons dit, ces deux princes sauvages n'exercent aucune autorité politique ou administrative ; ce sont de bons paysans qui vivent de leur labeur et des dons que la piété publique veut bien leur faire. Ils n'ont pas adopté la même résidence, paraît-il, et on ne parle guère que du roi du feu, dont les pouvoirs surnaturels ne sont jamais mis en doute, ni surtout ridiculisés.

Dans les fêtes, les mariages, les sacrifices faits en l'honneur du Yan, le peuple convie le roi du feu. On lui pare un endroit spécial ; on étend sur le sol, ainsi que c'est l'usage de le faire dans toute l'Asie pour les souverains, des pièces de coton toutes blanches, et on couvre également de bandes de toile le chemin par où le prince doit venir. Les

fidèles se pressent derrière lui, soutenant le pan de son langouti et en poussant des cris de joie.

Lorsque les rois du feu et de l'eau se présentent en public, le peuple se prosterne, et l'on est convaincu que si l'on ne lui rendait pas cet hommage une tempête terrible se déchaînerait aussitôt sur la contrée.

Cette haute dignité est héréditaire dans la même famille; et ceux de ses membres auxquels la tâche étant échue voulurent s'y soustraire par la fuite, furent recherchés par leurs concitoyens consternés, contraints de regagner le logis et de supporter, de gré ou de force, le poids de cette bizarre souveraineté.

Mais ce n'est pas seulement la personne du prince qui intéresse si fortement les Chréais; ces pauvres enfants de la nature craignent surtout que les trois talismans célèbres, qui sont en la possession de cette famille depuis des siècles, ne perdent leurs vertus en passant en d'autres mains, ou ne disparaissent tout à fait. Ces talismans sont : le fruit d'une liane appelée *Cui*, cueilli avant maturité il y a plusieurs siècles, et qui est resté toujours vert et frais ; un rotin également très ancien et qui n'a jamais séché ; enfin, un sabre renfermant un *Yan*, qui le garde perpétuellement et lui fait produire des miracles.

Les Cambodgiens, et aussi les Chams, paraît-il, prétendent que ces trois talismans, tombés on ne sait quand et comment au pouvoir des Chréais, ont appartenu à leurs anciens rois.

Les rois de Siam, du Cambodge, et de nos jours le célèbre rebelle cambodgien Pucombo, ont essayé tour à tour de s'emparer de l'arme sacrée des Chréais, afin, sans doute, de s'assurer un grand prestige et surtout des succès dans les guerres et les révolutions qui ont désolé tous les États de l'Indo-Chine, succès qui n'auraient pas été douteux pour ceux qui auraient eu en leur possession cette arme si redoutée. Mais le Yan ne permit pas qu'un pareil enlèvement s'exécutât, et les Chréais sont restés propriétaires de ce fameux talisman qu'ils conservent enveloppé dans des chiffons de coton recouverts de belles pièces de soie.

De tout temps, et jusqu'au règne actuel, où le roi Norodon a laissé tomber cet usage, les souverains khmers avaient tenu à rendre hommage et à envoyer des cadeaux annuellement aux deux personnages chréais. Ces cadeaux se composaient d'ordinaire d'un jeune éléphant mâle richement harnaché; ensuite, venaient différents objets, tels que: du fil de laiton, de la verroterie, du fer, des étoffes de coton et, enfin,

de magnifiques pièces de soie destinées à envelopper l'arme sacrée. Ces dons étaient portés pompeusement vers le haut du grand fleuve et remis au gouverneur de la province de Cratié, limitrophe du *Laos*, qui prenait des dispositions pour les faire parvenir de tribu en tribu à leur destination, aucun Cambodgien ne voulant s'exposer aux dangers et aux fatigues d'un voyage comme celui-là.

Ces cadeaux étaient destinés au roi du feu, qui les acceptait toujours et répondait par une politesse analogue en envoyant invariablement à son auguste frère du Cambodge un pain de cire énorme et deux grandes calebasses, l'une pleine de riz et l'autre de sésame. On y ajoutait quelquefois un peu d'ivoire et des cornes de rhinocéros. Au centre du pain de cire, on remarquait l'empreinte du gros doigt de la main du roi du feu. On sait que c'était l'usage dans l'Inde, usage suivi encore de nos jours au Cambodge, de garder avec soin l'empreinte des pieds et des mains des personnes que l'on estimait et que l'on aimait le plus. Les sauvages conservent sur la cire des empreintes de ce genre et l'envoi de l'empreinte d'un doigt de sa personne sacrée était, de la part du roi du feu, un témoignage non équivoque de considération pour celui auquel elle était destinée.

Remarquons, en passant, que les grains de sésame, qui entrent toujours dans la composition des cadeaux faits par le Sire des bois, figuraient aussi dans les offrandes de première valeur faites aux diverses divinités par les brahmanes indous. Le marc d'huile de sésame était une expiation des abus de liqueurs spiritueuses et Manou annonça « que les donneurs de sésame obtenaient la postérité qu'ils désiraient. »

Dès que les présents du roi du feu arrivaient à la capitale du Cambodge, on les livrait aux brahmes, gardiens de l'épée sacrée des anciens rois khmers, qui les ramassaient avec soin à côté des attributs de leurs souverains. On faisait avec la cire de cette provenance des cierges qu'on brûlait sur divers autels les jours de cérémonie. Dans les temps malheureux, pendant les épidémies, les trop fortes inondations, la guerre, on jetait sur le sol un peu de riz et des graines de sésame, afin d'apaiser la colère des esprits malfaisants.

Il y avait au palais des rois khmers plusieurs objets provenant des cadeaux du roi chréai. Il ne reste plus aujourd'hui, comme spécimen des présents de cette origine, qu'une corne de rhinocéros que l'on conserve précieusement.

Dans une guerre que Ang-duong, père du roi Norodon, eut à soutenir contre les Annamites, le roi du feu lui expédia neuf éléphants en l'assurant de ses vœux pour le succès de ses armes et en lui faisant part des regrets qu'il éprouvait de ne pouvoir faire davantage pour le Cambodge. Ces éléphants furent conduits par des cornacs et des envoyés de race chréai, qui les remirent au gouvernement cambodgien à Oudong même. On célébra une grande fête en l'honneur de ces ambassadeurs sauvages; on les habilla proprement de pied en cap; on les traita du mieux qu'on put pendant un mois et ils s'en retournèrent emportant un bon souvenir de leur réception et quelques cadeaux pour leur roi mystique. Mais malheureusemnt quelques-uns d'entre eux moururent en route de la petite vérole. A la belle saison suivante, le roi sauvage fit réclamer à Ang-duong les ossements de ses sujets restés sur le territoire cambodgien. On ne put rien retrouver de ces malheureux et on arrangea l'affaire à l'aide de quelques nouveaux présents qui firent, sans aucun doute, plus de plaisir que les dépouilles qu'on attendait.

Le roi actuel du Cambodge n'a jamais rendu aucune espèce d'hommage, ni envoyé de cadeaux au roi du feu. Celui-ci, fort surpris de cette façon d'agir, députa, il y a quelques années, auprès du gouverneur cambodgien de Cratié, deux ou trois notables de la forêt pour demander doucement des explications à ce sujet. Le gouverneur rendit compte de cette démarche à Oudong. Le roi Norodon ne répondit rien et ne donna rien et les Chréais s'en retournèrent n'emportant ni présents, ni non plus un refus catégorique et humiliant.

Depuis cette époque les relations ont cessé complètement entre les deux cours.

Nous pensons bien faire en donnant à la fin de ce paragraphe un tableau comparatif des langues parlées par les sauvages de ces différentes tribus, ainsi que de leur numération.

Si nous reprenons et si nous résumons les notes sur les sauvages, nous remarquons, en premier lieu, dans la légende si populaire des *Samrês*, que originairement le roi des Khmers et le chef des Samrês vivaient en bonne intelligence ; que plus tard, ces bons rapports s'affaiblirent, et qu'enfin la prééminence du chef khmer ayant prévalu, les Samrês se retirèrent de la capitale et devinrent tributaires du souverain cambodgien. De nos jours, dans la province d'Angeor, on voit des Samrês employés à la garde des anciens temples. Nous en avons compté

un grand nombre dans la bonzerie d'Angcor-Vat, qui étaient affectés à ce service et qui se relevaient à tour de rôle tous les mois.

Disons d'abord que l'état de subordination des Samrês, et leur rôle traditionnel de gardiens de temples et d'éléphants royaux, les relèguent dans la catégorie des individus désignés au Cambodge sous le nom de Neac-Ngéar, qui ont été, comme on sait, réduits à cette condition par de grands crimes commis par eux ou leurs ancêtres, ou bien qui proviennent de prises faites à la guerre. La tribu des Samrês étant toute entière rangée dans la même malheureuse condition, il n'est guère possible de ne pas admettre que ce sont les événements politiques et les guerres de conquête qui les ont amenés où ils sont.

Si les nombreuses preuves d'infériorité des Samrês par rapport aux Khmers, les différences de langage, de religion, de mœurs, de coutumes, n'excluaient pas toute idée d'assimilation de race entre ces deux peuples, la condamnation des Samrês au tribut et à la corvée avilissante des pagodes prouverait suffisamment que les Khmers ne les ont jamais considérés comme leurs égaux, eux qui ne se décident à livrer les leurs à cette dégradation que pour des crimes abominables.

Ce que nous venons de dire des Samrês s'applique aux autres sauvages tributaires, qui, depuis la décadence, l'affaiblissement des Khmers et la ruine de leurs anciens monuments, se sont peu à peu affranchis de certaines corvées, étant plus éloignés et moins directement placés que les Samrês sous la main des gouvernants actuels. Les soixante royaumes tributaires de l'ancien empire khmer, dont parlent les auteurs chinois, n'étaient autres, sans doute, que ces différentes tribus sauvages dispersées aujourd'hui dans les montagnes et les forêts du sud de l'Indo-Chine, et qui devaient être autrefois un peu mieux organisées sous les ordres de chefs de leur race, comme l'étaient les Samrês.

Cette manière de traiter les peuples conquis n'est-elle pas encore une preuve de l'origine indienne du peuple khmer ?... Les rois indiens traitaient les Kiratas (sauvages), qui étaient les premiers habitants du pays, de la même manière ; ils les firent tributaires et ils les employèrent à la garde des temples, des palais et au service particulier des rois.

Le culte des ancêtres pratiqué par une partie de ces sauvages ; la croyance de certains autres dans les esprits bons ou méchants renfermés dans les objets de la nature ; le dogme de l'incarnation admis par quelques-unes de ces tribus ; les superstitions de tous ces peuples

primitifs et surtout celle des amulettes; la foi, chez certains, en la survivance de l'âme et les offrandes de nourriture faites aux âmes des morts; la crainte des maléfices; le culte des pierres sacrées; les sacrifices faits en certains endroits en l'honneur de divinités aujourd'hui mal définies; l'offrande particulière du sang de la victime sacrifiée chez les Chréais; la présence parmi ce dernier peuple des deux incarnations d'Agni et de Varonna; la confiance des Chréais dans les propriétés surnaturelles des armes sacrées et l'offrande de sésame, nous paraissent être des épaves laissées dans l'Indo-Chine par les anciens cultes de l'Inde et surtout par le brahmanisme, qui précéda immédiatement la religion du Buddha dans cette contrée.

Arrivant, enfin, aux idiomes parlés par les différentes tribus sauvages, nous voyons que bien que en apparence ces idiomes présentent des différences notables, dues le plus souvent à la différence des prononciations, ils ont cependant bien des mots communs, au moins entre tribus voisines. Ainsi, par exemple, le samrê, le por, le cuoi, le phnong, le stieng et le prou, ont bien des mots analogues pour désigner les mêmes choses; quant aux rapports intimes des langues parlées par les Canchos, les Rodês et les Chréais, ils sont bien plus évidents, bien moins contestables.

Si nous comparons maintenant ces idiomes parlés par les sauvages aux langues des peuples puissants, qui ont vécu de longs siècles à côté d'eux, nous trouvons que les Samrês, les Pors, les Cuois, les Phnongs et les Stiengs, qui étaient limitrophes ou bien compris dans l'empire khmer, ont emprunté bien des expressions à la langue relativement plus riche des Cambodgiens, tandis que les Canchos, les Rodês et surtout les Chréais, parlent, à la prononciation près, la langue des Chams, qui étaient leurs voisins immédiats du côté de l'est.

Nous pouvons en dire de même de la numération qui a été empruntée de toutes pièces par les uns aux Khmers et par les autres aux Chams. Ces numérations sont toutes décimales et de provenance indoue.

Mais ce qui ressort de plus certain de ces différentes comparaisons, c'est que tous ces idiomes sauvages ont beaucoup plus de rapports entre eux, et quelques-uns avec le cham, qu'ils n'en ont avec la langue des Khmers, ce qui tendrait à prouver que ces peuples ont été moins longtemps en relation avec ces derniers, ce qui découle d'ailleurs des annales du Cambodge, qui établissent elles-mêmes que les Chams ont

précédé les Khmers en Indo-Chine, s'ils n'en sont même originaires comme les sauvages dont nous nous entretenons.

De plus, toutes ces langues parlées par les sauvages, y compris le cham, sont des langues à tons, tandis que le cambodgien se prononce recto-tono. Cette particularité de la langue khmer n'est-elle pas aussi une preuve que le peuple qui la parle n'a pas toujours appartenu à l'Indo-Chine, où n'existent que des idiomes vario-tono?...

Les sauvages qui ont conservé le mieux le type originaire, sont : les Phnongs, les Stiengs et surtout les Prons et les Canchos, qui habitaient un pays également éloigné de l'empire khmer et de l'ancien Ciampa.

FRANÇAIS.	SAMRÉ.	POR.	CUOI.	PHNONG.
acheter	teu	tou	chal	ravat
aimer	sralanh	sralinh	mohol	uch
aller	cheu	teu	cher	broc
appeler	khè	kheu	caja	cuor
arbre	thnèm yang	thnèm nis	khnum long	tom chhi
autrefois	phaa thnèm	por thom	»	panom
avoir peur	taang	tang	tuong	clach
bambou	roso	roso	srang	khnam
bauanier	thnèm lang	thnèm lang	khnum priét	tom prit
beau	chhoom	chhoom	laa	lang
beaucoup	caanh	caanh	cus	oc
blanc	prus	prus	molai	lang
bleu	khéau	khiéau	khieu	jer
bœuf	troi	trai	antroc	andruc
boire	taal	taal	ngoch	nhiét
bois à brûler	us	os	us	long
bon	chhoom	chhoom	laa	lang
bouche	chhca	choka	conus	ambong
buffle	crapau	crapau	triéc	ropou
canard	toa	téa	téar	kic
casser	uplac	plac	todi	khté
cerf	kadam	kadan	kadan	trai
chat	chhma	chhma	ngéau	eu
chaud	thur	cus	khdau	dos
cheval	sê	sè	sê	chhè
chien	chha	chhac	cha	chha
ciel	phling	phling	prea	truc
cire	kamuon	phluom	cramuon	chreng
cocotier	thnèm dung	thnèm du	khnum dong	tom dung
comprendre	yol	yol	jol	clong
coton	kuas	koas	cabas	catés
corps	kup	kup	chac	chhac
demain	vaon	van	tranor	oitar
demander	lom	lom	téar	téan
descendre	thèu	cho	sèng	chor
doigt	canlater	kenyeac	cradai	calau
donner	eus	e	on	an
dormir	théac	théac	béch	péch
eau	toac	téac	dac	dac
éléphant	kanai	kanai	chiéng	rovès
enfant	khneu	khneu	craneng	cuon chhè
entrer	chul	chol	môt	lap
épouse	chhngun	chhngen	candèl	uor
esprit (intelligence)	jobal	jobal	jobal	»
faire	to	to	véar	jang
femme	chhu khun	cho khoon	crapay	cauor
femelle	chhngun	chhngen	can	mamè

STIENG.	PROU.	CANCHO.	RODÈ.	CHRÉAI.
poc	ruot	bloi	bloi	bloi
sralinh	moot	kéang	ha heng	anam
lohan	dac	nao	nao	nao
i	clou	crau	eau	eau
tom chhu	tom lang	kujou	kajo	kajou
panom	patom	pratis	dum	mat lou
pavenh	dong	huec	huich	huoch
rosi	rochho	cram	um-o	com
tom prit	tom prot	potey	um toi	phum petey
phlenh	jac	jeac	yac na	ta tu
oc	on	lu	lu	lo
lapoc	baac	sa	coc	phatis
saong	nhieu	»	»	khmou
béco	crac	lemo	imo	romo
lonhiét	nhiét	mohau	minom	nhum
long	cramè	ju	jus	jus
phleng	chac	séam	vac na	hiam
viém	buor	tèbang	bangoi	chap
crapu	kapo	crébau	capau	kopau
atar	doa	ra	»	nodu
apac	pac	jos	jo	chhis chha
pai ngam	jui	juréa	dehét	prus
mèu	mèo	méo	méo	mieu
kinh tuor	doc	pedéac	khdau	»
sê	chhê	sè	sè	chhè
su	cha	asou	so	so
troc	crë	thun	engit	rongi
chreng	jiring	jirieng	halin	lin
tom duong	tom dung	dom dung	»	mophau
jol	chréat pal	mohoc	»	amprom
pas	mas	kopas	capas	ampai
chhac	chac	asey	soi	ruop
aui	bronou	tréquas	um-ghi	mato
hatéan	la	boanh	ko	loku
jior	toch	trunh	trun	tumau
ngouti	trapuoch	tengan	cadeng	tangin
an	am	brey	broi	proi
pech	koy	di	pi	pi
andac	doac	ea	ea	ja
ruos	rovê	leman	eman	romon
contrén	mengclèt	cré	hadê	nanè
halap	mut	mut	lui	tamor
sauor	tri	peley	moc nhu	hatis
jobal	tanom no	»	»	»
les	bom	nap	ngac	jonglea
tauor	katri	penay	um né	kamui
tauor	katri	penay	um né	kamui

FRANÇAIS.	SAMRÊ.	POR.	CUOI.	PHNONG.
fer	dec	dec	tac	cau
feu	pleu	phlieu	us	unh
feuille	slaa	slaa	sla	loha
figure	pac	muc	mat	nap
fille	khen chhu khun	khen cho khoon	can crapay	cuon cauor
fils	khen somlong	khen somlong	can cantrus	cuon puclou
fleur	pang	pang	piér	cau
fleuve	tonli	tonli	tonli	rolai
forêt	nhat	pri	ca	bri
froid	sic	sec	chngac	cacat
fumer	choc	choc	choc	nhiêt
grand	tac	tac	puot	tés
grand-père	chi ta	chi ta	chuos	chè
hier	asic	asis	tabay	dari
homme	somlong	somlong	cantrus	ponis puclou
jambe	sing	sinh	jung	jong
jaune	luong	luong	luong	jor
laque	lac	sombac jong	leac	chai
loin	chengai	sngai	chhngai	ngai
longtemps	kooy	kooy	dunh	choc
main	té	ti	dey	ti
maintenant	tac or	ang kinep	noné	babarey
maison	tang	tang	dong	nhis
mâle	chhlong	slong	tol	ang quang
manger	chha	hap	cha	chha
mari	somlong	slong	cajac	sai
mère	minh	minh	mic	mé
montagne	nong	nong	barou	juc
monter	ling	pac	so	hau
mourir	hoch	hoch	cachet	khot
nez	montot	montot	mus	mo
noir	chang	chang	taveng	crac
non	hamco	haco	nhéal	lêch
obéir	tengê	tengê	pangat	jéat
œil	mot	mot	mat	mat
œuf	tong	tong	antrel	khtap
oiseau	sat hor	sat hol	chem-tu	sum
oreille	praléang	pralang	khtor	tuor
oui	bat	bat	sac	o
parler	nijai	niheay	chomnung	nguoi
partir	cheu kaai	cheu kac ai	léas cher	joc croc
pays	sroc	sroc	sroc	boon
peau	toloo	tholoc-o	sbec	antor
père	kunh	kunh	conh	amboc
petit	kech	kech	kec	dec
pied	sing	sinh	jung	jong
pierre	thmo	thmoc-o	tamau	luc

STIENG.	PHON.	CANCHO.	RODÊ.	CHRÉAI.
tèc	mam	pesey	dong	dong
onh	unh	apui	pui	puoi
la	chha	cheloc	hala	hola
mus mat	mu mat	méang	boc	bac
con tauor	kuon katri	anac penay	com um né	nac kemui
com clau	kuon cla	anac lekey	com ekai	nac koi
cau	pul	penga	ka	dango
tingley	donay	telé	»	ja crang
pri	bri	dlay	dlé	glay
laec	ga	lenga	eot	ro ot
chhoc	nhét	juag	chuc	nhup
tus	tis	blem	prong	prong
jou	jac	oi	ai	jac
manau muoi	domang	abrey	tambrai	mocompray
monus clau	cla	munus	ekai	rokey
chong	jung	jung	jong	lé
prahi	romèt	»	canhic	takos
pon	lac	chai	lac	lac
ngéay	chengai	ata	atas	atas
joc moc	dunh	suoi	sui	rovi
canti	ti	tengam	cangan	trangin
nabroau	dac inê	reney	arac	dom nung
nhi	nam	sang	sang	chhang
laquang	cla	lekey	kno	tamo
sa	cha	bong	hoac	pong
la salau	tri cla	kichar	ung nhus	da chhang
mi	moc	amic	mic	mes
panam	chentu	chot	chuc	chic
lahau	doc	dic	dic	dic
lochhit	kêt	jay	je	jay
tramu	mus	chnu	dung	dung
sauch	jung	komau	juc	tam
benhan	om	butim	bo	o
jet	tamung	prap	»	bang
maimat	mat	mota	lac	mota
tap	clê	bo	bos	pos
paibar	chèm	xim	chim	kchim
tor	trapit	mongay	canga	canhia
hey	ngai	o	oi	hoi
sangoi	mang	métha	bluc	majai
han oi	vis dac	blec	»	chapeac
bos	chroc	cuan	bon	pléi
péc	ham pac	kulit	clit	dalé
mom	boc	ama	ma	ma
kic	kec	ane	det	det
suong	jung	jung	jong	lé
tamau	tama	pétou	bato	potou

FRANCAIS.	SAMRÊ.	POA.	CUOI.	PHNONG.
pleurer	jam	jéam	nhéam	nhom
pluie	kameac-a	kaméaca	ma	mis
poisson	méel	mêcel	ca	ca
porc	sruc	sruc	lic	chhur
porte	thvar	thva	tavor	ampong
poule	leac	leac	antruoi	jar
pourquoi	tophi	dabot oy	chem tru	»
prendre	och	och	el	chhoc
près	kaat	kaat	chit	dach
rat	kham	khaam	phnay	kanê
rire	péac	péac	cachang	gom
riz	rokho	rokho	ang cau	phê
se battre	véai khoa	véai khnéa	dam knéa	péang
sel	loc	loc	pos	ambang-ba
serpent	sii	si	khsanh	bés
sœur	slêng mot	sling mot	sai sem crapay	jos as
soie	pré	pré ou sot	cch sot	bas
soleil	thngi	thngi	tangay	nar
tabac	thnam	thnam	mocau	het
tête	toos	tos	plor	boc
tigre	rodéai	rovai	cola	jau
tonnerre	kor	kor	cram	rato
toujours	laau	darap	doréap	ro
vendre	tac	tac	long	tato
venir	kaman	kaman	cho	chhet
vent	khyal	khyal	kayal	sal
ventre	kung	kung	pung	andur
village	phum	sroc	phum	buon
voir	teang	teang	pup	sar chhay
vouloir	chang	chang	saier	cuonh
1	mooi	moi	mui	muoi
2	paar	por	par	bar
3	phéé	phéc	pai	pê
4	phoon	phoon	pon	puon
5	pram	pram	song	pram
6	kadang	kadang	péat	prau
7	kanul	kanuol	thpol	pos
8	kentey	cratey	theol	pham
9	kensaor	kensa	thkê	chhen
10	rai	ra	khchot	jet
11	rai mooi	rai moi	chot mui	jet mo muoi
12	rai paar	rai por	chot par	jet mo bar
13	rai phéé	rai phéc	chot pai	jet mo pê
14	rai phoon	rai phoon	chot pon	jet mo puon
15	rai pram	rai pram	chot song	jet mo pram
16	rai kadang	rai kadang	chot péat	jet mo prau
17	rai kanul	rai kanuol	chot thpol	jet mo pos

STIENG.	PROU.	CAUCHO.	RODÈ.	CHRÉAI.
nhem	nhum	héar	héar	hija
mi	mo	ujan	hayan	yan
ca	tro	kan	kan	hacan
sor	chor	un	un	pupui
cor	gla	bang	babang	robong
iér	ier	menuc	menuc	tus
»	pojec	»	»	naget
nhuc	chac	mac	mac	mac
hattus	dal	jec	jec	phchis
keney	kanè	tecui	cui	cui
tam	choau	tlau	tloa	clau
phê	phê	bréa	brai	pras
bom khua	bot bolngai	so-mat	cham	tang
ambos	bos	chhora	hara	chra
pé	bis	ular	ta	ala
jem thaor	moc as	amai-atey	may-dai	jong toi
barey-sut	bré	»	»	«
nar	tangai	orei	haroi	jea ri
mocau	kot	chhnam	het	hot
ampoc	toi	ulou	kac	kac
cla	clo	remong	imong	lemong
tor	crum	gram	gram	crom
darap	kich tac andech	movan	nboi	»
tech	puot	chic	chéc	lac
lu	chuc	vit	ré	mas vis
chal	kajou	angin	ngin	alor oc
pul	podeu	téan	téan	kajéan
bo	chroc	van orang	puc	plei
sau	ney tay	pac	bu	bos
ech	moot	kéang	chong	jin mas
muoi	mui	sa	sa	sa
par	baar	doa	doa	toa
pey	pè	clou	to	clou
puon	puon	pac	pac	pac
pram	chhéng	lema	ema	léma
prau	trau	nam	nam	nam
bos	pos	tuchu	cachu	tuchu
pham	tham	salapan	sapan	repan
sin	chen	doalapan	doapan	toapan
jamot	chet	saplu	plu	plu
jamot muoi	chet mui	saplu sa	plu sa	plu sa
jamot par	chet baar	saplu doa	plu doa	plu toa
jamot pey	chet pê	saplu clou	plu tô	plu clou
jamot puon	chet puon	saplu pac	plu pac	plu pac
jamot pram	chet chéng	saplu lema	plu éma	plu léma
jamot prau	chet trau	saplu nam	plu nam	plu nam
jamot bos	chet pos	saplu tuchu	plu cachu	plu tuchu

FRANÇAIS.	SAMRÉ.	POR.	CUOI.	PHNONG.
18	rai kentey	rai cratey	chot theol	jet mo pham
19	rai kensaor	rai kensa	chot thkè	jet mo chhen
20	mophéy	por khser	par chot	bar jet
21	mophey mooi	por khser moi	par chot mui	bar jet mo muoi
22	mophey paar	por khser por	par chot par	bar jet mo bar
23	mophey phéé	por khser phée	parchot pai	bar jet mo pè
24	mophey phoon	por khser phoon	par chot pon	bar jet mot puon
25	mophey pram	por khser pram	par chot song	bar jet mo pram
26	mophey kadang	por khser kadang	par chot péat	bar jet mo prau
27	mophey kanul	por khser kanuol	par chot thpol	bar jet mo pos
28	mophey kantey	por khser cratey	par chot theol	bar jet mo pham
29	mophey kensaor	por khser kensa	par chot thkè	pe jet mo chhen
30	sansop	phès khser	pai chot	pè jet
31	sansop mooi	phes khser moi	pai chot mui	pè jet mo muoi
32	sansop paar	phes khser por	pai chot par	pè jet mo bar
33	sansop phéé	phes khser phee	pai chot pai	pè jet mo pè
40	sésop	phoon khser	pon chot	puon jet
50	hasop	pram khser	song chot	pram jet
60	hoesop	kadang khser	péat chot	prau jet
70	chetsop	kanuol khser	thpol chot	pos jet
80	petsop	cratey khser	theol chot	pham jet
90	causop	kensa khser	thkè chot	chhen jet
100	mooi roi	moi chhus	mui roi	tuor hiéng
101	mooi roi mooi	moi chhus moi	mui roi mui	tuor hieng muoi
102	mooi roi paar	moi chhus por	mui roï par	tuor hieng bar
103	mooi roi phée	moi chhus phée	mui roi pai	tuor hieng pè
104	mooi roi phoon	moi chhus phoon	mui roi pon	tuor hieng puon
105	mooi roi pram	moi chhus pram	mui roi song	tuor hieng pram
200	paar roi	por chhus	par roi	bar hiéng
400	phoon roi	phoon chhus	pon roi	puon hiéng
1,000	mooi pan	moi pan	mui péan	tuor céan
2,000	paar pan	por pan	par péan	bar céan
10,000	mooi mon	moi mon	mui mon	tuor mon
100,000	mooi sên	moi sên	mui sên	»
1,000,000	mooi léan	moi lan	mui léan	»

STIENG.	PROU.	CANCHO.	RODÈ.	CHRÉAI.
jamot pham	chet tham	saplu salapan	plu sapan	plu repan
jamot sin	chet chên	saplu doalapan	plu doapan	plu toapan
par chet	baar chet	doa plu	doa plu	toa plu
par chet muoi	baar chet mui	doa plu sa	doa plu sa	toa plu sa
par chet par	baar chet baar	doa plu doa	doa plu doa	toa plu toa
par chet pey	baar chet pê	doa plu clou	doa plu to	tao plu clou
par chet puon	baar chet puon	doa plu pac	doa plu pac	toa plu pac
par chet pram	baar chet chheng	doa plu lema	doa plu éma	toa plu léma
par chet prau	baar chet trau	doa plu nam	doa plu nam	toa plu nam
par chet bos	baar chet pos	doa plu tuchu	doa plu cachu	toa plu tuchu
par chet pham	baar chet tam	doa plu salapan	doa plu sapan	toa plu repan
par chet sin	baar chet chen	doa plu doalapan	doa plu doopan	toa plu toapan
pey chet	pê chet	clou plu	to plu	clou plu
pey chet muoi	pè chet mui	clou plu sa	to plu sa	clou plu sa
pey chet par	pê chet baar	clou plu doa	to plu doa	clou plu toa
pey chet pey	pê chet pê	clou plu clou	to plu to	clou plu clou
puon chet	puon chet	pac plu	pac plu	bac plu
pram chet	chhon chet	lema plu	ema plu	léma plu
prau chet	trau chet	nam plu	nam plu	nam plu
bos chet	pos chet	tuchu plu	cachu plu	tuchu plu
pham chet	tham chet	salapan plu	sapan plu	repan plu
sin chet	chen chet	doalapan plu	doapan plu	toapan plu
lohiéng	mui clam	»	»	retus
lohiéng muoi	mui clam mui	»	»	retus sa
lohien par	mui clam baar	»	»	retus toa
lohieng pey	mui clam pê	»	»	retus clou
lohieng puon	mui clam puon	»	»	retus pac
lohieng pram	mui clam chhong	»	»	retus lema
par hiéng	baar clam	»	»	toa retus
puon hiéng	puon clam	»	»	pac retus
ti pan	mui halic	»	»	ha repou
par pan	baar halic	»	»	toa repou
ti men	set halic	»	»	»
ti sen	mui sên	»	»	»
ti léan	mui léan	»	»	»

II

Il y a des Chinois établis au Cambodge depuis les temps les plus reculés. Mais ce fut vers 1279, époque à laquelle commencèrent les grandes luttes entre les Mongols, d'un côté, les Tartares et les Chinois de l'autre, guerres qui durèrent un siècle et qui se terminèrent par la domination des Mongols, qu'eurent lieu les nombreuses migrations de Chinois, qui se répandirent et, pour ainsi dire, débordèrent sur tout le littoral de la mer de Chine et de l'océan Indien.

Les peuples du Nord suivirent la voie de la mer; ceux du Sud descendirent les fleuves Song-coi, Mëcong et Mënam, et se répandirent au Tong-King, au Laos, au Cambodge et au Siam. Depuis cette époque, les relations entre les deux pays se sont multipliées, et, à l'heure qu'il est, chaque navire qui arrive de Chine amène des ouvriers chinois qui débarquent là où ils trouvent à s'employer.

Les Chinois établis dans le pays font remonter les rapports du Céleste Empire avec le Cambodge à une époque bien antérieure, et ils appuient leur dire sur une légende à laquelle ils attachent l'importance d'un document historique et que voici :

« Au temps les plus reculés, et qu'on ne saurait préciser, l'Empereur de Chine envoya des savants au Cambodge pour y prêcher la loi et pratiquer la médecine. La barque de ces premiers missionnaires fit naufrage au pied de la montagne de Dangrêc, et on voit aujourd'hui encore en cet endroit une butte ayant la forme d'une immense jonque de mer pétrifiée. Sur ce monticule ont poussé des plantes médicinales inconnues en Indo-Chine, et notamment un arbuste nommé en cambodgien Angcot et en chinois Chinni. On ne trouve cette plante médicinale que là, et si l'on en a quelques spécimens à Pursat, c'est qu'ils y ont été transportés de Dangrêc. Suivant la légende, ces plantes proviennent des graines faisant partie de la pharmacie des docteurs du Céleste Empire naufragés. »

Les Fils du Ciel, d'accord en cela avec les Khmers, concluent de cette légende que la mer arrivait autrefois jusqu'au pied de la chaîne de Phnom-Dangrêc, qui se trouve aujourd'hui à une distance en ligne droite de trente lieues marines du rivage le plus rapproché.

Nous verrons dans la notice sur Angcor-Vat le naufrage de la jonque

chinoise, qui forme le fond de cette légende, sculpté sur les murailles de cet édifice en un admirable bas-relief.

Il est certain toutefois que de tous les étrangers, les Khmers et les Chams exceptés, ce sont les Chinois et les Malais qui ont été les premiers à connaître le Cambodge et à s'y établir. Les annales cambodgiennes, quoique très mal tenues, font supposer néanmoins que les Chinois ont été depuis plusieurs siècles assez nombreux et assez puissants en Indo-Chine pour jouer, à diverses reprises, des rôles politiques importants. Les annales chinoises, de leur côté, classent le Cambodge parmi les États tributaires de la Chine à partir de l'année 616 de notre ère.

C'est vers cette dernière époque, sans doute, que commencèrent les relations diplomatiques entre ces deux États par l'envoi réciproque

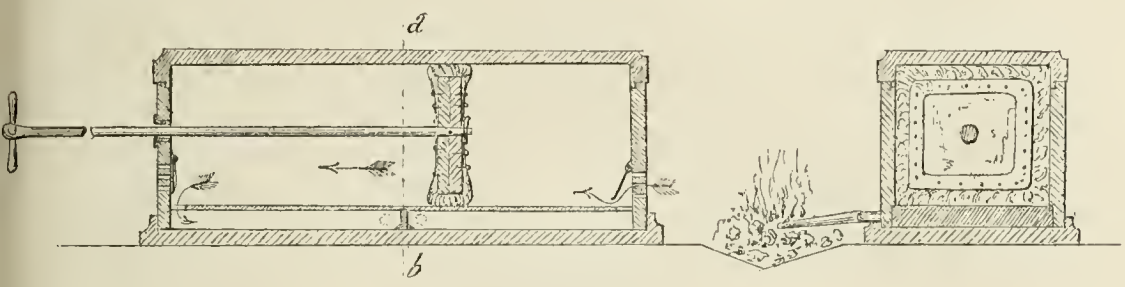

Forge cambodgienne.

d'ambassadeurs d'abord, et ensuite par les voyages entrepris par de nombreux savants et négociants chinois.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, c'est vers la fin du XIe siècle qu'eurent lieu les grandes migrations chinoises vers les côtes de la mer de Chine, et surtout vers l'Indo-Chine.

Les explorateurs chinois parlent peu de leurs concitoyens établis dans les contrées qu'ils ont visitées. L'un d'eux pourtant, qui parcourut le Cambodge en 1402 de notre ère, dit, en parlant des pénalités réservées aux criminels indigènes, qui n'étaient rien moins à cette époque que la mutilation atroce des membres ou la mort, que les Chinois coupables des mêmes crimes se rachetaient avec de l'or, ou étaient simplement vendus comme esclaves s'ils ne pouvaient payer une forte amende. Ces privilèges accordés à des étrangers prouvent qu'à ce moment du moins les Chinois jouissaient d'un grand prestige au Cambodge, ou bien encore que leur gouvernement y était redouté.

En 1596, les Chinois jaloux de l'ascendant que prenaient au Cam-

bodge les Espagnols, les Portugais et les Hollandais, et prévoyant, de plus, qu'ils les auraient bientôt pour concurrents dans le commerce, leur suscitèrent de tels embarras que la lutte éclata entre eux très vive, surtout à Phnom-Penh où les Européens, aidés de quelques Cambodgiens, détruisirent les comptoirs chinois de ce grand marché et s'emparèrent de leurs barques de transport. Mais quelques jours après, les Chinois, aidés par les Malais, culbutèrent les Européens et les forcèrent à se rembarquer pour Manille.

Quelques-uns des sujets du Fils du Ciel se convertirent au christianisme en 1665, et depuis cette époque, il y en a eu toujours un certain nombre qui sont restés attachés à cette religion.

Sous le règne de l'empereur de Chine Kanghis, de 1667 à 1722, les guerres étrangères, et surtout les divisions intestines, agitèrent fortement le pays et poussèrent hors de l'Empire un grand nombre d'individus, qui se répandirent un peu partout, mais plus particulièrement en Cochinchine et au Cambodge. C'est parmi eux qu'un prétendant à la couronne du Cambodge, le prince Non, trouva des partisans pour combattre les Siamois qui avaient pris parti pour le souverain légitime.

En 1715, le chinois Mac-cuu s'empara de Hatien et gouverna ce territoire à peu près souverainement. Il mourut en 1736, et Mac-ton, son frère, lui succéda et soutint avec succès, en 1740, un siège contre les Khmers qui voulurent le déloger de Hatien.

En 1757, le roi du Cambodge, pourchassé par les Annamites, se réfugia à Hatien et obtint la paix, grâce à l'intervention de Mac-ton. En 1758, le roi Prea-ang-tong fit cession au Chinois Mac-Ton des territoires situés sur la côte du golfe de Siam, depuis Hatien jusqu'à Compot, et même un peu plus au nord du côté et très près de la frontière siamoise. Les services rendus par Mac-ton au roi du Cambodge furent ainsi largement payés et le prix devait sans doute en être arrêté à l'avance.

C'est vers cette époque que les Chinois s'établirent dans les provinces côtières de Hatien, de Compot et de Compong-Som, où on les voit encore aujourd'hui, en très grand nombre, se livrer à la culture du poivre.

En 1772, le roi de Siam Phaya-tac chassa Mac-ton de Hatien; mais deux ans après, un retour de bonne fortune permit à ce chef chinois de reprendre possession de son gouvernement.

En 1780, un navire siamois ayant été pillé dans les eaux de Hatien, Mac-ton fut rendu responsable de cet acte de piraterie; il fut attaqué

vivement, saisi et mis à mort par les Siamois. Le fils de Mac-tou fut installé comme gouverneur de Hatien dix ans après (1790) par les Annamites, devenus maîtres de tout le Delta du Mëcong. Ce gouverneur mourut en 1800, et ce fut le dernier. Le gouvernement annamite s'annexa la province de Compot et de Compong-Som.

Le rôle et l'influence politique des Chinois finirent avec le dernier gouverneur de Hatien ; ils sont restés depuis étrangers aux luttes qui ont dévasté le Cambodge, et cette indifférence pour la politique les a fait de tout temps respecter, eux et leurs biens, des partis en désaccord.

A l'heure qu'il est les Chinois sont très utiles au Cambodge. Ce sont eux, en effet, qui exploitent les immenses poivrières que l'on peut voir sur toute la côte du golfe de Siam, ainsi que les champs de coton qui bordent les deux rives du Mëcong ; ils cultivent aussi le bétel, les légumes, le jardinage et le commerce du pays est presque en entier entre leurs mains.

Les Chinois, ceux mêmes qui sont nés au Cambodge de parents établis dans ce pays depuis plusieurs générations, conservent leur religion, les mœurs, le costume des habitants du grand empire. Ils parlent entre eux le dialecte de la contrée dont ils sont originaires, et la plupart se sont familiarisés avec les langues cambodgienne et annamite. Le plus grand nombre a conservé le type chinois, sauf la couleur qui est plus foncée, à cause de leur alliance avec des femmes indigènes. Notons que les Chinois qui vivent en Indo-Chine depuis longtemps sont au moins aussi superstitieux que les habitants.

Après avoir reconnu les qualités, les services rendus par les Chinois établis dans le royaume khmer, nous devons, pour être juste, ajouter que ce sont eux aussi qui l'exploitent avec le plus d'acharnement et de méthode, en s'unissant pour se faire adjuger les douanes, les fermes de toute espèce, qu'ils administrent ensuite au détriment du pauvre peuple, qui, poussé à bout, a fait plus d'une fois main basse sur ces établissements publics depuis que les Chinois les ont pris à ferme et en ont fait des postes de bandits. Sur la demande du gouvernement français, basée sur les abus que nous venons de signaler sans entrer dans les détails, les douanes sont aujourd'hui administrées en régie.

Le Cambodge était tributaire de l'empire d'Annam bien avant l'année 1658, époque à laquelle commencèrent les invasions et empiètements du gouvernement annamite sur le territoire cambodgien, jusqu'à l'en-

tière conquête et annexion de tout le pays placé aujourd'hui sous notre domination et qui est connu sous le nom de Cochinchine française.

Ce fut, en effet, vers 1658 que le roi du Cambodge, vaincu et fait prisonnier par les Annamites, n'obtint sa liberté et la restitution de sa couronne qu'à la condition de reconnaître la suzeraineté de l'empereur d'Annam, de favoriser et de protéger spécialement les nombreux Annamites qui demandaient alors à se fixer au Cambodge.

Le royaume khmer était encore intact du côté du sud, où il s'étendait jusqu'à la mer, et il était limité au sud-est par la chaîne de montagnes dite de Bahria, qui sépare aujourd'hui les possessions françaises de l'empire d'Annam. Ce fut grâce à ce traité, convention ou ordre, comme on voudra, imposé au chef du gouvernement cambodgien, que des vagabonds annamites, des aventuriers, franchirent en grand nombre les frontières de l'Annam, refluèrent vers le Cambodge, se mêlèrent aux habitants et obtinrent ou prirent des terres qu'ils cultivèrent sans redevances d'aucune sorte. La violence, les empiètements exercés par les particuliers n'étaient que le prélude d'expropriations plus importantes méditées par la cour de Hué et aussitôt consenties par le gouvernement cambodgien.

Ce fut vers 1675 que commencèrent ces guerres continuelles entre les deux peuples et l'annexion progressive de tout le delta du fleuve au royaume annamite, attentat consommé en l'an 1790, époque à laquelle le pays commença à être pacifié et véritablement gouverné. Jusque-là, ce n'avait été qu'un champ clos occupé alternativement par l'un ou l'autre adversaire, suivant les chances et les hasards de la guerre.

Cependant aucune convention formelle, aucun traité régulier, n'intervinrent pour régler et légitimer la prise de possession par les Annamites de tout cet immense et riche pays. Il n'y eut pas de frontière tracée ; et si depuis lors les agrandissements officiels ont cessé, les empiètements des particuliers ont continué sous l'œil, l'approbation et l'appui moral des autorités annamites. Les territoires n'étant pas délimités sur la zone indécise et contestée, les mauvais citoyens de toutes les races, de tous les pays, s'y installaient, surtout les Annamites qui poussaient leurs établissements plus avant, le long des fleuves et des arroyos, s'emparant des terrains fertiles, méconnaissant l'autorité du pays qui d'ailleurs les redoutait, se soustrayant à tout impôt et n'entendant relever que des gouverneurs annamites des provinces

limitrophes, qui étaient trop loin pour les surveiller et auxquels ils allaient seulement de temps à autre rendre hommage et porter quelques cadeaux. Le terrain finissait par rester en entier à ces intrus et les Khmers, ne pouvant s'accoutumer au voisinage d'étrangers aussi remuants, aussi entreprenants, évacuaient la place et allaient se fixer ailleurs.

Ce fut cette situation que nous trouvâmes en 1863, époque à laquelle le Cambodge, fatigué d'être l'objet de spoliations toujours inassouvies, se plaça sous la protection de la France. Les divers gouverneurs français de la Cochinchine, instruits des désordres qui régnaient sur cette frontière, des conflits continuels qui s'élevaient entre indigènes et aussi entre les autorités des deux pays, proposèrent au roi de déterminer à l'amiable une frontière qui serait marquée par une série de poteaux indicateurs. Le roi accepta et les inconvénients que nous venons de signaler n'existent plus à cette heure.

Le nombre des Annamites fixés au Cambodge est considérable et il augmente d'année en année. Le dernier recensement porte à 650 le nombre des inscrits, ce qui correspond à une population d'environ 4,000 personnes. Là n'est pas comprise la population flottante, qui est considérable.

Les Annamites réfugiés au Cambodge sont en général moins estimables que ceux de la Cochinchine. La plupart ont quitté leur pays pour éviter des démêlés avec la justice, ou pour fuir des créanciers pressés de rentrer dans leurs fonds. Ils vivent de pêche, de commerce, forment les équipages des barques de charge, cultivent des rizières, des plantations de bétel, de mûrier, élèvent des vers à soie et tissent des étoffes. Quelques-uns sont très aptes à faire des charpentiers de marine et de bâtiment.

Les Chinois et les cultivateurs annamites s'emparent des meilleurs endroits, et le gouvernement laisse faire pourvu que la location de la terre soit payée; ils rejettent les Khmers dans l'intérieur et vers les montagnes, où ceux-ci trouvent la vie paisible qui convient à leur tempérament. L'envahissement du Chinois et de l'Annamite augmente à vue d'œil, et le temps n'est pas éloigné où le chiffre de ces étrangers balancera celui de la population indigène, éloignée des grands centres et des rives fertiles du fleuve.

Les Annamites se distinguent des Cambodgiens par des qualités importantes, mais aussi par des défauts saillants : ils sont plus intelli-

gents, plus instruits, plus courageux, plus laborieux, plus adroits, plus industrieux, plus vifs et plus lestes que leurs voisins. Ils sont également sobres, dociles, assez disposés, aujourd'hui que l'autorité du roi est fortifiée par l'appui du gouvernement français, à respecter les lois, les usages et sont aussi faciles à gouverner que les Khmers. Mais on peut dire aussi, sans craindre d'être démenti, que les Annamites sont à un degré élevé sales, taciturnes, menteurs, joueurs, orgueilleux, voleurs, haineux, vindicatifs et cruels à l'occasion. C'est grâce à tous ces vices, et malgré leur aptitude au travail, que les Annamites finissent souvent par devenir les esclaves de quelques notables ou mandarins cambodgiens, malais, chams ou chinois.

Physiquement, l'Annamite est moins bien doué que le cambodgien; il est petit, d'apparence faible mais assez nerveux; son visage est plat et anguleux; ses jambes sont très arquées, résultat de la mauvaise habitude prise par les mères de porter leurs enfants à califourchon sur la taille. Le teint de l'Annamite est d'un jaune moins accusé et un peu plus foncé que celui des Chinois. Les femmes sont bien faites; elles ont de jolis traits, des mains et des pieds petits et elles sont assez blanches lorsqu'elles ne sont point forcées de s'exposer journellement au soleil. Hommes et femmes portent les cheveux longs et noués sur le chignon.

Il y a entre la race annamite et la race khmer une antipathie ancienne très sensible et qui ne diminue point. Il ne faut pas seulement en rechercher la cause dans les questions politiques, puisque les Siamois ont fait au moins autant de mal au Cambodge que les Annamites, et que cependant ils sont mieux vus, ou plus supportés. Le motif en serait plutôt dans l'incompatibilité d'humeur de ces deux races et dans l'orgueil énorme de l'Annamite, qui le porte à ne considérer le Cambodgien que comme un être inférieur, un sauvage. Les Cambodgiens reconnaissent la supériorité, sous certains rapports, des Annamites; ils leur reprochent de chercher à tout propos à les froisser dans leur amour-propre et leur orgueil, qui n'est pas petit non plus, et, enfin, les Khmers méprisent les Annamites surtout à cause de leurs défauts.

Les Chinois appellent les Annamites *Yuen* ; les Khmers les désignent par le mot *Yuon*, qui se prononce de la même manière. *Yuen* est le nom de famille des *Khans* de la Mongolie, que les Annamites, eux, appellent *Nguyen*, dont un membre, le fameux Koubilai, fonda en Chine la première dynastie impériale d'origine tartare.

On verra, dans l'aperçu que nous donnerons plus tard de l'histoire du Cambodge, la fatale influence des Siamois ou Thaïs sur les destinées de ce royaume, autrefois si étendu et si florissant et réduit aujourd'hui, de spoliation en spoliation, à un État du dernier ordre.

Ce sont les Siamois qui ont commencé la ruine du peuple khmer en rognant petit à petit leur grand royaume du côté du nord, donnant ainsi l'exemple aux Annamites qui profitèrent, dans la suite, de toutes les occasions pour s'agrandir vers le sud au détriment du Cambodge.

Ce sont les Thaïs qui sont surtout responsables de la destruction de la merveilleuse capitale de l'ancien empire khmer. Ce sont eux qui, par leurs attaques continuelles, forcèrent souvent les souverains d'Angcor à s'éloigner de leur résidence, qui fut saccagée chaque fois et définitivement abandonnée vers l'année 1437.

En 1812, le gouvernement siamois occupa et administra directement, sans motifs légitimes, les grandes provinces cambodgiennes de Battambang et d'Angcor. Ce nouvel agrandissement mit les Siamois en position de surveiller de près les rois du Cambodge, qui ne furent plus dès lors que des gouverneurs aux ordres de la cour de Bangkok.

Cette situation dura jusqu'en 1863, date à laquelle le roi du Cambodge se plaça régulièrement sous le protectorat de la France. Mais les rapports entre les deux peuples sont restés fréquents et amicaux.

La religion dans ses dogmes, son rituel et sa morale est la même dans les deux États ; les mœurs et les coutumes des deux peuples ne diffèrent pas non plus sensiblement. Le Siamois traite bien le Cambodgien d'un peu haut, reste d'habitude du temps où son gouvernement était tout puissant au Cambodge, mais il ne prétend pas, comme l'Annamite, à une supériorité de race et c'est ce qui le fait tolérer dans un pays où il ne se conduit pas pourtant de manière à inspirer beaucoup d'estime.

Ce n'est sans doute pas la meilleure portion de la population siamoise qui émigre au Cambodge ; mais les sujets qu'on y rencontre sont loin de donner une bonne opinion de la masse ; ils sont bruyants, insolents, ignares, ivrognes, vantards, immodestes, paresseux, joueurs et fumeurs raffinés d'opium. Certains se font adjudicataires de fermes et monopoles, et presque toujours ils s'esquivent à la fin de leur bail emportant tout ce qu'ils peuvent des revenus publics. D'autres se font comédiens et, enfin, les plus habiles se placent gratis au service du roi, des princes, des hauts dignitaires de la couronne, et cette position leur permet, sans

risques à courir, de vivre de rapines, de tricheries et d'un tas d'autres moyens qu'eux seuls connaissent et sont capables d'inventer.

Les femmes siamoises sont charmantes; elles sont grandes généralement et bien faites; elles fournissent des recrues appréciées au corps de ballet du palais du roi Norodon, et ce sont des Siamois qui, moyennant finances, se chargent de ce recrutement en allant, à leurs risques et périls, faire des chargements de filles à Bangkok.

Les Siamois ont les traits assez fins; ils sont grands, bien proportionnés, sveltes, agiles, robustes; ils ont le teint jaune, mais un peu plus foncé que les Mongols purs; ils ont le front étroit à la partie supérieure; l'intervalle entre les pommettes est considérable; leurs yeux sont noirs et bien fendus, mais le blanc est jaunâtre; ils ont le visage plus allongé, le nez mieux fait et plus droit que les Khmers; ils ont les narines larges, le menton étroit et les lèvres avancées; leurs cheveux sont noirs, rudes et non frisés. La plupart des Thaïs sont tatoués comme les Laotiens.

La langue siamoise tire son origine du sanscrit, du pâli et aussi du chinois. C'est une langue monosyllabique et à tons comme le chinois et l'annamite. Le système de numération est le même que celui des Khmers.

Les annales de l'Annam constatent les fréquents voyages sur les côtes du Tong-King et du Ciampa de marchands malais et cela dès les temps les plus reculés. Il faut croire que ce courant commercial se ralentit, ou même s'arrêta, on ne dit pas pourquoi, vers le XIVe siècle, car nous lisons dans les annales : « En 1394 les Malais, qu'on n'avait vus depuis longtemps, reparurent dans les eaux des royaumes de l'Annam et du Ciampa pour y faire du commerce. »

On ne saurait pas non plus préciser l'époque à laquelle les Malais se sont introduits au Cambodge; mais il est certain que les premières immigrations de ce genre remontent à plusieurs siècles. Ces étrangers étaient, vers l'année 1673, assez puissants et assez nombreux dans le pays pour former une conjuration ayant pour objet la mort du roi, qui fut assassiné effectivement.

A partir de ce moment, on les voit constamment figurer dans la balance politique, tantôt dans un plateau et tantôt dans un autre, suivant les besoins de leurs intérêts particuliers. L'autorité cambodgienne était arrivée à les craindre fortement et les plus remuants d'entre eux s'emparèrent, à diverses époques, des plus hautes positions dans l'État.

Les Khmers appellent les Malais Chvéas, qui est une corruption du mot malais Java, car ils désignent plus particulièrement ainsi ceux qui sont originaires de l'île de Java. Les habitants de Sumatra sont les Chvéas Crebey (les Malais du pays des buffles). Les Malais du Cambodge désignent la grande île de Sumatra sous le nom de Manang-Cabao (le buffle victorieux). Cette appellation de la plus grande des îles de l'archipel malais a donné lieu à une légende très populaire parmi les Malais et que nous regrettons de ne pouvoir donner ici.

Les Malais n'ont pas d'annales et la tradition ne leur a transmis que des notions confuses sur leur passé. Lorsqu'on leur demande depuis combien de temps ils sont au Cambodge, et d'où ils viennent, ils répondent à cette dernière question seulement et indiquent Manang-Cabao comme leur pays d'origine. Or, c'est là précisément le nom que portait Sumatra du IXe au XIIIe siècle compris. Ces émigrants ont retenu l'ancien nom de leur pays et n'ont pas l'air de se douter qu'il a été changé deux ou trois fois depuis cette époque. Cette circonstance fait supposer qu'il y a eu une migration malaise importante en Indo-Chine antérieurement au XIVe siècle. D'un autre côté, comme tous les Malais fixés au Cambodge sont mahométans, et que l'islamisme n'a pris faveur chez eux que dans les premières années du XIIIe siècle, importé sur la côte orientale de Sumatra par des marchands maures, persans et arabes, on est fondé à supposer que les grandes migrations dont nous parlons n'ont pu se produire avant l'introduction à Manang-Cabao du nouveau culte, c'est-à-dire avant le XIIIe siècle. Ce serait donc dans le cours de ce XIIIe siècle que les émigrants malais ont dû refluer en grand nombre du côté du Cambodge et sur d'autres points du golfe de Siam. Un siècle après environ, vers la fin du XIVe siècle, d'après les annales de l'Annam, des migrations malaises furent constatées plus au nord sur les côtes du Ciampa et de la Cochinchine.

Le type de tous ces Malais est sensiblement le même; il est souvent difficile de les distinguer entre eux[1]. Ils parlent la langue malaye, qu'ils écrivent avec les caractères arabes. Il y a des traductions du coran en langue malaye, mais les marabouts le lisent et le comprennent dans la langue où il fut primitivement composé et écrit.

Les Malais ne se sont guère mêlés aux Khmers à cause de la différence de religion. Certains ont conservé intact le type de leur race, mais le

[1] Voir page 209.

plus grand nombre a dans les veines du sang cham, un peuple dont nous aurons à parler longuement. On trouve les Malais en Indo-Chine tels que les voyageurs de tous les temps les ont décrits : ils ont le front abaissé et arrondi, les yeux ronds, les lèvres un peu fortes, le nez plein, large et les narines écartées, la bouche grande et la mâchoire avancée, la barbe rare et ne poussant qu'au-dessus des lèvres et au menton. L'aspect général d'un Malais est farouche ; ils sont d'ailleurs naturellement traîtres, dissimulés, hypocrites, hardis, jaloux, cruels, âpres au gain, rusés, trompeurs et trafiquants habiles.

Leur costume, comme dans toute la Malaisie, est le pagne tombant, un gilet boutonnant droit, un veston en toile ou en soie et un petit turban. Les laïques ont les cheveux coupés très court, mais non rasés. Les femmes portent également le langouti et une longue robe de soie collant au corps et aux bras. Elles ont les cheveux longs et noués à l'arrière suivant la mode annamite.

Les Malais fixés au Cambodge ont parmi eux des descendants des Radyahs de la Malaisie, qu'ils entourent de beaucoup d'égards; ils n'approchent ces princes qu'en saluant très bas et en demandant la faveur de baiser leur bague. Ils ne prononcent jamais leur nom sans le faire précéder du mot sêt (saïd).

Nous avons eu occasion de connaître plusieurs de ces princes malais, l'un d'eux surtout, Tuon-sêt-ali, qui était grand mandarin du roi Norodon, et dont le fils administre à l'heure présente la province de Stung-Trang. Le père de Tuon-sêt-ali, connu sous le nom de Tuon-sêt-asmit, qui mourut premier ministre du roi du Cambodge, avait joué dans sa jeunesse un rôle politique important en Basse-Cochinchine, en luttant courageusement pendant quinze ans à la tête des Chams, qui faisaient alors les derniers efforts pour expulser les Annamites de leur pays. A cette époque les Chams, secondés par de nombreux Malais, obtinrent quelques succès, mais ensuite ils se divisèrent et les patriotes continuèrent la lutte avec acharnement, tandis que d'autres, en plus grand nombre, jaloux de la prépondérance que prenaient parmi eux les Malais, préférèrent à ceux-ci les Annamites et firent cause commune avec eux. Cette division assura la conquête du Ciampa au gouvernement de Hué, et le parti patriote cham passa, avec les Malais, au Cambodge. Il est impossible d'obtenir des Malais qu'ils assignent des dates précises à ces divers événements.

Sêt-asmit se fixa au Cambodge avec ses Malais et les Chams qui

l'avaient suivi. Le gouvernement cambodgien, afin de s'attacher les nouveaux venus, fit faire des avances aux chefs principaux et surtout à Asmit, qui de dignité en dignité parvint à la haute position de Somdach-Chanféa.

Ce personnage ayant été envoyé en mission à la cour d'Annam, le gouvernement annamite le traita en ennemi, en souvenir de la guerre à outrance que ce chef lui avait faite dans le temps à la tête des Chams. Mais les autorités annamites ne se contentèrent pas d'accueillir avec hauteur et mépris l'envoyé de la cour de Oudong; elles le firent arrêter et conduire pieds et poings liés au roi du Cambodge, qui le fit exécuter lâchement sur l'invitation, ou sur l'ordre de la cour de Hué.

Les mandarins cambodgiens virent avec plaisir disparaître ce chef malais qu'ils n'aimaient point, qu'ils jalousaient et qu'ils accusaient d'aspirer au pouvoir suprême. Mais les Chams et surtout les Malais s'apprêtaient à le défendre et à l'enlever des mains des meurtriers. Asmit, qui eut connaissance dans sa prison des projets de ses coreligionnaires, s'efforça de les apaiser et de les dissuader en leur disant que son heure était fatalement arrivée et qu'il convenait de ne point contrarier la destinée... On lui trancha la tête d'un coup de sabre! Le corps de ce chef célèbre fut enseveli à la pointe nord des quatre bras du fleuve à Phnom-Penh.

Le plus jeune fils de Asmit, nommé Tuon-sêt-it, souleva en 1858, contre le roi Ang-Duong, presque tous les Malais et les Chams du royaume. Il ne réussit pas dans sa tentative et il dut se réfugier à Chaudoc avec un grand nombre de ses partisans.

De tout temps les rois du Cambodge ont ménagé les Malais et ont cherché à se les attacher. L'un de ces souverains contracta même une alliance avec la fille d'un prince de cette race et dut embrasser la religion de Mahomet. Les Khmers désignent ce prince sous le nom de Prea-Réam-chol-sas (le roi Rama qui a changé de religion). C'est le monarque qui a régné en 1638, sous le nom de Prea-bat-réam-tup-phdey. On a prétendu que ce mariage ne fut pas de la part du roi uniquement une affaire d'inclination, mais qu'il s'y décida afin de s'attacher, par un lien nouveau, le parti malais dont il avait besoin alors pour conjurer les dangers d'un soulèvement qui était sur le point d'éclater parmi les Khmers, très mécontents de l'administration de ce prince, qui se déshonora par une foule de crimes.

Quelques marabouts malais ont accompli le pèlerinage de la Mecque;

ceux-là jouissent d'une réputation de sagesse et de pureté morale exceptionnelles, et on les désigne sous le nom de hadji. Les Malais et les Chams du Cambodge s'abstiennent de viandes de porc, de chien, de caïman, d'éléphant, de paon, de vautour, d'aigle et de corbeau. Les liqueurs fortes, distillées ou simplement fermentées, sont proscrites de leur table.

Le roi du Cambodge nomme les quatre chefs de la religion musulmane dans ses États. Ceux-ci représentent parmi leurs coreligionnaires les quatres kalifes institués par Mahomet, mais ils n'exercent pas, comme les premiers vicaires du prophète, des pouvoirs politiques concurremment avec les devoirs du sacerdoce; ils ont cependant des pouvoirs judiciaires très étendus, mais qu'ils ne peuvent exercer qu'à l'égard des mahométans. Leurs titres sont : ocnha Pakê, ocnha réachéa Caley, ocnha reya Caley et ocnha toc Caley... Ces quatre hauts dignitaires sont seuls investis du pouvoir ordinant.

Les marabouts sont tous issus de familles ayant un rang élevé dans la société malaise, et formant une sorte de caste sacerdotale analogue à celle des brahmes de l'Inde. Dans ces familles, les filles sont également religieuses et c'est parmi elles que les marabouts choisissent leurs épouses. Au Cambodge, les jeunes Malais entrent dans les ordres à quinze ans, à moins que le roi n'invite les chefs de famille à les réserver pour le service de l'État, et alors on donne à ceux-là une instruction spéciale suivant les fonctions auxquelles on les destine.

Les prêtres malais sont armés de pouvoirs exorbitants pour réprimer les manquements à la loi du prophète. Ils considèrent comme des fautes graves d'avoir, étant prêtres ou laïques, plus de quatre femmes; de débaucher la fille ou la femme d'un autre; d'épouser sa mère, sa tante, sa fille, ses sœurs. La peine encourue pour ces divers délits est, comme en Judée, le supplice de la lapidation, qui n'est pas appliqué au Cambodge de nos jours et que l'on transforme en une punition sévère. La tentative d'enlèvement d'une fille est punie de quarante coups de rotin, ainsi que l'ivresse, l'usage de l'opium et le jeu d'argent. Ceux qui font commerce d'idoles des religions étrangères à l'islamisme, qui vendent des liqueurs fermentées, de l'opium et, enfin, les faux témoins, sont condamnés à faire trois fois le tour du village, montés sur une jument ou une buflesse, la face tournée vers l'arrière et la tête enveloppée d'une sorte de turban fait avec les boyaux d'un animal quelconque tué dans ce but et aux frais du condamné.

Un marabout qui n'observe pas le jeûne dans toute sa rigueur doit, chaque fois qu'il y manque, racheter un esclave. Un Malais convaincu d'avoir rendu hommage à des divinités étrangères au culte de sa race, est privé de sa famille, expulsé de son village où il n'est réadmis qu'après avoir donné des preuves multiples de son repentir.

Les Malais et les Malaises peuvent épouser des hérétiques, à condition que ceux-ci, ou celles-ci, embrassent l'islamisme avant le mariage.

Les Malais sont dispersés un peu partout dans le royaume. Ils sont cultivateurs, pêcheurs et surtout commerçants. Ils fabriquent des étoffes pour leur usage, des matelas divisés en parties superposables, des boîtes en métal repoussé et des nattes. Le chef de famille a une grande autorité sur les siens; l'ancienneté de naissance est aussi, dans la famille et dans la société, un privilège et un droit aux égards des plus jeunes. Les filles sont élevées par les mères, ou envoyées chez le marabout du village, si celui-ci a des demoiselles du même âge qui reçoivent les leçons en même temps et dans le même local. Les femmes s'occupent du ménage, tissent des étoffes, font des habits et travaillent aux champs.

De même que les Khmers, les Malais n'ont point de nom de famille et chacun d'eux porte un nom particulier qu'on lui donne en naissant. On dit les Malais peu hospitaliers pour les voyageurs mécréants; ils les accueillent cependant chez eux, s'ils les connaissent ou s'ils leur sont recommandés, mais à condition que ce ne soit que pour quelques jours.

Les Malais se sont pliés petit à petit aux usages cambodgiens. Ils se prosternent, comme les Khmers, devant le roi, les princes et les mandarins plus élevés en grade qu'eux et ils leur parlent avec soumission; mais il s'en faut qu'ils soient au fond aussi résignés et aussi soumis que les Cambodgiens. Bien qu'ils soient capables, à un moment donné, de beaucoup de cruauté, ils montrent d'ordinaire un certain respect pour la vie même des bêtes, et ils ne tueraient pas un poulet avant d'en avoir demandé pardon à Allah.

Les esclaves sont moins bien traités chez les Malais que chez les Khmers. Cependant, à l'exemple de Mahomet qui releva l'esclave croyant, ils ont plus d'égards pour leurs coreligionnaires captifs; ils les aident à se racheter, mais ils ne leur permettent que deux femmes au plus pendant la durée de leur esclavage.

Les vols sont assez nombreux parmi les Malais; les suicides et les crimes y sont rares. Les Malais, les marabouts exceptés, sont soumis

aux mêmes impôts, aux mêmes corvées et, en un mot, aux mêmes charges que les Khmers.

Tous les membres d'une même famille prennent le repas ensemble. Les parents, jusqu'aux degrés inférieurs, se réunissent pour prier et festiner à l'occasion de la mort d'un des leurs, et ces réunions ont lieu 3, 10, 20, 50, 90 et 550 jours après la date du décès.

Les bons croyants se confessent avant de mourir et ils réparent alors, s'ils le peuvent, le tort qu'ils ont pu faire à autrui par paroles et surtout par actions. Dans le cas où des restitutions sont ordonnées, si les intéressés ont disparu, on s'adresse à leurs héritiers, et à leur défaut c'est le marabout du village qui profite des valeurs disponibles et qui dit par la suite des prières pour le défunt.

Avant d'enterrer un mort, on le lave une première fois avec une décoction légère de feuilles de jujubier; on le lave une deuxième fois avec de l'eau pure et on le saupoudre de camphre. On couvre ensuite le cadavre de sciure d'un bois odorant et on le roule dans la toile. Cela fait, on dépose simplement le corps dans une sorte de niche pratiquée horizontalement sur le côté d'une fosse profonde ; on ferme cette chambre par une cloison en planches et l'on comble le trou que l'on a été obligé de faire pour creuser cette chambre intérieure. La fosse est toujours orientée nord et sud et la tête du mort occupe toujours la partie nord. On relève la terre en forme de tumulus au-dessus de ces fosses; on les couvre de branchages épineux et l'on plante un pieu à chaque extrémité, afin d'en fixer la position exacte.

Nous avons eu occasion de voir en 1874, sur la colline de Oudong, un vieux marabout malais qui a passé sa vie dans la solitude et les voyages, et qui vivait là retiré avec trois ou quatre disciples dévoués. Ce religieux se nommait Ta-San. Il était alors aveugle et il avait passé sa jeunesse parmi les Chams dont il parlait et écrivait couramment la langue. Le roi du Cambodge lui avait fait construire une petite mosquée sur un des sommets de la colline de Oudong, et dont le pauvre ermite avait fait sa demeure. Ses disciples, devenus ses serviteurs, cultivaient autour du temple quelques légumes et quelques fruits dont on vivait avec ce que rapportaient les aumônes.

Lors de l'épidémie cholériforme qui sévit au Cambodge à la fin de l'année 1874, Ta-San quitta sa chère retraite et il se fit conduire au milieu des mahométans gravement éprouvés dans le village de Chhuc Sa. La présence d'un homme comme celui-là était très capable de

raviver les courages au milieu d'une population si naturellement portée au fanatisme; mais son âge, ses infirmités, ne permirent pas, sans doute, à Ta-San de faire d'autre bien. Ses parents et ses amis essayèrent vainement de le retenir parmi eux, mais l'épidémie une fois passée, le vieillard ne songea plus qu'à retourner à Oudong, où il est encore au moment où nous écrivons ces lignes, janvier 1877.

L'ascète de Oudong jouit parmi les mahométans, et aussi parmi les buddhistes, d'une grande réputation de sainteté.

Nous terminerons ce rapide aperçu historique sur les Malais du sud de l'Indo-Chine par une note intéressante que nous devons à l'obligeance d'un Annamite intelligent et instruit, M. Truong-vinh-ky.

En 767, les Chavas (Malais) de Con-Non [1] attaquèrent le territoire de Chau-Nhai (Annam), mais ils furent repoussés par un général et des troupes envoyés par l'empereur de Chine alors suzerain de l'Annam.

Selon le livre intitulé Annam-ki-yeu et l'*Histoire des barbares du sud*, publié du temps de la dynastie chinoise des Duong, de 618 à 939, le royaume, ou la contrée habitée par les Chavas [2], était bornée à l'est par *Chon-lap-terrestre* (Cambodge septentrional), à l'ouest par Thien-truoc (Inde orientale), au sud par la mer et au nord par le pays de Nam-Chieu, formé de dix-huit petits États [3].

D'après l'ouvrage annamite intitulé Viem-vo-quan-quoc-loi-benh-tho, les Chavas occupaient une grande étendue de côtes, dont les points les plus rapprochés de l'Annam étaient Miên-diên (Birmanie) et Xiêm-la (Siam); ils étaient organisés en petits États divisés entre eux et ils furent finalement refoulés dans les pays de Tat-luc, Ha-lieu, Giang-luu, Ba (Java) et Maluc-giap, occupés aujourd'hui, disent les nouvelles éditions de l'ouvrage précité, par les Européens [4].

Arrivons aux Chams, qui sont très anciens dans le sud de l'Indo-

[1] C'étaient les Malais du sud, c'est-à-dire, sans doute, les habitants de Java, de Sumatra et des groupes d'îles situées plus au nord dans la mer de Chine jusqu'à Pulo-Condor, qui a seule conservé l'ancienne dénomination, car les Annamites l'appellent encore Culao-con-non (île Con-non).

[2] Les Annamites appellent les Malais chava, et les Khmers les appellent chvéa. Il semble résulter de là que seule l'île de Java a retenu le nom de cette race malaise.

[3] Ces États devaient se trouver placés entre la vallée de l'Iraouaddy et celle du Mëcong. Tous ces peuples étaient de race thaï, d'où proviennent les Siamois et les Laotiens. Les Siamois ont porté originairement le nom de Thaïs-noi (petits Taïs) et les Laotiens celui de Thaïs-lao. Les Birmans sont également de race thaï. D'après les géographes annamites, la majeure partie des habitants du Yunan sont de race thaï.

[4] Ce sont présumablement les îles de Bornéo, Sumatra, Java et la presqu'île de Malacca.

Chine, s'ils n'en sont même originaires, dont le passé historique est lié à celui des Khmers, ce qui nous met dans l'obligation d'en parler avec quelques détails.

Il est de tradition parmi les Chams, les Malais et les Khmers, que le territoire actuel du Cambodge, les provinces septentrionales occupées aujourd'hui par les Siamois et enfin toute la Cochinchine française, étaient occupés par les Chams, qui furent relégués par l'invasion des Cambodgiens, vers le Ciampa proprement dit, dont ils furent par la suite chassés par les Annamites qui envahirent à leur tour le royaume déjà réduit des Chams.

Antérieurement à son morcellement, le Ciampa était un des plus puissants États de la presqu'île indo-chinoise. Outre l'immense territoire dont nous venons de parler, qui était sous leur domination à l'origine, et dont s'emparèrent les Khmers dès leur arrivée en Indo-Chine, l'empire Cham embrassait toute la Cochinchine depuis Hué, la capitale actuelle de l'Annam, jusqu'à la chaîne de montagnes de Bahria, qui sert de limite aujourd'hui entre l'empire d'Annam et nos possessions.

De plus, il est certain qu'à cette époque éloignée le Laos inférieur fut, à diverses reprises, placé sous la domination des Chams. Le regretté capitaine de frégate de Lagrée écrivait de Bassac au début de son voyage d'exploration du Mëcong : « A Bassac, à Khong et sur beaucoup d'autres points du Laos, le souvenir s'est conservé de la domination des Chams, auxquels les Laotiens attribuent la construction des monuments du pays, qui sont moins importants, mais d'un caractère analogue à ceux des Khmers. » Encore de nos jours, les gouvernements des peuples de l'Indo-Chine, dans leurs rapports officiels, désignent toujours le petit État de Bassac sous le nom de Cham-Bassac.

Les traces du séjour des Chams au Cambodge sont partout sensibles et très multipliées : ainsi, on trouve des rivages qui de temps immémorial portent le nom de Compong-Cham (rivage des Chams); un pont en pierres de l'époque artistique connu sous le nom de Spéan Cham (pont des Chams); un affluent de la rive orientale du grand lac porte également le nom du peuple dont il s'agit... etc. Nous pourrions multiplier ces citations qui témoignent que les Chams ont occupé jadis le territoire sur lequel les Khmers fondèrent leur immense empire.

L'Annam, le Cambodge et le Siam ne se développèrent qu'à des époques plus ou moins postérieures à celle qui correspond à la toute-

puissance des Chams dans le sud de la presqu'île. L'Annam et le Cambodge s'agrandirent au détriment du Ciampa, que les Chams émigrés au Cambodge désignent sous le nom de Panry-Panrang et dont la capitale ne devait pas être éloignée du cap Padarang, appelé par les Chams *cap panrang*. On peut voir encore sur les cartes marines européennes deux baies portant l'une le nom de Panrang, située à quelques milles au nord du cap Padarang et l'autre, nommée Panry,

Deux prisonniers cambodgiens accouplés.

placée à peu de distance au sud de ce même cap. Ces deux baies sont comprises dans la province annamite du Binh-thuan.

On a prétendu que les Chams avaient conservé le souvenir de traditions relatives à leur histoire, à leur origine et qu'ils avaient des annales écrites en langue cham. Nous avons fait notre possible pour découvrir ces documents et nous nous sommes mis, dans ce but, en rapport avec un des descendants des anciens rois du Ciampa, le prince Po-Takay, qui réside à Lovec, une des anciennes capitales du Cambodge. Ce prince passait pour être le seul à posséder les notes dont nous parlons.

Il vint nous voir à Phnom-Penh dans les premiers jours de janvier 1875, et il nous apporta ce qui restait des anciens livres chams, le reste ayant péri, selon lui, dans des incendies, des guerres et des désastres de toutes sortes dont le Ciampa avait été le théâtre dans les derniers siècles de son existence politique.

Le premier document que Po-Takay nous présenta se composait de quatre ou cinq très vieilles feuilles de palmier portant un tableau généalogique des anciens souverains du Ciampa, ou plutôt le nom de quelques-uns d'entre eux, car la liste est loin d'être complète. Ces noms étaient écrits en vieux caractères encore déchiffrables et le prince les lut en notre présence, ce qui nous permit de les écrire tels qu'il les prononça. Ces noms propres, ou plutôt ces titres, étaient simplement écrits les uns à la suite des autres, comme sur une liste d'appel, sans indication de dates et sans mention de faits historiques d'aucune sorte. Les voici : Po Nosavang; Po Clong Cohul; Po Clong Carai; Po Pan[1]; Po Sénimpo; Po Bomi[2]; Po Peatelic phum; Po Moha Recheac; Po Soya Jetamis; Po Nit; Po Chomparan; Po Phinnasac; Po Narap; Po Atiér; Po Rattala.

Le prince Po Checoc, frère cadet du roi Rattala, fut forcé, par suite de démêlés avec celui-ci, de se retirer sur la frontière khmer, du côté de Tayninh. Il mourut là laissant un fils, Po Tomun, qui eut lui-même trois enfants : l'aîné Po Takay, qui mourut laissant un fils nommé Po Chung; le cadet, nommé aussi Po Takay, eut un fils nommé Po Péch; enfin le troisième Po Bac laissa un fils nommé Po Chuc.

Le prince Po Takay, qui nous a fourni ces renseignements, est le petit-fils de Po Péch.

La chronique relative à l'ancien Ciampa n'est ni plus étendue, ni plus claire que cela, et il nous a été impossible de nous procurer auprès des Chams, retirés au Cambodge, d'autres notes historiques valant la peine d'être rapportées.

Les renseignements que nous cherchons et que les Chams expulsés de leur pays, dispersés aujourd'hui et dégénérés ne peuvent nous fournir, doivent se trouver, en partie du moins, dans les annales des pays voisins. Nous allons donc relever dans les annales de Chine, de l'Annam

[1] Les annales chinoises font régner ce prince à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve de notre ère.

[2] D'après les annales chinoises ce prince régnait en 979 de notre ère.

et du Cambodge tout ce qui s'y trouve ayant trait au passé des Chams et nous le reproduirons ici fidèlement.

Ce sont les annales khmers qui parlent les premières du peuple Cham. On y lit que vers l'an Ier de l'ère du Buddha, c'est-à-dire environ cinq siècles avant Jésus-Christ, le roi des Chams Prea-Bat-As-Chey-Réach[1] fit une excursion dans le Kouch-Thloc[2] à la tête de cinq cents hommes. Le bâtiment, surpris par une tempête, fit côte au pied de la chaîne de Phnom-Dangrec, aujourd'hui éloignée, ainsi que nous l'avons dit, de trente lieues de la mer de Chine. Le roi n'ayant plus de navire pour s'en retourner, s'établit dans le pays avec sa suite et s'imposa comme souverain aux indigènes.

Préa-Bat-As-Chey-Réach était âgé de cinquante ans; il mourut à soixante-dix ans et son fils Prea-Cravalla-Réach lui succéda. Ce prince monta sur le trône en 523 avant J.-C. ; il avait alors vingt ans. Sous cette dynastie, le royaume s'étendit et devint puissant.

En 443 avant Jésus-Christ, un prince nommé Prea-Thong, originaire d'Indraprastha (Inde), émigra dans le Kouch-Thloc et les annales ajoutent que les compatriotes du prince se mêlèrent aux Chams. Prea-Thong ne tarda pas à avoir des démêlés avec le souverain cham; enfin, un jour les partisans du prince indou se révoltèrent, et avec l'appui des indigènes, également mécontents de l'administration des étrangers qui s'étaient imposés à eux, ils forcèrent les Chams à se retirer dans le Laos inférieur, qui porta depuis le nom de Champa-Sac, aujourd'hui appelé par les indigènes eux-mêmes Cham-Bassac et par les européens Bassac tout simplement. (Ann. khmers.)

La première mention que font les annales annamites des Lam-ap (Chams)[3] remonte à l'année 345 avant J.-C. A cette époque l'Annam était tombé déjà pour la troisième fois au pouvoir de la Chine. Les Chams attaquèrent à leur tour ce pays, mais ils furent repoussés par Nguyen-phu, gouverneur de Gia-Chau (Annam), imposé au peuple annamite par le gouvernement chinois. Cet agent de la cour de Pékin fit, de son côté, la guerre à Pham-Phat, roi des Lam-ap (Chams) et il lui enleva plus de cinquante murailles (citadelles) qui furent rasées. C'est ce même

[1] Prea est l'équivalent du mot Cham *po;* l'un et l'autre indiquant qu'il s'agit d'un roi ou d'un prince.

[2] Première appellation de cette contrée avant la fondation de l'empire khmer.

[3] Les noms des pays et des peuples du sud de l'Indo-Chine ont varié dans le cours de leur carrière politique suivant leurs amoindrissements ou agrandissements territoriaux.

État, ajoutent les annales, qui donna naissance au royaume plus considérable qui prit le nom de Champa ou Ciampa.

Le Lam-ap était limitrophe de Viet-thuong, qui formait la partie sud de l'Annam. Plusieurs documents officiels chinois établissent que vers l'époque dont nous parlons le Lam-ap fut, comme l'Annam, annexé à la Chine et qu'il fut constitué en Huyens, ou arrondissements dépendant du Quan du Nhut-Nam (sud du soleil).

Ce fut du temps de la dynastie chinoise des Than, de 255 à 207 avant Jésus-Christ, que le royaume de Chiem-Thanh (Ciampa) prit le nom de Tuong-Quan-Lam-ap. (Annales chinoises.)

Les annales de l'Annam rapportent que vers la fin de la dynastie chinoise des Han, de 111 avant Jésus-Christ à 39 après, un chef indigène, appelé Khu-lien, assassina l'administrateur du pays annexé, imposé par les Han, et il se fit proclamer roi de Lam-ap. Il n'eut point d'héritiers directs et ce fut son petit-fils, Phum-hung, qui lui succéda. Celui-ci transmit le pouvoir à Dat, son fils, lequel aidé des conseils d'un de ses esclaves, d'un esprit très supérieur, nommé Pham-Van, construisit des forts, des palais et fabriqua des armes, ainsi que des munitions. A la mort de Dat, le célèbre esclave usurpa le trône et le transmit à son fils Phat. A celui-ci succéda Ho-Dat, son petit-fils. Le fils de l'arrière-petit-fils de Ho-Dat, connu dans l'histoire sous le nom de Van-Tich, fut assassiné par Duong-Can-thang, fils du roi du Phu-Nan, État voisin [1]. Cependant, Pham-Chu-Nong, ministre du feu roi, triompha du régicide, pacifia le pays et le gouverna souverainement. Duong-Ngai, son fils, lui succéda. Celui-ci envahit le sud de l'Annam en 420 après J.-C., du temps de la dynastie chinoise des Thongs, qui envoyèrent, en 436, le général Dau-hoa-Chi avec une armée pour soumettre les Chams. Dot, son fils, lui succéda.

En 500 du Buddha, 43 ans avant J.-C., le roi des Chams descendit du Laos à la tête d'une forte armée et attaqua le roi khmer, qui fut

[1] Cet attentat est rapporté dans les annales de Canton à l'année 291 après J.-C., ce qui est vraisemblable. Mais les annales chinoises se trompent, pensons-nous, sur le nom de la victime qu'elles supposent être Khu-lien, qui s'était élevé lui aussi jusqu'au trône au moyen du poignard et qui régnait, selon les annales de l'Annam, peu de temps avant ou très peu de temps après la venue du Christ.

Nous savons que Phu-Nam était un immense empire, situé au sud de l'Indo-Chine, dont le Chon-lap faisait partie. D'après les mêmes annales, ce ne fut qu'en 705 de notre ère que le Phu-Nam se désorganisa et que le royaume khmer reprit son autonomie divisée alors, pour l'administration, en deux parties connues dans l'histoire sous le nom de Chon-lap de terre et de Chon-lap d'eau.

forcé de se retirer à Korat. Un an après, celui-ci reprit l'offensive; il repoussa les Chams qui se retirèrent dans les montagnes de l'ouest, dans les provinces appelées aujourd'hui Treang et Bati, où ils restèrent pendant fort longtemps. (Annales khmers.)

En 399 de J.-C., pendant que l'Annam était sous la domination de la Chine, Pan-hodat, roi du Ciampa, enleva à l'Annam les provinces de Nhut-Nam et de Cuu-Chon. Ces provinces furent aussitôt reprises par les troupes d'occupation chinoises.

A cette époque, le Ciampa fut lui-même soumis à la Chine, mais les Chams mirent à mort le représentant de la cour de Pékin, qui avait été placé auprès de leur gouvernement.

En 420, les Chams furent de nouveau vaincus par les armées du Céleste Empire et ils offrirent une rançon consistant en éléphants, en or, en argent, en écailles, perles... pour le rachat des prisonniers de guerre.

En 436, les Chams se soulevèrent de nouveau contre la domination chinoise; montés cette fois sur un grand nombre d'éléphants dressés pour la guerre, ils attaquèrent avec tant de promptitude et de fureur l'armée d'occupation que celle-ci fut surprise et bousculée à la première rencontre. Mais le général chinois ayant trouvé le moyen d'effrayer les dangereux pachydermes en leur lançant au nez des fusées et d'autres artifices, obtint aussitôt des succès sur les Chams et s'empara des grandes richesses qui étaient en leur possession. Les Annales annamites disent que les Chams appartenaient alors à la religion appelée Ni-Can et qu'ils adoraient d'énormes idoles d'or et d'argent dont certaines avaient plus de dix mètres de périmètre[1]. Dès que le roi des Chams fut en fuite avec son armée, le général victorieux, resté maître du royaume, fit main basse sur les trésors qui se trouvaient dans les temples et les palais. Il fit briser les idoles et il expédia en Chine plus de cent mille livres de métal précieux. (Annales de l'Annam.)

En 444 de J.-C., le roi de Chiem-Thanh (Ciampa) rendit hommage et se résigna à subir la domination chinoise.

En 454, les Chams attaquèrent le Chon-lap (Cambodge) avec une flotte qui put s'avancer jusqu'à la capitale. (Annales chinoises.)

L'empereur de Chine organisa, en 581, une expédition commandée

[1] Ces grandes idoles devaient être, comme celles du Buddha au Cambodge, simplement dorées; mais il y en avait de dimensions plus réduites qui étaient en argent ou en or purs.

par le général Lưu-Phuong en vue de châtier les Chams, dont le souverain Phan-Chi avait une tendance à s'affranchir de ses obligations de vassal de la Chine. Mais le roi ciampois se soumit à la première démonstration hostile que firent les Chinois, et il envoya des ambassadeurs pour porter le tribut spécifié dans le traité.

En 603, le gouvernement annamite, après avoir secoué le joug de la Chine, et être resté quelques années indépendant, fut de nouveau forcé d'accepter la suzeraineté du *Fils du Ciel*, qui dirigea à la même époque une expédition contre le Ciampa qui fut également subjugué. Cette fois aussi les Chams avaient employé des cavaliers montés sur des éléphants aguerris, mais les Chinois leur tendirent des pièges vers lesquels ils surent les attirer et où ils périrent presque tous, ce qui détermina la défaite de l'armée ciampoise. Le général chinois s'empara de la capitale du Ciampa, mais cette campagne fut meurtrière pour l'armée chinoise qui perdit au feu, ou dans les épidémies, plus de la moitié de son effectif. (Annales annamites.)

Les annales chinoises constatent les bons rapports qui existaient entre l'empire Khmer et le Ciampa en 616.

Sous la dynastie chinoise de Duong, suzerain de l'Annam, en l'année 627, Dau-li, roi de Lam-ap, mourut sans postérité, car son fils avait été assassiné. Le peuple porta spontanément au trône Gia-cat-dia, fils de la tante maternelle du feu roi Dau-li, qui gouverna sous le nom de roi de Huon, changeant ainsi le nom de l'État de sa propre autorité. Ce prince attaqua souvent l'Annam, mais Truong-Chau, gouverneur général de l'Annam pour le compte de la Chine, le battit toujours et le força à abandonner le Lam-ap et à se retirer vers le sud à Chiêm ou Cham[1]. Les Lam-ap quittèrent dès lors leur premier nom pour prendre celui de Cham, et ils donnèrent celui de Ciampa au territoire sur lequel ils avaient été forcés de se retirer. Peut-être aussi que ces noms étaient ceux du pays et du peuple indigène qui l'occupait avant les Lam-ap, et ceux-ci adoptèrent ces nouvelles appellations, ou bien on les leur appliqua lorsqu'ils se furent substitués ou mêlés et fondus avec les premiers habitants. La ville capitale de cet État s'appelait Chiêm-thanh (citadelle de Chiêm). Cette citadelle ne devait pas être loin de Hué et pas au sud de Tourane, car il subsiste encore là un

[1] Chiêm est la représentation exacte en caractères latins du caractère chinois correspondant. Mais les indigènes eux-mêmes prononcent toujours *Cham*.

témoignage de la présence de ce peuple lorsqu'il portait déjà le nom de Chiêm, ou Chêm ou, enfin, Cham; nous voulons parler de l'îlot qui abrite la baie de Tourane et qui porte encore le nom de Culao-cham (île Cham).

Les Chams furent obligés par la suite de déplacer, et de porter plus au sud leur capitale à mesure que les Annamites empiétaient sur leur pays. On trouve encore dans les environs de Hué les vestiges d'une ancienne citadelle du nom de Phat-thê, qui fut longtemps la résidence des souverains ciampois. Cette capitale fut transférée par la suite dans le Binh-Dinh et prit le nom de Cha-Ban. Les ruines de cette ancienne place forte en sont encore reconnaissables. On retrouve d'autres traces de citadelles ciampoises dans les villages de Trung-ai et de On-Ao, dans la province de Quang-Binh; dans le village Nguyet-xa (province de Hué); dans le village de Thang-Binh (province de Quang-nam) et, enfin, dans le village de Nam-An (province de Binh-dinh).

Ce fut vers cette époque que le roi des Chams et celui du Cambodge réunis envoyèrent une forte armée au secours de l'empereur d'Annam, qui était serré de près par les armées chinoises.

Nous voyons en 722 de notre ère près de trois cent mille Chams et Cambodgiens enrôlés sous les ordres d'un chef de parti entreprenant, connu dans l'histoire sous le nom de *Hac-dê* (empereur noir), essayer d'expulser les Annamites qui occupaient alors le Ciampa; mais cettte tentative d'indépendance fut réprimée aussitôt. (Annales annamites.)

Les annales chinoises signalent une invasion malaise dans le Ciampa en 767 de J.-C.

Les Chams s'emparèrent sans motif, en 808, des provinces annamites de Hoan et Ai. Le représentant de la cour de Pékin en Annam envoya un corps d'armée contre les Chams, et les deux provinces enlevées par ceux-ci furent reprises. Les Chams perdirent dans cette campagne plus de trente mille hommes.

Les annales de l'Annam mentionnent un envahissement du territoire vers la même époque par les Nam-Chiêu [1], ou Laotiens; dont le mouvement fut combiné, paraît-il, avec celui des Chams, grâce au concours

[1] Chiêu, et en langage vulgaire Chau, est le nom par lequel les Nam-Chiêu, c'est-à-dire les Siamois, les Laotiens et les peuples de même race désignent leurs princes et leurs rois.

desquels ils purent arriver jusqu'aux murs de Ha-Noi, la capitale du Tong-King.

Les annales chinoises et celles de l'Annam mentionnent le voyage fait à Ha-Noi, en 836, par les rois cham et khmer, dans le but de rendre hommage à l'empereur de Chine dans la personne de son représentant au Tong-King.

En 860, les Khmers et les Chams payaient régulièrement leur tribut à la Chine. (Annales annamites.)

Dans une guerre heureuse, entreprise en 960, les armées du roi du Chon-lap (Cambodge) envahirent le Chiêm-Thanh (Ciampa). Le vainqueur s'annexa le pays conquis après lui avoir donné le nom de Chiêm-Lap, suivant l'usage de l'époque qui voulait que le nom de tout pays conquis joignît à son nom propre le nom ou un des noms de la nation conquérante. Dans cette expédition le roi des Chams fut fait prisonnier et emmené au Chon-lap.

Le souverain du Ciampa essaya en 974 de se soustraire à la domination de la Chine. L'empereur, irrité d'entendre toujours parler de résistance à son autorité dans le Ciampa, fit préparer une expédition formidable contre ce pays. L'armée fut expédiée par mer. Arrivée sur la côte, on la divisa en trois colonnes qui pénétrèrent sans rencontrer de résistance dans le cœur du royaume. Le roi des Chams se retira dans les montagnes; on lui députa un parlementaire pour l'engager à se soumettre, mais il repoussa l'offre et fit mettre à mort l'officier qui la portait. Plus tard, ce roi se soumit, un peu forcé par la volonté de son peuple qui souffrait de l'état de guerre continue auquel le pays était soumis depuis longtemps. (Annales chinoises.)

Bomi, roi des Chams, envoya en 979, disent les annales chinoises, une flotte pour attaquer les côtes de l'empire d'Annam, mais elle se perdit toute entière dans un ouragan.

Le gouvernement ciampois ayant violé le droit des gens en retenant prisonniers des ambassadeurs annamites, le roi d'Annam lui déclara la guerre en 981. L'armée annamite fut victorieuse, et son général livra aux flammes et au pillage la capitale du Ciampa. La citadelle fut aussi détruite, ainsi que les temples, et l'armée annamite, en se retirant, emmena en captivité une troupe de danseuses et un religieux indien. (Annales de l'Annam.)

En 1020, le premier roi de la dynastie des Ly vainquit les Chams. (Annales chinoises.)

Les Chams exerçant constamment la piraterie sur les côtes sud de la mer de Chine, l'empereur d'Annam résolut de mettre un terme à cet état de choses. Il fit préparer secrètement dans ce but une flotte de jonques rapides et lui-même se mit à la tête de cette expédition maritime en 1044. Cette flottille fit voiles vers l'embouchure de la rivière de Ngu-bo où se trouvait l'armée ciampoise. Dès en arrivant, les Annamites attaquèrent brusquement l'armée ennemie, qui ne se trouva pas être en mesure de supporter un choc pareil, mais qui néanmoins voulut résister; elle fut battue et ses pertes ne s'élevèrent pas à moins de trente mille hommes tués[1], cinq mille prisonniers, trente éléphants capturés, sans compter le butin qui fut considérable. Le roi des Chams eut la tête tranchée par deux de ses sujets qui allèrent la présenter à l'empereur d'Annam. Cette affaire, ou plutôt cet affreux carnage, laissa le plus pénible souvenir parmi les Chams. Après sa victoire, l'empereur marcha sur Phat-thê, la capitale ciampoise et il s'en empara ainsi que de la reine, de plusieurs actrices du palais et enfin de tout le sérail qu'il emmena en Annam. La reine se jeta à la mer de désespoir et se noya. On fit donner des terres cultivables aux cinq mille prisonniers chams, afin de les encourager à rester en Annam.

En 1061 eut lieu une nouvelle entreprise de l'Annam contre le Ciampa, dont le roi Chê-Cu retenait prisonniers des ambassadeurs annamites. Cette campagne dura neuf mois sans produire des résultats décisifs; après ce temps, l'armée d'invasion rentra en Annam. Mais l'empereur, honteux de son insuccès, ordonna aussitôt que l'on renforçât l'armée et que l'on attaquât de nouveau les Chams, dont le roi fut pris, ainsi que cinquante mille de ses sujets qui furent tous emmenés prisonniers en Annam. Chê-Cu obtint la liberté et sa couronne moyennant la cession régulière faite à son vainqueur des provinces de Dia-ri (aujourd'hui Quang-Nam), de Ma-linh (Minh-linh) et de Bo-Chanh. Les traducteurs des annales de l'Annam ne sont pas d'accord sur la date qu'il convient d'assigner à cette guerre entre les deux peuples. Nous avons vu une traduction sur laquelle cet événement est porté à 1070.

Les Chinois, les Khmers et les Chams coalisés attaquèrent l'empire d'Annam en 1072. Le premier engagement qui eut lieu fut à l'avantage des Annamites. Après les premières opérations, les armées belligérantes

[1] Il y a là sûrement de grandes exagérations : les armées indo-chinoises lâchent pied bien avant qu'il y ait autant de monde que cela sur le carreau.

passèrent plusieurs mois à s'observer sans rien entreprendre de sérieux. Le général en chef de l'armée chinoise étant mort pendant ce temps, les troupes coalisées évacuèrent le territoire annamite et cette campagne n'eut pas d'autres résultats.

Un prétendant à la couronne du Ciampa demanda, en 1153, à l'empereur d'Annam de vouloir bien le soutenir dans ses prétentions. Cette demande étant accompagnée d'une offre de cession d'une partie du territoire ciampois si l'attentat qu'il méditait venait à réussir, l'empereur s'empressa d'accepter le marché et il mit à la disposition de cet ambitieux un corps d'armée commandé par un général en renom. Cette armée annamite fut battue par les troupes royales ciampoises, mais le roi *Chéribut*, peu rassuré par ce premier succès, et redoutant les conséquences d'une guerre sérieuse avec l'Annam, envoya à l'empereur une ambassade qui lui offrit des présents et des filles pour son harem. Le souverain annamite accepta les avances de son voisin, et, à partir de ce moment, il abandonna la cause du prétendant.

En 1197, le nouveau roi du Ciampa demanda et obtint l'investiture de l'empereur d'Annam.

Le prince Po-tri, ou Po-tro, neveu de Po-dien, roi du Ciampa, quitta son pays en 1203 et il se rendit en Annam pour demander l'hospitalité et ensuite l'assistance de l'empereur pour l'aider à se venger de son oncle qui, disait-il, l'avait chassé. Mais Po-tri ayant été déçu dans l'espérance d'obtenir du gouvernement de Hanoi l'appui qui lui était nécessaire, se mit à la tête des Chams qui l'avaient suivi et ravagea, avant de se retirer, toute la province de Nghè-An, dont il tua le gouverneur.

En 1217, les Chams, secondés par les Khmers et profitant de la désorganisation du pays causée par la mauvaise administration des princes de la maison des Ly, et d'une révolution qui avait renversé le gouvernement, attaquèrent la province de Nghê-An.

En 1241, les Chams ne pouvant obtenir par la voie diplomatique la restitution des provinces qu'ils avaient antérieurement cédées aux Annamites, ou que ceux-ci leur avaient extorquées, attaquèrent ouvertement le territoire de l'Annam, mais ils furent bientôt repoussés par leurs ennemis qui emmenèrent au Tong-King une grande partie des habitants de race ciampoise des provinces annexées, afin que les Chams eussent moins de chances de trouver là par la suite des recrues disposées à s'enrôler sous leur drapeau. La reine ciampoise Po-da-la fut également emmenée en captivité.

En 1282, selon les annales de Chine et de l'Annam, l'empereur de Chine envoya des ambassadeurs au gouvernement ciampois pour le sommer de se reconnaître vassal du Céleste Empire. Mais le fils du roi du Ciampa ayant fait emprisonner les messagers, la guerre entre les deux États s'alluma à la suite de cette mesure barbare. Le gouvernement de l'Annam, afin de couvrir le Ciampa, dont il était alors l'allié, essaya vainement de faire obstacle au passage de l'armée expéditionnaire chinoise. Les Annamites, qui s'étaient mis en travers, furent culbutés, et le général mongol, qui commandait les Chinois, s'empara en premier lieu du territoire de l'Annam, qu'il mit trois ans à conquérir. Mais les Mongols étant visiblement affaiblis par de rudes fatigues et par ce long séjour dans un pays chaud et malsain, les Annamites surent profiter de cette circonstance favorable pour pousser les envahisseurs hors de leur territoire. C'est ainsi que le Ciampa fut sauvé pour cette fois encore.

Ce fut vers cette époque que Marco-Polo visita le Ciampa et le trouva très riche. Ce célèbre voyageur parle dans sa relation du luxe et de la débauche qu'il remarqua à la cour du roi cham et des ruines qu'il rencontra dans le royaume et qui, selon lui, attestaient une civilisation avancée et un État politique puissant.

Vers 1300, un prince annamite, qui avait régné et puis abdiqué, se rendit au Ciampa et entra en relations avec le souverain de ce pays, qui s'appelait alors Chê-man. Le prince annamite résida longtemps dans la capitale du Ciampa et il parvint à prendre beaucoup d'ascendant sur le roi Chê-man, qu'il finit par décider, en 1302, à abolir le vieil usage qui voulait que l'on se tînt prosterné des quatre membres devant le roi du pays.

Ce prince annamite, pendant son séjour au Ciampa, mena à bien des négociations qui avaient pour but de fortifier, au moyen d'un mariage entre le roi cham et une princesse annamite, les liens d'amitié qui unissaient alors les deux cours. Dans l'entourage de l'empereur d'Annam on s'opposait à cette union, mais le prince qui en était l'inspirateur et le négociateur se rendit à Ha-Noi (ou Kê-cho) et obtint le consentement de l'empereur.

Ce fut en 1305 que Chê-man, roi du Ciampa, épousa la princesse annamite Huyen-tran (perle de jais). Un traité eut lieu à cette occasion, par lequel le roi des Chams cédait à l'Annam les provinces de *O* et de *Ry*, dont les noms furent changés en Thuan-chau et

Ha-chau, mais la population cham des deux provinces protesta contre cette annexion et il fallut, pour la contraindre à la résignation, l'emploi de la force et ensuite une administration bienveillante et le dégrèvement ou l'abolition des impôts les plus impopulaires.

Le roi Chê-man mourut peu de temps après son mariage; mais comme la loi voulait que, à l'instar des sutties de l'Inde, la reine montât vivante sur le bûcher qui consumerait les restes de son époux, la cour d'Annam s'émut et envoya des ambassadeurs qui obtinrent, non sans peine, que ce sacrifice inutile fût évité et ils ramenèrent la princesse dans leur pays.

A la mort de Chê-man, son fils Po-da-da fit présent à l'empereur d'Annam d'un éléphant blanc. Étant donné les usages de tous les peuples de l'Indo-Chine, c'était là un hommage de vassalité fait, sans doute, dans le but de disposer la cour d'Annam en faveur du prétendant qui l'offrait. Mais ces avances furent, il faut croire, rejetées, ou bien l'intervention de l'empereur d'Annam resta sans effet, car nous voyons un autre prince, nommé Chê-chi, succéder au roi Chê-man, le mari de la princesse annamite. A cette époque où les esprits étaient surexcités contre les Annamites, et aussi contre la mémoire du roi défunt, qui avait eu la faiblesse de céder une partie du territoire ciampois, en compensation d'une alliance qui n'avait été approuvée ni par les Annamites, ni par les Chams, Chê-chi, qui n'était pas partisan de l'alliance avec l'Annam, dût être porté au pouvoir par le vœu unanime de la population et par un mouvement populaire hostile à Po-da-da, qui était le candidat de la cour de Ha-Noi.

Chê-chi, cédant en cela au sentiment public, méconnut les clauses du dernier traité conclu entre son prédécesseur et le gouvernement annamite, traité qui, comme nous l'avons vu, consacrait la cession à l'Annam des deux provinces ciampoises de *O* et de *Ry*.

Une première expédition dirigée contre le Ciampa resta sans effet, mais l'empereur d'Annam persista dans sa résolution, et il fit partir par des routes différentes, deux par terre et un autre par mer, trois corps d'armée qui envahirent simultanément le territoire ennemi. Ces armées marchèrent sans coup férir sur la capitale ciampoise qu'ils enlevèrent, et le roi Chê-chi, réduit à l'impuissance, se constitua prisonnier. L'empeur d'Annam, qui commandait en personne l'armée d'invasion, détrôna Chê-chi et lui substitua son frère (sans doute Po-da-

da) en 1311. Le roi déchu fut emmené en captivité et il mourut à Hanoi en 1313.

Les Siamois, ayant attaqué le Ciampa en 1313, l'empereur d'Annam envoya à son allié, ou tributaire, une armée pour le secourir.

Chê-a-nam, roi du Ciampa, étant mort en 1342, son gendre Trahoa-bo-dê s'empara de la couronne au détriment du prince Chê-mo, qui était le propre fils du roi défunt. Cette division dans la famille royale occasionna des troubles dans le royaume et le prince dépossédé fut forcé de se retirer au Tong-King, où il fut bien accueilli; mais nous allons voir que ses nouveaux protecteurs ne réussirent pas, ou ne voulurent pas s'employer pour lui faire rendre sa couronne.

L'usurpateur Bo-dê notifia son avènement au trône du Ciampa au gouvernement annamite, mais il n'y mit pas toutes les formalités voulues, et l'ambassadeur chargé de la notification n'apporta pas non plus les cadeaux qui, aux termes d'un traité ancien, devaient accompagner toute ambassade du Ciampa à la cour de l'empereur d'Annam. Ce manque d'égards indisposa d'abord l'empereur qui députa un officier au Ciampa pour demander des explications et faire des remontrances. La cour ciampoise se soumit de mauvaise grâce et envoya en 1346 une députation en Annam avec des cadeaux, qui ne se trouvèrent pas être encore cette fois en conformité avec les clauses du traité. A partir de ce moment, les relations entre les deux gouvernements voisins devinrent difficiles et les Annales ne mentionnent plus la visite annuelle de la députation ciampoise à la cour d'Annam.

En 1352, le gouvernement de l'Annam entra en négociations avec le prince Chê-mo, le véritable héritier du feu roi Chê-a-nam, qui avait, ainsi que nous l'avons vu, été dépossédé par son beau-frère. A la suite de ces négociations, une expédition au profit de ce prince fut entreprise dans le Ciampa en 1353. Mais cette opération militaire fut mal combinée et ne réussit pas; l'armée prit la voie de terre, tandis que les vivres, les munitions et le matériel furent embarqués sur des jonques de mer, qui rencontrèrent du mauvais temps au large et ne purent arriver à temps pour fournir à l'armée ce qui lui était nécessaire pour entrer en campagne. Le général annamite, mis ainsi dans l'impossibilité de rien entreprendre, se retira sans attaquer. Cette expédition ne fut pas reprise.

Parmi les présents que le prince cham avait offerts à l'empereur d'Annam pour le décider à prendre son parti contre l'usurpateur, on

cite un éléphant blanc, un cheval blanc et une grande fourmi qui mesurait soixante à quatre-vingts centimètres de long. Suivant une légende malaise le nom de Sumadra, dont les Européens ont fait Sumatra, a été donné à l'île de ce nom à la suite de l'apparition d'une fourmi colossale à un chef du pays. Cette bête extraordinaire était *grande comme un chat.* On le voit, les Chams ont voulu surenchérir sur leurs amis les Malais.

En 1361, de nombreux pirates ciampois renouvelèrent leurs coups-de-main sur les côtes de l'empire d'Annam. L'année suivante, ils poussèrent jusqu'à Hué avec l'intention d'attaquer et de piller ce grand marché, mais ils furent repoussés. Dans le courant de l'année 1364, ils reparurent en force, et inopinément, aux portes de cette ville, en pleine fête du jour de l'an, et ils enlevèrent une foule de jeunes filles qui s'amusaient ce jour-là hors de leur maison.

Les Chams essayèrent d'attaquer, en 1365, la préfecture de Lam-Binh; ils furent repoussés, et afin de les empêcher de recommencer leurs audacieuses tentatives, le gouvernement de l'Annam organisa aussitôt une expédition contre le Ciampa et les hostilités commencèrent à la fin de 1366.

Le gouvernement ciampois, instruit et effrayé des préparatifs militaires faits par les Annamites, dépêcha, afin de gagner du temps, un ambassadeur à la cour d'Annam en 1367. Cette démarche n'aboutit à rien, puisque deux mois après cette mission l'armée annamite envahissait le Ciampa. Pourtant, grâce aux deux mois de temps que les Chams avaient gagnés en feignant de vouloir négocier, on avait pu se mettre en mesure chez eux de repousser cette nouvelle invasion. Les Chams parvinrent même, en se soulevant en masse contre des ennemis qui leur étaient très antipathiques, à cerner l'armée d'invasion; ensuite, ils l'attaquèrent avec une sorte de rage, la battirent, lui firent beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvait son général en chef, et forcèrent le reste à la retraite vers la fin de l'année 1367.

La mère d'un ancien usurpateur annamite, nommé Nhut-le se réfugia au Ciampa en 1371 pour exciter le gouvernement de ce pays contre le roi légitime de l'Annam. Sur ses conseils, les Ciampois organisèrent une expédition. Ils arrivèrent inopinément par mer au port de Dai-an, à l'entrée de la rivière de Hué; ils remontèrent sans encombre cette rivière et se portèrent rapidement sur la ville qu'ils mirent à feu et à sang; ils enlevèrent, suivant leur usage, la partie jeune de la population et emportèrent au Ciampa de grandes richesses.

Chê-bong-nga, roi des Chams, envahit la province de Hué en 1375. L'empereur d'Annam lui opposa une armée de cent vingt mille hommes. Dès que Chê-bong-nga eût la certitude que les Annamites étaient en mesure de se défendre, et qu'une armée nombreuse et organisée marchait contre lui, il craignit pour les suites de la campagne qu'il venait d'entreprendre avec des moyens insuffisants et il prit le parti de négocier. Afin de disposer favorablement l'empereur d'Annam, il commença par lui envoyer dix plateaux pleins d'or. Le général de l'armée ennemie, qui reçut d'abord les présents, se les appropria, ce à quoi il fallait s'attendre de la part d'un pur Annamite. Cet officier général ne se contenta pas de détourner des valeurs considérables adressées à son maître, mais il osa, de plus, tromper celui-ci sur les dispositions de l'ennemi, ce qui excita la colère de toute la cour contre les Chams. L'empereur se mit lui-même à la tête de son armée et il arriva dans les premiers jours de l'année 1377 aux portes de Thi-Nai (Cho-Gia) et de Hon-Cang, tout près de la citadelle Cha-Ban[1], où le roi des Chams s'était réfugié avec son armée.

Chê-bong-nga, qui voyait bien que sa position était désespérée, imagina pour sortir d'embarras une ruse qui lui réussit pleinement : il fit sortir de la citadelle, et il envoya au camp ennemi un de ses ministres, qui feignit d'aller faire sa soumission, prétendant que son souverain avait abandonné la ville et pris la fuite avec son armée. Sur cette déclaration, faite avec assurance, l'empereur d'Annam donna ordre de lever le camp et de se mettre en marche aussitôt pour aller occuper la ville évacuée. Lui-même partit en avant avec une simple escorte, sans défiance et sans autre précaution. L'armée suivait, sans ordre, à rangs rompus, et sans que ses chefs eussent pris, de leur côté, aucune disposition en vue de l'attaque ou de la défense.

Lorsque les Annamites se furent suffisamment avancés dans la ville et dans la citadelle, mille cris de mort s'élevèrent et des flots d'ennemis se précipitèrent de toutes parts sur cette foule surprise et désordonnée. L'armée annamite fut presque complètement détruite ce jour-là et ses débris violemment dispersés et poursuivis s'enfuirent dans toutes les directions. Le roi d'Annam perdit la vie dans cette grande bagarre, ainsi que la plupart de ses officiers. Le prince *Uc*, frère du roi, fut fait

[1] Les Annamites appellent l'ancienne capitale du Ciampa, Cho-Ban ou Do-Ban.

prisonnier et on lui témoigna beaucoup d'égards. On verra bientôt pourquoi.

Afin de ne pas perdre le fruit de leur victoire, les Chams voulurent, vers le milieu de l'année 1377, envahir le territoire annamite. Ils opérèrent un débarquement sur les côtes de l'Annam, mais ils furent repoussés et forcés de se rembarquer en toute hâte. Les éléments se liguèrent contre eux cette fois, car ils périrent presque tous dans un ouragan qui les surprit en pleine mer.

Ce fut après ce désastre que les Chams, trop affaiblis pour recommencer la lutte avec les Annamites, leur suscitèrent des embarras d'un nouveau genre en introduisant comme prétendant à la couronne d'Annam le prince *Uc*, qu'ils avaient fait prisonnier à Cha-Ban. Le roi Chê-bong-nga avait donné une de ses filles en mariage au prince annamite captif, afin de se l'attacher. Les Chams proclamèrent ce prince roi d'Annam et ils allèrent l'établir en cette qualité dans la province annamite de Nghe-an, où un parti nombreux se forma de suite autour de lui. Quelques provinces voisines reconnurent également son autorité.

A la nouvelle de cette installation, la cour de Ha-Noi fit partir un corps d'armée qui défit les Chams et les força à reprendre rapidement le chemin de leur propre pays.

Au commencement de l'année 1382, les Chams entraînant à leur suite les populations d'origine ciampoise des provinces de Tan-binh et de Thuan-hoa, qui avaient été autrefois détachées du Ciampa et annexées au royaume d'Annam, envahirent une fois de plus le Nghe-an et de là pénétrèrent dans le Tanh-hoa, où ils avaient conservé des relations. Un combat naval furieux eut lieu à l'embouchure de la rivière de Ngo-giang entre la flotte annamite et la flotte ciampoise, commandée par le roi Chê-bong-nga en personne. Mais celui-ci, malgré son habileté et sa valeur bien connues, ne put soutenir le choc de la flotte annamite, qui laissa porter vent arrière sur les barques ciampoises arrêtées et mouillées en travers du fleuve comme pour en barrer le passage. Cette ligne fut rompue en plusieurs points, et Chê-bong-nga fut défait et s'enfuit, abandonnant le passage au vainqueur. L'armée de terre annamite, qui n'était pourtant pas loin, ne prit aucune part à l'action. Les Annams, n'ayant plus devant eux des ennemis à combattre, ne poursuivirent pas cette campagne, malgré les avantages dont nous venons de parler, et ils se retirèrent chez eux.

En 1383, les Chams reparaissent sur la scène et on les voit comme toujours pillant les côtes et les frontières. A cette époque, les incursions des Chams étaient si fréquentes, si hardies et si redoutées, que le gouvernement annamite fit transporter hors de la capitale, objet principal de l'attaque de ces forbans, les portraits et les sépultures des anciens rois, afin de les soustraire, disent les Annales, *à la profanation des barbares du midi.*

Au commencement de l'année 1384, les Chams se jetèrent sur la province de Thanh-hoa, qu'ils mirent à sac. Une armée annamite marcha aussitôt contre eux ; elle les trouva établis dans une position presque inexpugnable sur le sommet d'une colline escarpée, et les Annams souffrirent beaucoup dans les premiers engagements qu'ils eurent avec des adversaires aussi avantageusement placés, qui leur lançaient des pierres et faisaient rouler sur eux des blocs de rocher qu'ils détachaient des flancs élevés de la montagne. Enfin, le général annamite, après avoir fait cerner la colline par le gros de ses troupes, réunit les soldats d'élite et prit la résolution extrême d'enlever avec eux la position. A cet effet, il forma une colonne d'assaut qui aborda avec entrain la hauteur et qui finit par déloger l'ennemi, qui se croyait en sûreté sur le plateau supérieur.

La montagne étant cernée, ainsi que nous l'avons dit, les soldats chams ne purent ni battre en retraite en bon ordre, ni guère fuir isolément et il en périt un très grand nombre. Ceux qui avaient cru trouver un refuge dans un bois presque impénétrable furent brûlés vifs sur l'ordre du général annamite, qui eut la cruauté de faire incendier la forêt.

La flotte ciampoise fut également brûlée à la suite de cette victoire des Annamites. Ce double désastre n'abattit pas le courage des Chams, car nous voyons l'année suivante, 1385, leur infatigable Chè-bong-nga repartir en guerre contre les Annamites, secondé cette fois par le meilleur de ses généraux, le célèbre La-khai. Le roi Chè-bong-nga pénétra dans la province de Quang-oai ; il la traversa et alla occuper celle de Khong-muc. Les Chams étaient ainsi arrivés aux portes de la capitale ennemie, où l'on était dans la consternation. Une armée annamite envoyée contre eux fut battue et son général en chef, Le-mat-on, fut fait prisonnier.

A cette nouvelle, l'empereur d'Annam se démit du pouvoir suprême et il quitta la capitale, effrayé des rapides succès des Chams. Pendant six mois, ceux-ci ravagèrent le pays envahi, mais leurs entreprises

contre la capitale demeurèrent sans succès. Enfin, les Chams se décidèrent à se retirer à la fin de l'année 1385.

Des ambassadeurs de la cour de Pé-king traversèrent l'Annam en 1388 pour se rendre au Ciampa, où ils allèrent réclamer au roi cinquante éléphans.

A la fin de 1390, l'intrépide Chê-bong-nga attaqua de nouveau les Annamites dans la province de Thanh-hoa. Suivant leur habitude, les Chams essayèrent d'attirer l'ennemi dans un piège, en feignant une retraite précipitée et en cachant le gros de leurs forces derrière des digues près desquelles l'armée annamite, lancée imprudemment à la poursuite des fuyards, trouva la mort. Pourtant, Lé-qui-ly, qui commandait l'armée annamite, parvint à rallier ce qui en restait encore; il se porta en arrière et il alla s'adosser au fleuve Hai-trieu, dans une position où il ne pouvait guère être débordé. Il attendit là les secours qu'il avait demandés et dès que son armée fut renforcée et approvisionnée, il prit l'offensive et remporta sur les Chams une bataille décisive en 1392. A la fin de l'action, le roi Chê-bong-nga fut atteint mortellement de plusieurs coups de feu au moment où il essayait de s'échapper dans une barque. L'armée ciampoise, consternée de la mort de son chef, qui avait su inspirer aux soldats une entière confiance, se débanda et prit la fuite. Mais La-khai, à qui revenait le commandement de l'armée après la mort du roi, ne perdit pas la tête : afin de retarder l'ennemi dans sa marche, il fit semer sur la route, en se retirant, des objets de valeur, des pièces de soie, des langoutis, des lingots d'argent et des monnaies. C'était bien connaître les Annamites, qui se ruèrent, ainsi que La-khai l'avait prévu, sur ces effets et ces valeurs, ne songeant plus, malgré les excitations des chefs, à poursuivre l'ennemi, qui pendant ce temps ralliait ses éléments épars, se réorganisait et se retirait en meilleur ordre, emportant son matériel de guerre, des vivres et des bagages.

Le général La-khai rentra dans la capitale à la tête de son armée qui lui devait son salut et il profita de cette circonstance favorable pour faire un coup d'État à son profit. Il n'eut pas de peine à s'emparer du pouvoir, que personne ne pouvait lui disputer à ce moment; il se fit proclamer roi en 1392, au détriment des héritiers légitimes, les princes Chê-mano-chê-nam et Chê-san-no, tous les deux fils de Chê-bong-nga. Ces deux princes dépossédés se réfugièrent en Annam, où ils furent accueillis avec de grands honneurs.

En 1393, le fameux général Lé-qui-ly envoya au Ciampa une reconnaissance militaire qui s'aventura un peu trop, il faut croire, car elle fut arrêtée et retenue prisonnière, ainsi que le général qui la commandait, mais qui parvint, lui, à s'échapper.

La-khai mourut en 1402, laissant la couronne à son fils Po-dich-lai. A ce moment, l'empereur d'Annam, qui projetait de s'agrandir du côté du Ciampa, profita du désordre que la mort de La-khai avait occasionné dans le gouvernement et il marcha sur ce royaume à la tête de cent cinquante mille hommes, dans le courant de l'année 1403. Le nouveau roi des Chams, Po-dich-lai, effrayé, demanda la paix, qu'il paya de nombreux présents et de la cession à son ennemi du territoire de Co-luy, qu'on laissa, afin de l'assimiler insensiblement, sous le commandement de Chê-ma-no-di-nam, chef ciampois notoirement dévoué à la cour d'Annam. Mais ces pays conquis par les armes se soumirent difficilement et, quoi qu'on fît, ils étaient sans cesse agités, grâce, sans doute, à l'influence et à l'excitation des Chams, qui avaient des sympathies parmi ces populations composées presque entièrement d'individus de leur race.

Pour en finir, l'empereur d'Annam fit envahir de nouveau le Ciampa par une armée forte de deux cent mille hommes, qui occupa sans coup férir le royaume et qui introduisit aussitôt dans le pays l'organisation administrative de l'Annam. Cha-Ban, la capitale du Ciampa, tenait seule et tous les efforts de l'armée annamite pour s'en emparer échouèrent. Les Chams durent leur salut à la belle conduite et à la persévérance des troupes enfermées dans Cha-Ban, car l'armée annamite, fatiguée par une longue et pénible campagne, à court de munitions et d'approvisionnements de toute espèce, dut se retirer et abandonner un pays qu'elle s'était figurée un instant avoir conquis pour toujours.

Néanmoins, les Chams, peu rassurés pour l'avenir, malgré la retraite de l'armée annamite, demandèrent du secours à l'empereur de Chine, qui fit expédier au Ciampa neuf jonques de guerre, qui firent la police sur les côtes et forcèrent les croiseurs annamites à rentrer dans leurs ports.

Vers 1406, la guerre s'étant rallumée entre la Chine et l'Annam, les Chams purent reprendre haleine un peu pendant que leurs éternels ennemis étaient sérieusement occupés à batailler du côté du nord. Cette guerre eut des résultats heureux pour le gouvernement chinois,

dont les armées occupèrent tout l'Annam et établirent dans ce pays la domination et même le système d'administration du Céleste Empire. Mais ces essais d'organisation d'un pays conquis ne réussirent point et les administrés, fatigués d'être gouvernés par leurs ennemis, se levèrent à l'appel de Lé-loi, chef annamite influent et combattirent les Chinois.

Lé-loi essaya d'abord d'opposer à l'armée chinoise des masses compactes d'Annamites; mais l'organisation militaire de l'armée envahissante eut vite raison de ces bandes indisciplinées, mal armées et sans instruction militaire. Lé-loi comprit qu'il ne pourrait venir à bout de ses projets, qui étaient de rejeter l'ennemi hors du royaume, qu'en le fatiguant, en le menaçant et en l'attaquant sans cesse sur un grand nombre de points. Lé-loi organisa très convenablement les ressources du pays pour cette guerre de partisans et il fit éprouver en très peu de temps de grandes pertes aux Chinois. Mais le Laos intervint à propos en faveur de la Chine et la guerre d'indépendance subit un temps d'arrêt, grâce à l'entrée en ligne de ces nouveaux ennemis. Cependant Lé-loi ne perdit pas courage; il excita l'ardeur des hommes de bonne volonté et le patriotisme de tous les Annamites, qui obéissaient de plus en plus aux décisions et aux ordres de ce général improvisé, dont l'autorité et le prestige grandissaient de jour en jour avec l'importance des services qu'il rendait à son pays. Il réussit, enfin, à s'emparer de plusieurs cantons et à acculer l'armée chinoise dans un cercle de plus en plus étroit, où il était plus facile de la harceler et de l'inquiéter.

L'armée chinoise, fatiguée d'une guerre où elle ne pouvait déployer ni ses forces, ni sa valeur; coupée de son pays par des bandes nombreuses qui manœuvraient autour d'elle en vue précisément de l'isoler, gênée dans ses approvisionnements sur les lieux mêmes, prit le parti de se retirer.

Ce triomphe rendit Lé-loi très populaire dans toute l'Indo-Chine. Le roi des Chams lui envoya un officier pour le complimenter et pour lui offrir des présents. Quelques mois après, les Laotiens et les Chams députèrent des ambassadeurs à Lé-loi. Les Chams lui firent à cette occasion de nouveaux cadeaux, que le général annamite rendit en envoyant aux Chams des cristaux, des chevaux...

Les Annamites entreprirent une nouvelle expédition dans le Ciampa en 1450; ils s'emparèrent de la capitale et firent prisonniers le roi

Po-cai. Un ancien roi du pays, nommé Po-da, remonta sur le trône avec le consentement du gouvernement annamite.

La guerre reprit en 1471 entre les deux pays. Cette fois, les Chams, qui étaient nouvellement convertis à l'islamisme, luttèrent avec l'acharnement et le fanatisme connus des sectateurs de Mahomet. Ce fut vers cette époque que le gouvernement annamite, profitant des divisions et des guerres intestines qui avaient éclaté au Ciampa, envahit le pays, s'empara de la capitale et emmena le roi cham prisonnier en Annam. Le général de l'armée d'invasion traita de la paix avec un prince ciampois nommé Po-tri-tri, qui céda une partie du territoire de son pays à l'Annam, moyennant quoi il fut reconnu lui même souverain du Ciampa, très réduit alors et ne formant plus qu'un État de second ordre.

Ce fut en 1528 qu'un prince de la dynastie des Lé annexa définitivement au Tong-king une partie du royaume du Ciampa, qui ne se composa plus alors que de six provinces de la moyenne Cochinchine, savoir: Quang-nam ou Cham-quang-ngai, Binh-dinh, Phu-yên, Nha-trang et Binh-thuan.

L'anéantissement de la puissance de l'empire khmer, consommée en 1585 par les Siamois, qui détruisirent Lovec, leur capitale, et tuèrent le roi, fut un événement fatal pour les Chams aussi, qui se trouvèrent dès lors sans alliés pour les soutenir contre les attaques incessantes de leurs voisins du nord devenus puissants.

Le prince Nguyen-hoang, de la dynastie mongole, obtint en 1600 de la cour de Ha-Noi le gouvernement des provinces conquises sur le Ciampa. Il fixa sa résidence à Hué, mais bientôt ce prince ambitieux organisa une armée dans le cercle de son commandement et cessa tout rapport avec la cour du Tong-king, qui l'avait élevé à cette haute position. Lorsqu'il mourut, il légua à son fils son gouvernement. Ce fut l'origine de la longue guerre qui éclata entre la dynastie des Nguyens et celle des Lé.

Les Lé, qui régnaient en Annam, envoyèrent successivement des armées vers le sud dans le but de réduire les Nguyens et de les forcer à se soumettre; mais ceux-ci parvinrent toujours à repousser ces attaques et finirent même par agrandir leur domaine du côté du Ciampa, qu'ils rognèrent encore un peu. Ces événements se passaient de 1610 à 1615. Le Tong-king et la Cochinchine formèrent deux gouvernements distincts pendant deux siècles, mais en réalité les Cochinchinois ne recon-

naissaient qu'un souverain, qui était celui de Ha-Noi (Tong-king).

En 1627, le fils de Nguyen-hoang ayant appris que des troubles graves avaient éclaté au Tong-king, profita de cette occasion pour s'émanciper tout à fait.

Les Nguyens accomplirent leur conquête du Ciampa vers 1650, époque à laquelle le roi des Chams fut pris par les Annamites et mis dans une cage en fer, où il se laissa mourir pendant qu'on le portait en Annam. Cependant, la veuve de cet infortuné souverain lui succéda et régna sur une partie de ses États, mais sous l'œil et l'autorité d'agents supérieurs annamites, qui finirent par la détrôner et l'exproprier complétement.

Les Chams ne furent pourtant pas soumis de si tôt : ils luttèrent longtemps, mais sans ordre, sans discipline, sans organisation et sans grandes ressources financières, contre un ennemi relativement riche et bien pourvu. Les Khmers les secondèrent bien de leur mieux, et mal leur en prit, car les généraux annamites prirent prétexte de cette marque d'hostilité à leur égard pour s'autoriser à agir contre le Cambodge, dont le territoire fut envahi à son tour.

Un grand nombre de Chams voyant leur patrie subjuguée par un ennemi qui leur était antipathique, au lieu de se soumettre, préférèrent s'expatrier. Ils passèrent chez leurs anciens alliés, les Cambodgiens, et certains d'entre eux jouèrent bientôt dans leur patrie d'adoption des rôles politiques importants; ils entrèrent avec les Malais dans des complots, des conjurations ayant pour objet le renversement du gouvernement établi au Cambodge.

Ce fut chez les Chams, et sur le territoire ciampois, que l'abyoreach Prea-ang-non alla, en 1682, recruter des partisans pour faire la guerre à son parent le roi légitime du Cambodge, auquel il enleva le territoire formant aujourd'hui les arrondissements français de Sroc-treang et Tra-vinh. Mais cette révolution fut étouffée à la suite d'une grande bataille que le prince rebelle *Non* perdit devant Oudong. (Annales khmers.)

Vers l'année 1700, le Ciampa, qui n'existait plus comme royaume depuis longtemps, fut divisé en petites principautés qui s'administrèrent elles-mêmes sous la protection de l'Annam. Ce fut pour ne pas heurter les usages, les croyances religieuses, l'attachement réel des Chams à leurs chefs, surtout à leurs princes, que le gouvernement annamite, tout en maintenant son droit à gouverner le pays annexé, laissait en

réalité les Chams s'administrer eux-mêmes par leurs chefs, qui devinrent dès lors quelque chose comme des agents de l'autorité supérieure annamite. Les Chams avaient toujours un roi, mais qui n'en avait guère plus que le nom et qui était tout à fait subordonné à l'empereur d'Annam. Néanmoins, les Chams étaient laissés très libres de suivre leurs coutumes, leurs usages...

De nos jours, les Chams, tout en étant administrés par le gouvernement annamite, conservent leurs anciens costumes, leur langage, leur écriture et pratiquent librement leurs croyances religieuses et leurs coutumes. La plupart se sont retirés dans la partie montagneuse du Binh-thuan. Là se trouvent deux villages, Xuan-quang et Xuan-hoi, entièrement habités par des Chams. Les habitants de ces deux endroits se sont presque annamitisés, paraît-il. Plusieurs d'entre eux ont appris la langue et l'écriture des Annamites. Ceux-ci désignent spécialement les Chams de ces deux villages par ces mots : « Nguon-kinh-cuu (les habitants de l'ancienne capitale). » On les suppose les descendants de la race royale de l'ancien Ciampa.

Il est bon aussi de noter que les Chiêm-thanh, ou Chams, ou Thuan-thiong, ne sont jamais qualifiés de Moïs (sauvages) par les Annamites, qui sont assés pénétrés cependant de leur supériorité sur les peuples qui les avoisinent.

Le gouvernement de Hué, encore à l'heure présente, a ou feint d'avoir un tel respect pour les coutumes et les pratiques religieuses de cet ancien peuple, que le gouverneur annamite de la province qu'ils habitent se rend lui-même dans leurs temples, à des époques déterminées de l'année, pour offrir des sacrifices aux mânes des anciens souverains chams.

Ce fut aussi vers 1700 que les provinces de Saïgon, de Bahria et de Bienhoa, qui avaient été déjà ravies au Cambodge par les Annamites, eurent à subir l'administration des vainqueurs.

En 1811, sous le roi Gia-long, les deux gouvernements rivaux de l'Annam et du Tong-king n'en formèrent plus qu'un, dont ce prince devint le chef suprême. Gia-long décapitalisa Ha-Noi et fit de Hué sa résidence officielle. Tout espoir fut dès lors perdu pour les Chams et pour les Khmers de rentrer en possession les uns de leur royaume et les autres des provinces qui leur étaient enlevées. Ceux-ci, au contraire, furent par la suite victimes de nouvelles spoliations ; et quant aux Chams qui voulurent entrer en lutte contre Gia-bong, ils furent vaincus et ils

perdirent la jouissance des quelques privilèges qu'on leur avait laissés. Leur roi, nommé *Ta*, qui s'était rangé du côté des Tay-sons, révoltés contre la cour de Hué, fut mis à mort et l'ancien territoire ciampois fut désormais divisé et administré comme les autres provinces de l'empire.

Il existe au Cambodge des descendants de la famille royale ciampoise émigrée en 1692, pour lesquels les Chams professent un grand respect; ils ne les désignent point sans faire précéder leur nom du mot *Po*, qui veut dire prince. Le nombre des Chams fixés au Cambodge s'élève aujourd'hui à six ou sept mille environ.

Nous allons joindre aux annales des divers pays de l'Indo-Chine quelques renseignements sur l'histoire contemporaine du peuple ciampois, qui nous ont été fournis par les chefs de cette race réfugiés au Cambodge.

Nous avons vu que le prince Po-checcoc, frère cadet du roi ciampois, émigra au Cambodge à la suite de démêlés avec son frère. Nous ignorons à quel moment se produisit ce désaccord, mais ce ne peut être qu'à une époque antérieure à la fuite de la famille royale ciampoise elle-même, qui eut lieu, ainsi que nous l'avons dit, en 1692.

Le prince Po-chung, fils de Po-ta-kay et petit-fils conséquemment de Po-checcoc, fut, en 1817, nommé Orchun par le roi du Cambodge, c'est-à-dire gouverneur de la grande province de Thbong-Khmum, dans laquelle tous les Chams fugitifs s'étaient préférablement retirés et établis. L'année suivante, Po-chung fut envoyé pour calmer une agitation qui s'était produite dans la province de Baphnom. A la suite de cette mission, il renonça à son titre de gouverneur et il rentra dans la vie privée. Ses fils et petits-fils ont été successivement honorés des faveurs des rois du Cambodge et ont exercé des fonctions publiques plus ou moins relevées.

Lors de l'occupation annamite au Cambodge, en 1834, Po-pchim, petit-fils de Po-ta-kay, fut investi par le général de l'armée d'invasion du titre de Chanh-vê-nhut. Le Cham resta néanmoins attaché par le cœur à la famille royale du Cambodge; et lorsque les Annamites, refoulés par les Siamois accourus au secours des Khmers, évacuèrent le territoire, traînant pour ainsi dire à leur suite la princesse cambodgienne qui gouvernait à ce moment le Cambodge, Po-pchim la suivit en captivité et y mourut en 1841. Ce chef cham laissa trois enfants, qui vivent encore et dont l'aîné est le prince Po-ta-kay, que nous avons connu. Le roi Norodon lui a donné un titre honorifique élevé. C'est un homme de

cinquante-six ans, de taille moyenne et de fier maintien; il demeure à Lovec, au milieu d'une population nombreuse de Chams qui le regardent comme leur roi.

Po-ta-kay est persuadé qu'il ne reste plus de rejetons de sa famille en Cochinchine ; il croit que l'autorité annamite les a fait périr tous, princes et princesses, afin d'assurer la tranquillité du pays conquis.

L'ancien culte national du Ciampa a dû être, du moins à une certaine époque, le brahmanisme, et voici sur quoi nous fondons notre opinion à cet égard : d'abord, nous avons vu dans la première partie de l'histoire des Khmers que ceux-ci trouvèrent les Chams établis dans le sud de l'Indo-Chine, lorsqu'ils y firent eux-mêmes apparition plusieurs siècles avant J.-C. ; et nous avons dit aussi quelque part que, selon l'opinion des Khmers érudits, ces Chams étaient Brahmanes. Les annales de l'Annam établissent, ainsi que nous l'avons vu plus haut, qu'en 436 de J.-C. les Chams appartenaient à la religion dénommée par les Annamites Ni-can. Il nous a été impossible de savoir au juste de quel culte on entend parler dans les annales ; mais, d'un autre côté, comme il s'agit de l'adoration d'énormes idoles, nous pensons qu'il faut reconnaître peut-être à ce signe une secte de buddhistes.

Plus tard, en 981, une armée annamite envahit le Ciampa et les annales rapportent qu'elle détruisit les temples de la capitale, ce dont il faut conclure en premier lieu, selon nous, que ces monuments religieux n'étaient pas élevés au culte du Buddha, qui était le culte officiel de l'Annam et que les généraux annamites auraient su faire respecter s'il en avait été ainsi. Parmi les prisonniers de marque que l'armée d'invasion emmena en se retirant, l'historien annamite cite un religieux indien. Ce religieux ne devait sans doute pas être le seul prédicateur indou qui se trouvât dans le Ciampa à cette époque ; et pour les mêmes raisons que nous avons données de la profanation des temples, nous pensons que ce religieux n'était pas un ministre du Buddha, car si ç'eut été un buddhiste, il eût été entouré d'égards par les Annams, au lieu d'être traîné en captivité. Or, si ce n'était pas un bonze, ce ne pouvait guère être qu'un brahme, car à cette époque, c'est-à-dire avant l'introduction de l'islamisme dans l'Inde, il n'y avait dans cette partie de l'Asie que le brahmanisme et le buddhisme qui eussent un clergé et des moyens de propagande. La présence d'un ou plusieurs brahmes dans le Ciampa ne prouve pas absolument que le brahmanisme fût à cette époque le culte des Chams, ni même celui d'une partie

de la population; mais on conviendra que cela donne cependant lieu à une présomption, en attendant que nous puissions fournir d'autres preuves.

En continuant à parcourir les mêmes annales, nous trouvons qu'en 1305 un prince annamite se rendit au Ciampa, dans le but de travailler à fortifier les liens d'amitié qui unissaient à ce moment ce pays à l'Annam. Ce prince réussit à faire accepter par les deux cours un projet de mariage entre le roi du Ciampa et une princesse annamite. Cette union eut lieu dans le courant de l'année 1305; mais le roi des Chams mourut peu de temps après et les annales nous font part des efforts qu'il fallut faire pour sauver la reine, devenue veuve, et qui, d'après les usages, ne devait pas survivre à ce malheur et devait périr brûlée vive sur un bûcher dressé pour consumer le cadavre de son époux. Ici, il nous semble qu'il est difficile de méconnaître une des pratiques, un de ces rites barbares de la religion brahmanique parvenue à la période de son déclin.

Qu'on nous permette une digression et quelques observations historiques sur la religion brahmanique. On sait que ce culte fut introuisé dans l'Inde par les Aryens, qui en exposèrent et développèrent la doctrine dans une encyclopédie connue sous le nom de Védas. Le dogme religieux des Védas était simple : croyance en l'*unité de Dieu*, à l'immortalité de l'âme et à ses transmigrations successives jusqu'à son absorption dans l'âme du monde, c'est-à-dire dans le sein de Dieu, considéré comme le paradis pour les justes. Le passage à travers les enfers n'était que transitoire; on en revenait après avoir purgé toutes les fautes et l'on reprenait un des maillons de la chaîne des transmigrations, puis un autre et puis enfin les suivants, jusqu'à ce que l'âme n'eût plus à son actif que des mérites, auquel cas elle passait pour toujours dans le sein de Dieu.

On peut voir, par ce court exposé, que la doctrine apportée aux Indous était, à l'origine, empreinte d'une grande justice et d'une grande douceur, et qu'on n'y trouve pas ces tourments éternels si peu d'accord avec l'idée qu'on peut se faire de la justice divine, et qui figurent cependant avec tant d'éclat dans des systèmes qui passent pour être plus perfectionnés. Afin de faire admettre leur doctrine dans le pays où ils exerçaient leur propagande, les premiers prédicateurs furent forcés de lui adapter quelques-unes des idolatries auxquelles les indigènes étaient le plus attachés. Parmi celles-ci, citons celles qui consistaient à offrir

à des divinités mal définies des sacrifices sanglants. Cette concession dut paraître bien dure aux auteurs, ou aux adeptes d'une organisation religieuse aussi patriarcale que celle des Aryens brahmaniques. Ces emprunts faits aux grossières croyances des aborigènes se trouvèrent bien en désaccord avec les préceptes des Védas. Ainsi, par exemple, à côté d'un commandement aussi profondément humain que celui-ci : *Ne fais point de mal à une créature sensible*, on inscrivit cet autre : *Tue la victime consacrée.* Et ailleurs : *Quiconque accomplit un oswa médha* (l'immolation d'un cheval) *conquiert tous les mondes, surmonte la mort, expie ses péchés et ses sacrilèges.* L'adoption, par la religion nouvelle, de ces rites barbares, inventés et pratiqués par un peuple sauvage, superstitieux et idolâtre, ne diminua pas le nombre des victimes, mais on ne célébra plus ostensiblement les sacrifices qu'en l'honneur du vrai Dieu, unique et universel, et ce fut seulement pour lui rendre hommage que le meurtre des animaux fut toléré.

Plus tard, vers les VIe et VIIe siècles, après une lutte désavantageuse de mille ans contre les buddhistes, les brahmes aux abois furent contraints d'appeler à leur aide, et de faire venir, des bords de l'Indus, les Kchattryas, qu'ils avaient autrefois mécontentés et éloignés, comme tout ce qui pouvait faire ombrage à leur domination spirituelle et temporelle. Mais l'intervention de ces guerriers ne suffisant pas, il fallut chercher aussi un appui dans le peuple conquis, que l'on avait grandement humilié en lui attribuant le plus mauvais lot lors de la division de la société en castes, et en contrariant plus ou moins l'exercice de ses croyances idolâtres. Afin de le ramener, les brahmes furent conduits à remanier leur constitution politique et leurs dogmes religieux; ils subdivisèrent alors les castes et en créèrent de nouvelles pour y faire entrer les hommes de métier qui exerçaient un certain empire sur la masse du peuple, et que l'on espérait s'attacher en les admettant dans les catégories des privilégiés, des ennoblis.

Dans le domaine spirituel, les brahmes se montrèrent encore plus accommodants : ils feignirent d'adopter et de respecter les anciens dogmes et les nombreuses divinités des vrais Indous, qui purent dès lors se livrer sans crainte à toutes les coutumes extravagantes des temps passés, coutumes que les premiers législateurs aryens avaient en partie détruites.

En adoptant, ou en laissant croire qu'ils adoptaient la mythologie des indigènes, les brahmes furent cause que le polythéisme s'intro-

duisit dans la religion dont ils étaient les représentants et dont la base la plus solide était, comme nous l'avons vu, l'unité de Dieu. Des sectes religieuses se formèrent alors, dont les plus ferventes furent celles qui vouèrent un culte spécial à Siva et à la déesse Kali, son épouse, à laquelle on sacrifia jusqu'à des victimes humaines. Ce fut aussi l'époque de l'immolation des veuves et de tous ces cultes orgiaques qui subsistent encore dans l'Inde, malgré l'opposition et la surveillance des agents du gouvernement britannique.

Ces transformations du culte brahmanique dans l'Inde étaient acceptées par tous les peuples qui avaient embrassé cette religion, et tout porte à croire qu'il en fut ainsi des Malais, car ils s'étaient ralliés de bonne heure à cette doctrine, puisque dans sa relation de voyage le célèbre explorateur chinois Fa-hian dit qu'au retour de l'Inde il s'arrêta à Java, en 410 ou 411 de notre ère, et qu'à cette époque « les hérétiques et les brahmanes y étaient nombreux. » De nos jours, une des îles de l'archipel malais porte le nom de Bali, singe fabuleux et célèbre, une des divinités du panthéon brahmanique.

D'un autre côté, les annales chinoises signalent une invasion malaise très importante dans le Ciampa en 767. Cette émigration d'une partie de la population des îles malayes devait être due à une cause religieuse, car ce fut peu avant cette époque que les brahmes triomphèrent dans l'Inde et refoulèrent dans toutes les directions, mais surtout vers le sud et le sud-est, à Ceylan et dans l'archipel malais, les prêtres et les adorateurs du Buddha. Ceux-ci s'en allèrent grossir le nombre des buddhistes déjà considérable dans ces contrées, car si Fa-hian, qui visita Java en 411, ne parle que des brahmanes et des hérétiques qui étaient nombreux dans l'île, il faut sous entendre les buddhistes qui n'y étaient pas, sans doute, en moins grand nombre. Il faut croire aussi que lui, fervent buddhiste, entend par hérétiques ceux des Malais qui étaient restés fidèles aux anciennes idolâtries, n'osant pas désigner ainsi les brahmanes à cause de l'analogie de leurs croyances avec le système religieux inauguré par le Buddha. Ces nouveaux venus, qui représentaient la partie intelligente, instruite et énergique de la secte religieuse vaincue dans l'Inde, triomphèrent facilement dans le sud et le sud-est et forcèrent à l'expatriation ceux qui voulurent leur résister. Ce sont, sans doute, ces émigrants qui excitèrent la dévotion, le zèle et l'enthousiasme des indigènes, au point de les disposer à coopérer à l'édification des superbes monuments que l'on rencontre à

Java, et dont le plus important est la grandiose et superbe pyramide de Boeroe-boedoer, élevée incontestablement au culte de Sakiamuni vers le VIIIe ou IXe siècle de notre ère.

Vraisemblablement, les Malais brahmanes, forcés de s'expatrier, refluèrent vers la terre ferme et certains d'entre eux se rendirent sur la côte du Ciampa en 767, selon les annales chinoises, où ils apportèrent les doctrines sanguinaires que les brahmes avaient été forcés de tolérer et même de pratiquer dans l'Inde environ un siècle auparavant.

L'islamisme prit le même chemin pour arriver jusqu'au Ciampa. Il fut importé dans l'Inde à la fin du XIIe siècle; il passa en Malaisie dans les premières années du XIIIe siècle, et les annales annamites nous montrent les Chams combattant contre l'Annam en 1471, avec le fanatisme dont sont possédés les adeptes de l'islamisme, religion à laquelle, ajoute l'historien, les Chams étaient nouvellement convertis.

De nos jours, les Chams qui sont fixés au Cambodge, et qui sont ralliés aussi à l'islamisme vraisemblablement depuis la même époque que leurs compatriotes restés en Annam, prétendent qu'un grand nombre de ceux-ci sont demeurés fidèles à leur ancien culte, qui leur permet, disent-ils, ne sachant le définir autrement, l'usage de la viande de porc et des liqueurs spiritueuses. Ces Chams ont conservé la coutume de brûler les morts et l'on rencontre dans le pays d'anciens monuments funéraires, des tours en pierre d'un caractère analogue à celles que les anciens Khmers élevèrent pour le même usage. La pratique de la crémation est une raison qu'on peut mettre à l'actif de notre supposition, à savoir que les Chams étaient autrefois brahmanes, car il n'y a guère qu'eux et les buddhistes de certains pays qui brûlent leurs cadavres et l'on nous a assuré que les traces de cette dernière religion étaient de nos jours à peu près insensibles dans le Ciampa.

Actuellement, si nos renseignements sont exacts, en dehors du culte appelé Ni-ca ou Ba-ni, certains Chams, demeurés sur le territoire de l'ancien Ciampa, sont voués à un autre culte connu sous le nom de Ba-xe. Il nous a été impossible de trouver la signification de ces mots Ni-ca et Ba-xe et d'en déduire, à coup sûr, les cultes qui leur correspondent. Les Ni-ca font, d'accord en cela avec l'usage khmer, avaler du mercure aux morts que l'on ne doit par brûler de suite ; on leur bourre aussi la bouche de riz cuit, de peur qu'il ne leur vienne à l'idée, avant d'entreprendre le grand voyage, de se retourner vers les vivants

pour leur réclamer des provisions. L'usage veut que les ustensiles dont le défunt avait coutume de se servir soient brûlés avec lui, sauf les objets que les religieux désirent s'approprier et qu'ils prennent soin de purifier en les passant légèrement à travers les flammes. Une fois le corps réduit en cendres, on recueille les os des quatre membres principaux dans des vases en or, en argent, en cuivre ou en terre cuite, selon la position de fortune de la famille, et on enterre aujourd'hui ces restes sous les banians, ou on les dépose dans le tronc de ces arbres sacrés lorsqu'on peut en trouver de creux. Les cendres sont portées en pompe dans le cours d'eau le plus voisin. Les Chams croient que c'est de là que proviennent les mânes, ou revenants, rôdant sur les eaux et que l'on redoute tant dans le pays. On se figure, d'un autre côté, que les revenants des champs ne sont pas autre chose que les âmes des individus dont les ossements y ont été enfouis. On a l'habitude d'offrir à ces revenants du maïs frit pour apaiser leur faim et cette offrande se fait au son de la musique et avec l'assistance des religieux. Les buddhistes chinois et annamites désignent les religieux de leur culte sous le nom de Ni-co. Il y a un rapprochement évident à faire entre ce dernier mot et celui de Ni-ca, le nom d'une religion suivie par un certain nombre de Chams et qui pourrait bien être un buddhisme corrompu.

Les Chams fixés au Cambodge désignent généralement sous le nom de Chams-Béni (Chams apostats) ceux qui ont embrassé l'islamisme; par opposition, ils appellent ceux de leurs concitoyens de l'Annam qui n'ont pas varié dans leurs croyances religieuses Cham-chéat (Chams purs).

Les Chams convertis au mahométisme n'ont pas abandonné complètement les coutumes de leur race et on les plie difficilement aux règles rigoureuses de la nouvelle religion. Ils s'abstiennent bien moins que les Malais de liqueurs fortes et ils n'ont jamais voulu renoncer à la viande de tortue, dont se privent par dévotion leurs coreligionnaires de la Malaisie.

Les Chams appellent leurs marabouts Achars; c'est aussi le mot par lequel les Khmers désignent les individus instruits en théologie et qui sont les auxiliaires des bonzes dans certaines cérémonies du culte. Cette appellation appliquée par les Chams et les Khmers à des religieux, à des dévots s'occupant spécialement de l'étude et de l'enseignement des matières religieuses, nous paraît être un reste de l'ancienne coutume où les uns et les autres désignaient leurs prêtres enseignants sous le nom

de Achar, corruption ou abréviation du mot sanscrit Atcharya, qui était le titre distinctif des brahmanes experts en théologie.

Les Chams mahométans, ceux du moins du Cambodge, n'ont pas d'ouvrages de religion écrits dans leur langue ; ils se servent de ceux des Malais, qui sont écrits en arabe.

Le calendrier des Chams est le même que celui des Khmers, des Siamois, des Laotiens et des Birmans. Ils ont une semaine, des mois de 29 à 30 jours, l'année de 12 mois lunaires et un cycle duodénaire pour la supputation des années. Ce calendrier est d'origine indienne. Le cycle des Chams est formé des noms d'animaux employés pour le même usage chez tous les peuples de l'Indo-Chine, et nous avons vu ailleurs que ce cycle est également en usage au Thibet. Le cycle des Chams présente ceci de particulier, c'est que les lettres cycliques sont précisément les mots servant à désigner en langue cham les animaux qui leur correspondent.

La langue cham diffère essentiellement du malais et elle s'écrit avec des caractères particuliers qui ne ressemblent aucunement à ceux employés par les Malais qui leur viennent des Arabes. Les caractères représentant les chiffres sont distincts également. Les Chams intelligents, ceux surtout qui se destinent au sacerdoce, apprennent l'alphabet arabe, afin de pouvoir lire au moins le Coran.

Dans la vie ordinaire, la langue cham est la seule usitée entre eux. Peu de Malais comprennent le cham et le parlent tant bien que mal, tandis que presque tous les Chams possèdent le malais. Les individus de ces deux races, nés ou fixés depuis longtemps au Cambodge, parlent le khmer et c'est encore dans cette langue qu'ils se comprennent le mieux. Les Chams en particulier parlent le cambodgien avec un accent étranger très désagréable à entendre, comme il arrive à tous ceux dont la langue-mère étant vario-tono essaient de s'exprimer en un langage rigoureusement recto-tono.

En adoptant le culte des Malais, les Chams se sont faits petit à petit à leurs usages. Le nombre de femmes qu'ils peuvent avoir est limité à quatre. Grâce aux unions contractées entre Chams et Malais, la fusion de ces deux races s'opérera au Cambodge avant longtemps. A l'heure qu'il est, les Chams conservent encore une physionomie propre, et pour peu qu'on ait l'habitude de les voir, on les distingue aisément des Malais.

Le divorce est rare parmi les Chams ; il peut être ordonné par les

quatre grands prêtres réunis en conseil pour des raisons impérieuses. Une femme n'est admise à demander le divorce avec son mari que si elle prouve que celui-ci l'a abandonnée sans ressources depuis plus de trois ans.

Les Chams purs sont beaucoup moins foncés en couleur que les Malais, ce qui conduirait à supposer, s'il était vrai, comme on l'a supposé à tort, selon nous, que ces deux peuples sont de même origine, que les Malais se sont brunis au contact des Indous avec lesquels ils ont été de tout temps en fréquentes relations [1].

Les Chams sont assez peu soigneux de leur tenue; ils sont plus actifs et plus industrieux que les Khmers. Les annales annamites nous les représentent comme très batailleurs et portés instinctivement vers la piraterie. Nous les voyons aujourd'hui au Cambodge très retirés et assez pacifiques. S'ils ont été mêlés aux luttes politiques qui ont bouleversé dans le temps le Cambodge, ce n'a pu être qu'à l'instigation, et pour ainsi dire à la remorque de leurs amis les Malais. On dit les Chams flatteurs et menteurs.

Au Cambodge, les Chams sont cultivateurs, pêcheurs et marchands de bois. En fait d'objets d'art, ils savent seulement tourner d'énormes pendants d'oreille en cuivre qu'ils bordent en fils d'or.

Il y a des femmes chams, ainsi que des malaises, qui se vouent au service particulier d'Allah; elles ne peuvent se marier qu'avec des achars, ou marabouts; elles ne sont nullement cloîtrées, vivent chez elles et sont simplement tenues de s'habiller de blanc deux fois par jour pour dire leurs prières. Nous ne savons pas si cette institution de religieuses n'est pas en désaccord avec le Coran, qui relègue bien trop la femme sur l'arrière-plan pour l'admettre aux honneurs du sacerdoce.

Les Achars sont vêtus de blanc; ils portent un pagne tombant très bas par dessus un caleçon court. Ils ont un gilet ou veston à manches, échancré au haut de la poitrine et qu'ils mettent directement sur la peau. Ils passent, enfin, par-dessus tout une longue robe ouverte devant et agrafée seulement au collet. La taille est serrée à l'aide d'une ceinture appliquée sur ou sous le vêtement supérieur. Ces religieux ont les cheveux entièrement rasés; ils portent une calotte en coton blanc

[1] Voir page 209.

Ernest Leroux, Éditeur, rue Bonaparte, 28, Paris.

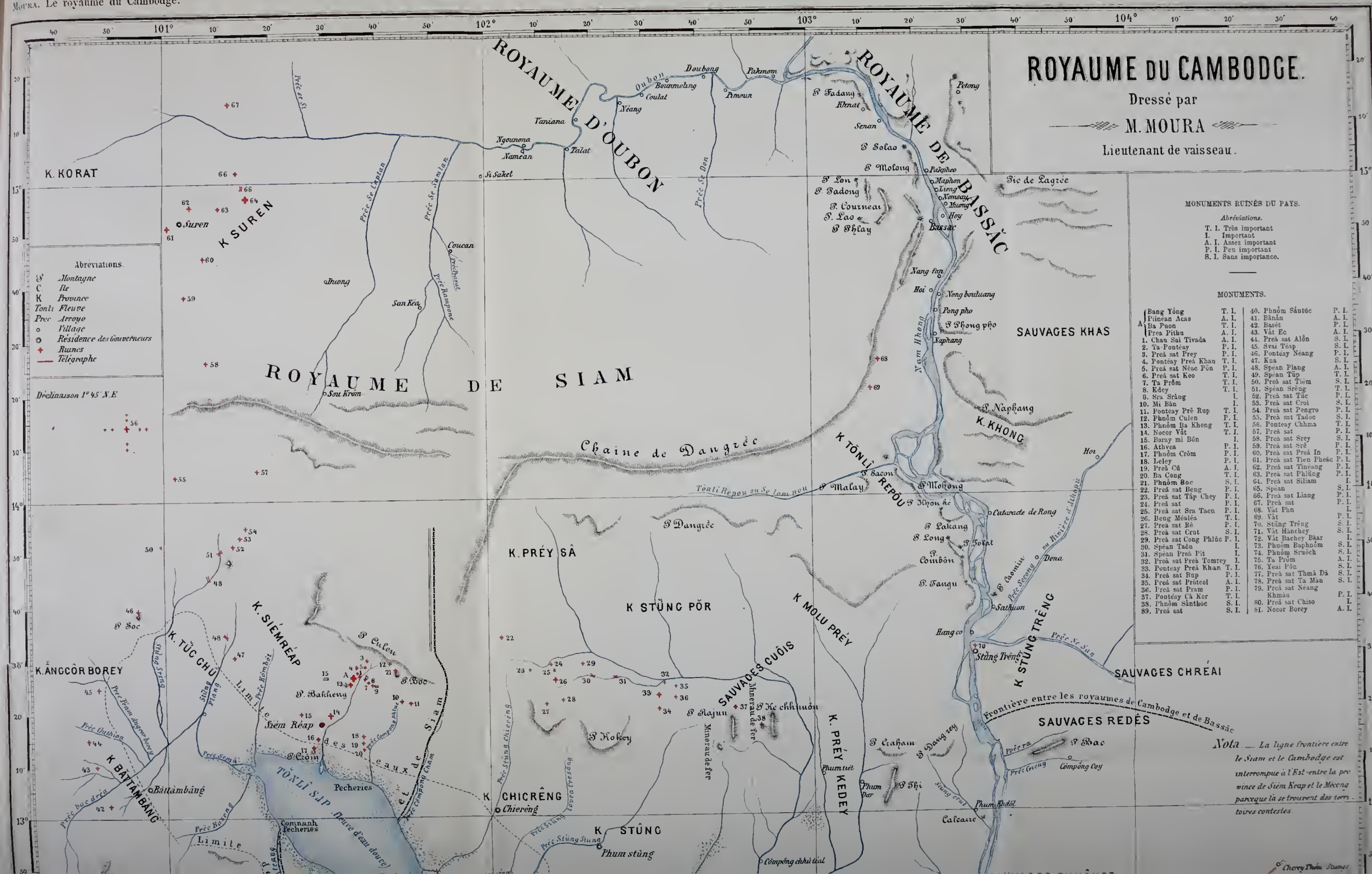

COCHINCHINE FRANÇAISE
Frontière entre les Royaumes de Cambodge et la Cochinchine Française
Limite de Cambodge
Latitude Septentrionale
Longitude à l'Orient du Meridian de Paris
Ligne Telégraphique de Hatien à Phnom Penh
Ligne Telégraphique de Phnom Penh à Tây Ninh
Frontière du Cambodge et la Cochinchine Française
Frontière du Cambodge et la Cochinchine Française
Rivière de Saigon
Rivière Bebo
Vaico Oriental
Vaico Occidental
Mekong ou fleuve Postérieur
Tien Giang ou fleuve antérieur
Hau Giang ou fleuve Postérieur
Pecheries
Pecheries
Comnanh Pecheries
Limite d'eau douce
Chereng
K. STÜNG
Phum stüng
K. CÔMPONG SVAI
Compong Tôm
K. CÔMPONG LÉNG
K. CRACÔR
Cracôr
K. CRÂNG
Crang
K. BARAI
Barai
K. BÂBÔR
Bâbôr
K. ROLÉA PAIER
K. CHUNG PRÉY
Chung prey
K. ČOMPONG SIÉM
K. LÔNGVÉC
Lovec
K. MÚC COMPOUL
K. KÂNG MÉAS
K. SVAI REMIET
K. SREY SANTHOR CANDAL
K. TOTÜNG THNGAY
K. THPÔNG
K. SOM RONG TÔNG
K. PHNHÉALU
K. KHSACH CANDAL
K. SREY SANTHOR CHHEVENG
K. PEAREANG
K. PHNOM PENH
Phnom Penh
K. PREY VÉNG
K. CÔNG PISEY
K. CRÂNG SÂMRÊ
Crang sâmrê
K. KRÉN SVAI
K. SÂANG
K. CANDAL STÜNG
K. PHNOM SRUÔCH
K. BATI
K. CÔMPONG SOM
Compong som
K. CÂTHOM
K. PÉAM CHÔR
K. BAPHNOM
K. PREY CRÂBAS
K. KLUDEC
K. RÖMDUOL
Römduol
K. PÔNTÉA MÉAS
Pontéay meas
K. TRÂNG
K. SVAI TÉAP
K. CÔMPÔT
Compong bai
K. PÉAM
Péam
Hatien
K. SÂMBÔR
Sâmbor
K. SÂMBÔC
Sâmboc
K. CRACHE
Crâché
K. CÂNCHÔ
Cânchôr
K. CHHLÔNG
Chhlong
K. THBÔNG KHMUM
Peam chiléang
SAUVAGES PHNÔNGS
SAUVAGES STIÉNGS
Cherey Thom (Stiengs)
Cherey Laha (Khmers)
Cherey Mâng (Khmer et Stiengs)
Tra sla (Khmer)
Sre Autong (Khmers)
Kanach (Khmers)
Baardal
Calcaire
Phum Khdol
Phum stüng
Compong chhi teal
Phum Khang
Compong cham
Tomnâc Somrong
Sithor Cândal
Sroc chung Kgong
Sroc Rung Khus di
Sroc Tüm
Sroc chp
Sroc Ban chrum
Sroc Pham tung
Restes de Fortification
Compong Khdey
Tonduc
Tuc Siet
Bang Lo cô
Pontéay Trayung
Tây Ninh
Bang La Mire
Bang Tameng
Bang Tuo cle
Bang Achatchru
Bang Macoc
Bang Rong
Bang Cong
Srai teap
Tambon
Soc bang la
Soc Ro
Soc May
Soc Set
Tang Thanh
Soc tam dom
Soc tham Bo
Pêcheries de Binh Dinh
Marais profonds
plaine inondée et nue
Tan chan
Tinh Hoa
Tinh chung
Tinh Khau
Tinh hoi Cang
Tinh Dong
Tinh hoi
Can de Long son
Poste de Long son
Phum Lac
Cabal bu
Tinh Dinh
Chaudoc
Tinh Nhgum
Tinh Bao
Non hoa
Long thanh
Tinh Bao
Thu thanh
Tinh Bien
Ong quoi
Annong
Tinh hoa
Tinh Lac
Hao Thang
Tin thanh
Tan Thanh
Tinh Thong
Tinh Den
Canal de Tinh te
Tinh Gia
Paulla Mire
Poste de Douane
Pontéay meas
Cau lang
Prey sroc
Phum eü
Porsompor
Bati
Tonli Bati
Tha mau
Tha ma to
Phum Khdol
Calcaire
Phum Khang
Compong cham
Tomnâc Somrong
Sithor Cândal
Srai Remiet
Preá prâsip
Srey santhor chhreng
Preá chhieng
Cabal Damrey
Compong popil
Telégraphique
Andor
Crabau
Khsach Cândal
Preá Kla
Mekong
Vat patchi
Compong Preng
Vat tôp sdach
Khsach
Vat eüc Sandec
Baphnom
Peam Ro
Baudon
Peam chôr
Cathom
Prey crâbas
Bin tom
Lüc Dec
Compong Tôm
Compong chhi teal
Preá Kiang
Preá Kiang
Preá Kiang

INSERT
FOLD-OUT
OR MAP
HERE!

tressé venant de la Mecque, sur laquelle ils roulent, les jours de fêtes, un vaste turban.

Les laïques ont aussi un pagne tombant et serré à la taille au moyen d'une ceinture; ils ont le torse nu ordinairement, ou bien ils portent un veston court et ouvert devant. Les Chams se coupent les cheveux courts, mais ils ne les rasent pas et ils se coiffent d'un tout petit turban. Les femmes ont adopté le costume des Malaises.

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des renseignements précis sur les Chams qui n'ont pas émigré, et que l'on peut voir encore groupés par villages le long du flanc oriental de la chaîne de montagnes qui sépare l'Annam de la Cochinchine française, du Cambodge et enfin de la vallée du Mëcong.

Un vieil achar de notre connaissance eut la bonne fortune de rencontrer autrefois quelques-uns de ces Chams à Saïgon, où ils étaient allés faire du commerce. Ils étaient fixés, lui dirent-ils, dans la province annamite du Binh-thuan, limitrophe de nos possessions. L'achar put se convaincre, en causant avec eux, qu'ils parlaient la langue usitée parmi les Chams du Cambodge; ils lui parurent plus clairs de teint que ceux-ci, qui s'allient depuis des siècles aux Malais et aux Khmers, car le nombre des femmes chams émigrées par rapport aux hommes était relativement faible.

L'achar nous dit, en outre, qu'il avait appris de ces Chams que l'usage des castes, institution toute brahmanique, comme on sait, s'était maintenue parmi eux et que les mésalliances étaient rares.

Nous avons entendu plusieurs Annamites, qui ont visité les Chêm-thanh (Chams) chez eux, convenir qu'ils sont aussi blancs qu'eux. C'est là un aveu qui coûte fort à l'orgueil des Annams et qu'il faut, à cause de cela, apprécier, car la blancheur de la peau est considérée par les indigènes comme une preuve de la pureté de la race.

Vers l'année 1835, dans le dernier soulèvement des Chams contre l'autorité annamite, plusieurs familles influentes de cette race furent déportées en masse au Cambodge, qui se trouvait être alors lui-même, sous prétexte de protection, envahi et occupé militairement par les armées de l'Annam. C'était sous l'administration de la princesse cambodgienne Ang-mey, que le gouvernement annamite avait mis au pouvoir, mais qui était en réalité dominée par le commandant en chef des troupes d'occupation. Les anciens Khmers se souviennent avoir vu arriver à cette époque plusieurs centaines de Chams, parmi lesquels se

faisaient remarquer par leur beauté deux jeunes princesses qui étaient, assure-t-on, entièrement blanches.

Les Chams élèvent leurs demeures sur des pieux, comme les Khmers, les Malais et les Chams du Cambodge, tandis que les maisons annamites sont à un rez-de-chaussée, dont le sol constitue le parquet. Les Chams de l'Annam portent, paraît-il, les cheveux longs et noués suivant la mode indone ou annamite; leur pagne est tombant, comme celui des Chams du Cambodge et des Malais.

Le prince Po-Takay, dont nous avons parlé déjà, nous montra, en même temps que les maigres renseignements historiques que nous avons reproduits, un très ancien manuscrit sauvé du naufrage de tous les autres livres du Ciampa. Nous fîmes traduire ce document et nous le reproduisons ici, afin de donner une idée de la littérature ciampoise.

CONSEILS D'UNE MÈRE A SA FILLE

Enfant, foie et fiel de ta mère, approche, ton père m'a chargée de t'enseigner les usages qui concernent les femmes. Écoute bien et invite, si tu veux, tes jeunes amies à venir, afin qu'elles puissent profiter également de la leçon.

Ma fille, lorsque tu parleras à ton mari, que ce ne soit jamais sur un ton élevé et ne cherche pas à te placer d'aucune manière au-dessus de lui, ou même à son niveau : c'est le mari qui doit conduire la femme.

Ma fille, si ton mari s'emporte en ta présence et t'offense, même sans sujet, ne lui réponds pas : ce serait un scandale fait à ton dommage, car les voisins riraient de toi. Aie la figure gaie toujours et n'aie de cœur que pour ton époux, qui, de son côté, se prendra d'amour pour toi et ne te quittera plus.

Ma fille, la barque ne va pas en dérive si le pieu auquel on l'amarre est fixe et solide. Dans la famille, le point d'appui c'est l'époux et la femme n'obtient d'autre considération que celle que lui-même mérite.

Pendant le sommeil du mari, la femme doit marcher sans bruit sur le parquet. Si elle ne suit pas cette recommandation, et qu'elle agite le plancher en marchant, elle troublera le repos de son époux et fera rouler à terre les grains de riz empilés dans le grenier, ce qui serait une prodigalité de mauvais augure.

L'inconduite fait perdre à la femme ses grâces et alors elle n'est

plus qu'un morceau de bois abandonné, tombé en travers d'un ruisseau et sur lequel chacun marche comme sur un pont.

Ma fille, veille bien toujours à ce que les oreillers et les matelas de ton lit soient propres et bien placés. Lorsque tu iras te coucher ferme les portes, et lorsque tu seras dans ton lit ne parle pas fort. Sois active, industrieuse et tâche de gagner honorablement ta vie. Si tu fais des dettes, on saisira tes biens et on te prendra toi-même.

Ma fille, suis fidèlement les conseils, les recommandations de ton mari; lorsqu'il te parlera de ses affaires, écoute-le et tâche de ne le point contrarier. Tu le suivras partout où il lui conviendra de te conduire. Tu lui parleras avec les égards dus au chef de famille qui s'expose à la pluie et au soleil pour gagner la vie des siens.

Ma fille, souviens-toi que les biens d'une maison sont entre les mains des femmes, et que c'est sur elles que l'on compte pour les ménager et non pour les gaspiller. Si tu as des buffles, il faut aussi avoir un parc et des cordes pour les bien garder. Une porte doit toujours avoir son verrou. La maison doit être entourée d'une barrière et on doit cultiver dans le jardin ce qui est nécessaire à la vie.

Si tu suis ces prescriptions, ma fille, tu seras heureuse. Lorsque ton mari reviendra d'un long voyage, et qu'il te trouvera à la maison, il sera plus content que si on lui donnait une pleine corbeille d'argent. Si, enfin, tu te conduis suivant mes conseils, serais-tu laide comme une guenon, ta présence, à côté de ton époux, fera autant d'effet qu'une colonne d'or de la hauteur d'un cocotier.

L'écriture cham étant peu ou point connue, nous pensons que l'on nous saura gré de produire ici son alphabet, les chiffres et la numération en usage chez ce peuple. Un autographe du prince Po-Takay pourra donner une idée de la valeur graphique de cette écriture.

CHIFFRES CHAMS

1	2	3	4	5
6	7	8	9	0

NUMÉRATION

10	20	30	50
100	120	130	150
1000	1200	1300	1500

ALPHABET CHAM

GUTTURALES	căc	khăc	keăc	khà	ngúc
LABIALES	păc	pheăc	peăc	phà	múc
DENTALES	tăc	thăc	téăc	thà	núc
PALATALES	chac	chhăc	cheăc	chhà	nhŭc
SEMI-VOYELLES	săc	lăc	veăc	băc	hăc
SIFFLANTES	reăc	ac	i	u	ŏ
ASPIRÉES SIMPLES	ai	hachoni			

AUTOGRAPHIE, EN LANGUE ET ÉCRITURE CHAM

Du prince PO-TAKAY

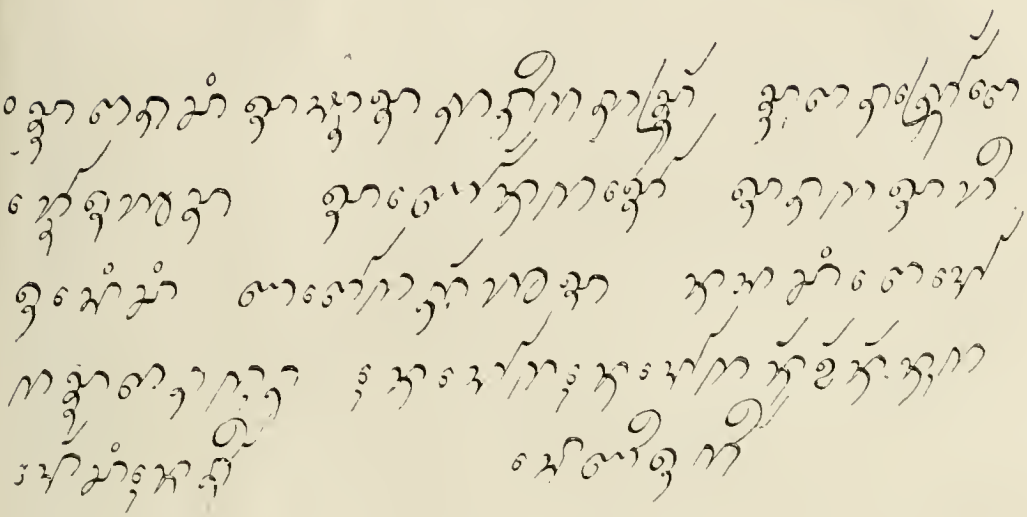

TRADUCTION

Le royaume des Chams, appelé Pan-ry Pan-rang, était immense. Les Annamites s'en sont emparés et les Chams sont aujourd'hui sous leur domination.

Il y a au Cambodge beaucoup de Chams, qui sont venus à la suite de mes ancêtres, les membres de la famille royale cham.

Signé : Po-Ta-kay.

Choix de mots servant à comparer entre les langues parlées par les Kmers, les Siamois, les Malais et les Chams.

FRANÇAIS.	CAMBODGIEN.	SIAMOIS.	MALAIS.	CHAM.
acheter	ting	su	bli	bley
aimer	sralanh	rac	rase	ranam
aller	tou	pay	por gi	nao
appeler	hau	riec	pangel	yeu
arbre	dom chhu	ton mai	puhon caju	phun cajou
autrefois	pidom	mua can	dihullu	madalou
avoir peur	klach	clua	tacot	huéch
bambou	rosey	mai phay	bulo	crum

FRANÇAIS.	CAMBODGIEN.	SIAMOIS.	MALAIS.	CHAM
bananier	dom chec	ton cluoch	pucoc pisang	phun potay
beau	laa	ngam, suoi	bay	séam
beaucoup	chron	mac	bonhac	lo
blanc	sa	khao	pute	puti
bleu	khieu	khieu	bierru	i-jou
bœuf	cu	ngua	lambu	lama
boire	phoc	kin	minom	manhum
bois à brûler	os	mai	caju	cajou
bon	laa	di	bay	jéam
bouche	mot	pac	mulot	chebuoi
buffle	crabey	khoai	korbou	kubao
canard	téa	pét	itec	adar
casser	bac, bèc	hac, têc	pata, pacha	pacha, jo
cerf	pros	nua say	ruso	tros
chat	chhma	mêo	cu cheng	mangiéu
chaud	khdau	ron	panas	padéac
cheval	sê	ma	cudo	asê
chien	chhkê	mas	anjeng	asau
ciel	mic	mic	langet	langie
cire	eramuon	siphung	lilen	ralin
cocotier	dom dong	ton mac phrao	fueoc kalopo	phun lau
comprendre	jol	can, klai can	dongor bule	jal
corps	khluon	tua, rup	diri	dray
coton	crabas	fai	capas	capas
demain	saêc	rung ehhao	bisoc	pigé
demander	som	kha	mintac	lacau
descendre	cho	long	turon	trun
dieu	prea	phra	nabi	nabi yang
doigt	meréam	nuc mu	jéri	chenau
donner	oi	hay	bri	bray
dormir	dêc	nan	tidor	di
eau	teuc	nam	ayor	ea
église (temple)	prea vihéar	bot	masjet	bahar
éléphant	domrey	chhang	gojéa	lomun
enfant	khmeng	dec	budeac	nuc ne
entrer	chol	khau	masoc	tamu
épouse	propon	méa	bini	hadir
faire	theu	tham	buot	ngac
femelle	nhi	tua	hotino	bénai
femme	srey	phujung	prampicon	camay
fer	dêc	lêc	bosi	bosay
feu	phlung	fay	api	apui
feuille	sloc	hay	don	hala
figure	muc	na	muko	bac
fille	con srey	luc phujung	anac prampuon	anuc dara
fils	con pros	luc phuchai	anac loki	anuc locay
fleur	phcar	dac may	bungo	bungu

FRANÇAIS.	CAMBODGIEN.	SIAMOIS.	MALAIS.	CHAM.
fleuve	tonli	mê	sungay	crang
forêt	prey	pa	hutan	glai
froid	rongéa	nao	sajoc	la an
fumer	choc	sup	mudot	juc
grand	thom	to	bosar	prong
grand-père	chita	ta	minec	ong
hier	mosol	mua van	suatu hari	mocobroi
homme	menus pros	klon phuchhay	orang loki	orang locay
jambe	chung	tin, thao	koki	tacai
jaune	luong	luong	u ngu	u, ngu
laque	leac	khrang	gota mira	lac
loin	chhngai	clay	jof	ata
longtemps	yur	nan	lomo	lovic
main	day	mu	tangan	tangun
maintenant	eylou nè	dieu ni	sacarangini	renni
maison	ptea	ruon tuc	ruma	sang
mâle	chhmul	tua phu	jeantan	tama
manger	si	kin	macan	bong
mari	phdey	phua	loki	posang
mère	méday	mè	ibu	mèc
montagne	phnom	khau	buket	choc
monter	long	khun	nach	tagec
mourir	slap	tai	mati	matai
nez	chrèmo	tamuc	hidong	adung
noir	khmau	dam	hitam	juc
non	té	mai	tideac	ò
obéir	sdap bang cop	fang bang kap	monurot	fang orang
œil	phnec	nayta	mator	mata
œuf	pong	khay	talor	bo
oiseau	sat hor	noc	burang tarbeang	chim po
oreille	trachiec	hu	tolingo	tanhu
oui	bat	khorap	yo	hoc
parler	nijeai	phut	kato	nijai
partir	chenh tou	ac pay	clur	tabeac nao
pays	sroc	muong.	nangri	puc
peau	sbêc	nang	kulet	kalic
père	apuc	pha	bopac	amu
petit	toch	lec	kechic	asit
pied	chung	tin thao	koki	tacai
pierre	thma	hin	botu	botau
pleurer	jom	rang hai	ta nges	héar
pluie	phlieng	fon	hujean	hajan
prendre	joc	au	ambec	muc
près	chit	clay	docat	jec
poisson	trey	pla	ican	acan
porc	chruc	mu	bobi	bobuy
porte	thvêa	phaccactu	pintu	béabong

FRANÇAIS.	CAMBODGIEN.	SIAMOIS.	MALAIS.	CHAM.
poule	mon	kay	ajéam	manuc
pourquoi	débot oy	ni aray	bogeay mano	cajaoc hagec
rat	condor	nu	ticos	taeu
rire	soch	huoroc	tavo	clao
riz	angcar	khao san	bros	bra
se battre	vay khnéa	ti can	pucol cavan	atang gaoc
sel	ambel	clua	goram	sra
serpent	pos	ngu	ulor	ala
soie	prê	phrê	settro	potê
soleil	thngai	tavan	matohari	haray
tabac	thnam	ja	tambacan	bocao
tête	cabal	hua	capalo	acac
tigre	khla	sua	rimau	ramang
tonnerre	phcor	falan	bulo forendu	grum
toujours	darap	ram	roto	tang
vendre	loc	khai	juol	poblay
venir	moc	ma	dolang	mai
vent	khjol	lom	angen	angin
ventre	po	thang	prot	téan
village	phum	thi ban	compong	palay
voir	meul	du	tingoc	seuc
vouloir	chang	jac	mao	khin
1	muy	nung	satu	sa
2	pir	san	duo	dua
3	bey	sam	tigo	clau
4	buon	si	ampat	pac
5	pram	ha	limo	lému
6	pram muy	hoc	annam	nam
7	pram pil	chet	tujo	tuju
8	pram bey	pet	dolopan	dopan
9	pram buon	cao	sambilan	samlan
10	dap	sip	sapulo	saphu
11	muy tondap	sip bet	sa blos	plu sa
12	pir tondap	sip san	duo blos	plu dua
13	bey tondap	sip sam	tigo blos	plu clau
14	buon tondap	sip si	amput blos	plu pac
15	pram tondap	sip ha	limo bles	plu lému
16	pram muy tondap	sip hoc	annam	plu nam
17	pram pil tondap	sip chet	tujo blos	plu tuju
18	pram bey tondap	sip pet	dolopan blos	plu dopan
19	pram buon tondap	sip cao	sambilan blos	plu samban
20	mophey	ji sip	duo pulo	dua plu
21	mophey muy	ji sip bet	duo pulo satu	dua plu sa
22	mophey pir	ji sip san	duo pulo duo	dua plu dua
23	mophey bey	ji sip sam	duo pulo tijo	dua plu clau
24	mophey buon	ji sip si	duo pulo ampat	dua plu pac
25	mophey pram	ji sip ha	duo pulo limo	dua piu lému

FRANÇAIS.	CAMBODGIEN.	SIAMOIS.	MALAIS.	CHAM.
26	mophey pram muy	ji sip hoc	duo pulo annam	dua plu nam
27	mophey pram pil	ji sip chet	duo pulo tujo	dua plu tuju
28	mophey pram bey	ji sip pet	duo pulo dolopan	dua plu dopan
29	mophey pram buon	ji sip cao	duo pulo sambila	dua plu samlan
30	sansop	sam sip	tigo pulo	clau plu
31	sansop muy	sam sip bet	tigo pulo satu	clau plu sa
32	sansop pir	sam sip san	tigo pulo duo	clau plu dua
33	sansop bey	sam sip sam	tigo pulo tigo	clau plu clau
40	se sop	si sip	ampat pulo	pac plu
50	ha sop	ha sip	limo pulo	lemu plu
60	hoc sop	hoc sip	annam pulo	nam plu
70	chet sop	chet sip	tujo pulo	tuju plu
80	pet sop	pet sip	dolopan pulo	dopan plu
90	cau sop	cao sip	sambilan pulo	samban plu
100	moroi	rai	so ratos	harotu
102	moroi pir	rai san	so ratos duo	harotu dua
103	moroi bey	rai sam	so ratos tigo	harotu clau
104	moroi buon	rai si	so ratos ampat	harotu pac
105	moroi pram	rai ha	so ratos limo	harotu lemu
200	pir roi	san rai	duo ratos	dua rotu
400	buon roi	si rai	ampat ratos	pac rotu
1,000	mo pon	phan mung	soribu	soroban
2,000	pir pon	san phan	duo ribu	dua roban
10, 000	mo mon	mun nung	so lacto	halac sa
100, 000	mo sen	sèn nung	so cati	»
1,000,000	mo léan	lan nung	»	»

La différence des langues parlées par les Cambodgiens, les Siamois, les Malais et les Chams, ainsi que la variété des caractères qui servent à les écrire, sont des indices, joints à beaucoup d'autres, qui tendent à prouver que ces peuples ne sont pas de même race.

Les langues vulgaires des Cambodgiens et des Siamois sont absolument différentes ; et si l'on rencontre dans le langage relevé et politique des mots qui sont identiques, c'est qu'ils ont été puisés à la même source, c'est-à-dire dans le pâli et aussi un peu sans doute dans le sanscrit.

Les deux alphabets cambodgien et siamois ne sont pas non plus semblables, mais ils ont une commune origine et quelques-uns des caractères, tels que : *ca*, *kha*, *ba*, *phoc*, *ro*, *sokho*, *saba*, et *o* sont très approximativement de même forme. Les deux langues s'écrivent de gauche à droite. Quant aux chiffres ils sont semblables et la numéra-

tion est également décimale. Les chiffres et le système de numération doivent être indiens, ou bien arabes, si, comme on le prétend, ceux-ci en sont les inventeurs. Les chiffres arabes ont des formes différentes, mais le zéro est le même et s'emploie exactement de la même manière.

Les langues parlées par les Malais et les Chams sont aussi différentes; on remarquera pourtant des expressions à peu près analogues, mais nous rappelons que les Malais et les Chams dont nous parlons sont ceux qui habitent le Cambodge, c'est-à-dire loin les uns et les autres de leur pays d'origine et que l'identité des croyances religieuses, ainsi que des intérêts communs, ont réunis. Ajoutons que les Chams et les Malais ne se marient guère qu'avec des femmes de l'une ou de l'autre de ces deux races, à de rares exceptions près, et que par suite leur langage a bien pu se ressentir de cette vie en commun longtemps prolongée. Cependant, malgré cela, les Chams et les Malais qui n'ont pas appris les deux langues ne se comprennent pas et sont forcés, dans leurs relations, d'employer le cambodgien qu'ils parlent tous. Il faudrait se transporter dans l'ancien Ciampa pour étudier ce peuple intéressant, où il vit réuni dans des villages rapprochés de la chaîne qui sépare l'Annam de la Cochinchine française. Nous avions espéré pouvoir obtenir quelques renseignements sur ces anciens Chams en nous adressant à un missionnaire chrétien et annamite, fixé depuis longtemps dans la contrée qu'ils habitent. Pour engager ce prêtre à nous aider dans nos recherches, nous nous étions servi de l'intermédiaire d'un de nos consuls, fervent catholique et dont la résidence n'était pas bien éloignée de la chrétienté dont il s'agit. Après nous avoir laissé croire pendant six mois qu'il s'occupait de la question, le saint homme se décida enfin à nous faire entendre qu'il refusait charitablement de nous rendre ce service.

Comme on pourra en juger, les alphabets chams et malais sont complètement différents. La langue malaise s'écrit de droite à gauche, tandis que le cham s'écrit de gauche à droite. Les signes représentant les chiffres sont très différents. Les Chams font le même usage du zéro que nous, les Siamois et les Khmers, c'est-à-dire qu'ils le placent à la droite de l'unité, ou d'un nombre, pour multiplier par dix l'unité ou ce nombre. Les Malais, qui écrivent et énoncent les chiffres en partant de la droite, placent le zéro au-dessous de l'unité pour multiplier par dix, un autre zéro immédiatement au-dessous du premier si c'est par cent que l'on veut multiplier... etc.

On peut remarquer pourtant une différence entre nous et les Chams,

dans la manière d'écrire les nombres intermédiaires entre cent et mille, entre mille et dix mille... Ils écrivent d'abord les centaines, les mille, les dix mille, avec l'unité suivie de deux, trois ou quatre zéros, et à la suite, ils placent les nombres intermédiaires. Ainsi, chez eux, 120 s'écrit 10020, 150 s'écrit 10050, 1030 s'écrit 100030.

Les historiographes chinois, en parlant *des barbares du sud,* disent que la contrée habitée par les Chavas (Malais) était, de 618 à 939 de notre ère, bornée à l'est par le *Chon-lap-terrestre* (Cambodge septentrional), au sud par la mer et au nord par le pays de Nam-chieu, formé de dix-huit petits États. Ce pays des Chavas correspondait donc aux contrées connues aujourd'hui sous les noms de Siam, la presqu'île de Malacca et peut-être la Birmanie et le Pégou.

Selon l'ouvrage annamite intitulé Vien-vo-quan-quoc-loi-benh-tho, les Chavas occupaient une grande étendue de côtes et l'on y cite la Birmanie et le Siam. Suivant ce document ancien, les Chavas étaient réunis en petits États divisés entre eux qui furent finalement absorbés par des gouvernements mieux organisés établis dans le sud, c'est-à-dire dans la partie méridionale de la presqu'île malaye et dans les grandes îles de Bornéo, de Sumatra et surtout de Java, qui avait ressenti de bonne heure les heureux effets de l'influence de la civilisation indoue.

Les Siamois et les Birmans profitèrent de ces divisions pour pousser vers la mer et les îles cette race de pillards et ils prirent leur place sur le littoral. Néanmoins toute cette côte conserve encore de nos jours un très grand nombre d'individus provenant de cette race de Chavas, qui se sont plus ou moins mélangés avec la race envahissante. Il serait peut-être plus facile de trouver aujourd'hui des Malais purs dans les îles de la Sonde que sur le continent.

Selon les mêmes annales, les Chavas avaient pour voisins les Chams, qui étaient établis au nord par rapport à eux, sur les côtes de la mer de Chine. En effet, nous avons vu dans les annales khmers que les Chams, que nous trouvons sous le nom de Chêm-thanh dans l'histoire de l'Annam, avaient, environ cinq siècles avant l'ère chrétienne, pris possession du delta du Mëcong et de toute la contrée dont les Khmers firent plus tard leur immense empire. Les Chams étaient établis depuis bien plus longtemps sur la côte un peu plus au nord, puisque nous lisons dans l'histoire ancienne de l'empire d'Annam que vers l'année 2800 avant J.-C. le royaume annamite, appelé alors Van-lang, était borné

à l'est par la mer de Chine et au sud par le Chêm-thanh (Ciampa). Parmi les subdivisions territoriales de cet État, nous remarquons *Ha-noi*, qui est une des subdivisions actuelles du Tong-king et tous les autres districts de cette partie de l'empire d'Annam. Le premier royaume annamite était présumablement limité au Tong-king et ne s'étendait pas au-dessous du vingtième degré de latitude sud, où se trouve la préfecture de Son-tay mentionnée dans les subdivisions du royaume primitif. Vers la même époque, trois siècles avant J.-C., le royaume des Chams, adjacent à celui dont nous venons de parler, était donc compris entre le Tong-king et le royaume actuel de Siam, occupé alors, comme nous l'avons vu, par les Chavas.

Les annales khmers rapportent que peu de temps après leur arrivée en Indo-Chine, les Khmers forcèrent les Chams à quitter la partie basse de la vallée du Mëcong et à s'élever vers le Laos, où ils s'établirent pour reprendre plus tard l'offensive. Ils se fixèrent à Bassac, qui a retenu leur nom et que l'on appelle depuis Cham-bassac. Là ils pouvaient se mettre en communication avec leur propre pays, situé à l'est de la chaîne de montagnes qui sépare la haute Cochinchine de la vallée du Mëcong. Nous savons d'ailleurs que M. de Lagrée trouva à Bassac le souvenir encore vivace d'une occupation ciampoise.

Dès 345 avant J.-C. les annales annamites font mention de l'empiètement de l'Annam sur le Ciampa. Cet envahissement se continua, avec des phases diverses de succès et de revers, jusqu'à la complète annexion du Ciampa à l'empire d'Annam, qui eut lieu au commencement de notre siècle, sous l'empereur Gia-long.

Suivant toute apparence, ainsi que nous l'avons dit, les Chams reçurent des Indous, par l'intermédiaire des Malais, avec lesquels ils furent de tout temps en rapport, les deux religions qu'ils embrassèrent successivement, c'est-à-dire le brahmanisme et l'islamisme. Nous savons qu'ils donnèrent aussi quelquefois l'hospitalité à des prédicateurs venus directement de l'Inde. C'est sans doute par la même voie que leur vint la connaissance et le goût des arts, car on leur attribue l'édification de plusieurs monuments au Cambodge et au Laos.

M. le consul de France de Qui-nhon nous écrivait, à propos des ruines qui se trouvent sur le territoire de l'Annam : « Ces ruines ont une grande analogie avec celles qui restent des anciens Khmers ; aussi les appelons-nous ici les *monuments cambodgiens*. Les Annamites attribuent la construction de ces monuments à un peuple qu'ils appellent les

Hois et qui habitait anciennement le pays. Les Annamites prétendent que c'étaient des monuments funéraires renfermant les cendres de grands personnages. Les Hois avaient coutume de brûler leurs morts et ils déposaient les cendres dans une cavité voûtée pratiquée au bas de ces monuments et dont ils muraient ensuite la porte. Cette porte en ogive est indiquée sur le croquis.

« La hauteur de ces monuments au-dessus du sol est, à mon appréciation, de huit à dix mètres. Ils sont généralement placés au sommet d'un mamelon isolé, ou à l'entrée d'une vallée, et on les rencontre principalement dans les provinces de Quang-ngai, Quang-nam, Binh-dinh, Phu-yen et Khanh-hoa. Chose singulière, il n'y en a pas au Binh-thuan, seule province où la race se soit conservée. Il n'y en a pas non plus dans la province de Hué, ni dans les provinces situées plus au nord. »

Marco Polo, qui visita le Ciampa vers le XIIe siècle, parle de ces ruines avec éloge : « Elles attestent, dit-il, une civilisation avancée et un État puissant. »

Le monument de Qui-nhon, dont nous avons le croquis, est tellement ressemblant aux Prea-sats des Khmers que nous nous sommes demandé si ceux-ci, qui, selon les annales chinoises, s'emparèrent du Ciampa en 960 de notre ère, et qu'ils s'annexèrent sous le nom de Chêm-lap, n'élevèrent pas eux-mêmes ces tours pour y enfermer les cendres de leurs chefs, ou pour perpétuer le souvenir de quelques événements remarquables.

Qu'est-ce donc que ces Hois auxquels les Cochinchinois attribuent la construction des monuments dont nous venons de parler? Plusieurs voyageurs asiatiques, qui avaient eu occasion de visiter l'empire d'Annam, nous avaient assuré qu'il s'agissait des Chams, appelés Hois par les Annamites. Depuis, d'autres renseignements, que nous croyons plus certains, nous autorisent à penser que ces Hois sont les derniers représentants d'une race qui a dû jouer un rôle important dans le sud de l'Indo-Chine.

Voici ce que nous écrivait le consul de Qui-nhon à propos des Hois : « Il reste encore des Hois disséminés en petits groupes sur divers points de la province du Binh-thuan. Ils vivent aujourd'hui en paix avec les Annamites, mais ils ne se mêlent pas à eux et ils conservent leur langue, leur costume, leur religion propres. Ils sont agriculteurs et ne se livrent guère au commerce ; ils ne ressemblent aucunement aux Chams :

ils ont le teint plus blanc que ceux-ci et même que les Annamites. Les Hois se rapprochent des Khmers par le vêtement. Enfin, ces Hois ne sont ni buddhistes, ni mahométans, mais idolâtres et le principal objet de leur culte c'est un tronc d'arbre mort et de forme particulière. »

Un missionnaire français, qui a longtemps habité l'Annam, nous a donné sur les Hois absolument les mêmes renseignements.

Le teint des Hois ne dénote pas une origine tropicale et ils pourraient bien provenir des côtes de la Chine, d'où ils furent expulsés, et refoulés vers le sud, par les Chinois d'abord et ensuite par les Annamites venus postérieurement sur les bords de cette mer. Ceux-ci finirent par déposséder aussi les Chams et par leur ôter toute existence politique.

Nous serions embarrassé de dire d'où peuvent provenir les Hois qui ont conservé jusqu'à nos jours, paraît-il, un teint si différent de celui des aborigènes du sud de l'Indo-Chine, et aux ancêtres desquels les Annamites eux-mêmes reconnaissent une supériorité de race et de civilisation, dont il reste encore des vestiges irrécusables si les ruines du pays leur sont attribuées à bon droit. Nous dirons bientôt que nous pensons que c'est à cette dernière souche que la grande île de Haïnam a puisé ses premiers habitants, comme les îles de la Sonde servirent de refuge aux Chavas ou Malais, fixés d'abord sur la côte méridionale de la mer de Chine, du golfe de Siam, du détroit de Malacca et de l'océan Indien, d'où ils furent aussi chassés en grande partie par des peuplades venues du centre de l'Asie.

Plusieurs célèbres voyageurs ont prétendu que les îles de l'archipel Indien, surtout celles qui constituent la portion occidentale de l'Océanie, connue sous le nom de Malaisie, avaient été peuplées au début par des migrations venues de l'Asie et en particulier du golfe de Siam. Cette version est probable, et ce sont les Chavas ou Malais qui fournirent cette population aventurière dont il est ici question.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés sur les habitants des montagnes qui forment la partie centrale de l'île de Haïnam, nous présumons qu'ils sont de race ciampoise et plus vraisemblablement de race hoi. Le littoral et les points fertiles et cultivables de l'île, sont peuplés de Chinois établis là depuis la plus haute antiquité. La population dont nous nous occupons a été reléguée par eux dans les montagnes, où elle vit aujourd'hui insoumise et refusant obstinément de se mêler aux conquérants, imitant en cela l'exemple de leurs parents

du continent qui n'ont jamais voulu se plier sous le joug des Annamites qu'ils ont, au contraire, combattus jusqu'à l'expatriation et l'anéantissement presque complet des races cham et hoi.

Les Chinois désignent ces habitants sous le nom de Lois et nous remarquons d'abord la ressemblance de nom avec celui des Hois. Étant donné la différence des langues parlées par les Chinois et les Annamites, et surtout la différence des intonations, il est permis de supposer qu'il s'agit ici du même mot ou du même nom.

Un Chinois de Haïnam, fixé maintenant au Cambodge, et qui avait osé s'aventurer autrefois dans les montagnes de l'île pour y faire un petit commerce avec les Lois, dont il finit par comprendre la langue, nous en a fait le portrait dans lequel nous avons cru reconnaître les Hois. Suivant lui, les Lois ne ressemblent point aux Chinois de l'île ; ils ont le teint plus blanc que ceux-ci et sont presque blancs et légèrement bronzés ; ils ont généralement de la barbe, tandis que *les fils du ciel* n'en ont presque jamais ; ils sont plus robustes et plus forts que ceux-ci et on les voit manier facilement des arcs que les Chinois ne peuvent pas bander. Les Lois portent les cheveux longs, relevés et noués sur le sommet de la tête, semblablement à la mode brahmane indoue. Les garçons en font quelquefois plusieurs tresses qu'ils laissent tomber sur le cou et les épaules. Les jeunes filles réunissent leur belle chevelure en deux fortes tresses, dont elles font deux grands nœuds qu'elles appliquent avec symétrie une de chaque côté du crâne. Les femmes Lois portent des pagnes tombants et courts ne descendant pas au dessous du genou, et une sorte de veston à manches couvrant à peine la taille. En fait de bijoux, elles n'ont guère que des pendants en argent, en cuivre ou en bois façonné et quelquefois garni de filets d'argent. Les hommes se vêtissent d'une sorte de caleçon court et d'un veston étroit et à manches. Le plus souvent, ils ont le buste nu.

Le voyageur chinois qui nous a donné ces détails n'a point remarqué que les Lois eussent des croyances religieuses ; son opinion est qu'ils n'en pratiquent point, au moins ostensiblement. Les Lois sont cultivateurs, mais ils ne produisent guère que ce qui est indispensable pour leur consommation. Leurs principales cultures sont : le riz, les haricots, les patates, le tabac et les pistaches. En fait de fruits, ils n'ont guère que ceux qui viennent seuls dans les forêts. Ils font venir de l'arec et du bétel pour leur usage et qu'ils mâchent comme tous les Asiatiques.

Ces Lois se sont plus particulièrement fixés dans le sud-ouest de l'île de Haïnam ; ils élèvent leurs cases sur des pieux et ils les construisent en bois ou en bambous sauvages. Les cloisons sont en pailles nattées et les toits sont recouverts en chaume. Leurs habitations sont isolées et l'on ne voit pas chez eux de grandes agglomérations. Il ne faut point chercher là une organisation politique et administrative quelconques. Les Lois n'ont jamais voulu reconnaître l'autorité chinoise, et ils obéissent à peine à des chefs pris dans leur race, qu'ils nomment eux-mêmes ou qu'ils subissent, lorsque ce sont les plus vigoureux, en même temps que les plus habiles, qui prennent le dessus. Ils ne paient aucun impôt et il leur arrive de prélever de force des tributs sur les troupeaux des paysans chinois, ce qui donne souvent lieu à des conflits et quelquefois à des expéditions dirigées contre ces sauvages par les autorités chinoises.

Pourtant, les Lois passent pour être hospitaliers ; ils accueillent bien les marchands chinois qui vont leur apporter des étoffes, du fer, du sel, des mèches pour allumer la pipe, des pierres à feu et des outils. Ils n'ont point de monnaie et ils paient en peaux de bœufs et de buffles, en cire et en végétaux consommables. Ils n'ont pas d'armes à feu et ils se servent seulement pour la guerre et la chasse de lances, de sabres, d'arcs et de bâtons. Ils n'ont point de chevaux, mais ils élèvent beaucoup de porcs, des oies, des canards et des poules. Ils ont aussi des buffles et des bœufs pour le labour et les charrois. Les masses d'eau stagnante qui se forment dans les vallées renferment, paraît-il, des poissons en abondance. Le gibier ne manque pas non plus, surtout le sanglier, le chevreuil, le lièvre, la poule sauvage, la perdrix, la poule d'eau.

Les forêts fourniraient des bois de valeur, mais elles sont trop éloignées de la mer pour qu'on puisse les exploiter fructueusement ; de plus, les routes manquent, ou sont mauvaises dans cette contrée.

Les Lois n'écrivent pas leur langue et ils n'ont pas, non plus, des caractères spéciaux pour représenter les nombres ; ils comptent de mémoire, ou en pratiquant des entailles sur un morceau de bois, ou bien encore en faisant des nœuds à une corde.

Voici une série de mots lois que nous donnons sans en garantir l'exactitude, car le Chinois qui nous les a dictés nous a paru se souvenir faiblement aujourd'hui de cette langue, qu'il avait été forcé de parler dans son jeune temps, c'est-à-dire il y a quarante ans.

FRANÇAIS.	LOI.	FRANÇAIS.	LOI.
acheter	peang	corps	nga
aimer	tong	demain	maso
aller	péan	demander	tho
arbre	chheong	doigt	seau
autrefois	kou	donner	io
avoir peur	kéa	dormir	ma
bambou	thoa	eau	tui
beau	phéa	entrer	séang
beaucoup	toi	épouse	moa
blanc	mac	femme	sabo
bleu	suum	feu	foi
bœuf	ngeac	fleur	ho
boire	chéa	froid	koa
bouche	moc	grand	tang
buffle	ngac	homme	nam
canard	hec	jambe	kong
casser	thoac	loin	hong
chaud	nguon	main	chheau
cheval	hi	maintenant	hau
ciel	thoang	maison	su
cire	mac	manger	chea
comprendre	khéau	»	»

Nous n'avons pas la moindre idée du langage parlé par les Hois de nos jours, mais on pourra remarquer la différence qui existe entre les langues des Lois et des Chams. Il est possible qu'il y ait aussi des différences entre les langues des Lois et des Hois. D'un autre côté, si les types physiques et la couleur relativement blanche de ces deux derniers peuples, par rapport à leurs voisins, tendent à les rapprocher de la même souche, l'état sensiblement différent de leur civilisation actuelle peut aussi paraître extraordinaire, car il résulte des renseignements que nous avons pu avoir que les Lois sont relativement moins civilisés que les Hois.

Nous croyons que les différences que nous signalons ne sont pas inexplicables. D'abord, la différence entre les civilisations résulte, selon nous, de l'isolement complet dans lequel les Chinois ont toujours tenu les Lois, étant eux-mêmes, comme on sait, peu disposés à entretenir des rapports avec les étrangers, tandis que le Ciampa, lui, finit par profiter de la civilisation indoue, qui rayonna partout sur le continent

asiatique, et qui lui apporta des idées politiques et religieuses, les arts, l'écriture, le calcul, l'almanach et peut-être même une langue nouvelle.

Pour ce qui est de la langue, les Khmers eux-mêmes, qui n'ont jamais été divisés, ou séparés, comme ceux-ci, ne comprennent plus aujourd'hui la langue que parlaient leurs ancêtres. Les plus forts lettrés de nos jours traduisent bien les inscriptions dont la date ne remonte pas au delà du VIe siècle de notre ère, mais ils ne comprennent rien aux inscriptions plus anciennes qu'ils lisent pourtant, car elles sont écrites en caractères assez distincts en plusieurs endroits, et qui ne diffèrent pas essentiellement de ceux employés postérieurement au VIe siècle et nous pouvons ajouter des caractères actuels.

Il y a eu sur le sol de l'Indo-Chine de tels bouleversements, tant d'allées et de venues de peuples divers, tant de révolutions politiques et religieuses, tant de migrations considérables produites par diverses causes et, enfin, tant de croisements que les recherches ethnographiques seront toujours plus difficiles là qu'ailleurs. Mais nous estimons qu'il convient de les entreprendre le plus tôt possible, et de consacrer à cette question intéressante le temps et les soins nécessaires.

En terminant cette note, nous signalerons la grande dévotion des Chinois de Haïnam pour une divinité appelée Lui-cong, présidant à la foudre et que certains Chinois prennent pour la foudre elle-même. Son idole, qui est très répandue dans l'île, a trois yeux semblablement disposés à ceux que l'on trouve dans l'Inde et l'Indo-Chine sur plusieurs idoles de Siva, qui a été adoré sous l'emblème du feu. Il nous semble qu'il faut voir là une réminiscence des croyances brahmaniques.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES GRAVURES

DU TOME PREMIER

	Pages.
Porte d'enceinte d'Angcor-thom	FRONTISPICE.
Fourneau des sauvages Cuois	9
Pirogue de courses	17
Objets préhistoriques	33, 41 et 49
Pagode cambodgienne	57
Un bonze en chaire	65
Trois brahmes	81
Orchestre de femmes	98
Char à bœufs	113
Quatre Chams	161
Princesse cambodgienne	169
Quatre Cambodgiens	177
Maison cambodgienne	193
Deux Malais	209
Deux Chams	209
Sauvage Phnong	225
Chaise à porteurs du roi	241
Palanquin d'éléphant	257
Sauvage cancho	273
Sauvage chréai	289
Femme sauvage	324
Roue d'irrigation	353
Outils de bijoutiers	369
Outils de charpentiers	385
Rouet cambodgien	401
Charrue des Cambodgiens	417
Prisonniers cambodgiens	465
Carte du Cambodge	497

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

Pages

CHAPITRE PREMIER.

Position géographique. — Superficie. — Population. Montagnes. — Ports. — Lacs, fleuves, arroyos et rivières. — Productions forestières. — Agriculture et horticulture. — Industrie. — Commerce. — Saisons. — Climat. — Maladies, médecine et pharmacie. — Aperçu sur la faune du sud de l'Indo-Chine. — La pêche et la chasse. — Prise d'un éléphant blanc et réception solennelle qu'on lui fait à Phnom-Penh . . . 1

CHAPITRE II.

Minéraux, métaux et aperçu géologique du sol. — Hydrologie. — L'âge de la pierre polie et du bronze au Cambodge. 109

CHAPITRE III.

Religions et superstitions. — Coupe des cheveux. — Fête sur l'eau. — Les bonzes, les pagodes et les bonzeries. — Les Moras. — Les Achars. — Les Bakus ou Brahmes. 153

CHAPITRE IV.

Gouvernement. — Le roi. — L'abjoreach. — L'obbarach. — La reine-mère. — Les princes, les princesses, la famille et l'intérieur du palais d'un roi khmer. — La folle de Oudong. — Succession au trône. — Couronnement. — Fête du roi — La capitale. Fonctionnaires, leur investiture et serment qu'ils prêtent. — Division administrative et administration. — Guerre et marine. — Impôts, monopoles, revenus généraux du pays et leur destination. — Code de lois et administration de la justice. — Police, prisons et exécutions. 221

CHAPITRE V.

Langue. — Littérature. — Cosmographie, astronomie et astrologie. — Calendrier. — Numération, monnaies, poids et mesures. — Différentes classes de la société. — Le mariage, la polygamie et le divorce. — La famille, la propriété, la succession, les funé-

Pages.

railles et le deuil. — Mœurs et coutumes des Cambodgiens. — Origine présumable du peuple khmer 300

CHAPITRE VI.

Les sauvages Samrès, Pors, Cuois, Phnongs, Stiengs, Prous, Rodes, Chréais, Cauchos. — Les Chinois les Annamites, les Siamois, les Malais et les Chams établis au Cambodge 407

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DS
557
C2L68
t.1

Louvet, Simone Lévêque
Le royaume du Cambodge